ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

IIIe SÉRIE.

AVIS.

Le titre de ce volume sera donné à la fin avec la *table de tous les articles*, sans préjudice de la *table des matières*, qui sera placée à la fin du volume.

Comme les *Annales* sont lues par beaucoup de personnes, et sont un livre d'usage, nous nous sommes décidés à employer un *papier collé*, qui permettra d'écrire sur les marges comme sur un papier ordinaire, et un papier *mécanique* fabriqué exprès, beaucoup plus fort que les papiers ordinaires, comme on peut le voir dans ce n°; c'est une augmentation de dépense que nous faisons volontiers pour l'avantage et la commodité de nos abonnés.

IMP. DE MOQUET ET HAUQUELIN, RUE DE LA HARPE, 90.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

RECUEIL PÉRIODIQUE,

DESTINÉ A FAIRE CONNAÎTRE TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT DE PREUVES ET DE DÉCOUVERTES EN FAVEUR DU CHRISTIANISME,

Par une Société

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

SOUS LA DIRECTION

DE M. A. BONNETTY,

Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome
et de la Société royale asiatique de Paris.

QUATORZIÈME ANNÉE.

Troisième Série.

TOME VIII.

(27e DE LA COLLECTION.)

PARIS,

Au Bureau des Annales de philosophie Chrétienne,

Rue St.-Guillaume, no 24, Faub. St.-Germain.

1843.

IMP. DE HAUQUELIN ET BAUTRUCHE, RUE DE LA HARPE, 90

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 43. — JUILLET 1843.

N° 44. — AOUT.

N° 45. — SEPTEMBRE.

N°46. — OCTOBRE.

N° 47. — NOVEMBRE.

N° 48. — DÉCEMBRE.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 43. — Juillet 1843.

Traditions et discipline de l'Église.

INSTITUTIONS LITURGIQUES,

PAR LE R. P. DOM GUERANGER, ABBÉ DE SOLESMES,

> Sanas Pontificii juris et sacræ Liturgiæ traditiones labescentes confovere.

Cinquième article [1].

Continuation de la guerre contre la liturgie. — Opposition de l'archevêque de Sens. — Edition du bréviaire et du missel de Paris. — Les parlemens font intervenir le bourreau pour défendre la nouvelle liturgie. — Réforme du chant. — Le parlement proscrit l'office de Grégoire VII.

Il ne faut pas perdre de vue que la révolution liturgique dont nous nous occupons se passe exclusivement en France ; l'histoire du culte divin, parmi les autres églises d'Occident, peut être exprimée en deux mots : Fidélité aux traditions, soumission entière

[1] Voir le 4e article, au n° 41, tome VII, p. 325.

aux derniers décrets des pontifes romains, union constante de prières avec l'église-mère et maîtresse.

Au commencement du 18e siècle, le Jansénisme était triomphant de ce côté des monts ; les constitutions des souverains pontifes, tantôt éludées, tantôt ouvertement repoussées, n'avaient pu détruire l'erreur ; ses principes, et surtout son esprit rancuneux, sec, judaïque, avaient presque entièrement gagné les parlemens et la Sorbonne ; ils s'étaient insinués jusque dans l'épiscopat : c'est ce qu'il est nécessaire d'avoir toujours présent, pour ne pas se méprendre sur la véritable source des innovations.

L'un des points auxquels la secte s'attaqua toujours de préférence, fut le mystère et le secret de nos cérémonies saintes ; on remit sur le tapis la question autrefois agitée, de savoir si le canon de la messe devait être récité à haute voix. Claude de Vert, cet ennemi déclaré de toute espèce de symbolisme, défendit l'affirmative, dans son livre intitulé : *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'église*, et le *Missel de Meaux*, publié en 1709, se déclara pour le même sentiment, au moyen d'une légère addition aux rubriques [1]. Il est vrai que cette correction, faite de l'autorité privée de l'éditeur, fut hautement condamnée par l'évêque, successeur immédiat de Bossuet, qui interdit l'usage du nouveau Missel sous peine de suspense, jusqu'à parfaite expurgation ; mais cet acte de l'évêque de Meaux, auquel adhéra tout le chapitre, fut impuissant auprès d'une secte dont l'opiniâtreté était le principal caractère. Il s'engagea sur le point litigieux une discussion plus vive que jamais, à laquelle prirent part, d'un côté le trop fameux Ellies Dupin, de l'autre, le docte oratorien Lebrun [2].

[1] On se borna à ajouter le mot *amen*, précédé d'un ℟ aux formules de la consécration et de la communion, et à placer le même signe devant les autres *amen* qui se trouvaient déjà dans le canon, c'était forcer le prêtre à élever la voix afin que les clercs pussent répondre.

[2] E. Dupin publia une *Lettre sur l'ancienne discipline de l'Eglise, touchant la célébration de la messe*, Paris, 1710, in-12. — Le P. Lebrun,

Bientôt après (1736) parut le *Missel de Troyes*, qui, non content de favoriser ouvertement la récitation du canon à haute voix, portait bien d'autres atteintes aux rites sacrés. Il abrogeait la rubrique qui prescrit au célébrant de réciter en particulier, aux messes solennelles, les prières et lectures qui se font en chœur; il abolissait l'usage de placer la croix et des chandeliers sur l'autel, n'exigeant que les objets matériellement nécessaires au sacrifice : le calice, la patène et l'hostie. Ces tentatives anti-liturgiques, introduites avec l'autorisation de l'évêque de Troyes, neveu du grand Bossuet, enflammèrent le zèle de son métropolitain, Languet de Gergy, archevêque de Sens, en qui l'orthodoxie trouva un docte et courageux défenseur. Il publia trois *mandemens* qu'il fit traduire en latin, et qui nous sont restés au nombre des plus précieux monumens de l'histoire liturgique des derniers siècles.

Dom Guéranger en cite de longs fragmens, auxquels nous emprunterons quelques passages qui nous semblent offrir un grand intérêt, et renfermer d'utiles réflexions. Languet rappelle la sollicitude de Pépin et de Charlemagne pour établir la liturgie romaine en France, et le zèle de S. Grégoire VII pour la faire prévaloir en Espagne ; après quoi il ajoute : « Alors, on » mettait du prix à garder l'unité avec l'Église romaine, et cha» cun concourait avec joie aux moyens de la corroborer en toutes » manières; car tous sentaient l'utilité et la nécessité de cette » union. On ne portait point envie à la supériorité de cette » Église-mère ; on n'avait pas honte de lui être soumis et de lui » obéir ; que dis-je? on s'en faisait gloire, et on sentait que cette » obéissance était le moyen de maintenir et de fortifier l'unité. » On jugeait nécessaire de réunir le rameau au tronc, de ramener » le ruisseau à la source; et comme la gloire et la solidité de l'É» glise consistent dans son unité, on pensait que cette unité de» vait être produite et confirmée par une légitime subordination.

a donné, à la suite de son ouvrage sur la messe, une dissertation *sur l'usage de réciter en silence une partie des prières de la messe dans toutes les Eglises et dans tous les siècles*, Paris, 1725, in-8°.

» Ainsi pensèrent nos pères, ceux-là même par lesquels la foi est
» venue jusqu'à nous. Ils ont bien d'autres idées, ceux qui, au-
» jourd'hui, n'ont pas de honte d'appeler l'Église romaine *une*
» *Église étrangère*, et d'affirmer que l'usage des livres liturgiques
» de cette Église n'a été introduit *que par tolérance* dans le dio-
» cèse de Troyes. Ainsi, sous le voile d'une liturgie plus élégante,
» on cache le mépris de la liturgie romaine; ainsi on affaiblit la
» sainte et précieuse unité; ainsi les liens qui nous unissaient à
» la mère-Église se brisent peu à peu; ainsi on prépare de loin
» les peuples à la séparation. De la différence des rites naîtra
» peut-être le mépris, et même la haine, qui finit souvent par le
» schisme. Qui ne serait saisi de crainte en considérant le schisme
» des Grecs, et en se rappelant qu'un des motifs de cette funeste
» séparation fut que l'Église romaine ne chantait pas *alleluia* du-
» rant le carême : ce que les Grecs reprochaient comme un grand
» crime au pontife romain et aux évêques d'Occident [1]. »

Dans un autre mandement, l'illustre archevêque de Sens discute le grand principe des liturgies nouvelles, à savoir, l'emploi exclusif des textes sacrés dans l'office de l'église : « On n'a voulu,
» dit-on, rien admettre dans les prières de la Messe qui n'ait été
» emprunté, de mot à mot, aux saintes Écritures; mais d'abord,
» répond Languet, cela est impossible; autrement, il fau-
» drait changer toutes les Oraisons, de même qu'on a changé
» tous les Introïts et tous les Graduels. En effet, ces antiques
» oraisons qui, presque toutes, sont extraites du sacramentaire de
» saint Gregoire, ne sont point composées de textes de l'Écriture.
» D'après le même principe, on devrait aussi changer le *Gloria*
» *in excelsis*, le *Credo*, le *Confiteor*, et nombre d'autres prières
» consacrées par leur antiquité. L'auteur du nouveau missel n'a
» pas osé aller jusque là; mais cela seul aurait dû faire com-
» prendre la fausseté de cette règle imaginaire, qui, n'étant ap-
» puyée sur aucun fondement solide, est tellement impraticable
» qu'on est obligé de s'en écarter dans un grand nombre d'occa-
» sions.

[1] *Instit. Liturg.*, t. II, p. 197.

» En second lieu, qui a prescrit cette règle? est-ce un concile ou « quelqu'autre monument de la vénérable antiquité? n'est-il pas « manifeste, au contraire, que la plus respectable des prières de « l'Eglise, le canon de la messe, n'a pas été tiré des paroles de « l'écriture? » Le prélat cite ensuite le canon du IVe concile de Tolède, en 633, et montre combien cette sainte et savante assemblée, présidée par saint Isidore, mettait d'importance à conserver les formules traditionnelles de la Liturgie. Puis il continue ainsi :

« En troisième lieu, pourquoi, au nom de cette prétendue » règle, tous les anciens Introïts, Graduels, etc., ont-ils été chan- » gés? N'est-ce pas de l'Écriture-Sainte qu'a été tirée la plus grande » partie des Introïts, des Graduels et des autres chants contenus » dans l'antiphonaire de saint Grégoire? Pourtant on les a rem- » placés, sous prétexte d'un plus grand bien, et ce bien consistait » à insérer frauduleusement des nouveautés dans le missel.

« En quatrième lieu, la tradition n'est-elle donc pas aussi une » sorte de parole de Dieu, une règle de foi? Mais en quel monu- » ment nous apparaît plus sûrement et plus efficacement cette » sainte tradition, que dans ces prières composées dans l'antiquité » la plus reculée, employées par la coutume la plus universelle, » conservées dans la plus constante uniformité? Si ces prières ne » sont pas formées des propres paroles de l'Ecriture, les fidèles » ne leur doivent-ils pas la même révérence, proportion gardée, » qu'à l'Ecriture sainte? Il est plusieurs dogmes de notre foi » dont nous ne pouvons prendre la connaissance distincte que » dans la tradition, et il n'y a pas de monumens à la fois plus » précis et plus sûrs pour défendre ces dogmes, que les prières » même de la messe. Trouve-t-on dans les Ecritures saintes le » dogme de la perpétuelle intégrité de la Sainte Vierge, aussi » clairement que dans les prières de l'Eglise, et principalement » dans ces paroles que nous lisons dans les livres liturgiques de » saint Grégoire : *Post partum, Virgo, inviolata permansisti.* » N'est-ce pas dans la liturgie qu'on trouve la tradition de l'Eglise » sur la canonicité des livres saints, et sur un grand nombre d'au- » tres points?

» Au reste, et c'est là notre cinquième observation, ce sont le

» plus souvent les idées d'un esprit individuel qu'on a ainsi re-
» vêtues de l'apparence de textes de l'écriture, et substituées aux
» antiques prières. A la vérité, les paroles sont prises dans l'É-
» criture sainte; mais leur *accommodation* arbitraire à certaines
» fêtes, ou aux éloges de certains saints, est une production de
» l'esprit particulier. »

Ici Languet cite en exemple plusieurs de ces fameux contresens bibliques que renfermait le missel de Meaux, et dont regorgent avec tant de fierté nos nouveaux missels et bréviaires, et il reprend ainsi : « Quelque belles et ingénieuses que paraissent ces allu-
» sions, elles n'offrent pas le sens naturel des textes de l'Ecriture,
» mais tout simplement le sens de l'auteur qui les a imaginées.
» Si cet auteur est moderne, sans nom, s'il n'a autorité que dans
» un seul diocèse, quelle force, quel poids pourra-t-il donner à
» ces productions de son propre génie? Les prières de l'ancienne
» liturgie, toutes simples et sans ornemens qu'elles soient, n'au-
» ront-elles pas plus d'autorité, ne seront-elles pas plus utiles,
» bien qu'elles ne soient pas tirées des Ecritures saintes.

« Ce n'est pas cependant que nous prétendions condamner ces
» *accommodations* et ces allusions; l'exemple des saints Pères est
» là pour les défendre. Mais nous prétendons que ce n'est pas
» enrichir l'Eglise que de supprimer les chants antiques pour
» substituer en leur place des allusions d'une invention récente ;
» c'est bien plutôt la scandaliser que d'employer ces *accommo-
» dations* au moyen desquelles l'Écriture est détournée à des sens
» étrangers, quelquefois suspects et dangereux dans la foi. Quel-
» qu'un ignore-t-il que, par le moyen de textes des Ecritures
» mutilés et cités à faux, il n'est pas d'erreur qu'on ne puisse in-
» sinuer et même enseigner par les propres paroles de la Bible.
» Il est inutile de rapporter des exemples : chacun les trouvera
» aisément dans sa mémoire [1]. »

Ainsi, des voix éloquentes s'élevaient encore pour défendre l'inviolabilité du culte catholique, sans toutefois pouvoir ar-

[1] *Inst. liturg.*, t. II, p. 199.

rêter l'entraînement général. D. Claude de Vert, comme nous l'avons dit, avait déjà publié son *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de la messe*, qui tendait à détruire le sens mystique et spirituel de tous les rites sacrés, et les expliquait au moyen de raisons purement *physiques*. C'était, comme on voit, renverser la liturgie par sa base, et réduire le rituel à un pur cérémonial, dont la plupart des dispositions, désormais puériles et sans but, ne pouvaient tarder de disparaître devant l'éclat des lumières modernes. D'après le livre de D. de Vert, qu'on ne saurait ouvrir aujourd'hui sans étonnement, les luminaires et les cierges n'étaient employés aux usages liturgiques que parce que, dès le principe, le culte chrétien se pratiquait dans les ténèbres, et qu'il fallait avant tout y voir clair; de même on avait adopté l'encens et les parfums afin de corriger le méphytisme des catacombes; on baptisait avec de l'eau, parce que, chez tous les peuples, les enfans étaient lavés après leur naissance; *mais l'eau dessèche et ride la peau*, dit Claude de Vert, et voilà pourquoi on *avait soin de frotter d'huile les parties mouillées*, origine des onctions avec le saint-chrême; mais encore, il fallait bien essuyer avec un linge les nouveaux baptisés; ce linge était *blanc*, sans aucun doute, d'où la robe blanche que ces derniers portaient durant huit jours. Imaginez tout un système établi sur cette base, comprenant tout le culte catholique, depuis le baptême jusqu'à l'extrême onction, depuis le bénitier placé à la porte du temple jusqu'à l'ampoule sainte qui verse l'huile sur la tête des pontifes et des rois, et dites si ce n'était point là une immense tentative faite pour pousser le catholicisme au *naturalisme* et au *matérialisme* le plus grossier.

Le livre de Dom de Vert n'en eut pas moins un grand succès; il fut combattu vivement par le P. Le Brun de l'Oratoire, dans son excellente *Explication de la messe*, et par Languet, qui n'était pas encore archevêque de Sens, et qui publia un livre intitulé : *Du véritable esprit de l'Église dans ses céromonies, ou Réfutation de D. Claude de Vert*. Cette réponse était écrite avec chaleur, et nos lecteurs liront avec intérêt le passage suivant :

« C'était, dit Languet dans sa préface, une de ces occasions où

» lévite doit s'armer, sans égard, pour défendre le sanctuaire du
» Seigneur qu'on a entrepris de dépouiller de sa beauté, en défi-
» gurant ses mystères ! On ne pouvait se borner à une réfutation
» froide et à des preuves languissantes, en écrivant contre un
» homme qui impose par son air décisif, par les applaudisse-
» mens qu'il donne à ses frivoles conjectures, et par le ridi-
» cule qu'il semble vouloir répandre sur ce que nos cérémonies
» ont de plus respectable. Le monde, d'ailleurs, est plein d'es-
» prits forts, qui, ennemis du mystère, autant que du prodige
» et de tout ce qui peut en quelque manière captiver la rai-
» son, reçoivent avec avidité les maximes qui paraissent favo-
» riser leur incrédulité. Le mépris des allusions pieuses des
» Rubricaires réjouit ces incrédules. Ils s'en autorisent dans les
» railleries qu'ils en font, et c'est avec joie qu'ils croient trouver
» de quoi se justifier à eux-mêmes le peu de cas qu'ils ont cou-
» tume de faire de tout ce qu'on appelle mystique ou symbole,
» qui ne sert qu'à nourrir la piété. Il faut les détromper ou les con-
» fondre. Il faut arracher les armes à celui qui leur en a fourni,
» et faire sentir tout le ridicule de ses principes. Comment le
» peut-on faire sans employer cette vivacité de style, qu'une
» juste indignation inspire, et qui ne sert qu'à donner plus
» de jour et de grâce à la vérité? Si l'auteur qu'on attaque est
» mort, son livre ne meurt point. Il vit entre les mains du pu-
» blic. Les hommes avides de la nouveauté en ont déjà épuisé
» deux éditions. Non-seulement les incrédules s'en autorisent;
» mais les hérétiques même croient y trouver de quoi s'armer
» contre nous, et de quoi insulter à nos théologiens et à nos mys-
» tiques. Ce n'est pas avec une réfutation languissante qu'on vient
» à bout de détruire les préventions, de confondre les esprits forts,
» de désarmer les hérétiques et de réveiller le zèle de ceux qui
» aiment la religion [1]. »

Mais les esprits étaient placés sur une pente trop rapide pour ne pas aller plus loin. Déjà, en Hollande, ce réceptacle du jansénisme, des prêtres avaient employé la langue vulgaire pour l'ad-

[1] *Instit. liturg.*, t. II, p. 246.

ministration des sacremens, lorsqu'on vit s'établir aux portes de Paris, et sous prétexte de retour à la *vénérable antiquité*, un culte tout neuf, qui n'était qu'une indigne parodie de nos augustes et antiques cérémonies. Le village d'Asnières fut le théâtre de ces honteuses scènes; les auteurs et principaux acteurs étaient le curé du lieu, Jubé, zélé janséniste, et le docteur Petitpied, qui rédigea le *Missel de Troyes* dont nous avons déjà parlé. On peut consulter, pour les détails de la *liturgie d'Asnières*, l'ouvrage de Don Guéranger; on y verra comment ces deux prêtres essayaient de singer la majesté pontificale devant un autel nu, dépouillé de croix et de cierges, et chargé, en revanche, des fruits et des légumes offerts par le peuple. A la lecture de telles profanations publiquement pratiquées sous les yeux du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui les autorisait de son silence, on se prend d'une grande pitié pour l'époque qui fut témoin de ces scandales, et l'on préfère respirer l'air d'un siècle où la ligne de démarcation entre la vérité et l'erreur est, au moins, nettement tracée, et où les tentatives d'un abbé Châtel sont restées au-dessous du mépris.

Le goût des nouveautés gagnant de proche en proche, les bréviaires réformés firent bientôt fureur : chaque diocèse voulut avoir les siens. Afin de faciliter le mouvement, quelques-uns des plus zélés novateurs imaginèrent de tailler des patrons sur lesquels les livres d'église devraient être façonnés à l'avenir, et où chacun pourrait venir se pourvoir d'hymnes, de répons, d'introïts, etc., le tout à volonté et à discrétion. Frédéric-Maurice Foinard, autrefois curé de Calais, auteur d'une *Explication de la Genèse* qui fut supprimée, fit d'abord paraître un *Projet d'un nouveau Bréviaire, dans lequel l'office divin, sans en changer la forme ordinaire* (admirez la réserve !), *serait particulièrement composé de l'Écriture sainte, instructif, édifiant, dans un ordre naturel, sans renvoi, sans répétitions et* TRES COURT, *avec des observations sur les anciens et sur les nouveaux bréviaires*. C'était dire assez clairement que le bréviaire romain n'était ni *instructif* ni *édifiant*, ni surtout assez *court*. Mais bientôt, peu satisfait de poser ainsi la règle, de son autorité privée, le même Foinard vou-

lut joindre l'exemple à la théorie, et publia, en 1726, un *Bréviaire* exécuté d'après son plan, dans lequel toute la série des offices divins avait été de nouveau élaborée et soumise au creuset de son génie particulier. Ce *livre-modèle,* qui ne trouva cependant d'imprimeur qu'à Amsterdam, était intitulé : *Breviarium ecclesiasticum, editi jam prospectús executionem exhibens, in gratiam Ecclesiarum in quibus facienda erit Breviariorum editio* (2 vol. in-8°).

Il est douloureux de rappeler que le *Bréviaire-Foinard* fit réellement fortune, et que beaucoup d'églises de France n'hésitèrent point à en adopter les principes et les formes.

« Certes, dit à ce propos l'auteur des *Institutions liturgiques,* » c'était une chose bien lamentable de voir ainsi se rompre la com- » munion des prières catholiques avec Rome, avec le reste de la » Chrétienté, avec les siècles de la tradition; mais ce qui n'était » pas moins humiliant, ce qui n'accusait pas moins la triste dé- » viation qui faillit ruiner pour jamais la foi catholique dans » notre patrie, c'est le mesquin presbytérianisme, dont toute » l'œuvre des nouvelles liturgies demeure à jamais entachée. La » plupart de ces faiseurs étaient des hérétiques, comme nous l'avons » dit, et comme nous le dirons encore en tems et lieu ; mais de » plus, ils étaient de simples prêtres, sans caractère pour ensei- » gner, sans mission pour réformer l'Église, sans troupeau à gou- » verner en leur propre nom. Jusqu'ici, nous avions vu la litur- » gie, soit dans l'Église d'Orient, soit dans l'Église d'Occident, » formulée, disposée, corrigée par des évêques : Saint Léon, saint » Gélase, saint Grégoire-le-Grand, saint Léon II, saint Gré- » goire VII, Paul IV, dans l'Église de Rome; saint Ambroise dans » l'Église de Milan ; saint Paulin, dans l'Église de Nole ; Maxi- » mien et Johannicius, dans l'Église de Ravenne ; Théodose, » dans l'Église de Syracuse ; saint Paulin, dans celle d'Aquilée ; » Voconius, dans l'Église d'Afrique ; saint Hilaire, saint Césaire » d'Arles, saint Sidoine Apollinaire, saint Venantius Fortunat, » saint Grégoire de Tours, saint Protadius de Besançon, saint » Adelhelme de Séez, dans l'Église des Gaules; saint Léandre, » saint Isidore, Conantius, Jean de Sarragosse, Eugène II de To- » lède, saint Ildefonse, saint Julien de Tolède, dans l'Église go-

» thique d'Espagne; saint Eustathe d'Antioche, saint Basile, saint
» Maruthas, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Maron, saint
» André de Crète, Come de Maïuma, Joseph Studite, Georges de
» Nicomédie, etc., dans les églises d'Orient. La liturgie est donc
» l'œuvre des évêques; ils l'ont rédigée, fixée, en établissant les
» églises; c'est d'eux qu'elle a tout reçu; c'est par eux qu'elle
» subsiste. Les diverses réformes de la liturgie n'ont jamais été
» autre chose que le rétablissement de l'œuvre liturgique des
» évêques dans son ancienne pureté; de même que la réforme de
« la discipline n'est que le retour aux constitutions apostoliques,
» et aux décrets des conciles. On doit se rappeler que le soin
» donné par Grégoire IX aux frères Mineurs ne regardait pas la
» composition de la liturgie, mais une simple épuration, dans le
» genre de celle qu'accomplirent les commissions romaines nom-
» mées par saint Pie V, Clément VIII et Urbain VIII; encore ces
» dernières renfermaient-elles plusieurs membres revêtus de la
» pourpre romaine, ou honorés du caractère épiscopal.

» En France, au contraire, il ne s'agit point de corriger, de met-
» tre dans un meilleur ordre la liturgie Romaine-française, ni de
» rétablir l'antique et vénérable rite Gallican; il s'agit de donner
» de fond en comble une liturgie à une Église qui n'en a pas, et
» aucun évêque ne couvre de la responsabilité de son travail per-
» sonnel cette œuvre qui doit remplacer celle de tant d'évêques
» des premiers siècles, de tant de souverains pontifes. Pour opé-
» rer cette grande et inouie révolution, les évêques français du
» 18e siècle se constituent sous la dépendance de simples prêtres
» qui se sont érigés en législateurs de la liturgie. Les plus justes
» réclamations sont étouffées, comme on va le voir, et il faut que
» saint Grégoire disparaisse avec tout l'imposant cortége de ses
» cantiques séculaires, pour faire place à des prêtres, comme Le
» Tourneux, de Vert, Foinard, Petitpied, Vigier, Robinet, Ja-
» cob; bien plus, à des diacres, comme J.-B. Santeul; à des aco-
» lytes, comme Le Brun des Marettes et Mesenguy; à des laïques,
» comme Coffin et Rondet [1]. »

[1] *Instit. liturg.*, t. II, p. 271.

Le docteur Grandcolas avait déjà publié en 1714 un *Traité de la messe et de l'office divin*, qu'il fit suivre en 1727 d'un *Commentaire sur le bréviaire romain*, où les idées de Foinard étaient érudiment développées. Ces deux hommes peuvent être considérés comme les législateurs des nouvelles liturgies. Leur système influa sur tous les bréviaires qui virent le jour à cette époque, tels que les *Bréviaires* de Sens, d'Auxerre, de Rouen, d'Orléans [1].

Enfin le *Bréviaire de Paris*, œuvre de François de Harlai, édité de nouveau à deux diverses reprises, mais sans corrections considérables, par le cardinal de Noailles, reçut une dernière forme, en 1736, sous l'épiscopat de Charles Gaspard de Vintimille. Trois commissaires furent chargés de cette nouvelle révision. Le P. Vigier oratorien, fort suspect d'attachement au jansénisme dont sa compagnie était gangrenée [2]; Mesenguy, simple clerc, qui n'avait jamais voulu prendre le sous-diaconat, l'un des plus célèbres champions de l'*Appel* contre la bulle *Unigenitus*;— et Coffin, laïque, successeur de Rollin dans la direction du collége de Beauvais. Ce dernier fut chargé de composer les hymnes du nouveau bréviaire. Son mérite, comme hymnographe, est peut-être au-

[1] Le *Bréviaire d'Orléans* eut pour rédacteur Jean-Baptiste Lebrun Desmarettes, fils d'un libraire de Rouen, qui fut condamné aux galères pour avoir imprimé des livres en faveur de Port-Royal. Le fils, élevé par les solitaires de cette maison, garda toute sa vie un grand attachement pour ses anciens maîtres et pour leur doctine; attachement qui l'entraîna dans certaines démarches, par suite desquelles il fut renfermé à la Bastille durant cinq ans : encore n'en sortit-il qu'à la condition de signer le formulaire. Il rétracta cet acte d'orthodoxie en 1717, et se porta appelant de la bulle *Unigenitus*. Etant tombé malade, et craignant un refus des sacremens, il se traîna à l'église pour faire ses Pâques, le dimanche des Rameaux 1731, et mourut le lendemain. Il avait pris l'ordre d'acolythe et ne voulut jamais entrer dans les ordres sacrés. Le *Bréviaire de Nevers* était aussi de sa rédaction.

[2] François-Nicolas Vigier, prêtre de l'Oratoire et successeur de Duguet, en la charge de supérieur du séminaire de Saint-Magloire, s'était livré lui aussi à la composition d'un bréviaire, suivant les idées nou-

dessus de celui de Santeul, mais sous le rapport de l'orthodoxie il offrait moins de garanties encore. Santeul, homme léger et sans conséquence, était, il est vrai, ami et fauteur d'hérétiques; Coffin, personnage grave et recueilli, était hérétique notoire, et l'Eglise de Paris fut contrainte de refuser les derniers sacremens à son poète, qui mourut en état de rébellion ouverte contre l'autorité catholique [1].

La correction du bréviaire appelait comme conséquence nécessaire celle du *Missel*. Mesenguy fut encore chargé de ce travail, et son œuvre vit le jour en 1738.

velles, et ce fut ce bréviaire qui devint le nouveau bréviaire de Paris. Le P. Vigier n'était pas appelant de la bulle; mais il composa, pour aider à la pacification des esprits, un mémoire dans lequel il écartait de la bulle le caractère et la dénomination de *règle de foi*, la qualifiant seulement de réglement provisoire de police qui n'obligeait qu'à une soumission extérieure. Le *Bréviaire du P. Vigier* ne démentait pas trop une telle façon de penser.

[1] C'était un trop étrange spectacle et une contradiction trop flagrante de voir l'église de Paris recevoir et chanter les hymnes d'un homme qu'elle se trouvait obligée de séparer de sa communion pour que les ennemis de l'unité n'en tirassent point parti. « On chante tous les jours » dans l'Église de Paris, disait le journal de la secte, la foi que professait » M. Coffin, contenue dans des hymnes que feu M. de Vintimille lui-» même l'avait chargé de composer. M. de Beaumont, successesur de » feu M. de Vintimille dans cet archevêché, les autorise par l'usage » qu'il en fait, et par l'approbation qu'il est censé donner au bréviaire » de son diocèse. Le père Bouettin (génovéfain, curé de Saint-Etienne-» du-Mont, qui refusa les sacremens à Coffin) les chante lui-même, mal-» gré qu'il en ait; et les sacremens sont refusés à la mort à celui qui » les a composés! Le curé fait le refus, l'archevêque l'autorise! (*Nou-» velles ecclésiastiques*, 10 juillet 1749. »

Ce n'est pas tout. Le parlement fut saisi de cette affaire. On entendit le conseiller Angran dénoncer aux chambres assemblées le refus des sacremens fait à Charles Coffin, comme *un acte de schisme*. Il partait de

Ces deux livres, le *Bréviaire* et le *Missel de Vintimille*, composent le fonds de la liurgie parisienne qui prévalut et règne encore aujourd'hui en un grand nombre de diocèses. Nous ne suivrons pas l'abbé de Solesmes dans la critique détaillée qu'il en fait ; il serait impossible d'indiquer ici tous les changemens, additions et transpositions relevés par notre auteur. Le missel n'avait guère conservé d'intact que les Evangiles ; et le bréviaire, que l'*Itinéraire des clercs* et la *bénédiction de la table*. Nous nous bornerons à indiquer les principaux caractères de cette grande innovation :

1° *Eloignement pour les formules traditionnelles.*

2° *Remplacement des formules de style ecclésiastique par des passages de la Bible.*

3° *Fabrication des formules nouvelles*; hymnes, proses, préfaces, etc. d'où résulte une contradiction flagrante entre les principes posés et leur application.

4° *Affaiblissement considérable de l'esprit de prière et d'onction.*

5° *Diminution du culte de la Sainte Vierge et des saints.*

6° *Abréviation de l'office et réduction de la prière publique.*

7° *Atteintes portées aux droits du Saint-Siége, et en général à l'autorité ecclésiastique.*

8° *Intervention de la puissance séculière dans le réglement de la liturgie.*

La nouvelle liturgie de l'archevêque de Vintimille provoqua cependant une assez forte opposition de la part du clergé de Paris, opposition dirigée, non pas contre le système général de refonte liturgique, généralement reçu en France, mais uniquement contre les tendances ouvertement jansénistes des livres parisiens. Le séminaire de Saint-Sulpice, celui de Saint-

ce principe, que c'est un acte de schisme de refuser la communion à ceux qui sont dans l'Eglise, aussi bien que de communiquer avec ceux qui sont séparés. D'autre part, disait-il, on ne pouvait pas raisonnablement admettre que l'église de Paris, eût été demander à un excommunié de lui composer des hymnes.

Nicolas-du-Chardonnet, protestèrent contre les offices de nouvelle fabrique ; plusieurs curés de Paris témoignaient la même répugance ; le conseil de l'archevêché était divisé à ce sujet. Sur ces entrefaites parut une *Lettre sur le nouveau bréviaire* (1736) qui résumait avec force et précision les principales raisons des opposans. Elle avait pour auteur le P. Hongnant, jésuite, rédacteur du *Journal de Trévoux*. Nonobstant ces réclamations, l'archevêque de Paris tint bon pour son bréviaire; il fallut se soumettre, et ce fut le parlement de Paris qui se chargea de répondre à la lettre du P. Hongnant, en la condamnant, par arrêt du 8 juin 1736, à être brûlée par la main du bourreau.

L'opposition dont nous venons de parler ne fut pas toutefois tellement méprisée, qu'elle n'obtint de faire placer des cartons sur les passages du bréviaire quiétaient le plus infectés du venin janséniste. Mais ces corrections furent peu nombreuses ; et c'est là sans doute ce qui détermina le docteur Urbain Robinet à composer, lui aussi, son *Breviarium ecclesiasticum*. Les intentions de l'auteur étaient droites ; il voulait opposer un corps de liturgie au moins orthodoxe, au bréviaire de Vigier et de Mésenguy, mais en marchant ainsi sur les traces de Foinard, et en se posant, sans mission aucune, comme compositeur liturgiste, il ne s'engageait pas moins dans une route fausse et contraire à toute la tradition. Son *Bréviaire* était du reste une copie de celui de Paris, qu'il s'était contenté d'expurger. On y remarquait plusieurs hymnes de sa façon, que D. Guéranger met au niveau de celles de Coffin pour le mérite littéraire, et qu'il leur préfère sous le rapport de l'onction et de l'orthodoxie [1]. Deux bréviaires, qui parurent à

[1] Les plus belles hymnes de Robinet sont celles de Noël : *Jàm terra mutetur polo* et *Umbrâ sepultis lux oritur nova*; de l'Ascension : *Christe quem sedes revocant paternæ;* de saint Pierre : *Petre, bisseni caput es senatûs;* des saints de l'Ancien-Testament : *Antiquì canimus lumina fœderis;* de la présentation de la sainte Vierge : *Quam pulchrè graditur filia principis* ! Ceci soit dit sans approuver l'introduction de ces hymnes à la place de celles que l'Eglise chantait depuis tant de siècles.

cette époque, celui d'Amiens, publié par le pieux évêque Louis-François de la Mothe (1746), et celui du Mans, par Charles de Froullay (1748), ainsi que ceux de Cahors et de Carcassonne, qui reproduisirent le *Breviarium ecclesiasticum* de Robinet, sont remarquables par ce retour aux principes catholiques, sans toutefois abandonner le goût des formes nouvelles ou parisiennes.

Ainsi étaient portés les derniers coups à l'œuvre de saint Grégoire-le-Grand, propagée par saint Grégoire VII, revue avec tant de soin par saint Pie V et ses successeurs. La critique moderne, tout en prêchant le retour à l'antiquité, s'en éloignait toujours davantage. Le docteur Grandcolas, l'un des apôtres les plus chauds de la réforme liturgique, ne trouvait-il pas naïvement que l'hymne *Pange lingua* et les antiennes à la sainte Vierge, *Alma redemptoris*, *Ave regina cœlorum*, *Regina cœli*, *Salve regina*, étaient *très plates*, et que le *Lauda Sion* exigeait des corrections? N'en avait-on pas fait au *Dies iræ*, d'où l'on chassa, du même trait de plume, *la Sibylle* et *sainte Marie Magdeleine*, sans se douter du sens profond qui avait fait placer la Sibylle à côté de David, la tradition des gentils à côté de la tradition israélite, ni de l'atteinte que renfermait la seconde de ces altérations contre un des points les plus vénérables de la tradition chrétienne? Les introïts et les répons en style ecclésiastique, ces versets, ces traits célèbres, que tout le monde savait par cœur, et dont les mille voix du peuple faisaient retentir la voûte des temples aux grandes solennités : *Gaudeamus..... Resurrexi.... Viri Galilæi..... Salve sancta parens*, etc., dûrent disparaître pour céder la place à des passages tirés de l'Écriture sainte.

Mais cet emploi exclusif du texte sacré, outre sa parenté avec le principe protestant, qui ne reconnaît d'autre autorité que la Bible, donna lieu à de singulières méprises. C'est ainsi qu'aux premières vêpres de l'Assomption on applique à la sainte Vierge ce passage de Judith : *Magna eris, et nomen tuum nominabitur in in universâ terrâ*. Or il se trouve que ce sont les paroles qu'Holopherne adresse à la sainte veuve pour la séduire : *Tu in domo Nabuchodonosor magna eris*, etc. ; est-ce là une louange bien digne de la Reine des cieux? — Au commun d'un abbé ou d'un

moine, on a placé un capitule ainsi conçu : *Descenderunt multi quærentes judicium et justitiam in desertum et sederunt ibi....* Achevez la phrase tirée des Machabées[1], et vous trouvez *ipsi et filii eorum, et mulieres eorum, et pecora eorum.* Etranges moines que ceux là! Nous ne pousserons pas plus loin cette critique, sur laquelle les *Institutions liturgiques* ne laissent rien à désirer.

Une refonte aussi complète des formules consacrées exigeait de toute nécessité une forme analogue dans le chant ecclésiastique. Il fallait bien trouver des mélodies pour toutes ces nouvelles prières. Les facteurs de plain-chant ne firent pas défaut, pas plus que les faiseurs de liturgies. Chacun avait son système de transaction. Celui qui prévalut fut un système qui consistait à puiser tour à tour, ou tout à la fois, dans les graves mélopées grégoriennes, dans le chant plus léger du moyen-âge, de mettre en un mot à réquisition tout le répertoire chantant de la liturgie, et de forger avec ces élémens si variés, si originaux, si bien caractérisés, un tout tel qu'on pouvait l'attendre des compositeurs modernes. Telle fut la méthode suivie par l'abbé Lebeuf, chanoine et sous-chantre de la cathédrale d'Auxerre, qui ne recula point devant la tâche énorme de refaire toute la partie chantante des nouveaux offices. Mais ni son érudition réelle en fait d'harmonie ecclésiastique, ni sa prodigieuse fécondité, ni son esprit laborieux ne se trouvèrent au niveau d'une entreprise qui dépassait évidemment les forces d'un homme. Toutes ses fatigues n'aboutirent qu'à enfanter une sorte de parodie des chants Romains. Les offices, autrefois si divers et si *chantans*, prirent tous la même physionomie. De là une monotonie inéluctable qui devint le signe et comme le cachet ineffaçable des offices Parisiens. Nous ignorons si ce fut pour y porter remède qu'on imagina les *crochets*, le chant *martelé* et autres fioritures de fraîche date; mais nous pouvons dire que chaque fois qu'il nous arrive d'entendre, sous les voûtes de nos vieilles cathédrales, ces lourdes notes hurlées par la voix sépulchrale des *gueulards*, auxquelles se mêlent, sans transition, les faussets déchirans de la *maîtrise*, le tout rehaussé d'un renfort d'ophycléïdes et de serpens,

[1] L. 1, ch. 2, v. 28 et 29.

il nous est difficile de nous défendre d'un sentiment de tristesse, et de reconnaître la voix douce et harmonieuse de notre Eglise, ainsi travestie en un tintamarre assourdissant.

La décadence de la liturgie et du chant ecclésiastique amena une dégradation analogue dans toutes les parties de l'art chrétien[1]. L'architecture, la sculpture, la peinture achevèrent de perdre tout caractère religieux. En place d'églises on bâtit des temples païens ou des espèces de salles de spectacle à loges et à coulisses. On ne mit plus de différence entre un tableau d'église ou de boudoir. Certaines éditions des nouveaux bréviaires furent illustrées de gravures qui font encore baisser les yeux. Il n'y eut pas jusqu'aux habits sacerdotaux dont la forme subit les plus tristes modifications. De cette époque datent les surplis à *ailes empesées*, et les bonnets carrés en forme d'*éteignoir*, et les chasubles *en violon*, et les chappes lourdes et raides comme les chappes de plomb du Dante, et tous ces ornemens étriqués qu'on dirait faits en planches de sapin, substitués aux amples et flottantes draperies de l'antiquité; et sans doute aussi ces triomphantes perruques, qui se conservaient, dit-on, en certaines sacristies à la fin du siècle dernier, variant de volume et d'ornementation selon le degré de la fête, si bien qu'aux *solennels majeurs* l'officiant ne pouvait être coiffé qu'après s'être préalablement revêtu des ornemens sacerdotaux.

« Tel fut donc, conclut D. Guéranger, le bouleversement des » idées au 18e siècle, qu'on vit des prélats combattre les héréti- » ques, et en même tems, par un zèle inexplicable, porter » atteinte à la tradition dans les prières sacrées du *Missel;* con- » fesser que l'Église a une voix qui lui est propre, et faire taire » cette voix pour donner la parole à quelque docteur sans au- » torité.

» Telle fut la naïve outrecuidance des nouveaux liturgistes

[1] La prière est l'âme dont la liturgie est le corps, et dont l'art chrétien est le vêtement et la parure. L'une de ces trois choses ne peut souffrir sans que les autres s'en ressentent.

» qu'ils ne se proposèrent rien moins, et ils en convenaient, que
» de *ramener l'Église de leur tems* au véritable esprit de la prière ;
» que de purger la liturgie des choses *peu châtiées, peu exactes,*
» *peu mesurées, plates, difficiles à prendre dans un bon sens,* que
» l'*Église, dans les pieux mouvemens de son inspiration*, avait ma-
» lencontreusement adoptées ou fabriquées.

» Telle fut, par le plus juste de tous les jugemens, la barbarie
» dans laquelle tombèrent les Français sur les choses du culte
» divin, que la musique, la peinture, l'architecture, qui sont les
» arts tributaires de la liturgie, la suivirent dans une décadence
» qui n'a fait que s'accroître avec les années.

» Telle fut la situation fausse dans laquelle les novateurs pla-
» cèrent la liturgie en France, qu'on les entendit eux-mêmes ren-
» dre témoignage contre leur œuvre, et s'unir aux partisans de
» l'antiquité, qui regrettaient la perte des livres grégoriens [1]. »

[1] Il n'est pas sans intérêt d'entendre les jugemens que les auteurs des nouveaux bréviaires ont plus d'une fois portés leur propre ouvrage. De pareils témoignages ne peuvent du moins être suspects.

« Il ne paraît pas, dit l'un des hommes qui ont pris la plus grande
» part à la réforme liturgique, l'abbé Foinard, dont il a été plus d'une
» fois question, il ne paraît pas que ce soit l'onction qui domine dans
» les nouveaux bréviaires. On y a, à la vérité, travaillé beaucoup pour
» l'esprit ; mais il semble qu'on n'y a pas autant travaillé pour le cœur. »
(Foinard, *Projet d'un nouveau bréviaire*, p. 64.) Plus loin il ajoute ces paroles remarquables : « Ne pourrait-on pas dire que l'on a fait la
» plupart des antiennes dans les nouveaux bréviaires, seulement pour
» être lues des yeux, par curiosité et hors l'office (p. 93) ? »

Ecoutons maintenant l'abbé Robinet, auteur des bréviaires de Rouen, du Mans, Carcassone et Cahors. Voici un aveu qui a son prix : « Ceux
» qui ont composé le bréviaire romain, dit-il, ont mieux connu qu'on ne
» fait de nos jours le goût de la prière et les paroles qui y convien-
» nent. » (*Lettre d'un ecclésiastique à un curé sur le plan d'un nouveau bréviaire*, p. 2.)

La première moitié du 18e siècle fut encore témoin d'un événement qui mérite une place à part dans l'histoire de la liturgie. Nous voulons parler de l'orage que suscita en France l'insertion au bréviaire romain de l'*office du grand pape, saint Grégoire VII*. D. Guéranger raconte tout au long cette affaire presque entièrement inconnue jusqu'ici, et dont nous croyons devoir consigner ici les points principaux.

La canonisation de saint Grégoire VII avait eu lieu sous le pontificat de Grégoire XIII, qui inséra le nom de ce glorieux pape au martyrologe romain, en 1584, sous la date du 25 mai. Cette sorte de canonisation, appelée *équipollente*, diffère de la canonisation *formelle* en ce qu'elle n'est point précédée de la

Nous ajouterons ici le sentiment d'un théologien de l'époque, auteur docte et généralement estimé. Collet, dans son *Traité de l'office divin*, dont la première édition est de 1763, répond en ces termes à certains ecclésiastiques qui se faisaient autoriser par leurs évêques à dire d'autres bréviaires que celui qu'on suivait dans leurs diocèses, sous prétexte que les nouveaux bréviaires étaient *mieux faits*. « L'Ecriture, dit-il, les » psaumes, la plupart des homélies, sont les mêmes dans tous les bré- » viaires. Si, pour nourrir sa dévotion on a besoin de légendes, ou de » quelques autres semblables morceaux d'un bréviaire étranger, on peut » s'en faire une lecture spirituelle. Mais combien d'antiennes paraissent » la plus belle chose du monde, quand elles sont détachées, et la plus » pitoyable quand on les rapproche de sa source. » (Collet, *Traité de » l'office divin*, p. 92.)

Plus loin il ajoute ces paroles pleines de sens et de franchise : « Un » jeune prêtre dira tout haut qu'il récite avec plus de piété le bréviaire » de Paris que celui de son diocèse, mais il dira tout bas que celui de » son diocèse est beaucoup plus long que celui de Paris, et que, quoiqu'on » ne changeât ni versets ni répons, il retournerait au sien, si on le ren- » dait beaucoup *plus court* que celui où il trouve tant de matière à sa » dévotion. Après tout, et nous l'avons déjà dit, la vraie piété ne mécon- » naît point l'ordre. Une pensée commune lui sert d'aliment : moins elle » frappe l'esprit, plus elle touche le cœur. » (*Ibid.*, p. 106).

procédure ordinaire : elle a lieu lorsque le souverain pontife décerne le culte public à un personnage déjà en possession d'honneurs religieux que lui rend la piété des fidèles. C'est ainsi qu'ont été canonisés presque tous les saints morts avant l'établissement des règles aujourd'hui observées et un grand nombre de ceux qui ont vécu postérieurement. Entre ces derniers, on peut citer : saint Romuald, saint Norbert, saint Bruno, saint Pierre Nolasque, saint Jean de Matha, etc. La réalité et l'authenticité de la canonisation de saint Grégoire VII ne peuvent donc être l'objet d'aucune contestation.

Vers le milieu du 17e siècle, Alexandre VII établit l'office du saint pontife dont nous parlons, dans les églises de Rome, sans cependant l'insérer encore au *Bréviaire romain*. Ce fut Benoît XIII qui, par un décret du 25 septembre 1728, ordonna cette insertion, et enjoignit à toutes les églises du monde de célébrer la fête de saint Grégoire VII.

Bientôt une vive opposition s'éleva dans plusieurs états de l'Europe, et particulièrement en France. L'ombre seule d'Hildebrand faisait trembler les novateurs, et non sans quelque raison. Les jansénistes sonnèrent l'allarme; les parlemens, où la nouvelle hérésie comptait tant d'adeptes, se levèrent aussitôt contre les *audacieux empiètemens de la cour de Rome*. Celui de Paris rendit, le 20 juillet 1729, sur les conclusions de l'avocat-général Gilbert de Voisins, un arrêt portant suppression de la feuille contenant l'office de saint Grégoire VII, avec défense d'en faire aucun usage public, sous peine de saisie du temporel. Les parlemens de Bretagne, de Metz et de Bordeaux prononcèrent, la même année, des arrêts semblables.

Les évêques suspects de jansénisme ne demeuraient pas en arrière. Le 24 juillet (quatre jours après l'arrêt du parlement de Paris) l'évêque d'Auxerre, Daniel-Charles-Gabriel de Caylus, célèbre *appelant*, lança un mandement afin de proscrire de son diocèse le nouvel office *sous les peines de droit*. Des mandemens animés du même esprit furent publiés, le 31 juillet, par l'évêque de Montpellier (Charles-Joachim Colbert); le 16 août, par l'évêque de Metz (Henri-Charles de Coislin); le 21 août par l'é-

vêque de Verdun (Charles-François d'Hallencourt); le 30 septembre, par l'évêque de Troyes (Jacques-Bénigne Bossuet); le 11 novembre, par l'évêque de Castres (Honorat de Quiquerand de Beaujeu). Dès le mois de septembre, un grand nombre de curés du diocèse de Paris avaient tenté des démonstrations dans le même but auprès de l'archevêque Vintimille; mais ce dernier, qui n'aimait point les jansénistes, les reçut froidement, et persista dans la ligne gallicane qu'il s'était tracée entre l'adhésion aux doctrines hérétiques et une entière soumission à l'autorité du pape.

Rome ne crut pas cependant devoir pousser la longanimité jusqu'à tolérer de tels outrages. Benoît XIII, par un premier bref du 17 septembre 1729, flétrissait et condamnait très sévèrement le prétendu mandement de l'évêque d'Auxerre, *défendant de l'imprimer ou de le retenir sous peine d'excommunication*. Deux autres brefs suivirent (du 8 octobre et du 6 décembre), portant condamnation des mandemens des évêques de Metz et de Montpellier. Enfin, par une quatrième lettre, du 19 décembre, Benoît XIII infligeait le même châtiment aux parlemens de Paris et de Bordeaux, *déclarant abusifs et nuls pour la conscience* les deux arrêts de ces parlemens, *les cassant et abolissant de sa propre autorité*.

Ce dernier bref ne tarda pas à envenimer encore les haines anti-romaines. Le parlement de Paris en défendit la publication par un arrêt qui ne fut point publié; car l'autorité royale, alors entre les mains du cardinal de Fleury, jugea qu'il était tems d'intervenir. L'audace des jansénistes effrayait le pacifique ministre, qui d'ailleurs, attaché sincèrement à la foi orthodoxe, fit intimer à la magistrature l'ordre d'*aller doucement en cette affaire*.

L'année suivante se tint l'assemblée générale du clergé (1730), où l'on persista dans une position qu'on croyait sans doute prudente, et qui n'était que fausse et désastreuse. Les exigences par trop schismatiques des évêques d'Auxerre et de Montpellier furent repoussées. Mais en même tems une adresse était adressée au roi, dans laquelle, en affectant de jeter tout le tort sur le

compte des *ennemis de l'unité*, on ajoutait ces paroles : « Occupés » depuis seize ans à soulever les magistrats et les peuples contre » l'autorité de la constitution et à rendre méprisables ceux » qui l'ont reçue, ils (les jansénistes) ont saisi l'occasion de la » *légende de Grégoire VII, légende qui n'a été adoptée dans votre* » *royaume par aucun évêque, et dont l'usage n'a été et ne sera per-* » *mis dans aucun de nos diocèses.* » Ainsi l'affaire fut étouffée; l'*office de saint Grégoire VII* se trouva supprimé par le fait, et l'on se félicita sans doute de la sagesse avec laquelle l'église gallicane savait se maintenir à une égale distance des entreprises des parlemens et des tentatives de certains prélats jansénistes, et des *prétentions alarmantes* du chef visible de l'Église universelle. Tous les évêques présens à l'assemblée signèrent l'adresse ci-dessus, à l'exception d'un seul, Jean César de la Parisière, évêque de Nîmes. Ce dernier se trouva justement choisi pour prononcer la harangue au roi, par laquelle se terminaient d'ordinaire les assemblées du clergé, et il faut tenir compte à ce prélat d'avoir eu le courage de dire en face A SA MAJESTÉ TRÈS CHRÉTIENNE, au FILS AINÉ DE L'ÉGLISE : *Que son règne était fondé sur la catholicité, et devait toujours se soutenir sur les mêmes principes.*

La tempête soulevée en France par la légende de saint Grégoire VII eut un grand retentissement dans plusieurs autres états : à Naples, en Hollande, en Autriche. L'empereur Joseph II, fidèle à ses goûts de *réformateur au petit pied*, reçut l'office de saint Grégoire VII, et se contenta de cartonner, *de sa propre autorité*, tout ce qui rappelait la lutte de ce pontife contre l'empereur Henri IV.

Pour conclure ce qui concerne cette affaire, nous devons ajouter qu'en 1810, Napoléon, exaspéré par l'excommunication qu'il avait encourue, voulut faire supprimer la fameuse légende dans tous ses états d'Italie. Une proposition de même nature fut faite aux cortès d'Espagne en 1822 ; enfin, en 1828, une édition du *Bréviaire romain* ayant été publiée à Paris avec l'*office de saint Grégoire VII*, Mgr de Quélen, sur l'allarme donnée par les fueilles libérales, crut devoir le soumettre aux mêmes mutilations

que l'Autriche lui avait fait subir un demi siècle auparavant. Voilà où en étaient les choses quand Dieu permit que des historiens philosophes et protestans de France et d'Allemagne prissent en main la cause du grand Hildebrand, vengeassent sa mémoire contre les outrages des parlemens jansénistes et d'une partie du clergé catholique, et fussent les premiers à l'élever jusqu'à ce haut degré de gloire où il siégera désormais, entre les plus illustres pontifes qui sont l'éternel honneur de l'humanité aussi bien que de notre sainte Église.

A. COMBEGUILLE.

Discipline Catholique.

DE LA VIE RELIGIEUSE

CHEZ LES CHALDÉENS.

§ XVIII [1].

Le nombre des frères augmente ; plusieurs sont ordonnés prêtres ; institution d'un cours régulier d'études et construction de l'église. — Persécution de la part du patriarche.

Il faut assigner à l'année 1814 la formation de la communauté et le commencement de la vie régulière des Religieux. Auparavant leur petit nombre, les troubles de la persécution, le manque d'un local convenable avaient empêché le P. Gabriel de suivre ponctuellement, avec ses disciples, la règle de saint Antoine.

De retour dans la montagne de *Rahban Ormuzd*, il divisa avec soin les exercices de la journée, et fixa les heures de la prière, du travail et du repos. Au milieu de la nuit, tous les frères devaient descendre au chœur et y chanter *matines* ; au lever de l'aurore, ils revenaient psalmodier *prime*, *tierce* et *laudes*, entendre la *messe* et faire la *méditation*. Après le premier repas, vers le milieu du jour, ils récitaient *sexte* et *none* et attendaient ensuite que le soleil penchât vers le couchant, pour terminer les prières, par *vêpres* et *complies*. Le souper qui suivait était plutôt une collation légère. L'extrême pauvreté de la maison rendait nécessaire la frugalité qu'ils s'étaient prescrite.

[1] Voir la 17e section, au n° 40, t. VII, p. 317.

Aux grandes solennités, comme Noël et Pâques, ils se permettaient l'usage exceptionnel de la viande. Les vendredis et mercredis, ainsi que tous les autres jours de jeûne et d'abstinence qui, dans le calendrier chaldéen, comprennent plus de la moitié de l'année, ils ne mangeaient ni œufs, ni laitage.

L'huile est rare, chère et de mauvaise qualité, bien que le sol soit favorable à la culture de l'olivier. Le défaut d'industrie, la négligence et la crainte des incursions des Curdes empêchent que l'on ne profite des qualités libérales du sol. Du pain, quelque légume bouilli, ou des fruits secs, étaient les mets habituels de leur régime austère. Ils substituaient au riz une autre espèce analogue, nommé *Bourgour*, d'une qualité inférieure et d'un prix si modique qu'il est la nourriture ordinaire des pauvres. Il se cuit à la façon du *pilau* persan [1], préparation qu'ils font subir également au grain de froment, après l'avoir passé sous une meule qui lui enlève sa pellicule jaunâtre. L'eau pluviale de la citerne était la boisson unique de tous, le peu de vin qu'ils recueillent étant réservé pour le sacrifice de la messe et pour les hôtes de distinction.

La vue inaccoutumée de ces hommes vivant sous une sainte discipline engageait chaque année de nouveaux disciples à entrer dans leur société. Les volontaires devinrent même si nombreux que le P. Gabriel dut être exigeant et difficile dans le choix. L'élan de ferveur qui avait été communiqué à tous les villages catholiques des alentours, créa au sein de la nation chaldéenne une sorte de parti déclaré en faveur du monastère et faisant opposition à la maison puissante et toujours hostile du Patriarche. A la tête, étaient les prêtres instruits et exemplaires ; ils aimaient naturellement une institution qui leur donnerait des collègues ou des successeurs capables. A eux se ralliaient les âmes

[1] Le *pilau* est le nom que l'on donne en Perse au riz crevé dans l'eau bouillante, et auquel on ajoute du sel, du beurre, et beaucoup d'autres assaisonnemens. Il est le mets national, et les Persans l'apprêtent avec un talent particulier.

craignant Dieu et vivant dans la douceur de la charité, parce qu'on ne peut, en effet, participer aux bienfaits de la vie mystique de l'Église, sans s'intéresser à ce qui contribue surtout à son affermissement et à sa gloire. Les musulmans eux-mêmes étaient gagnés, et l'on cite avec reconnaissance le nom d'un certain *Younous* (Jonas), Aga ou chef d'un village voisin, qui disait un jour naïvement au supérieur : « Je vous aime vous et vos disciples » parce que vous êtes vertueux et qu'on ne saurait vous donner » le nom de *Giaours* ou infidèles. Le culte que vous rendez » à Dieu vous disculpe de ce reproche, et de bonne foi, c'est » plutôt nous qui le méritons. J'ai confiance en vos prières » et je vous en demande une petite part quotidienne. De mon » côté, moi, je vous promets de vous protéger activement contre » des ennemis que je connais aussi bien que vous et qui ne rougissent point de travailler à la ruine de leurs frères. » Il faisait allusion à la famille Patriarchale, et celle-ci, tant que l'Aga vécut, n'osa rien entreprendre contre le monastère.

L'an 1819, le supérieur choisit les quatre religieux que recommandaient leur piété et leur amour de l'étude et de la règle, afin de les élever aux saints ordres. La conduite équivoque du Patriarche avait obligé Rome de le suspendre momentanément; en conséquence, pour recevoir l'imposition des mains, il fallait aller à Merdin, siége de l'évêque suffragant. Le voyage, long de huit journées, était périlleux dans ces jours, où les tribus insoumises des Curdes et des Yezidis se livraient des guerres continuelles. Gabriel, en père tendre, ne voulut point se séparer d'enfans que le sacerdoce allait lui rendre plus chers en achevant de les vouer au Seigneur. Il partit avec eux, et quand ils eurent passé *Djézireh*, ils tombèrent dans un parti de Curdes révoltés contre le gouverneur de Merdin. Celui-ci avait jeté en prison quelques-uns de leurs chefs, et la tribu pensa que le moyen d'obtenir leur liberté était de retenir les cinq voyageurs pour otages. On les chargea de négocier l'échange, et ce ne fut pas sans fatigues, et surtout sans rançon qu'ils parvinrent à sortir de captivité. Trois frères furent promus à la prêtrise, le quatrième ne reçut que le diaconat. Leur retour au couvent ne manqua pas d'aventures. A *Djézireh*, ils montè-

rent sur une des embarcations dites *Keleks* espèces de radeaux construits sur des outres gonflées et qu'on abandonne au fil du courant. Un des prêtres nouvellement ordonnés tomba par mégarde dans le fleuve et disparut sous le *Kelek* qui passa au-dessus de sa tête. Il ne savait point nager, et ses compagnons le croyaient enseveli dans les profondeurs du Tigre. Quelle fut leur surprise de le voir revenir sur l'eau, s'y soutenir par ses mouvemens, et avoir la présence d'esprit de s'attacher à un aviron que lui tendait le supérieur! Tous les passagers, chrétiens et musulmans, regardèrent sa délivrance comme miraculeuse, et se prosternèrent spontanément pour remercier le suprême libérateur. Nous remarquons ce fait d'autant plus volontiers, que le religieux sauvé a été, depuis la mort du P. Gabriel, le chef et le conservateur du monastère. C'est lui que nous avons trouvé à sa tête, vieux et blanchi autant par les fatigues de la pénitence que par les années. Il se nomme *Hanna*, et nous louerons sa ferveur, sa modestie, sa simplicité, sa persévérante confiance en Dieu, vertus que vient de couronner une mort précieuse digne du nom de martyre.

Outre le supérieur et les trois religieux récemment élevés à la dignité sacerdotale, la communauté possédait l'autre prêtre qui, après avoir abjuré le Nestorianisme, était venu, dès le commencement, habiter les cavernes de Rabban Ormuzd. La réunion de cinq ministres permettait de donner aux offices plus de solennité, d'apporter plus de soin à la direction des consciences et d'exercer une mission parmi les chrétiens du voisinage au moyen de la prédication et de l'enseignement du catéchisme. En répandant au dehors l'instruction, le P. Gabriel songeait à la développer à l'intérieur. Jusqu'alors l'enseignement avait été limité aux connaissances élémentaires et indispensables. Ceux qui les avaient acquises avec facilité et diligence furent choisis pour se livrer spécialement à l'étude. Ils formèrent une classe supérieure pour laquelle le P. Gabriel fit venir les maîtres les plus instruits de la nation. Il voulait qu'on leur donnât des leçons de logique et de métaphysique, innovation heureuse dans ces pays dénués de toute instruction. Le jour de l'ouverture du cours, il les as-

sembla et leur dit : « En vous donnant à Dieu, vous n'avez pas « renoncé à être utiles aux hommes. Le service de vos frères doit « au contraire être la conséquence du service parfait de Dieu. » Or, pour les instruire et les éclairer, la science humaine est nécessaire; elle prête aux vérités de la foi des formes proportionnées au goût et aux besoins de notre commune nature. » Apprenez donc ce qu'ont dit et pensé les sages; mais n'oubliez » jamais que leur sagesse est vaine en soi et n'acquiert de valeur » qu'autant qu'elle nous ramène à la sagesse divine, son principe, sa règle et sa fin. »

Aux heures de récréation, les disciples de la classe supérieure aidaient les autres frères livrés aux travaux de la vie active. Une tâche longue et pénible occupait alors leurs bras et plusieurs années elle fit couler leurs sueurs. Ils bâtissaient l'Église, réunion de six chapelles agglomérées autour de la plus grande, qui est consacrée à saint Ormuzd. Les autres sont placées sous l'invocation de la Sainte Vierge, de saint Antoine, des anges Michel et Raphaël. Leur ensemble forme un édifice vaste et imposant, tourné de l'orient à l'ouest et dominant la vallée du monastère. Les pierres, taillées et régulièrement polies, ont été transportées à cette hauteur sur le dos des religieux, trop pauvres pour avoir des bêtes de charge. Le supérieur donnait l'exemple à ses manœuvres, en choisissant les blocs les plus lourds, et pour soutenir leur ardeur, il disait : « La construction de l'édifice est » le symbole de la vie religieuse, il faut journellement l'édifier » en soi, avec des fatigues nouvelles; du reste, espérez que le » monument achevé, vous serez aussi des moines accomplis [1]. » L'an 1822 l'œuvre était terminée; mais l'opposition des ennemis du monastère ne finissait jamais.

Le Patriarche qui, en recevant la foi orthodoxe, aurait dû se rappeler qu'elle a la charité pour compagne indispensable, se

[1] La chaux et le plâtre étaient apportés par les paysans d'*Alqouche* et de *Telescope*, qui s'imposaient cette corvée méritoire les dimanches et les fêtes.

prêtait coupablement, il faut l'avouer, aux instigations de sa famille. L'achèvement de l'église supposait la consolidation de la communauté. En conséquence, on ourdit de nouvelles trames et *Mar Hanna* fut envoyé près du pacha de Mossoul afin de lui demander le renvoi des religieux. Ses plaintes, appuyées de la somme d'argent que la vénalité musulmane exige en tout procès, souvent des deux partis à la fois et toujours en donnant gain de cause au plus offrant, portaient sur ce prétendu grief : que lui, chef de la religion des Chaldéens catholiques, devait être obéi dans tous ses commandemens; que néanmoins les religieux de *Rahban Ormuzd* refusaient d'en sortir suivant son ordre. Le Pacha, qui avait de la prudence, ne voulut point prendre de détermination sans enquête, et il dépêcha en secret au monastère un de ses agens, après lui avoir enjoint d'examiner les lieux et les personnes. L'officier, nommé *Moustapha-Aga*, se présente au supérieur, comme un étranger désireux de connaître la vie extraordinaire qu'il menait avec ses disciples. Il resta deux jours parmi eux, assistant à tous les exercices et partageant leur repas. Après s'être acquitté de sa mission, il retourne vers son maître et lui dit : « J'ai vu des hommes pauvrement vêtus, couchant » sur la dure, priant mieux que nous, observant un rigoureux » silence, et comme absorbés dans la pensée continuelle de Dieu ; » je les ai vus à l'ardeur du soleil porter des fardeaux qui fa» tigueraient des bêtes de somme; ils étaient riants, honnêtes, » respectueux pour moi comme à l'égard les uns des autres. » Leur nourriture est de l'eau, du pain et des légumes cuits, » sans beurre ni graisse, et de peur que leur esprit ne soit dis» trait par le besoin de manger, un lecteur leur lit, durant le re» pas, des choses admirables sur la perfection[1] de leur état. » Ce rapport toucha le gouverneur de *Mossoul*, qui lui répondit : « Je ne veux pas indisposer contre moi le ciel, en inquiétant des » hommes qui le servent si bien. » Et il ne fit point droit à la plainte du patriarche.

[1] Le musulman voulait parler de l'excellent ouvrage du P. Rodriguez, traduit en arabe, et que la règle commande de lire à l'heure des repas.

§ XIX.

Outre les attaques du dehors que la communauté repousse, elle triomphe encore au-dedans de ses ennemis intérieurs.

L'an 1824, le P. Gabriel mena de nouveau à *Merdin* quatre religieux qui furent ordonnés prêtres ; de là il s'avança jusqu'à *Alep* pour y traiter avec le délégat apostolique de la nomination de deux évêques qu'il jugeait nécessaires à la Chaldée. La demande fut envoyée à Rome, qui y consentit, et la même année furent sacrés *Mar Basile* et *Mar Laurent*, siégeant aujourd'hui, le premier à *Diarbekir*, et le second à *Kerkouk* [1]. Les deux nouveaux prélats multiplièrent le nombre des ministres du Seigneur, parmi les frères, et *Rahban Ormuzd*, après dix années, malgré les obstacles de tout genre qui s'opposaient à son accroissement, nous apparaît déjà comme la souche féconde de l'Église chaldéenne. Les villes et les bourgades tristement délaissées recevaient des pasteurs, des catéchistes et des maîtres d'école. *Alqouche*, bourg le plus voisin du monastère, était depuis quelque tems desservi par un prêtre et un diacre. Le P. Gabriel pourvut de la sorte *Télescope* et *Batnaie* situés pareillement dans la *Marga*, sur la route de Mossoul. Du côté de la montagne il fit le même don à *Maltaia*, à *Edhok*, à *Kasryesdin*, à *Manguèche*, à *Dezzé*, et à *Tella*. Il n'oublia point les églises de *Mossoul*, *Bagdad* et *Bassora*.

[1] Cette ville, éloignée de Mossoul de quatre journées, vers le sud, est appelée *Carch* par les Arabes, et porte le nom de *Solok* ou *Beth-Solok* chez les auteurs chaldéens. Sous un des *Chapours*, roi de Perse et persécuteur, elle eut deux martyrs, Jean et Isaac, et fut érigée en métropole par saint Siméon, aussi martyr et archevêque de Séleucie. Séleucie, ville réunie à Ctésiphon que les Arabes nomment *Madain* ou les deux cités, ne doit pas être confondue avec *Solok* ou *Seulok*. On compte encore sept autres villes, dans l'Asie occidentale, bâties par des Seleucus et portant ce même nom.

Ces envoyés disséminaient la renommée du couvent, et les jeunes gens que leur exemple portait à embrasser la vie religieuse, venaient promptement combler le vide causé par leur sortie.

Les ennemis du monastère, envieux de sa prospérité, cherchaient sans cesse l'occasion de le détruire. Des membres de la maison patriarchale appelèrent le gouverneur d'*Amadia*, et le poussèrent à chasser les religieux. Lorsqu'il arriva, le P. supérieur avait eu le tems de cacher les effets, les livres, les provisions, et de se sauver à *Télescope*, ne laissant pour gardien qu'un vieux frère, nommé *Ormuzd*. On avait dénoncé à *Saïd Bey*, frère du gouverneur, le prêtre *Guèverguis* d'Alqouche, comme le soutien et le patron le plus actif du couvent. En effet, Guéverguis était un prêtre instruit, honorable, et d'une si bonne réputation que, méritant la confiance du Souverain Pontife, il avait été investi par lui des pouvoirs de vicaire-inspecteur de la Chaldée. Le jeune chef Curde était violent, et il fit traîner devant lui le vieillard avec un ton irrité qui fit craindre d'abord pour ses jours. Mais en voyant sa barbe blanche, son air calme et digne, le cœur du musulman fut tout à coup changé, et il connut la noirceur des calomnies inventées contre lui et contre les moines, ses protégés. Les préventions firent place à l'amitié et la faveur, et le P. supérieur en profita pour installer un troisième évêque dans le diocèse d'*Amadia*, placé sous son gouvernement. Le nouveau prélat était *Mar-Youssouf*, administrant aujourd'hui ce même diocèse avec un zèle qui le distingue entre ses collègues. Ces dernières années, il a ramené au catholicisme des villages entiers. Le manque de prêtres capables de le seconder retarde les progrès de la vérité, et nous verrons plus tard que la cause première du mal est l'état de souffrance du couvent, surtout depuis la mort violente de son fondateur. C'est lui qui peut former ces ministres évangélisateurs, dont l'action, pour être énergique et durable, doit recevoir la direction et l'assistance des missionnaires latins.

Le patriarche *Mar-Hanna*, réservant le diocèse d'Amadia à l'un de ses neveux, s'opposa à l'installation de *Mar-Youssouf*. Au moment où les religieux fuyaient du monastère devant les troupes du gouverneur, il allait y fixer sa résidence, et probable-

ment il n'aurait pas laissé les frères revenir, s'ils n'avaient eu pour défenseur, nous le confesserons, un musulman, ce même *Younous-Aga*, chef d'un village voisin de Rahban-Ormuzd : il voulait tenir sa parole et témoigner sa reconnaissance pour les prières promises. Il signifia donc au patriarche d'évacuer la retraite des frères, et il la restitua à ses possesseurs légitimes. Comme Dieu, pour protéger ses fidèles serviteurs, sait, au besoin, inspirer des mouvemens de charité aux infidèles! De la même manière, nous, son indigne enfant, nous avons été protégé par eux, en maintes circonstances, contre les ingrates menées des hérétiques. Quelquefois les musulmans saisissent nos questions religieuses avec une droiture d'esprit qui étonne, et, dans des disputes livrées en leur présence à des dissidens, nous les entendions dire à ceux-ci : « Vous vous dites chrétiens, et » vous rejetez la doctrine que nous embrasserions, nous autres, » si nous *pouvions* l'être. » Ce souhait était un aveu de besoin social de la liberté de conscience qu'ils réclament, avec les libertés politiques, de la médiation des gouvernemens civilisés de l'Europe.

Mar-Basile, l'un des nouveaux évêques, s'était provisoirement fixé à *Telkéf*, gros village catholique, situé aux portes de Mossoul. Le chef, appelé *Kékhoua* [1] en Chaldéen, est, comme dans toutes les autres communes, élu par le pacha, et investi d'une autorité correspondante à celle de nos maires ; de plus, il est chargé de tenir l'état des comptes de la communauté, et l'argent des impôts, des amendes et des avanies, lui passe entre les mains. L'argent, partout si corrupteur, l'est encore davantage dans les pays où il est plus rare et difficile à gagner. Il arrive donc trop fréquemment, à la honte des chrétiens, que leur représentant civil abuse de ses droits et s'entend avec le gouverneur ou ses agens pour les dépouiller. Tel était le chef de *Telkéf*. Mar-Basile, indigné de cette injustice, intervint, comme le pouvoir spirituel est toujours intervenu, dans la société catho-

[1] Ce mot *ked-kodu* est une corruption du mot persan *kef-khoda*.

lique, pour le soulagement des opprimés, et il opposa à la force la menace des anathèmes de l'Église. Le *Kèkhoua* le dénonce au pacha qui, moteur secret de ses exactions, avait intérêt à le soutenir. Mar-Basile est conduit au tribunal, avec les autres prêtres et les notables qui s'étaient rangés de son côté. On les fustige, on les condamne à une amende, puis l'évêque est chassé de la province. Voilà de quelle manière se rend la justice lorsque les chrétiens n'ont point l'assistance de la protection européenne. Désormais, nous l'espérons, ils goûteront enfin le repos d'un véritable affranchissement, par suite de l'envoi d'un consul résidant à Mossoul. Les Catholiques n'oublieront jamais ce nouveau bienfait du gouvernement qui a toujours eu la générosité de les défendre, et le nom du peuple français résonne déjà dans leurs prières, comme dans les éloges de leur reconnaissance. Toutefois, il convient d'ajouter comment la peine atteint inévitablement le coupable. Les pachas imitent à l'égard de leurs inférieurs la conduite que le pouvoir supérieur du sultan et des visirs tient envers eux ; ils laissent les oppresseurs s'engraisser du fruit de leurs exactions, comme une proie qui tôt ou tard les enrichira. A peine un an s'était écoulé, le Kékhoua injuste est arrêté à son tour, puis empalé en place publique, par ordre du même maître qui confisquait son argent et ses biens.

Les religieux, rentrés au cloître, oubliaient la persécution et ses épreuves passagères; ils reprenaient le train de la vie monastique, partagée entre la prière et le travail de la tête ou des mains. Les frères dont la tâche est manuelle, n'ont besoin que de la patience pour la bien remplir. Il faut plus de vertu à ceux qui se livrent à l'étude; la paresse n'est pas l'unique écueil qu'ils aient à éviter : l'orgueil naît de la science, et ses tentations croissent proportionnellement avec elle. Si on ne leur oppose le bouclier de l'humilité, bientôt on est terrassé et foulé aux pieds de tous les vices engendrés par le vice capital. Chaque communauté peut citer de tristes exemples de cette vérité. *Rahban-Ormuzd* la confirme. Un des plus instruits avait été nommé sous-directeur par le P. Gabriel, et cette charge avait augmenté sa présomption, si bien qu'il songea à changer la règle de la communauté, se plai-

gnant du régime trop austère et de la longueur des offices. Il sortit et vint à *Mossoul* trouver monseigneur de *Couperie* qui, à la dignité de délégat apostolique, joignait les attributions de consul français à Bagdad. Monseigneur de Couperie, nouvellement arrivé et ne connaissant point l'état du couvent, se défia, avec raison, du rapport d'une personne parjure à ses vœux monastiques. Comme le fugitif l'assurait que la majeure partie des frères étaient disposée à le suivre, l'évêque écrivit aussitôt au supérieur d'éprouver tous ses enfans par une retraite spirituelle d'une semaine. Chacun devait se clore dans sa cellule et y interroger Dieu et sa conscience, puis, au terme expiré, déclarer son intention, et prendre librement le parti de rester ou de sortir. Le supérieur suivit le conseil de l'évêque, et un seul imita l'inconstance de celui qui avait scandalisé ses frères.

§ XX.

La famine et la peste affligent le pays et le monastère; le gouverneur d'Amadia, à l'instigation du patriarche, emmène le P. Hanna prisonnier dans la ville; sa délivrance et sa retraite chez les Nestoriens.

Le patriarche *Mar-Hanna*, par l'intermédiaire de Mgr de *Couperie*, avait recouvré l'exercice de ses pouvoirs ecclésiastiques dont il avait été momentanément suspendu. Le père Gabriel craignit que sa famille n'abusant de son autorité, ne nuisît de rechef à son couvent, partit au mois de mars 1827 pour Rome. La nécessité de disculper sa communauté des accusations portées contre elle, le désir d'exposer fidèlement sa situation, et l'espoir de la voir reconnue du Saint-Siége et confirmée par un bref, tels étaient les motifs du voyage. Il alla d'abord à Bagdad, où il conduisit deux nouveaux prêtres, dont l'un était destiné pour Bassora. Le P. *Hanna*, comme le plus ancien et le mieux affermi dans l'amour de la règle, fut chargé de conduire la maison.

Cette année, et celle qui suivit, la terre de Mossoul ne fut point fécondée sous les pluies périodiques du printems, et la famine sévit avec toutes ses horreurs. D'abord les bestiaux, privés

d'eau et de pâturages, furent atteints d'un mal épidémique qui se manifestait sous les symptômes d'une soif dévorante. Les habitans, après avoir consommé les provisions de bouche, mangèrent les vaches, les moutons et les chevaux qui avaient été épargnés; ils furent ensuite réduits à tuer les chiens et les autres animaux domestiques qui excitent encore plus de répugnance; les femmes et les enfans, répandus dans la campagne, y broûtaient les racines et les herbes sauvages. La faim étouffant les affections de la nature, on vit des pères vendre leurs filles pour un peu de grain; et des mères étouffer leurs nourrissons et s'en nourrir.

Les religieux durent leur salut à une copieuse réserve de fèves et de lentilles. Comme la foule des étrangers chrétiens et infidèles qui venaient au couvent chercher des secours augmentait sans cesse, ils prirent le parti d'en descendre, et de se retirer dans un village de *Yezidis*, situé au pied de la montagne, vers l'Orient. Les habitans, malgré l'irréligion de leur secte, fille supposée du manichéisme, ont toujours témoigné de l'attachement à leurs pieux voisins de *Rahban-Ormuzd*. Le chef, nommé *Hadjiou*, a donné en maintes occasions des preuves d'un attachement fidèle. Nous avons vu le fils, héritier de son autorité, s'honorer d'être l'ami des serviteurs du Christ, nom qu'il donnait aux moines, et l'estime instinctive qu'il porte à leur culte est telle, que, visitant en notre compagnie l'église, il baisait avec respect les marbres du sanctuaire. Près de *Bozaié* (c'est le nom du village), est une large caverne qui servit à toute la communauté d'église, d'atelier, de salle d'étude et de dortoir. Aux heures de l'office, les *Yezidis* accouraient avec curiosité au spectacle inconnu que leur offraient les cérémonies et le chant du rit chaldéen. C'est là probablement que quelques-uns d'entre eux ont reçu le bon désir de devenir catholiques, à la condition, ajoutaient-ils confidentiellement, qu'un consul franc les pourrait protéger contre le fanatisme jaloux des Turcs. Ils redoutent la persécution que leur attirerait le changement de croyance; mais leur crainte est démentie par le mot de *Reschid-Pacha*, qui les réduisit, ainsi que les Curdes, quelques années après, à reconnaître l'autorité du Grand-Sei-

gneur : « Que ces gens, disait-il, s'ils ne veulent pas accepter le « musulmanisme, soient au moins *giaours* ou infidèles comme les « chrétiens ; cela vaut mieux pour eux que d'adorer le diable » ; car ils sont accusés de rendre un culte secret à l'esprit du mal et des ténèbres. C'est vers la même époque que le chef de *Felguasche*, autre village qui avoisine *Alqouche*, donna une preuve de la sympathie de sa secte pour le christianisme. Cet homme, nommé *Kasou*, apporta douze mesures de froment aux religieux, aumône qui avait une grande valeur dans ces jours de famine.

A peine les religieux étaient-ils remontés à leurs cellules que la maison du patriarche, qui était comme le mauvais génie du couvent, chercha et réussit à troubler de nouveau sa paix. *Younous-Aga*, leur ami et défenseur, se laissa surprendre par les fausses accusations des calomniateurs, et les menaça de sa colère s'ils n'en sortaient. La communauté, qui craignait son ressentiment, descendit à *Alqouche*, et se fixa dans l'église de *Saint-Michée*. Ce nouvel exil dura six mois. *Younous-Aga* reconnut qu'il avait été trompé, et plein de repentir, il vint lui-même chercher les religieux et les reconduisit à *Rahban-Ormuzd*, en leur jurant fidélité jusqu'à la mort, serment qu'il n'a point violé.

Mais le séjour d'*Alqouche* avait été nuisible aux moines. La discipline perdit de sa vigueur au milieu des agitations et des embarras qui se succédaient continuellement; la règle ne pouvait être observée strictement dans un lieu trop étroit et n'ayant point l'isolement du cloître ; les communications fréquentes avec les personnes du dehors éteignirent en plusieurs l'esprit de recueillement. Les ennemis du monastère, qui le voyaient subsister et se perpétuer en dehors des cellules de *Rahban-Ormuzd*, essayèrent un moyen d'attaque plus dangereux que la persécution qui fortifie l'âme, lorsqu'elle est supportée avec résignation. Ils comprenaient que la charité est la vie de toute association religieuse ; que l'unité des volontés est une force résistant à toute autre force; et que leur division seule peut en faire triompher : *Divide et impera*. Alors, par les voies détournées de la flatterie, d'un intérêt simulé, des fausses accusations, ils parvinrent à se concilier la confiance d'un certain nombre de frères, et à leur inspirer du refroi-

dissement pour les autres. On leur suggéra que la cause des disgrâces actuelles était l'incapacité du chef qui les dirigeait; que parmi eux quelques-uns méritaient mieux l'honneur du commandement à raison de leur savoir, et qu'ils devaient proposer une nouvelle élection. Ce germe de discorde, déposé dans les âmes les plus indociles, prit un accroissement propre à exciter le contentement des ennemis du monastère. Lorsque les religieux y rentrèrent avec *Younous-Aga*, le mal fit de nouveaux progrès. Un parti opposé au directeur désigné par le P. Gabriel avant son départ, se leva, et refusa ouvertement de reconnaître son autorité. Le P. *Hanna*, dont la douceur inaltérable méritait de meilleurs traitemens, craignit d'employer le remède héroïque de l'expulsion des membres gangrénés, et tenta par ses exhortations et par la condescendance à les ramener au devoir et à la soumission. Il eut bientôt sujet de s'en repentir.

A la suite de la famine, le fléau non moins terrible de la peste avait éclaté dans le pays, et cette année il étendit ses ravages sur toute l'Asie orientale ; le tiers des habitans de Mossoul périt, et en beaucoup de lieux la proportion de la mortalité fut encore plus effrayante. La justice de Dieu visita aussi le couvent, et atteignit précisément plusieurs des révoltés. Ce coup ne corrigea point les autres, qui, au milieu du deuil et de l'affliction générale, troublaient le silence du cloître par les cris de leurs altercations. Enfin, fatigués de leur propre malice, et désespérant d'entraîner les autres dans la défection, ils s'évadèrent pendant la nuit, en emportant toutefois plusieurs effets de la communauté ; leur refuge fut la maison du patriarche, qui les accueillit comme des opprimés, et soutint leurs prétentions. Le P. *Gabriel* avait différé de les présenter à l'ordination, parce qu'il ne voyait point en eux une préparation suffisante. Le patriarche, qui venait de recouvrer l'exercice de ses pouvoirs, en fit usage pour leur imposer les mains et les élever à la prêtrise.

Mar Youssouf, religieux, qui, comme nous l'avons dit, avait été sacré évêque pour le diocèse d'Amadia, résidait à Alqouche. Jusque-là il supportait avec une douleur concentrée les scandales dont il était témoin, craignant de les accroître par l'éclat d'une

improbation manifeste ; mais quand il vit les moines fugitifs et rebelles officier solennellement dans l'église paroissiale de Saint-Georges, il se retira à celle de Saint-Michée qui avait été la retraite des religieux, et il fut suivi de toute la population vraiment chrétienne d'*Alqouche*.

Les quatre nouveaux prêtres ordonnés par le patriarche, voulant mettre de leur côté le délégat apostolique, Mgr de *Couperie*, prirent la résolution d'aller le trouver à *Bagdad*. Ils se mettent en route ; mais à peine avaient-ils fait une demi-lieue, que l'un d'eux, saisi soudain de vertiges, choit de sa monture, et reste sans mouvement au milieu du chemin. Ses compagnons courent à *Télescope*, village catholique le plus voisin du lieu, demander du secours. Les habitans, tous amis du monastère, s'empressèrent d'assister le malade ; mais quand ils surent qu'il était du nombre des moines rebelles, aucun ne voulut le recevoir chez soi ; et on le laissa sur le pavé de l'église, où il expira dans la soirée. Cet événement effraya ses compagnons, qui renoncèrent au voyage de Bagdad.

La concorde et le repos renaissaient parmi les frères quand une tempête plus forte éclata tout à coup sur leur tête. Le gouverneur d'Amadia, *Mousa-Pacha*, s'arrêta avec sa suite à *Alqouche*, et visita le patriarche. —Les honneurs de l'hospitalité étaient une bonne occasion pour la famille de renouveler ses prétentions sur la propriété de *Rahban-Ormuzd*. On proposa donc au pacha de visiter le couvent et de dresser l'inventaire de tout ce qu'il contenait ; puis on lui promettait une large part du butin, s'il prêtait le concours de la force armée pour chasser les religieux. Une semblable proposition devait plaire à un musulman qui considère comme justes tous les moyens de s'emparer des biens des infidèles, et il voulut diriger lui-même l'expédition. Il part avec tous ses cavaliers et les plus proches parens du patriarche. Les moines sont tous arrachés de leurs cellules, frappés, dépouillés de leurs vêtemens, puis chassés du monastère. Le P. *Hanna* et un autre frère furent retenus comme otages, et on les pressa d'indiquer le lieu où étaient cachés les objets qu'on avait eu le tems de soustraire au chef Curde. Ils furent chargés de chaînes, battus

de verges et mis fréquemment à la question. Ensuite *Mousa-Pacha* les amena avec lui jusqu'à *Amadia*, où il les jeta en prison. Un jour ils auraient été lapidés par ses serviteurs, sans l'intervention d'un paysan catholique des environs qui vint prier pour leur délivrance, s'engageant à fournir la somme exigée dans l'espace d'une semaine.

Pendant ce tems, le patriarche faisait fouiller toutes les maisons des habitans d'Alqouche, et les livres, provisions ou effets qu'on supposait appartenir au couvent, étaient confisqués à son profit. Ces visites domiciliaires exaspérèrent les esprits; on frappa l'un des membres de sa famille, et il fut blessé grièvement. Alors le patriarche va devant le pacha de Mossoul et se plaint qu'on refuse la restitution d'effets qui sont sa propriété. Le pacha, à qui les procès et les disputes assurent une bonne aubaine, dépêche des gens d'armes; le village est cerné, et *Mar-Youssouf* est saisi avec les religieux qui n'avaient pas pris la fuite. *Mar-Youssouf* est emmené à Mossoul, incarcéré et flagellé chaque jour : il avait été accusé de recéler les vases sacrés et les ornemens de l'église. Si des cadeaux, des prières et son air vénérable n'avaient adouci la sévérité du geôlier, il n'aurait pu résister aux tourmens de la détention.

Depuis quatre mois, le P. *Hanna* languissait dans le cachot d'Amadia lorsque le geôlier, gagné par sa patience et sa douceur, et devenu son ami, accourt tout joyeux et lui annonce que le patriarche, sans doute satisfait des peines qu'on lui a infligées, demande sa délivrance dans une lettre qu'on vient de recevoir. Le religieux, qui avait ses raisons de douter de la clémence du patriarche, le pria de s'introduire dans l'assemblée et d'écouter le contenu de la dépêche. Le lendemain, il revint vers le P. *Hanna* avec un air morne et abattu. « Pourquoi ce mauvais visage, demanda le prisonnier? ai-je commis quelque faute? — Non, » reprit le musulman; mais je viens t'annoncer que tu n'as plus » qu'un jour à vivre », et les sanglots entrecoupaient sa voix. « Le » patriarche a écrit à mon maître que ton obstination à ne pas lui » livrer le trésor du couvent était un grief irrémissible, et qu'on » te jetterait à la rivière, toi et ton compagnon. — Le pacha veut

» exécuter demain cet ordre. » Le P. Hanna l'écouta avec calme, et bénissant la volonté du ciel, il s'adressa au frère convers ; et lui dit : Préparons-nous à bien mourir, et ils commencèrent à prier.

Par hasard, un catholique de *Manguèche* en eut connaissance. Indigné de la duplicité du patriarche, il va devant le pacha et lui expose qu'il sacrifie deux innocens au vrai coupable, que ce spoliateur du couvent a donné une portion des dépouilles au pacha de *Mossoul*, et que, se croyant assez fort pour garder le reste, il ne lui enverra point la part promise. Ces paroles irritent *Mousa*, qui jure de se venger du patriarche, et, dans cette intention, il ordonne de traiter avec ménagement les prisonniers. Étant venu quelques jours après à *Manguèche*, il consentit à les délivrer, moyennant une rançon de 50 francs que lui paya un catholique du village.

Pendant que le P. *Hanna* sortait de prison, le pacha de Mossoul périssait dans une des séditions qui agitaient alors fréquemment la ville, et imposaient au peuple de nouveaux maîtres. *Mar-Youssouf*, par suite de cet événement, était élargi, et les habitans d'*Alqouche*, fidèles à sa cause, le ramenaient en triomphe dans leur village. Le P. *Hanna* songeait à venir le rejoindre, lorsqu'il en fut empêché par un triste accident. La maison du patriarche, qui avait perdu l'appui du pacha de Mossoul, feignit de se réconcilier avec le parti défenseur du monastère. Elle fit répandre le bruit que le P. *Hanna* avait été libéré par ordre du patriarche, qu'on le verrait avec plaisir retourner à *Alqouche*, et pour mieux cacher ce jeu, on engageait à une entrevue *Mar-Youssouf*, avec les prêtres et les principaux attachés à sa personne. Le café fut servi avec la pipe suivant l'étiquette. Le prêtre *Gueverguis*, vicaire délégué de la propagande, et connu par son double attachement pour le Saint-Siège et le monastère, vida avec répugnance la tasse qui lui était présentée. Aussitôt il se sentit très-altéré, ce qui ne l'empêcha pas d'aller à l'église prêcher, suivant sa coutume, parce que ce jour était un dimanche. Mais, au milieu du sermon, il perd tout à coup la voix, ses yeux se contractent, il chancelle et tombe sur les marches de l'autel, où le soir même il rendit

l'âme en présence du Dieu dont il était le digne ministre. Un autre prêtre était attaqué à la même heure des mêmes convulsions auxquelles son jeune âge et sa force lui permirent de résister. *Mar-Youssouf*, effrayé, se retira à *Télescope*, et l'on conçoit que le P. Hanna s'abstint prudemment de revenir à Alqouche.

Il s'enfonça dans la montagne, vers le pays des Nestoriens. Quelques familles d'un village, nommé *Bersabé*, récemment converties à la foi, le prièrent de choisir son asile au milieu d'elles. Il accepta leur invitation, et après avoir échappé miraculeusement à l'attaque d'un chef de voleurs qui l'attendait sur la route, il parvint chez ces pauvres paysans dont l'ignorance spirituelle était extrême. Le voisinage et les rapports fréquens des Curdes sont nuisibles aux chrétiens, quand ils n'ont point de pasteur éclairé pour les diriger. Les mœurs se corrompent, les notions de justice et de probité s'effacent, les faux sermens abondent dans le langage, et l'on ne pense point à s'instruire des vérités nécessaires au salut. Le P. *Hanna* leur enseigna le catéchisme, et bientôt les désordres cessèrent dans les ménages, les enfans apprirent à respecter leurs père et mère, les restitutions remplacèrent le vol. Les Nestoriens, changés par l'exemple des Catholiques, s'unirent à eux, et les Curdes, touchés de ces changemens, devinrent eux-mêmes meilleurs.

Eugène BORÉ,
Membre correspondant de l'Institut.

Rationalisme contemporain.

ÉTUDE SUR LE RATIONALISME CONTEMPORAIN.

M. COUSIN.

2me partie — 2e article [1].

Voyages de M. Cousin en Allemagne. — Ses rapports avec Eichorn, de Wette, Schleiermacher, Schelling et Hegel. — Conséquences. — Cours de 1818 et 1819. Introduction au cours de 1820, et premiers volumes de la traduction de Platon. — Erreurs sur la théodicée, la psychologie, la morale, la révélation, l'histoire religieuse.

M. Cousin se lassa promptement de l'école écossaise, et crut bientôt avoir épuisé l'enseignement de ses premiers maîtres. La philosophie germanique était une mine encore inconnue; il résolut de l'exploiter. Durant deux années, il vécut, s'il faut l'en croire, comme enseveli dans les souterrains de la psychologie kantienne, et uniquement occupé du passage de la psychologie à l'ontologie. — « Je traversai la philosophie de Kant; celle de » Fichte ne pouvait m'arrêter longtems, et à la fin de l'année » 1817 j'avais laissé derrière moi la première école allemande. » C'est alors que je fis une course en Allemagne. Je puis dire » qu'à cette époque de ma vie, j'étais précisément dans l'état où » s'était trouvée l'Allemagne elle-même au commencement du

[1] Voir le précédent article au n° 38, t. VII, p. 85.

» 19e siècle, après Kant et Fichte, et à l'apparition de *la philoso-*
» *phie de la nature.* Ma méthode, ma direction, ma psychologie,
» mes vues générales étaient arrêtées, et elles me conduisaient à
» la philosophie de la nature. Je ne vis qu'elle en Allemagne [1].»

Cependant, M. Cousin ne put cette fois rencontrer l'auteur de ce système, le célèbre Schelling. En revanche, il eut à Berlin plusieurs entretiens avec Schleiermacher, qui professait au fond les mêmes doctrines. En bon spinosiste, ce philosophe niait la création et les miracles; il n'admettait ni peines, ni récompenses dans une autre vie; vouloir conserver sa personnalité était, à l'en croire, un égoïsme coupable, et l'on devait être content de se perdre dans l'infini; il traitait la Bible et l'Évangile tout au plus comme le *Ramayana* et l'*Iliade*, et saint Paul lui paraissait bien inférieur au juif d'Amsterdam. Cela ne l'empêchait pas d'être professeur de théologie luthérienne, prédicateur de S. M. le roi de Prusse, etc.; et il disait ironiquement à M. Cousin : « Je ne fais « que des sermons religieux et même très chrétiens. » — Cette impiété hypocrite n'indigna aucunement notre jeune voyageur; une seule chose l'avait frappé, c'est la tactique astucieuse du théologien panthéiste et son habileté dans la discussion. Après une première entrevue, il écrivait dans le journal de son voyage : « Je soupçonne qu'avec Hégel, Schleiermacher est le plus grand » dialecticien du siècle. On ne peut pas être plus habile, plus » délié, et pousser plus loin une idée. Il ne voulait pas dire sa » pensée; mais sans cesse il me poussait sur des pentes glissantes » qui me conduisaient doucement et inévitablement [2].» Toutefois, au sortir d'une dernière conversation, M. Cousin laissa échapper de sa plume ces paroles pleines de découragement : « Nous avons de nouveau agité de tristes problèmes : rien de » net! » — Rien de net! hélas, tel fut trop souvent le dernier résultat des méditations philosophiques.

M. Cousin n'était pas exclusivement préoccupé d'idéologie;

[1] *Frag. philos.*, préface de la 2e édition, p. 24, 25.
[2] *Une visite en Allemagne*, en 1817, *Revue franç.*, mars, 1838.

il voulut, chemin faisant, consulter les principaux exégètes de l'Allemagne protestante sur l'authenticité et la valeur historique de nos livres saints. Mais, en sa qualité de rationaliste, il ne s'adressa qu'à des rationalistes comme lui. Les précurseurs de Strauss, Eichorn, Schleiermacher, et surtout de Wette, lui résumèrent toutes les conclusions les plus audacieuses de leur critique téméraire. Il apprit d'eux à regarder l'ancien et le nouveau Testament comme des recueils de mythes que la philosophie devait expliquer; et malheureusement il resta plus fidèle à ces enseignemens qu'à ceux de l'église catholique.

Mais l'homme qui lui inspira le plus d'enthousiasme, ce fut Hégel, le disciple de Schelling, le maître du docteur Strauss. M. Cousin ne dissimule pas qu'il fut en quelque sorte fasciné; et d'ailleurs nous en verrons des preuves surabondantes : « Je rencontrai, sans le chercher, et comme par hasard, Hégel à Heidelberg. Je commençai par lui, et c'est aussi par lui que j'ai fini en Allemagne.... Au bout d'une heure, il fut à moi comme je fus à lui; et jusqu'au dernier moment, notre amitié, plus d'une fois éprouvée, ne s'est pas démentie. Dès la première conversation, je le devinai, je compris toute sa portée, je me sentis en présence d'un homme supérieur, et quand d'Heidelberg je continuai ma course en Allemagne, je l'annonçai partout, je le prophétisai en quelque sorte, et à mon retour en France, je dis à mes amis : Messieurs, j'ai vu un homme de génie! L'impression que m'avait laissée Hégel était profonde, mais confuse. L'année suivante, j'allai chercher à Munich l'auteur même du système.... J'ai passé un mois entier avec lui et Jacobi, en 1818, et c'est là que j'ai commencé à voir un peu plus clair dans *la philosophie de la nature*[1]. »

[1] *Fragmens philos.*, préface de la 2e éd., 1833, p. 27-29. — M. Cousin nous a donné la liste des questions fondamentales sur lesquelles il voulait consulter les philosophes allemands. Je citerai seulement les trois questions suivantes; elles me paraissent indiquer les doutes qui agitaient son âme :

Qu'est-ce que M. Cousin a emprunté à ses maîtres d'Allemagne? Serait-ce leur principe fondamental? — Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'il affectionne et qu'il emploie à tout propos le langage et les formules du panthéisme idéaliste[1]. Est-ce à dire que cette théorie ait jamais été bien nettement arrêtée dans son esprit? Je ne sais. Disciple de M. Royer-Collard et de Maine-de-Biran, il devait sentir de la répugnance pour un panthéisme rigoureux. Mais lorsqu'il aborda l'étude de la métaphysique allemande, il n'avait aucune opinion en ontologie; ses méditations avaient été concentrées dans la psychologie, et même il n'avait encore approfondi qu'un seul chapitre de cette science, l'idéologie. Son intelligence vive, mobile et malheureusement dépourvue de toute foi chrétienne fut donc éblouie par les spé-

1° Dieu est-il un être individuel, ayant une personnalité, une conscience, avec des facultés distinctes, par exemple, la volonté et la raison, dans des proportions appropriées à sa nature, ou *n'est-ce que la personnification de l'ordre du monde, de la première impulsion, jugée nécessaire* pour commencer le mouvement, de la substance éternelle qu'on est obligé d'admettre comme fondement de tous les phénomènes dont l'ensemble compose le monde physique?

2° Le *moi* a-t-il par lui-même une substantialité qui résiste à la dissolution et à la disparition des organes corporels et des fonctions intellectuelles, et qui, par conséquent, soit un sûr fondement d'immortalité; ou le *moi* n'est-il lui-même qu'un phénomène soumis en ce monde à certaines conditions, et qui, pour durer dans un autre monde, ait besoin d'un acte spécial de Dieu?

3° Quel est le but da la vie? une épreuve imposée par Dieu, dans le but du salut de l'âme? ou un simple et nécessaire développement de l'existence universelle sous certaines conditions?

D'après ce que j'ai dit de Schelling et de Hégel, on peut deviner quelles durent être leurs réponses à ces questions.

[1] Voir son *Cours* de 1818, p. 34, 42, 43, 50, 51, 52, 391, etc., et les 4e, 5e et 6e leçons. Voir aussi les *Fragmens*, le *Cours* de 1828 et presque tous ses ouvrages, *passim*.

culations de Schelling et de Hégel. Il est très probable que durant assez longtems il ne put s'en rendre bien compte ; et cette conjecture ne doit point surprendre ; elle n'a rien d'injurieux pour M. Cousin ; car tout indique que ses deux maîtres ne se sont jamais parfaitement compris eux-mêmes, et n'ont eu qu'une conscience tout à fait obscure de leur propre doctrine. A leur école, le jeune professeur français contracta l'habitude des expressions vagues et des métaphores ambiguës, défaut qui rend la philosophie germanique si fatigante pour un esprit clair. Son élocution, naturellement précise, s'embrouilla comme sa pensée ; et, dans ses improvisations, il lui arriva plus d'une fois de jeter des formules à double et triple entente, dont il ne voyait peut-être pas toute la portée. Parmi ces formules, il en est que l'intention la plus bienveillante ne saurait excuser d'aucune manière. Quelques-unes impliquent évidemment le panthéisme, et il est impossible de ne pas croire qu'en les écrivant, M. Cousin se laissait, du moins momentanément, fasciner par cette erreur. — Du reste, on va pouvoir en juger ; c'est notre philosophe lui-même qui nous exposera ses doctrines ; mais pour procéder chronologiquement nous n'examinerons aujourd'hui que les *Cours de* 1818 et 19, l'*Introduction au cours de* 1820, et les premiers volumes de la *traduction de Platon*. Cela nous conduira jusqu'à l'époque où notre auteur retourna en Allemagne pour étudier plus à fond le système de Hégel[1].

[1] Voici les ouvrages que nous allons examiner aujourd'hui : *Cours de* 1818, *sur le fondement des idées absolues du vrai, du beau et du bien*, publié avec l'autorisation de M. Cousin, et d'après les meilleures rédactions, par M. A. Garnier, 1 vol. in-8° 1836. — *Cours d'histoire de la philosophie morale au* 18e *siècle*, professé en 1819 et 1820 ; 1re partie, de l'*École sensualiste*, publiée par M. Vacherot, 1839, — et 2e partie, de l'*École écossaise*, publiée par MM. Danton et Vacherot, 1840. — Chaque partie forme un volume in-8°.—*Introduction générale au cours de* 1820, *sur l'histoire de la philosophie morale au* 18e *siècle*, publiée

§ I. *Théodicée.* — M. Cousin admet-il aujourd'hui que l'on puisse démontrer l'existence et les attributs de Dieu? Je l'examinerai plus tard ; mais ce qu'attestent ses ouvrages, c'est qu'il y eut un tems où, disciple fidèle de Kant, il rejetait toutes les preuves que l'on donne généralement de cette vérité suprême. Dans son *Cours de* 1819[1], après s'être efforcé d'ébranler ces preuves par de vaines subtilités, il conclut : Qu'il n'y a pas de dé- » monstration de l'existence et des attributs de Dieu, ni par » l'expérience, ni *par tout autre moyen*[2]. » Sans doute il ajoute plus loin que « c'est là une vérité supérieure à toutes les autres » et même aux principes qu'on nomme axiômes ; » mais ce dernier point ne lui paraît pas aussi incontestable que la nullité des démonstrations généralement admises ; car il continue ainsi : « Au surplus, *quelle que soit l'opinion qu'on adopte à cet égard*, il » n'en reste pas moins établi que ni l'expérience seule, ni l'ex- » périence aidée du raisonnement ne peut atteindre l'existence et » les attributs essentiels de Dieu. C'est dans ce sens que la pensée » du poète est profondément vraie :

» Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire[3].

Deux pages plus loin, il recommence ses attaques contre les preuves de l'existence de Dieu. A l'en croire, « c'est un médiocre » argument que celui qui consiste à invoquer la croyance uni- » verselle. » — Puis il s'efforce d'établir « que la preuve tirée » des causes finales et de l'harmonie du monde ne démontre pas » du tout ce qu'on veut en conclure[4]. »

par M. Vacherot, 1841, in-8°. — *Traduction de Platon*, avec des argumens et des notes, t. I à V. — Quant au cours de 1820 sur la philosophie de Kant, nous l'examinerons une autre fois.

[1] 2e Partie, p. 312-13.

[2] *Ibid.*, p. 313.

[3] *Ibid.*, p. 313-14.

[4] *Ibid.*, p. 315-16.

Quelles étaient les intentions de M. Cousin lorsqu'il ébranlait ainsi les appuis de la croyance la plus nécessaire au monde, sans leur substituer aucune autre base large et solide? Aurait-il eu une arrière-pensée de scepticisme? Et faut-il voir dans ces paroles une insinuation perfide ou seulement une imprudence? Je laisse à Dieu à le juger. Je veux même supposer que les vues du célèbre professeur étaient parfaitement droites et pures. Mais, je le demande, n'y a-t-il pas un immense danger à semer dans des intelligences, la plupart jeunes et faibles, des doutes aussi graves? Fontenelle disait : « Si j'avais la main pleine de vérités, je me » garderais bien de l'ouvrir. » C'est là une parole infâme. Il faudrait la retourner et dire : Si j'avais la main pleine d'objections contre les croyances les plus respectables, je me garderais bien de l'ouvrir! — Mais ce n'est là que du kantisme, ou, en d'autres termes, du scepticisme ontologique. Voici maintenant du panthéisme hégélien :

« L'être absolu renfermant dans son sein le moi et le non-moi fini, et formant pour ainsi dire le fond identique de toutes choses; un et plusieurs tout à la fois, un par la substance, plusieurs par les phénomènes, s'apparaît à lui-même dans la conscience humaine [1].

» Il ne peut y avoir qu'une substance, la substance de la vérité, ou la suprême intelligence [2].

» Dieu est l'être unique et universel [3]. — Il est la substance universelle, dont les idées absolues composent la seule manifestation accessible à l'intelligence de l'homme [4].

» Se manifester, pour l'être universel et éternel, c'est se manifester universellement et éternellement; Dieu s'est donc manifesté en tout, partout et *toujours* [5].

[1] *Cours de* 1818, p. 55.

[2] *Ibid.*, p. 139. — N'est-ce pas là le panthéisme idéaliste des Alexandrins renouvelé par Hégel?

[3] *Ibid.*, p. 274.

[4] *Ibid.*, p. 390.

[5] *Ibid.*, p. 140.

» Dieu n'est que la vérité dans son essence[1]. Il n'est que le bien lui-même, l'ordre moral pris substantiellement[2]. » — « Nous ne savons de lui rien autre chose, sinon qu'il existe, et qu'il se manifeste à nous par la vérité absolue[3].

» La matière telle qu'elle est définie par le vulgaire n'existe pas; on la regarde ordinairement comme une masse inerte, sans organisation et sans règle; or, elle est pénétrée d'un esprit qui la soutient et qui la règle: elle n'est donc que le reflet visible de l'esprit invisible; le même être qui vit en nous, vit en elle : *est Deus in nobis, est Deus in rebus*[4]. » — « Étudiez la nature..... élevez-vous aux lois qui la régissent et qui font d'elle une vérité vivante, une vérité devenue active, sensible, en un mot, *Dieu dans la matière*; approfondissez donc la nature: plus vous vous pénétrerez de ses lois, plus vous approcherez de l'esprit divin qui l'anime. Étudiez surtout l'humanité: l'humanité est encore plus sainte que la nature, parce qu'elle est animée de Dieu comme elle, mais qu'elle le sait, tandis que la nature l'ignore. Embrassez le faisceau des sciences physiques et des sciences morales, dégagez les principes qu'elles renferment; mettez-vous en présence de ces vérités; rapportez ces vérités à l'être infini qui en est la source et le soutien, *et vous aurez appris de Dieu tout ce qu'il nous est donné d'en comprendre dans les limites étroites de notre intelligence finie*[5].

» *Dieu compte autant d'adorateurs qu'il y a d'hommes qui pensent;* car on ne peut penser sans admettre quelque vérité, ne fût-ce qu'une seule[6]. Il n'existe pas d'athées; celui qui aurait étudié toutes les lois de la physique et de la chimie, *lors même qu'il ne résumerait pas son savoir sous la dénomination de vérité divine, ou de Dieu, celui-là serait cependant plus religieux*, ou si

[1] *Ibid.*, p. 128.
[2] *OEuvres de Platon*, t. 1, 1822, argument de *l'Euthyphron*, p. 3.
[3] *Cours de* 1818, p. 140.
[4] *Ibid.*, p. 265.
[5] *Ibid.*, p. 141-42.
[6] *Ibid.*, p. 128.

vous voulez, en saurait plus sur Dieu qu'un autre, qui, après avoir parcouru deux ou trois principes, soit le principe de la *raison suffisante* ou le principe de *causalité*, en aurait sur le champ formé un total *qu'il aurait appelé Dieu*. Il ne s'agit point d'adorer un nom Θεος, Ζευς, *Deus*, *Dieu*, etc., mais de renfermer sous ce titre le plus de vérités possible, puisque c'est la vérité qui est la manifestation de Dieu [1].

» Lorsqu'après avoir conçu une vérité comme idée, vous concevez qu'elle existe, vous la rattachez ainsi à la substance; *celui qui conçoit la vérité, conçoit donc la substance, qu'il le sache ou qu'il l'ignore*...... Pour savoir si quelqu'un croit en Dieu, je lui demanderais s'il croit à la vérité. D'où il suit qu'il n'y a point d'athées; que la théologie naturelle n'est que l'ontologie, et que l'ontologie elle-même est donnée dans la psychologie. *La vraie religion n'est que ce mot ajouté à l'idée de la vérité: elle est* [2]. »

On le voit, M. Cousin réduit *la vraie religion* à peu de chose. L'Église catholique est un peu plus exigeante. — Chose remarquable! notre philosophe arrive, par l'idéalisme hégélien, aux conséquences impies de ce matérialisme qu'il a si bien battu sur le terrain de l'idéologie. Le docteur Broussais ne trouverait-il pas en effet une absolution complète dans les paroles que nous venons de citer? Sa profession de foi diffère-t-elle bien au fond de cette théologie eclectique? S'il nie d'abord la création proprement dite, il semble presque la reconnaître ensuite; mais M. Cousin a nié constamment ce dogme, comme nous le verrons. Le seul culte dont le médecin matérialiste sente le besoin consiste

[1] *Ibid.*, p. 141. — Sans doute il ne s'agit point d'adorer un nom; mais s'agit-il d'adorer les lois de la physique et de la chimie? et pour être théiste, pour être religieux, ne faut-il pas reconnaître un Dieu personnel, intelligent et libre?

[2] *Ibid.*, p. 385. — M. Cousin prétend aussi que nous n'avons pas de devoirs spéciaux envers Dieu, et que toute la morale se réduit à nos devoirs envers le prochain et envers nous-même. Voir 33e leçon de ce même cours.

à *exercer l'intelligence et les sentimens supérieurs* [1]. Mais pour être religieux, suivant M. Cousin, il suffit de penser! Je ne sais donc si Broussais n'a pas ici l'avantage; lui, du moins, reconnaît sans détour qu'une intelligence a coordonné le monde. M. Cousin ne paraît pas si orthodoxe; car son Dieu n'est qu'une raison impersonnelle, la substance inconnue d'un monde idéal dont le monde réel est la manifestation nécessaire; sa providence se réduit aux lois inflexibles de la logique; divinité aveugle, sourde et impitoyable, qu'on ne doit point prier, mais seulement étudier, et dont le pontife suprême est un idéologue!

§ II. *Psychologie.* — S'il n'y a qu'une seule substance, l'âme humaine ne peut être qu'une forme, ou tout au plus une émanation de cet être universel. M. Cousin paraît avoir admis cette conséquence. — « L'homme, dit-il, n'est pas libre d'une manière » absolue; car cette force dont il est doué, une fois *tombée dans* » *le tems et dans l'espace* perd son caractère de liberté illimitée et » absolue [2]. » — *Avant de tomber dans le tems et dans l'espace*, c'est-à-dire, si je ne me trompe, avant la naissance, l'âme jouissait donc d'une liberté illimitée et absolue? C'est bien là, je crois, la pensée de notre auteur; car il ajoute : « Ce principe infini (de la » liberté) qu'est-il en soi? Pris dans sa manifestation, il consti- » tue la nature intime du moi; considéré dans son infinie puis- » sance, il en devient le type idéal. Quel nom faut-il lui donner? » Ce principe est une force, même la force par excellence [3]. »

Si la substance du *moi* est éternelle et infinie, la personnalité ne peut être qu'un phénomène passager dans la durée de cette substance; et telle est aussi la doctrine de M. Cousin : — Antérieurement à l'acte de réflexion par lequel nous nous disons à

[1] Cette profession de foi de Broussais a été publiée et examinée dans les *Annales*, t. XIX, p. 365.

[2] *Introd. gén. au cours de* 1820, p. 66, 67. — Evidemment c'est là un souvenir des formules panthéistiques de Fichte sur le *moi absolu* et *le moi relatif*.

[3] *Ibid.*

nous-mêmes : *Je conçois*, *je sens*, *la raison et la sensibilité sont impersonnelles*. « Avant la vie réfléchie est une vie spontanée où
» le *moi* ne s'aperçoit pas lui-même, *où il n'existe même pas* (car
» c'est la réflexion qui le fait être), et où, par conséquent, il ne
» peut ni conditionner, ni subjectiver la vérité. L'équation de
» Kant entre raison et raison humaine est donc vicieuse[1]. »

Et plus tard M. Cousin nous dira encore : « La réflexion ou le
» moi libre est un point d'arrêt dans l'infini[2]. »

Mais s'il n'y a qu'une seule force substantielle, c'est donc cette force qui agit dans tous les êtres particuliers; et, même sous les formes de la personnalité; l'activité humaine n'est plus que le déploiement fatal de l'infini. M. Cousin a-t-il vu cette conséquence? en douter serait faire injure à sa pénétration. Mais n'a-t-il pas reculé devant le fatalisme? — A l'exemple des jansénistes, il a gardé le mot *de liberté*, mais il n'a gardé que le mot, *nomen re vacuum*. — « Un être est libre, a-t-il dit; lorsqu'il porte
» en lui-même le principe de ses actes, lorsque, dans le déploie-
» ment de sa force, *il n'obéit qu'à ses propres lois*[3]. » Et encore :
« *Le pouvoir de vouloir* est ce que nous appelons la liberté[4]. » — Vous entendez bien : *Le pouvoir de vouloir* et non *le pouvoir de choisir !* Alors la liberté existe dès qu'il n'y a pas *coaction ;* peu importe qu'il y ait *nécessité*. Ceux qui font le bien et ceux qui font le mal sont libres, pourvu qu'ils suivent les lois de leur nature sans être contraints par une force extérieure ; il n'est pas nécessaire qu'ils puissent vouloir autre chose que ce qu'ils veulent! — Voilà ce que devient le libre arbitre au point de vue du panthéisme.

Et que sera la raison? M. Cousin nous l'a déjà dit : « La raison,
» c'est *l'être absolu qui s'apparaît à lui-même dans la conscience*
» *humaine*[5]. »

[1] *Cours de* 1818, p. 375.
[2] *Fragm. ph.*, t. 1, p. 252.
[3] *Cours de* 1818, p. 40.
[4] *Ibid.*, p. 378.
[5] *Cours de* 1818, p. 55.

» La raison, rayon divin, selon Platon; hôte passager et céleste, » selon Aristote; *principe médiateur entre l'homme et Dieu dans » le dogme chrétien*, (sic) *est un principe impersonnel et supérieur » à la nature humaine de toute la distance qui sépare l'infini du » fini, et, à ce titre, vraiment divin dans la croyance universelle de » l'humanité*[1]. »

On le voit, la raison ainsi conçue n'est ni la faculté humaine que l'on désigne ordinairement sous ce nom, ni le λογος de la trinité catholique. Comment cette *raison* serait-elle la seconde personne de la trinité, le Verbe incarné, *principe médiateur entre l'homme et Dieu dans le dogme chrétien* ? M. Cousin ne déclare-t-il pas formellement qu'elle est *impersonnelle* ? Il l'appelle cependant un principe infini et divin. Pourquoi cela? parce que la raison, encore une fois, c'est *l'absolu* ou *l'idée qui s'apparaît dans la conscience humaine*. Or, l'absolu, c'est le Dieu de Schelling, et l'idée, c'est le Dieu de Hégel.

M. Cousin était si fort préoccupé de cette théorie panthéistique, qu'il l'a vue jusque dans le *Phédon*, où certainement elle ne se trouve pas. Dans l'*argument* qu'il a mis en tête de ce dialogue, il demande ce que signifie la fameuse théorie de la réminiscence; et voici sa réponse : — « La théorie de la science considérée » comme réminiscence ne nous enseigne-t-elle que la *puissance » intellectuelle prise substantiellement, et avant de se manifester » sous la forme de l'âme humaine*, contient déjà en elle, ou plutôt *est elle-même le type primitif du beau, du bien, de l'égalité, » de l'unité*, et que *lorsqu'elle passe de l'état de substance à celui » de personne, et acquiert ainsi la conscience et la pensée distincte*, » en sortant des profondeurs où elle se cachait à ses propres » yeux, elle trouve dans le sentiment obscur et confus de la relation intime qui la rattache à son premier état comme à son » centre et à son principe, les idées du beau, du bien, de l'égalité, de l'unité, de l'infini, qui alors ne lui paraissent pas tout

[1] *Introd. gén.* au cours de 1820, p. 75, 76. — M. Cousin appelle encore la raison : *La plus haute des manifestations de l'être* (*ibid*).

» à fait des découvertes, et ressemblent assez à des souvenirs ?
» C'est ainsi du moins que j'entends Platon [1]. — *Le moi n'est*
» *peut-être qu'une forme sublime de la substance universelle*, avait
» déjà dit M. Cousin ; *à la mort il va se réunir au principe infini*
» *dont il émane* [2]. » La doctrine de l'émanation est enseignée d'une manière non moins formelle dans l'*argument du premier Alcibiade* (p. 8-10).

Si notre âme est une émanation de la substance universelle, si la personnalité en est seulement une forme passagère, que sera la vie future ? Si, n'étant pas sortis du néant, nous ne pouvons y rentrer, ne devons-nous pas craindre du moins que la mort nous ravisse toute conscience et toute mémoire ? Alors que deviendraient le ciel et l'enfer ? — M. Cousin ne s'est jamais, dans ses livres, expliqué bien clairement sur ces redoutables questions. Voici, toutefois, comment il a résumé les idées de Socrate et de Platon à ce sujet. Nous allons voir bientôt qu'en exposant leurs doutes, il peignait ses propres incertitudes.

» J'espère, dit Socrate, *sans pouvoir le prouver*, que je retrouverai dans une autre vie les hommes vertueux qui y seront mieux traités que les méchans ; mais pour y trouver des dieux excellens, c'est ce que j'ose assurer, *si l'on peut assurer quelque chose.* » C'est-à-dire, pour substituer à cette phraséologie antique un langage plus moderne : Il y a incontestablement en nous un principe qui se reconnaît et se proclame lui-même dans le sentiment

[1] *OEuvres de Platon*, t. I, p. 167, 168. — J'ai cité plus haut une phrase empruntée à l'*Argument* de l'*Eutyphron*, où M. Cousin réduit la divinité à n'être que *l'ordre moral pris substantiellement*. On pourrait dire sans doute que l'éditeur de Platon avait à exposer les théories de son auteur et non ses vues personnelles. Mais assurément, ce ne sont pas là les vues de Platon. Pourquoi donc M. Cousin, a-t-il fait d'aussi énormes contre-sens ? N'est-ce pas aux erreurs dont il était préoccupé que l'on doit s'en prendre ? Je le crains fort, et l'on partagera mes craintes si l'on réfléchit soit sur les autres textes que j'ai cités, soit sur les textes bien plus nombreux que je citerai encore.

[2] *Ibid.*

de tout acte raisonnable et libre, étranger et supérieur à son organisation corporelle, et par conséquent capable de lui survivre; un principe qui, une fois dégagé de l'enveloppe extérieure dont il se distingue, et rendu à lui-même, se réunit au principe éternel et universel *dont il émane*. Mais alors que devient-il? *Retient-il la conscience de lui-même? Peut-il connaître encore le plaisir et la peine?* Soutient-il des rapports avec les autres principes semblables à lui? Enfin quelle destinée lui est réservée? *C'est là un autre problème qu'on ne peut guère résoudre affirmativement d'une manière absolue, et sur lequel la philosophie est à peu près réduite à la probabilité.* En effet, si le principe intellectuel, pris substantiellement, est à l'abri de la mort, il ne s'en suit pas que le *moi, qui* n'est pas la substance, *et qui n'en est peut-être qu'une forme sublime*, participe aussi de son immortalité; et la raison, dans ses recherches les plus profondes, dans ses intuitions les plus vives et les plus intimes, peut bien nous faire connaître l'essence du principe qui nous constitue et sa forme actuelle, avec la condition réelle de sa manifestation et de son développement, *mais sans pouvoir nous révéler certainement ni les formes que ce principe a pu revêtir déjà, ni celles que lui garde l'impénétrable avenir.* Tel est, en résumé, tout le système du *Phédon*; il repose sur la *distinction* sévère et *profonde* qui sépare le domaine de la *raison* de celui de la *foi*, la *certitude*, de l'*espérance*. De là deux parties dans le Phédon : la première, qui, embrassant les trois quarts du dialogue, présente une chaîne d'analyses et de raisonnemens que ne désavouerait pas la rigueur moderne; la seconde assez courte, qui est remplie par des *probabilités*, des *vraisemblances*, des *symboles*[1]. »

« La philosophie démontre qu'il y a dans l'homme un prin-
» cipe qui ne peut périr; mais que ce principe reparaisse dans un
» autre monde avec le même ordre de facultés et les mêmes lois
» qu'il avait dans celui ci, qu'il y porte les conséquences des
» bonnes et des mauvaises actions qu'il a pu commettre, que

[1] *OEuvres de Platon*, t. 1, p. 159, 161.

» l'homme vertueux y converse avec l'homme vertueux, que le
» méchant y souffre avec le méchant, *c'est là une probabilité su-*
» *blime qui échappe peut-être à la rigueur de la démonstration,*
» mais *qu'autorisent* et consacrent et le vœu secret du cœur, et
» l'assentiment universel des peuples..... En vérité, ce serait une
» philosophie bien hautaine que celle qui défendrait au sage,
» *à l'heure suprême*, d'invoquer ces traditions vénérables et
» d'*essayer de s'enchanter lui-même de la foi de ses semblables*
» *et des espérances du genre humain.* Ce n'est pas là du moins la
» philosophie de Socrate. Trop éclairé pour accepter sans réserve
» les allégories populaires qu'il raconte à ses amis, il est trop
» *indulgent*, aussi, pour les repousser *avec rigueur*, et l'on voit,
» tout au plus, errer sur les lèvres du bon et spirituel vieillard,
» *ce demi-sourire qui trahit le scepticisme*, sans montrer le dé-
» dain[1]. »

Lorsque M. Cousin écrivait ces lignes dans l'*argument du Phédon*, il était intimement lié avec le chef de la révolution piémontaise de 1821, Santa-Rosa, alors réfugié en France. Ce dernier avait une âme très religieuse, et tenait *à sa chère église catholique* par le fond de ses entrailles[2]. Il souffrait donc quand notre philosophe lui communiquait ses doutes sur la vie future : M. Cousin lui-même nous l'apprend dans l'éloquente notice qu'il a consacrée à sa mémoire : « Santa-Rosa aurait désiré que je visse » aussi clair que lui-même dans les *ténèbres de cette difficile*

[1] *Ibid.*, p. 178-179.—En résumant les traditions exposées par Socrate sur la vie future, M. Cousin passe complètement sous silence celles qui annoncent un enfer éternel. Dans sa traduction et dans ses notes, il s'attache aussi à détourner de leur sens naturel les textes où la nécessité d'une révélation divine paraît avouée expressément. Voir p. 560.

[2] « Santa-Rosa passait en Italie pour un homme d'une grande piété... » Il me racontait qu'en Suisse il argumentait contre les théologiens pro- » testans... Voir la *Notice* publiée par M. Cousin dans la *Revue des deux mondes*, 4e série, t. XXI, 1840, p. 661 et suivantes.

» *question*. Sa foi, aussi vive que sincère, allait plus loin que
» celle de Socrate et de Platon. Les nuages que j'apercevais en-
» core sur les détails de la destinée de l'âme après la dissolution
» du corps, pesaient douloureusement sur son cœur ; et il ne re-
» prenait sa sérénité, après nos discussions de la journée, que le
» soir, à la promenade [1]..... » Mais le scepticisme est contagieux,
et l'infortuné Santa-Rosa eut bientôt éprouvé ses atteintes. L'in-
fluence mortelle, qui avait perdu M. Jouffroy six ans auparavant,
l'enveloppait de toutes parts, et lui causait d'inexprimables an-
goisses. Rien n'est déchirant comme de le voir se débattre sous
les étreintes d'un esprit supérieur, qui le domine et le possède.
Au bout de quelques mois, il écrivait à M. Cousin : « O mon
» ami, que nous sommes malheureux de n'être que de pau-
» vres philosophes pour qui le prolongement de l'existence n'est
» qu'un espoir, un désir ardent, une prière fervente. Je vou-
» drais avoir les vertus et la foi de ma mère. Raisonner, c'est
» douter ; douter, c'est souffrir ! La foi est une espèce de miracle ;
» lorsqu'elle est forte, lorsqu'elle est vraie, qu'elle donne de
» bonheur ! Combien de fois, dans mon cabinet, je lève les yeux
» au ciel, et je demande à Dieu de me révéler, et surtout de me
» donner l'immortalité [2] ! »

L'infortuné ! on lui avait ravi sa foi, et dans son exil, il n'avait
plus d'espérance qu'au ciel ! aussi, écoutez-le gémir : « J'ai beau-
» coup désiré le bonheur. J'avais une immense faculté de le sen-
» tir. Mon amère *destinée* est venue à la traverse [3]. » — Il ne croit
plus à la Providence, et il maudit le destin ! Pourtant son cœur
se soulève et proteste contre les doutes qui obsèdent son intelli-
gence : « Si je succombe à mes maux, je ne crains pas le vide ;
» l'horrible néant auquel je ne veux ni ne peux croire, et que je
» repousse dès à présent et à jamais par volonté, par instinct,
» *à défaut de démonstration positive !* » — « Si j'écris.... le sou-

[1] *Ibid.*, p. 661.
[2] *Lettre* du 15 septembre 1822.
[3] *Lettre* du 30 septembre.

» venir de ma mère sera une divinité qui me commandera plus
» d'un sacrifice. Ce sentiment est un des mobiles de mon exis-
» tence intérieure. Bien ou mal, cela est. Il m'est impossible
» d'appartenir tout entier aux nouvelles mœurs et à la nouvelle
» époque, par cette raison toute puissante[1]. » — « Oui, mon
» ami, il me faut une certaine superstition dans ma vie intérieure
» et dans mes affections[2]. »

L'entendez-vous? il demande grâce à celui qu'il appelle *son ami*; grâce pour ce qui lui reste encore de ses vieilles croyances! Puisqu'on l'exige, il conviendra que c'est de la superstition; mais, par pitié, qu'on lui pardonne cette faiblesse, il en a besoin!

Santa-Rosa ne pouvait supporter longtems des chagrins qui n'avaient plus de consolation. Bientôt il s'en alla en Grèce pour y chercher la mort, et il se fit tuer par les premiers turcs qu'il rencontra.

L'abbé H. de VALROGER.

[1] *Ibid.*

[2] *Lettre* du 18 octobre.

[3] Voir la *Notice* déjà citée. — Un jour, Santa-Rosa écrivait à M. Cousin : « En revoyant les aventures de Jordano Bruno, de Campanella et » de quelques autres de cette trempe, j'ai beaucoup pensé à toi. » (*Lettre* du 30 septembre 1822). Il cherchait quelquefois à se persuader qu'il y avait encore entre eux quelque croyance commune : « Nous croyons tous les deux au bien, à l'ordre. » (*Lettre* du 18 octobre.) Mais il ne pouvait admettre le panthéisme : « J'ai lu et relu l'*Argument du premier Alci-* » *biade*; j'y ai profondément réfléchi, et je te déclare que mon esprit » ne peut pas se faire une idée nette de la substance. L'existence per- » sonnelle est la seule que je conçoive. Je n'ai pas la conscience *sourde* » et confuse dont tu parles à la page 10. » (*Lettre* du 26 août 1824.) Dans les derniers tems de sa vie il cessa d'écrire à M. Cousin.

(La fin de cet article au prochain cahier.)

Art Catholique.

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE BOURGES.

Par MM. Arthur MARTIN et Charles CAHIER, prêtres.

Deuxième article [1].

Dans un premier article, nous avons fait connaître le plan du grand ouvrage entrepris sur la cathédrale de Bourges, par MM. Martin et Cahier, prêtres; nous allons essayer de rendre compte des détails de cette importante publication. Déjà neuf livraisons sont publiées, et si le public vient encourager de si grands efforts d'une manière efficace, les deux auteurs sont en mesure de nous initier dans toutes les richesses monumentales de la belle église qui fait l'objet de leurs études consciencieuses. Le talent de M. Martin, comme dessinateur, est une chose unanimement reconnue par tous les artistes de mérite, quoiqu'il ne s'en occupe que comme délassement de ses prédications et des autres fonctions attachées à son ministère. Quant au texte de M. l'abbé Cahier, il est jugé, et la manière distinguée dont l'Institut et d'autres sociétés savantes ont accueilli son commentaire des vitraux déjà publiés, dit assez que déjà ce grand travail fait autorité. Nous savons bien que quelques personnes, peu habituées à des travaux de longue haleine, ont réclamé contre la gigantes-

[1] Voir le n° 40, t. VII, p. 303.

que érudition du texte, et sont restées comme pétrifiées devant les colonnes de grec et de latin qui viennent prêter renfort au texte de l'abbé Cahier, qui mieux que personne et qu'aucun des lecteurs, sait ce que lui a coûté de tems, de soins et de recherches minutieuses ces textes laborieusement transcrits. Les raisons qu'il en donne, p. 19, sont incontestables ; et il dit nettement qu'il eût bien désiré pouvoir s'en éviter la peine. Mais peut-on bâtir un monument solide sans fondemens, sans échafaudage et sans de bons matériaux ? Donnons maintenant une idée de toute son œuvre.

Planche 1re. — Le premier médaillon du haut représente la célèbre bénédiction d'Ephraïm et Manassès, par le patriarche Jacob. Au-dessous, apparaît Jésus-Christ, sortant glorieux de son tombeau, adoré par les anges et s'élevant au-dessus de ses ennemis renversés. Autour de ce deuxième médaillon sont groupés divers sujets, parmi lesquels nous remarquons,

A droite, Jonas vomi par la baleine et entrant dans Ninive, où il est poussé par l'esprit de Dieu, représenté par une main rayonnante.

Au dessous, à gauche, le roi David ; à ses pieds, un pélican nourrissant ses petits de son sang. Le nid du noble oiseau est placé au sommet d'un arbre à tiges fleuronnées ; en pendant trois lions, dont un renversé. Au dessous de ce médaillon, Jésus en croix, accompagné de l'Église, qui recueille son sang, et de la Synagogue, dont les yeux sont voilés, le sceptre brisé, la couronne arrachée et les tables de la loi renversées.

Près de cette scène Moïse frappe le rocher, plus loin le même Moïse montre le serpent d'airain.

Dans le médaillon inférieur, nous voyons au milieu Jésus-Christ portant sa croix, soutenu par Simon le Cyrénéen, et suivi des saintes femmes de Jérusalem, à qui le sauveur dit : *Noli me flere*. Comme figures du Rédempteur, nous trouvons la veuve de Sarepta et le prophète Élie ; pour pendant est le signe thau, ou l'imposition du sang de l'agneau, mis à mort pour sauver le monde. Au dessous, Abraham et son fils marchant vers le lieu désigné par Dieu pour mettre la foi du patriarche à l'épreuve.

Vient ensuite le célèbre sacrifice d'Isaac, suspendu par ordre de Dieu; le bélier, qui prend la place de l'enfant, est près d'un arbre. Cette belle verrière est terminée par diverses figures de marchands bouchers qui travaillent de leur état.

Nous avons essayé de donner la description des sujets qui font l'objet de la 1re *planche*; voyons comment M. l'abbé Cahier en donne l'explication. Il observe que la figure de Jésus-Christ est comme le centre autour duquel viennent se grouper les autres figures. Elle est comme le corps de la composition et forme pour ainsi dire les trois actes du drame mystérieux de la Rédemption, qui va nous occuper. La zône inférieure forme une sorte de prologue dont l'épilogue est au sommet du vitrail; le dénouement viendra à son tour et ne manquera pas de clore dignement toute cette belle peinture. Pour suivre la marche assez ordinaire aux vitraux, dit le savant commentateur, nous sommes forcés de chercher la *signature* au bas de la verrière : nous y trouvons la preuve parlante que c'est la corporation des *Bouchers* qui en sont les donateurs. Dans une des parties de son texte, M. l'abbé Cahier doit donner une place à l'historique des diverses professions qui, au moyen-âge, concouraient à l'ornement, et même à la construction des églises. Nous attendons ces curieux détails avec la plus vive impatience et nous ne manquerons pas d'en faire notre profit.

Le premier médaillon qui occupe l'auteur, dans l'ordre historique, est celui d'en bas, représentant Jésus-Christ marchant au Calvaire. Nous remarquons qu'une des femmes qui suivent Jésus-Christ porte la main sur la croix, sans doute pour indiquer tout

[1] Il serait à désirer que M. l'abbé Cahier voulût bien nous faire connaître quel a pu être le vrai motif qui a fait disposer les vitraux en sens presque inverse de l'ordre rigoureusement historique; car les programmes d'alors devaient être aussi bien raisonnés que les compositions sont généralement bien exécutées. Pour nous, nous attendrons modestement que l'heure soit sonnée d'entendre l'explication de tant de choses mystérieuses.

l'intérêt qu'elle donne aux souffrances du Sauveur, et qu'elle voudrait bien pouvoir le soulager du fardeau qui l'écrase. Mais le *Noli me flere* inscrit en haut de la scène répond énergiquement à cet attendrissement, et la gravité du personnage en ressort avec une merveilleuse dignité. *Noli me flere :* que de choses renferment ce peu de paroles, et quel terrible avenir prophétise ce prétendu criminel qui va sauver le monde en dépit de la justice humaine !

Les détails de cette peinture, le costume, les diverses couleurs et bien d'autres accessoires, qui tous renferment sans doute un sens symbolique, seront l'objet d'un article à part, rejeté à la fin du volume. Déjà M. l'abbé Cahier nous a initié à sa manière de traiter de pareils sujets dans la savante dissertation insérée au XIXe volume des *Annales de philosophie chrétienne*, au sujet des manuscrits du moyen-âge, où il parle comme en passant du costume, des hatitudes de l'époque et de la vie intime de ces âges à physionomie tranchée. Mais revenons à nos vitraux pour ne pas nous écarter de l'économie de l'auteur.

Il nous place devant le médaillon qui représente Abraham et son fils marchant vers la montagne mystérieuse où doit se consommer son douloureux sacrifice, et montrer toute la profondeur de la foi du Père des croyans. Nous ne transcrirons pas les textes, on peut les lire dans la Bible même [1]; seulement, nous remarquerons que l'auteur établit un parallèle entre le médaillon qui nous occupe et un pied de croix de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin, émail précieux du 11e siècle [2], qui représente aussi le même sujet, mais avec quelques variantes dans les détails. En effet, dans le vitrail, Isaac porte une véritable croix, comme allégorie du sacrifice du Calvaire; il est accompagné de son père, tenant le glaive et une torche ; sur l'émail, Isaac est seul et tient un fagot ; sa tête est entourée du nimbe. Dans les diverses pein-

[1] *Genèse*, XXII, 1-8.

[2] Publié par M. Du Sommerard. *Album des arts au moyen-âge*, pl. XI de la 9e série.

tures que nous signalons, Isaac paraît à peine adolescent, ce qui est contraire aux calculs des chronologistes, qui lui donnent environ 25 ans, ce qui rendait la soumission du fils plus méritoire et le sacrifice du père plus admirable. Sur le vitrail de Chartres la flamme paraît sortir d'une espèce de patère; et, sur le vitrail de Bourges, c'est d'une corne de bête ou d'une torche, ce qui serait difficile à décider. Le savant auteur recherche si l'on peut découvrir le motif de ces différences dans les usages des différens peuples.

L'autre médaillon, ou portion de médaillon, nous montre l'instant du sacrifice. Nous y remarquons que, dans le vitrail de Bourges, Isaac est comme renversé sur l'autel par son père, dont les yeux nécessairement rencontrent ceux de son fils, qui ne sont pas bandés, comme quelques peintres l'ont fait depuis; dans le vitrail de Chartres, Isaac, placé à genoux sur l'autel, ne regarde pas son père. Ces différences suggèrent à l'auteur des réflexions pleines de sentiment, et qui prouvent une grande justesse d'observation et une profonde étude du cœur humain. On sait que la volonté de Dieu n'alla pas plus loin que la preuve de la grande foi du patriarche; et nous savons comment une intervention céleste vint suspendre le glaive prêt à immoler la victime remplacée par le bélier que nous montre le vitrail d'après le texte de la *Genèse*.

Au dessous de cette scène si attendrissante et d'un si grand intérêt, nous voyons l'agneau pascal immolé et les portes des maisons scellées de son sang symbolique. Le texte de la *Genèse*[1], qui sert de thême à cette belle peinture, est inutile à rapporter ici[2]? Aux circonstances ordinaires du fait qui est raconté par le texte et peint sur les verrières de Bourges et de Chartres, le pied de croix de Saint-Bertin en joint un autre, ce sont les Israélites représentés prêts à partir au signal convenu, et ce sujet est

[1] XII, 1-14.

[2] Voir page 4 et suiv. de l'ouvrage que nous analysons, et toutes les notes qui s'y rattachent.

indiqué par cette inscription : *Hoc est Phase*. Les inscriptions *signum thau* et *scribe thau*, qui indiquent l'apposition du sang sur les maisons des Israélites, offrent à M. l'abbé Cahier matière à exercer son inépuisable érudition[1].

L'agneau, qui est égorgé sous l'une des portes, semble lécher *la main* qui l'immole, admirable figure de la douceur du Christ, qui s'est tû devant ses bourreaux et a prié pour eux. Sur les verrières, celui qui immole l'agneau semble être un personnage bien distinct de celui qui appose le sang ; le caractère et le costume de celui qui remplit cette fonction est l'objet d'une observation assez importante de la part de l'auteur, qui croit y voir le père de famille sur la croix de Saint-Bertin, ou plutôt son pied. L'agneau est égorgé, et rien n'empêche que celui qui impose le sang ne soit lui-même l'immolateur. D'après M. Du Sommerard, il est en costume de voyage et tient une plume semblable à celles dont nous nous servons (page 5) ; dans la verrière de Bourges, il se pourrait que ce fût la branche d'hysope dont parle Moïse. Toutes les représentations s'accordent à placer un vase dans les mains de celui qui appose le sang.

GUÉNEBAULT.

[1] Voir page 5 et les notes qui s'y rattachent.

(*La suite au prochain cahier.*)

Nécrologie des auteurs morts pendant l'année 1842,

AVEC LA LISTE DE LEURS OUVRAGES, CLASSÉS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE.

Suite. Voir le vol. VII, page 465.

Crapelet (Geor. Adr.), 11 décembre. — 53 ans.

Né à Paris le 13 juin 1789; littérateur et imprimeur. A laissé : Les *Noces* de Thétis et Pélée, en vers; 1809. — *Réflexions* sur les écrits politiques; 1816. — *Souvenirs* de Londres en 1814 et 1816, suivis de l'histoire et de la description de cette ville dans son état actuel, avec 12 planch., et un plan de Londres; 1817.— *Réponse* à une lettre adressée par M. Henri Saint-Simon à MM. les ouvriers, 1821, sous le pseudonyme d'Ant. Nantua. — *Lettre* trentième concernant l'imprimerie et la librairie de Paris, traduite de l'anglais avec des notes; 1821. — *Voyage* bibliographique, archéologique et pittoresque en France, par le Révérend Th. Frognall Dibdin, traduit de l'anglais, avec des notes; 1825. 4 vol in-8 avec 26 fig. et fac-simile de la Bible de Mazarin. — *Observations* sur un écrit de M. le vicomte de Bonald, intitulé : Sur la liberté de la presse; 1826. — De *l'imprimerie* considérée sous les rapports littéraires et industriels; 1827 (Un seul cahier publié.) — *Observations* sur la proposition de M. Benjamin Constant relative à la suppression des brevets d'imprimerie et de librairie; 1830. — Des *Progrès* de l'imprimerie en France et en Italie au 16e siècle, et de son influence sur la littérature; avec les lettres patentes de François Ier, qui instituent le premier imprimeur royal pour le grec; 1836. — *Études pratiques* et littéraires sur la typographie à l'usage des gens de lettres, des éditeurs, des libraires, des imprimeurs, des protes, des correcteurs et de tous ceux qui se destinent à l'imprimerie; 1837. (Le premier vol. seul est publié.) — *Robert Estienne*, imprimeur royal, et le roi François Ier. Nouvelles recherches sur l'état des lettres et de l'imprimerie au 16e siècle, avec 7 planches; 1839. — *De la profession* d'imprimeur, des maîtres imprimeurs et de la nécessité actuelle de donner à l'imprimerie les réglemens promis par les lois, avec la liste des imprimeurs et libraires de Paris dont il existe des portraits gravés, et la liste générale des imprimeurs de Paris, depuis 1469, jusqu'en 1789; 1840. — *Des brevets* d'imprimeurs, des certificats de capacité, et de la nécessité actuelle de donner à l'imprimerie les règlemens promis par les lois, suivi du tableau général des imprimeurs de toute la France en 1704, 1739, 1810, 1830 et 1840. — *La collection des anciens monumens de l'histoire et de la langue française* du 12e au 16e siècle, que M. Crapelet a imprimée et souvent annotée, traduite ou éditée; cette *collection* très-curieuse se compose des morceaux suivans : 12e *siècle*. Vers sur la mort, par Thibaud de Marly, imprimés sur un manuscrit de la bibliothèque du roi; 1826. — 16e *siècle*. Lettres de Henri VIII à Anne Boleyn, avec

traduction et portraits de Henri et Anne; 1826. — 14e *siècle*. Le combat des trente Bretons contre trente anglais, d'après le manusc. de la bib. R; 1827, avec les armoiries des trente Bretons, et écussons au nombre de 31; — 15e *siècle*. Histoire de la Passion de Jésus-Christ, composée en 1490 par le R. P. Olivier Maillard; 1828. fig. du Christ. — 15 *siècle*. Le Pas d'armes de la Bergère, maintenu au tournoi de Tarascon d'après le manusc. de la bib. R., avec un précis de la chevalerie et des tournois, et la relation du Carrousel exécuté à Saumur en présence de S. A. R. madame la duchesse de Berry; 1828, fac-simile, fig. et fleurons. — 13e *siècle*. Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel (en vers) publiée d'après le manusc. de la Bib. R., et mise en français; 1829, 2 fig. et 2 fac-simile. — 14e *siècle*. Cérémonies des Gages de Bataille, selon la constitution du bon roi Philippe de France, en onze figures, suivies d'instructions sur la manière dont se doivent faire empereurs, rois, ducs, marquis, comtes, vicomtes, barons, chevaliers, avec les avisemens et ordonnances de guerre; publiées d'après le manus. de la bib. R.; 1829. — 13e *et* 14e *siècles*. Proverbes et dictons populaires, avec les Dits du mercier et des marchands et les Crieries de Paris aux 13e et 14e siècles publiés d'après les manusc. de la bib. R.; 1831, avec 2 *fac-simile* de manuscrits. — 14e *siècle*. Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, écuyer, huissier d'armes des rois Charles V et Charles VI, chatelain de Fismes et bailly de Senlis; publiées pour la première fois, d'après le manusc. de la bib. R., avec un précis historique et littéraire sur l'auteur; 1832. 1 fac-simile. — Addition au précis historique et littéraire sur Eustache Deschamps, poète du 14 siècle; 1834; — 11e *et* 13e *siècles*. Tableau de mœurs au 10e siècle, ou la cour et les lois de Howel-le-Bon, roi d'Aberfraw, de 907 à 948, suivi de cinq pièces de la langue française aux 11e et 13e siècles, telle qu'elle se parlait en Angleterre après la conquête de Guillaume de Normandie, et terminé par une notice historique sur la langue anglaise, depuis son origine jusqu'au 18e siècle; 1832. — 15e *siècle*. Les demandes faites par le roi Charles VI, touchant son état et le gouvernement de sa personne, avec les réponses de Pierre Salmon, son secrétaire et familier; publiées avec des notes historiques, d'après les manus. de la bib. R.; 1833. 9 pl. et fac-simile. — 12e *siècle*. Partenopeus de Blois, publié pour la première fois d'après le manus. de la bib. de l'Arsenal; 1834. 5 fac-simile. — *Cours de littérature* française du moyen-âge, par M. Villemain, membre de l'Académie française; 1830. — *Villonie* littéraire de l'abbé Prompsault, éditeur des œuvres de Villon, démontrée par l'écrit qu'il a fait suivre d'un soi-disant errata, contenant plus de 2,000 corrections ou rectifications à faire dans la collection des monumens de l'histoire et de la littérature française; 1835. — *Œuvres* de J.-F. Regnard, avec des variantes et des notes; 1822-1825. — *Œuvres* dramatiques de Destouches, avec des variantes et des notes; 1822. — *Œuvres* choisies de Quinault, précédées d'une nouvelle notice sur sa vie et ses ouvrages; 1822, 1824. — *Fables* de La Fontaine, avec des notes et figures gravées sur bois; 1830.

Degérando (le bar. Jos. Mar.), 10 novembre. — 70 ans.

Né à Lyon le 29 février 1772, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, littérateur et philanthrope. A laissé : *Des signes* et de l'art de penser, considérés dans leurs rapports mutuels; 4 vol. in-8. 1800. — *Considérations* sur les diverses

méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages; in-4. 1801. — *De la génération* des connaissances humaines; in-8. 1802. — *Vie* du général Caffarelli Dufalga; in-8. 1802. — *Eloge* de Dumarsais, couronné par l'Institut; 1805. — *De l'influence* de l'esprit de méditation sur les lettres (dans les *Mém. de l'Acad.* de Turin, t. III); 1808. — *Rapport* sur l'instruction élémentaire; 1816. — *Lectures* populaires sur le choix des livres destinés au peuple; 1819. — *Compte-rendu* pour la Société de l'instruction élémentaire; 1819. — *Programme* du cours de droit public, positif et administratif; 1820 — *Le Visiteur* du pauvre, couronné par l'Académie de Lyon et l'Académie de Paris; 1820. — 3e édit. 1826. — *De la procédure* administrative (extrait de la *Thémis*); 1822. — *Histoire comparée* des systèmes de philosophie, considérés relativement aux principes des connaissances humaines, 3 vol. 1804. 4 vol. 1822. — *Histoire* des systèmes de philosophie depuis la restauration des lettres; 4 vol. 1854. — *De la coopération* des jeunes gens aux établissemens d'humanité; 1823. — *Tableau* des sociétés et des institutions religieuses, charitables et de bien public de la ville de Londres, traduit du *Charity almanach*; 1824. — *Du perfectionnement moral*, ou de l'éducation de soi-même, couronné par l'Académie; 1824 et 1826. — *Compte-rendu* des travaux du conseil d'administration de la société pour l'instruction élémentaire; 1826. — *Eloge* de M. le duc Mathieu de Montmorency; 1826. — *Edition* des discours de Camille Jourdan; 1826. — *De l'éducation* des sourds-muets de naissance; 2 vol. 1827. — *Institutes* du droit administratif; 1829. 2e édit. 1842. — *Rapport* fait au nom du bureau de charité; 1829. — *Cours normal* des instituteurs primaires; 1832. — *De la bienfaisance* publique. — *Des progrès* de l'industrie considérés dans leurs rapports avec la moralité de la classe ouvrière; 1841.

M. Degérando est mort en chrétien; il a demandé et reçu les sacremens de l'Eglise, et déclaré en termes formels, « qu'il regrettait de n'avoir pas, dans ses » ouvrages, placé assez haut la religion, et principalement la religion catholique, » qu'il n'avait jamais douté de la révélation, ni même de l'infaillibilité de l'auto- » rité religieuse, comme terme de controverse. » (*Ami de la Religion*, 24 novembre 1842.)

Delalot (le vic. Char.), 27 septembre. — 70 ans.

Né à Chalons (Marne) en 1772, ancien député. A laissé : *De la Constitution* et des lois fondamentales de la monarchie française; 1814. — *Discours* dans le comité secret du 8 février 1823. — *Rédacteur* du *Journal des Débats* sous l'initiale Z.

Delort (Joseph), 9 décembre. 53 ans.

Né à Mirande (Gers) le 17 novembre 1789, sous-chef à la direction des belles lettres, sciences et arts, au ministère de l'intérieur. A laissé : *L'origine* de l'hortensia, en vers; 1815. — *Jadis et aujourd'hui*, en vers; 1815. — *Contes* et romances; 1815. — Les *Etrennes* lyriques; 1816. — Le *Chansonnier* des grâces; 1817. — Mes *Voyages* aux environs de Paris, avec cartes géographiques et 28 facsimile de personnages célèbres; 2 vol in-8. 1821. — *Mémoire* à Messieurs les membres de la chambre des députés, pour provoquer une loi sur les propriétés littéraires, et des récompenses en faveur des savans, des gens de lettres et des artistes; 1822. — *Essai critique* sur l'histoire de Charles VII, d'Agnès-Sorel et de

Jeanne-d'Arc, avec portraits et fac-simile; 1823. — *Histoire* de l'homme au masque de fer, accompagnée de pièces authentiques et de fac-simile; 1825. — *Mémoire* sur la bataille de Denain; 1823. — Le *Barde* français, en vers; 1821. — Le *Laurier* de Virgile, ode; 1828. — *Histoire* de la détention de Foucquet, de Pellisson et de Lauzun, suivie de celle des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes, avec les documens authentiques et inédits; 3 vol. in-8. 1829. — Le *Souvenir* des Ménestrels; 1829.

Dumont-D'Urville (Jules), 8 mai. — 52 ans.

Né à Condé-sur-Noireau, le 23 mai 1790; capitaine de frégate en 1825, au retour d'un voyage de circumnavigation sur la corvette la *Coquille*; capitaine de de vaisseau en 1829, après la première expédition de l'*Astrolabe*, qui découvrit où avait péri Lapeyrouse; contre-amiral le 31 décembre 1840, après un voyage de 3 ans avec l'*Astrolabe* et la *Zélée*, à la recherche du pôle austral, où il découvrit la terre *Adelie*; mort le 8 mai 1842, avec sa femme et son fils, dans la cruelle catastrophe survenue au chemin de fer de la rive gauche de Versailles à Paris. A laissé : *Enumeratio* plantarum quas in insulis archipelagi, aut littoribus Pontis Euxini, annis 1819 et 1820, collegit atque detexit J. D. d'U,; in-8. 1822. — *Notice* sur les galeries souterraines de l'ile de Melos, (Extr. du t. XXVII des *Ann. des Voy.* 1825.) — La *partie Botanique* du voyage autour du monde de l'amiral Duperrey; 1829 et années suivantes. — *Rapport* sur le voyage de l'*Astrolabe*; 1829. — *Rapport* sur les iles Loyatty; 1829. — *Voyages de découvertes* autour du monde et à la recherche de Lapeyrouse; 5 vol. in-8, atlas; 1822 et années suivantes. — *Voyage de découvertes* de la corvette l'*Astrolabe*, exécuté pendant les années 1826-1829. — *Mémoire* sur les iles du Grand-Océan; broch. in-8, extrait du *Bulletin de la Société de géographie*; 1831. — *Observations* nautiques, météoriques, hydrographiques et de physique, in-4 avec plan. 1833-35. — *Mémoire* sur la découverte de la Vénus de Milo... — *Voyage pittoresque* autour du monde; résumé général des voyages de découvertes, accompagné de cartes et de nombreuses gravures en taille douce; 2 vol. in-4. 1834-35. — *Voyage* au pôle sud et dans l'Océanie, sur les corvettes l'*Astrolabe* et la *Zélée*, exécuté par ordre du roi, pendant les années 1837-40; 2 éditions, la première formant 14 vol. in-8, et divisée en 6 sections, se vendant séparément; 1° Histoire du voyage; 5 vol et 200 plan.; 2° Zoologie, 5 vol et 130 plan.; 3° Botanique; 2 vol. et 80 plan.; 4° Anthropologie et physiologie humaine; 1 vol. et 50 plan.; 5° Minéralogie et géologie; 1 vol. et 20 plan.; 6° Philologie; 2 vol. et tableaux comparatifs. La *petite édition* ne contient que l'*histoire des voyages*; 10 vol. in-8. 1841 et 1842.

Voici le sommaire des travaux de ce célèbre et malheureux navigateur. Des relèvemens laborieux qui embrassent 400 lieues de côtes sur la Nouvelle-Zélande et 350 lieues au nord de la Nouvelle-Guinée, l'hydrographie complète de l'archipel de Viti ou Fidgi, des îles Loyatty, de Vanikoro, d'Hogolau et de Pelew, la découverte d'une soixantaine d'îles, îlots ou écueils signalés à la navigation, celle d'un ensemble de terres antarctiques qui supposent un continent nouveau, la reconnaissance des parages les plus périlleux et les moins connus du monde océanien, entre autres des détroits de Torrens en Australie et de Cook dans la Nouvelle-Zélande; voilà les titres, néanmoins abrégés et incomplets de l'amiral d'Urville.

Il faut y ajouter de nombreux travaux, exécutés par lui-même ou sous sa direction dans toutes les branches accessoires d'une navigation scientifique. Grâce à lui, les divers dialectes des tribus océaniennes, fixés et comparés, sont désormais acquis à la philologie; l'histoire naturelle de ces contrées, fondée par les deux Foster et Péron, a reçu de nouveaux développemens et donné lieu à des observations plus approfondies, tandis que l'étude des races s'est simplifiée par un classement lumineux emprunté à la différence des mœurs et au contraste des types. Par un rare concours d'études, le contre-amiral d'Urville était à la fois un excellent marin, un naturaliste et un philologue fort distingué.

Le contre-amiral d'Urville était rempli d'estime et d'admiration pour les travaux de nos missionnaires catholiques: toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, il n'a pas manqué de leur offrir l'assistance de son autorité; c'était un homme franc et loyal, d'une amitié sûre et certaine, d'une moralité parfaite, un vrai patriarche au milieu de sa famille, qu'il aimait par dessus tout. Un fils surtout, qui, à l'âge de 12 ans, expliquait le latin, le grec, l'hébreu et le chinois, qu'il avait appris de son père, était l'objet de toutes ses affections; il est mort avec lui, et avec sa femme. M. d'Urville mettait la Bible en tête de tous les livres et la religion catholique au-dessus de toutes les religions.

Du Sommerard (Alexandre), 18 août. — 63 ans.

Conseiller,-maître des comptes, antiquaire distingué, fondateur du *Musée du moyen-âge*, établi à l'hôtel de Cluny, récemment acheté par le gouvernement. A laissé la description et la reproduction des merveilles de cette collection dans: *Les Arts au moyen-âge*, en ce qui concerne principalement le palais Romain de Paris, l'hôtel de Cluny issu de ses ruines, et les objets d'art de la collection classée dans cet hôtel; 4 vol. in-8 avec atlas de 108 plan. in-fol. et en outre un *album* de 400 planch.; 1838 et années suivantes.

Faulan (Félix), janvier. — 84 ans.

Né à Poitiers, le 14 août 1758, membre des assemblées législatives pendant la révolution. A laissé: *Matériaux* pour servir à l'histoire de la révolution; 1790. — *Extraits* de mon journal dédiés aux mânes de Mirabeau; 1791. — *Fruits* de la solitude et du malheur; 1796. — *Aux membres* du conseil d'état; précis historique de l'établissement du divorce, suivi de notes et réflexions relatives au titre II du nouveau projet du Code civil; 1800. — *Mélanges* législatifs, historiques et politiques pendant la durée de la constitution de l'an III; 3 vol. in 8. 1801. — *Voyages et opuscules*; 1805.

Foisset (l'abbé Sylvestre), 23 juin. — 41 ans.

Voir la notice que nous avons consacrée à ce rédacteur des *Annales*, dans notre t. VI, p. 133; on y trouve aussi la liste de ses ouvrages.

Fourcy (R.) avril. — .....

Bibliothécaire de l'école polytechnique, littérateur. A laissé: *Traduction* du traité sur l'artillerie, par M. le général Schranhorst; 3 vol. in-8. 1840.—*Histoire* de l'école polytechnique.

Freycinet (Louis Claude de Saulces), août. — 63 ans.

Né à Montélimart le 7 août 1779, capitaine de vaisseau, de l'Académie des

sciences et du bureau des longitudes. A laissé : *Mémoire* sur la géographie et la navigation de l'île de France. Extrait du *voyage* à l'île de France de Milbert; in-4. 1812. — *Voyage de découvertes* aux terres Australes, navigation et géographie ; 1815. — *Relation* historique du voyage aux terres Australes ; 2e vol. 1816. — *Voyage autour du monde* sur les corvettes l'*Uranie* et la *Physicienne*, de 1817 à 1820. Ce voyage contient les sections suivantes : 1° Histoire du voyage, 2 vol. et atlas de 112 plan. in-fol ; 2° Recherches sur les langues, 1 vol.; 3° Zoologie, 1 vol. et atlas de 96 plan.; 4° Botanique et atlas de 120 plan.; 5° Observations du pendule, demi-volume; 6° Observations magnétiques, demi-volume; 7° Météorologie, 1 vol.; 8° Hydrographie. 1 vol. et atlas de 22 plan.

Gésenius (Wilhelm), 23 octobre. — 56 ans.

Né à Nordhausen (Saxe), le 3 février 1785, professeur de théologie à Halle, savant orientaliste et hébraïsant. A laissé : *Symbolæ* observationum in Ovidii Fastos; à Halberstadt; 1806. — *Essai* sur la langue maltaise; Heiligenstadt; 1809. — *Dictionnaire hébreu* ; 2 vol. Halle; 1810 et 1812; et dont parut un *abrégé* en 1815. — *Grammaire hébraïque* ; 1813 ; 13e édit. 1842. Traduite en anglais, en danois, en polonais, en hongrois, et qui sera publiée bientôt en français, par M. l'abbé Migne. — *De Pentuteuchi* samaritani origine, indole et auctoritate ; 1815.— *Traduction* des voyages de Burckardt; 1823. — *Carmina samaritana* ; 1834. — *Commentaire* sur le prophète Isaie; 3 vol. in-8. 1824. — *Thesaurus* linguæ hebraïcæ ; in-4. 1828-1842. — Nombreux *articles* dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber. — *Monumenta* linguæ phenicicæ ; in-4. Comme théologien, Gésenius appartenait à l'école rationaliste, et les catholiques sont loin de pouvoir admettre toutes ses doctrines.

Hennequin (Jos.-Fr. Gab.), 26 février. — 67 ans.

Né à Gerbevillers (Meuse), le 9 septembre 1775; chef de bureau à la marine. A laissé : *Edition* de l'Esprit de l'Encyclopédie ; 1822. —*Essai historique* sur la vie et les campagnes du bailly de Suffren ; 1824. — *Traduction* du ministre de Wakefield ; 1825.—*Notice* sur les fouilles faites sur la route qui, de Metz, conduit à Strasbourg (dans les *Mém. de la Société des ant.*, t. VII); 1826. — *Dictionnaire* des maximes, etc.; 1827. — *Trésor* des dames ou choix de pensées, etc. ; 1828, — *Notice* historique sur Louis XVI ; 1841.

Ivernois (François d'), 17 mars. — 84 ans.

Né à Genève en 1758, écrivain politique. A laissé : *Lettres* et mémoires ; 1780. — *Offrande* à la liberté et à la paix, etc.; 1781. — *Tableau* historique et politique des révolutions de Genève dans le 18e siècle ; 1782. — *Tableau* historique et politique des deux dernières révolutions de Genève ; 1789. — *Histoire impartiale* des révolutions de Genève dans le 18e siècle jusqu'à celle de 1789, inclusivement ; 1791.— *Les révolutions* de France et de Genève ;— *Coup-d'œil* sur les assignats ; 1795. — *Réflexions* sur la guerre, en réponse aux réflexions sur la paix, de mad. de Staël ; 1795. — *Etat* des finances et des ressources de la république française ; 1796. — *Histoire* de France pendant l'année 1796. — *Tableau* historique et politique de l'administration de la république française pendant l'année 1797, etc. ; 1798.— *Tableau* historique et politique des pertes que la révolution et la guerre ont

causées au peuple français dans sa population, son agriculture, ses colonies, ses manufactures et son commerce; 1799. — *Des causes* qui ont amené l'usurpation de Bonaparte et qui préparent sa chute; 1800. — *Les cinq promesses*, tableau de la conduite du gouvernement consulaire envers la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne et surtout la Suisse; 1802, 2e édit. augmentée, 1805. — *Les recettes* extérieures; 1805. — *Offrande* à Bonaparte; 1810. — *Des effets* du blocus continental sur la richesse, etc., de l'Angleterre; 1811. — *Napoléon* administrateur et financier, etc.; 1812. — *Exposé* de l'exposé de la situation de l'empire français et du compte des finances de France; 1813. — *Tableau* politique de l'Europe depuis la bataille de Leipzig; 1814. — *Matériaux* pour aider à la recherche des effets passés, présents et futurs du morcellement de la propriété foncière en France; 1824. — *Lettre* sur l'accroissement de la population dans les îles Britanniques; 1830.

Jollois (   ), mai.

Ingénieur, un des auteurs du grand ouvrage sur la description de l'Egypte. A laissé entre autres : *Antiquités* des Vosges.... — *Histoire* abrégée de la vie et des exploits de Jeanne d'Arc, suivie d'une notice descriptive du monument érigé à sa mémoire à Domrémi, de la chaumière où l'héroïne est née, des objets antiques que cette chaumière renferme, et la fête d'inauguration célébrée le 10 septembre 1820; in-fol. et 12 plan. 1821. — *Annuaire* des Vosges; 1823. — *Notice* sur un ancien coffre qui se voit dans l'église de Saint-Aignan d'Orléans; 1825. — *Mémoire* sur les antiquités de Donon; 1829. — *Antiquités* du grand cimetière d'Orléans; in-4. 1832. — *Mémoires* sur les antiquités du département du Loiret; in-4, 29 plan. 1837.

Jouffroy (Théod.-Sim.), 1er mars. — 46 ans.

Né aux Pontets (Doubs), le 7 juillet 1796, ancien maître de conférences à l'école normale, un des philosophes éclectiques de notre époque, mort sinon chrétien, au moins désabusé des promesses de la philosophie. A laissé : *Extrait* de l'Encyclopédie moderne; amitié. 1825. — 5e *Lettre* à M. le rédacteur du *Globe* sur le prospectus du *Catholique*; 1826. — *Traduction* des esquisses de philosophie morale de Dugald Stewart; 1826. 3e édit. 1840. — *Traduction* des œuvres complètes de Reid; 1828-29. — *Cours* d'histoire de la philosophie moderne; discours d'ouverture du cours fait à la faculté des lettres en 1831. — *Mélanges* philosophiques; 1833. 2e édit 1838. — *Cours* de droit naturel; 1834-35. — *De la politique* de la France en Afrique; 1840. — *Nouveaux mélanges* philosophiques; précédés d'une notice, et publiés par M. Ch. Damiron; 1842. C'est cet ouvrage qui a excité une si grande polémique, et dans lequel, quoique altéré et corrigé par MM. Cousin et Damiron, le philosophe éclectique avoue qu'il ne connaissait pas ce qu'on voulait lui faire enseigner, et qu'il déploie le vide fait en son esprit par l'absence des principes catholiques. M. Jouffroy avait écrit dans le *Globe* de 1828, le fameux article : *Comment les dogmes finissent.*

Laborde (Le C.-Ale.-L.-Jos. de), 20 octobre. — 68 ans.

Né à Paris, le 17 septembre 1774, littérateur, antiquaire, membre de l'institut. A laissé : *Description* d'un pavé mosaïque découvert dans l'ancienne ville d'Ita-

lica, en Espagne; in-fol. avec 22 plan. 1802. — *Lettre* à madame de Genlis, sur les sons harmoniques de la harpe; 1806. — *Voyage* pittoresque et historique en Espagne; 4 vol. in-fol. avec 280 plan. 1807-18. — *Description* des nouveaux jardins de la France, et de ses anciens châteaux, avec les dessins par C. Bourgeois; in-fol. avec 130 plan. 1808-15. — *Discours* sur la vie de la campagne et la composition des jardins; 1808. — *Itinéraire* descriptif de l'Espagne, et tableau des différentes branches d'administration et de l'industrie de ce royaume; 5 vol. in-8, et 29 cartes in-4. 1808. 3e édit. augmentée, 6 vol. et atlas de 37 cartes. 1827.— *Plan d'éducation* pour les enfans pauvres, d'après les méthodes de Bell et Lancaster; 1815. 3e édit. 1842. — *De la représentation* véritable de la communauté, ou du système de nomination aux deux Chambres, basé sur la propriété; 1815. — *Projets* d'embellissement de Paris, et de travaux d'utilité publique, etc.; 1816 — *Rapport* sur les travaux de la Société de Paris, pour l'instruction élémentaire, pendant le dernier semestre de 1815; 1816. — *Quarante-huit heures* de garde au château des Tuileries, pendant les journées des 19 et 20 mars 1815, ou Précis historique des événemens qui ont eu lieu durant ces deux jours; in-4. 1816.—*Des monumens* de la France, classés chronologiquement, et de l'étude des arts; in-fol. avec 240 plan. 1816-37.—*De l'esprit* d'association dans tous les intérêts de la communauté, etc.; 1818 et 1821. —*Voyage pittoresque* en Autriche; 2 vol. in-fol. avec 80 plan. 1821. 3e vol. contenant un précis historique de la guerre entre la France et l'Autriche; 1823. — *Opinion* sur le projet de loi concernant les canaux; 1822. — *Opinion* sur l'emprunt des 100 millions; 1823. — *Réponse* à M. Martignac; 1823. — *Aperçu* de la situation financière de l'Espagne; 1823. — *Collection* de vases grecs de M. le C. de Lamberg, expliquée; 2 vol. in-fol. avec 154 plan. 1824-28. — *Considérations* relatives au projet des lois municipales et départementales; 1829. — *Au roi*, aux Chambres, sur les véritables causes de la rupture avec Alger; 1830. — *Versailles* ancien et moderne, 1839-40.

Lafuite (Fr.-Jos.), 4 octobre. — 67 ans.
Bibliothécaire de la ville de Lille, écrivain religieux. A laissé: *Elémens* d'arithmétique; 1801. — *Epoques* de l'histoire universelle, etc.; 1817. — *Histoire* de Fénelon; 1823. 3e édit. 1841. — *Histoire* de Bossuet; 1826-36. — *De l'Eglise catholique*, apostolique et romaine, bonheur de la connaître et de lui appartenir; 1830. — *Variétés* instructives et morales; 1831. — *La foi*, l'espérance et la charité; 1833. Tous ces volumes font partie de la *Bibliothèque catholique de Lille*. — *Catalogue* de la bibliothèque de la ville de Lille, sciences et arts, histoire; 2 vol. 1839, 1841. — *Histoire* de Marie-Antoinette, suivie d'un précis de la vie de madame Elisabeth; 1842.

Larrey (le bar. Jean-Doml.), juin. — 76 ans.
Né près le village de Bauden (Var), en 1766, chirurgien en chef des armées de la république et de l'empire; créateur des ambulances volantes qui permettent de panser les blessés sur les champs de bataille. A laissé: *Mémoire* sur les amputations des membres à la suite des coups de feu, étayé de plusieurs observations; 1797 et 1818. — *Relation* historique et chirurgicale de l'expédition de l'armée d'Orient en Egypte et en Syrie; 1803. — *Mémoire* sur la plique (dans le recueil des savans étrangers de l'Institut); t. II. 1811. — *Mémoires* de médecine et de chirurgie

militaires, 3 vol. 1812; le 4e vol. en 1818, sous le titre de Mémoires de chirurgie militaire, et campagnes du baron Larrey. — *Sur les scrofules* et traitement du cancer; 1820. — *Considérations* sur la fièvre jaune; 1821 et 1822. — *Recueil* de mémoires de chirurgie; 1822.— *Mémoire* sur une nouvelle manière de réduire ou de traiter les fractures des membres compliquées de plaies; 1825.—L'article chirurgie de l'Encyclopédie de Courtin; 1825. — *Sur les plaies* pénétrantes de la poitrine, et sur l'opération de la taille (dans les mémoires de l'Académie de médecine); 1828. — *Clinique* chirurgicale, exercée particulièrement dans les camps et les hôpitaux militaires, depuis 1792 jusqu'en 1829; 3 vol. 1829; 4e vol. 1832; 5e vol. 1836. — *Discours* prononcé sur la tombe de M Pelletan; 1829. — *Mémoire* sur le choléra morbus; 1831. — *Relation* médicale de campagnes et voyages de 1815 à 1840 et 1841.

Las-Cases (le c. Marie-J.-Em.-Dieud. de), 15 mai. — 76 ans.

Né au château de Las-Cases (Haute-Garonne) en 1766, l'un des quatre compagnons d'exil de Napoléon à Sainte-Hélène. A laissé : *Atlas historique*, chronologique et géographique, ou tableau général de l'histoire universelle, présentant un moyen sûr et facile de classer avec fruit tout ce qui s'est passé depuis la création jusqu'à Jésus-Christ, espace de 4004 ans; 1803-04; 8e édition en 37 cartes; 1826. — Ouvrage publié sous le nom de *Lesage*, lequel serait un prêtre français ou irlandais, et le véritable auteur de l'ouvrage, s'il faut en croire des *on dit* (Voir Guérard, *France littéraire*); critiqué dans les opuscules suivans : *Observations* curieuses et utiles avant ou après l'acquisition de l'atlas de Lesage, par Brion-de-Latour; 1829. *Réponse* : appréciation de la diatribe de l'honnête M. Brion, 1809; *Réplique* à un libelle anonyme, par M. Brion, 1809; le *Correcteur* de l'atlas généalogique de Lesage, par Victor de Saint-Allais; 1811. — *Recueil de pièces officielles* et de documens authentiques concernant le prisonnier de Sainte-Hélène; 1818. — *Projet* de pétition au parlement d'Angleterre; 1819. — *Des mémoires;* 1819. — *Extrait* de l'atlas historique; 1823. — *Mémorial de Sainte-Hélène*, ou journal où se trouve consigné, jour par jour, tout ce qu'a dit ou fait Napoléon durant 19 mois. 8 vol. in-8, réimprimés plusieurs fois; il faut avoir la 1re édition pour connaître la vraie pensée de Napoléon sur les personnages de son époque; dans les éditions subséquentes M. de Las-Cases a corrigé et supprimé beaucoup de choses sur la demande des intéressés. — *Tableaux* de l'histoire universelle ancienne et moderne; 1839.

Lepappe de Trevern (Jean-Fr.-Mar.), 27 août). — 88 ans.

Né à Morlaix (Finistère) le 22 octobre 1754; prêtre; le 13 juillet 1823, évêque d'Aire; transféré le 27 mai 1827 à Strasbourg. A laissé : *Discussion amicale* sur l'église anglicane et en général sur la réformation, rédigée en forme de lettres écrites en 1812 et 1813, 2 vol, Londres, 1817; 3e édit. 1829. — *Défense* de la discussion amicale, en réponse aux *Difficultés du romanisme* de M. Stanley-Faber; 1829. — *Réflexions* présentées à ceux de nos confrères qui se feraient encore peine de se conformer aux deux derniers concordats; 1822. — *Discours sur l'incrédulité* et sur la certitude de la révélation chrétienne; 1831. — *Sermon* sur la résurrection; 1833. — Et en outre *différens écrits* contre la philosophie d

M. Bautain, dans lesquels Mgr de Trevern se montre zélé cartésien, et émet comme décidées des opinions philosophiques qui sont pour le moins encore abandonnées aux disputes.

Lhote (Nestor), mars. —

Né à Paris ; égyptologue, ayant fait trois fois le voyage d'Egypte ; mort très jeune encore, victime de son zèle pour la science égyptienne. A laissé : *Lettres écrites d'Égypte en* 1838 et 39, contenant des observations sur divers manuscrits égyptiens nouvellement explorés et dessinés par M. Lhote, avec des remarques de M. Letronne, et avec 60 dessins ; 1840. — Et, en outre, de *nombreux manuscrits* que le gouvernement s'occupe de publier.

Michel (L'abbé Jean), 9 octobre. — 74 ans.

Né à Haraucourt (Meurthe) le 28 mars 1768, curé de Nancy. A laissé : *Journal de la Déportation* des ecclésiastiques du département de la Meurthe ; 1800.

Marsand (L'abbé Ant), 4 août. — 77 ans.

Né à Venise en 1765 ; professeur de statistique à Padoue jusqu'en 1822, où il vint en France avec une riche collection d'anciennes éditions de Pétrarque, dont il publia le *catalogue* sous le titre de *Biblioteca petrarchesca* formata deneritta ed illuminata : cette collection est dans ce moment à la bibliothèque du conseil-d'état à Paris.

Miel (Edme-François), décembre. —

Littérateur. A laissé : *Essai sur le* salon de 1817, accompagné de gravures au trait, 1817. — *Examen* sur le cloître des Chartreux, avec une notice sur Le Sueur, et une vie de saint Bruno ; — *Histoire du* sacre de Charles X dans ses rapports avec les beaux arts et les libertés publiques de la France ; 1823. — *Notice* sur Miel le jeune, un des morts de juillet 1830. — *Notice* biographique sur Brès ; 1834. — *Notice* sur Coutan ; 1839. — Un des auteurs de la *France ;* 1839 — *Remerciemens* adressés par M. Miel à la ville de Cambrai, pour l'avoir mis au nombre de ses citoyens ; 1840. — *Notice* sur Godefroy, graveur ; 1841.

Morel-Vindé (Ch.-Gil., vicomte), décembre. — 84 ans.

Né à Paris le 20 janvier 1759, agronome, littérateur, de l'académie des sciences. A laissé : *La déclaration* des droits de l'homme et du citoyen, mise à la portée de tout le monde, etc. ; 1790. — *La morale* de l'enfance, ou quatrains moraux etc. ; 1790 ; 11e édition ; 1828. — *Essai* sur les mœurs de la fin du 18e siècle ; 1794. — *Primerose* ; 1797. — *Clémence* de Lautrec ; 1798. — *Des révolutions* du globe ; 1797 ; 5e édition augmentée ; 1841. — *Modèle* d'un bail à ferme ; 1799. — *Zelomir* ; 1800. — *Mémoire* sur l'exacte parité des laines mérinos de France et des laines mérinos d'Espagne, etc ; 1807. — *Mémoire* sur les dangers de la loi qui défend l'exportation des béliers mérinos ; 1807. — *Mémoire* et instruction sur les troupeaux de progression, etc. ; 1808. — *Plan* du râtelier de la Celle-Saint-Cloud ; 1808. — *Cabinet* de M. Paignon-Dijonval, etc. ; 1810. — *Mémoire* sur une nouvelle manière de construire les gerbiers à toit mobile ; 1811. — *Sur l'existence* de quelques animaux microscopiques, comme cause de plusieurs ma-

ladies des moutons; 1812. — *Plan* d'une Bergerie; 1812. — *Spécifique* aussi rapide qu'infaillible pour la guérison du piétain des moutons; 1812. — *Observations* sur la monte et l'agnelage; augmenté en 1814. — *Plan* d'une grange sur poteaux; 1813. — *Assollement* de la Celle-Saint-Cloud; 1815 et 16. — *Note* sur le dépôt des laines de Paris; 1816. — *Notice* sur deux espèces d'avoine; 1816. — *Notice* sur la guérison du chancre contagieux de la bouche des bêtes à laine; 1817. — *Quelques observations* pratiques sur la théorie des assolemens; 1822; appendice en 1823; 3ᵉ édit. 1833. — *Instruction* sus la culture du fraisier des Alpes; 1822. — *Essai* sur les constructions rurales économiques, etc.; 1823. — *Considérations* sur le morcellement de la propriété territoriale en France; 1826. — *Lettre* sur la mendicité; 1829. — *Sur la théorie* de la population; 1829.

Orléans (Ferdinand-Phil.-L.-Ch.-R. duc d') 13 juillet. — 32 ans.

Né à Palerme, le 3 septembre 1810, prince royal, était l'auteur d'une *Relation de l'expédition des portes de fer*, mise au net par M. Nodier.

Ourry (E. T. Mar.). février. — 69 ans.

Né à Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise), en 1776; romancier, vaudevilliste, un de ces littérateurs voltairiens, ayant continué parmi nous le siècle dernier, défendant, sous la restauration, les Bourbons et Voltaire. Nous ne citerons, de son bagage littéraire, que : *Les Bourbons* et la France, poème; 1820; — *Malesherbes* à Saint-Denis, poème qui a remporté le prix proposé par la *Quotidienne* pour le meilleur éloge de Louis XVI; 1816. — *Lettre de l'éditeur des œuvres complètes de Voltaire*, en douze vol. in-8°, à MM. les vicaires-généraux du chapitre métropolitain de Paris, au sujet de leur dernier mandement; signée de l'éditeur Désoer; 1817. — *Épître* au roi; 1818. — *La France délivrée*; 1818. — *La Morale* du vaudeville; — *La Peste* de Barcelone, ou le dévouement français; 1821. — *Les Funérailles* de Louis XVIII; 1824. — *Épître* à mademoiselle Mars sur l'annonce de sa retraite; 1841.

Parant (Narcisse), 4 mars. — 48 ans.

Né à Metz, le 5 février 1794, avocat et député. A laissé : *Édition* des recueils des arrêts de la Cour royale de Metz, avec M. Oulif; 1811-17. — *Tableau* par ordre alphabétique, des villes, bourgs, villages, hameaux et censes du département de la Moselle, indicatif des coutumes qui les régissaient, etc.; 1825. — *Lois de la presse* en 1834, ou législation actuelle sur l'imprimerie et la librairie, etc.; 1834. — *Commentaire* de la loi du 12 mai 1835, sur les majorats; 1835.

Pelletier (P.-Jos.) 20 juillet. — 54 ans.

Né à Paris, le 22 mars 1788; professeur à l'école de pharmacie, de l'académie de Médecine, inventeur du sulfate de quinine, et du préservatif contre l'action délétère du mercure. A laissé : *Notice* sur la matière verte des feuilles (avec M. Caventou); 1817. — *Recherches* chimiques et physiologiques sur l'ipécacuanha (avec M. Magendie) 1817. — *Recherches* sur l'action qu'exerce l'acide nitrique sur la matière nacrée des calculs biliaires humains, et sur le nouvel acide qui en résulte (avec M. Caventou); 1817. — *Examen critique* de la cochenille et de sa matière colorante (avec M. Caventou); 1818. — *Mémoire sur* un nouvel alcali, la strychnine; 1818. — *Analyse* chimique du quinquina; suivi d'observations mé-

dicales sur l'emploi de la quinine et de la cinchonine (avec M. Caventou); 1821. — *Examen chimique* d'une écorce désignée sous le nom de quina bicolore (avec M. Petroz); 1825. — *Recherches* sur le genre hirudo (avec M. Huzard fils); 1825. — *Notice* sur les recherches chimiques; 1829. — *Analyse* succincte des mémoires et observations chimiques publiés par M. Pelletier, 1837, et, de plus, collaborateur du *Journal de Pharmacie*, etc.

Puissant (Louis), 11 janvier. — 73 ans.

Né à la ferme de la Gastellerie (Seine-et-Marne), le 12 septembre 1769; ingénieur-géographe, de l'académie des sciences. A laissé : *Recueil* de diverses propositions de géométrie, résolues ou démontrées par l'analyse algébrique 1801 ; troisième édition, 1824. — *Traité de Géodésie*, ou exposition des méthodes trigonométriques et astronomiques, applicables soit à la mesure de la terre, soit à la confection des canevas, des cartes et des plans topographiques ; in-4°, 1805. 2e éd., 2 vol.; 1819. Supplément au Traité de Géodésie ; 1827 ; 3e éd. ; 1842. — *Traité de Topographie*, d'arpentage et de nivellement. In-4° ; 1807. Supplément au 2e livre, contenant la théorie de la projection des cartes; 1810. 2e édition, augmentée; 1820. — *Trigonométrie* appliquée au levé des plans; 1809. — *Mémoire* sur la projection de Cassini, pour servir de supplément à la théorie des projections des cartes géographiques ; 1812. — *Observations* sur diverses manières d'exprimer le relief du terrain dans les cartes topographiques, suivies d'une réfutation du Mémoire de M. le ch. Bonne; 1815. — *Nouvelle méthode* analytique, pour déterminer les effets de l'aberration sur la position des astres dans le T. X du journ. de l'école polytechn. ; 1815. — *Nouvelle édition* du traité de la sphère et du calendrier de Rivard, revue et augmentée ; 1816. — *Observations* sur la méthode adoptée en topographie, pour figurer le terrain; 1817. — *Instruction* sur l'usage des tables de projection, adoptées pour la construction du canevas de la nouvelle carte topographique de la France ; 1821. — *Méthode* générale pour obtenir le résultat moyen d'une série d'observations astronomiques faites avec le cercle répétiteur de Borda ; 1823. — *Principes* du figuré du terrain et du lavis sur les plans et cartes topographiques, etc. ; 1824. — *Tables* pour faciliter le calcul des différences de niveau dans les opérations topographiques; 1827. — *Nouvel Essai* de trigonométrie sphéroïde, dans le T. X de l'académie des sciences ; 1831. — 2e *Mémoire sur l'application* du calcul des probabilités aux mesures géodésiques ; *id.*, T. XI ; 1832.— *Cours de mathématiques*, rédigé en 1813, pour l'usage des élèves des écoles militaires ; 2e édit. 1832. — *Notice* sur les travaux géographiques et historiques de M. Denain; 1833. — *Nouvelles comparaisons* des mesures géodésiques et astronomiques de France, et conséquences qui en résultent relativement à la figure de la terre; 1839. — Et, de plus, un grand nombre d'articles dans les différens recueils scientifiques.

Roger (J.-F.), 1er mars. — 66 ans.

Né à Langres, le 17 avril 1776; littérateur de l'académie française, mort en chrétien. A laissé : *Édition de Excerpta*, ou Fables choisies de Lafontaine; 1805; 3e éd.; 1826. — Une *Notice* à l'*Appendix de diis*, de Jouvency; 1806 ; 2e éd.; 1824. — *Théâtre classique*; 1807. — *Vie politique* et militaire du prince Henri de Prusse, frère de Frédéric II; 1809. — *Cours de poésie* sacrée, traduit du latin de Lowth; 1813. — Discours à sa réception à l'Académie, et réponse du duc de Le-

vis ; 1817. — *Réponse* au discours de réception à l'Académie de M. Villemain ; 1821. — *Rapport* sur les ouvrages qui ont concouru pour le prix fondé par la Société des *Bonnes Lettres*, en 1827. — Autre rapport pour 1828. — *OEuvres diverses* publiées par M. Nodier ; 2 vol. ; 1834. — *Notices* à l'édition des *OEuvres* de Fontanes ; 1839. — *Réponse* au discours de réception de M. de Saint-Aulaire ; 1841.

Siméon (Le comte Jos.-Jér.) ; oct. — 93 ans.

Né à Aix, le 30 septembre 1749 ; avocat, administrateur, proscrit, préfet, pair, ministre d'État, président de la Cour des comptes, de l'Académie des sciences morales et politiques. A laissé : *Éloge* de Henri IV ; 1769. — *Choix de discours* et d'opinions ; trente-huit discours, de 1795 à 1824. — *Sur l'Omnipotence du Jury* ; 1829. — *Mémoire* sur le régime dotal et le régime en communauté dans le mariage ; 1837. — *Discours* à l'occasion du décès de M. le marquis de Marbois ; 1838.

Stephanoli (Nic.), avril. —

Né en Corse, médecin en chef de l'armée d'Afrique, de 1830 en 1837. A laissé : *Voyage* en Grèce pendant les années v et vi de la république, d'après deux missions : l'une du gouvernement français, l'autre du général en chef Bonaparte, contenant la description politique et morale des différens peuples de la Grèce moderne (rédigé par Serieys) ; 2 vol. ; 1810. — *Histoire* de la colonie grecque établie en Corse, accompagnée de réflexions politiques sur l'état actuel de la Grèce, et d'un court aperçu sur la Corse, où l'on indique les moyens à employer pour améliorer le sort des habitans de cette île ; 1826.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 44. — Août 1843.

Traditions Générales.

PRINCIPAUX POINTS DU SYSTÈME BOUDHISTE

TIRÉS DES LIVRES RELIGIEUX QUI JOUISSENT DE LA PLUS HAUTE VÉNÉRATION, ET A LA NARRATION DESQUELS LES BOUDHISTES CROIENT SANS RÉSERVE.

> Les deux premières réponses du catéchisme renferment plus de vraie philosophie que les volumineux ouvrages des philosophes boudhistes.

Premier article [1].

Quelque absurde et contradictoire que puisse être un système de religion, lorsqu'il est professé par une large portion de la famille humaine, il mérite l'attention de l'observateur. On peut être sûr qu'il renferme quelque chose qui est parfaitement en harmonie avec la corruption de la nature humaine. Le *Boudhisme* est un de ces systèmes. Il est absurde au plus haut degré, puis-

[1] Le travail, dont nous commençons ici la publication, nous est adressé par un de ces savans missionnaires, qui renouvellent en ce moment les prodiges de foi et de martyre des premiers fidèles. Nous avons déjà parlé plusieurs fois du *Boudhisme*, d'après les livres des savans Européens. Nos lecteurs seront bien aises de le connaître d'après les réflexions d'un de ces ouvriers, qui l'observent sur les lieux, et travaillent à en désabuser les malheureux sectateurs. (*Note du Directeur.*)

qu'il ne reconnaît aucune cause première, et ne donne aucun moyen de rendre raison de l'existence des êtres contingens. Il est professé par plus d'un quart de l'humanité. *Ceylan*, la *Barmanie*, *Siam*, le *Laos*, le *Tonquin*, la *Cochinchine*, la plus grande partie de la *Chine*, le *Japon*, reconnaissent le Boudhisme et obéissent à ses lois. Pour juger de l'effet que ce système peut produire sur l'esprit et le cœur de l'homme non régénéré, l'observateur doit, pour un instant, se dépouiller, s'il est possible, de ces saines et pures idées que le Christianisme a semées dans son âme, et qui lui paraissent comme naturelles, parce qu'elles ont été identifiées avec lui dès son enfance; se supposer éclairé seulement par les faibles rayons de la tradition primitive et prendre le tempérament sensuel et l'imagination ardente des Orientaux. Avec cela il lui sera aisé de tracer les liaisons et l'affinité que le *Boudhisme* a avec la nature humaine déchue, et de se convaincre de l'effet qu'un tel système doit exercer sur l'esprit faible et superficiel des peuples qui le professent. Avant même l'introduction du Christianisme, un tel système n'avait jamais pris racine en Europe.

La plupart des vertus morales enseignées par le Christianisme se trouvent consignées dans *Petagat*[1]: en conclura-t-on que le *Boudhisme* est un système qui approche de la perfection, et qui mérite les louanges que certains incrédules, en haine de la religion, lui ont prodiguées; autant vaudrait dire qu'une statue sans tête et sans pied est un chef-d'œuvre comparable à ce que l'art nous a fourni de plus parfait, et représentant dans son entier le modèle le plus achevé de l'homme. Cette statue, à la vérité, peut offrir un excellent modèle des bras, des épaules, du buste, etc., etc.; un grand art pourra se montrer dans ses différentes parties, mais, après tout, ce ne sera jamais qu'un tronc sans tête et sans pieds. Tel est le *Boudhisme*. Il est sans principe, sans cause première. Il est sans fin aussi, puisqu'il ne

[1] *Petagat*, c'est le grand recueil qui renferme tout ce qui a rapport au Boudhisme. C'est la Bible des Boudhistes. Ce recueil se divise en trois parties.

peut donner aucune idée claire et exacte sur la fin dernière de l'homme. Après avoir fait tourner l'homme dans un cercle presque infini d'existences différentes, il le transporte hors du cercle de ce qui existe, pour le jeter dans le vide, dans un abîme sans fin, où il se perd, disparaît et s'anéantit.

Pour donner une légère idée de ce système, j'ai rassemblé dans un petit espace les points les plus importans, tels que je les ai trouvés dans les livres des *Boudhistes*. Je les ai extraits avec une scrupuleuse exactitude.

Principaux points du Boudhisme, tirés des livres sacrés.

1. *Les Boudhistes soutiennent que la matière est éternelle.* Selon eux, la matière est sujette à différentes révolutions. Le monde que nous habitons, ainsi que 100,000 autres mondes qui existent par eux-mêmes sont sujets à être détruits après une certaine révolution de myriades et de centuries; mais ils sont reproduits par une certaine force inconnue, qui est adhérente à la matière elle-même, et qui est à peu près ce que nos incrédules décorent du nom vague et abstrait de *nature*.

2. *Commencement du monde.* Lorsqu'un Boudhiste est questionné sur le commencement du monde, lorsqu'il est pressé d'admettre une cause première, il se contente de répondre que l'origine du monde, le tems où le premier monde a existé, l'origine des différens êtres qui existent, sont des points qui leur sont inconnus, et sur lesquels *Phra* n'a pas jugé à propos de s'expliquer. Voici ce que l'on trouve dans les livres sacrés sur ce point.

Tous les mondes qui existent sont divisés en trois classes. La première renferme 100,000 mondes, la deuxième 1,000,000, et la troisième, nommée *Ouiçaia*, une infinité de mondes que l'on ne peut compter. Une certaine affinité subsiste entre les mondes de la première classe, puisqu'ils sont détruits et reproduits simultanément. Dans le vide immense que ces 100,000 mondes doivent occuper, une pluie créatrice tombe et remplit tous ces lieux jusqu'à la demeure de *Brahma*, à une hauteur incalculable. Ces eaux alors sont agitées en différentes directions pendant une prodigieuse et innombrable succession d'années. Ce mouvement des

eaux, le vent qui souffle sur leur surface, tendent à en diminuer constamment la quantité, jusqu'à ce qu'elles atteignent à un certain niveau; alors commence à apparaître la terre, surnageant à la surface des eaux comme de l'huile. D'où il faut conclure que, suivant ce système, la terre a été formée par le résidu et le sédiment des eaux, et par conséquent l'eau est le grand élément créateur du globe que nous habitons. Cette opinion a été celle de quelques philosophes grecs.

3. *Structure du globe.* La moitié du globe que nous habitons est enfoncée dans les eaux, et une moitié surnage sur la surface. La partie qui est dans les eaux est une pierre immense qui a en épaisseur 84,000 *youdz* (une *youdz* vaut environ 12 milles anglais). C'est comme la base sur laquelle repose la couche de terre végétale et tout ce que nous apercevons sur la terre. La portion qui est au dessus des eaux a en hauteur également 84,000 *youdz.* Cette hauteur extraordinaire ne doit pas nous surprendre, elle est nécessaire pour compléter le fameux mont *Mien-Mo.* La terre repose sur les eaux dont la profondeur est de 480,000 *youdz.* L'eau à son tour est supportée par une couche d'air qui a en épaisseur 960,000 *youdz.* Au delà, c'est le vide.

4. *Formes du globe.* Notre planète est formée d'un mont *Mien-Mo* qui occupe le centre, et qui a une hauteur de 82,000 *youdz*, et ses racines s'enfoncent dans la terre à la même profondeur. Autour de ce mont sont disposées les grandes îles dans la direction des quatre points du compas; chaque grande île est environnée de 500 petites îles; sept montagnes sont rangées autour du *Mien-Mo.* La plus haute atteint à la moitié de la hauteur de ce mont, et en est séparée par une distance qui égale sa hauteur. Les autres montagnes vont en diminuant toujours chacune de moitié de celle qui lui est opposée et conserve une distance proportionnelle. Ces îles ont chacune une forme différente. Celle du nord a 8,000 *youdz* d'étendue et présente la forme d'un carré long; celle de l'est a 2,000 *youdz* et ressemble à une demi-lune; celle du sud, qui est celle que nous habitons, a 10,000 *youdz* et offre la forme d'un devant de charriot (un triangle); enfin l'île d'ouest a 2,000 *youdz* de longueur et offre la ressemblance d'une pleine lune.

5. *Quatre grandes époques ou périodes.* Un monde ou plutôt la durée d'un monde est divisée en quatre grandes époques : la première commence au tems où le monde est détruit par les trois élémens de l'eau, du fer et du vent, et dure jusqu'au moment où commence à tomber la pluie créatrice; la deuxième a lieu pendant la pluie créatrice; la troisième commence à la fin de la pluie et s'étend jusqu'à l'apparition du soleil, de la lune et des étoiles; la quatrième commence avec l'apparition des astres du firmament, et dure jusqu'à la fin du monde. Pendant les trois premières périodes, il n'y a pas d'habitans dans les lieux qui ont été la proie des flammes. Les habitans n'arrivent qu'à la quatrième période. Cette période est divisée en quatre parties qui se nomment *andraka.* Pendant chaque *andraka* la durée de la vie des hommes, qui n'est que de dix ans, s'accroît insensiblement jusqu'à la longueur d'une période entière, puis ensuite elle diminue insensiblement jusqu'à dix ans. Soixante-quatre de ces révolutions forment un *acinguié*[1], et quatre *acinguiés* un *mahama*, pendant lequel a lieu une entière révolution de nature. De sorte qu'on est autorisé à conclure que la durée de chaque époque est d'un *acinguié.*

6. *Qu'est-ce que Dieu ou Phra?* Cette question si simple et à laquelle un enfant en Europe répond avec tant de clarté et de précision, est une énigme au *Boudhiste.* Voici ce que l'on entend par un *Phra* dans le système Boudhiste. C'est un être qui, pendant des myriades d'existences différentes, a travaillé à acquérir une prodigieuse quantité de mérites. Ayant obtenu ces mérites, alors on dit que le *Phra laong* ou l'être qui est en voie pour devenir *Phra* est mûr. En cet état, un pouvoir extraordinaire lui est subitement communiqué ; son esprit embrasse le passé et le présent; sa vue pénétrante découvre tout ce qui existe ; ses oreillles perçoivent tous les sons; son âme connaît à fond tous les êtres, les relations qui existent entre eux et les lois qui régissent le monde physique et moral. Cette profonde science lui fait décou-

[1] *Acinguié* est un mot pali, composé de *cinguié*, qui signifie *nombre, nombrable* et *a*, privatif, c'est-à-dire *innombrable.*

vrir la foi qui doit être prêchée aux différens êtres; sa sensibilité sur les misères dans lesquelles les êtres sont comme ensevelis, le porte à prêcher cette loi. Son grand but, en prêchant cette loi, c'est de faire connaître aux hommes leurs misères, les sources d'où découlent ces misères, et de les exciter à s'affranchir du principe producteur de tous ces maux, afin de diriger leurs regards vers le *Néiban*, qui est l'affranchissement du bien ou du mal, du plaisir ou de la peine. Dès qu'un *Phra* a rempli cette mission, lui-même est précipité dans l'abîme du *Néiban*. Voilà en abrégé ce que c'est que *Phra*.

Ainsi *Gaudam*, le dernier *Phra* qui a paru au milieu des hommes, a parcouru successivement l'échelle du règne animal. Ayant acquis assez de mérites pour arriver à un plus haut point, on le voit émerger du règne animal, et mettre le pas sur le premier échelon de la condition hamaine; sans doute, il était très-imparfait; ses nombreux péchés lui valurent l'enfer des millions de fois; mais, dès qu'il avait expié son péché, il devenait un peu meilleur, ainsi de suite, jusqu'à ce qu'enfin il arriva à cet état où il devint *Phra*.

Un *Phra*, comme *Phra*, est un être assez éphémère, comme on le voit. Il est inutile de faire des rapprochemens, chacun peut les faire soi-même, et conclure que le *Phra* Boudhiste n'a rien de toutes ces sublimes qualités que nous attribuons à l'Être souverain. Le rôle du *Phra* semble plutôt donner l'idée d'un réparateur de la nature humaine.

Cette esquisse que je viens de tracer est suffisante pour autoriser la conclusion suivante : que le Boudhisme est un système athée. Plusieurs personnes, qui ont entendu sans cesse le mot *Phra* dans la bouche des Boudhistes, en ont conclu que ce système était éminemment théotiste. Leur erreur vient de ce qu'ils n'ont jamais su ce que c'est qu'un *Phra* dans ce système.

Pour empêcher qu'on ne se trompe sur l'idée que l'on doit se former d'un *Phra*, il faut bien prendre garde de jamais ajouter à l'idée de *Phra* celle d'Être créateur, gouverneur de toutes choses, juge des actions des hommes, auteur de la grâce, etc., etc.

7. *Différens états des êtres.* — Les Boudhistes rangent tous les

êtres qui existent dans 31 états des régions différentes (*coong-tsè-ta-boong*). Supposons donc une échelle sur laquelle nous plaçons pour un moment ces 31 régions. En commençant par le bas, on trouve d'abord l'enfer (*Nga-iè*), la demeure des *Açourikes*, celle des *Preittas* et celle des *Animaux*. Ces quatre demeures se nomment les quatre états de châtimens (*a-pè lé bá*). Nous élevant au 5ᵉ échelon, nous trouvons la demeure de l'homme (*Manouça*). De là nous montons aux demeures des *Nats*, qui occupent 6 échelons, parce qu'on les divise en six classes (*nat-pii khiaou that*). Les six contrées des *Nats* sont au sommet du mont *Mien-Mo*, de sorte que la demeure est sur le sommet lui-même de la montagne. Les autres demeures sont superposées les unes au-dessus des autres à de grandes distances, qui néanmoins sont calculées par les Boudhistes avec une extrême précision. Les six demeures des *Nats*, avec celle de l'homme et les quatre états de châtiment, sont nommés les 11 *demeures des passions*. Ensuite, en s'élevant toujours sur l'échelle, on rencontre les 16 cieux matériels (*roupa-ta tsè khiaou boong*), où sont les trois demeures des Brahmas ; et les autres sont habités par des êtres qui sont très avancés dans la perfection. Enfin, au-dessus de ces 16 cieux matériels, on trouve *lèt* les cieux immatériels, (*a roupa lé boong*). Au-delà il n'y a plus rien que le vide.

Du sommet de ces cieux invisibles, il faudrait à une pierre, qui parcourrait chaque jour 84,000 *youdz*, 4 ans, 1 mois et 17 jours pour arriver jusqu'à la terre. Les cieux invisibles sont le séjour des *Ariots*, des êtres les plus parfaits, qui ne tarderont pas à obtenir le *Néiban*. Obtenir le *Néiban*, qu'est-ce donc? C'est sortir de l'échelle des êtres et des vicissitudes de l'existence. Mais comme les Boudhistes ne conçoivent rien au-delà de ces 31 demeures, c'est avec raison que l'on doit conclure que le *Néiban* c'est l'anéantissement.

Qu'est-ce que naître et mourir dans le système qui nous occupe? C'est passer constamment d'un de ces états dans un autre, ou bien, tout en restant dans le même état, c'est obtenir une plus ou moins heureuse place dans cet état. Ainsi, un roi peut devenir un mendiant après sa mort. Ou bien un roi, après avoir été fort

méchant pendant son règne, va souffrir en enfer ; la peine expiée, il reviendra sur la terre dans la condition d'un misérable. Étant arrivé à la nature humaine, un être ne peut repasser à la nature d'animal. Pour expier les fautes qu'il peut commettre, il va en enfer ; puis ensuite il redevient homme sur la terre. Dans l'échelle des êtres, la nature humaine est quelque chose de très difficile à obtenir. Pour en donner une idée, les Boudhistes se servent de la comparaison suivante, qui est tirée de leurs écrits : Supposé qu'une personne des régions des *Nats* laissât tomber une aiguille sur la terre dans le même tems qu'une autre personne en tiendrait une sur la terre, la pointe tournée en haut, ces deux aiguilles parviendraient plus aisément à se rencontrer qu'un être qui n'est pas homme arriverait à la nature humaine.

Il est facile de remarquer la connexion qui existe entre ces différens états, et d'observer la cause secrète qui fait passer d'un état dans un autre. Cette cause n'est autre chose que l'influence des mérites et des démérites, agissant par elle-même, sans le secours d'un agent extérieur. Il ne peut y avoir aucune action providentielle, puisque, dans ce misérable système, l'existence de Dieu n'est pas reconnue. De là l'expression qu'un boudhiste a toujours à la bouche, lorsqu'il parle d'un événement quelconque, heureux ou malheureux, de la mort, des richesses, de la pauvreté : c'est son destin ; c'est-à-dire c'est l'influence des œuvres bonnes ou mauvaises qui procure à cet homme le bonheur ou le malheur, qui produit tel résultat, etc.

8. *Des Nats*. Les *Nats* jouant un si grand rôle dans le système boudhiste, il est important d'avoir une idée correcte sur leur nature et les différens offices qu'ils remplissent. Le *Nat* est un être doué d'un corps et d'une âme, dont la demeure est dans les six cieux inférieurs, que l'on nomme ordinairement les six contrées des *Nats*. Leurs sens sont doués d'une perspicacité surhumaine. De là vient l'expression commune dans les écrits boudhistes, avoir des yeux de *nat*, des oreilles de *nat*, pour signifier voir à une distance qui est au-delà de la portée de la vue de l'homme, percevoir des sons qui ne peuvent frapper une oreille commune. On suppose généralement que le *Nat* embrasse d'un seul regard

presque tous les êtres qui existent. Du corps du *Nat* des rayons de lumière s'échappent, et brillent d'un vif éclat. Ce corps, comme à demi spiritualisé, peut parcourir les airs et se transporter avec une vélocité extraordinaire d'un lieu dans un autre. On conçoit parfaitement qu'un corps si parfait ne peut servir de demeure qu'à une âme ou à une intelligence d'un ordre supérieur. Les *Nats* qui habitent les trois premiers cieux inférieurs sont sujets à la concupiscence charnelle, et obéissent à son influence; ceux qui habitent la 4e demeure sont satisfaits par un simple et chaste attouchement; ceux de la 5e sont délectés par la simple vue; et enfin ceux qui habitent la dernière de ces 6 demeures, sont heureux au suprême degré par le fait même de leur réunion.

Les sexes sont donc conservés dans la condition de *Nat*. Les différentes demeures des *Nats* renferment tous les plaisirs que l'on peut imaginer, et rien n'égale les belles et souvent licencieuses descriptions que l'on trouve souvent dans les livres boudhistes touchant ces rians et délicieux séjours.

Aussi les *Ponghis* birmans sont fort libéraux, en promettant la nature des *Nats* à ceux qui leur feront des offrandes en abondance. La durée de la vie dans la première demeure des *Nats* est seulement de 9,000,000 d'années. Ce chiffre, multiplié par 4, donne la durée de la vie dans la seconde demeure, et ainsi de suite jusqu'à la sixième demeure; en multipliant par 4 le nombre d'années de la demeure inférieure, on obtient l'exact nombre de la durée de la vie dans la demeure qui est immédiatement au-dessus. D'où il suit que, dans la plus haute région des *Nats*, la durée de la vie est de 9,216,000,000 d'années.

La vie des *Nats* est donc, à proprement parler, une vie de plaisirs et d'amusemens, un état où l'on reçoit les récompenses de certaines bonnes œuvres que l'on a faites. Cependant, on assigne aux *Nats* différens offices dans le monde. Ils sont si multipliés, qu'il suffit de dire que des *Nats* sont supposés veiller sur la conservation de tous les êtres, à l'exception de l'homme, qui est privé de *Nat* gardien. Du reste, maisons, villages, bourgs, villes, arbres, fontaines, tout a son *Nat* tutélaire, préposé à sa garde.

On distingue les bons et les mauvais *Nats*. Les premiers sont

essentiellement bons de leur nature, et toujours ils font du bien. Mais ils ne peuvent accorder à ceux qui les invoquent que des avantages temporels, des richesses, des plaisirs, un rang distingué, etc. Les mauvais *Nats*, au contraire, ennemis de l'homme, tendent sans cesse à lui nuire soit en sa personne, soit en ses biens. L'origine des mauvais *Nats* vient de ce qu'au tems où un être, arrivé à la condition de *Nat* ou bien auparavant, a commis quelques fautes, dont l'influence pernicieuse domine le caractère et porte sans cesse à procurer à l'homme et aux autres êtres ce qui peut tourner à leur détriment. Ces mauvais *Nats* n'habitent point dans les demeures des *Nats*, il sont errans sur la terre dans une assez pitoyable condition. Les Birmans craignent beaucoup ces *Nats* persécuteurs, et leur font sans cesse des offrandes pour les apaiser. Ils font aussi beaucoup d'offrandes aux *Nats* bons pour en obtenir différens avantages, et on peut dire qu'en somme, les Birmans sont beaucoup plus zélés dans le culte qu'ils rendent aux *Nats* que dans celui qu'ils rendent aux idoles.

Le *Nat*, dans son état de *Nat*, n'acquiert pas de mérites, ou au moins fort peu. Il n'est pas dans la *voie*. Il jouit du fruit de certaines bonnes œuvres qu'il a pratiquées. Quand la somme des jouissances qui lui étaient assignées est épuisée, il meurt, ou plutôt il revient sur la terre.

L'abbé BIGANDET,
de la Société des Missions étrangères de Paris,
missionnaire à *Tavay* et *Merguy*,
dans la presqu'île Malaise.

Discipline Catholique.

DE LA VIE RELIGIEUSE

CHEZ LES CHALDÉENS.

§ XXI [1].

L'habitude Nestorienne du Népotisme livre l'église catholique du Curdistan à un évêque intrus et apostat.

Le P. Gabriel était resté deux années à Rome. Plusieurs fois il avait eu l'honneur d'être admis à l'audience particulière du Souverain Pontife et de lui exposer l'histoire de la fondation du couvent et ses espérances pour la propagation future de la foi dans la Chaldée. Son zèle, sa persévérance, son habileté à surmonter les difficultés de tout genre qui l'entouraient dans ces pays infidèles, étaient propres à lui concilier l'intérêt et l'estime. Plusieurs cardinaux, et entre autres, le chef du collége de la propagande qui occupe si dignement aujourd'hui le trône de saint Pierre, avaient pris à cœur la consolidation de son œuvre, et lui prêtaient à la fois l'assistance de leur protection et de leurs conseils. Son séjour dans la ville, centre de toutes lumières spirituelles, avait été utilement employé. Sa dévotion avait été louablement excitée par la ferveur de tant de prélats, de religieux et de simples fidèles. La vie monastique offerte avec toute sa perfection dans le couvent assigné pour sa résidence, lui laissait deviner les additions nécessaires au réglement de son institution propre.

[1] Voir la 20e section, au no 43, ci-dessus, page 41.

Son aptitude naturelle à l'étude lui avait permis d'acquérir promptement une notion suffisante de la langue italienne. Précédemment il avait aussi profité de ses relations avec les Juifs de *Diarbékir* pour apprendre la langue hébraïque. Il connaissait le prix du savoir, surtout lorsqu'il s'associe à la perfection chrétienne, et il tendait vers ce double but d'un seul et même effort. Au commencement de l'année 1831, il arrivait à *Bagdad* et reremettait à Mgr de Couperie une longue lettre du conseil de la Propagande, dans laquelle, outre l'approbation des évêques nouvellement institués, *Mar Basile*, *Mar Laurent* et *Mar Youssouf*, nous avons remarqué les deux articles suivans : 1° « Le » Saint-Père veut que le couvent soit établi et se consolide; » 2° On ordonnait à la famille du patriarche de restituer l'ar» gent, les meubles et dons des fidèles qui avait été enlevés et » détournés du monastère. »

Mgr de Couperie dépêcha sur le champ près de *Mar Hanna*, le Patriarche, le prêtre *André*, son secrétaire, en lui recommandant la prudence et la fermeté. Le Patriarche résidant alors à *Alqouche*, retint une semaine les dépêches, avant de prendre une délibération et de la faire connaître. La famille consentit à la restitution; mais elle ne fut point complète, et beaucoup d'objets de valeur offerts en vœu pendant la peste et la famine, ont été gardés. La confirmation de *Mar Youssouf* au siége d'Amadia était une autre concession, qui coûta beaucoup au Patriarche, sans être plus sincère. Le Nestorianisme, comme nous l'avons remarqué, avait rendu la dignité patriarchale héréditaire dans la famille de *Mar Hanna*, qui lui-même avait été élu à titre de neveu du Patriarche précédent. Ainsi que toutes les hérésies, dénaturant avec le dogme les institutions normales de l'Église, il assimilait le pouvoir religieux au pouvoir temporel, et le faisait transmissible en vertu d'une espèce de légitimité, consistant dans le sang et la chair, et non point dans les mérites de la piété et de la science. L'Église catholique croit les hommes égaux, c'est-à-dire tous sortis de la même boue qui, sous le doigt de Dieu, devint le premier homme; elle adjuge ses dignités au plus digne; les considérations du nom et de la naissance n'ont de

valeur à ses yeux qu'autant que ces qualités terrestres et extérieures s'unissent aux autres, spirituelles et internes. Le népotisme est un abus qu'elle réprouve, et Dieu a permis qu'elle en connût par expérience les dangers.

La nomination de *Mar Youssouf* affranchissait l'Église chaldéenne de l'humiliation de ce népotisme, puisque le Curdistan cessait d'être un fief livré à perpétuité à l'oppression spirituelle d'une même famille. Les Nestoriens considèrent leurs évêques et le chef des évêques comme autant de seigneurs qui les administrent, non sans profit pour eux et leur maison. De crainte que la dignité ecclésiastique n'échappe à leurs descendans, ils ont la précaution de se nommer un successeur de leur vivant, et quelquefois le candidat est un enfant au berceau. Plusieurs même ont été choisis dès le sein de leur mère. L'unique sacrifice qui leur soit imposé par la coutume, est une abstinence perpétuelle. Du reste, tous les autres défauts sont tolérés chez eux. Leur savoir se borne à lire l'office couramment, le talent d'écrire est surérogatoire et exceptionnel.

Le Patriarche avait répondu à Mgr de Couperie qu'il reconnaissait et acceptait *Mar Youssouf* pour évêque d'*Amadia*. Mais que fait sa famille? (et plaise à Dieu qu'il soit demeuré étranger à son complot.) Elle choisit un des neveux, nommé *Mansour*, âgé de 21 ans, sachant à peine lire et n'ayant ni l'éducation ni le goût nécessaires pour l'état ecclésiastique. Elle l'envoie précipitamment à *Kodjannès*, résidence de *Mar Chímon*, Patriarche des Nestoriens, avec la prière de l'ordonner prêtre et de le sacrer ensuite évêque. La somme d'argent, prix de l'imposition des mains, n'avait pas été oubliée; seulement elle devait être plus forte à raison de la circonstance actuelle. *Mar Hanna* étant regardé par *Mar Chimon* comme un compétiteur redoutable, les deux familles sont rivales et ennemies. On exigea que *Mansour*, ordonné sous le nom de *Mar Elias*, déclarerait avant la cérémonie, accepter le symbole des nestoriens, et rejeter celui des catholiques. *Mansour* ne recula pas devant la condition de l'apostasie, et devint *Mar Elias*. Il se présenta ensuite devant le Pacha d'Amadia, pour recevoir l'investiture et les gardes qui l'accompa-

gneront dans sa visite diocésaine. Le Pacha Curde lui accorde cette double faveur, et *Mar Elias* se mit à parcourir la montagne. Les catholiques lui refusent l'entrée de leurs églises et les fidèles s'enfuient lorsqu'il célèbre les redoutables mystères. Son but n'était pas d'instruire le peuple, de secourir les pauvres, mais bien de recueillir ses propres contributions. Il vendit le sacerdoce à plusieurs, et on le vit recourir au sabre et au bâton des Curdes, pour entraîner les catholiques dans son apostasie.

L'amour des dignités, des titres pompeux, vous a perdus, chrétiens d'Orient, et cet orgueil vous tourmente encore malheureusement. Beaucoup ambitionnent la mitre et la crosse, et les évêchés sont multipliés au-delà de vos besoins. Lorsque le Patriarche, assisté d'un coadjuteur, suffirait amplement à l'administration de la Chaldée catholique, vous avez huit évêques, et l'un d'eux n'a dans son diocèse, borné au quartier de la ville qu'il habite, que quarante familles indigentes. Ces huit évêques, ministres les plus capables de votre clergé, étant promus aux fonctions épiscopales, cessent d'exercer le ministère devenu incompatible avec leur nouveau rang hiérarchique. Ils retiennent encore près d'eux, en qualité de secrétaire, un prêtre choisi, qui doit alors renoncer aux devoirs actifs du sacerdoce. Et cependant beaucoup de paroisses manquent de curés, et plusieurs de ceux qui desservent manquent de l'instruction suffisante pour conduire leur troupeau. De plus, les prélats étant astreints à une certaine représentation, le peu de revenus qu'ils prélèvent sur leurs ouailles, est absorbé dans ces dépenses. Les gouverneurs et les employés musulmans qui leur supposent des trésors, parce qu'ils les voient mieux vêtus et soutenus par la nation cherchent de mille manières à en tirer des cadeaux, et s'ils n'y réussissent, ils les accablent d'avanies. Par amour de l'église orientale, et pour sa consolidation, nous osons faire cette révélation au chef suprême de l'Église, afin qu'il remédie au mal, et pour cela la patience de quelques années suffit. Qu'on ne remplace point les siéges vacants. Que le Patriarche substitue aux évêques un simple curé, et que plus tard aussi, le nom de Patriarche, si dangereux pour les Orientaux, disparaisse et soit rem-

placé par le simple titre d'archevêque ou de métropolitain. L'unité de l'épiscopat français, sa force et son inviolable attachement à Rome, résultent en partie de ce que son patriarche est celui que devrait ainsi nommer et reconnaître toute la famille chrétienne. Si toujours il en avait été ainsi, quelle serait courte la liste des hérésies et des schismes !

§ XXII.

Mort sanglante du P. Gabriel, massacré par les Curdes. Nouvelles tribulations qui affligent les religieux.

Le P. *Gabriel* avait été retenu longtems à *Bagdad*, parce qu'il voulait aplanir toutes les difficultés, revenir au milieu des siens pour reprendre possession du couvent et y jouir de la paix et de toutes les autres douceurs de la vie monastique. Hélas ! le repos, si rare sur cette terre, il ne devait jamais le goûter, et Dieu lui refusa la consolation de rentrer avec ses enfans dans les cellules de *Rahban Ormuzd*.

Arrivé à *Alqouche* vers les premiers jours du printems de l'année 1833, il avait trouvé ses disciples tous rassemblés dans l'église de Saint-Michée. Ce qu'il raconta des dispositions favorables du Souverain Pontife releva leur courage, et en même tems ses instructions renouvelaient en eux le goût de la vie religieuse. Il tâchait de rétablir et de fortifier la règle sans cesse interrompue par les déplacemens, les persécutions et les troubles politiques du pays.

Mais à peine quinze jours s'étaient écoulés, que le seigneur ou bey de *Revendouz*, petite principauté du Curdistan, alors indépendante, descend dans la *Marga* avec tous ses cavaliers. Sa tribu était nombreuse, puissante, et lui hardi et entreprenant. Les *Yezidis* qui habitent plusieurs villages dans la même plaine ayant eu des démêlés avec ses vassaux, il voulait en tirer vengeance. Il fond à l'improviste sur *Khetara*, bourg populeux, le pille et en massacre les habitans ; puis il dirige ses incursions sur tous les autres points occupés par cette secte, ennemie des musulmans, et que les musulmans cherchent à anéantir.

vrir la foi qui doit être prêchée aux différens êtres; sa sensibilité sur les misères dans lesquelles les êtres sont comme ensevelis, le porte à prêcher cette loi. Son grand but, en prêchant cette loi, c'est de faire connaître aux hommes leurs misères, les sources d'où découlent ces misères, et de les exciter à s'affranchir du principe producteur de tous ces maux, afin de diriger leurs regards vers le *Néiban*, qui est l'affranchissement du bien ou du mal, du plaisir ou de la peine. Dès qu'un *Phra* a rempli cette mission, lui-même est précipité dans l'abîme du *Néiban*. Voilà en abrégé ce que c'est que *Phra*.

Ainsi *Gaudam*, le dernier *Phra* qui a paru au milieu des hommes, a parcouru successivement l'échelle du règne animal. Ayant acquis assez de mérites pour arriver à un plus haut point, on le voit émerger du règne animal, et mettre le pas sur le premier échelon de la condition hamaine; sans doute, il était très-imparfait; ses nombreux péchés lui valurent l'enfer des millions de fois; mais, dès qu'il avait expié son péché, il devenait un peu meilleur, ainsi de suite, jusqu'à ce qu'enfin il arriva à cet état où il devint *Phra*.

Un *Phra*, comme *Phra*, est un être assez éphémère, comme on le voit. Il est inutile de faire des rapprochemens, chacun peut les faire soi-même, et conclure que le *Phra* Boudhiste n'a rien de toutes ces sublimes qualités que nous attribuons à l'Être souverain. Le rôle du *Phra* semble plutôt donner l'idée d'un réparateur de la nature humaine.

Cette esquisse que je viens de tracer est suffisante pour autoriser la conclusion suivante : que le Boudhisme est un système athée. Plusieurs personnes, qui ont entendu sans cesse le mot *Phra* dans la bouche des Boudhistes, en ont conclu que ce système était éminemment théotiste. Leur erreur vient de ce qu'ils n'ont jamais su ce que c'est qu'un *Phra* dans ce système.

Pour empêcher qu'on ne se trompe sur l'idée que l'on doit se former d'un *Phra*, il faut bien prendre garde de jamais ajouter à l'idée de *Phra* celle d'Être créateur, gouverneur de toutes choses, juge des actions des hommes, auteur de la grâce, etc., etc.

7. *Différens états des êtres.* — Les Boudhistes rangent tous les

êtres qui existent dans 31 états des régions différentes (*coong-tsè-ta-boong*). Supposons donc une échelle sur laquelle nous plaçons pour un moment ces 31 régions. En commençant par le bas, on trouve d'abord l'enfer (*Nga-iè*), la demeure des *Açourikes*, celle des *Preittas* et celle des *Animaux*. Ces quatre demeures se nomment les quatre états de châtimens (*a-pè lé bá*). Nous élevant au 5ᵉ échelon, nous trouvons la demeure de l'homme (*Manouça*). De là nous montons aux demeures des *Nats*, qui occupent 6 échelons, parce qu'on les divise en six classes (*nat-pii khiaou that*). Les six contrées des *Nats* sont au sommet du mont *Mien-Mo*, de sorte que la demeure est sur le sommet lui-même de la montagne. Les autres demeures sont superposées les unes au-dessus des autres à de grandes distances, qui néanmoins sont calculées par les Boudhistes avec une extrême précision. Les six demeures des *Nats*, avec celle de l'homme et les quatre états de châtiment, sont nommés les 11 *demeures des passions*. Ensuite, en s'élevant toujours sur l'échelle, on rencontre les 16 cieux matériels (*roupa-ta tsè khiaou boong*), où sont les trois demeures des Brahmas; et les autres sont habités par des êtres qui sont très avancés dans la perfection. Enfin, au-dessus de ces 16 cieux matériels, on trouve *lot* les cieux immatériels, (*a roupa lé boong*). Au-delà il n'y a plus rien que le vide.

Du sommet de ces cieux invisibles, il faudrait à une pierre, qui parcourrait chaque jour 84,000 *youdz*, 4 ans, 1 mois et 17 jours pour arriver jusqu'à la terre. Les cieux invisibles sont le séjour des *Ariots*, des êtres les plus parfaits, qui ne tarderont pas à obtenir le *Néiban*. Obtenir le *Néiban*, qu'est-ce donc? C'est sortir de l'échelle des êtres et des vicissitudes de l'existence. Mais comme les Boudhistes ne conçoivent rien au-delà de ces 31 demeures, c'est avec raison que l'on doit conclure que le *Néiban* c'est l'anéantissement.

Qu'est-ce que naître et mourir dans le système qui nous occupe? C'est passer constamment d'un de ces états dans un autre, ou bien, tout en restant dans le même état, c'est obtenir une plus ou moins heureuse place dans cet état. Ainsi, un roi peut devenir un mendiant après sa mort. Ou bien un roi, après avoir été fort

vrir la foi qui doit être prêchée aux différens êtres; sa sensibilité sur les misères dans lesquelles les êtres sont comme ensevelis, le porte à prêcher cette loi. Son grand but, en prêchant cette loi, c'est de faire connaître aux hommes leurs misères, les sources d'où découlent ces misères, et de les exciter à s'affranchir du principe producteur de tous ces maux, afin de diriger leurs regards vers le *Néïban*, qui est l'affranchissement du bien ou du mal, du plaisir ou de la peine. Dès qu'un *Phra* a rempli cette mission, lui-même est précipité dans l'abîme du *Néïban*. Voilà en abrégé ce que c'est que *Phra*.

Ainsi *Gaudam*, le dernier *Phra* qui a paru au milieu des hommes, a parcouru successivement l'échelle du règne animal. Ayant acquis assez de mérites pour arriver à un plus haut point, on le voit émerger du règne animal, et mettre le pas sur le premier échelon de la condition hamaine; sans doute, il était très-imparfait; ses nombreux péchés lui valurent l'enfer des millions de fois; mais, dès qu'il avait expié son péché, il devenait un peu meilleur, ainsi de suite, jusqu'à ce qu'enfin il arriva à cet état où il devint *Phra*.

Un *Phra*, comme *Phra*, est un être assez éphémère, comme on le voit. Il est inutile de faire des rapprochemens, chacun peut les faire soi-même, et conclure que le *Phra* Boudhiste n'a rien de toutes ces sublimes qualités que nous attribuons à l'Être souverain. Le rôle du *Phra* semble plutôt donner l'idée d'un réparateur de la nature humaine.

Cette esquisse que je viens de tracer est suffisante pour autoriser la conclusion suivante : que le Boudhisme est un système athée. Plusieurs personnes, qui ont entendu sans cesse le mot *Phra* dans la bouche des Boudhistes, en ont conclu que ce système était éminemment théotiste. Leur erreur vient de ce qu'ils n'ont jamais su ce que c'est qu'un *Phra* dans ce système.

Pour empêcher qu'on ne se trompe sur l'idée que l'on doit se former d'un *Phra*, il faut bien prendre garde de [illegible] à l'idée de *Phra* celle d'Être créateur, gouver[illegible] ses, juge des actions des hommes, auteur d[illegible]

7. *Différens états des êtres.* — Les Bou[illegible]

êtres qui existent dans 31 états des régions différentes (*coong-tsè-ta-boong*). Supposons donc une échelle sur laquelle nous plaçons pour un moment ces 31 régions. En commençant par le bas, on trouve d'abord l'enfer (*Nga-iè*), la demeure des *Açourikes*, celle des *Preittas* et celle des *Animaux*. Ces quatre demeures se nomment les quatre états de châtimens (*a-pè lè bâ*). Nous élevant au 5ᵉ échelon, nous trouvons la demeure de l'homme (*Manouça*). De là nous montons aux demeures des *Nats*, qui occupent 6 échelons, parce qu'on les divise en six classes (*nat-pii khiaou that*). Les six contrées des *Nats* sont au sommet du mont *Mien-Mo*, de sorte que la demeure est sur le sommet lui-même de la montagne. Les autres demeures sont superposées les unes au-dessus des autres à de grandes distances, qui néanmoins sont calculées par les Boudhistes avec une extrême précision. Les six demeures des *Nats*, avec celle de l'homme et les quatre états de châtiment, sont nommés les 11 *demeures des passions*. Ensuite, en s'élevant toujours sur l'échelle, on rencontre les 16 cieux matériels (*roupa-ta tsè khiaou boong*), où sont les trois demeures des Brahmas ; et les autres sont habités par des êtres qui sont très avancés dans la perfection. Enfin, au-dessus de ces 16 cieux matériels, on trouve *lòt* les cieux immatériels, (*a roupa lè boong*). Au-delà il n'y a plus rien que le vide.

Du sommet de ces cieux invisibles, il faudrait à une pierre, qui parcourrait chaque jour 84,000 *youdz*, 4 ans, 1 mois et 17 jours pour arriver jusqu'à la terre. Les cieux invisibles sont le séjour des *Ariots*, des êtres les plus parfaits, qui ne tarderont pas à obtenir le *Néiban*. Obtenir le *Néiban*, qu'est-ce donc ? C'est sortir de l'échelle des êtres et des vicissitudes de l'existence. Mais comme les Boudhistes ne conçoivent rien au-delà de ces 31 demeures, c'est avec raison que l'on doit conclure que le *Néiban* c'est l'anéan[illegible]ment[illegible]

Qu'est[illegible] [illegible]ir dans le système qui nous occupe ? [illegible] d'un de ces états dans un autre, [illegible] même état, c'est obtenir une plus [illegible] ainsi, un roi peut devenir [illegible]i, après avoir été fait

§. XXIII.

Commencement des persécutions que *Zourika*, cousin de *Mar-Elias*, suscite au couvent.

Le patriarche, en apprenant le retour des religieux au monastère, leur écrit une longue lettre de reproches et de plaintes avec menace de dénoncer à Rome leur insoumission. Cependant lui-même aurait dû le premier se soumettre à la volonté du Souverain Pontife qui, dans la lettre apportée par le P. Gabriel, déclarait nettement vouloir la consolidation de *Rahban Ormuzd*. La communauté craignant de nouvelles intrigues était dans la perplexité, lorsquelle reçoit une lettre des évêques chaldéens de *Diarbékir* et de *Merdin* qui lui conseillent d'envoyer une seconde fois un de leurs membres à Rome pour exposer l'état des affaires et prévenir les faux rapports de leurs ennemis. Le P. *Hanna* fut désigné et il se mit aussitôt en voyage, au commencement de 1835.

Mar Elias, que nous avons dit avoir acheté de *Mar Chimon*, le patriarche nestorien, la dignité d'évêque, à condition qu'il entraînerait dans son apostasie les catholiques du Curdistan, était descendu à *Bagdad*, près de son oncle, le patriarche catholique, et avait obtenu le pardon de son crime. Toutefois il revendiquait les honneurs de la dignité épiscopale, qui aurait dû faire sa honte, et il osait redemander le diocèse d'*Amadia*, d'où les catholiques l'avaient chassé comme un tentateur. Il savait que *Mar Youssouf* avait reçu du Saint-Siège l'administration spirituelle du *Curdistan* et néanmoins il allait corrompre par des présens, le gouverneur, pour en faire chasser son pasteur légiime. Il ne réussit que trop bien dans ses intrigues coupables; par les sommes d'argent données au chef curde et aux principaux du pays, il extorqua de nouveau son investiture, et *Mar Youssouf* fut mis en prison et condamné à une amende. Le cousin de *Mar Elias* le secondait avec une audace qui peint la noirceur de son caractère. C'est l'ennemi le plus redoutable qu'ait eu le couvent dans la maison patriarchale, et il n'a jamais cessé de se livrer corps et âme aux Musulmans pour satisfaire sa vengeance. Son

nom est *Zourika*, et nous le verrons désormais figurer dans les événemens de cette histoire.

Zourika, peu content de la punition injustement infligée à l'évêque protecteur et ami du couvent, tant que le couvent continuait de subsister, dit au gouverneur que tout étant commun entre le captif et les religieux, ceux-ci devaient également payer l'amende. Les Musulmans ouvrent toujours une oreille favorable aux accusations de ceux qui leur promettent de l'argent, et *Zourika* fut chargé par le gouverneur de lui livrer la somme exigée. *Zourika* commence par se saisir des chevaux, des mulets, de la provision de bled et de raisin du monastère et envoie ce butin au Curde. Puis il arrête trois des religieux qu'il conduit enchaînés à *Amadia*. L'un d'eux fut ensuite envoyé pour quêter parmi les catholiques la rançon montant à plus de 6,000 fr. Il était difficile de recueillir cette somme parmi des malheureureux, tous surchargés d'impôts et ruinés par la peste, la famine et les guerres des années précédentes. Aussi le frère quêteur ne revint-il qu'avec le tiers environ. *Zourika* l'accusa de mauvaise volonté, de fourberie; il fut châtié et renvoyé. Les religieux réduits alors à l'état de la véritable pauvreté évangélique, vendirent une partie de leurs provisions et jusqu'à leurs manteaux, pour compléter l'amende. Mais quand le frère *Joakim* retourna, il manquait encora au moins 2,000 francs. Nouveaux tourmens lui sont infligés, ainsi qu'aux autres captifs qu'on mettait journellement à la torture, pour en arracher la révélation de prétendus trésors, cachés dans les cavernes de *Rahban Ormuzd*. L'amour de l'argent endurcit l'âme et la rend insensible aux peines d'autrui; lorsque cette passion est unie au fanatisme religieux, elle est capable de tous les excès, comme le prouvent constamment aux chrétiens, les mahométans, leurs oppresseurs. Pour la troisième fois, *Joakim* eut recours à la charité des fidèles. Les religieux leur donnaient l'exemple, car, pour payer cette dette, ils se retranchaient même le nécessaire. La conscience de la justice de leur cause et l'espoir en la Providence pouvaient seulement les soutenir, au milieu de si durs sacrifices. Il s'écoula plus d'une année, avant qu'on eût la somme exigée, et *Mar Youssouf* restait

en prison, les pieds passés dans une espèce de cangue, et gardé avec tant de sévérité, qu'on ne lui permettait point de sortir sous aucun prétexte. Pendant ce tems, l'intrus *Mar Elias* parcourait, à titre d'évêque catholique, les villages qu'il n'avait pu gagner comme évêque nestorien. Le troupeau qui regardait *Mar Youssouf* comme son unique et légitime pasteur, ne voulait pas plus reconnaître la juridiction de l'autre, que précédemment. Les cas de conscience, les dispenses de mariage, et les autres permissions amenaient les catholiques à la prison d'Amadia, témoignages de fidélité qui étaient la consolation du captif.

Zourika, fier de jouer le rôle de persécuteur, demande quelques cavaliers au Bey, et part pour *Rahban Ormuzd*, disant qu'il saurait trouver l'argent exigé. Les religieux, avertis de sa venue, prirent la fuite et cachèrent les objets les plus précieux. Il ne resta, avec un autre frère, que le P. *Emmanuel*, vieillard alors infirme, qui occupait la place du P. *Hanna*. Les Curdes et leur guide prirent tout ce qui leur tomba sous la main, et de plus, ils lièrent le P. *Emmanuel* et le traînèrent à *Alqouche*, où il fut mis en détention. Au bout de quelques jours, les frères retournèrent à leurs cellules. Mais la crainte d'être surpris par quelque autre traître les tenait dans des alarmes continuelles. La nuit ils veillaient, et le jour, l'un d'eux occupait les hauteurs, pour inspecter la plaine et la montagne, et prévenir de l'approche de l'ennemi. Quelques-uns avaient la malice de donner de fausses alertes. Un jour *Zourika* parut ; mais pendant qu'il montait, les religieux avaient déjà pris la fuite. Il voulait une somme de 50 francs environ, et pour l'obtenir, il accusait près du pacha de Mossoul un autre prêtre, qu'on mit en prison, après l'avoir condamné à l'amende.

La persévérance des frères à rester dans le couvent fait leur éloge. Combien auraient profité du prétexte de ces persécutions, pour quitter la vie monastique et retourner au monde ! Qui ne louerait leur constance dans la détresse à laquelle les avaient réduits les pillages et les exactions? En y restant ils s'exposaient aux rigueurs de la captivité, s'ils étaient pris par les Curdes, et même à la mort. Avec le danger croissait leur

amour pour la règle qu'ils avaient juré d'observer ; la crainte des hommes ne pouvait les rendre parjures à Dieu.

§ XXIV.

Relâchement de quelques Religieux. — Intrigues de *Damien*. — Il se fait nommer supérieur. — Il est déposé et chassé du monastère.

La loi d'expiation oblige l'homme à combattre sans cesse, soit contre le monde ou contre lui-même, soit avec l'ennemi tentateur qui use surtout de ces deux moyens pour l'attaquer. Les peines et les sueurs de la lutte sont pour lui plus profitables souvent que le repos de la victoire. Le vaincu ne fait jamais la paix, mais tout au plus une trève qu'il rompt perfidement alors qu'on est dans la présomption d'une fausse sécurité. Saint Vincent de Paul disait que c'était un grand malheur de ne rien souffrir en ce monde ; et il ajoutait qu'une congrégation ou une personne qui ne souffre point et à qui tout le monde applaudit, est sur le point de tomber.

Durant les tribulations de tout genre qui mirent à l'épreuve la constance des religieux, les liens de la charité avaient été resserrés, et ils se soutenaient les uns les autres. Quand, au dehors, le péril eut cessé, il augmenta au dedans parmi eux-mêmes. Les élémens du mal existaient dans la distinction établie entre les frères par le genre même de leurs travaux. Le P. *Gabriel* avait sagement averti ses enfans que la science non sanctifiée par la crainte de Dieu et dépourvue de l'esprit d'humilité, est une source de désordres et de perdition : elle enfante l'orgueil, et l'orgueil est le principe de tout mal.

Parmi les religieux, quelques-uns s'étaient livrés à l'étude avec plus d'ardeur que les autres, et ils avaient fait des progrès dans le chaldéen et l'arabe. La connaissance de cette dernière langue leur ouvrait un horizon nouveau, en mettant à leur disposition les livres de théologie et de piété de l'Église occidentale.

Volney a reproché aux Maronites du Liban de n'imprimer que des livres de dévotion, et il ignorait que c'est dans leur choix, fait avec discernement, que les Chrétiens de la Syrie et de la

Chaldée ont puisé l'intelligence et l'amour de l'unité. Eût-il mieux valu pour eux de traduire des œuvres dont le mérite littéraire ou scientifique leur eût échappé, et qui n'auraient été lues que d'un petit nombre? Avant que ces peuples, si longtems opprimés par l'islamisme, pussent comprendre et recevoir les bienfaits de notre science et de notre civilisation, il fallait les affermir dans la foi, connaissance la plus importante, et que les autres lumières ornent et complètent, si l'on veut, mais qu'elles ne remplacent jamais. — Les *visites au saint sacrement* de saint Liguori, que lisent ou récitent de mémoire l'enfant et la vieille des villages, ont une portée, même sociale, mille fois plus grande que tous nos beaux traités d'histoire, de philosophie ou de physique qui sont, le lendemain de leur apparition, critiqués, contestés, réfutés et remplacés ensuite par d'autres également éphémères. Ces prières, dictées par la foi qu'inspire l'adorable présence de Jésus-Christ dans nos tabernacles, réveillent au fond du cœur un amour, une reconnaissance et une admiration qui finiront, à la longue, par triompher de la doctrine basée sur la négation de sa divinité. La prolongation du règne spirituel de Mahomet dans l'Orient tient à l'extinction de l'orthodoxie parmi les Églises dissidentes ; le jour où elles rentreraient toutes avec sincérité dans le sein du catholicisme, l'empire du faux prophète serait détruit.

A mesure que les connaissances des jeunes religieux augmentaient, il se formait au milieu d'eux une espèce de faction de lettrés, plus diligens à embellir leur mémoire et leur esprit qu'à combattre les passions toujours renaissantes du cœur, et à se former aux vertus monastiques. La lecture était une distraction agréable à leur curiosité qui n'y recherchait que les beautés du style et les formes savantes de la grammaire, au lieu de s'attacher au sens de la lettre, et surtout d'en tirer les principes de conduite applicables à leur vocation. La flamme de la piété s'éteignait insensiblement dans ces âmes, et leur aliment devenait la passion de la vaine gloire. On cherchait l'explication des textes sacrés avec les efforts de la raison pure, sans se rappeler que leur compréhension est un don de l'esprit qui les a inspirés, et que ce don s'accorde seulement à la prière humble et persévérante. On

aspirait au titre de théologien plutôt qu'au savoir éclairé et modeste d'un bon directeur de conscience. Pour quelques-uns, le couvent s'était transformé en une académie où l'on regrettait que le tems destiné à l'étude fût trop court et trop divisé. Les exercices spirituels commençaient à paraître longs ; le chant devait être remplacé par une psalmodie rapide, le lever du milieu de la nuit était incompatible avec un régime déjà trop austère ; il fallait nourrir mieux le corps pour lui donner la force d'étudier ; en un mot, on voulait une réforme complète des règles de saint Antoine.

Le directeur choisi par le P. *Hanna* avant son départ, était le P. *Emmanuel*, vieillard plein de mansuétude. Il fermait les yeux sur les défauts de plusieurs religieux, crainte d'augmenter le mal, et il attendait le retour du supérieur pour prendre un parti décisif. Le P. *Hanna* ne tarda pas à revenir de Rome. L'accueil favorable qu'il avait reçu, les encouragemens qu'on lui avait prodigués étaient une consolation de la perte du P. Gabriel ; mais il trouvait un nouveau sujet d'affliction dans le relâchement et l'insubordination de plusieurs frères. Ils avaient à la tête de leur parti un jeune religieux d'*Alqouche*, appelé *Damien*, qui, par sa connaissance du chaldéen et de l'arabe, par la facilité de son élocution et par une certaine finesse d'esprit, avait pris sur eux beaucoup d'ascendant. Il laissait répéter que les directeurs n'étaient point suffisamment instruits, et ne comprenaient pas tous les avantages de la science. L'opposition augmentait, et elle était un écueil pour les faibles. *Damien* n'était point encore prêtre, parce que sa conduite équivoque l'avait toujours fait écarter du saint ministère. Il osa déclarer que lui et plusieurs sortiraient, si on leur refusait plus longtems les ordres. Cette menace, qui prouvait combien il en était indigne, alarma le supérieur, et il était décidé à le renvoyer. *Damien* affecta alors une conduite repentante, et trompa si bien tout le monde qu'au bout d'une année il recevait la prêtrise.

La vie monastique lui pesait, et il cherchait tous les moyens de s'en affranchir. Aussi, dès qu'il fut revêtu du caractère sacerdotal, il demanda le service actif d'une paroisse. En même tems,

il faisait insinuer sous main à la population d'*Alqouche*, son village natal, qu'on le proposât pour desservant au supérieur. L'intrigue réussit, et on lui assigna *Alqouche;* mais bientôt les scandales qu'il donna obligèrent de le rappeler au couvent.

Que fait-il alors? il forme le complot de dissoudre la communauté, pour cacher la honte de la rupture de ses vœux sous les apparences d'une sortie générale et nécessitée. Le moyen d'atteindre ce but était de s'emparer de la direction. Précisément l'époque approchait où, suivant la règle, les élections des chefs devaient être renouvelées. Son parti était nombreux et remuant, et les votes de plusieurs avaient été gagnés par l'espoir qu'il leur donnait de les élever à la prêtrise. La conjuration se tramait avec secret, et les directeurs en furent avertis seulement la veille du jour fixé pour l'assemblée générale. Il était possible de l'ajourner; mais la peur d'augmenter le désordre par ce coup d'autorité, et la confiance en la protection divine, portèrent le P. *Hanna* à affronter l'orage. Le jeune *Damien* fut élu supérieur, à la grande surprise de tous les bons qui ne pouvaient supposer qu'un religieux vendît à la peur ou à l'intérêt le vote de sa conscience. Mais Dieu, qui veut la conservation de la communauté pour le bien de la nation chaldéenne, ne permit pas que les desseins des conjurés eussent un entier succès. Le P. *Hanna* et le P. *Emmanuel* furent choisis comme les deux assistans, ce qui réparait un peu le mal de la première élection, puisque le directeur ne pouvait rien entreprendre sans leur consentement. On avait présenté comme candidats deux autres religieux, amis et protégés de *Damien*. Il suffit ici, pour leur signalement, de dire que l'un d'eux, nomme *Michel*, après avoir été expulsé plus tard du monastère, a apostasié en se mettant aux gages des missionnaires protestans de *Mossoul*.

Ces faits se passaient à la fin de 1839. Deux ans plus tôt les premiers symptômes du mal avaient effrayé le P. *Hanna* qui, pour y remédier, attendait la venue du délégat apostolique, envoyé de Rome vers la Chaldée. Ce délégat était monseigneur *Auvergne*, archevêque d'Icone, assisté de M. *Guinouard*, son vicaire. Depuis six années, ils parcouraient l'Abyssinie, l'Égypte, la Palestine et la Syrie avec un zèle véritablement apostolique. La mémoire

de leur piété, de leur savoir et de leurs vertus, survit chez toutes les populations qu'ils ont évangélisées. Leur fin tragique a fait verser beaucoup de larmes. Arrivés à la ville de *Diarbékir*, ils tombent l'un et l'autre malades. On appelle près d'eux un de ces aventuriers européens qui viennent chercher fortune en Turquie, en jouant le rôle de médecins. Celui-ci les empoisonna, à proprement parler, avec un remède donné à trop forte dose, et ils moururent dans la même chambre, à la même heure, après avoir eu le tems de se confesser mutuellement, et sans doute ils jouissent aussi inséparablement au ciel de la même récompense.

Cette double mort inopinée plongea dans le deuil le couvent de *Rahban-Ormuzd*, qui attendait d'eux son salut et sa consolidation. Le P. Hauna n'eut point ensuite, à lui seul, le courage des mesures énergiques. Le monastère avait déjà tant d'ennemis, qu'on devait redouter de les multiplier en effectuant l'épuration jugée nécessaire. Il avait patienté jusqu'à la nomination du prêtre Damien, et cet événement l'éclaira sur le danger de la situation. Les six mois de direction du nouveau supérieur le prouvèrent.

Le prêtre *Damien*, content d'avoir en main l'autorité, se trouvait néanmoins fort gêné de la surveillance des deux assistans qui ne partageaient aucunement ses idées de relâchement et d'innovation. Sans cesse il était arrêté et contenu par leur courageuse opposition qui a empêché la ruine du monastère. L'intention première avait été de les reléguer dans quelque paroisse lointaine, dans le cas où l'on aurait accepté les deux autres candidats; mais quand on vit que leur éloignement était impossible, les méçontens sentirent la fausseté de leur position. *Damien* fut gêné du pouvoir qu'il convoitait si ambitieusement. Au lieu de commander le respect et l'observation de la règle, lui-même la violait sans pudeur et jetait les consciences timorées dans des perplexités étranges. La nuit, il ne se rendait pas au chœur; le jour, il s'absentait fréquemment des exercices religieux, et au lieu de manger avec les frères, comme le réglement le commande, il se faisait servir dans sa cellule des mets mieux apprêtés, et cela souvent le soir, après la prière, lorsque tous étaient livrés au sommeil.

Le premier devoir du supérieur est l'observation ponctuelle

de la règle; ses exemples doivent en inspirer l'amour aux novices. *Damien*, outre les abus d'une administration arbitraire, ne craignait point encore de détourner les frères du saint but qu'ils s'étaient proposé en quittant le monde. Ses observations, ses raisonnemens étaient autant de motifs captieux et propres à les dégoûter de leur premier dessein. Ayant déjà gagné les inconstans, il espérait déconcerter les irrésolus et désespérer les mieux affermis, afin d'amener la désorganisation de la communauté.

Son mauvais dessein avorta, parce que la communauté renfermait une élite d'hommes fidèles et agréables à Dieu. En l'espace de quelques jours, les choses changèrent de face, et le parti de la justice triompha.

En 1838, le patriarche *Mar-Hanna* était mort à *Bagdad* dans un âge fort avancé. L'année suivante, Rome lui choisit pour successeur un ancien élève de la propagande, natif de la Chaldée persanne, et nommé *Isaïe*. Elu sous le nom de patriarche *Nicolas*, il partit aussitôt pour la visite de son vaste diocèse qui embrasse plusieurs provinces de la *Perse* et de la *Turquie*. — Sa nomination a eu le premier avantage d'abolir le prétendu droit de légitimité nestorienne, circonscrivant à une seule famille la capacité du rang patriarchal. En outre, monseigneur *Nicolas*, ayant, pendant 14 années d'études à Rome, acquis la science du clergé latin, en a retenu surtout un inviolable attachement au Saint-Siége, qualité encore trop rare chez les Orientaux dont la volonté, longtems viciée par les erreurs et l'anarchie du schisme, semble avoir perdu la force de la vertu d'obéissance.

Vers le mois de mai 1840, le patriarche arriva à *Mossoul*, accompagné de monseigneur de *Villardel*, délégat apostolique de la Syrie, et du P. *Ricca-Donna*, jésuite missionnaire qui a fatigué beaucoup pour la régénération spirituelle de ces pays. L'assistance de deux conseillers aussi experts et zélés pour le bien, était le secours envoyé par le ciel à ses serviteurs de *Rahban-Ormuzd*. Il montent tous au monastère pour examiner les personnes et les lieux; toute la communauté, réunie par ordre du délégat dans l'église, est préparée, par une touchante allocution, à l'enquête qu'on fera avec une scrupuleuse équité. La main sur la croix, cha-

que religieux, interrogé successivement et à part, jure de révéler tout ce qu'il sait, tout ce qu'il a su ou entendu. Le supérieur et le dernier novice passèrent devant ce tribunal où le bien et le mal furent confessés, et où les vertus des uns et les vices des autres furent dévoilés sans detour ni restriction. La sentence fut que le prêtre *Damien* était déposé et exclu du monastère. La même condamnation atteignait ses partisans, et bien que son orgueil mal humilié cherchât à entraîner un plus grand nombre dans sa chute, ses insinuations furent méprisées, et la majorité persévéra dans les vœux de la perfection monastique. L'ivraie fut séparée du bon grain, et enfin commença le jour désiré où tous purent chanter, dans la joie d'un cœur unanime, ces paroles belles et vraies du psalmiste : « Qu'il est bon et doux à des frères d'habiter » et de vivre réunis ! »

§ XXV.

Le Père *Hanna* remplace *Damien*. — Il rétablit la règle dans le couvent. — Procès intenté par le pacha aux Religieux.—Visite et séjour à *Rahban Ormusd*.

A la place de *Damien*, le P. *Hanna* avait été réélu supérieur. Les religieux étaient moins nombreux qu'auparavant, mais ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme. C'était une vraie famille, dont il était le père. Son voyage et son séjour à Rome lui ayant fourni l'occasion d'examiner les règles et l'ordre intérieur de plusieurs communautés, il put apporter au réglement de la maison, des modifications utiles. La difficulté du régime habituel des frères, plus austère que celui de nos trappistes, à raison de la pénurie locale de poissons, de légumes, d'huile et de fruits, et l'interdiction de tout laitage les jours d'abstinence, était encore augmentée par l'usage de se lever au milieu de la nuit pour chanter *matines*. Ce point de la règle avait été l'objet principal des réclamations des mécontens, et ils alléguaient pour preuves l'affaiblissement rapide des constitutions les plus robustes.

D'après les conseils du patriarche et du légat apostolique, le P. *Hanna* suspendit cet exercice nocturne. Il permit aussi l'usage de la viande les dimanches et les jours de fêtes du second ordre.

Mossoul est la ville centrale de la Chaldée ; c'est là où devrait siéger le patriarche, et s'établir le séminaire qui manque à son église. Monseigneur *Nicolas* ne semble pas assez convaincu de cette vérité. Son village natal, *Kosrowa*, situé sur les frontières de la Chaldée persanne, a ses prédilections, et en ce moment il y réside. Il songe, dit-on, à y placer l'école ecclésiastique dont tout le monde sent la nécessité, mais qui dans ce lieu offrirait beaucoup moins d'avantages. Les catholiques chaldéens de la Perse sont très-peu nombreux comparativement à ceux de la Turquie. Leur dialecte est barbare et corrompu comme le turc qui s'y parle, et on ignore complétement l'arabe, langue essentielle pour l'étude de la théologie et l'intelligence de la piété catholique. Les traductions des meilleurs traités ascétiques et théologiques de l'occident lui ont acquis ce mérite nouveau, et c'est elle encore qui est destinée à propager la foi chez les infidèles, et à combattre la doctrine du Coran, livre cachant sous les ornemens du style les contradictions et les puérilités de son symbole.

Avant de rentrer en Perse, monseigneur *Nicolas* nomma un vicaire pour *Mossoul*, et outre la surveillance du clergé séculier, il devait étendre son inspection sur le couvent de *Rahban Ormuzd*. La maison, comme nous l'avons remarqué, était sous la juridiction de l'évêque d'*Amadia;* mais le nouveau patriarche s'est constitué son directeur suprême. Nous n'avons aucune observation à faire concernant ce droit, dont se sont toujours montrés jaloux même les chefs de l'église nestorienne ; seulement nous ne comprenons pas qu'il ait arrêté son choix sur la personne de ce même *Damien* déposé par motif d'inconduite. Convient-il de livrer une institution à celui qui en a cherché la ruine? Expulsé du monastère, aura-t-il donc une sagesse de direction qui lui manquait, lorsqu'il était secondé et retenu par les conseils des assistans ? N'est-il pas dans la nature du cœur humain de conserver de l'aversion et de la rancune pour les témoins et les ennemis de ses faiblesses ? Quelle confiance peu-

vent avoir les religieux en celui qui les a affligés par ses scandales ? Et quel scandale universel pour toute l'église chaldéenne, de voir investi de l'autorité religieuse un homme qui n'a pas même la vertu de la persévérance en sa religion!

Damien voulait que les religieux lui témoignassent la déférence affectueuse qu'il n'avait pu se concilier en étant leur chef. Ceux-ci ne pouvaient avoir la lâcheté de l'hypocrisie, et lorsqu'il vint avec un air de triomphe leur notifier sa nouvelle dignité, le silence fut leur réponse d'improbation. Il la comprit, et il les accusa aussitôt d'insubordination près du patriarche qui leur écrivit une lettre fort dure. C'est ainsi que les épreuves ne doivent jamais manquer à ceux que Dieu aime. Il veut effectivement qu'il se rendent conformes à lui, et le caractère de sa vie mortelle a été la résignation dans la souffrance.

Dès notre arrivée à *Mossoul*, nous eûmes un autre exemple des perpétuelles tribulations réservées aux religieux. — Le prêtre *Michel* que *Damien*, pendant les jours de sa direction, avait voulu s'associer, comme assistant, tirait une singulière vengeance de son expulsion. Il avait accompagné le P. *Hanna* à Rome, et il s'imagina de réclamer de lui une portion de l'argent, des vases sacrés et des ornemens reçus à titre d'aumônes de la charité des fidèles. Ces dons avaient été faits à la communauté collectivement, et non point aux personnes. En outre, *Michel* devait savoir que le religieux ne peut rien posséder en propre, pas même la volonté, surtout après la prononciation solennelle de ses vœux. Cependant, comme il voulait susciter des difficultés à ses anciens frères, il s'adressa à un Chaldéen, qui, moyennant une place de vice-consul anglais, obtenue par MM. les missionnaires protestans, leur a vendu la foi de ses pères avec sa conscience, et s'est constitué leur agent. De là il courut près du pacha, qui bénit comme des aubaines tout procès survenant entre les chrétiens, parce qu'il en prélève un droit énorme. Le pacha ordonne donc à un de ses gens d'aller au monastère chercher le P. *Hanna*, et son vieil assistant, le P. *Emmanuel*. La consternation se répandit parmi les catholiques, tous attachés au monastère et craignant les suites de cette injuste accusation. Pour nous, croyant

que le ciel aime quelquefois à protéger ostensiblement l'innocence, nous allâmes près du pacha et lui expliquâmes le vœu de pauvreté monastique des chrétiens. Le lendemain son tribunal condamnait les religieux à une forte amende; mais lui, touché de nos raisons ou par un remords de conscience, il annulait la sentence et renvoyait absous les religieux, contre l'attente du vice-consul et de ses amis, les ennemis des catholiques. Que fait alors *Michel?* il se vend aussi aux missionnaires protestans et se retire chez eux, professeur disponible de l'école qu'ils ont l'espoir de fonder pour les Jacobites.

Peu de jours après ce triomphe, nous partîmes en compagnie du P. *Hanna* pour *Rahban Ormuzd.* Le 23 janvier 1842, nous entrions dans le couvent, au milieu des chants des frères descendus pour nous recevoir. Quel lien pour les cœurs que celui de la même foi orthodoxe! Ils savaient que notre venue et notre séjour en Chaldée avaient pour but unique la défense du catholicisme contre les missionnaires protestans, et son extension chez les Chaldéens montagnards. Dès lors, devenant pour eux tous plus qu'un frère, nous participions au bonheur de leur vie solitaire et contemplative.

Entre tous les orientaux que nous avons visités et connus, ces religieux se distinguent par leur attachement respectueux pour le Saint-Siége. Le premier bienfait de cette vertu est d'avoir éteint en eux l'amour-propre national, si vivace en ces contrées et l'une des causes qui a contribué à la scission des églises de la Chaldée et de l'Arménie. La supériorité de la civilisation européenne irrite et éloigne les âmes qui n'ont pas ployé leur orgueil à l'autorité des légitimes successeurs de saint Pierre, et au contraire, une docilité humble et entière les porte aussitôt à aimer les qualités de l'état social formé et perfectionné au moyen-âge sous leur direction et leur patronage. Le nom de *Franc* ne réveille alors que l'admiration et les plus nobles sympathies du cœur; au contraire, chez les hérétiques, il provoque les passions haineuses, et souvent nous les avons entendus répéter : « Plutôt le Musulma» nisme que la religion des Francs, c'est-à-dire le Catholicisme. »

Le supérieur et tous les frères nous disaient : « Puisse ce cou-

» vent être réglé et dirigé comme ceux d'Europe ! Nous désirons
» avoir un Cours de langue latine, connaître mieux l'histoire de
» l'Église ; nous voudrions adopter le Calendrier grégorien; nous
» savons que la science et la piété ont disparu de chez nous,
» avec la foi, et que vous seuls pouvez nous rendre ces dons si pré-
» cieux. »

Cet amour de l'unité se manifeste par leur empressement à s'agréger à toutes les associations pieuses, telles que celles du *Rosaire*, du *Cœur sacré de Jésus* et de *Marie*, et à établir les exercices si méritoires des *Quarante Heures* et du *Chemin de la croix*. La plupart des frères portent les noms des saints, l'ornement et la gloire de l'église occidentale, tels que saint *Ambroise*, saint *Bernard*, saint *Bonaventure*, saint *Ignace*, ce que l'on ne voit jamais parmi les dissidens, prenant les noms de leur saints nationaux, et à défaut de ceux-ci, ils aiment mieux judaïser, en les empruntant à la loi ancienne. Enfin, dans la célébration des saints mystères, ils se servent de l'étole latine aussi bien que de la chasuble prescrite par leur liturgie ; concessions toutes incompatibles avec l'hérésie, qui divise parce qu'elle est erreur, tandis que l'orthodoxie tend toujours à unir parce qu'elle est la vérité, laquelle se produit sous le signe distinctif de l'amour [1].

Le P. *Hanna* qui, sous sa barbe blanche avait la candeur, et la franchise ingénue de l'enfant, nous manifestait surtout cette propension pour l'Occident. « Que ne m'envoyez-vous, disait-il
» souvent, quelques-uns de vos ecclésiastiques qui, en appre-
» nant notre langue, nous enseigneraient la Théologie, le Droit
» canon et d'utiles pratiques de piété. Nous dont les ancêtres
» ont été les premiers maîtres de l'Orient, nous sommes de
» pauvres disciples ayant besoin d'être complétement instruits et
» réformés. » Dans ses joies et ses peines, ses désirs et ses regrets, il sortait toujours de ses lèvres cette formule de résignation : « Que la volonté de Dieu s'accomplisse ! » Un jour, après nous

[1] Amantes desiderant ex ambobus fieri unum. S. Thom. 1, 2æ q. 8, a. 1, ad 2.

avoir énuméré une partie des peines et des angoisses dont regorgeait sa vie, il laissa par mégarde échapper ce beau mot : « Il » n'est rien de difficile à celui qui aime notre Seigneur Jésus-» Christ [1]. »

Sur une simple remarque, de notre part, il modifia l'ordre de la classe et la méthode de l'enseignement ; avec nous, il conçut le plan d'une école annexée au monastère qui formerait des clercs instruits et peut-être des novices ; il approuva que tous les frères allassent en rang aux exercices religieux, et que pendant les repas on rétablît les lectures spirituelles ; il consentit avec joie à faire fabriquer une table pour tous les frères qui mangeaient accroupis sur des nattes, et il leur prescrivit l'usage de la cuiller et de la fourchette. Pendant notre séjour dans le monastère, les heures de récréation des religieux furent régulièrement employées à la contruction d'un *Chemin de la croix* serpentant dans la montagne, au milieu des rochers, et allant aboutir à la grotte de *Bar-Mama* qui devait être transformée en Saint-Sépulchre.

La caverne qui sert de réfectoire était le lieu de la conversation qui suivait le repas du soir. Nous aimions voir, à la lueur d'une seule lampe, toutes les figures calmes et recueillies des religieux écoutant la lecture arabe de la *Vie des Pères du désert*. Ils nous rappelaient les moines de la Thébaïde, les disciples de leur patron saint Antoine et des Pacome et des Hilarion. La seule distraction qu'ils s'accordent est de fumer la longue pipe turque, habitude répugnant à nos mœurs, mais qui n'a rien d'inconvenant chez les Orientaux. Hélas ! le bonheur que nous partagions dans leur solitude devait bientôt cesser dans les larmes et dans le sang !

[1] Saint Augustin a dit : « Nihil tam durum quod non amoris igne vincatur. » Lib. *De mor. eccl.* c. 22.

§ XXVI.

Ismaël bey, prince d'Amadia, attaque et pille le couvent. — La moitié des Religieux est traînée en esclavage. — Le Père *Hanna* meurt confesseur de la Foi.

Après 52 jours d'une douce retraite, nous revînmes à *Mossoul*, pour surveiller la nombreuse école que nous y avons fondée et mise sous la direction des religieux. Nous quittions ces frères avec l'espoir et la promesse de revenir promptement parmi eux continuer l'apprentissage de la vie monastique. Nous ne présagions ni notre retour en France, ni la catastrophe nouvelle qui leur était réservée.

Pour la comprendre, il faut savoir que la principauté Curde d'*Amadia* appartient de tems immémorial à la famille des *Badinans* qui fait remonter son origine aux califes de Bagdad. Le bey autrefois observait une étiquette que Benjamin de Tudèle nous apprend avoir été en usage chez les derniers Abassides. Il se tenait isolé et le visage couvert d'un voile. Personne n'osait se servir du plat où il avait mangé ni toucher à sa pipe. Depuis que la Turquie songe à réduire les tribus indépendantes du Curdistan et à soumettre le pays à la législation commune de l'empire, les beys ont perdu beaucoup de leur influence. Ils sont sous l'autorité des pachas de Mossoul, qui entretiennent une garnison dans la citadelle, admirablement fortifiée par la nature. De la sorte, ils contiennent le pays, et pour le détacher de ses anciens maîtres, ils cherchent à leur substituer des gouverneurs étrangers. Telle était la politique de *Mohammed*, pacha de la province, et bien qu'*Ismael* Bey, descendant des seigneurs d'Amadia, eût obtenu de la Porte la confirmation du commandement de cette place, on la lui refusait toujours sous quelque prétexte, et il était retenu pour ainsi dire prisonnier dans les murs de *Mossoul*.

Ismael Bey est un jeune homme dans la force de l'âge, ennemi des Turcs, auxquels il obéit à regret. Comptant sur la valeur de ses clans et sur la position presque inaccessible de ses montagnes, il tramait une insurrection générale du Curdistan.

Quand il crut ses auxiliaires suffisamment préparés, il s'échappe furtivement de *Mossoul*, et cherche un asile près du bey de *Djézireh*. *Baderkhan* Bey le reçut et le traita en ami, et lui fournit même les premiers fonds pour lever des troupes. Depuis, voyant que ses affaires tournaient mal, il l'abandonna.

La maison de l'ancien patriarche avait des intelligences avec *Ismael*, et elle cherchait les moyens de nuire au couvent dont la stabilité, depuis deux années, était pour elle un objet d'inquiétude. Elle voit toujours les pauvres moines réclamant les anciennes possessions de *Rahban Ormuzd*, et à tout prix elle veut s'en défaire. Notre visite au monastère avait permis au supérieur d'acheter quelques brebis, et nous leur avions assigné pour lieu de pâture l'intérieur de la montagne où sont creusées les cellules. La famille du patriarche s'alarme et appelle perfidement *Ismael* Bey, en lui promettant les dépouilles des frères.

Zourika, membre de cette famille, prit le soin de la négociation, et la manière dont il l'a exécutée ne dément point la scélératesse de ses persécutions précédentes.

Le 14 avril, *Ismael* tombe sur *Alqouche*, à la tête de 500 cavaliers. Les habitans, prévenus quelques heures d'avance, eurent le tems de se sauver avec leurs troupeaux. Mais les meubles des maisons furent enlevés, ainsi que les provisions de froment et d'orge. L'église de Saint-George fut profanée; ses ornemens, ses vases sacrés sont tombés dans les mains des infidèles, et qui oserait le croire, *Zourika* les excitait au pillage.

A la nouvelle de ces excès, le P. *Hanna* prend la résolution de venir au devant d'*Ismael* Bey, qu'on disait disposé à monter au monastère. Il le trouve sous sa tente, entouré de ses chefs qui se partageaient le butin. Le Curde le reçoit avec dédain et lui demande si le couvent n'est pas proche du village. Sur la réponse affirmative du supérieur, il part avec son escorte et le prend pour guide. Dès qu'ils eurent franchi l'enceinte du cloître, *Ismael* dit au P. *Hanna* d'un ton impérieux : « Amène-moi le *Balioz* » *Frengui*[1] ou le consul Franc. » Par ce nom il voulait nous dési-

[1] *Balioz*, mot qui a passé dans la langue grecque, semble venir du mot

gner. « Depuis un mois, repartit le supérieur, il est sorti et retourné » à *Mossoul.* — Mais du moins, reprit le bey, je veux son *trésor* » que *Zourika* atteste avoir été déposé entre vos mains. » L'invention du traître était bien trouvée pour la circonstance, nous qui, par notre entrée subite en Turquie, et privé, pendant l'hiver, de toute communication avec nos amis de Tauris et de Constantinople, avons été dans l'heureuse nécessité de pratiquer avec les moines la pauvreté évangélique. C'est ce que lui fit entendre la réponse du P. *Hanna*, qui dit que nous mangions avec eux les mets de leur frugale cuisine. « Tu mens, s'écria Ismael, » et à son ordre, le Père supérieur est garotté et enfermé avec tous les religieux dans une même cellule ; un des soldats lui brise avec le poing une dent. Ils étaient entassés les uns sur les autres, et on leur refusait l'eau et le pain, afin de les contraindre à révéler le lieu du dépôt. Des soldats leur appliquaient sur le cou, sur les pieds et sur les jambes, des fers chauds, ou ils les battaient violemment, torture qui a duré, pour plusieurs, plus de cinq mois.

Pendant ce tems, avec l'instinct du vol qui distingue les Curdes, une partie des cavaliers rôdait dans le cloître, cherchant les effets qu'on avait cachés. De la sorte, ils trouvèrent les vases sacrés et les ornemens de l'église, tous offerts par la Propagande romaine aux PP. *Gabriel* et *Hanna*. L'église fut dévastée avec une impiété dont on n'avait jamais eu d'exemple. Les croix furent brisées, les statues et les images des saints mises en pièces. Des coups de lances étaient portés à celles que leur bras ne pouvait atteindre.

Comment s'étonner ensuite que les œuvres de tant d'auteurs chaldéens, grecs et arméniens, connus par leur mérite littéraire,

italien *Bailo*, et a la signification de Consul. Les musulmans de la Perse et de la Turquie donnent volontiers ce titre à certains voyageurs. Ils leur supposent gratuitement aussi de grandes sommes d'argent, soit à cause de la haute idée qu'ils ont de la richesse des Européens, soit aussi à raison de leur opinion que nous possédons le secret de la pierre philosophale.

aient été anéanties, et qu'il n'en reste plus que le nom? La barbarie avec laquelle se font ici les guerres explique ces pertes, et nous devons, au contraire, admirer la conservation de plusieurs ouvrages, comme un prodige. Ainsi les Curdes ayant découvert la bibliothèque, ont brûlé une partie des livres et ont déchiré l'autre à coups de sabre. Le plaisir du mal et du désordre pouvait seul les pousser à cet acte, dont ils ne retirèrent aucun profit.

Durant la nuit, les novices et les jeunes frères, qu'on n'avait pas liés, s'échappèrent et s'enfuirent à *Télescope*, distant de deux lieues. Nous les avons vu venir ensuite successivement à *Mossoul*, avec les signes sanglans de la barbarie des infidèles. Le P. Supérieur et les douze religieux compagnons de sa captivité étaient réservés à d'autres tourmens. Le Bey, après les avoir enchaînés comme des malfaiteurs, les a traînés à la suite de sa petite armée. Plusieurs villages, appartenant aux chrétiens, ont été pillés avec la même inhumanité que le couvent.

Le pacha de *Mossoul*, en apprenant l'incursion d'*Ismaël* Bey, a envoyé sur le champ des troupes à sa poursuite. Mais pour les pauvres Chrétiens les deux armées sont des ennemis impitoyables. L'une et l'autre les spolient également. Le secours des soldats turcs leur est aussi fatal que l'hostilité des Curdes.

Plus d'un mois, le P. *Hanna*, malgré ses 70 ans, marcha nu-pieds, la chaîne au cou, à peine couvert de quelques haillons, en tête des cavaliers curdes, qui le frappaient brutalement. *Zourika* était l'instigateur, et de cette manière, dit-il, nous le contraindrons de livrer les trésors du couvent. Le Bey, qui espère de lui et de ses frères une grosse rançon, le retiendra tant qu'il pourra tenir tête aux troupes du pacha. Sa fuite ou sa défaite sera leur délivrance. Il en a congédié trois pour les envoyer quêter la somme qu'il exige; elle est si considérable que les Chaldéens, dans l'état de pauvreté où ils languissent actuellement, ne pourraient l'acquitter.

Un de ces frères quêteurs nous a raconté avec quelle force d'âme le P. *Hanna* supporte les coups, les fatigues et les humiliations. Lui, le plus vieux, donne l'exemple de la constance aux

jeunes, et le ciel lui conserve une force corporelle qui les étonne. Le jour de Pâques, étant parvenus à un village chaldéen, nommé *Mèzê*, au district d'*Amadia*, ils furent reçus avec une charité compatissante de la part de ces Chrétiens, sectaires de Nestorius. Les prêtres et les principaux leur apportèrent des vivres, des vêtemens et des chaussures. Ils prièrent *Ismaël* Bey de les laisser chez eux, lui jurant qu'ils répondaient de leurs personnes. *Zourika* l'empêcha de consentir à la proposition. Cette sympathie des Nestoriens pour les Catholiques est d'un heureux augure; les préjugés haineux de ceux-là sont à peu près éteints et la réunion devient chaque jour moins difficile.

Le patriarche Nestorien, *Mar Chîmon*, a néanmoins fait une démarche qui la retardera. Après avoir exprimé dans plusieurs lettres le désir de revenir à l'unité, il a imprudemment associé sa fortune à celle d'*Ismaël* Bey. Il est venu avec 5,000 montagnards jusque sur les frontières du territoire de *Mossoul*, sans doute dans l'intention de protester contre le gouvernement inique du pacha, qui, par ses exactions et son avarice, a soulevé contre lui la province. Mais *Ismaël* a prouvé par ses brigandages qu'il était un gouverneur plus intolérable, et il s'est mis en état de rébellion ouverte. Bien que *Mar Chimon*, à la nouvelle du pillage du monastère, ait rompu soudain toute alliance avec le chef curde et se soit retiré dans ses montagnes, il ne pourra se disculper devant la Porte, qui n'attend que l'occasion favorable pour le réduire lui et ses tribus. La destruction de leur indépendance politique entre probablement dans le plan de la Providence qui prépare à ce peuple les moyens d'un rapprochement.

Les Nestoriens le désirent; seulement, comme le défaut de garanties leur fait redouter le régime musulman, ils attendent l'intervention d'une puissance Chrétienne. Si celle qui a le privilège de défendre l'orthodoxie en Orient leur prêtait l'appui d'une protection ferme, ils se réuniraient sans aucun doute, d'abord à la Porte et ensuite à l'Église d'Occident.

Ismaël Bey avait enfermé les religieux dans la forteresse d'*Amadia*. La poignée de Curdes qui la défendait contre les troupes du pacha leur a résisté tout l'été. Quelles n'étaient pas

les horreurs de la détention parmi des Musulmans aussi fanatiques et au milieu de toutes les privations d'une place réduite à la famine ! Les consolations spirituelles propres à adoucir les souffrances du corps, manquaient à nos prisonniers ; et ils ne pouvaient réciter ensemble les heures canoniques, ni célébrer les saints mystères. La résignation absolue à la volonté divine était le sentiment qui les soutenait.

Le Père *Hanna* et le prêtre son compagnon étaient torturés avec une cruauté particulière. On eût dit que les infidèles prissent plaisir à se venger sur les deux ministres de Dieu de la guerre active que leur livrait le pacha. Souvent ils leur enfonçaient dans les chairs des broches ardentes pour les contraindre à livrer les prétendus trésors qu'on supposait enfouis dans les cellules du couvent. Ces blessures et celles causées par les chaînes firent bientôt de leur corps une seule plaie. La fièvre, que les chaleurs rendent commune dans ces lieux et très-maligne, les acheva, et vers le milieu de septembre, leur holocauste était consommé. Ils méritent le nom de martyrs, car souvent les Curdes les pressaient de renoncer à la foi Chrétienne et de devenir Musulmans. La liberté, l'argent et des honneurs auraient été la récompense de leur apostasie. Ces offres étaient rejetées avec indignation; et ils ont appris aux infidèles que les enfans de la véritable Église savaient toujours souffrir pour elle, et, au besoin, mourir.

Le P. *Hanna* était un vieillard plus que septuagénaire. Sa taille était élevée ; sa figure, pâle et amaigrie par les austérités, avait une expression mêlée de noblesse et de douceur ; l'un des premiers disciples du P. *Gabriel*, le restaurateur du monastère, il avait traversé, calme et persévérant, le tems difficile de sa formation. Sa patience défiait toutes les épreuves et changeait en mérite chacune d'elles.

Que les Catholiques, nos lecteurs, se souviennent à l'autel du P. *Hanna* et de son compagnon ! Leurs prières, outre le mérite de la charité, auront peut-être encore les avantages spirituels de l'invocation.

Depuis nous avons su que les autres Religieux captifs sont rentrés dans le monastère et qu'ils y vivent avec une obéissance

présignée sous la irection des Pères *Emmanuel* et *Elisée*, qui nous ont transmis la majeure partie de ces renseignemens. Ils espèrent que le cœur des Catholiques d'Occident s'apitoyera sur leur malheureux sort et qu'ils les aideront à soutenir l'existence d'une institution de laquelle dépendent, en Chaldée, le triomphe et la conservation de la foi Catholique.

EUGÈNE BORÉ,
Membre correspondant de l'Institut.

FIN.

Rationalisme contemporain.

ÉTUDE SUR LE RATIONALISME CONTEMPORAIN.

M. COUSIN.

2me partie — 2e article ; suite [1].

Erreurs de M. Cousin sur la morale, — sur la révélation, — sur l'histoire de la religion.

§ III. *Morale.* Un disciple de M. Cousin, M. Charma, n'a pas craint d'attaquer, au nom de la morale, le dogme d'un Dieu rémunérateur de la vertu et vengeur du vice, le dogme du ciel et de l'enfer. Suivant lui, ces augustes croyances font obstacle aux progrès de la moralité, parce qu'en excitant la crainte et l'espérance, elles rendent impossible le désintéressement absolu. A quelle source M. Charma a-t-il puisé ces monstrueux paradoxes ? Est-ce dans les leçons de M. Cousin ? Est-ce dans les livres de Schleiermacher et de Fichte ? — Je ne veux pas imputer au chef de l'école éclectique toutes les erreurs de ses disciples, et je me plais à reconnaître que, sur ce point, en particulier, il a exprimé une fois des idées fort exactes et fort judicieuses. Hutcheson s'était donné beaucoup de peine pour transformer l'amour de soi en une espèce de bienveillance générale pour l'humanité. M. Cousin fait, à ce propos, l'observation suivante : « Sommes-nous

[1] Voir le précédent article au n° 43, ci-dessus, p. 49.

» obligés, pour justifier à nos propres yeux le soin avec lequel
» nous veillons à nos intérêts, de nous rappeler que nous faisons
» partie de l'humanité, et qu'à ce titre nous la faisons profiter,
» dans un de ses membres, du bonheur que nous nous assurons à
» nous-mêmes ? Non, notre raison ne prend pas tant de détours ;
» elle n'a pas recours à toutes ces subtilités pour autoriser, dans
» une certaine mesure, l'amour de soi ; il lui suffit de savoir
» que le Dieu qui a mis dans nos cœurs les affections bienveil-
» lantes et le besoin de nous rendre utiles aux autres, y a mis
» également le désir de notre propre bonheur, et qu'il tient pour
» légitimes et raisonnables les efforts innocens que nous faisons
» pour être heureux [1]. »

Voilà qui est fort bien ; mais pourquoi M. Cousin n'a-t-il pas toujours été aussi fidèle au bon sens ? Comment, par exemple, a-t-il pu dire : « Nul n'est obligé à faire son propre bonheur [2] ! » Quoi ! On ne se doit pas à soi-même ce que l'on doit à ses semblables ! Mais renoncer au bonheur, ne serait-ce pas aussi renoncer à la vertu, puisque, sous un Dieu juste et bon, l'un doit être nécessairement la conséquence de l'autre ? Et si l'on ne peut être vertueux sans faire par-là même son propre bonheur, comment donc peut-on dire que *nul n'est obligé à faire son propre bonheur ?*

Ne doit-on pas trouver encore bien étranges les paroles suivantes ? — « Je ne nie pas la supériorité des passions religieuses
» sur toutes les passions de ce monde ; mais tel est le *vice radical*
» des passions que la crainte et l'espérance *conservent partout leur*
» *caractère intéressé*. Il n'est que trop vrai qu'elles ne changent
» pas de nature en changeant de *théâtre, et qu'au ciel comme sur*
» *la terre, elles se réduisent à un calcul d'intérêt bien entendu* [3]. »

[1] *Cours de* 1819, 2ᵉ partie, p. 76.

[2] *Cours de* 1819, 1ʳᵉ partie, p. 224. — L'abbé Rosmini a fait une excellente critique de la théorie morale esquissée dans le cours de 1818. — V. *Storia comparativa de' sistemi intorno al principio della morale*, p. 315-338.

[3] *Cours de* 1819, 1ʳᵉ partie, p. 12.

Suivant M. Charma, et conformément au principe posé par M. Cousin, saint Vincent de Paule était un mercenaire qui spéculait sur Dieu et sur la vie future ; il n'y avait point en lui de véritable moralité, attendu qu'il craignait l'enfer et qu'au milieu de ses immenses travaux il pensait au ciel. Les plus beaux modèles de la perfection sont peut-être Spinosa et Hume, parce qu'ils ne songeaient ni aux peines ni aux récompenses à venir ! Illusion flatteuse pour les prédicateurs de panthéisme et d'athéisme ! Mais quel peut être le résultat de ces téméraires paradoxes ? Il est facile de le comprendre : c'est de flétrir la vertu, au nom même de la vertu ; c'est de persuader aux libertins et aux hommes égoïstes que les saints ne leur sont pas supérieurs au vrai point de vue de la morale [1].

II. M. Cousin, n'ayant sur Dieu que des idées vagues et pleines d'incertitude, a senti que sa théodicée n'était point assez solide pour appuyer l'édifice de sa morale. Il en a conclu que cette base n'était point nécessaire, et qu'il fallait construire sans elle. La notion de l'être suprême et de sa providence sera bien, si vous le voulez, un complément utile de la science morale : ce sera un *postulat de la raison pratique*. M. Cousin ne le conteste pas ; mais il prétend que le moraliste peut, et doit même, jusqu'à un certain point, se passer de toute croyance religieuse. Dans l'avertissement, placé en tête de son *cours* sur les philosophes écossais [2], ses disciples, MM. Danton et Vacherot, déclarent que la morale théologique basée sur la volonté de Dieu a tout au moins le malheur de ressembler à une hypothèse. « Chercher en Dieu, » disent-ils, le principe de nos actions, n'est-ce pas soumettre la

[1] « Zénon, Cléanthe, Spinosa, Hume n'attendaient rien d'une vie à venir, et cependant ils cultivèrent la vertu. » *Cours de* 1819, 1re partie, p. 171. — Je ne dis pas que M. Cousin ait jamais voulu élever précisément Spinosa au-dessus de saint Vincent de Paul ; mais ses disciples ont tiré cette conséquence des principes posés par lui. Et quand ils l'ont fait, ont-ils été bien infidèles à ses leçons ? Je ne le crois pas.

[2] *Cours de* 1819, 2e partie, *avertissement*, p. II.

» morale aux vicissitudes de la métaphysique?» M. Cousin donne aussi de grands éloges à HUTCHESON et à J.-J. ROUSSEAU, pour avoir enseigné que la vertu ne se fonde pas sur la Religion [1].

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner dans quel ordre logique ou psychologique doivent être scientifiquement disposés les principes de la morale et de la religion. Il nous suffit de remarquer que toutes les discussions les plus subtiles sur cette matière ont, en pratique et dans la réalité, fort peu servi au progrès de la vertu. Quoi qu'on dise, il n'y a pas de morale solide sans religion; est-ce parce que la religion doit être logiquement la base de la morale? Est-ce parce qu'elle en est le faîte et le couronnement nécessaires? Peu nous importe. Que M. Cousin pense là-dessus ce qu'il voudra. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'édifice de la morale ne pourrait pas plus, sans faîte que sans fondement, résister à l'action destructive des sophismes et des passions. Ce qu'il y a de certain encore, c'est que la philosophie rationaliste s'est toujours fatiguée vainement pour trouver une solution du problème moral, et que ses représentans les plus célèbres sont divisés sur ce point comme sur tous les autres.

Notre auteur, lui-même, a bien senti toutes les difficultés que la philosophie rencontre quand elle prétend formuler seule un système de morale. En faisant ressortir ces difficultés, il a prouvé, sans le vouloir, la nécessité de la révélation. Une rapide analyse des objections qu'il dirige contre un déiste écossais, Fergusson, suffira pour le faire comprendre.

D'abord, dit-il, « Ce n'est point assez de montrer qu'il existe » une loi morale, c'est-à-dire une règle de conduite obligatoire, » immuable, absolue; il fallait faire voir, en outre, en quoi elle » consiste... Il ne suffit pas de me dire que cette règle consiste à

[1] *Ibid.*, p. 43.—Hutcheson a osé écrire que le meurtre d'un vieillard infirme ou d'un enfant faible qui gènent la société est un acte permis. *Ibid.* p. 68. — Si dans ses spéculations, il eût pris pour guide l'autorité de l'Église, cela lui eût servi du moins à éviter cette monstrueuse erreur.

» faire ce qui est bon ou ce qui est raisonnable, ou ce qui est juste;
» car, alors, avant d'agir, il me faudra toujours connaître ce qui
» est bon, raisonnable ou juste, dans le cas dont il s'agit. —
» Toute question particulière ainsi conçue : Quel est le bien dans
» tel cas? suppose la solution de cette autre question générale:
» Qu'est-ce que le bien ou l'ordre? — Pour définir le bien (le
» bien moral s'entend), il faut auparavant avoir déterminé la des-
» tinée de l'homme, *laquelle, à notre avis, ne peut être connue*
» *que par une analyse de la nature humaine*[1]. »

Mais, dirons-nous à M. Cousin, de votre aveu, la philosophie n'a pu encore faire exactement et complétement cette analyse de la nature humaine[2].

[1] *Cours de* 1819, 2. partie, p. 280. Ajoutez : ou *par la révélation*; Mais M. Cousin n'admet pas la révélation, nous le prouverons.

[2] M. Cousin lui-même, avec sa méthode psychologique, s'est-il fait toujours des idées bien exactes sur notre nature? Nous ne le croyons pas. Par exemple, il a conservé toutes les illusions de Rousseau et des philanthropes les plus aveugles sur la bonté naturelle de l'homme. « Pour la religion, dit-il, pour la morale, pour tout ce qui est vrai, beau » et bon, il faut appeler l'émancipation des âmes, sans craindre que » dans cette lutte de tous les dogmes et de tous les systèmes, la victoire » puisse jamais rester à l'erreur et au mal. Dieu a mis dans le cœur de » l'homme un tel amour pour le vrai, le bien et le beau, qu'il suffit » qu'on lui en montre le symbole pour qu'il s'y rallie et s'y rattache » inébranlablement. » *Introd. gén. au cours de* 1820, p. 133. — Allez donc et laissez les communistes prêcher librement leurs désastreuses théories; alors vous verrez si *la victoire ne peut jamais rester à l'erreur et au mal!* — Il faut le dire, pour être juste, depuis que M. Cousin est homme d'État, il paraît avoir (du moins pratiquement) un peu changé d'opinion. C'était en 1819 et 1820 qu'il parlait ainsi. Alors il semblait vouloir préparer la jeunesse aux luttes ardentes du libéralisme. « Si la » personne humaine *est sainte*, disait-il, elle l'est dans toute sa nature, » et particulièrement dans ses actes intérieurs, dans ses sentimens, dans » ses pensées, dans ses déterminations volontaires. De là le respect dû

Elle n'a donc pu jusqu'à ce jour résoudre scientifiquement le problème de la destinée humaine; et comme la solution de ce problème est nécessaire pour la détermination *du bien*, il s'en suit qu'il a été impossible jusqu'au 19e siècle d'établir philosophiquement, les premiers principes de la morale. C'est là, ce semble, un assez bon argument en faveur des théologiens qui soutiennent la nécessité de la révélation; car ici le sens commun est loin de suffire. « Il se borne à proclamer sur la foi de la con-» science une loi obligatoire, absolue, universelle. » Or, il faut bien plus que cela pour diriger l'homme.

« La loi de perfectionnement suppose connu d'avance un prin-

» à la philosophie, à la religion, aux arts, à l'industrie, au commerce, » *à toutes les productions de la liberté.* » *Cours de* 1819, 1re partie, p. 22. — « Les actes de mon esprit, et par contre-coup ceux de mon » corps, en tant qu'ils sont produits librement par moi, et lorsqu'ils ne » se compliquent pas avec l'action d'une autre personne, et ne la trou-» blent sur aucun point, ces actes sont parfaitement légitimes. — Le » droit naturel repose sur un seul principe, qui est la liberté de l'homme, » et la *sainteté* de cette liberté à ses propres yeux, et aux yeux de ses » semblables. » *Cours de* 1820, int. gén., p. 13. — « *La pensée, œuvre* » *de l'esprit, acte de la personne, est sainte par elle-même;* elle a donc » droit au respect et à la protection de l'État. — Il remplit directement » sa mission lorsqu'il consacre par une loi la liberté de penser, de parler » et de publier. » *Cours de* 1819, 1re partie, p. 313. — Ces tendances libérales le conduisaient parfois à une étrange casuistique. En voici entre autres deux exemples : « Si Brutus, comblé de bienfaits par César, a dû » étouffer les mouvemens d'une tendresse toute filiale, s'il a dû se dé-» chirer les entrailles pour obéir à la voix de cette patrie dont l'image » le poursuivait partout, alors qui refuserait son admiration à ce grand » effort de la vertu humaine. » *Cours de* 1819, 1re partie, p. 163. « La » loi qui oblige un homme riche à rendre à son ami malheureux les » soins qu'il en reçu jadis, est la même que celle qui oblige le citoyen, » à se déchirer les entrailles quand la patrie a parlé. » *Frag. phil*, t. 1, p. 115.

» cipe, un type, un idéal de perfection. Si je ne sais en quoi » consiste la perfection, comment pourrais-je songer à perfec- » tionner ma nature? Imposer à l'homme le devoir de se perfec- » tionner sans définir la perfection, c'est lui dire de marcher » sans lui faire connaître le but du voyage. » — « Ferguson ré- » pète souvent que la perfection, c'est le bien ; mais qu'est-ce que » le bien? Ici Ferguson n'a rien de plus à dire que le plus vul- » gaire bon sens. Le bien, c'est le plaisir, c'est la santé, c'est le » bonheur, c'est la science, c'est l'activité, c'est le développement » de toutes nos facultés, la satisfaction de tous nos penchans. » La morale veut une définition plus précise et plus profonde du » bien ; c'est ce que toute grande philosophie et toute grande » religion ont toujours compris. Les moralistes de l'antiquité » posaient constamment en tête de leurs doctrines le problème » du *souverain bien*, et de la solution vraie ou fausse de ce pro- » blème, ils déduisaient toute la théorie du devoir et du bon- » heur. Ainsi ont procédé Platon, Aristote, Zénon, Épicure » même. » — « Le christianisme aussi n'a pas cru qu'il suffit de » dire à l'homme : marche dans la voie du bien. Il a fait briller » à ses yeux l'idéal vers lequel devaient aspirer toutes les facul- » tés de son âme ; cet idéal, c'est le Verbe ou l'esprit pur, c'est » Dieu lui-même se révélant à la raison[1]. »

Ces réflexions montrent bien l'insuffisance de la morale prêchée par les déistes superficiels du dernier siècle, par l'école écossaise comme par J.-J. Rousseau. On ne peut choisir qu'entre des systèmes philosophiques plus complets et la doctrine chrétienne.

[1] *Cours de* 1819, 2e partie, p. 326-7. — « Pourquoi Dieu vous a-t-il créé et mis au monde? — Pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen acquérir la vie éternelle. » Lisez tous les ouvrages de M. Cousin, vous n'y trouverez certainement sur le problème de la destinée humaine, rien d'aussi clair et d'aussi complet que ces paroles si simples du catéchisme. Le plus souvent même, on croirait que, d'après notre auteur, la fin dernière de l'homme est uniquement de servir au progrès de la philosophie.

Mais comment établir un parallèle sérieux entre le catholicisme revêtu des caractères les plus surnaturels d'autorité, et les mille systèmes contradictoires élevés tour à tour par les philosophes sur la nature du *souverain bien?* Ne sait-on pas que Varron comptait déjà de son tems près de trois cents théories différentes sur cette question capitale?

Si le problème moral est si embarrassant pour la philosophie rationaliste, le problème social et le problème politique le seront-ils moins? Non, sans doute; ils impliquent au fond les mêmes difficultés. Trop souvent on s'imagine répondre à tout avec le mot vague de *progrès*. Cette méprise, M. Cousin la reproche judicieusement à Ferguson. « Je reconnais volontiers, dit-il, la vé-» rité du principe que la société, comme l'individu, a pour fin la » loi de perfectionnement. Mais ici, comme en morale, je de-» manderai à Ferguson ce qu'il entend par le progrès. Or, il » n'est pas possible de définir le progrès sans en avoir préalable-» ment déterminé le but, et, par suite, sans avoir montré l'idéal » de perfection auquel aspire la société. C'est ce que ne peut faire » notre publiciste, par la raison que n'ayant pas su primitive-» ment définir le but de la vie individuelle, il n'est pas en me-» sure de définir le but de la vie sociale[1]. » Ces objections sont très solides; mais si Ferguson vivait encore, ne pourrait-il pas à bon droit les rétorquer contre M. Cousin? Oui, sans doute; car le chef de l'école éclectique n'a jamais déterminé rigoureusement ni la nature du bien, ni le but de notre vie.

On peut résumer ainsi le problème politique : Quelle est la meilleure forme de gouvernement? — Ici encore il est aisé de faire voir l'insuffisance d'un déisme superficiel. Pour cela, il suffit de cette observation bien simple : avant d'aborder le problème politique, le publiciste doit avoir résolu d'une manière précise et complète le problème moral et le problème social. « En effet, » le gouvernement n'étant qu'un moyen, il est évident que si » la fin pour laquelle il est institué n'est pas d'avance rigoureu-

[1] *Ibid.*, p. 338.

» sement définie, il est impossible de dire ce qu'il doit être[1]. »

Tout ce qui importe le plus à l'humanité se rattache donc par des liens nécessaires à la grande et suprême question de notre destinée. Mais cette question est un livre fermé de sept sceaux. Qui saura l'ouvrir? Qui pourra dérouler ses pages pour nous lire les secrets de la vie et de la mort? Sera-ce M. Cousin? — Ce qu'il y a de sûr, c'est que jusqu'à cette heure il ne l'a pas même tenté sérieusement. Il nous promet bien de le faire un jour; mais voyez à quelles lenteurs nous serons condamnés s'il nous faut le suivre? — « Pour sonder les bases de la moralité humaine, il » nous faut descendre dans la profondeur de notre nature, mon- » ter jusqu'à Dieu ; parcourir l'univers entier. De même que nul » individu ne subsiste que dans le système universel des êtres, » et que ce système n'a lui-même d'existence qu'en Dieu, de » même nulle science particulière n'est possible qu'au sein de la » science générale, laquelle emprunte ses dernières explications » à la science de Dieu[2]. »

Et que deviendra le genre humain en attendant que les philosophes aient achevé *la science générale et la science de Dieu*? Où ira-t-il sans boussole et sans voiles? Comme il est à craindre que l'éclectisme n'ait pas de sitôt terminé son œuvre, la Providence n'aurait-elle pas bien fait de venir provisoirement au secours de notre faiblesse! Ne semble-t-il pas que c'eût été un acte vraiment digne de sa bonté d'allumer un flambeau pour nous guider dans la nuit! — M. Cousin n'est pas de cet avis; il veut absolument que l'humanité attende. La philosophie saura pourvoir à tout; mais il ne faut pas la presser!...

§ IV. *De la Révélation.* — En recherchant les origines du droit naturel, notre auteur se demande de quelle manière les droits de l'homme ont été découverts. « Comment, dit-il, et sous quelle » forme s'en est faite la révélation? Il n'y a rien de plus simple » à comprendre. *Dieu n'est pas descendu sur la terre pour procla-*

[1] *Ibid.*, p. 339.
[2] *Introd. gén. au cours de* 1820, p 32.

» *mer lui-même ces droits devant l'humanité attentive. Non-seule-*
» *ment il n'a pas parlé, mais il n'a conféré à aucune puissance*
» *humaine le privilége de parler en son nom* et d'enseigner ces
» droits sacrés. Il a fait mieux, il les a gravés de sa main au fond
» de toute conscience. Il a illuminé tout homme venant en ce
» monde d'une lumière à la clarté de laquelle chacun peut les
» reconnaître quand le tems est venu, et cela sans le secours de
» l'expérience, ni des livres. Le vrai révélateur des droits de
» l'homme, c'est la raison [1]. »

Remarquez-le bien : il ne s'agit pas ici de droits politiques, mais « de cet ensemble de droits qui forme ce que nous appelons » le *droit naturel.* » Il s'agit de ces droits « que nulle législation » ne peut prescrire, parce qu'ils sont antérieurs et supérieurs à » toute législation [2]. » Or, soutenir que ces droits n'ont pas été révélés d'une manière surnaturelle, et que nulle autorité n'a été divinement constituée pour les enseigner, c'est dire que l'homme n'a connu ses devoirs ou la loi morale que par les seules lumières de la raison. *Le droit* et *le devoir* sont en effet corrélatifs ; M. Cousin le reconnaît : l'un suppose l'autre, l'un entraîne l'autre nécessairement. Comment pourrais-je connaître *mes devoirs* envers mes semblables, sans connaître en même tems *les droits* que leur donnent *mes devoirs?* Et pour ne citer ici qu'un exemple : les droits naturels de la femme, dans l'union conjugale, n'ont-ils pas été révélés en même tems que *les devoirs* de l'homme? En un mot, *les droits* de l'homme sont des conséquences immédiates de sa nature, de sa destinée et de ses devoirs. Ainsi, dire que le droit naturel n'a pas été révélé, c'est dire que nulle révélation n'a éclairé l'homme sur les mystères de sa nature, sur le but de sa

[1] *Cours de* 1819, 1re partie, p. 291.

[2] *Ibid.*, p. 290. « Tout homme les possède par cela seul qu'il est » homme; nulle influence de lieux, de tems, de forme politique ne » peut les modifier, les limiter ou les détruire; car ils ont leurs racines » dans un principe que ne changent ni les lieux, ni les tems, ni les » formes politiques, etc. »

vie et sur ses devoirs. Y a-t-il rien de plus formellement opposé à la foi catholique?

Sans doute *le droit naturel* est évident pour la raison comme *la loi naturelle* dont il est une conséquence immédiate ou plutôt une partie intégrante ; sans doute l'un et l'autre *ont été gravés au fond de toute conscience;* sans doute Dieu *a illuminé tout homme venant en ce monde d'une lumière à la clarté de laquelle chacun peut les reconnaître.* Mais pour que ces caractères, inscrits dans la conscience, pussent être aperçus, pour que cette lumière devînt visible, la révélation est intervenue à l'origine de l'humanité, et le symbole révélé s'est transmis d'âge en âge. Il en est de la lumière intelligible comme de ce fluide lumineux qui est répandu partout à l'état latent. Pour que nous puissions les percevoir, il faut l'intervention d'un agent extérieur. Dans le monde physique, cet agent, c'est le soleil ; dans le monde intellectuel et moral, c'est la révélation dont l'influence se propage par l'enseignement traditionnel de l'Église.

On dira peut-être que M. Cousin ne rejette pas toute espèce de révélation. Cela est vrai ; mais quelle révélation admet-il? Une éternelle révélation de Dieu dans la nature et dans l'histoire, un développement progressif de l'esprit, une manifestation toujours plus parfaite de l'absolu, de l'idée, etc.... A ce point de vue, les véritables messies sont les grands philosophes, que notre auteur appelle *l'élite et l'avant-garde du genre humain.* Mais ce n'est pas ainsi que l'Église catholique conçoit la révélation.

Pour qu'il ne puisse rester aucun doute sur sa pensée, M. Cousin nous répétera encore plusieurs fois qu'il n'y a pas de révélation surnaturelle et directe. « Quand je parle de la raison, dit-il, » il est bien entendu que c'est la raison humaine que je veux » dire, et non point *la raison divine, qui ne se révèle jamais di-* » *rectement à l'humanité*[1]. » Cela est-il clair ? — Écoutez encore. Notre auteur fait parler ainsi les défenseurs du droit divin : « Il n'y a pas de raison humaine qui soit infaillible par elle-

[1] *Ibid.*, p. 300.

» même; mais la raison divine a pu se révéler, et s'est révélée » directement à certaines raisons individuelles pour leur com- » muniquer l'infaillibilité. » — Puis il s'écrie : « Rêve d'imagi- » nation! où est le pouvoir auquel Dieu ait parlé? A quels si- » gnes peut-on le reconnaître? Sans doute la société qui, depuis » tant de siècles, travaille à fonder un gouvernement sur la rai- » son, serait trop heureuse d'abandonner son œuvre toujours » pénible et quelquefois sanglante, pour se reposer dans les bras » de ce pouvoir institué par Dieu même. Où est-il donc ce gou- » vernement divin? Et quand le verrons-nous? Nous dirons » adieu à la science le jour où il se montrera à nous dans tout » l'éclat de son origine divine, et nous n'aurons pas la folie de » poursuivre une œuvre humaine lorsque l'œuvre de Dieu » brillera à nos regards[1]. » — Mais « la raison absolue est invi- » sible et impalpable; comme *elle ne descend point en personne* » *sur la terre*, et que d'ailleurs nul effort ne peut élever » l'homme jusqu'à elle, elle reste inaccessible à l'humanité[2]. »

M. Cousin ne connaît ni Jésus-Christ, ni la grande Église catholique, *ce lustre immense suspendu entre le ciel et la terre*, comme parle de Maistre.

§ V. *Erreurs historiques.* —Dans la période que nous étudions aujourd'hui, M. Cousin n'a formulé aucun système général sur la philosophie de l'histoire; la réforme de l'idéologie dans ses diverses branches l'absorbait tout entier. Mais les vues historiques qu'il a émises çà et là sont en parfaite harmonie avec les idées ontologiques, morales et religieuses que nous venons d'exposer; et l'on y reconnaît toujours l'influence désastreuse du rationalisme allemand.

Ainsi, on se rappelle que, d'après la théorie hégélienne, les religions et les systèmes philosophiques se déroulent fatalement comme une série de syllogismes bien enchaînés; une nécessité logique produit toutes les évolutions de l'esprit humain. Or,

[1] *Ibid.*, p. 305.
[2] *Ibid.*, p. 309.

dans son *Cours de* 1819, M. Cousin paraît adopter déjà ce fatalisme énervant qu'il développera si largement plus tard. « L'histoire de la philosophie, dit-il, est une géométrie inflexible[1]. »

La *Genèse* est le seul monument historique qui nous fasse pénétrer d'une manière sûre jusqu'au berceau de l'humanité ; or de Wette avait enseigné à M. Cousin que ce livre doit être considéré comme un recueil de mythes. Fidèle aux doctrines de l'audacieux exégète allemand, le philosophe français déclare donc qu'une nuit impénétrable enveloppe les origines de notre espèce et son état primitif.— « L'expérience historique nous abandonne, » dit-il, lorsque nous essayons de remonter trop avant dans la » nuit des tems, et nous ne pouvons que balbutier des hypo» thèses sur l'état véritablement primitif des sociétés[2]. — Un peu plus loin, il manifeste encore son scepticisme par les paroles suivantes : « Assurément, nous n'avons pas le prétention de sa» voir quel a été l'état primitif de la société[3]. » — Aussi, dans sa discussion contre Hobbes, il se contente de rétablir la véritable origine logique du droit. Quant à la question de son origine historique, « quelques efforts d'érudition et d'esprit qu'on tente » pour la résoudre, dit-il, elle restera un texte perpétuel aux » conjectures[4]. »

Quelle a été la religion primitive? Serait-ce le monothéisme, comme l'enseigne Moïse et comme le croient tous les chrétiens, ou bien serait-ce le fétichisme, comme le supposent tous les rationalistes modernes, et spécialement Hégel ? M. Cousin ne s'explique pas formellement sur cette question; mais, à l'exemple de ses maîtres, il paraît bien regarder le paganisme comme la première forme du culte universel, et comme une erreur à laquelle l'esprit humain ne pouvait d'abord échapper. Dans ses *Fragmens*, comme nous le verrons, il professe très ouvertement

[1] *Cours de* 1819, 1re partie, p. 34.
[2] *Ibid.*, p. 243.
[3] *Ibid.*, p. 247.
[4] *Ibid.*, p. 244.

cette opinion. « La mythologie, dit-il, a été le fruit nécessaire du » premier développement de la réflexion naissante[1]. » — Voici du reste comment il explique l'histoire des religions anciennes, et l'origine de tous les cultes dans son *Cours de* 1818 :

« L'homme a dû ne pas distinguer d'abord nettement la substance pure et absolue, mais se préoccuper des phénomènes. Je considère donc le paganisme comme un panthéisme matériel et phénoménal. Sa racine est dans l'illusion qui nous fait apercevoir le non-moi revêtu des formes du moi[2]. — Poursuivons les conséquences de cette illusion : il y a des causes supérieures à moi ; or, je suis accessible à la pitié ; je puis changer mes résolutions quand je me laisse attendrir ; par conséquent, les causes extérieures conçues semblables à moi pourront aussi m'épargner si j'émeus leur pitié ; et comme je prie mes semblables de changer ceux de leurs desseins qui me sont contraires, je puis de même prier les dieux : de là l'idée de la prière, sous une forme déterminée, à une certaine heure, en certains lieux ; de là les rites et les cultes, de là l'invocation[3]. » — « Mais on a voulu aller et on est allé plus loin : les dieux et les démons qui présidaient aux mouvemens des astres et aux phénomènes terrestres, n'étaient

[1] *Frag. phil.*, t. 1, 241.

[2] Un peu plus haut notre auteur avait développé ainsi la même pensée : « Voici à quels termes on peut ramener cette fausse religion (le » paganisme) ; je suis une cause libre ; il y a un non-moi qui limite ma » liberté ; je le crois cause libre, intentionnelle, finale ; il peut me servir » ou me nuire, indépendamment de ma volonté ; il m'est donc superieur. » De là résulte une impression de terreur qui se mêle à l'amour..... Sous » ce point de vue, j'adopte le vers de Lucrèce : *Primus in orbe Deos* » *fecit timor.* » — *Cours de* 1818, p. 84.

[3] Un peu plus loin, M. Cousin insinue que, si Platon admettait *l'invocation des causes externes*, c'était seulement dans sa *philosophie poétique, qu'il faut bien distinguer de sa philosophie rationnelle cachée et déguisée sous la première.* — Croire à l'utilité de la prière était sans doute peu digne d'un penseur aussi profond !!! Voir *ibid.*, p. 94, 96.

pas aperçus par les hommes ; or, l'esprit aspire sans cesse à percer le phénomène, à se placer face à face avec ce qui est derrière : on ne se contente donc plus de prier et d'invoquer les dieux ; on veut les voir, on les évoque, et de l'invocation on passe à l'évocation[1]. »

« Quand on prie, on éprouve non-seulement le besoin, mais l'espoir d'obtenir l'objet qu'on demande ; ajoutez à ces sentimens naturels le travail de l'imagination : *vous verrez naître l'inspiration*, *l'esprit de prophétie et le don des miracles*. L'homme demande à son Dieu de lui dévoiler l'avenir : en attendant la réponse il y pense, il la médite, et il la fait peu à peu lui-même ; il se persuade ainsi qu'elle lui vient de la divinité : le voilà *inspiré*, le voilà *prophète*. Par une illusion semblable, quand on éprouve le vif désir de voir un objet absent, l'imagination, éveillée par l'énergie de la sensibilité, se met en jeu, et nous offre l'objet vers lequel notre âme tout entière aspire, et l'on croit voir et toucher le produit de sa propre création : *voilà comment on arrive à s'attribuer le pouvoir des miracles* ; c'est une crédulité naturelle. Le premier corps de prêtres qui a prédit l'avenir, qui a révélé les volontés des dieux, qui a enfanté des prodiges, a été d'abord dupe de lui-même[2]. »

Voilà de quelle manière M. Cousin explique l'origine de tous les cultes, les prophéties, les miracles, l'inspiration et la révélation. Mais ne fait-il pas au moins quelque réserve par respect pour l'ancien et le nouveau Testament ? Aucune. Ses explications sont générales, absolues ; et il ne paraît point admettre d'exception. — Qu'est-ce donc à ses yeux que le christianisme ? — Le christianisme est un résultat naturel des travaux humanitaires, une émanation des philosophies antiques, spécialement de la philosophie grecque ; mais rien de plus. « C'est dans la Grèce, » dit-il, que s'allume le flambeau qui, après avoir brillé plusieurs » siècles, *produit de son seul reflet* la lumière de l'école d'A-

[1] *Ibid.*, p. 84-87.

[2] *Ibid.*, p. 92-93.

» lexandrie, et *les premières lueurs du christianisme* [1]. » — « Platon » est un père de l'Église [2]. » — Hégel enseignait aussi que la théologie chrétienne est fille du platonisme. « Ce qui fut d'abord » la philosophie grecque, disait-il, devint réalité dans le monde » chrétien [3]. »

Toute religion qui vient des hommes doit changer comme eux et avec eux. Si la philosophie a inspiré l'Évangile et provoqué le développement de l'Église, elle peut évidemment corriger l'un et l'autre, les transformer selon ses vues : telle paraît être en effet la prétention de M. Cousin. Aussi, ne croyez pas qu'il blâme Voltaire, Rousseau et les encyclopédistes d'avoir déclaré à nos croyances une guerre acharnée ; non. Il prouve à merveille qu'ils étaient de minces philosophes ; il ne fait point de grâce à leurs bévues idéologiques ; mais, quant au cynisme de leur impiété, quant à leurs obscénités et à leurs blasphèmes, ce sont des peccadilles dont il leur accorde très volontiers l'absolution. Que dis-je? Il admire si fort la glorieuse époque où ont paru ces grands hommes, que dans sa ferveur il s'écrie : « Le premier devoir de » l'historien est de venger ce siècle des attaques intéressées dont » il a été l'objet [4]. » — Voulez-vous savoir la raison de cet enthousiasme? la voici : — « Le monde était enseveli dans de » paisibles préjugés, le 18e siècle l'en a fait sortir [5]. » En d'autres termes, et pour me servir du langage plus franc de M. Leroux, *le 18e siècle a brisé les formes idolâtriques de la superstition chrétienne*, c'est là sa mission, c'est là sa gloire. Et quel est aujourd'hui le devoir de la philosophie ? Il est facile de le comprendre : c'est de créer un symbole nouveau, un symbole plus profond que les dogmes du passé, un symbole plus digne de notre sagesse. Voici de quelle manière encore timide, mais suffisamment trans-

[1] *Ibid.*, p. 2.
[2] *Frag. phil.*, t. 1, p. 230.
[3] *Leçons sur l'hist. de la phil.*, t. 1, p. 70.
[4] *Cours de* 1818, p. 7.
[5] *Ibid.*, p. 8.

parente, M. Cousin exprimait cette pensée en ouvrant son *cours de* 1818, à son retour d'Allemagne : « Le monde a brisé ses an-
» ciennes formes ; mais il n'en a pas revêtu de nouvelles : il s'a-
» gite encore dans cet état de désordre où il a été précipité déjà
» une fois à la chute des croyances antiques, et avant la naissance
» du christianisme. Nos tems sont cependant moins malheu-
» reux[1]. » — Pourquoi cela ? Serait-ce parce que l'Église, douée d'une vie indestructible, a survécu à la tempête révolutionnaire et peut encore régénérer le monde ? Tout au contraire : c'est parcequ'elle est morte, et si bien morte qu'elle ne saurait aucunement entraver la production du nouveau symbole ! Écoutez :
« Nos tems sont cependant moins malheureux : le passé est sans
» force et ne combat plus contre un avenir desormais inévitable.
» Il faut que le 19e siècle, *fidèle* au 18e, mais différent de lui pour
» en être digne, trouve dans une analyse plus profonde de la
» pensée, les principes de l'avenir, et dresse *enfin* un édifice que
» puisse avouer la raison[2]. »

Attendez quelques années, et la philosophie nouvelle ne craindra pas d'exprimer plus clairement encore ses fastueuses prétentions et son dédain pour le christianisme. M. Jouffroy traduira énergiquement les doctrines de son maître dans son fameux pamphlet : *Comment les dogmes finissent.*

L'abbé H. DE VALROGER.

[1] *Ibid.*, p. 8.
[2] *Ibid.*

Art Catholique.

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE BOURGES.

Par MM. Arthur MARTIN et Charles CAHIER, prêtres.

Deuxième article ; suite [1].

A gauche de la scène précédente est représentée la veuve de Sarepta parlant au prophète Élie (page 6). Chose assez remarquable, la veuve, au lieu de branches de bois, tient une croix, symbole qui se retrouve également sur les autres représentations qui sont mises ici en parallèle. M. l'abbé Cahier remarque que sur le vitrage de Bourges cette croix est à angles droits; sur les autres représentations, c'est une croix de saint André. On entrevoit déjà, dit l'auteur, à ce trait de symbolisme ainsi répété avec une sorte d'affectation, que la croix de Jésus-Christ est le lien commun de ces divers tableaux. La présence de la croix ici constatée est d'autant plus importante à signaler, que plus tard elle servira de base à plusieurs interprétations qui pourraient étonner le lecteur s'il ne recourait pas à cette première indication. L'enfant de la veuve n'est représenté que sur le vitrail de Bourges ; il manque dans les autres représentations. Ici, par une raison que l'auteur se hâte de signaler, l'enfant a deux têtes pour indiquer les deux vies dont il a joui : l'une naturelle par sa naissance, l'autre miraculeuse par sa résurrection ; et sa robe de deux couleurs :

[1] Voir le n° 43, ci-dessus, p. 143.

l'une, celle de la gauche, peut faire allusion à la vie présente, et l'autre être symbole de la vie future (page 8 du texte et la note 1). L'auteur nous prévient que du reste il se réserve pour la fin de son travail de revenir avec plus d'étendue sur tout ce qui tient au symbolisme et à quelques autres détails qui ressortent de ces peintures.

Passant au médaillon représentant la mort de Jésus-Christ sur la croix, l'auteur fixe pour le moment notre attention sur les deux figures symboliques qui se tiennent à gauche et à droite du Sauveur : l'une est la figure de l'ancienne loi ou la Synagogue; l'autre est la figure de l'Église ou de la loi nouvelle. La Synagogue [1] a les yeux bandés, insigne de son aveuglement volontaire; elle penche sa tête, dont se détache son diadème ou couronne. A sa main est un étendard brisé. Cet étendard donne à l'auteur l'occasion de nous faire connaître quelles étaient au moyen-âge les formes des bannières, des pennons, etc. La note 4 de la page 7 renferme des détails curieux et très bons à étudier pour en faire l'application en tems et lieu. L'auteur n'oublie pas d'indiquer jusqu'au nombre des pointes de la bannière; car rien n'est inutile en fait d'études archéologiques; et bien des artistes, même de grand talent, qui font des tableaux historiques, se sont lourdement fourvoyés pour avoir négligé ce genre d'études et d'observations, que les esprits superficiels traitent de minuties.

La Synagogue laisse échapper les tables de la loi qu'elle ne comprend pas. Dans quelques tableaux, cette table est unique, ce qui est inexact et peut donner lieu à quelque méprise. La planche

[1] Cette figure donne à l'auteur l'occasion de signaler une magnifique miniature d'un manuscrit de la Bibliothèque royale, dont on trouve une assez bonne gravure dans le VI[e] volume de l'ouvrage intitulé : *Notices sur les manuscrits français*, p. 124. On y voit une figure de saint Jérôme avec son lion, des détails réellement curieux; et au dessus du riche pavillon qui couronne cette miniature diverses figurines, parmi lesquelles se remarque celle de la Synagogue, représentée, à peu de chose près, comme celle du vitrail de Bourges et de la planche d'étude n° 1.

d'étude que nous avons déjà signalée offre quelques particularités qui ne sont pas sans intérêt. La miniature A, provenant d'un manuscrit de l'Arsenal, représente, près de la Synagogue, le démon qui lui lance une flèche dans les yeux; son étendard n'est plus qu'un simple bâton; au lieu des tables de la loi, elle tient sa couronne; mais elle est recouverte d'un manteau par-dessus la robe. Dans les deux figures EF, la Synagogue n'a pas de couronne; son étendard est une pique nue; elle laisse tomber les tables.

L'Église, ou la nouvelle loi, sur le vitrail de Bourges, est voilée et couronnée; elle n'a d'autre distinction que la coupe ou le calice, dans lequel elle reçoit le sang du Sauveur. Quelques sculptures, comme au portail de Strasbourg, font voir ce calice surmonté d'une hostie. L'Église porte ordinairement une longue croix, dite de procession ou pastorale, assez souvent accompagnée du voile, nommé *sudarium*, *orarium*, *velum*, *pallium*; et l'auteur, à propos de ce voile, déclare que l'on ne peut faire aucun fond sur la présence ou l'absence de ce voile, pour décider d'une manière invariable si ces sortes de croix ainsi ornées appartiennent plutôt au clergé séculier que régulier (page 8, à la note à l'appui). Quelquefois, au lieu du calice, l'Église tient un édifice religieux, comme le prouvent les figures BE de la planche d'étude 1[re].

Pour les autres attributs qui peuvent être donnés à l'Église, voir les détails renfermés dans le texte, page ci-dessus indiquée, mais assez inutiles à signaler puisqu'ils ne portent que sur des monumens écrits et non figurés, qui d'ailleurs seraient trop longs à détailler dans une simple analyse. Nous citerons cependant l'espèce d'oratorio (mystère *Ludus paschalis*), publié vers le 12[e] siècle par dom Pez, et qui représente, nous dit l'auteur, l'Église marchant escortée de la Miséricorde et de la Justice : la première à droite, portant un vase d'huile, symbole sans doute de la douceur; l'autre tient une balance et un glaive. Quant à l'Église, elle porte une couronne et une cuirasse (on n'en dit pas le motif). Ces trois figures sont escortées du pape et du clergé à droite, de l'empereur, suivant à gauche, accompagné d'hommes d'armes. L'éti-

quette de ce cérémonial fournit à l'auteur une longue note, dans laquelle il traite, comme en manière de hors-d'œuvre, diverses questions de la plus haute portée; note qui, pour le dire en passant, ne doit pas tout à fait satisfaire les hautes prétentions de l'empire germanique, soit en matière politique, soit en matière religieuse. On est bien aise d'y voir un auteur allemand rappelé à l'ordre au sujet de deux illustres papes, Pie VI et Pie VII, qui se dévouèrent pour tâcher de rendre la paix à l'Église par des démarches qui furent en leur tems diversement interprétées, suivant les opinions religieuses ou politiques de ceux qui voulurent en parler. Mais revenons au moyen-âge et à nos vitraux.

Moïse frappant le rocher, tel est le sujet qui va nous occuper. Sur le vitrail de Bourges, faute de place ou par tout autre motif, on ne voit qu'une seule figure près de Moïse. Le sujet est un peu plus développé sur le pied de croix de Saint-Bertin : sept personnés y représentent le peuple et puisent l'eau miraculeuse qui s'échappe du rocher; près d'eux, quelques animaux qui se désaltèrent. C'est par une maladresse singulière que l'artiste semble avoir voulu représenter des pourceaux, dont la chair, comme on le sait, était défendue aux Israélites.

Quant à Moïse, les cornes qui paraissent à son front, sur les verrières, ne sont point indiquées sur le pied de croix de Saint-Bertin. Les artistes ont toujours varié plus ou moins sur la manière de représenter les rayons lumineux qui s'échappaient de la figure du législateur des Hébreux. Leur longueur, sur les verrières de Bourges, semble dépasser la permission de tout oser, qui est du domaine des poètes et des peintres; et Michel-Ange est bien excusable d'avoir risqué les modestes cornes qu'il a placées sur la tête de son Moïse. A propos de ces cornes lumineuses, M. l'abbé Cahier fait une digression fort intéressante sur la manière dont peut être entendu le mot hébreu qui peut exprimer soit des cornes, soit des rayons, qu'il termine en disant que c'est faire trop d'honneur aux païens de croire qu'ils s'entendaient en vrai symbolisme (voir page 11). Les cornes données à Bacchus par les artistes grecs ne peuvent avoir besoin de longs commentaires; car nous connaissons tous l'origine de cet attribut. L'auteur nous fait encore re-

marquer que parmi les diverses représentations de Moïse évidemment d'origine byzantine, il n'en a pas rencontré qui lui ait offert les rayons lumineux figurés par des cornes, ce qui prouverait que les églises d'Orient se servent de la version alexandrine, n'ayant pas trouvé de mot qui ait pu donner lieu à cette configuration parfois poussée jusqu'au ridicule. Ceux qui pensent que l'attribut lumineux ne peut convenir qu'à Moïse et lui être donné que dans les sujets postérieurs à son séjour sur le mont Sinaï, nous semblent fondés en raison; et nous nous étonnons que l'auteur, ordinairement si sévère pour les faiseurs d'anachronismes, paraisse laisser si facilement le champ libre aux artistes qui veulent représenter le législateur des Hébreux.

Le médaillon qui se présente après celui que nous venons d'examiner représente le serpent d'airain.

Cette scène, si célèbre dans l'histoire des Israélites, est également reproduite par les trois monumens que nous avons jusqu'ici mis en parallèle : les verrières de Bourges, de Chartres et le pied de croix de Saint-Bertin. Le serpent, en forme de dragon, est placé sur le haut d'une colonne. Le savant abbé remarque que sur une des miniatures de la *Bible moralisée* Moïse est représenté tenant de la main gauche une table tronquée, tandis que celle de la droite est entière. La première de ces tables rappelle celle qui fut brisée par Moïse. Voir page 13 du texte le développement donné à cette idée. Pour la figure du dragon ou du serpent, on sait que Jésus-Christ nous y fait voir une figure de son crucifiement, qui doit compléter l'ancienne loi; sur une des planches d'étude, est un *fac-simile* de miniature représentant la Synagogue, étendue comme morte sur la terre, les yeux toujours bandés, ayant près d'elle sa bannière brisée. Près de là, l'Église debout, et, comme triomphante, tient une croix et une table de la loi en or; elle est entourée d'hommes qui lui présentent leurs salutations d'un air soumis. Quelques juifs, aussi aveuglés que leur Synagogue, regardent l'Église d'une manière hostile, ou du moins avec méfiance; et nous lisons, au bas de la page 13, ce texte explicatif qu'il nous semble inutile de traduire : *Hoc significat quod lex Judeis data, illis nolentibus operari, non permansit.*

Evangelium verò quod gentibus datum est, ipsis operantibus et spiritualiter exercentibus, durat in sæculum. Nous devons signaler aussi que sur les émaux de Saint-Bertin, on voit le grand prêtre Aaron, placé près de son frère, et qui tient une baguette terminée par une amande à sa partie supérieure, ce qui fait allusion à un passage des *Nombres* (XVII, v. 8), que chacun peut consulter.

Le médaillon central de la verrière de Bourges offre la résurrection de Jésus-Christ. M. l'abbé Cahier remarque que la baie du sépulcre est indiquée par la couleur rouge; mais il n'en dit pas le motif (V. page 13 et note 4). Deux anges, dont l'un tient un chandelier, l'antre un encensoir, rendent honneur à la gloire de leur maître. Au dessous sont trois figures de soldats, dont un semble s'éveiller sans s'occuper de ce qui se passe; les deux autres dorment, ce qui est conforme à ce que dit l'Évangile (*Mathieu*, XXVIII, v. 2, 4).

Jésus-Christ, sortant du tombeau, et comme à la dérobée, bénit de la main droite, suivant le rit latin, c'est-à-dire élevant les trois premiers doigts comme pour rappeler le mystère de la Sainte-Trinité; les deux autres sont repliés vers la paume. On sait que les Grecs bénissent en réunissant l'extrémité du pouce à celle du quatrième doigt ou l'annulaire, voulant figurer ainsi l'A et l'Ω. Macri donne un exemple de cette bénédiction[1]. Jésus-Christ tient à la main gauche une croix patriarcale, dite croix de Lorraine, *gemina*, *bipalmaris*. Cette croix se trouve aussi représentée sur un des bas-reliefs de la porte Saint-Paul hors des murs; sur les miniatures du *Menologium græcorum*, qui retrace l'exaltation de la croix[2].

Au dessous de la Résurrection sont deux tableaux, à droite et à gauche du sujet principal: sur l'un est David assis; près de lui un arbre portant un nid d'oiseau; puis à terre un pélican avec

[1] Voir *Hierolexicon*. inf°. pars 1re, p. 195, v° *Crux*. — Ciampini en offre aussi divers exemples dans les *Vitera monumenta*, t. II, pl. XXXI XXXVII.

[2] Voir Assemani, *Kalendaria ecclesiæ universæ*.

ses petits, qu'il abreuve de son sang ; de l'autre côté trois lions, dont un semble paître, un d'eux renversé, et le troisième debout, pousse des rugissemens. Comme celui-ci n'a pas de crinière, on peut le prendre pour une lionne. Au-dessous de ces lions l'inscription *Hic leo forma salvatoris*. A Chartres, au lieu de la scène de la résurrection, on trouve celle de la sépulture. Les lions sont absens ; on ne voit que le pélican et David, qui paraît ici n'être présent que pour indiquer que ces divers symboles dont il parle, sont de véritables prophéties. Ce n'est donc pas le peintre qui a créé toutes ces représentations, c'est le roi prophète qui les annonce, et sa présence nous reporte, comme le dit l'abbé Cahier, au *psaume* CI, v. 7, où il nomme le pélican. Au-dessus de ce tableau est le fils de la veuve de Sarepta, ressuscité par Élie. La comparaison du vitrail de Bourges avec celui de Chartres fournit à l'auteur diverses observations qu'on peut lire dans son texte, et qu'il serait trop long de détailler ici (Voir page 15 et 16). Nous remarquons seulement que l'auteur cite une tradition, d'après laquelle le fils de la veuve et Jonas seraient le même personnage. L'histoire du célèbre prophète envoyé aux Ninivites est trop connue pour perdre notre tems à la raconter ici. On sait que Jonas fut englouti. Par quel poisson ? nous l'ignorons encore, malgré les nombreuses dissertations faites à ce sujet. Le vitrail de Bourges nous représente le prophète rebelle sortant du poisson et se dirigeant vers Ninive, dont on aperçoit l'entrée. La main rayonnante qui sort d'un nuage, et qui est un symbole de la volonté divine, intime à Jonas ce qu'il doit faire ; et nous en savons l'important résultat. Peu importe que le peintre verrier, à qui la place manquait, ait pris une porte pour désigner une ville. Franchement parlant, ce serait une mauvaise chicane, inutile à relever, tant elle frise l'absurdité ou la mauvaise foi. Poursuivons. L'auteur nous transporte au sommet de la verrière, où nous trouvons la fameuse bénédiction de Jacob, donnée à ses petits fils Ephraïm et Manassé, dont nous nous occuperons dans un troisième article.

GUÉNEBAULT.

Littérature Catholique.

DÉMONSTRATION DE LA VÉRITÉ ÉVANGÉLIQUE

PAR LES PHILOSOPHES PAIENS,

OU MOYENS THÉRAPEUTIQUES CONTRE LES AFFECTIONS PHILOSOPHIQUES,

Par THÉODORET, évêque de Cyre.
Traduit sur le grec par M. ANT. FAIVRE.

Théodoret, évêque de Cyre, est regarde, avec raison, comme un des pères de l'Église des plus érudits, des plus éloquens. La publication des douze discours de ce grand homme, traduits dans notre langue pour la première fois[1], est un véritable service rendu à la religion. Leur titre primitif était : *Guérison des fausses opinions des philosophes païens.* C'est en effet un antidote contre toutes les erreurs philosophiques anciennes et modernes; car qui ne sait que nos éclectiques d'aujourd'hui n'ont fait que copier, ressasser les vieilles erreurs des néoplatoniciens, ces premiers ennemis de la religion révélée. « A la lecture de cet ou-

[1] A Lyon, chez Périsse; à Paris, rue du Pot-de-Fer. Prix : 6 francs.

[1] Cette assertion n'est pas exacte; il existait déjà une traduction de l'ouvrage de Théodoret, due au P. Mourgues, jésuite, et formant le 2e vol. de l'ouvrage très instructif, intitulé : *Plan théologique du pythagoricisme et des autres sectes savantes de la Grèce, pour servir d'éclaircissement aux ouvrages des Pères contre les païens*, 2 vol. in 8°. 1712. (*Note du Directeur des annales*).

» vrage, dit l'habile traducteur, je fus frappé du rapprochement » qui se faisait dans mon esprit, entre l'époque qui l'avait inspiré et celle où nous vivons. Il était impossible de n'y pas re- » connaître tous les diagnostics de la maladie endémique dont » notre siècle est depuis longtems travaillé; je pensais qu'on » pouvait combattre l'identité du mal par l'identité du remède... » Et de même que Théodoret présentait son travail aux Gentils » ignorans, comme un antidote du philosophisme, je présen- » terai le mien comme un puissant préservatif à cette jeunesse » chrétienne et inexpérimentée, qui, grâce au monopole univer- » sitaire, est forcée d'aller boire à la coupe empoisonnée de l'a- » théisme, sous le nom de panthéisme..... C'est au père de fa- » mille, c'est au maître chargé de l'éducation de la jeunesse, que » le malheur des tems met dans la nécessité d'envoyer leurs en- » fans assister aux cours des disciples de M. Cousin, que nous » adressons notre travail, comme un révulsif énergique contre » le *virus* philosophique dont on inocule les jeunes intelligences.»

Ce curieux parallèle entre l'école réfutée par Théodoret et l'école impie du dernier siècle, n'échappera pas aux hommes instruits; ils seront frappés des idées incohérentes et contradictoires qui se trouvent dans les nouveaux philosophes comme parmi les anciens. Il sera clair, pour qui ne veut pas s'aveugler, que nos philosophes n'ont fait que renouveler des Grecs les sarcasmes et les vaines objections dont Théodoret a fait justice. Il y a donc 1400 ans que les néoplatoniciens ont opposé au christianisme toutes les arguties qu'on lit dans les Voltaire, les Volney, les Raynal et les Rousseau. Ainsi, la plupart des faux systèmes sur la nature de l'homme, sur la Providence, sur la révélation et les mystères, ne sont que la pâle reproduction de ce qu'avaient dit en meilleurs termes avant eux, les Celse et les Porphyre.

La diversité d'opinions qui existait entre les vieux philosophes s'est également reproduite chez les jeunes adversaires du christianisme. Théodoret réfutait les anciens sophistes en les opposant les uns aux autres; or, ne pourrait-on pas aujourd'hui se servir du même moyen, et battre en brèche par les mêmes armes les

sophistes du 18e et du 19e siècle, les mettant aux prises les uns avec les autres?

Quiconque n'est pas tout à fait étranger à l'étude des systèmes de notre époque, reconnaîtra qu'on n'a pas fait avancer d'un degré la philosophie, et qu'au lieu des progrès dont se vantent nos modernes philosophes, on ne voit que des rétrogrades, puisque les derniers venus n'ont fait que reprendre la philosophie au point où elle était aux 4e et 5e siècles. Tout ce qu'ont répondu alors les apologistes de la religion, nous pouvons aussi le répéter avec la même puissance de logique et le même succès; car on trouve en substance dans Théodoret la solution de tous les sophismes par lesquel on a prétendu ébranler les vérités de la foi catholique.

Par exemple, à propos de la nature humaine: « Il y a, dit » Théodoret, une telle divergence d'opinions entre les historiens, » les philosophes, et les poètes, sur ce qui concerne l'âme, le » corps, la formation et la constitution de l'homme, qu'il est » impossible d'en rencontrer deux sur le même terrain. Ce n'est » point la recherche de la vérité qui les occupe, c'est la vanité, » c'est la sotte ambition de se faire un nom, de passer dans le » monde pour chefs de secte, pour inventeurs de systèmes et de » dogmes nouveaux, etc.[1] »

Nous aimons beaucoup le rapprochement que fait ici le savant traducteur dans une note: « Peut-on mieux peindre, s'écrie-t-il, » les philosophes de tous les tems, anciens et modernes? C'est » ainsi que Voltaire est hué par ses disciples, Kant par Fichte, » Fichte par Schelling, Schelling par Hégel, par Bouterwick, » Bardili, Krug et compagnie. Tous ces faux savans, pour avoir » donné aux rêves de leur imagination quelques formes sophis- » tiques et entortillées dans les termes d'une obscure scholas- » tique, se persuadent avoir donné aussi une démonstration de » leurs systèmes. Cette prétention est surtout plaisante quand on » voit de quelle confiance ils viennent, chacun l'un après l'autre,

[1] 5e *Discours*, p. 189.

» démontrer le contraire de celui qui l'a précédé. *O cæcas ho-*
» *minum mentes et inania corda !* »

Tertullien fait voir la différence entre les ambitieux discou-reurs et les disciples de Jésus-Christ : « Qu'y a-t-il de commun,
« dit-il, entre un philosophe et un chrétien ? L'un est disciple
» de la Grèce, l'autre du ciel ; celui-là ne travaille que pour la
» vaine gloire, et celui-ci pour le salut ; celui-là ne s'applique
» qu'à bien parler, celui-ci à bien faire. L'un ne cherche qu'à
» satisfaire son orgueil et l'autre à le combattre. L'un ne cherche
» qu'à déguiser l'erreur, l'autre à maintenir la vérité ; celui-là
» enfin n'en est tout au plus que le plagiaire, l'autre en est le
» gardien fidèle. »

Théodoret traite comme ils le méritent les beaux parleurs du Lycée et du Portique, lesquels, raffinant sur le langage et se montrant plus jaloux de parler élégamment que de parler vrai, prenaient prétexte de la simplicité des Évangiles pour déverser le mépris sur les apôtres comme sur tous les auteurs sacrés qui ont écrit en hébreu. « A Dieu ne plaise cependant, ajoutait-il,
» qu'on croie que je cherche ici à décrier la langue grecque, qui
» m'est en quelque sorte naturelle ; loin de moi d'être ingrat
» contre ma nourrice ! Mais lorsque je rencontre de ces hommes
» fiers, hautains, qui jettent un œil de mépris sur tout ce qui ne
» parle pas grec, je suis forcé de leur apprendre à baisser les
» yeux, à mettre un frein à leurs discours railleurs ; je dis plus,
» à ne pas parler avec dédain, surtout d'une langue que la vérité
» a choisie pour son organe ; à ne pas se jacter en discours bour-
» soufflés, en termes pompeux, dépourvus de sens et de vérité.
» Mais je les forcerai bien à admirer ces maîtres qui n'ont ja-
» mais su polir, orner leurs paroles des prestiges de l'éloquence,
» et qui cependant ont su mettre la vérité dans tout son jour,
» sans la parer de fleurs étrangères, etc.[1]. »

Le savant apologiste de la religion chrétienne démontre l'excellence, la supériorité de la doctrine des prophètes sur celle

[1] P. 200.

des faux sages du paganisme. « Maintenant, conclut-il, que vous
» êtes instruits par la comparaison que nous avons faite entre les
» doctrines contenues dans nos livres saints, et les discours incohérens de vos philosophes, fuyez, nous vous en conjurons,
» fuyez l'erreur, attachez-vous à la vérité, dont les rayons sont
» plus éclatans que ceux du soleil même, afin qu'épris d'admiration pour nos maîtres et nos docteurs, *vous prosternant la*
» *face contre terre*, selon le langage des apôtres, *vous rendiez*
» *témoignage que Dieu est véritablement parmi nous* [1]. »

L'illustre auteur de la *Démonstration évangélique* fait ressortir ce qu'il y a d'immoral, d'idées fausses et d'extravagances dans les doctrines des philosophes. A la vue des tristes écarts de ces génies tant vantés, il faut bien convenir, en effet, avec Cicéron, qu'il n'y a pas d'*absurdité que n'aient dite*, *que n'aient enseignée les sophistes*. Toutefois, au milieu de leurs écrits se rencontrent, éparses çà et là, des maximes qui sont très précieuses à recueillir, et qui prouvent que la loi primitive et naturelle donnée à l'homme dès le commencement, ne s'était pas perdue. Théodoret fait remarquer plusieurs de ces belles maximes, et il confirme par de nombreuses citations ce qu'on a dit maintes fois : *qu'à la faveur du flambeau de l'Evangile* on pourrait recueillir dans les livres philosophiques de quoi former un code de morale.

Mais ce qui étonne davantage en lisant les discours de Théodoret, c'est d'entendre de la bouche des philosophes des aveux infiniment précieux sur des questions de l'ordre le plus élevé, comme sur Dieu, sur l'âme, sur la Providence, et même sur nos mystères. Or, à quelle source Platon et les autres avaient-ils puisé de si sublimes pensées? Selon la plupart des Pères, c'est aux traditions primitives, et surtout à nos livres saints que les anciens philosophes ont emprunté les beaux passages qu'on admire de tems en tems dans leurs écrits. Théodoret surtout indique cette source dans presque tous ses discours. « Anaxagore et Pythagore,
» dit-il, dans leur voyage en Égypte avaient fait connaissance

[1] 4e *Disc.*, p. 167.

» avec les savans de ces pays et ceux de la Judée. C'est dans la
» même source que Platon vint ensuite se désaltérer, comme
» nous l'apprennent Plutarque et Xénophon, etc... *Qu'est-ce que*
» *Platon*, disait Numénius le pythagoricien? *C'est un certain*
» *Moïse qui parle attique*[1]. »

Nous en demandons pardon au docte traducteur de Théodoret, si nous ne pouvons admettre un système qui lui est particulier. Comment, en effet, peut-il abandonner son auteur, lorsque celui-ci soutient que les philosophes ont puisé dans nos écritures ce qu'ils ont dit de plus sensé, de plus vrai sur la nature divine et sur d'autres vérités où la raison humaine a si peu d'accès? Comment, par exemple, notre honorable ami a-t-il pu dire dans une note, page 87 : « C'est, à mon avis, une opinion très mal
» fondée, dans laquelle ont été presque tous les pères grecs qui
» ont cru que les philosophes et les poètes avaient puisé dans les
» livres de Moïse le peu de vérités qui se trouvaient éparses et
» noyées dans leurs nombreux écrits.... Pourquoi voudrait-on,
» ajoute-t-il, qu'Orphée, Pythagore, Phocylide, Platon, etc.,
» eussent appris des Hébreux ce que nous trouvons dans leurs
» écrits de plus raisonnable sur Dieu, l'âme, les peines et les
» récompenses de l'autre vie, tandis qu'ils n'ont rien dit que ce
» que l'on trouve dans les écrits de Mercure Trismégiste, comme
» dans le *Poémander*? »

Ainsi, selon l'annotateur, ni Moïse, ni les prophètes n'auront rien fourni aux philosophes de ces grandes vérités qui étonnent dans leurs livres; mais Hermès, ou Mercure Trismégiste sera l'auteur commun où ont puisé Platon et les autres. Or, M. Faivre nous permettra de n'être plus ici de son avis. En bonne critique, peut-on à cet égard abandonner le sentiment de *presque tous les pères grecs*, sans parler des pères latins? Et quand on convient qu'on a contre soi une si imposante autorité, ne serait-ce pas prudent de s'incliner par respect? Certes, Origène, un des plus anciens comme des plus savans parmi les Grecs, devait

[1] 2e *Disc.*, p. 83, etc.

savoir mieux que personne si Hermès l'égyptien avait été, comme on le prétend, l'oracle de tous les philosophes païens. Ce célèbre docteur, qui enseignait avec tant d'éclat la philosophie à Alexandrie, lui qui avait compulsé tous les livres connus, exprime néanmoins la même opinion que Théodoret, dans sa *réponse à Celse*. « Faut-il être surpris, dit-il, que les philosophes aient eu » quelque connaissance de la morale et des jugemens de Dieu? » Dieu n'avait-il pas annoncé tout cela par les prophètes? N'a- » vait-il pas répandu la semence de ces mêmes vérités dans le » cœur de tous les hommes? »

Ensuite le traducteur fonde son système sur le *Poëmander*, ouvrage attribué à Hermès, où se trouve, dit-il, *tout ce qu'ont écrit de plus raisonnable les anciens philosophes*. Mais franchement, peut-il croire cet ouvrage authentique? Ne serait-il pas plutôt apocryphe, selon nos meilleurs critiques, qui soutiennent que le *Poëmander* a paru pour la première fois en 1471 de l'ère chrétienne? Ne soutient-on pas encore avec probabilité que l'auteur du *Poëmander* vivait au 11e siècle? Par conséquent cet auteur aurait été un chrétien. Voilà donc que le traducteur, pour maintenir son système, serait obligé de se jeter dans bien des suppositions plus ou moins gratuites.

D'abord, il faudra supposer qu'Hermès, ou Mercure Trismégiste, c'est-à-dire trois fois grand, fut un personnage réel, tandis que plusieurs savans l'ont regardé comme un être fabuleux. Il faudra lui faire l'honneur de livres dont on ne voit pas de trace bien distincte dans l'antiquité. Il faudra supposer encore que les livres d'Hermès qui auraient existé du tems des philosophes leur seraient tombés entre les mains, et que ceux-ci les auraient consultés de préférence à nos saintes Écritures, qu'ils auraient même donné de l'argent pour les lire, puisque, selon le traducteur, *on en vendait la communication aux étrangers, sans les laisser copier*. Enfin, il faudra supposer que Moïse, ni les prophètes, n'ont point été connus des philosophes anciens, alors même que tous les pères ont remarqué chez eux plusieurs allusions saillantes à nos livres sacrés. Or, puisque toutes ces choses sont supposées,

n'était-il pas plus rationnel, plus conséquent de respecter son auteur en s'attachant à l'opinion commune?

Quand on dit, dans la note, que *les Juifs dérobaient aux étrangers la connaissance de leurs livres*, a-t-on oublié que le grand prêtre Jaddus montra à Alexandre-le-Grand les prophéties de Daniel, qui prédisaient ses conquêtes? Peut-on nier que les livres saints n'ont été traduits en chaldéen par Esdras pendant la captivité de Babylone, qu'afin de pouvoir être lus dans la langue du grand empire des Perses? Et puisque, selon le traducteur, *sous Ptolémée Philadelphe eut lieu la version des Septante*, c'est une preuve que les Juifs ont rabattu de cette *rigueur de dérober aux étrangers la connaissance de leurs livres.* Mais c'est trop nous arrêter sur ce point de critique, lorsqu'il y a tant d'autres choses plus intéressantes dans la traduction de Théodoret. Ces observations n'empêcheront pas d'admirer le savoir et la rare intelligence qui ont présidé au travail du traducteur. Nous devons le féliciter d'avoir procuré au public l'avantage de pouvoir lire dans notre langue un écrit bien remarquable d'un des plus illustres pères de l'église grecque.

Ceux qui ne se décident à la lecture d'un livre qu'à cause des agrémens du style, trouveront dans les *Discours de Théodoret* tout le sel attique, toute la fraîcheur du langage des anciens. Le style, en effet, est toujours clair, vif, facile et élégant; les expressions toujours pures et bien choisies sont proportionnées au sujet que traite l'auteur, et n'ont rien de superflu; voilà ce qui plaît avant tout au commun des lecteurs. Mais les esprits plus éclairés admireront l'élévation des pensées, la profondeur et la force des raisonnemens: c'est là où l'on voit la supériorité des apologistes de la religion sur les sophistes; la vérité, chez les premiers, brille de tout son éclat.

Nous aimerions à citer quelques passages de ces discours qui nous ont le plus frappé: pour éviter des longueurs, nous nous bornons à celui qui s'adresse à un préjugé plus commun encore de nos jours qu'au tems de Théodoret:

« Hommes de la Grèce, réfléchissez; vous connaissez maintenant la distance qu'il y a entre les lois divines et les lois humai-

ses; vous voyez que ces dernières peuvent vous servir d'échelons pour vous élever jusqu'à la perfection des choses divines, et ne cherchez pas de prétextes *pour excuser vos péchés*, comme le dit l'Esprit saint, par la bouche du chantre de Sion[1]. Car, lorsque nous vous démontrons l'immense supériorité des lois évangéliques sur la philosophie grecque, vous en convenez, vous applaudissez; et néanmoins vous objectez journellement le nombre des chrétiens prévaricateurs; vous en prenez occasion pour calomnier les lois elles-mêmes, tandis que votre indignation devrait tomber seulement sur ceux qui les transgressent. Pour de mauvaises vignes, nous n'arrachons pas les bonnes; parce qu'il y a des amandes amères, nous ne coupons pas tous les amandiers; parce qu'il y a de l'or de mauvais aloi, nous ne rejetons pas celui qui est affiné; parce qu'il y a de la pourpre faux teint, nous ne rejetons pas toute espèce de pourpre. Parce qu'il y a de mauvais peintres, faisons-nous le procès à tous les peintres? Confondons-nous les barbouilleurs avec les véritables artistes? Parce qu'il y a des scélérats, ne connaissons-nous dans le monde aucun honnête homme? Parce que vous aurez rencontré des médecins ignorans, direz-vous qu'il n'y a point de médecine, et qu'il n'existe aucun art de guérir? Nous savons distinguer parmi les peintres, les médecins, les cordonniers, les forgeurs, les orfèvres, les bons d'avec les mauvais. Nous ne nions pas l'existence de ces arts et métiers, quoique, cependant, nous n'ayons rencontré personne qui les possédât tous. N'y aurait-il pas un excès de folie dans un homme qui, voyant des aveugles marcher, en conclurait que les yeux sont dans l'homme des hors-d'œuvre; qui, entendant un bègue, regarderait une voix fraîche et sonore comme inutile, l'ouïe comme une chose peu nécessaire, puisqu'on rencontre des sourds, d'ailleurs très bien portants? N'y a-t-il pas moins de déraison et d'injustice à calomnier les lois évangéliques, à cause de ceux qui les transgressent, de confondre dans la même accusation le législateur et le prévaricateur? Car, si un charpen-

[1] Psaume CXL, 4.

tier, après avoir tracé sur sa pièce de bois le trait qu'il doit suivre, vient avec sa hache à le franchir maladroitement ou à rester dehors de ce trait, faudra-t-il accuser la règle qui a servi à tracer la ligne, tandis que toute la faute réside dans la maladresse de l'ouvrier? Que sont les lois, sinon les lignes qui nous sont tracées? Parmi ceux qui leur sont subordonnés, les uns les suivent avec exactitude et y conforment leur vie; d'autres, préférant l'agréable à l'utile, et même au nécessaire, se laissent emporter hors de la ligne. C'est ainsi que nous voyons des hommes qui, au mépris des avis de la médecine, préfèrent le plaisir à leur santé, et que nous voyons leurs maux empirer par leur intempérance, en dépit des avis et des conseils des médecins.

» Réfléchissez, méditez sur ces comparaisons, et alors vous chanterez les louanges de notre législateur. Vous reconnaîtrez l'heureuse influence de ses lois sur le bonheur de la vie, et comme des spectateurs qui assistent à d'honorables combats, vous applaudirez à ceux des athlètes qui ont rigoureusement observé les lois. »

L'abbé C., chanoine.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE. — ROME. — *Bref de S. S. Grégoire XVI, à Mgr l'archevêque de Reims, sur la trop grande variété des liturgies en France.*

Venerabili fratri Thomæ Gousset, archiepiscopo Remensi. Gregorius pp. XVI. Venerabilis frater, salutem et apostolicam benedictionem. — Studium pio prudentique antistite planè dignum recognovimus in binis illis tuis litteris, quibus apud nos quereris varietatem librorum Liturgicorum, quæ in multas Galliarum Ecclesias inducta est; et à novâ præsertim circumscriptione diœcesium, novis porrò non sine fidelium offensione auctibus crevit. Nobis quidem idipsum tecum unà dolentibus nihil optabiliùs foret, Venerabilis Frater, quam ut serventur ubique apud vos Constitutiones S. Pii V, immortalis memoriæ decessoris nostri, qui et Breviario et Missali in usum Ecclesiarum Romani ritus, ad mentem Tridentini Concilii [1], emendatiùs editis, eos

[1] *Sess. XXV.*

**A notre Vénérable Frère Thomas Gousset, archevêque de Reims. Grégoire XVI, pape. Vénérable frère, salut et bénédiction. — Nous avons reconnu le zèle d'un pieux et prudent archevêque dans les deux lettres que vous nous avez adressées, renfermant vos plaintes au sujet de la variété des livres liturgiques qui s'est introduite dans un grand nombre d'Eglises de France, et qui s'est accrue encore, depuis la nouvelle circonscription des diocèses, de manière à offenser les fidèles. Assurément nous déplorons comme vous ce malheur, Vénérable Frère, et rien ne nous semblerait plus désirable que de voir observer partout, chez vous, les constitutions de saint Pie V, notre prédécesseur d'immortelle mémoire, qui ne voulut excepter de l'obligation de recevoir le Bréviaire et le Missel, corrigés et publiés à l'usage des Églises du Rite

tantum ab obligatione eorum recipiendorum exceptos voluit, qui à bis centum saltem annis uti consuevissent Breviario aut Missali ab illis diverso; ita videlicet, ut ipsi non quidem commutare iterum atque iterum arbitrio suo libros hujusmodi, sed quibus utebantur, si vellent, retinere possent [1].

Ita igitur in votis esset, Venerabilis Frater; verùm tu quoque probè intelligis quam difficile arduumque opus sit morem illum convellere, ubi longo apud vos temporis cursu, inolevit : atque hinc nobis, graviora inde dissidia reformidantibus, abstinendum in præsens visum est nedum à re pleniùs urgendâ, sed etiam à peculiaribus ad dubia quæ proposueras, responsionibus edendis,

Cæterum cum quidam, ex regno isto, Venerabilis Frater prudentissimâ ratione idoneâque occasione utens, diversos, quos in Ecclesiâ suâ invenerat, liturgicos libros nuper sustulerit, suumque clerum universum ad Romanæ Ecclesiæ instituta ex integro revocaverit, nos prose-

[1] *Constit.* Quod a nobis. VII. *Idus Julii* 1568, — *et Constit.* Quo Primum. *Pridie Idus Julii* 1570.

Romain, suivant l'intention du concile de Trente que ceux qui, depuis deux cents ans au moins avaient coutume d'user d'un Bréviaire et d'un Missel différens de ceux-ci ; de façon, toutefois, qu'il ne leur fût pas permis de changer et remanier, à leur volonté, ces livres particuliers, mais simplement de les conserver si bon leur semblait.

Tel serait donc aussi notre désir, Vénérable Frère; mais vous comprendrez parfaitement combien c'est une œuvre difficile et embarrassante de déraciner cette coutume implantée dans votre pays depuis un tems déjà long : c'est pourquoi, redoutant les graves dissensions qui pourraient s'ensuivre, nous avons cru devoir, pour le présent, nous abstenir, non-seulement de presser la chose avec plus d'étendue, mais même de donner des réponses détaillées aux questions que vous avez proposées.

Au reste, tout récemment, un de nos Vénérables frères [1] du même royaume, profitant avec une rare prudence d'une occasion favorable, ayant supprimé les divers livres liturgiques qu'il avait trouvés dans son Église, et ramené tout son clergé à la pratique universelle des usages de l'Église romaine, nous lui

[1] Mgr Parisis, évèque de Langres; voir ci-dessous.

cuti illum summis meritis laudum præconiis, ac juxta ejus petita perlibenter concessimus Indultum officii votivi pluribus per annum diebus, quo nimirum clerus ille bene cæteroquin in animarum curâ laborans, minus sæpe obstringeretur ad longiora in Breviario Romano feriarum quarumdam officia persolvenda. Confidimus equidem, Deo benedicente, futurum ut alii deinceps atque alii Galliarum Antistites memorati Episcopi exemplum sequantur; præsertim verò ut periculosissima illa libros Liturgicos commutandi facilitas istic penitùs cesset.

Interea tuum hâc in re zelum etiam atque etiam commendantes, à Deo supplices petimus, ut te uberioribus in dies augeat suæ gratiæ donis, et in parte istâ suæ vineæ tuis rigatæ sudoribus justitiæ fruges amplificet. Denique superni hujus præsidii auspicem, nostræque pignus præcipuæ benevolentiæ Apostolicam benedictionem tibi, Venerabilis Frater, et omnibus Ecclesiæ tuæ clericis laicisque fidelibus peramanter impertimur.

Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, die sextâ Augusti, anni millesimi octingentesimi quadragesimi secundi, Pontificatûs nostri anno duodecimo.

avons décerné les éloges qu'il mérite, et, suivant sa demande, nous lui avons bien volontiers accordé l'Indult d'un office votif pour plusieurs jours de l'année, afin que ce clergé, livré avec zèle aux fatigues qu'exige le soin des âmes, se trouvât moins souvent astreint aux offices de certaines féries qui sont les plus longs dans le bréviaire romain. Nous avons même la confiance que, par la bénédiction de Dieu, les autres évêques de France suivront tour-à-tour l'exemple de leur collègue, principalement dans le but d'arrêter cette très périlleuse facilité de changer les livres liturgiques.

En attendant, rempli de la plus grande estime pour votre zèle sur cette matière, nous adressons nos supplications à Dieu, afin qu'il vous comble des plus riches dons de sa grâce, et qu'il multiplie les fruits de justice dans la portion de sa vigne que vous arrosez de vos sueurs. Enfin, comme présage du secours d'en-haut, et comme gage de notre particulière bienveillance, nous vous accordons avec affection pour vous, Vénérable Frère, et pour tous les fidèles clercs et laïques de votre Eglise, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 6e jour d'août, de l'an 1842, douzième de notre pontificat.

Réponse de la sacrée congrégation du concile de Trente, à Mgr Parisis, évêque de Langres, sur l'adoption dans son diocèse des livres liturgiques romains. En 1839, Mgr Parisis, évêque de Langres, ayant décidé que les livres liturgiques romains seraient seuls en usage dans son diocèse, dans les premiers jours qui suivirent cet événement, quelques personnes distraites s'avisèrent de répandre, suivant leur ordinaire, que cette mesure ne serait pas approuvée à Rome. On a vu quels éloges elle a mérités au pieux et prudent évêque, de la part du Souverain Pontife lui-même. Voici maintenant le témoignage de la sacrée congrégation du Concile de Trente, par l'organe de son éminence le cardinal Polidori, dans sa *Réponse à la relation de l'état du diocèse de Langres faite à Sa Sainteté Grégoire XVI, le 9 mai 1842.* Faisant l'énumération des mesures dignes d'éloges employées par monseigneur Parisis, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans son diocèse, Son Eminence s'exprime ainsi :

« Hùc inter alia spectat restituta Diœcesanæ Synodi celebratio quam tamdiù intermissam perdolueras, in quâ porro Amplitudini tuæ præcipuam Diœcesani Cleri partem unà simul alloquenti datum fuit inducere, optimo planè consilio, in Diœcesim usum Missalis, Breviarii, Ritualis et Cæremonialis Ecclesiæ Romanæ, sublatâ feliciter eâ, quæ diversis locis invaluerat varietate. Cæterum ut tuus Clerus ad Liturgici juris scientiam proficiat, perutiles erunt cætus illi, qui frequentes jam per Diœcesim habentur, si statis de morum disciplinâ quæstionibus nonnullas etiam adjicias de re Liturgicâ. »

« C'est au même but que tend le rétablissement de la célébration du synode diocésain, dont vous déploriez la si longue interruption, synode où il a été donné à Votre Grandeur, dans les conférences qu'elle a eues avec la principale partie du clergé du diocèse, de lui persuader, dessein excellent sans aucun doute, de recevoir uniformément dans le diocèse l'usage du missel, du bréviaire, du cérémonial de l'Église romaine, en faisant ainsi fort heureusement disparaître la diversité de liturgie qui avait prévalu dans certains endroits. Au reste, ces réunions qui déjà se font fréquentes dans ce diocèse, sont très utiles pour perfectionner votre clergé dans la science du droit liturgique, si aux questions déjà posées sur la morale, vous en ajoutez aussi quelques-unes sur la liturgie [1]. »

[1] *Lettre à Mgr l'arch. de Reims, sur le droit de la liturgie*, par dom Guéranger, p. 136.

FRANCE. PARIS. — *Plante utile envoyée en France par les missionnaires.* — Dans la séance du 28 août, M. Stanislas Julien communique à l'académie plusieurs graines d'une plante textile que M. l'abbé Voisin, l'un des directeurs des missions étrangères, a fait venir de Chine. Cette plante, qui s'appelle *ko* ou *hoang-kin*, ou *lou-ho*, ou *khi-thsi*, se rencontre particulièrement dans les provinces de Tché-kiang et de Kiang-nau, et croît dans les lieux incultes aussi bien que dans les champs cultivés. Sa tige est violette et a de quatre à huit mètres de hauteur; ses racines, violettes en dehors et blanches à l'intérieur, ont de deux à trois mètres de long, et sont grosses comme le bras. Ses fleurs sont rouges et disposées en grappes; on peut les cuire dans l'eau et les manger. Ses fruits ressemblent à de petits haricots jaunes; ils ont été examinés par M. de Jussieu, qui, au premier aperçu, a pensé que la plante est une légumineuse. La tige de cette plante si remarquable sert à faire de la toile non moins blanche que la toile de chanvre, et quand la toile a été lavée dans de l'eau où on a écrasé des feuilles de Méi, et dans un vase en porcelaine, elle reste empesée tout un été. Si le lavage était effectué dans un baquet de bois, la toile deviendrait complétement noire.

PRUSSE. FRANCFORT.—*Réforme dans le judaisme, abandon de la circoncision.* — Il y a déjà une quinzaine d'années que les Israélites éclairés de Berlin, comprenant les besoins de la société actuelle, entreprirent d'introduire le principe de la réforme dans leur culte suranné, et de se rapprocher par là du milieu chrétien plus que cela ne s'était fait jusqu'alors. Aujourd'hui il ne s'agit de rien moins, pour une grande partie des juifs, que d'abandonner la Circoncision. La ville de Francfort a la première donné le signal de cette réforme, et d'autres localités ont l'intention d'imiter cet exemple. Il va sans dire que le vieux parti orthodoxe, à la tête duquel se trouve la famille Rotschild, ne voit pas sans dépit cette défection, et qu'il fait tout son possible pour l'empêcher. Menaces, promesses, tout est employé pour ramener dans le bercail le troupeau égaré. L'heure de la délivrance a sonné pour la maison d'Israel, et toutes les menées de la faction Rotschild seront en pure perte. Peu à peu le parti progressif se confondra dans la société chrétienne, et ainsi se trouvera résolue la principale difficulté qui jusqu'à présent s'opposait à l'émancipation complète d'une partie notable de notre population.

(*Journal de Francfort.*)

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 45. — Septembre. 1843.

Philosophie Catholique.

ÉTAT ACTUEL
ET DESTINÉES FUTURES
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Nous ne sommes pas dans l'habitude d'insérer dans nos *Annales* les travaux qui ont été déjà publiés dans les journaux quotidiens; cependant nos lecteurs ne nous pardonneraient pas de ne pas faire une exception pour le discours que son Éminence le cardinal Pacca, doyen du Sacré Collége, a prononcé dans la séance du 27 avril de l'*Académie de la religion catholique*. La position particulière de l'illustre auteur, la part qu'il a prise à la plupart des grandes affaires de ce siècle, le crédit et l'influence dont il jouit encore à Rome, donnent une autorité incontestable à ses paroles; elles doivent servir de règle à nous écrivains, et de guide à tous les chrétiens. Nos abonnés pourront le comparer à celui que nous avons publié [1] sur le même sujet, de monseigneur Ignace Cadolini, alors secrétaire de la *Propagande*, aujourd'hui cardinal évêque de Ferrare. Nous n'avons pas

[1] Voir notre tome IV, p. 7, 3e série.

besoin, du reste, de faire remarquer le bon gout, la pure élégance, les appréciations justes et profondes de tout ce discours ; il suffit de le lire. A. B.

C'est avec un véritable plaisir, illustres académiciens, que je me suis chargé d'ouvrir, cette année, le cours de vos savantes dissertations. Je suis heureux de venir vous féliciter des travaux littéraires que vous avez entrepris pour la défense de notre sainte religion catholique. Vous avez su unir la force du raisonnement à la richesse de l'érudition pour combattre et détruire les accusations mensongères et odieuses que l'hérésie et le schisme ont multipliées contre les souverains Pontifes, en représentant comme les tyrans et les oppresseurs des nations ceux qui ont été les bienfaiteurs de l'humanité, les véritables auteurs de tant de bienfaisantes institutions chrétiennes et civiles, dont des étrangers ont osé s'attribuer injustement l'honneur, comme si c'était leur propre ouvrage. Puissé-je inspirer en même tems à votre courage une nouvelle ardeur dans cette glorieuse et utile entreprise !

On ne peut se le dissimuler : dans les diverses parties de l'Europe, la religion catholique est attaquée ou à force ouverte, ou par une perfidie secrète et d'obscures machinations ; mais du sein de ce ténébreux et effrayant horizon s'échappent quelques rayons lumineux, présage consolant d'un avenir meilleur et plus heureux.

J'essaierai donc, pour vous indiquer le but où doivent tendre vos travaux, de vous retracer les principales vicissitudes de l'Église catholique dans ce siècle, de vous dépeindre, avec la situation actuelle de cette même église, celle des sectes dissidentes, et de vous proposer les conjectures que l'on peut former sur l'avenir, conjectures que m'inspirent et le long séjour que j'ai fait en différentes contrées de l'Europe, et les nombreux rapports que j'ai eus avec des hommes, des savans, des ministres même attachés aux diverses erreurs opposées à la foi catholique, et enfin l'expérience recueillie dans un tems aussi fécond que le nôtre en grands événemens : ils se sont succédé si rapidement, qu'en peu d'années nous pouvons nous flatter d'avoir vécu plus d'un siècle.

Vous ne donnerez à ces conjectures que le degré d'importance et de probabilité que vous jugerez convenable ; pour moi, je m'appli-

querai ces paroles du prophète Joël : « *Seniores vestri somnia somniabunt*, vos veillards auront des songes [1]. »

Etat de l'Eglise en Allemagne.

Quand j'arrivai en Allemagne, en 1786, on pouvait dire que les Églises et le clergé de ce pays étaient au comble des grandeurs humaines. Deux siéges archiépiscopaux étaient occupés par un frère de l'empereur, alors régnant, et par le fils d'un roi de Pologne, électeur de Saxe. A la tête de toutes les autres Églises archiépiscopales étaient placés des prélats issus des plus anciennes et des plus illustres familles. De vastes portions du sol de l'Allemagne, les plus belles et les plus fertiles, appartenaient au clergé avec un droit de souveraineté temporelle qui s'étendait sur plusieurs millions de sujets. Grandes étaient aussi dans l'Empire l'autorité et l'influence du clergé. Dans le collége électoral, sur huit membres électeurs, trois étaient ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne ; le collége des princes était présidé par l'archevêque de Salzbourg, et tous les évêques, ainsi qu'un grand nombre d'abbés, apportaient leur vote à la diète. Tant d'opulence, de splendeur et de puissance ont disparu devant la domination injuste et la rapacité sacrilége du 18e et du 19e siècle, et le clergé d'Allemagne est aujourd'hui réduit à l'état de dépendance et de médiocrité où se trouve placé presque tout le reste du clergé catholique.

Or, faut-il voir ici un malheur pour l'Église ? Je n'ose le dire. Je considère que les évêques, privés d'un domaine temporel qui pouvait être très utile au soutien de l'autorité ecclésiastique spirituelle, quand il était appliqué à cet objet, et dépouillés d'une partie de leurs richesses et de leur puissance, seront plus dociles à la voix du Pontife suprême, et qu'on n'en verra aucun marcher sur les traces des superbes et ambitieux patriarches de Constantinople, ni prétendre à une indépendance presque schismatique. Maintenant aussi les populations catholiques de tous ces diocèses pourront contempler dans les visites pastorales le visage de leur propre évêque, et les brebis entendront au moins quelquefois la voix de leur pasteur. Dans la nomination des

[1] Ch. II, 11.

chanoines et des dignités des chapitres de cathédrales, on aura peut-être plus d'égard au mérite qu'à l'illustration de la naissance ; il ne sera plus nécessaire de secouer la poussière des archives pour établir entre autres qualités des candidats, seize quartiers de noblesse ; et les titres ecclésiastiques n'étant plus, comme ils l'étaient, environnés d'opulence, on ne verra plus ce qui s'est vu plus d'une fois, lorsque quelque haute dignité ou un riche bénéfice était vacant, des nobles, qui jusqu'alors n'avaient eu de poste que dans l'armée, déposer tout à coup l'uniforme et les décorations militaires pour se revêtir des insignes de chanoines, et orner d'une riche et brillante mitre épiscopale une tête qui, peu d'années auparavant, avait porté le casque. Les graves idées du sanctuaire ne dominaient pas toujours celles de la milice. On peut donc espérer de voir désormais un clergé moins riche, il est vrai, mais plus instruit et plus édifiant.

Quant aux différentes sectes qui se trouvent en Allemagne, les obstacles qui s'opposaient au retour de leurs membres au catholicisme sont également diminués. Il y a des États, des gouvernemens qui se nomment encore protestans, mais où le protestantisme n'existe plus. Ce qu'avaient prédit, au 16e siècle, les apologistes de la religion catholique, s'est pleinement accompli. Le principe du jugement privé triomphant, et chaque protestant pouvant s'attribuer le droit d'expliquer le sens des Écritures, peu à peu disparurent tous les dogmes qu'avait conservés d'abord la prétendue réforme, et il fallut tomber dans un pur déisme.

Au commencement de mon séjour à Cologne, un jour que je m'entretenais avec un diplomate protestant, homme instruit et écrivain distingué, la conversation tomba sur les journaux scientifiques qui se publiaient alors en Allemagne. Ce diplomate m'apprit que depuis quelques années paraissait à Berlin un recueil intitulé *Bibliothèque allemande universelle*, et qu'on y proposait diverses réformes en matières religieuses; ce qu'il entendait du protestantisme. Je voulus avoir les premiers volumes de ce journal, et me mis à les lire. Or voici en peu de mots quelles étaient ces réformes théologiques : l'inspiration des livres saints, des divines Écritures était rejetée ; on ne disait pas un mot des mystères, bien entendu parce qu'on ne les admettait plus ; il n'était pas question de ministère et de hiérarchie ec-

clésiastiques ; en un mot, dans leur prétendue religion évangélique, il n'y avait plus aucune trace de l'Évangile. Dès ce tems, une partie des ministres protestans, c'est-à-dire la partie enseignante de la secte, était déjà tombée dans des erreurs semblables, et plusieurs des ministres portaient l'incrédulité jusqu'à se railler ouvertement des choses les plus saintes.

Après la mort de Frédéric II, roi de Prusse, plusieurs ministres protestans n'eurent pas honte, en administrant le baptême aux enfans, de substituer au nom adorable de l'auguste Trinité le nom de ce monarque incrédule qui venait de mourir. Depuis cette époque, les sociétés secrètes et les révolutions politiques portèrent les derniers coup aux idées religieuses, en sorte, comme je l'ai déjà dit, que le protestantisme ne vit plus que de nom. Mais cet abîme affreux où sont tombées les sectes hétérodoxes offre, à mon avis, à un grand nombre de protestans, une heureuse facilité pour rentrer dans le sein de l'Église catholique. Le cœur de l'homme ne saurait se passer de religion, et quand son intelligence secoue le joug des erreurs qu'elle avait reçues dès l'enfance et puisées dans les principes d'une fausse éducation, il lui devient facile de découvrir la lumière de la vérité. Les nombreuses conversions qui se font aujourd'hui de l'hérésie au catholicisme viennent à l'appui de mon opinion.

Etat de l'Église en France.

Mais si l'on voit, en Allemagne, sortir du sein même des ténébreuses doctrines de l'erreur des rayons de lumière et d'espérance pour l'Église catholique, la France nous offre dans l'avenir un horizon plus consolant encore. Dès les premiers siècles du christianisme, les Églises des Gaules se distinguèrent par leur attachement et leur dévouement filial à la chaire de Pierre ; dès-lors elles combattirent avec un zèle ardent toutes les hérésies naissantes. Pendant de longs siècles on vit se perpétuer cette union étroite avec l'Église-mère de Rome ; et ces Églises, ses filles dévouées par leur fidélité, méritèrent une glorieuse illustration.

Aux jours malheureux du 16[e] siècle, où s'échappèrent des portes de l'enfer pour inonder l'Europe, les sectes de Luther, de Zwingle et de Calvin, la Sorbonne, à la tête de toutes les autres universités, se leva tout à coup pour défendre les pures et antiques doctrines de

l'Église avec toute la vivacité et l'ardeur qui caractérisent la nation française.

Tout le monde sait les généreux efforts des Églises de France, au siècle suivant, pour combattre et renverser l'hydre du Jansénisme; mais dans ce siècle aussi, et précisément dans l'année 1682, de tristes nuages vinrent éclipser en partie l'antique splendeur et la gloire de ces Églises. Cependant, cette obscurité ne fut pas longue et se dissipa bientôt; une révolution terrible vint éclater dans ce royaume, apportant ses affreuses conséquences, et entre autres, celle qui ne manque jamais, la persécution contre l'Église. Alors l'illustre clergé français comprit ce que celui des autres pays ne comprend pas toujours, que le corps épiscopal et le clergé d'une nation, étroitement liés et attachés à la chaire de saint Pierre, forment une phalange impénétrable à toutes les attaques de la fausse politique et de l'impiété philosophique liguées contre elles; il reprit son antique courage et son dévouement filial pour le Saint-Siége, et depuis cette époque, il s'est montré de nouveau, par ses œuvres, par ses écrits et par son zèle pour propager la foi, le fils le plus affectueux et le plus soumis de la sainte Église romaine. Il est vrai que ce royaume compte encore de nombreux ennemis de la religion, et que ses Églises ne jouissent pas assurément d'une tranquillité parfaite; mais pouvait-il en être autrement?

Lorsque la mer a été soulevée violemment, l'agitation des flots ne cesse pas tout à coup avec la tempête, et ce n'est que lentement et par degrés que les eaux reprennent leur premier calme. La religion et l'Église se voient encore attaquées de tous côtés par une foule d'ennemis; et, tandis que les partisans des doctrines irréligieuses de Voltaire et des autres philosophes du 18e siècle s'efforcent sans cesse de séduire toutes les classes, en répandant à vil prix des livres infectés d'un déisme sans pudeur, on voit aussi les sociétés bibliques semer avec profusion des textes qu'elles ont altérés et falsifiés, et les protestans s'armer d'une nouvelle audace. Pour ajouter encore à la confusion et au désordre, de nouveaux ennemis ont paru dans ce camp: ce sont les faiseurs de religions nouvelles, avec leurs systèmes extravagans et sacriléges, les saint-simoniens, les socialistes, et le malheureux Châtel, proclamateur d'une nouvelle Église française. A ces attaques et à ces efforts de l'enfer vinrent s'unir de coupables écrivains[1], avec

leurs romans impies et licencieux, et jusqu'aux poètes dramatiques eux-mêmes qui osèrent mettre en scène des forfaits atroces qui endurcissent le cœur de l'homme, porter en triomphe les vices les plus honteux, et reproduire impudemment sur le théâtre les sacrés mystères et les plus augustes cérémonies de l'Église. Enfin, à cette multitude d'ennemis acharnés contre lui, le clergé voit se joindre l'Université, qui devrait être son alliée la plus fidèle.

Toutefois, ce qui aurait peut-être épouvanté tout autre clergé n'effraye pas le clergé de France. Il ne cherche pas à se soustraire à la lutte : il oppose à tous ses adversaires une résistance et un courage héroïques. Aussi, malgré les violentes attaques faites à la religion, l'Église dans ce royaume, gagne toujours du terrain, et les peuples y manifestent d'heureuses tendances à reprendre la foi antique de leurs pères. C'est donc avec raison que nous espérons de cet illustre clergé, non-seulement qu'il persévérera dans une entreprise si glorieusement commencée, mais que son zèle pour la défense de la religion ira sans cesse croissant.

Pour moi, il me semble que le Seigneur, enfin apaisé, destine aujourd'hui la France à être l'instrument de ses divines miséricordes. Il veut qu'elle répare elle-même les maux nombreux qu'elle a causés au monde, dans le siècle passé et au commencement de celui-ci, par tant d'écrits impies et par cette propagande philosophique dont les apôtres allèrent semer au milieu des peuples les principes de la révolte contre tous les gouvernemens aussi bien que contre l'Église. Et, en effet, c'est la France qui a conçu et exécuté la première le magnifique projet d'une *association pour la Propagation de la Foi*, destinée à seconder l'admirable institution de la *Propagande* de Rome ; c'est la France qui a replanté sur les côtes d'Afrique l'étendard triomphant de la croix et donné naissance à une nouvelle Église africaine ; c'est la France enfin qui, sous les auspices et la direction du Saint-Siége, travaille à dissiper les ténèbres de l'idolâtrie parmi les pauvres Sauvages de l'Océanie, et à soutenir dans la Cochinchine et le Tong-king la religion persécutée de Jésus-Christ, avec un admirable zèle apostolique, des fatigues incalculables, et le sang glorieux des missionnaires martyrs qui sont sortis de son sein.

Mais le cœur des bons catholiques est douloureusement attristé à la vue de ce qui se passe aux deux extrémités de l'Europe.

Etat de l'Eglise en Russie.

Pour dépeindre l'état de la religion catholique dans le Nord, et surtout en Russie et dans l'infortunée Pologne, je ne trouve aucunes paroles que celles des souverains pontifes, quand ils préconisent en consistoire des siéges épiscopaux des pays infidèles : « *Status ploran-* » *dus, non describendus,* état qu'on ne peut exprimer que par des » larmes ! » Je n'ose jeter un regard scrutateur dans l'avenir incertain réservé à ces peuples. Je sais seulement, comme l'enseignent et les divines Écritures et l'histoire du genre humain, que, lorsque l'Église a épuisé toutes ses ressources, le Seigneur se lève pour juger sa cause, et qu'on entend alors gronder le bruit avant-coureur de ces terribles châtimens dont le ciel frappe les nations tout entières, sans épargner les têtes couronnées. Certes, nous en avons bien vu de nos jours quelques exemples !

Etat de l'Eglise en Espagne et en Portugal.

A l'extrémité opposée de l'Europe se présentent à nos regards l'Espagne et le Portugal. Ces deux royaumes, si remarquables et si célèbres pendant bien des siècles par leur piété, leur dévouement sincère et leur obéissance filiale au Saint-Siége, eurent le malheur, au milieu du dernier siècle, de voir monter sur le trône des princes estimables par leurs qualités personnelles, mais d'un caractère, tel que pouvaient le désirer aujourd'hui ces hommes qu'on appelle libéraux. Ils régnèrent, ils ne gouvernèrent pas. Ils abandonnèrent les rênes de leurs États à des ministres ambitieux et impies : l'un des plus terribles châtimens que Dieu dans sa juste colère inflige aux nations coupables, quand leurs crimes, selon l'expression du poète :

De sa miséricorde ont franchi les limites.

En effet, le comte d'Aranda en Espagne, et Sébastien Carvaglio, plus connu sous le nom de marquis de Pombal en Portugal, excités l'un par les philosophes de France où il avait été ambassadeur, l'autre par les Jansénistes, et inspirés tous deux par une haine profonde contre Rome et le siége apostolique, ne négligèrent aucun moyen de

corrompre l'enseignement public, retirant, éloignant des chaires et des écoles les professeurs attachés aux saines doctrines pour les remplacer par des hommes imbus des erreurs des Dupin, des Febronius, des Pereyra, et des divers auteurs animés du même esprit. Ils s'efforcèrent de fermer l'entrée de ces royaumes à tout livre sincèrement catholique, tandis qu'ils laissaient un libre passage aux ouvrages où étaient attaqués les droits sacrés et l'autorité du souverain Pontife, et aux productions même de l'impiété philosophique. Sous les successeurs de ces deux ministres, on continua ce coupable système : et maintenant tous ces actes d'hostilité contre le Saint-Siége ont produit leurs déplorables effets. Ce qui se passe dans ces royaumes n'est que la douloureuse conséquence de cette œuvre de schisme.

Quand je partis de Lisbonne, l'ame pleine de tristes pensées et de funestes pressentimens, au moment où le vaisseau s'éloignait du rivage, je jetai un dernier regard sur cette ville, *et je pleurai sur elle.* Mais ma douleur fut encore plus amère en Espagne. Étant monté au sommet élevé du mont Calpe, aujourd'hui Gibraltar, d'où l'œil saisit une partie considérable des côtes d'Afrique, je comparai la déplorable situation de ces contrées, asservies aux infidèles et aux pirates, avec l'état des habitans qui y vivaient dans les premiers siècles de l'Eglise; lorsque sur ces rivages on voyait les Tertullien, les Cyprien et les Augustin, et qu'on y célébrait les conciles fameux de l'Afrique.

En ce moment, je ne sais comment mon esprit se trouva saisi de cette triste pensée que, parmi tant de vicissitudes des choses humaines ici-bas, de même que je déplorais alors le sort de ces malheureux Africains ensevelis dans les ténèbres d'un absurde mahométisme, peut-être aussi un jour, le christianisme renaissant en Afrique, quelque voyageur européen irait contempler du sommet opposé du mont Abila les côtes de l'Espagne et du Portugal, et sentirait dans son cœur une compassion semblable à la mienne pour l'infidélité et l'apostasie de ces deux royaumes auparavant catholiques. Je ne voulus voir dans cette pensée qu'un rêve poétique, et non un fatal pressentiment de l'avenir, comme je l'ai déjà dit dans la relation de mon voyage de Lisbonne en Italie, publiée il y a quelques années.

Mais, hélas! bientôt l'état déplorable des affaires religieuses en Portugal et en Espagne me rappela ces tristes pressentimens, et je craignis

que le jour fatal ne fût venu où la foi abandonnerait ces royaumes, jadis si catholiques et si fidèles. J'ai vu sur les côtes d'Afrique la vaillante nation française relever en triomphe l'étendard de la croix, redresser les autels, convertir des mosquées profanes en temples consacrés au Seigneur et construire de nouvelles églises, tandis que, sur les plages opposées, on dépouillait en Espagne les saints autels, et qu'on renversait ou qu'on livrait aux flammes les édifices destinés au culte divin. J'ai vu encore sur les côtes d'Afrique un saint et vénéré pasteur entouré de prêtres zélés, non-seulement accueilli par les acclamations et les cris d'allégresse des catholiques, mais respecté, vénéré des infidèles, des Arabes et des Bédouins eux-mêmes, tandis qu'en face, dans la malheureuse Espagne, on citait à des tribunaux laïques les fidèles pasteurs, qu'on leur faisait subir des jugemens iniques, à la suite desquels ils étaient jetés dans des prisons ou chassés de leurs siéges, et que, dans le temple même du Seigneur, on égorgeait cruellement les ministres augustes du sanctuaire au pied des saints autels, en haine de la religion catholique. J'ai vu, enfin, sur les côtes d'Afrique, à Alger, recevoir comme des anges descendus du ciel, les filles de Saint-Vincent-de-Paul, les vénérables sœurs de la charité, qui, n'ayant pour armes que leur douceur, leur bonté, leur tendre sollicitude pour les malades, armes si victorieuses et si touchantes, excitaient l'admiration et l'enthousiasme des infidèles, et les disposaient à recevoir les lumières de l'Évangile, à embrasser une religion qui inspire et produit tant de vertus. Et de l'autre côté, en Espagne, on chassait de leurs sacrés asiles les vierges consacrées au Seigneur, et l'on cherchait tous les moyens de les priver des ressources nécessaires au soutien de leur vie.

Tout cela ne semblerait-il pas annoncer, comme je l'ai dit, et faire craindre pour l'Espagne que ce moment terrible ne soit arrivé où Dieu, dans sa justice, veut porter ailleurs le flambeau de la foi, et accomplir la fatale menace que le Sauveur faisait aux Juifs dans ces paroles citées par saint Matthieu : « Le royaume des cieux vous sera » ôté pour être donné à un autre peuple qui en produira les fruits [1]. »

Cependant ces craintes trop légitimes sont combattues par des es-

[1] Ch. XXI, 43.

pérances consolantes d'un avenir meilleur. Une grande partie de cette valeureuse nation et de son clergé a conservé au fond du cœur la foi de ses ancêtres et un attachement filial pour le Saint-Siége, comme sur les rivages de Babylone les Israélites captifs conservaient leurs pensées et leurs cœurs pour leur chère Jérusalem. D'ailleurs, l'Espagne compte dans le ciel de si nombreux intercesseurs que mes espérances ne sauraient être vaines. Il me semble voir au pied du trône du Tout-Puissant l'ange tutélaire de ce royaume environné de tous les saints que la terre d'Espagne a enfantés, de ces fondateurs et de ces réformateurs d'ordres qui, après avoir fait pendant leur vie tant de bien dans l'Église par leur sainteté, continuent à en opérer encore par le zèle de leur sainte et nombreuse postérité, les Dominique, les Ignace, les Joseph Cazalanze, les Jean de Dieu, les Pierre d'Alcantara, les Thérèse. Ah! mon cœur me dit que la voix, les ardentes prières de tant d'héroïques intercesseurs apaiseront la justice divine, et que le Seigneur abaissera sur l'Espagne et sur le Portugal les regards de sa miséricorde. Mais, en attendant que le jour de sa clémence se lève sur ces peuples, que notre soumission aux ordres de sa Providence soit inébranlable !

Etat de l'Eglise en Angleterre.

Je n'ai pu contempler qu'avec douleur la situation de l'Église catholique dans ces deux royaumes où elle était autrefois si florissante. C'est avec un sentiment bien différent que je vais considérer maintenant ce qui se passe dans un autre pays, où depuis plusieurs siècles elle gémissait sous la plus dure et la plus tyrannique persécution. Là on refusait aux infortunés catholiques jusqu'à la consolation d'exercer librement leur culte; et non-seulement ce culte n'était pas toléré, mais il était proscrit sous les peines les plus sévères et les plus cruelles. Aujourd'hui, par un merveilleux changement, on voit dans ces mêmes régions, s'élever en l'honneur de Dieu de nouveaux temples et de magnifiques cathédrales; on voit se construire des couvens et des monastères pour les religieux des deux sexes, et une bienveillante et une généreuse hospitalité est offerte aux prêtres des nations étrangères, que la persécution de leur patrie a frappés. On voit aisément que je veux parler de l'Angleterre. Ces faits sont on ne peut

plus consolans : cependant il ne faut pas se flatter, comme le font quelques personnes, que la secte appelée anglicane soit déjà sur le point d'expirer. Il est bien vrai que chaque jour elle perd du terrain, abandonnée comme elle l'est, et par d'innombrables sectateurs qui sont déjà tombés dans une incrédulité complète, et par beaucoup d'autres qui, éclairés de la grâce divine, retournent au sein de leur mère, l'Église catholique, qui n'a cessé de les aimer avec tendresse; néanmoins cette Église anglicane est un édifice qui, tout délabré et tout chancelant qu'il paraît, s'appuie sur deux fermes soutiens, la puissance de l'aristocratie et l'opulence du clergé.

Tant qu'il sera permis aux grands seigneurs de ce pays de distribuer à leurs frères, à leurs enfans, à leurs neveux, les opulens revenus des menses épiscopales et des riches bénéfices qui s'élèvent annuellement à six millions de livres sterling, c'est-à-dire 32,800,000 écus romains (150,000,000 fr.), c'est en vain qu'on se flattera de voir disparaître cette secte. Mais, si le Seigneur continue à bénir le zèle et les travaux de notre clergé en Angleterre, on verra bientôt les pasteurs protestans abandonnés de la plus grande partie de leur troupeau. Il y a peu de tems que le curé protestant d'une paroisse d'Irlande n'avait plus d'autres paroissiens que sa femme, ses enfans et sa servante. Au reste, ce fait que les anglicans appellent défection, que nous nommons conversion, forcera le gouvernement à faire des réflexions sérieuses. Dans d'autres tems, on aurait pu craindre qu'il ne servît qu'à rendre la persécution plus violente ; mais dans l'état actuel de l'Europe, on ne peut attendre que des résultats favorables à la cause des catholiques.

Etat de l'Eglise en Belgique.

L'Angleterre nous offre donc des consolations au milieu des douleurs de l'Église; mais nos consolations et notre joie s'accroissent encore lorsque nous considérons l'état de l'Église en Belgique. J'ai vu dans le cours de ma vie quatre dynasties différentes régner successivement dans cet industrieux et intéressant pays. Les trois premières, rivales et souvent même opposées par les intérêts politiques et commerciaux, s'accordèrent et se ressemblèrent parfaitement en une seule chose, dans leur application à contrarier, à tourmenter ce bon peuple,

si franchement catholique, par des innovations religieuses. Ces trois premières dynasties ayant été chassées ou par la force des armes étrangères ou par le soulèvement et la résistance des peuples, la divine Providence voulut enfin accorder la paix à ces bons catholiques, et elle exécuta son dessein par un coup merveilleux de sa toute-puissance, par un de ces moyens que les vues étroites de la sagesse humaine trouveraient contraire au but proposé, moyen très bien exprimé par ce proverbe ingénieux de la langue portugaise : *Deos escreve direito sobre uma regra estorta* : « Dieu écrit droit sur » une ligne courbe. » En effet, le Seigneur, pour procurer la paix aux catholiques, appela la quatrième dynastie. Il éleva sur le trône un nouveau prince, étranger de nation, né et élevé dans le protestantisme, et attaché à la secte de Luther. Qui n'eût pensé que les ennemis de la religion trouveraient en lui un appui ? Hé bien ! ce prince, digne d'être proposé pour modèle à ceux même qui ont eu le bonheur de naître dans le sein de la véritable Église, a compris parfaitement la vérité et la justesse des célèbres paroles du grand Osius, évêque de Cordoue, à l'empereur Constance : *Tibi Deus imperium commisit, nobis quæ sunt Ecclesiæ credidit* : « C'est à vous, prince, que Dieu » a confié l'empire ; mais c'est à nous qu'il a confié les intérêts de son » Église. »

Quand le nouveau roi des Belges prit possession du trône, les paroles qu'il adressa au clergé de Belgique exprimaient la même pensée, et il a tenu fidèlement sa promesse ; car, pour donner à son peuple une garantie et une assurance complètes de l'attachement de la dynastie nouvelle pour la religion catholique, il voulut que ses enfans fussent baptisés et élevés dans notre sainte et auguste religion.

Etat de l'Eglise en Italie.

Mais pourrais-je oublier notre chère Italie, qui devait sans doute se présenter la première à ma pensée ? Cette belle et riche contrée d'Europe, l'une des plus privilégiées, l'une des plus favorisées des dons de la nature, a reçu un doux et bienfaisant climat, un ciel presque toujours serein, un sol fertile qui sait récompenser généreusement les sueurs du cultivateur laborieux : elle a produit des peuples intelligens et capables de grandes choses, comme le prouvent assez,

dans les tems anciens, les célèbres Romains, et, dans les siècles modernes, les souverains Pontifes, sortis pour la plupart de notre nation. Et les Papes ont fait de bien grandes choses, non-seulement dans le gouvernement de l'Église, mais aussi en faveur des intérêts temporels du monde et de la société civile par leur bienfaisante influence et leur sage autorité. C'est ce que vous avez prouvé d'une manière savante, illustres académiciens, dans le cours des années précédentes. Mais que sont ces faveurs du ciel en comparaison d'un bienfait beaucoup plus grand, celui d'avoir reçu de l'Orient au sein de l'Italie, dans notre heureuse ville de Rome, la chaire de vérité, le tribunal suprême de l'Église, en un mot, le Siége de Pierre et de ses successeurs? C'est l'Église de Rome, cette bonne et tendre mère, qui a toujours nourri et ne cesse de nourrir du lait le plus pur des doctrines célestes toutes les Églises de l'Italie : c'est elle qui a combattu et combat encore chaque jour pour éloigner de son sein le venin infernal de l'hérésie et du schisme. Depuis ces siècles anciens où l'on vit d'abord les empereurs de Constantinople, ensuite les rois des Goths, protéger et soutenir l'arianisme, l'Église romaine a toujours su empêcher les sectes hérétiques de s'établir dans ce pays; et au 16ᵉ siècle en particulier, quand du fond des enfers tant d'hérésies fondirent sur le Nord et s'efforcèrent de pénétrer en Italie et d'y prendre racine, ce fut Rome qui éloigna de nous le fléau terrible de ces guerres de religion qui inondèrent de sang l'Allemagne pendant trente années, et pendant près de quarante la France d'abord, et ensuite l'Angleterre, la Bohême et la Hongrie. Cependant nous avons eu aussi le malheur de voir pénétrer en Italie, dans le 17ᵉ siècle, une secte hypocrite, née en Flandre, qui, pour cacher plus sûrement sa marche et ses ténébreux projets, désavoue sa propre existence. Quoique proscrite et frappée des anathèmes du Saint-Siége, elle trouva un facile accès, un accueil bienveillant dans quelques cloîtres, dont elle méditait déjà perfidement la destruction, et dans les Universités, où des enfans dénaturés de l'Italie, indignes d'en porter le nom, et ingrats envers le ciel et ses nombreux bienfaits, embrassèrent les erreurs de cette secte et osèrent les défendre. De cette double source d'instruction publique, se répandirent et se propagèrent rapidement, parmi les hommes politiques, les magistrats, et au sein des tribunaux civils, ces principes de

défiance, de jalousie et de haine pour le Saint-Siége, qui, sous le règne même de princes dont la conduite privée et publique est chrétienne, et dont les intentions sont pures et religieuses, réduit l'Église à la triste servitude d'Agar, elle qui, dans les choses sacrées, devrait être libre et reine indépendante.

Un des plus illustres évêques du 17e siècle, dans un discours prononcé devant un des plus puissans monarques, l'immortel Bossuet, parlant à Louis XIV, disait :

« Sainte autorité de l'Église, frein nécessaire de la licence et unique » appui de la discipline, qu'es-tu maintenant devenue ? Abandonnée » par les uns et usurpée par les autres, ou elle est entièrement abolie, » ou elle est dans des mains étrangères. Mais il faudrait un trop » long discours pour exposer ici toutes ces plaies. Sire, le tems en » éclaircira Votre Majesté [1]. »

Ainsi parlait Bossuet ; mais depuis son tems jusqu'au nôtre, les plaies faites à l'Église dans notre chère patrie, aussi bien qu'en beaucoup d'autres pays, ne sont pas cicatrisées ; elles saignent encore, elles saignent abondamment. Mais espérons, dirai-je avec l'illustre Bossuet, que le tems pourra éclairer les bons princes, et à la fin les désabuser. Peut-être le Ciel a-t-il réservé cette ère de consolation et de bonheur au glorieux Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église, pour récompenser cette fermeté sacerdotale, ce courage apostolique avec lesquels il a su faire retentir des hauteurs du Vatican, en présence des grandes puissances de l'Europe, la voix solennelle de Pierre, cette voix que les ennemis de la religion feignent de ne pas craindre, et qu'ils redoutent pourtant, cette voix qui ébranle encore aujourd'hui le monde, et qui peut toujours, sinon arrêter en un instant tous les maux, du moins consoler et fortifier les justes, et préparer aux hommes égarés la voie qui les ramènera dans le sein compatissant de leur mère !

Ne soyez point étonnés, mes bien-aimés collègues, et vous tous, illustres auditeurs, si j'ai parlé avec liberté et franchise. Pensez qu'un

[1] 3e Serm. pour le *dim. des Rameaux*, 2e partie.

homme courbé sous le poids de quatre-vingt-sept années, et déjà proche du tombeau où il va bientôt descendre, est ordinairement sourd aux conseils pusillanimes de la prudence humaine.

S. E. le cardinal PACCA,
Doyen du sacré collége, évêque et
légat de Velletri.

Traditions et discipline de l'Église.

INSTITUTIONS LITURGIQUES,

PAR LE R. P. DOM GUERANGER, ABBÉ DE SOLESMES,

> Sanas Pontificii juris et sacræ Liturgiæ traditiones labescentes confovere.

Sixième et dernier article [1].

Continuation des changemens liturgiques. — Auteurs jansénistes ou philosophes des nouveautés liturgiques. — Etat de l'Eglise au 19e siècle. — Persécution contre l'Eglise et contre son chef. — Souffrances de l'Eglise de France. — Réaction en faveur de Rome. — Restauration ; nouveaux changemens. — Espoir d'une direction meilleure.

La désorganisation de la liturgie en France se poursuit pendant la seconde moitié du 18e siècle. ***Le vertige est dans toutes les têtes ; ceux-là même qui veulent conserver quelque chose de ce qui fut, sacrifient d'autre part à la manie du jour. L'école des nouveaux liturgistes, recrutée principalement jusqu'ici dans les rangs du jansénisme, se renforce de philosophes et d'incroyans.*** De nouveaux noms apparaissent parmi les compositeurs d'offices. A leur tête nous voyons *Rondet*, simple laïque, janséniste et dévôt du diacre Pâris, qui fut appelé dans *dix diocèses* pour diriger la rédaction des livres d'église. Le lazariste Jacob refondit le bréviaire et le missel de

[1] Voir le 5e article au n° 43, ci-dessus, p. 7.

Poitiers, où l'esprit d'innovation dépassa les limites respectées jusqu'à cette époque [1]. Le diocèse de *Toulouse*, en 1771, abjura les traditions romaines, sous le pontificat du trop fameux Loménie de Brienne qui ne croyait pas à la divinité du Christ. Ce prélat mérita, pour avoir changé la liturgie, les éloges du gazetier janséniste, ainsi que les évêques de *Montauban*, *Lombez*, *S.-Papoul*, *Aleth*, *Bazas* et *Comminges*. La vénérable église de *Lyon* ne fut point à l'abri de cette restauration universelle. L'antiquité de son rit particulier, que Rome avait toujours respecté, ne put la défendre contre l'esprit novateur de son propre archevêque Malvin de Montazet. Ses chants vraiment nationaux, puisqu'ils provenaient de l'ancienne église des Gaules, furent bannis au profit des mélodies parisiennes (1776). Le chapitre de la primatiale de Saint-Jean, accoutumé à redire par cœur, sans le secours des livres, des mélodies dont le souvenir se transmettait avec les siècles, se vit contraint à déchiffrer les graduels et vespéraux de nouvelle fabrique [2].

Une révision du Missel de *Paris* eut encore lieu sous l'archevêque Christophe de Beaumont, par les soins de deux Sulpiciens, les abbés *Joubert* et *Simon-de-Doncourt*, qu'on voudrait croire animés de très bonnes intentions, puisqu'ils composèrent tout exprès pour cette

[1] L'une des principales corrections de M. l'abbé *Jacob*, fut de débarrasser les vêpres du dimanche des antiennes si populaires, conservées à Paris, et partout : *Dixit Dominus*.... *Fidelia*..... pour y substituer, comme dans le reste du Psautier, de nouvelles antiennes tirées de divers livres de la Bible. En quoi il avait rompu non-seulement avec Rome, Milan, l'ancienne Eglise gallicane, l'Eglise gothique d'Espagne, mais encore avec tous les nouveaux bréviaires dont aucun n'avait encore été puiser hors des psaumes eux-mêmes les antiennes du psautier.

[2] Une partie du chapitre primatial fit des réclamations. Il parut même un écrit intitulé : *Motifs de ne point admettre la nouvelle liturgie de M. l'archevêque de Lyon*. Mais bientôt, le parlement de Paris, fier de ses succès dans l'affaire de Vigier et de Mésenguy, condamna le livre au feu, par un arrêt du 7 février 1777, et après la sentence de ce tribunal laïque, le silence se fit [illegible]t. On accepta sans réplique le bréviaire de Mgr de Montazet, qui faisait élaborer en même tems à l'usage de son séminaire, une *Théologie* notoirement entachée des erreurs du 18e siècle.

nouvelle édition un *office du Sacré Cœur de Jésus*, mais leur œuvre cueillit les suffrages, malheureusement trop significatifs, des feuilles jansénistes [1]. On se trouvait lancé dans une si mauvaise direction, qu'il était désormais impossible de faire un pas sans trébucher. C'est ainsi que le successeur de Mgr de Beaumont, le pieux et vénérable Mgr de Juigné, ayant besoin de quelques hymnes nouvelles, trouva tout simple d'ouvrir un concours aux littérateurs et amateurs de poésie latine. Les hymnes adoptées pour l'office de sainte Clotilde étaient du crû de *Luce de Lancival*, poëte érotique, de mœurs fort suspectes, qui fournit en même tems au Théâtre Français quelques tragédies complètement oubliées de nos jours. Le même prélat, par une préoccupation non moins déplorable, voulut refondre le *Rituel* et y introduisit des innovations d'une telle nature qu'elles n'ont pu résister à une révision plus récente.

Il est impossible de rappeler ici tous les faits [2]; mais comment

[1] Simon de Doncourt se félicitait d'avoir fait disparaître une grave erreur dans l'oraison de saint Pierre, en y replaçant le mot *animas*, que la cour de Rome avait, à l'entendre, effacé dans les tems postérieurs : *Deus qui beato Petro apostolo tuo, collatis clavibus regni cœlestis*, animas *ligandi atque solvendi Pontificium tradidisti*, etc. Malheureusement pour le correcteur, sa version est contraire aux divers manuscrits du Sacramentaire de saint Grégoire, publiés par Pamélius, D. Hugues Ménard et le P. Tommasi.

[2] Les évêques de la province de *Tours* se réunirent dans cette ville en 1780. Ils décrétèrent l'abolition de plusieurs fêtes, dans le but d'une plus grande uniformité. Le métropolitain, toujours sous le même prétexte, convia ses collègues à embrasser le nouveau bréviaire de Tours, identique pour le fond au parisien de Vigier et de Mésenguy; mais il trouva une opposition presque générale. Les évêques du Mans et d'Angers déclarèrent s'en tenir à leurs livres; Nantes opta pour la liturgie de Poitiers; Vannes et Saint-Brieuc conservèrent le parisien pur et simple; l'évêque de Rennes fut le seul qui reçut le rit de la métropole dans sa cathédrale, tout en gardant le romain dans le reste du diocèse; les cinq évêques de Dol, Saint-Malo, Tréguier, Quimper et Saint-Pol-de-Léon maintinrent l'usage de la liturgie romaine. Les évêques de Saint-Malo et de Saint-Pol-de-Léon, absents de l'assemblée, répondirent, dit-on, à l'archevêque : *Nous ne tenons à Rome que par un fil, il ne nous convient pas de le rompre*.

passer sous silence que le vicaire-général, chanoine et chancelier de l'église de *Chartres*, qui eut la plus grande part au changement du Bréviaire et du Missel de ce diocèse, n'était autre que l'*abbé* SIÉYES[1] !

Le Clergé régulier ne résista point à l'esprit de système qui débordait de toutes parts. L'ordre de Cluny avait donné le premier exemple d'un funeste mépris des règles liturgiques; il fut imité plus tard par l'ordre de *Prémontré*, ainsi que par les congrégations de *Saint-Vannes* et de *Saint-Maur*. Le bréviaire de cette dernière famille religieuse, publié en 1787, eut pour auteur principal don Nicolas *Foulon*, convulsioniste, qui se maria en 1792 et devint successivement huissier au conseil des Cinq-Cents, au Tribunat et au Sénat de l'empire.

« Ainsi donc, sur cent trente églises, la France, en 1791, en » comptait au-delà de quatre-vingts qui avaient abjuré la liturgie ro- » maine. Elle s'était conservée seulement dans quelques diocèses des » provinces d'Alby, d'Aix, d'Arles, d'Auch, de Bordeaux, de Bourges, » de Cambray, d'Embrun, de Narbonne, de Tours et de Vienne. » Strasbourg, qui était de la province de Mayence, l'avait gardée. Au- » cune province, si ce n'est celle d'Avignon, ne s'était montrée una- » nime à la retenir, et elle avait entièrement péri dans les métropoles » de Besançon, de Lyon, de Paris, de Reims, de Sens et de Tou- » louse. De tous les diocèses qui, à l'époque de la Bulle de saint Pie V, » n'avaient pas pris le Bréviaire romain, mais avaient simplement ré- » formé, à l'instar de ce Bréviaire, leur *Romain-Français*, pas un » n'avait retenu cette magnifique forme liturgique. Les novateurs » avaient donc poursuivi l'élément français dans la liturgie, avec la » même rigueur qu'ils avaient déployée contre l'élément romain, » parce que tous deux étaient traditionnels. Il n'y eut que l'insigne » collégiale de Saint-Martin de Tours qui, donnant en cela la leçon » à nos cathédrales les plus fameuses, osa réimprimer, en 1748, son

[1] Le nouveau *Missel de Sens*, publié en 1780, eut pour auteur l'abbé Monteau, lazariste, supérieur du séminaire, qui prêta serment à la constitution civile du clergé, et entraîna par son exemple la plus grande partie du clergé du diocèse. Il se rétracta après la révolution.

» beau Bréviaire Romain-Français, et qui, seule au jour du désastre,
» succomba avec la gloire de n'avoir pas renié ses traditions. Nous
» rendons ici, avec effusion de cœur, cet hommage à cette sainte et
» vénérable Église, et à son illustre chapitre. »

Nous avons vu que l'histoire générale de l'Église avait toujours eu les relations les plus étroites avec l'histoire de la Liturgie. Une rupture avec l'Église Romaine dans les choses qui concernent le culte, ne devait-elle pas amener tôt ou tard une séparation sur d'autres points? Qu'on y prenne garde, on verra que la nouvelle *constitution liturgique* conduisait, par une pente insensible, à la *constitution civile du Clergé*. Rien, sans doute, n'était plus éloigné de l'esprit de ceux qui bouleversèrent l'ordre ancien, rien, surtout, n'était plus opposé aux intentions des prélats qui approuvèrent ces changemens; mais une impulsion funeste n'en avait pas moins été donnée, des germes de division avec Rome n'en furent pas moins semés, et le pouvoir civil si habile à profiter de toutes les occasions d'entreprendre sur le domaine ecclésiastique, ne manqua pas de saisir ce prétexte pour faire de nouveaux empiétemens [1].

D'un autre côté l'esprit d'impiété qui, sous le nom de *Philosophie moderne*, marchait ouvertement à l'entière destruction de la foi chrétienne, sut diriger vers son but tous les principes de désunion qu'il trouva en France, au sein d'un peuple profondément catholique, et que des tentatives trop ouvertes, particulièrement contre le culte, auraient couru risque de soulever. Cette conspiration générale contre

[1] Si quelques personnes croyaient devoir nous taxer d'exagération, nous leur rappellerions ces paroles de Mgr Languet de Gergy, archevêque de Sens, dans un des mandemens qu'il publia à l'occasion des nouveaux bréviaires : « Ainsi, sous le voile d'une liturgie plus élégante, on cache le mépris de la » liturgie romaine: ainsi on affaiblit la sainte et précieuse unité, ainsi les liens » qui nous unissaient à la mère Eglise se brisent peu à peu; *ainsi on prépare* » *de loin les peuples à la séparation*. DE LA DIFFÉRENCE DES RITES NAITRA PEUT- » ÊTRE LE MÉPRIS ET MÊME LA HAINE QUI FINIT SOUVENT PAR LE SCHISME. Qui ne se- » rait saisi de crainte en considérant le schisme des Grecs, et en se rappelant » qu'un des motifs de cette funeste séparation fut que l'Eglise romaine ne » chantait pas *alleluia* pendant le carême! »

l'Église qui se tramait dans toute l'Europe, n'eut pas besoin de recourir partout aux mêmes précautions. En Allemagne, les progrès de la réforme et de la philosophie avaient fort avancé la ruine du catholicisme. L'empereur Joseph II, reprenant l'entreprise en sous œuvre, se mit à renverser en détail le culte divin, à coups de décrets qui lui valurent, de la part de Frédéric II, le sobriquet de *roi sacristain*. Au nom de sa majesté impériale et royale, il y eut défense de célébrer plus d'une messe à la fois dans la même église; des fêtes furent supprimées; les congrégations et processions furent abolies, les cérémonies bouleversées, le rituel impérial alla jusqu'à fixer le nombre des cierges toléré pour chaque office, etc., etc. En même tems la règle et la discipline des ordres réguliers recevaient les plus graves atteintes.

Nous ne parlerons pas des *articles* signés à *Ems* en 1786 par les archevêques électeurs de Cologne, de Trèves, de Mayence, et par l'archevêque, prince de Saltzbourg, articles qui sous prétexte d'affranchir la hiérarchie, attaquaient directement l'autorité du Saint-Siége, ni des changemens liturgiques qui les avaient précédés. L'Italie elle-même ne fut point à l'abri des nouvelles erreurs. En 1786, s'ouvrit le *Synode de Pistoie* (Toscane), si malheureusement célèbre dans l'histoire ecclésiastique de ces derniers tems. Cette assemblée n'aurait pas été fidèle à l'inspiration qui la dirigeait, si elle n'eut porté une main téméraire sur les choses de la liturgie. Ses décrets sur cette matière, qu'il serait trop long de rappeler, sont remarquables en ce qu'on y trouve à la fois tendance à professer les principes récemment adoptés chez nous, et à mettre en vigueur les mesures tracassières et ouvertement persécutrices de Joseph II.

La révolution de 1789, en achevant de jeter le vertige dans les esprits, vint mettre en ébullition tous les fermens d'irréligion et d'indépendance déposés depuis longues années parmi toutes les classes de la nation française. On put remarquer que les plus grands coups portés à l'ordre social et à notre antique constitution, furent précédés des plus violentes attaques contre l'ordre religieux. L'autel fut sapé avant le trône, les prêtres frayèrent le chemin de l'exil et des échafauds aux *aristocrates*, c'est-à-dire à tout ce qui avait conservé, en France, quelque principe d'honnêteté et quelque position sociale; avant de décréter la ruine de la monarchie, on avait voté le renversement de

l'Église. Grande leçon bien propre à montrer la sincérité ou la portée d'esprit de ces hommes d'état si âpres à défendre l'intégrité du pouvoir temporel contre les atteintes du pouvoir spirituel! Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur une époque de délire incroyable et d'incroyable confusion, où la plus monstrueuse scélératesse servit presque toujours à faire éclater des dévouemens héroïques et de sublimes repentirs. Nous aimons à croire que devant Dieu le mérite des victimes a dépassé la malice des bourreaux. La conduite seule de notre admirable clergé dut compenser bien des crimes; et si précédemment l'histoire, en général si belle, de l'Église de France avait offert quelques taches, elles furent largement effacées par le sang de tant de martyrs.

Pour revenir à la liturgie, nous n'avons pas à nous occuper des derniers coups que lui portèrent les conciles nationaux de 1797 et de 1801, les harangues et les écrits du *citoyen* Grégoire, par la raison que la France était alors officiellement, si non réellement schismatique. On ne doit donc pas s'étonner des efforts qui furent faits pour établir une *Liturgie nationale*, comme on avait déjà une *Église nationale*, et qui est-ce qui peut dire où ces tentatives nous auraient jetté, si le *Concordat* entre le Saint-Siége et le chef du gouvernement français n'était venu presque aussitôt renouer les antiques liens qui, depuis Clovis et Charlemagne, attachaient si étroitement la France au centre de l'Unité?

Avant d'aller plus loin nous ne pouvons passer sous silence un événement qui avait eu lieu à la fin du 17e siècle. La divine providence, toujours admirable dans ses desseins, permit que cette époque de décadence pour le culte sacré, fut témoin d'une réaction éclatante et diamétralement opposée aux idées nouvelles. De même que la période la plus brillante de l'histoire liturgique avait été marquée, au 13e siècle, par l'institution de la *Fête du Saint-Sacrement*, qui résumait en quelque sorte toutes les pompes, toute la poésie et toute la piété des âges chrétiens, de même, en ces malheureux tems, Dieu voulut donner à son Église une solennité qui lui rappelât ses plus beaux jours. C'est ce qui eut lieu par l'institution et les rapides progrès de la *Fête du Sacré Cœur de Jésus*. La France alors théâtre des attaques dirigées par le jansénisme contre le sacrement de l'Eu-

charistie, vit naître cette dévotion ; et comme autrefois une humble religieuse de Belgique avait eu la première inspiration de la fête *du Corps du Seigneur*, ce fut encore une religieuse de Bourgogne, une sœur de la Visitation, qui devint la principale promotrice du culte de son *Cœur sacré*. Ainsi la fécondité de l'épouse n'était point épuisée, et toujours, dans ses triomphes comme dans ses douleurs, elle ne savait que s'unir de plus en plus à la divine humanité de l'époux, ont la présence réelle au milieu de son sein ne cesse d'être le prin- ipe et le foyer, du culte, de la foi et de l'amour.

Les travaux liturgiques des Papes du 18e siècle consistèrent principalement en nouveaux offices de saints que de nombreuses canonisations venaient ajouter au bréviaire. Nous ne pouvons qu'indiquer quelques autres additions. Ainsi Clément XI étendit à l'Église universelle la solennité du *Saint-Rosaire* déjà instituée par saint Pie V. Innocent XIII établit la fête du *très saint Nom de Jésus* ; Benoît XIII celles des *Sept Douleurs de la Sainte Vierge*, de *Notre-Dame du Mont-Carmel*, et de *Notre-Dame de la Mercy*. Benoît XIV, outre son édition du *Martyrologe* et des décisions rendues sur presque toutes les matières liturgiques, érigea dans le collège romain une école spéciale des *Rites sacrés*. Il ne voulut ajouter aucun saint au Bréviaire, mais il en projeta une révision qui fut confiée au P. Danzetta, jésuite, dont le travail est demeuré en manuscrit. Clément XIII et Clément XIV instituèrent de nouvelles fêtes, entr'autres celle du *Sacré Cœur*. Pie VI voulut revoir de nouveau le *Bréviaire Romain;* le plan de réforme fut rédigé et soumis à la congrégation des rites, mais l'exécution fut encore arrêtée. Ce saint Pontife vengea néanmoins la liturgie romaine des outrages qu'elle avait trop longtems subis, par la publication de la bulle *Auctorem fidei*, dirigée contre le synode de Pistoie, et qui frappait également toutes les entreprises tendant à diminuer le culte de la *Sainte Eucharistie*, de la sainte Vierge, des Saints, des Reliques, et toutes les nouveautés jansénistes.

Au commencement du 19e siècle, l'Église romaine eut de rudes épreuves à subir. C'est alors ou jamais que ses ennemis pouvaient s'applaudir et chanter victoire ; le dernier pape mourait prisonnier en France, Rome était au pouvoir des armées françaises ; et le gouvernement français ouvertement schismatique, semblait peu disposé à

courber sa tête chargée des lauriers de la victoire sous le joug d'une religion quelconque. Telle était du moins la situation extérieure et apparente ; mais en réalité, les choses allaient différemment. Il n'était pas besoin d'un œil bien perspicace pour voir que le catholicisme avait encore de profondes racines au cœur de la nation ; c'est ce qu'apperçut presque aussitôt le premier homme arrivé au pouvoir avec quelques idées d'organisation et d'avenir. Le concordat de 1801 ne fut, du côté de la puissance politique, que la reconnaissance authentique et nécessaire de ce sentiment chrétien enraciné ès-âmes et cœurs des Français et devenu désormais partie intégrante, je ne dis pas de la constitution, mais de la nationalité et de la nature française. La signature du traité entre le nouveau pape et le premier consul vint donner aux manifestations religieuses déjà renaissantes, un élan et un éclat dont furent étonnés sans doute ceux qui répétaient (et alors au moins avec quelque apparence de raison) *que le christianisme était mort.* Ce fut surtout dans les cérémonies du culte rétabli, dans les Églises rouvertes, dans les processions, dans tout ce qui tient à la liturgie que la foi chrétienne se produisit avec le plus d'enthousiasme. Lorsque, quatre ans après, le chef de l'Église, consentit à se transporter à Paris pour le sacre de l'Empereur, il fut profondément ému de trouver les Français si bons chrétiens et si attachés à l'Église romaine ; d'un autre côté, le monarque, jaloux peut-être d'un triomphe dont il n'était pas l'objet, crut devoir comprimer des tendances trop exclusivement religieuses. Il faut avouer du reste qu'il n'avait pas attendu si longtems pour montrer sa défiance contre les doctrines catholiques : le concordat était à peine signé, que le gouvernement reprenait une à une, dans les *articles organiques*, toutes les libertés qu'il avait vendues assez cher à l'Église de France. Trop de violence dès le principe eut été impolitique et l'empire dut se féliciter de trouver sous sa main, pour l'imposer aux véritables *libertés ecclésiastiques*, le joug si bien connu de tous les pouvoirs oppresseurs sous le nom de *libertés de l'Église gallicane*. Il ne fit faute d'y recourir. Dès lors nous retrouvons deux impulsions contraires : l'une chrétienne et catholique qui apparait dans le clergé et chez tous les hommes sincèrement religieux, où les écrits des Chateaubriand, des De Maistre, des De Bonald la développent et lui donnent une grande énergie ;

l'autre tout opposée et dirigée par le pouvoir civil autour duquel viennent se groupper, comme auprès de leur unique soutien, tous les systèmes et fractions de systèmes dissidens, depuis l'athéisme jusqu'aux débris de l'Église constitutionnelle. La fin de l'empire vit triompher cette dernière tendance et la captivité de Pie VII en fut la plus haute comme la plus déplorable expression. Cette époque si agitée était peu favorable aux compositions liturgiques. Dom Guéranger n'en trouve aucune à signaler. Les Églises avaient en général repris le rit qu'elles suivaient avant la révolution, et de là était résultée la plus triste confusion dans les nouveaux diocèses formés de plusieurs diocèses anciens, presque tous ayant leur liturgie particulière. On ne trouve du reste qu'une seule réimpression de livres d'Église du tems de l'empire, et ce fut pour le nouveau rit du diocèse de Lyon.

En revanche, l'époque de la restauration fut remarquable par le grand nombre d'opérations liturgiques qui la signalèrent. Louis XVIII rétablit, dès son arrivée, l'usage de la liturgie romaine dans les chapelles royales. Le double mouvement que nous avons signalé plus haut reprit son cours comme par le passé. Si le retour aux vrais principes fut puissamment secondé par les bonnes intentions, la sincère piété et les exemples édifians de nos princes, la tendance contraire n'eut que trop souvent à se louer de l'appui que lui prêtaient les actes de l'administration et les mesures gouvernementales. La lutte recommença donc entre l'esprit d'unité et l'esprit de division. On la retrouve partout, jusque dans la liturgie. Dom Guéranger rappelle ici deux grandes cérémonies du culte, deux grands faits liturgiques de cette époque, le *sacre de Charles X* et la *translation des reliques de saint Vincent de Paul*, inspirés, assurément par la plus louable pensée, qui furent cependant gâtés par l'influence du gout et des idées du jour. Les diocèses se livrèrent de nouveau aux travaux de réimpression, correction, refonte des missels et bréviaires, et voulant remédier au désordre déjà existant ne firent que l'accroître ; il en est où l'on changea de bréviaire jusqu'à trois fois en vingt ans.

Et cependant, au sein même de cette confusion, des indices d'un retour prochain à de meilleures théories se manifestaient. Plusieurs diocèses, quoique en petit nombre, eurent bien encore le triste courage d'expulser la liturgie romaine qu'ils avaient conservée jusqu'alors,

mais la plupart maintinrent l'état de choses existant. Les nouvelles éditions des livres d'offices consacraient la rétractation de plusieurs principes anti-liturgistes. Le bréviaire et le missel de Paris réimprimés en 1822 par ordre de Mgr de Quélen, dont la révision fut confiée à la compagnie de Saint-Sulpice, renfermait de très heureuses corrections en ce qui concerne le culte de la sainte Vierge et des saints; la fête du *Sacré Cœur* y était placée au rang des solennités, ce qui ne contribua pas peu à la faire adopter par les diocèses en retard sur ce point. En divers lieu on emprunta à la liturgie romaine les parties qui manquaient aux livres diocésains : mais aucun fait n'eût une plus grande portée que la démarche si louable de l'archevêque de Paris Mgr de Quélen, lorsqu'en 1839, peu de mois avant sa mort, il demanda au Saint-Siége la permission d'ajouter à la préface de la sainte Vierge, pour la fête de la Conception, le mot *immaculata*, et aux litanies de Lorette, ceux-ci : *Regina sine labe concepta*. Certes une telle reconnaissance des droits de Rome en matière liturgique, était une assez haute protestation contre les prétentions professées jusqu'à ce moment. Enfin, nous avons vu en la même année Mgr de Parisis, évêque de Langres, rétablir purement et simplement la liturgie romaine dans son diocèse, et donner à cette occasion une lettre pastorale qui restera comme un monument de prudence et de zèle pour l'unité. — Au moment où nous écrivons (mars 1843) l'évêque de Rennes, Mgr Saint-Marc, cédant aux nobles inspirations de son cœur non moins qu'aux recommandations qui lui furent adressées au nom de Sa Sainteté, à l'époque de ses informations, en faveur de la liturgie romaine, vient de défendre d'en changer le rit dans les paroisses qui ont eu le bonheur de le conserver, et il fait réimprimer le *Rituel* et le *Cérémonial* pour l'usage de son Église.

On peut encore signaler bien d'autres symptômes de retour aux anciennes traditions liturgiques. Qu'est-ce en effet que cet enthousiasme, né tout à coup pour l'art chrétien si longtems méprisé? Où doivent naturellement arriver ces études approfondies sur l'architecture sacrée, sur les types hiératiques de la statuaire et de la peinture catholiques, ces tentatives récentes si heureusement exécutées pour remettre en honneur le chant ecclésiastique et bannir de nos Églises les mélodies profanes, sinon, à la restitution des cérémonies et des prières

antiques, à une appréciation juste et complète de la littérature chrétienne? Cette révolution est en partie opérée au sein du clergé. Témoins les cours spéciaux établis dans les séminaires, les publications chaque jour plus nombreuses sur divers objets qui se rattachent à la liturgie, les lettres pastorales et ordonnances de plusieurs évêques.

« Saluons donc, s'écrie avec juste raison le docte auteur des *Ins-*
» *titutions liturgiques*, saluons avec effusion l'aurore des jours meil-
» leurs qui sont promis à l'Église de France, et ne doutons pas que,
» dans un tems plus ou moins rapproché, la liturgie de saint Gré-
» goire, de Charlemagne, de saint Grégoire VII, de saint Pie V, la
» liturgie de nos conciles du 16e siècle et de nos assemblées du clergé
» de 1605 et de 1612, en un mot la liturgie des âges de foi ne triom-
» phe encore dans nos Églises.... »

Maintenant, cette unité, quelle forme revêtira-t-elle?....

Dom Guéranger pose cette question, et nous allons reproduire la réponse qu'il y fait, parce qu'elle nous semble pleine de sagesse et qu'elle peut servir de réfutation aux reproches adressés à l'auteur:

» Nous avons, dit-il, déjà maintes fois protesté que notre but n'était
» point d'approfondir présentement la question du *Droit de la liturgie*,
» mais nous ne pouvons pas moins faire que d'énoncer ici tout fran-
» chement que les Églises qui sont tenues strictement à garder la
» liturgie Romaine proprement dite, la doivent retenir, et que celles
» même qui, contrairement aux principes sur cette matière, s'en
» seraient écartées, y doivent retourner; rien n'est plus évident, et
» par ce moyen déjà l'unité serait garantie dans une portion notable
» de l'Église de France. Quant aux diocèses qu'une possession légi-
» time, ou une prescription conforme au droit, aurait investis du
» privilége de conserver leurs anciens usages, et ces diocèses sont
» nombreux, rien ne les contraindrait d'adopter exclusivement les
» livres romains. Sans doute, après s'être préalablement débarrassés
» de l'amas de nouveautés dont le 18e siècle avait encombré la liturgie,
» ils devraient rentrer dans la forme romaine de l'Antiphonaire, du
» Responsorial, du Sacramentaire et du Lectionnaire de saint Gré-
» goire, puisque la liturgie de l'occident (sauf le droit de Milan et
» des Mozarabes), doit être et a toujours été romaine. Ces Églises

» devraient donc reprendre les prières qu'elles avaient reçues au tems
» de Charlemagne, qu'elles gardaient encore avant la réforme de saint
» Pie V, qu'elles conservèrent depuis cette réforme, qui régnait seule
» encore chez elles jusqu'à la fin du 17[e] siècle : car c'est là la forme
» hors de laquelle il n'a plus été possible pour elles de garder dans
» les prières publiques, ni la tradition, ni l'unité, et partant, ni l'au-
» torité. — Mais ce fonds inviolable des prières de la chrétienté une
» fois rétabli, avec les chants sublimes qui l'accompagnent, et tous les
» mystères qui y sont renfermés, rien n'empêcherait, ou plutôt il
» serait tout à fait convenable que ces Églises rentrassent en même
» tems en possession de cette partie nationale de la liturgie qui a
» ses racines dans l'ancien rite gallican, et que les siècles du moyen-
» âge ont ornée de tant de fleurs, complétée par de si suaves mélo-
» dies; en un mot, c'est la liturgie *Romaine-Française* que nous
» aimerions à voir ressusciter dans celles de nos Eglises qui prétendent
» à des priviléges spéciaux. C'est alors que toutes nos traditions na-
» tionales se relèveraient, que la foi qui ne vieillit pas se retrouverait à
» l'aise dans ces antiques confessions, que la piété à la sainte Vierge et
» aux saints protecteurs se raviverait de toutes parts, que le langage
» de la chaire et des livres pieux s'empreindrait de couleurs moins
» ternes, que l'antique catholicité, avec ses mœurs et ses usages,
» nous serait enfin révélée. — Oh! qui nous donnera de voir cette
» ère de régénération où les catholiques de France se verront ainsi ra-
» menés vers ce passé de la foi, de la prière et de l'amour? Quand
» seront levés les obstacles qui retardent le jour où nos prélats devront
» s'unir pour promouvoir ce grand œuvre? Mais avec quel zèle, avec
» quelle intelligence, avec quelle piété à la fois érudite et scrupuleuse,
» une pareille œuvre devrait-elle être élaborée? Quelle sage lenteur,
» quelle discrétion, quel goût des choses de la prière, quel désinté-
» ressement de tout système, de toute vue personnelle, devraient pré-
» sider à une si magnifique restauration? L'attention, l'inviolable fi-
» délité, le soin religieux, l'invincible patience qu'emploie de nos
» jours l'artiste que son amour, bien plus que le salaire, enchaîne à
» la restauration d'un monument qui périrait sans son secours, et
» qui va revivre grâce à son dévouement, ne suffisent pas pour rendre
» l'idée des qualités qu'on devrait exiger de ceux qui prendraient la

» sainte et glorieuse mission de restituer à tant d'Eglises les anciennes
» traditions de la prière. Il leur faudrait s'y préparer de longue main,
» se rendre familiers les monumens de la liturgie, tant manuscrits
» qu'imprimés, non seulement ceux de la France, mais encore ceux
» des diverses Eglises de l'Europe, de l'Allemagne et de l'Angleterre
» surtout, qui firent tant d'emprunts à nos livres et les enrichirent
» encore par des supplémens où respire la plus ineffable poésie. Enfin,
» ce merveilleux ensemble pourrait se compléter par quelques em-
» prunts faits avec goût et modération aux derniers monumens de la
» liturgie française; afin que certains traits heureux, quoique rares,
» empruntés à l'œuvre moderne, dans la partie que n'a point souillée
» la main des sectaires, ne périssent pas tout-à-fait, et aussi afin que
» les deux derniers siècles auxquels il ne serait pas juste de sacrifier
» toute la tradition, ne fussent pas non plus déshérités totalement de
» l'honneur d'avoir apporté leur tribut au monument éternel et toujours
» croissant de la prière ecclésiastique. — Ainsi régénérée, la liturgie
» de nos Eglises serait les délices du clergé et la joie du peuple fidèle.
» La question d'un léger surcroît dans la somme des offices divins
» n'en est pas une pour les hommes de prière, et tout prêtre, tout
» ministre de l'autel doit être homme de prière; le grand malheur
» des tems actuels, c'est qu'on ne prie pas assez; le réveil de la piété
» liturgique serait donc un signal de salut pour nos Eglises, le gage
» d'une victoire prochaine sur les vices et les erreurs. Et quelle pré-
» cieuse récompense de ce pieux labeur, dont la fatigue est d'ailleurs
» si fort exagérée par l'imagination de ceux qui ignorent les choses
» de la liturgie, que ce retour si consolant à l'unité de la prière, à la
» communion romaine, à l'antique forme des âges de foi! Encore
» est-il vrai de dire que l'office divin, dans nos anciens livres fran-
» çais, s'il est plus considérable que dans les bréviaires actuels, est
» cependant plus abrégé qu'au bréviaire romain proprement dit. L'u-
» sage, entre autres, d'accomplir Matines au tems Paschal, par un
» seul nocturne, n'est point une innovation des Foinard et des Gran-
» colas; il appartient aux Eglises de France depuis bien des siècles,
» mais nous rougirions de pousser plus loin cette justification de la
» prière ecclésiastique. — Enfin, pour donner à ce grand œuvre de
» la régénération liturgique de la France, la solidité et la durée qui

» lui conviennent, et pour assurer cette immutabilité qui garantirait
» désormais, avec l'unité, l'autorité et la parfaite orthodoxie de cette
» liturgie *Romaine-Française*, et la sauverait à l'avenir des at-
» teintes de la nouveauté et de l'arbitraire, il serait nécessaire que la
» sanction inviolable du Siége apostolique intervînt pour sceller et
» consommer toutes choses : il faudrait aussi que les décrets de la
» Sacrée-Congrégation des Rites fussent désormais publiés et obser-
» vés dans tout ce qui ne serait pas contraire à la forme des livres
» français ; et que les nouvelles fêtes établies par le Siége apostolique
» obtinssent au moins l'honneur d'une mémoire au calendrier, dans
» le bréviaire d'une Eglise qui, si elle tenait à rester française dans
» des usages d'une importance secondaire, voudrait avant tout se
» montrer romaine, autant que ses sœurs de l'occident. — Tel est le
» vœu que nous formons pour l'Eglise de France, en terminant la
» partie de notre récit qui regarde cette belle province de la catholi-
» cité. Nous serons heureux si on veut bien reconnaître dans ce que
» nous venons de dire un témoignage de cette modération et de cette
» prudence qui doivent toujours accompagner l'application des théo-
» ries les plus légitimes et les plus absolues. »

Nous aurions peu de chose à ajouter à ces conclusions. Nous reconnaissons avec l'auteur tout ce qu'il y a de complexe et de délicat dans la question des changemens de liturgie ; et plut à Dieu qu'on l'eût toujours aussi bien compris ! Mais un retour aux coutumes antiques est-il donc un véritable changement ? Le point essentiel du reste et l'incontestable utilité d'un livre aussi grave et aussi érudit que celui dont nous venons de rendre compte, nous semble être, pour le moment, d'appeler une sérieuse attention sur les études liturgiques. Déjà plusieurs membres du clergé français se sont livrés à d'importans travaux dans cette direction. Nous formons des vœux pour que ces exemples soient suivis. Ne fermons pas les yeux aux évènemens qui s'accomplissent à nos côtés ; nos adversaires eux-mêmes, ne rougissons pas de le dire, nos frères égarés semblent parfois donner des exemples qu'il est bon de rappeler. C'est ainsi qu'en Angleterre un professeur de l'université d'Oxford recommandait naguères à ses élèves le *bréviaire romain*, comme un ouvrage classique d'un usage quotidien, et le signalait comme un des plus beaux monumens de la foi, de la science

et de la piété chrétiennes[1]. En même tems un protestant allemand, Herman-Adalbert Daniel, docteur de l'université de Halle, a entrepris la publication d'un *recueil d'hymnes, de proses et autres morceaux appartenant à la liturgie catholique*, et d'une date antérieure au 16e siècle; cette édition est accompagnée de notes, commentaires et scholies qui sont le fruit des plus profondes recherches, et témoignent d'une érudition rare aujourd'hui, même parmi les savans. Non seulement, l'auteur traite toujours avec convenance et respect des objets de notre culte, de la sainte Eucharistie, des fêtes de la sainte Vierge et des saints, mais il apprécie l'onction et la piété de nos hymnes, séquences et autres chants ecclésiastiques, il en goûte la poésie, il en admire la beauté[2]. De tels faits nous semblent être un puissant encouragement aux études liturgiques, surtout à une époque où le vide produit par la suppression des formes du culte, se fait sentir

[1] Nous apprenons en ce moment que des membres de l'Université d'Oxford font réimprimer pour leur usage, à Bruxelles, l'ancien *Breviaire catholique* d'Angleterre. Les R. P. Jésuites de Bruxelles donnent quelques soins à cette édition. (*Note du Directeur*).

[2] L'ouvrage du docteur Daniel est intitulé : *Thesaurus hymnologicus sive hymnorum, canticorum, sequentiarum circa annum MD usitatarum collectio amplissima. Halis*, 1841. Nous citons avec plaisir les phrases suivantes de la préface..... « Quæ ad cultum divinum pertinent pro viribus investigare et per» scrutari à primâ ætate meâ plurimum interfuit. Atque ego, quò diutiùs in » his recentis et fidei et caritatis christianæ documentis cognoscendis versatus » sum, eò libentiùs discessi in sententiam Gasp. Barthii viri et insigni doc» trinæ copiâ et admirabili facundiâ ornatissimi, qui, *fateor*, inquit, *in » poetis veteribus me christianis amare simplicitatem ipsam dictionis et sen» suum, quæ quò est candidior eò est meritò gratior : cum tumor ille et affec» tatæ eloquentiæ picturæ non sinant animum purâ rerum dulcedine numeris » infusarum gaudere*. Neque vero rebus in dies exploratis eidem viro diligen» tiùs assentire dubitavi in his quæ addit : *Volo, ut redhostimenti loco felices » illæ animæ hoc à me habeant, ut scripta eorum meâ ope legantur emen» datiora*. Magnum autem incitamentum studiis meis accessit ex tot virorum » doctorum querelis assiduis et gravissimis, qui thesaurum hymnorum sacro» rum et eum quidem apparatu critico instructum tàm desirari maximè ite» rùm iterùmque professi sunt. »

de plus en plus au sein de la réforme. Etudions donc, recueillons avec une religieuse affection les monumens de la foi de nos pères, essayons de reconstituer cette littérature chrétienne qui a produit tant de chefs d'œuvres; faisons pour les productions de l'esprit et du cœur ce qu'on a déjà fait avec succès pour les œuvres des peintres, des sculpteurs, des maçons des siècles passés; mais n'oublions pas que l'étude et le travail ne doivent jamais être séparés de la foi, de la piété, d'un ardent amour de l'Eglise une, sainte, catholique, apostolique, de la plus entière soumission à ses lois et d'une parfaite conformité à son esprit, si nous voulons marcher dans le droit chemin et revenir, enfin, à l'unité de prières qui semble être aujourd'hui le vœu général et légitime du monde chrétien.

Dom Guéranger a placé à la fin de son livre des détails intéressans sur les changemens liturgiques qui ont eu lieu récemment et qui se poursuivent encore en Allemagne, en Angleterre et dans les pays soumis à la Russie. Nous n'avons pas cru devoir les reproduire ici, parce que appartenant à l'histoire ecclésiastique de ces contrées, ils ont été déjà ou seront l'objet de travaux particuliers de notre part: déjà même les *Annales* peuvent s'applaudir d'avoir fourni au docte Abbé des documens d'une haute importance sur l'état des Eglises dans les états du Czar.

A. COMBEGUILLE,

Littérature Catholique.

CRITIQUE LITTÉRAIRE ET THÉOLOGIQUE DES HYMNES DE SANTEUL[1].

« Les écrivains français n'ont gardé aucune mesure dans leurs éloges sur les hymnes de Santeul. Il suffit de lire leurs jugemens sur cette matière pour s'en convaincre. Nous en avons donné des preuves dans notre *Dissertation* préliminaire de l'*Hymnodia*, § XL, n° 167.

Plusieurs auteurs cependant ont pensé que ces hymnes renferment beaucoup de choses dignes de critique. J'ai résolu de rapporter leurs sentimens, non pour diminuer en rien la gloire de Santeul, mais afin que le lecteur puisse porter un jugement plus équitable en comparant les opinions des hommes du même pays. Il lui deviendra également plus facile de connaître ainsi les défauts à éviter et la marche à suivre dans ce genre de travail.

Je citerai d'abord les *OEuvres posthumes* du P. Jean Commire, éditées à Paris en 1704, où l'on trouve plusieurs hymnes, savoir: 12 sur saint Martin; 3 sur saint Gildard; 1 sur saint Parfait de Cordoue, martyr; 8 sur sainte Ursule et ses compagnes, vierges et martyres; 1 sur saint Libérat et ses compagnons, martyrs; 1 sur saint Saturnin; 1 sur saint Augustin; 3 sur saint Nicaise; 2 sur le B. Louis de Gonzague; 3 sur saint Symphorien; 1 sur saint Maxime. La pureté et l'élégance de la diction, si remarquables dans les *OEuvres* de Commire, éclatent surtout dans ses hymnes. Le caractère du mode ecclésiastique est conservé avec le soin le plus exact. Il semblerait que Commire veut disputer à Santeul, autrefois son ami, et maintenant son rival, la palme de la poésie hymnologique.

[1] Cette critique est une traduction de la dissertation du P. Faustin Arevolo, insérée dans son *Hymnodia hispanica*, et dans le 2e volume, p. 76[illegible] des *Institutions liturgiques* de D. Guéranger, abbé de Solesmes.

Pour en venir à mon sujet, il nous a laissé dans ses *OEuvres posthumes*, plusieurs épigrammes contre Santeul. Il ne lui fait aucun reproche pour le style; car autrefois il l'avait fort loué, ou plutôt comblé d'éloges par Santeul, il lui avait rendu la pareille. Toutefois il mit en latin une épigramme française de Nicolas Boileau Despréaux sur

> Les vers audacieux
> Faits pour les habitans des cieux,

du célèbre hymnographe; mais en son propre nom, Commire n'a guère écrit contre Santeul que pour lui reprocher son amitié trahie. Dans un travail spécial, M. de la Monnoye a examiné les hymnes de Santeul avec la sévérité d'un critique. Ses observations sont réunies dans l'ouvrage connu sous le titre de *Menagiana*, édit. d'Amsterdam, 1713-1716, t. III, p. 402, etc. [1]. Il s'est servi de la *Collection des hymnes* de Santeul, éditée à Paris en 1698, in-12, chez Denys Thierry, la même que j'ai entre les mains, et que je cite dans ce travail.

1. Dans la 1re hymne (4 décembre) dont l'auteur est anonyme, le critique blâme le titre *Sacris pignoribus vulgó sanctis Reliquiis*; il eut été beaucoup mieux, en effet, de mettre simplement en titre *Sanctis relquiis*, etde laisser de côté le *Sacris Pignoribus*.

2. Dans l'hymne de J.-B. Santeul le jeune sur saint Josse (13 décembre), il censure ce vers :

> Cùm virgàm quatiens imperat aridæ (p. 24);

parceque le mot *arida* ne s'emploie pour *terra*, que dans la Sainte-Ecriture.

(Saint Lazare; 11 septembre)

3. Dans l'hymne de Claude Santeul, sur ce vers :

> Quàm pio *plangas*, Pater, impiorum
> Corde *ruinam* (p. 74),

il nie que *plangere* puisse se prendre activement, avec l'accusatif, pour *lamentari*.

[1] Nous avouons qu'il nous a été impossible de trouver cette édition des *Menagiana*, malgré les recherches que nous avons faites aux bibliothèques Mazarine, Sainte-Geneviève et Royale. C'est donc une traduction du latin que nous donnons ici de cet opuscule de la Monnoye. Ce sera une curiosité bibliographique que nous sommes bien aises de consigner dans nos *Annales*.
A. B.

Les autres hymnes de ce volume sont toutes de Jean-Baptiste Santeul l'aîné, ordinairement appelé *Santeul Victorin*; et le censeur en fait cette critique.

(Sainte Barbe; 4 décembre.)

En parlant de sainte Barbe, il dit :

4. Tormenta quæ non horruit (5)?

Vers qui fait *un contre-sens horrible*. Mais Santeul n'a peut-être pas mis le point d'interrogation?

5. *Frui sponso* pour *frui marito* (p. 5), et ailleurs *sponsa* pour *uxor*. Mais nous en parlerons plus tard.

6. Si prole non terras replent (5),

pour *si prole terras non replent*.

7. Vinclis ligant se mutuis
His conjuges liberrimi (6).

parlant du Christ et de sainte Barbe. Il n'est pas exact de dire que le Christ soit libre par *ces* liens; ni que le Christ et sainte Barbe soient libres des chaînes dont ils se lient mutuellement.

8. Ad dulce nomen Barbaræ
Vanos tremores ponimus (6).

Pourquoi appeler vaines ces terreurs?

(Saint Nicolas, évêque de Myre; 6 décembre.)

9. *Substrahens*, et ailleurs *substrahe* pour *subtraho*.

10. Æstimas auri pretiosa damna (11).

On dit ordinairement *parvi*, ou *magni aliquem æstimare*, et non *æstimo hunc esse bonum virum*.

11. Sicque dotatus pudor immolandos
Servat honores (11),

pour *et sic*; cette locution *immolandos honores* est aussi répréhensible.

12. Sic nos tenebras amare (11).

Cette locution est ambiguë.

13. Cingere mitrâ aliquem (11).

est une locution vicieuse, on dit : *Cingere frontem, caput, comas, empora alicujus*.

(Sainte Fare; 7 décembre.)

14. Per te, *divus* amor, frigida pectora
Puris ignibus ardeant 16).

Au lieu de *dive amor*, ou *dirum amorem*.

(La Conception et la Nativité de la Vierge 8 décembre et 8 septembre.)

15. Virgo Dei puerpera (20).

Puerpera ne régit point le génitif, quoique on en trouve des exemples dans Vida.

16. *Coævus* (20). Ce mot ne commença à être en usage qu'après, ou vers le milieu du 4e siècle. Car dans le passage de Cicéron, ou quelques-uns ont lu *coævus*, il faut lire *coquus*, comme plusieurs l'ont remarqué.

(Saint Nicaise; 14 décembre.)

17. Urgent ecce *Rhemos*, gens fera, Vandali (25).

La première syllabe de *Rhemos* est longue. Santeul fait encore brève la même syllabe à la page 188, mais à la page 68, il la fait longue.

18. Intrat templa Nicasius (25).

La première voyelle de *Nicasius* est longue, la seconde est brève.

(Saint Jean apôtre; 27 décembre.)

19. *Dicĕre* (32). Au présent passif il vaut mieux : *diceris*. Cependant Térence met souvent *vidĕre* pour *videris*;

20. In fervens olei conjicitur mare (32).

Mare olei expression hardie pour *aheno*. L'Écriture sainte emploie cette métaphore pour peindre une immense chaudière. III Reg. cap. VII, v. 23.

21. Sacræ participes et socii necis,
Discamusque mori (33).

Transposition intempestive de la conjonction *que*.

(Saint Lucien, 1er évêque de Beauvais; 8 janvier).

22. Et jugo Christi tibi *pœna* major
Subdere gentes (34).

Pœna pour *labor* (peine) est une faute qui se présente souvent ailleurs.

23. Quos tu creasti, memor usque servas (34).

Il n'y a pas de vers à moins qu'on ne lise *quos creasti tu;* mais alors il n'y a plus ni grâce ni harmonie.

24. Quem fides veri studiosa trinum
Credit et unum (34 et 125).

Vous auriez peine à trouver dans toutes ces hymnes d'autres vers plus ingénieux ; mais il faut avouer qu'ils sont empruntés aux hymnes de Sannazar.

25. Te vocant flexi poplite supplices (36).

Mieux *flexâ poplite*.

26. Fuso tinctaque sanguine (36).

Construction vicieuse.

(Saint Antoine, 17 janvier).

27. *Eremus* (42), expression peu latine.

(Saint Sulpice, évêque de Bourges ; 17 janvier.)

28. Dans *nota Sulpiti pietas* (45) ; le premier *i* de *Sulpiti* est bref.

29. Dans *deerant tyranni* (45) ; *deerant* n'a point trois syllabes, et si quelquefois il s'emploie ainsi, le premier *e* est long.

30. *Ruenti* (49) est une faute de grammaire à l'ablatif absolu, il fallait mettre *ruente*.

31. Cœlo non hominum quæ posuit manus (43).

Faute de construction ; il fallait : *quæ hominum manus non posuit*.

(La chaire de saint Pierre ; 18 janvier.)

32. *Astra redire* (51), pour *redire ad astra*.

(La conversion de saint Paul ; 25 janvier.)

33. Saule, tendis quos in hostes (55) ?

Cette construction serait préférable : *quos in hostes, Saule, tendis ?*

34. Le mot *insecutor* (55) est de Prudence et n'est pas admis en latin.

(Fête de saint François de Sales ; 29 janvier.)

35. Addunt—seque triumpho (56).

Transposition choquante de la conjonction *que*

36. Gliscit in mentem (57 et 258).

pour *venit in mentem ; gliscere* ne répond pas au mot français *glisser*.

37. *O Genevenses* (57). Les noms de cette sorte en *enses*, surtout un peu longs, ne peuvent entrer dans ce genre de vers.

38. Tandiù noctis *gemitis* sub umbrâ (57).

Au lieu de *dormitis*.

39. Nihil atque spiret.

pour *atque nihil spiret.*

(Présentation de Jésus au Temple et Purification de la Sainte-Vierge ; 2 février.)

40. Christum anhelantis (65).

Il faut lire pour que le vers subsiste :

Christumque anhelantis.

41. Sit fas beato *sub* sene nos mori (66).

Il serait plus juste de dire *cum sene* ; il s'agit de Siméon chantant *Nunc dimittis.*

(Saint Wast, évêque d'Arras, 6 février.)

42. Cupiunt doceri
Teque magistro (68).

Au lieu de *cupiuntque.*

43. Dæmon ut cedat jubet (69).

Faute de mesure, *æ* est long dans *Dæmon.*

(Au Christ souffrant.)

44. Plangere dolores (70).

Il fallait *lamentari.*

45. Intras Pharos (71).

pour Pharon.

46. Qui nos foves, laus, Spiritus (71).

Il manque *tibi.*

47. Durusque pro throno lapis (73).

On ne dit pas en latin *thronus*, et la croix n'est pas bien nommée *lapis.*

48. Nequæ vocaret (74),

pour *nequa.*

49. Vel cujus attactu (75).

pour *cujus vel attactu.*

(Saint Jean-de-Dieu ; 8 mars.)

50. *Præco* (77), ce mot seul, pour désigner un prédicateur, n'est pas admis.

51 Nos infenso (leg. inoffenso) pede ducat astris (80).

pour *ad astra.*

(Saint Benoist, abbé; 21 mars).

52. Quantis, et quibus suspiriis (81).

Expression prosaïque.

53. Subdita proles (83),

pour *obsequens*.

(Dédicace de l'Eglise d'Orléans; 3 mai. — Invention de la Sainte Croix.)

54. Non deest (95).

Deest est monosyllabe. *Voy*. n° 29

55. Indiges non hic ministris (96),

pour *non indiges*.

(Fête de saint Célestin V; 19 mai.)

56. Quodque fugisti, fugiant caduci
Culmen honoris (98).

Il est ridicule de prier Dieu que les fidèles fuient les honneurs de la Papauté, comme l'a fait saint Célestin V.

57. *Desertum* (99 et 202) ne se dit point au singulier.

(Saint Landry, évêque de Paris; 10 juin.)

58. Lux redit terris *sacra* Landerico,
Lux parisinae *sacra* semper urbi (100).

La signification du mot *sacra* n'est pas la même dans le premier et dans le deuxième vers.

59. *Num* suis dives satis est Olympus
Incolis (101)?

Num tient ici la place de *non*.

(Sur l'Eucharistie.)

60. Assides conviva nobis.
Ipse tu convivium (109).

En quel sens Jésus-Christ est-il notre convive dans l'Eucharistie?

61. Nos vides quàm dissitos (110).

pour *quàm vides nos*. *Dissitus* ne se prend pas pour *remotus*.

(Saint Henry, empereur; 15 juillet.)

62. Septimus mensis, neque claudet annus
Septimus ævum (114).

Il manque un *neque*.

(Saint Victor de Marseille; 21 juillet.)

63. *Securis* (124). Le poète avait dit plus haut que c'était une *épée*, *ensem*.

64. Victor exemplis animosiores
Fac tuis nostras sociare palmas (125).

Construction vicieuse.

65. Rutilantem in auro (126),

pour *rutilantem auro.*

66. Graviora ferro vulnera (127),

pour *vulnera graviora iis*, que fait le fer.

(Saint Jacques-le-Majeur; 25 juillet.)

67. Ut nos reducat (134).

Il faut lire, *ut reducat nos*. Voyez plus haut, n° 23.

(Saint Pierre-ès-Liens; 1er août.)

68. Quod fit (135).

Ceci convient à la prose, non à la poésie.

69. Victricem Dei (135).

Expression ambiguë.

70. Qui Christiano gloriantur nomine
Abena frustrà vincula captivos tenent (136).

Le censeur, dit ici : L'auteur s'est très mal à propos imaginé je ne sais quelle élégance dans ces sortes de transpositions dont ses hymnes sont toutes pleines.

(Saint Bernard, abbé; 20 août.)

71. *Obstupendis* (151). Les anciens disent *obstupescendis*.

72. Ingenito patri (153),

pour *non genito.*

(Saint Augustin; 28 août).

73. Nil damnas temerè, nil leviter probas (159).

L'auteur de la censure croit bref le dernier *e* de *temerè*, d'après le vers (*in tragœd. Octaviæ*):

Nihil in propinquos temerè constitui decet.

(Saint Loup, évêque de Sens; 1er septembre.)

74. Suprema laus sit Parenti (168),

il faut lire *laus suprema sit Parenti.*

75. Remeare urbes (168),

pour *ad urbes.*

(Saint Éloy, abbé; 1er septembre.)

76. Ire recessus (171),

pour *ire ad recessus* ou *recessus petere*, expression plus juste.

77. Subigisque menti (172).

C'est une faute de mettre *subigo* avec le datif.

(Saint Cloud; 7 septembre.)

78. Regibus qui dat, repetitque regna (176),

pour *repetit à regibus.*

79. Monte sub celso Sequanas ad oras (177).

A est long dans *Sequana*, quoiqu'Ausone l'ait fait bref.

(Saint Corneille et Cyprien, martyrs; 14 septembre.)

80. *Invasor* (179). Ce mot n'est pas latin.

81. Ibat qui toties, dùm furor impetit
Ferro Christiadas, erudiit mori (179).

Obscur.

(Saint Michel; 29 septembre.)

82. Lance pendis non severâ
Luce functi crimina (183).

Parlant de saint Michel, comme s'il dissimulait les péchés de ceux qui le prient [1].

83. *Nuncium* (184), n'est point neutre mais masculin.

(Saint Remy, évêque de Reims; 1er octobre.)

84. Nedùm vir; impubes, sed annos
Judicii gravitate vincit (188).

pour *impubes nedùm vir*, ou pour *nondum vir; impubes sed annos — Judicii gravitate pensat.*

(La sainte Solitude; à Arm. le Boutilliers.)

85. Sic renascenti cruciata pœnâ
Corpora subdunt (196).

pour *renascente pœnâ*, et *subdunt* pour *subigunt*.

86. Nesciens solis (197)

pour *nesciens solem.*

(Saint Denis, évêque de Paris; 9 octobre.)

87. Sacris barbara gens, jam docilis regi,
Christum fontibus induit (198).

[1] Aussi ces vers ont-ils été changés dans le Bréviaire par les suivans :
Corporis vinclis solutum
Mox ad astra transferis.
Nous devons, au reste remarquer ici que presque toutes les hymnes de Santeul ont subi quelques changemens dans les différentes éditions des Bréviaires. (*Note du Directeur.*)

Le sens n'est pas clairement exprimé.

88. Tres cœlo simul advolant (198).

pour *ad cœlum*.

89. *Clatra* pour *clathros* (200).

(Saint Quentin, martyr; 31 octobre.)

90. Si non vincla *gravant* manus (203).

pour *gravent*.

91. Compita per (204)

mis pour *per compita*.

92. .....Viscera martyris,
Quando nuda patent, illius intimam
Rimeris penitùs fidem (204).

Sentence ridicule, et digne d'un bouffon.

Les cinq strophes de la page 205 sont notées pour leur obscurité.

93 Accensæ rutilant undiquè lampades,
Te præsente micant minùs (209).

Expression vulgaire et froide.

94. Quæ subduntur et imperant (211).

Sans un datif, *subdo* ne signifie point *subjicio*.

95. De cathedrâ docent
Pleni numine martyres (211).

Pensée burlesque, dit le censeur, burlesquement exprimée.

(Fête de tous les Saints; 1er novembre.)

96. ....Qui fleverc,
Serenus abstergit lacrymas potes (217).

Il faudrait *eis* ou *his*.

(Commémoration des Morts; 2 novembre).

97. Hoc, luce functi spiritus
Tàm triste munus exigunt (218).

Luce fungi ou *mori* c'est la même chose, ce qui ne convient point aux esprits.

(Saint Martin, évêque de Tours; 11 novembre.)

98. Media tunica

pour *dimidia tunica*

99. *Turo* (224); *u* qui est bref est fait long.

100. Ora deformi dabat una virtus,
Undè niteret (224).

Obscur.

101. Nec truci quamvis caput immolandum
Pro Dei causâ posuit sub ense,
Martyris palmam retulit vel isto
Dignus honore (225).

Cette strophe, appliquée à saint Martin, est d'une construction informe et embarrassée.

(Sainte Cécile, 22 novembre.)

102. Valeriano sese addidit (229).

Il faut lire *se addidit;* autrement dit l'auteur de la censure, il y aura trop d'une syllabe pour le chant. Il est vrai qu'il restera encore deux inconvéniens, la rudesse de l'élision; *Valeriano se addidit,* dans un vers qui se chante, et la seconde syllabe de *Valeriano* allongée.

103. Flammis aheno fervido
Pudica virgo mergitur (230).

Sainte Cécile, ne fut pas renfermée dans l'airain, *œre,* comme Santeul l'a peut-être lu, mais dans l'*air* de son bain, *in aere balnei sui,* disent les actes rapportés dans Baronius.

(Saint Arnulfe; martyr.

104. Divis invidiam facis (232).

Ceci n'est ni catholique ni latin.

(Pour les saints Apôtres.)

105. Aperta non, euntibus
Addent moras pericula (240).

Construction entortillée et obscure, au lieu de

Aperta non addent moras
Euntibus pericula.

106. Divina quæ gessit homo (241).

Le chorée *gessit* est mis pour un ïambe ou un spondée.

(Pour un martyr.)

107. Confundisque tyrannum,
Dùm, quos deprimit, elevas (244).

Confundo signifie la même chose que *misceo; elevo* a souvent le sens de *minuo.*

(Pour les Vierges martyres.)

108. A quo magnanimæ prælia sustinent
Spreto funere virgines. (256).

A quo est mis à tort pour *cujus ope,* ou *per quem.*

Tel est le résumé de la critique des hymnes de Santeul, par M. de la Monnoye. Car j'ai omis beaucoup de fautes légères, des fautes d'orthographe en particulier, que l'on doit attribuer en grande partie à l'imprimeur, d'après le témoignage même du censeur.

Le même Bernard de la Monnoye, auquel on doit les notes de l'ouvrage de Baillet *Sur les jugemens des savans*, oppose cette censure à l'éloge dont Baillet, t. IV, n° 1549, honore Santeul, en des termes que j'ai cités dans la *Dissertation*, n° 202, d'après le *Dictionnaire de Moréry*.

L'annotateur pense, qu'il est difficile de répondre à ses remarques critiques, et beaucoup sans doute marquent sa science et son habileté ; mais il en est d'autres sur lesquelles la plupart des auteurs diffèrent de sentiment. Quant aux endroits où il est dit : *cela serait mieux ainsi*, il ne faut pas s'y arrêter ; car à ce compte le champ de la critique s'étendrait à l'infini.

Les transpositions des mots, ou les constructions qui paraissent trop dures se rencontrent quelquefois dans les meilleurs auteurs. Ainsi dans Catulle :

> Mamuræ, Pathicoque Cæsarique.

Et ailleurs :

> ......Expui tussim
> Non immerenti quam mihi meus venter,
> Dùm sumptuosas appeto, dedit, cænas.

Néanmoins ces imperfections sont trop fréquentes dans Santeul pour qu'on puisse les tolérer. Mais je n'oserais désapprouver : n° 2, *arida*, pour *terra;* n° 3 et 44, *plangere* avec l'accusatif; n° 10, *æstimo*, pour *existimo, puto;* n° 13, *cingere mitrâ aliquem*, pour *cingere caput alicujus;* n° 14, *divus amor*, pour *dive amor;* n° 15, *puerpera* avec le génitif *Dei;* n° 16, *coævum*, pour *æquali;* n° 20, *fervens olei mare* pour *aheno pleno ferventis olei;* n° 27, *eremus;* n° 29, *deerant*, trisyllabe avec le premier *e* bref; n° 34, *insecutor;* n° 37, *Genevenses;* n° 47, *thronus;* n° 48, *nequæ* pour *nequa;* n° 57, *desertum*, au singulier ; n° 58, la variété de signification du mot *sacra;* n° 65, *rutilantem in auro;* n° 71, *obstupendis;* n° 72, *ingenito*, pour *non genito;* n° 107. *confundis.*

Je ne voudrais pas, dis-je, censurer ces expressions et autres sem-

blables. La plupart des mots indiqués sont du style ecclésiastique et conviennent aux hymnes ; les autres peuvent être défendus et justifiés par l'autorité des anciens, comme le démontrent les dictionnaires. Quant à ce que dit le critique, n° 5, qu'il eût mieux aimé *maritus* et *uxor*, que *sponsus* et *sponsa*, je déclare, appuyé sur l'usage de l'Église, préférer ces dernières expressions ; et je blamerai plutôt Santeul, d'avoir, en parlant de Jésus-Christ et de sainte Barbe, dit : *conjuges liberrimini* et *Deo superbâ conjuge*. *Nuncium* neutre pour *nuncius*, n° 83, d'après Vossius même [1], qui le réprouve, ne peut être absolument rejetté, puisque les écrivains les plus doctes sont partagés de sentiments. Dans *temerè*, n° 13, qu'y a-t-il à critiquer? Le dernier *e*, quoique bref, n'a-t-il pas pu devenir long par la césure ? J'ai dit (p. 324) dans la note, que, dans *protinùs*, *u* peut être long à cause de la césure ; que *o*, dans *illicò*, peut aussi être long à cause de la césure, et des deux consonnes du mot suivant ; certain auteur a écrit que cet *o* est toujours bref, mais dans le fait je ne doute pas qu'il ne soit commun.

Quelques écrivains ont pensé que Lucrèce avait fait longue, à cause de la césure, une voyelle brève, bien qu'il n'y eût pas de consonne à la suite dans le même mot :

> Imbribus at tabe nimborum arbusta vacillant [2].

Et Ovide :

> Terra ferax cerere multoque feracior uvis [3].

Et Stace,

> Effugiet, vix Œdipode fugiente timeret [4].

Ricciolini cite le vers de Virgile :

> Me sinite, auferte metus, ego fœderà faxo

Mais d'autres produisent une meilleure version :

> Me sinite, atque auferte metus, ego fœdera faxo.

On allégue aussi ce vers de Virgile :

[1] *De vitiis Sermon*, lib. II, cap. 14.
[2] Lib. IV. 806.
[3] *Amor.*, II, ele. 12.
[4] *Theb.* III.
[5] *Eneïd.*, XII, 316.

> Nec levis hoc facere, neque enim pote cura subegit [1].

Mais d'après une leçon plus correcte, on lit :

> Nec levis hoc faceret, neque enim pote cura subegit.

Quelques auteurs corrigent également le vers de Lucrèce,

> Imbribus, aut tabi nimborum arbusta vacillent.

Et celui d'Ovide :

> Terra ferax cereris, multoque feracior uvæ.

Œdipode peut être pris comme ablatif de la première déclinaison grecque.

Je ne puis citer d'autre exemple en faveur de Santeul que ce vers de Virgile :

> Dona dehinc auro gravia sectoque elephanto [2].

sur lequel Servius fait cette remarque [3] :

« Dans *gravia* le dernier *a* est long à cause de la fin du mot ; mais » cette mesure est choquante, car il ne se rencontre aucune consonne. »

Comment expliquer que les auteurs de prosodie donnent ordinairement comme long le dernier *e* dans *temerè ?* Les uns dérivent *temerè* de *temerariè* par contraction, les autres avec plus de raison de l'ancien mot *temerus ;* et dans leurs deux sentiments le dernier *e* doit être long. D'après ce raisonnement, il faut admettre que le vers de Sénèque ou de l'auteur d'*Octavie* a été corrompu, ou bien que l'ïambique de six pieds recevait quelquefois chez les tragiques, comme souvent chez les comiques, un spondée à la quatrième place. Ce que l'on peut confirmer par quelques exemples. Ricciolini donne ce vers :

> Nihil in propinquos temerè constitui decet,

pour prouver que le dernier *e* est long dans *temerè ;* je n'approuve pas cette citation, et je pense que l'on peut beaucoup plus facilement justifier Santeul par la césure que par tout autre moyen.

Le censeur a pu, à meilleur titre, blâmer cette strophe dans l'*hymne de saint Quentin*, p. 208.

> Ne sacros cineres contigeris reus
> Tardo pœna sequax non pede deserit

[1] Ex *Ciri*.
[2] *En.* III, 164.
[3] « *Gravia* finalitatis ratione producitur, sed satis asperè, nam in nullam » desinit consonantem. »

Fossor diriguit; mors subitò reum
Indignata præoccupat.

Car si la mort abandonne le coupable à grands pas (*pede non tardo*), elle ne peut l'atteindre ; si elle ne l'abandonne point, mais le suit à pas lents, *pede tarda sequax*, elle ne peut l'atteindre promptement, et beaucoup moins encore le devancer, malgré son indignation.

Je ne vois pas de même pourquoi le critique a voulu rejeter les mots *invasor*, *dissitus* pour *remotus*, et autres semblables, tandis qu'il en a négligé d'autres plus justement blamables, comme *adytus* pour *adytum*, pag, 31. *O sacros adytus !* et dans la fête de la décollation de saint Jean-Baptiste, *resecatum* pour *resecto* :

Illa vox crudo resecata ferro.

La censure n'est pas plus exacte sur le mot *glisco*, mis pour le français *glisser*, comme il l'assure n° 36. Voici les deux endroits qu'il cite, pag. 57.

Gliscit in mentem meditantis illa
Quæ beat d.vos eadem voluptas.

Et page 258 :

Non vana pompa seculi
Sensus fefellit, nec malis
Gliscens voluptas artibus,
Virile pectus molliit.

Je demanderai au critique pourquoi le *glisco*, dans ces vers, ne pourrait pas jouir de la signification que lui donne Virgile dans ce passage :

Accenso gliscit violentia Turno [1];

Et Stace dans ce texte :

Menti tumor, atque audacia gliscit [2].

Il n'est pas douteux qu'on ne doive ainsi entendre *malis gliscens voluptas artibus*, quoiqu'il en soit du français *glisser*, et de *gliscit in mentem*.

Toutefois qu'on ne pense pas que j'excuse les défauts de Santeul, afin de pouvoir justifier les miens. Je dirai avec franchise, que, par-

[1] *Enéid.* XII, 9.
[2] *Theb.*, IX, 782.

courant ses *Hymnes*, sans emprunter les yeux du lynx ou de l'envie, j'ai découvert quelques fautes, outre celles que les *Menagiana* ont justement censurées.

Et d'abord, dans la *fête de saint Jean l'évangéliste*, p. 30, il fait *u* bref dans *duco*.

> A quo vita ducit, principium petis
> Et primordia luminis.

Également dans la *fête de saint Antoine abbé*, p. 42.

> Ut nitens plumis sine *labe* puris,
> Ne sui perdat *labe* quid nitoris,
> Transvolat nubes humilesque terras
> Deserit ales.

A est long dans *labes*, comme on le voit dans le premier vers ; mais pourquoi devient-il bref dans le second ? Puis que signifie *labe* en ce lieu ?

Mais peut-être faut-il encore plus fortement blâmer certaines expressions trop dures, et quelques métaphores hardies et inconvenantes. Il dit de sainte Barbe, p. 4.

> Deo superba conjuge.

Que signifie *superbus*, si ce n'est arrogant, insolent, impérieux, hautain, gonflé de soi-même, difficile à vivre, s'élevant au dessus de tous, plein de chimériques espérances et d'insupportables prétentions, altier, intolérant, dédaigneux, ne respirant que le mépris et l'opiniâtreté.

En parlant de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, p. 88, il dit :

> Cœlestis en Rex curiæ
> Ut monstret ad cœlum viam,
> Secumque ducat exules,
> Se sponte fecit *exulem*.

Il ne convient pas d'appeler le Fils de Dieu *exilé du ciel*, puisqu'il a toujours joui de la vision béatifique du Père.

Pag. 92. La croix est nommée *le lit* où nous enfante le Christ :

> Tu *lectus*, in quo nos parit.

Et page 187. *Torus*. Au même endroit, la lance qui ouvrit le côté du Sauveur est appelée *obstetrix*, *accoucheuse*.

> Per te salutis, lancea, largiùs
> Fluxere fontes, quando Dei latus

Prægnantis *obstetrix* recludis,
Sacrilegâ famulante dextrâ.

L'abbé Guyot Desfontaines[1] réfute un reproche fait par je ne sais quel auteur à cette strophe de Santeul *dans son hymne aux Évangélistes :*

Inscripta saxo lex vetus
Præcepta non vires dabat ;
Inscripta cordi lex nova
Quidquid jubet, dat exequi.

Quelques auteurs ont avancé que Santeul avait favorisé les erreurs répandues de son tems en France; d'autres ont prétendu qu'il n'aurait pas même pu comprendre l'hérésie naissante; quoiqu'il en soit, je ne crois pas qu'il ait voulu dans cette strophe insinuer aucun mauvais sens[2].

Mais toutefois, je n'admettrai pas volontiers tout ce que renferment les hymnes de Santeul; quoi qu'il en soit de l'autorité que peuvent leur donner tant de bréviaires français, qui les ont adoptées, et qui sont énumérés par Guyot; savoir : les Bréviaires d'*Orléans*, an 1693; de *Senez*, an 1700 ; de *Lisieux*, an 1704 ; de *Narbonne*, an 1709; de *Meaux*, an 1713 ; d'*Angers*, dans le même tems ; de *Troyes*, an 1719 ; du *Puy* et d'*Auxerre*, an 1726 ; de *Rouen*, an 1728 ; de *Nevers*, an 1729 ; de *Clermont*, la même année.

Car, pour m'abstenir de toute critique, je trouve être cette pensé sur le Christ souffrant, p. 75.

Clamore magno dum Patrem,
Sibi relictus invocat ;
Cum morte luctantem Deum
Non audit ille, vix Pater.

Que quelque partisan des bréviaires de France cherche une interprétation favorable à ces paroles : pour moi je croirai plutôt, que le

[1] Tom. VII, *Observations sur les écrits modernes*, p. 7.

[2] Arévalo ne savait point quels furent les efforts des Jansénistes pour introduire cette strophe dans les bréviaires, ni comment les catholiques cherchèrent, en divers diocèses à en extirper le venin de l'hérésie.

Fils de Dieu sur la croix, fut non seulement écouté de son Père (que je n'appellerai jamais *vix Pater*), mais même qu'il en fut exaucé *pro sua reverentia*, selon ce passage de l'Apôtre : « Aussi, durant les jours » de sa chair, ayant offert à celui qui pouvait le sauver de la mort, ses » prières et ses supplications, accompagnées de grands cris et de lar- » mes, il a été exaucé, à cause de son respect [1]. » Quant à ce verset de saint Matthieu : « Vers la neuvième heure, Jésus s'écria à haute » voix : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné [2], » d'après les saints Pères, cités par D. Calmet, je l'interprêterai en ce sens que le Sauveur *a crié non pour lui*, mais pour ses membres.

Une autorité grave en faveur de Santeul, serait le Père Bourdaloue, s'il n'était pas français, et s'il se fut distingué dans la poésie comme dans la chaire. Dans une lettrre à Santeul, du 20 janvier 1696 [3], il assure, en termes un peu trop magnifiques, qu'il eût voulu que toutes les hymnes du bréviaire romain fussent sorties de la fabrique de Santeul. Si je connais bien le goût des Romains, et en général des Italiens, je ne pense pas qu'ils souscrivissent à l'opinion de Bourdaloue. Pour les Espagnols, je ne me permetterai pas de les citer dans cette question. Examinons d'autres points.

Je n'approuve pas ce qui est dit, p. 12, dans *l'hymne de saint Nicolas* :

> Ipse dux facti Deus *insolentis*,

bien que je connaisse les diverses significations du mot *in olentis*. Je blame également ces vers, p. 21, sur la *Vierge-Mère*.

> Quam celsa! quæ se deprimens
> Altum tonantem deprimis ;
> In te, sui jam non memor,
> Descendit è cœlo Deus,

Et les suivans, sur Jésus-Christ dans l'*Eucharistie*, p. 109.

> Ipse factus est pusillus,
> Pauper, *exul*, indigens.

[1] *Aux Hebreux*, ch. v, 7.
[2] Matth., ch. xxvii, 46.
[3] Tom. ii, *œuvres*. Paris, 1729

Mais pourquoi donc adresserai-je à la *croix* du Seigneur cette apostrophe, p. 187 :

> Manus tonantis quæ ligabas
> Semper eris pretiosa torques.

Quant aux douces joies du ciel, je ne voudrais pas les exprimer de cette manière :

> Pontifex terris rapitur Salesus,
> Festa dum cœli *fremit* aula plausu.

Je ne parle pas du surnom *Salesus* qu'on ne doit pas employer dans les hymnes ainsi que je l'ai fait voir n° 199 de ma *Dissert.*; et comme le prouvent les décrets de la sacrée congrégation des Rites 22 décembre 1624 et 23 juin 1736. Santeul est tombé trois fois dans cette faute; toutefois nous ne voulons pas insister; sans doute il n'a pas connu la loi, ou il n'a pas cru qu'elle l'obligeât. Mais il est inexcusable de tomber si souvent dans les élisions, puisqu'il était tenu de se conformer aux règles du chant ecclésiastique.

Le même défaut se présente dans Charles Coffin, écrivain Français, qui, de son propre aveu, voulait composer de nouvelles hymnes et retoucher les anciennes *pour les rendre plus appropriées au chant de l'Église.* Souvent il admet des élisions par trop dures comme pag. 41 : *Reges pompâ alios*, et ailleurs *subdere amant.* Coffin est plus clair et plus savant que Santeul. J'ai vu dernièrement ses *hymnes* parmi des volumes de Mélanges in-12, dans la bibliothèque *Marefuschi* sous ce titre : *Hymni sacri, auctore Carolo Coffin, ant. Universitatis Parisiensis rectore, collegii Dormano-Bellovaci Gymnasiarcha; Parisiis* 1736.

Je censure en passant les nouveaux correcteurs des hymnes, et je dois par conséquent me mettre en garde contre les critiques de certaines gens, qui regardent comme un crime étrange et inoui, de marquer les défauts des anciennes hymnes, sous le rapport de l'expression latine ou de la quantité, soit qu'ils ignorent ce qui s'est passé dans la république des lettres, soit qu'ils comptent l'ancienneté parmi les qualités de la poésie ; il semblerait que le tems dût rendre les vers meilleurs comme les vins : *quasi meliora dies, ut vina, poemata redderet* ; mais revenons à Santeul.

Les assertions et les interrogations qui se rencontrent dans une hymne

sur la mort de *saint Landric*, p. 101, sont en partie fausses, en partie puériles :

> Pauperes lugent lacrymisque turbant
> Gaudia cœli.
> Num suis dives satis est Olympus
> Incolis? Terras spoliare cesset.

La vérité est également blessée dans ces vers sur saint *Jacques*, dit le majeur p, . 130.

> Nil fecit, et nil pertulit
> Homo Deus, te nescio.

De même dans les suivans sur saint *Cajétan*, p. 140.

> Prædicent Regem, Dominumque mundi ;
> Prædicent justum; Gaetane, cunctis
> Providum terris tibi prædicare
> Convenit uni.

Santeul ne s'accorde pas avec lui-même, lorsque peu après il parle ainsi au même saint :

> Te canam sanctis similem prophetis,
> Quosque provisor Deus educabat.

(Sur sainte *Cécile*, p. 231, je note ces mots) :

> Ter percussa suà de nece fortior,
> Ter Virgo meruit mori.

La sainte n'a mérité de mourir ni une fois ni trois fois ; et elle n'est morte qu'une fois. Dans ses actes, donnés par Laderchi, je ne lis pas *in aere* ou *œre balnei*, mais *flammis balnearibus.....*; *calore balnei*

Il est dit des saints *apôtres*, p. 236 :

> Hæc nempe plena lumine,
> Tu vasa frangi præcipis,
> Lux inde magna *rumpitur*,
> Ceu, nube scissâ, fulgura,

Peut-être Santeul a-t-il voulu faire allusion à la conduite de Gédéon. « Et il divisa ses 300 hommes en trois bandes, et il leur donna des » trompettes à la main et des vases de terre vides, et des lampes au » milieu.... Et ils commencèrent à sonner de la trompette et à heurter » leurs vases de terre l'un contre l'autre. Et ayant sonné autour du » camp en trois endroits différens, et brisant leurs vases, ils tinrent

» leurs lampes de la main gauche, et de la droite les trompettes,
» dont ils sonnaient, et ils crièrent : l'épée du Seigneur et de Gé-
» déon [1]. » Mais que signifie le *lux rumpitur*, « les vases étant
» brisés ? » La pensée et l'expression me semblent également blâmables.

Il en est de même de cette métaphore ou allégorie sur les saints *martyrs*, p. 245.

> Acti procellis omnibus
> Sui Cruoris flumine
> Vehuntur, et, Christo duce,
> Portus beatos occupant.

Voici une erreur d'un autre genre par rapport à saint Célestin V. Le poète dit, p. 97.

> ....*Triplici* coronâ
> Frons timet cingi, grave pondus horret.

Et page 98 :

> Fleverat quando *triplici* tiarâ
> Vidit ornatam radiare frontem.

Boniface VIII, successeur de saint Célestin V, porta le premier la *thiare double ;* ce fut Urbain V qui le premier la porta *triple*.

Enfin, il faut remarquer que Santeul dans la collection de ses hymnes donnée à Paris, a reconnu une de ses fautes pag. 241, dans ce vers *Divina quæ gessit homo*, où il avait mis un chorée pour un iambe un spondée ; au bas de la page, il ajoute en note : *Sic peccasse gloriabor, ut pietati consulam*. Cette excuse ne sera pas admise de ceux qui savent avec quelle véhémence il a déclamé contre *Pinguem avorum gentem*, que ce même prétexte de piété n'a pas justifié [2].

Telles sont les remarques que je joindrais à la censure de l'ouvrage intitulé *Menagiana* ; du reste je sais qu'il n'y a rien de parfait sous tous les rapports : et je dis volontiers avec le poète :

> Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
> Offendar maculis, quas aut incuria fudit,
> Aut humana parum cavit natura.

Mais les Français veulent que l'on ait encore une meilleure opinion de leur Santeul, et leur jugement semble avoir d'autant plus de poids

[1] *Juges*, ch. VII, 16, 19, 20.
[2] Voir notre *Dissert.*, n° 167.

que depuis long-tems ils font les plus grands efforts et déployent la plus laborieuse industrie à faire, embellir et refaire de nouveaux bréviaires. Il a paru en France, dans le cours de ce siècle, tant de nouveaux bréviaires, et on indique dans le *Mercure de France*, dans le *journal de Dinouart*, et dans la *Bibliotheca ritualis de Zaccaria*, un si grand nombre d'opuscules et de dissertations sur des offices particuliers, des formes d'heures canoniales, des litanies et des hymnes récentes à la Vierge, qu'on serait tenté de craindre qu'en France, de même que les femmes inventent sans cesse de nouvelles modes, ainsi les prêtres n'inventent chaque année de nouveaux bréviaires qui leur plaisent par le seul attrait de la nouveauté. Mais comme je l'ai dit en commençant, les hymnes de Santeul, en dépit de la critique, sourient tellement à la plupart des français qu'il vient d'en paraître une traduction nouvelle, publiée à Paris, 1760, par M. Poupin [1], et annoncée par le *Journal de Trévoux*, pag. 666, au mois de mars de la même année. Les auteurs de ces mémoires y assurent que le ciel nous a donné Santeul pour *perfectionner cette partie de l'office ecclésiastique*.

Je pense que des éloges si excessifs ont été blâmés par Dinouart qui, selon le *Journal de Trévoux*, avait promis une nouvelle édition des hymnes de Sauteul, revue et corrigée d'après un manuscrit autographe de l'auteur [2]. Dans cette édition devaient paraître quelques variantes et changemens introduits dans certains bréviaires en faveur du chant. Elle devait être précédée de la *notice historique de ce grand poète fort mal peint jusqu'ici et plus défiguré qu'embelli dans ses portraits;* car dans ma *dissertation* préliminaire, n° 204, j'ai fait remarquer que Dinouart n'avait pas tout approuvé dans les hymnes de Santeul. Assurément si les Italiens sont experts en fait de poésie latine (et quelques uns de leurs auteurs prétendent qu'en ce point ils surpassent toutes les autres nations; pour moi j'avoue volontiers qu'aucune ne leur est, en cela, supérieure), Santeul ne doit pas être

[1] *Hymnes de Santeul*, en vers français, par l'abbé Jean Poupin, curé de Troyes, in-12.—Il en exsitait déjà une sous ce titre : *Traduction en vers français des Hymnes de M. de Santeul*, par M. Saurin, de l'Académie française, 3e édit. in-12. Paris, 1699.

[2] Voir *Journal de Trévoux*, 1799, sept. pag. 2302.

placé au premier rang parmi les poètes. Les Italiens recueillent avec le plus grand zèle les poètes les plus distingués, et même les livrent de nouveau à l'impression : cependant je n'ai trouvé les hymnes de Santeul à Rome, ni à la bibliothèque Cazanate, ni à la Barberine, ni à la Corsinienne, ni à l'Alexandrine, ni à la Passioniste transférée à l'Angélique, ni à la bibliothèque Marefuschi qui est maintenant en vente; quoique ces bibliothèques contiennent toutes les ouvrages de beaucoup d'écrivains amis de Santeul, et ce n'est qu'à grand' peine que j'ai fini par les découvrir dans la bibliothèque du collége Romain. Lorsqu'il est question des poètes modernes que l'on peut lire et imiter après les anciens, jamais les Italiens ne citent Santeul; mais les Français, je pense, n'ont pas besoin d'admirateurs, il leur en naît assez chez eux, selon leur propre témoignage.

Le P. FAUSTIN ARÉVALO.

Traduit du latin par ***

Paléographie catholique.

DISSERTATION SUR UN VIEUX PARCHEMIN

CONTENANT LES CANONS APOSTOLIQUES ET UN FRAGMENT INÉDIT DU V. BÈDE[1].

Premier article.

Le monument sur lequel j'ai l'honneur d'appeler votre bienveillante attention, est un manuscrit dont la forme ni la grandeur n'ont rien de remarquable, mais que sa haute antiquité rend précieux. Quelque vieux et poudreux qu'ils soient, de semblables manuscrits sont pour l'archéologue attentif l'objet de nobles et importans travaux : là, en effet, il retrouve le riche dépôt de la doctrine des Pères, et la source première de toute science. Bien que l'étonnante invention dont Guttemberg enrichit le 15e siècle, ait fait disparaître les calligraphes publics, les manuscrits cependant ne doivent pas rester dans un éternel oubli ; car c'est à eux que la typographie elle-même emprunta ses formes et ses caractères. Et pour faire la critique des livres imprimés, peut-il y avoir un moyen plus sûr que de recourir aux manuscrits, dont les uns jettent un grand jour sur certaines parties de l'histoire, les autres sont les plus authentiques témoignages des sciences, d'autres, les monumens éternels où revivent les siècles passés. Aussi le genre humain ne doit pas oublier les incalculables bienfaits qu'il doit à ces vénérables moines qui, dans le silence des cloîtres, joignirent à la pratique des vertus évangéliques le soin pénible de transcrire et de conserver les manuscrits. Chaque monastère avait son *scriptorium* et sa bibliothèque destinés à ces travaux.

[1] Cette dissertation a été lue à Rome, dans une séance de l'Académie pontificale romaine d'archéologie.

Telle était l'occupation, qu'au rapport de Sulpice Sévère, saint Martin le thaumaturge donnait à ses jeunes disciples [1].

Cassiodore, après avoir abandonné le monde trompeur, prit l'habit monastique, et donna de grandes louanges aux copistes laborieux, qu'il appelle *antiquaires*, nom que leur donne aussi saint Grégoire-le-Grand, quand il dit que dans le monastère de saint Equitius, Julien *trouva des antiquaires occupés à écrire* [2].

Nous lisons de Léobard-le-Reclus « qu'il se retira dans une cellule » voisine du grand monastère, et que là il travaillait lui-même des » parchemins, et les rendait propres à recevoir l'écriture [3]. »

C'est au moyen de ces infatigables copistes que saint Sturm fonda la fameuse bibliothèque de Fulde qui, selon Brower [4], contenait tous les auteurs anciens qui sont parvenus jusqu'à nous. « Aussi, dit » Mabillon avec un juste orgueil, aussi les trésors scientifiques de » l'antiquité, la doctrine pleine de piété et de sagesse des Pères, les » décrets infaillibles des conciles, les divins enseignemens des livres » saints, tout, soit dit sans vanité, tout est parvenu jusqu'à ces siècles » par les mains de nos moines [5]. »

Ce sont de semblables souvenirs que rappelle le manuscrit qui fait le sujet de cette dissertation. Pour mettre de l'ordre et de la clarté dans ce que nous avons à dire, nous examinerons dans deux parties distinctes les deux espèces de paléographie plus ou moins ancienne que présente le manuscrit en question, et nous tirerons de nos

[1] Monasterium sibi statuit...... Discipuli octoginta erant, qui ad exemplum beati magistri instituebantur..... Ars ibi, exceptis scriptoribus nulla, habebatur. *Vita S. Martini*, cap. VII.

[2] Antiquarios scribentes reperit. *Dial.*, lib. I, cap. 4.

[3] Ad cellulam majori monasterio propinquam accessit, ibique suis propriis manibus membranas faciens, ad scribendum aptavit. Gregor. Tur. *De vitis Sanctorum Patrum*, cap. XX.

[4] Voir ses *Antiquitates fuldenses*.

[5] Adeò ut quidquid apud antiquos eruditum ac scitu dignum, quidquid apud Patres pium ac sapientiæ plenum, quidquid in conciliis sanctum, quidquid in libris sacris divinum est, totum id (procul jactantiâ dictum velim) per monachorum nostrorum manus ad hæc usque tempora pervenerit. *Sec. Bened.*, n° 114.

observations archéologiques des conséquences rigoureuses, d'une grande importance.

On sait que Denys-le-Petit, moine originaire de Scythie, qui vint à Rome au commencement du 6[e] siècle, se fit une grande réputation par ses ouvrages de théologie et de discipline ecclésiastique, comme l'atteste Cassiodore dans son livre *de divinis lectionibus* écrit peu de tems après la mort de Denys. Parmi les plus célèbres productions de ce moine, on distingue la traduction des *Canons Apostoliques*, du grec en latin, entreprise à la prière d'Étienne, évêque de Salone. Il existait déjà une ancienne version de ces canons, mais pleine de confusion et d'obscurité ; et il fallait rendre plus intelligibles ces décrets du collège apostolique. Vous savez quelles vicissitudes ils éprouvèrent dans la suite des siècles, combien furent vives les disputes théologiques qui s'élevèrent tant au sujet de leur nombre que touchant la doctrine qu'ils contiennent, mais nous passons toutes ces choses sous silence, comme très connues des théologiens, et nous nous contenterons de faire remarquer l'ancienne paléographie du *codex* de la Bibliothèque Cazanate, qui n'est cité par aucun auteur, et qui présente d'importantes variantes. Notre manuscrit donc est un parchemin, plié en huit feuilles de moyenne grandeur, bien conservé, et rempli presque en entier par les cinquante canons apostoliques.

L'usage de ces parchemins remonte à une très haute antiquité, puisque l'invention du papier de coton ne remonte qu'au 9[e] siècle, et que ce n'est qu'au 12[e] que l'on commença à se servir de papier fait de lambeaux de toile. Mais quelque facile qu'il soit de fixer l'époque de notre manuscrit, nous sommes obligés de discuter les différentes opinions qu'on peut embrasser et soutenir. Puisque chacun est libre de choisir entre elles, nous userons de nos droits tout en respectant ceux d'autrui, et nous ne craindrons pas d'affirmer que le genre d'écriture du manuscrit en question, est celui du 7[e] siècle. En effet, les lettres sont disposées de manière à laisser toujours entre elles la même distance, et à ne jamais l'agrandir, même entre deux mots dont l'un finit et l'autre commence. Elles forment une suite non interrompue, et l'on dirait que toute la ligne n'est qu'un seul mot écrit en caractères majuscules. Or, selon l'opinion la plus commune, l'usage de séparer les mots les uns des autres, commença au 8[e] siècle,

sous le règne de Charlemagne. Donc, l'écriture dont il s'agit remonte à une époque antérieure à cet illustre rénovateur de la calligraphie.

En considérant attentivement le *fac simile* joint à cette dissertation, on y reconnaîtra l'écriture *Onciale*, une des plus anciennes et dont saint Jérôme parle dans sa *préface du livre de Job*. « Que les autres » possèdent, si bon leur semble, des livres anciens, écrits en caractè- » res d'or ou d'argent sur des parchemins teints en pourpre ; qu'ils » aient des manuscrits, ou plutôt de lourdes masses chargées de lettres » appelées vulgairement *Onciales ;* mais qu'ils me laissent, moi et les » miens, avec de pauvres *schédules* ; qu'ils me permettent de re- » chercher dans mes manuscrits, plutôt la correction que la beauté[1]. » Or, ces *schédules* étaient des lettres petites, sans ornement, mais semblables aux lettres onciales romaines, comme sont précisément celles de notre manuscrit, excepté le titre *incipiunt regulæ* et le mot *explicit*, mis à la fin, dont les caractères ont la forme *onciale* proprement dite. Mais nous savons que ce système graphique fort incommode fut abandonné au 8ᵉ siècle, et qu'alors on adopta communément les écritures carolines, mérovingiennes, teutoniques et autres semblables, qui ramenèrent les anciennes lettres appelées *minutissimæ* dans Plaute, Cicéron et Senèque, et *celeres* (expéditives, cursives) dans Palladius, quand il dit d'Evagrius qu'il écrivait avec élégance les caractères *celeres*[2]. Donc notre manuscrit est antérieur aux écritures teutoniques, et à celles qui furent renouvelées par l'illustre Alcuin, préfet des écoles palatines, au commencement du 8ᵉ siècle.

Pour se convaincre de la vérité de nos assertions, il suffit d'examiner les modèles d'écriture du 7ᵉ siècle que nous donnent Mabillon et les Trombelli, auteurs infatigables dont l'autorité est d'un si grand poids en matières de paléographie, et qui montrèrent tant de sagacité ; ceux-ci

[1] Habeant, qui volunt, veteres libros vel in membranis purpureis, auro argentoque descriptos, vel uncialibus, ut vulgò aiunt, litteris onera magis exharata quam codices ; dummodo mihi meisque permittant pauperes habere schedulos, et non tam pulchros codices quam emendatos. S. Hier. *Præf. in Job.*

[2] Eleganter scribebat *celerem* characterem.

Ecriture du VIIme Siècle.

INCIPIUNT: REGULE: ECCLESIASTICE SC̄OR
APOSTOLO: RUM: PROLATE PER CLEMENTE:
ECCLESIE ROMANE PONTIFICEM: NUMERO: I:
I: DE ORDINATIONE EPISC PI; EPISCOPUS A DUOB' EPIS
ORDINENTUR · AUT A TRIBUS:

Ecritures du XIIme Siècle

BEDAE INCIP̄ RATIO cur septuagesima & sexagesima nec n̄ & quinquagesima in ordine p dies dominicos ante quadragesimâ decant' ut scribant', vel cur alii sex· alii septē· alii vero· alii novē· abstineant eb domadas,

Lith. Desportes, aux Sourds-Muets.

lans la critique du *Lactance* de la Bibliothèque de Saint-Sauveur, celui-à dans le *manuscrit de Beauvais*, écrit en 670, sous le règne de Clotaire III. Il y a entre ce dernier manuscrit et le nôtre un rapport si frappant qu'on est obligé de les rapporter tous deux à la même époque.

Il faut aussi remarquer que dans les plus anciennes écritures, aucune lettre ne sortait de la ligne, si nous en croyons les savans antiquaires cités par Trombelli; toutes étaient d'égale hauteur comme on peut le voir sur les manuscrits des empereurs romains. D'où il suit que les modifications que subirent les lettres sous ce rapport, sont l'ouvrage des tems postérieurs. Tacite nous assure que Claude introduisit une *nouvelle forme de caractères*[1]. Sous l'empire des Goths, on commença à prolonger hors de la ligne les traits de l'*a*, du *p*, du *q* et de l'*f*. Les Goths introduisirent encore d'autres changemens que l'on peut voir dans le *Virgile* de la bibliothèque Laurentienne, dans le *Psautier* de la Salabergienne, dans les *Règles* de Corbeil, dans le *Psautier* de Saint-Germain, dans le *Térence* du Vatican, dans l'*Orose* des Médicis et dans le *Vase* que Montfaucon croit appartenir à l'époque où nous faisons remonter le manuscrit de la bibliothèque Cazanate. Dans ce dernier, les lettres dont il s'agit ont subi des modifications qui indiquent le 7e siècle, car elles ne sont pas si prolongées que dans les siècles suivans; on n'y voit jamais de point sur l'*i*, car le point ne se marqua qu'au 13e siècle : on n'y trouve ni dans les lettres, ni dans les mots, cette précision diacritique que Warnefride et Alcuin introduisirent avec tant d'avantage dans les actes publics : on y rencontre les sigles et les abréviations qui rendent obscures et énigmatiques les écritures du moyen âge. Enfin, on y voit interponctués dans les lignes un, deux et quelquefois trois points, et on y découvre des traces des défauts signalés par Suétone dans les écritures d'Auguste. « Octave » Auguste, dit cet historien, ne coupait jamais les mots et ne reportait pas de la fin d'une ligne au commencement de la suivante les » lettres qui ne pouvaient trouver place dans la première[2]. »

[1] Novas litterarum formas addidit.

[2] Octavius Augustus non dividebat verba, nec ab extremà parte versuum abundantes litteras in alterum transferebat.

Mais il faut distinguer avec Léon Allatius l'écriture de luxe que l'on employait dans les actes publics, de celle dont on se servait dans les actes particuliers. Celle-ci n'avait presque de règle que le caprice de l'écrivain, aussi l'ortographe subit de grandes variations ; c'est ce que nous apprend Quintilien[1].

Dans notre *collection des canons*, les diphthongues sont rares : à l'*e*, signe du génitif, on ajoute quelquefois un petit trait oblique. Au 12e siècle on exprima les diphthongues au moyen de deux lettres de même nature, comme on le voit dans le traité *de Cruce* de Raban, que possède le monastère de Corbie, et dans différens manuscrits de la bibliothèque Cazanate. Mais après l'année 1200, l'ignorance des copistes ou le besoin d'écrire rapidement fit disparaître les diphthongues; et ce furent, selon certains auteurs, Pierre Crescence de Bologne, Pétrarque et Boccace qui en redemandèrent l'usage.

Je passe sous silence d'autres remarques minutieuses et peu importantes auxquelles peut donner lieu notre manuscrit. Il me semble, d'après tout ce que je viens de dire, que j'ai des raisons suffisantes de le faire remonter jusqu'au 7e siècle; et cette époque, assez rapprochée de celle où fleurit Denys lui-même donne un prix immense à ce parchemin.

Faisons-en voir maintenant la valeur intrinsèque. Les Grecs divisent les canons apostoliques de différentes manières; tantôt ils en comptent 66 et tantôt 85, ainsi qu'on peut le voir dans Hervet, Cottelier et Labbe. Une tradition constante nous apprend que c'est le Pape saint Clément qui réunit ces canons écrits en grec. On ne peut douter que des mains téméraires ne leur aient fait souffrir quelques altérations. C'est aussi pourquoi l'on pria Denys le Petit de les traduire du grec en latin ; mais il ne se borna pas à traduire, il fit plus, il sépara avec une critique sûre et profonde, la doctrine apostolique des interpolations qui s'y étaient furtivement glissées, et réduisit ces canons à 50, comme le prouvent encore d'autres manuscrits cités par le laborieux et savant Labbe.

On connaît les différentes opinions soutenues par les catholiques et

[1] Orthographia consuetudini servit, idcòque sæpè mutata est.

par les protestans, au sujet de l'autorité des *Canons Apostoliques* aussi bien qu'au sujet de leur nombre. Il s'agit ici plus d'archéologie que de théologie ; néanmoins tout en examinant et en faisant connaître dans toutes ses parties le parchemin qui contient ces canons, nous tâcherons d'unir, autant qu'il en sera besoin la théologie à la critique.

Il faut d'abord faire attention au titre des Canons, ainsi conçu : *Incipiunt regulæ ecclesiasticæ sanctorum postolorum Aprolatæ per Clementem Ecclesiæ Romanæ pontificem, numero L.* D'autres manuscrits, consultés par Labbe [1], portent aussi le même titre, qui pourtant manque dans d'autres; mais quoique différens entre eux sur ce point, tous les manuscrits s'accordent à rapporter ces règles ou canons comme promulgués par les saints Apôtres, et rassemblés par saint Clément. De longues et opiniâtres discussions s'élevèrent au sujet de la justesse de ce titre. Turriannus [2] soutient avec chaleur que tous les 85 canons grecs sont véritablement l'œuvre des apôtres; Bellarmin [3] n'en admet que les 50 premiers; telle est aussi l'opinion de Baronius [4] et de Possevin [5]. Bini [6] admet non-seulement les 50 canons reçus dans l'Eglise latine, mais encore il démontre que les 35 autres admis parmi les grecs sont authentiques, à l'exception du 65ᵉ et du 84ᵉ; Noël Alexandre [7] dit que les 85 canons apostoliques commencèrent à être reconnus dans les Eglises d'Orient sur la fin du 6ᵉ siècle: Annat [8] les regarde tous comme apocryphes, et Dévoti [9] embrasse son opinion malgré l'autorité du pape Gélase et d'Isidore. Il faut avouer que le savant Dévoti ne s'est pas expliqué clairement sur ce point, et l'obscurité est le défaut de beaucoup d'autres auteurs qui n'ont pas traité assez à fond cette matière d'ailleurs fort difficile; comme cette

[1] Tom. I, *Concil.*, p. 48, in notis.
[2] Apud Natal. Alex. *Dissert.* XVIII, n. 1.
[3] *De Script. eccl.* in Clemente.
[4] *Annal.*, ad ann. 102.
[5] *Apparatus sacer* verbo *Clemens.*
[6] *Concil.* not. in *can. apost.*
[7] *Lieu cité.*
[8] *Apparatus ad theologiam.* l. VI, ar. 7.
[9] *Inst. canon.* t. I, p. 49, Romæ 1785.

question n'est pas l'objet principal qui nous occupe, je ne puis la discuter ni la développer tout au long. Je dirai seulement en peu de mots que certains auteurs ont confondu les 50 canons des Latins avec les 85 des Grecs, que d'autres ont appliqué aux seconds les opinions émises sur les premiers, et *vice-versâ*, que d'autres enfin les ont rejetés absolument à cause de l'épithète *d'apocryphes* qui leur fut appliquée, sans faire attention que ce nom, donné à un livre quelconque, signifie seulement que ce livre n'est pas de l'auteur dont il porte le nom. C'est ainsi que l'entend Gratien dans le commentaire de ces paroles : « Apocryphe, c'est-à-dire sans auteur certain, comme la Sapience de Sa-
» lomon, le livre de Jésus fils de Sirach, connu sous le nom de l'Ecclé-
» siastique, le livre des Juges, celui de Tobie et celui des Machabées.
» Ces livres sont appelés *apocryphes*, ce qui n'empêche pas de les
» lire (dans les Eglises)[1]. » Nous remarquerons en passant que Gratien écrivait ces lignes avant le concile de Trente qui décréta la canonicité de ces livres[2].

Toute la conséquence qu'on peut tirer de ce que les Canons Apostoliques ont été regardés comme apocryphes, c'est qu'ils ne sont pas écriture canonique, et non qu'ils ne doivent avoir aucune autorité. Aussi le même Isidore, cité par Dévoti, démontre qu'ils doivent être reçus ; comme on lit clairement au mot *Isidorus* dans le décret de Gratien dont nous avons parlé. « Isidore prouve dans ce cha-
» pitre que les Canons Apostoliques doivent être reçus, et cela pour
» trois motifs: 1° parce qu'ils sont presque généralement reçus; 2° parce
» que les SS. Pères en ont appuyé les décisions, et les ont mis au
» rang des contistutions canoniques ; 3° parce qu'ils ont été mis et
» insérés dans le bréviaire, où furent mis les décrets des différens
» conciles, et c'est ce qui eut lieu depuis Clément jusqu'à Syl-

[1] Inter apocryphos deputata, id est, sine certo authore, ut Sapientia Salomonis, liber Jesu filii Sirach, qui dicitur Ecclesiasticus, et liber Judicum, et Tobiæ, et liber Machabæorum : hi apocryphi dicuntur, et tamen leguntur. *Distinct.* XVI. cap. I, in notis.

[2] *Conc. Trid.* Sess. 4, *de can. script.*

» vestro [1]. » Tel est le sentiment de Zéphirin [2] et de Léon IX [3] ; c'est d'après ces témoignages, et d'autres aussi authentiques, que Gratien déclare qu'on doit admettre les Canons-Apostoliques [4], et, pour mieux préciser encore sa pensée, il ajoute, après sa proposition générale : *Excepté 50 articles, les canons des apôtres sont mis au rang des ouvrages apocryphes* [5]. Voilà certes de grandes autorités en faveur de la collection de Denys le Petit, celle précisément qui est contenue dans notre parchemin.

Je passe donc sous silence toutes les discussions auxquelles ont donné lieu les canons grecs, je me borne aux 50 canons latins, qui, au commencement du 6e siècle, furent mis au nombre des constitutions de l'Eglise latine ; et quoique leur autorité n'ait pas été reconnue alors tout de suite dans toutes les Eglises du monde, elle le fut du moins dans celles d'Occident, comme l'atteste Denys dans une *lettre* adressée à *Etienne*, évêque de Salone : « J'ai traduit, dit-il, sur le texte grec » les canons attribués aux apôtres. Nous n'avons pas voulu laisser » ignorer à votre Sainteté, que dans une grande partie de l'Eglise ils » ne furent pas admis facilement, quoique dans la suite les décrets des » pontifes paraissent avoir été tirés de ces canons même [6]. » Mais

[1] Probat Isidorus in hoc capite, Canones Apostolorum esse recipiendos tribus rationibus : Primò quia plures eos receperunt ; secundò quia sancti patres eorum sententias confirmaverunt, et eas inter canonicas constitutiones posuerunt ; tertiò quia positi sunt et inserti in Breviario, in quo decreta diversorum conciliorum posita sunt : quod factum fuit à Clemente usque ad Sylvestrum. Gratian. *Ibid.* c. IV, in *Not.*

[2] *Epist.* I, ad episc. Sicil.

[3] *Contrà epist. Nicetæ abbatis.* Quæ tamen non Leonis, ut putat Gratianus, verba sunt, sed Stamberti cardinalis Sylvæ-candidæ episcopi. Natal. Alex. *loc cit.*

[4] Apostolorum canones sunt recipiendi. *Dist.*, XVI, c. 2.

[5] Exceptis quinquaginta capitulis, Canones Apostolorum inter apocrypha deputantur. *Loc cit.*

[6] In principio itaque Canones qui dicuntur Apostolorum de Græco transtulimus, quibus, quia plurimi consensum non præbuerunt facilem, hoc ipsum vestram noluimus ignorare sanctitatem, quamvis posteà assumpta ex ipsis canonibus constituta pontificum esse videantur. Vide Nat. Alex., t. III, sec. I, *Diss.* 18.

les paroles d'Urbain II nous font voir que, dans la suite, leur autorité ne fut plus contestée : « Il faut savoir, dit ce pape, que les Canons-des-» Apôtres font autorité dans l'Église d'Orient, et une partie d'entre » eux, dans l'Église Romaine [1]. » Ce qui signifie, selon Noël Alexandre, que les Grecs admettaient tous les 85 canons, tandis que les Latins n'en admettaient que 50. C'est pourquoi Isidore, auteur d'une fameuse collection d'écritures apocryphes, n'osa en faire entrer dans sa collection plus de 50 [2]. De tout cela Noël Alexandre conclut que *l'autorité des 50 canons des Latins fut reconnue après Denys* [3]. Voilà des motifs suffisans pour qu'on juge utile de faire connaître à fond cette collection de Denys, si respectable et d'un si grand poids. Mais ce côté de la question a été déjà traité par d'autres ; nous le laisserons pour nous arrêter uniquement aux variantes les plus importantes que présente le manuscrit de la bibliothèque Casanate, et au moyen desquelles nous ferons quelques corrections importantes au texte des Canons-Apostoliques publiés dans les collections des *Conciles*.

Le père H. DE FERRARI,
Préfet de la bibliothèque Casanate.

Traduit de l'italien par J. RIVAGE.

[1] Sciendum est quod canonum Apostolorum auctoritate Orientalis et ex parte Romana utitur Ecclesia. Apud Gratian. dist. XXXII. cap. *præter*.

[2] Propter eorum auctoritatem præposuimus Canones qui dicuntur Apostolorum. Apud Baron. *ad Ann.* 102.

[3] Sensim tamen obtinuisse quinquaginta priores auctoritatem. *Loc. cit.*

Rationalisme contemporain.

ÉTUDES SUR LE RATIONALISME CONTEMPORAIN.

M. COUSIN.

Troisième article [1].

IIe PARTIE. — DES FRAGMENS PHILOSOPHIQUES.

Troisième voyage en Allemagne. — Nouveaux rapports de M. Cousin avec Hégel et son école. — Préface des Fragmens. — Exposition des erreurs ontologiques renfermées dans cette préface et dans les Fragmens. — Principe fondamental. — De Dieu. — De la création des êtres finis. — Observations.

Dans ses premiers voyages en Allemagne, M. Cousin n'avait pu qu'entrevoir le sens des théories obscures professées par Schelling et par Hégel. Il n'avait franchi, pour ainsi dire, que les degrés inférieurs de l'*initiation*, et il lui tardait sans doute de pénétrer dans les *grands mystères*. En 1824, il retourna donc encore une fois auprès de ses maîtres; mais ses opinions libérales, qui lui avaient déjà attiré une disgrâce dans sa patrie, portèrent ombrage au gouvernement prussien. Le pélerin de la philosophie fut enlevé par la police comme carbonaro et révolutionnaire. Les philosophes berlinois l'environnèrent alors des témoignages d'une ardente sympathie; Hégel lui-même s'entremit pour sa délivrance. Tant qu'il fut captif on le

[1] Voir le 2e article, au numéro précédent, p. 126.

visita régulièrement dans sa prison, et il entra ainsi dans un commerce journalier avec l'école hégélienne. « M. Gans et M. Michelet » de Berlin lui développèrent dans de longues conversations le sys- » tème de leur maître ; ils effaçaient de son esprit le Kantisme et » quelques erremens de Fichte pour y substituer les principes et les » conséquences d'un réalisme éclectique, optimiste, qui se targuait » de tout expliquer, de tout comprendre et de tout accepter [1]. »

De retour en France, M. Cousin recueillit un assez grand nombre d'articles, insérés à diverses époques, soit dans le *Journal des Savans*, soit dans les *Archives philosophiques*, et il mit en tête de ces *fragmens* une *préface* où il résuma ce qu'il appelait son système. Cette préface, toute supérieure qu'elle était au livre, « fut peu goûtée quand » elle parut. Cette condensation d'une métaphysique imparfaite qui » se cherchait elle-même et n'était pas maîtresse de sa langue, étonna » sans instruire [2]. » Nous croyons que M. Cousin s'est mépris en considérant cette esquisse comme un de ses plus beaux titres de gloire; mais puisqu'il l'a toujours affectionnée, puisqu'il l'a défendue constamment comme son symbole, nous devons l'examiner avec attention, ainsi que les *fragmens* dont elle est la clef. Tel sera l'objet de cet article et du suivant.

Ire Section. — Exposition des principales erreurs ontologiques renfermées dans la première édition des Fragmens.

I *Principe fondamental.* Le principe essentiel du panthéisme, c'est qu'il n'y a qu'une seule substance dont tous les êtres particuliers sont des phénomènes. Tel est aussi le principe de M. Cousin.

Il définit la substance : « Ce qui ne suppose rien au-delà de soi relativement à l'existence [3] ; » et, après avoir posé *à priori* cette

[1] Lerminier, *Lettres à un Berlinois*.

[2] *Id.*, *Ibid.* — V. aussi H. Heine, *de l'Allemagne*, t. II, 219, 231.

[3] *Frag. phil.*, t. I, p. 312, de la 3e édition. Toutes les fois que je citerai les *Fragmens*, je me servirai de la 3e édition (2 vol. in-8°, 1838, chez Ladrange) Cependant, pour suivre exactement l'ordre chronologique, je n'examinerai dans cet article et dans le suivant que les erreurs contenues dans l'édition de 1826.

définition, il en déduit, comme on va voir, toute une théorie panthéistique.

« Une substance absolue, dit-il, doit être unique pour être abso-
» lue.... ; *des substances relatives détruisent l'idée même de sub-
» stance*, et des substances finies qui supposent au-delà d'elles une
» substance encore à laquelle elles se rattachent, ressemblent fort à
» des phénomènes [1]. »

« La substance des vérités absolues est nécessairement absolue : or,
» si cette substance est absolue, elle est unique ; car, si elle n'est
» pas la substance unique, on peut chercher encore quelque chose
» au-delà relativement à l'existence, et alors il s'ensuit qu'elle n'est
» plus qu'un phénomène relativement à ce nouvel être qui, s'il lais-
» sait encore soupçonner quelque chose au-delà de soi relativement
» à l'existence, *perdrait aussi par-là sa nature d'être, et ne serait
» plus qu'un phénomène*. Le cercle est infini : *point de substance
» ou une seule* [2]. »

Admettez l'unité de substance ; reconnaissez dans la raison absolue, dans l'*idée*, l'être unique et universel, et vous tiendrez avec ce principe le nœud qui rattache le subjectif à l'objectif, la psycologie à l'ontologie ; vous aurez la vraie solution du grand problème qui tourmente tous les philosophes allemands depuis Kant : *Comment passer du Moi au Non-moi, du principe pensant aux objets extérieurs ?* — « C'est dans le rapport, plus intime qu'on ne pense, de l'absolu
» qui contemple et de l'absolu qui est contemplé, que gît la percep-
» tion de la vérité [3]. »

Ce point est capital, dit M. Leroux, et M. Cousin est, pour ainsi dire, là tout entier [4]. Toute sa philosophie, si philosophie il y a, repose sur cette assertion, que *c'est Dieu qui pense en nous et pour nous*. Cette assertion étrange, il l'appelle sa *théorie de la Raison impersonnelle*.

[1] *Ibid.*, p. 63.
[2] *Ibid.*, p. 312.
[3] *Ibid.*, p. 355.
[4] *Réfutation de l'Eclectisme*, p. 215, 216.

II. *De Dieu.* On aura sans doute quelque peine à comprendre comment M. Cousin aurait pu élever sur de pareilles bases une théodicée et une psycologie orthodoxes. Examinons cependant quelles sont ses idées sur la nature de Dieu et sur la nature des êtres finis.

Si l'on considère certains passages de notre auteur, il semble que, d'après lui, comme d'après ses maîtres Schelling et Hégel, l'être infini, Dieu, n'est point un être personnel, mais une pure abstraction, l'être indéterminé. — « Il implique, dit-il, que rien d'absolu et de substan- » tiel ne se rencontre dans quoi que ce soit de déterminé, c'est-à-dire » de phénoménal [1]. »

Quoi! tout ce qui est déterminé est purement phénoménal! Quoi! l'être absolu ne peut avoir aucune détermination! Mais, que deviennent les attributs divins? Et quelles peuvent être les perfections de l'être indéterminé? Sous prétexte de dégager Dieu de toute limite, on lui enlève ainsi toute réalité, on le réduit au néant. Cette théologie néoplatonicienne et allemande pourrait plaire à des bouddhistes: elle s'accorde merveilleusement avec leurs rêveries transcendantes, et ils n'hésiteraient pas sans doute à la déclarer orthodoxe; mais qu'on ne vienne pas la proposer à des chrétiens, à des catholiques!

Au reste, M. Cousin lui-même enseigne presque partout des doctrines peu conciliables avec cette bizarre apothéose de l'être indéterminé. Voici entre autres un texte souvent cité, où le célèbre professeur repousse avec énergie cette théodicée chimérique. « Le Dieu de la » conscience n'est pas un Dieu abstrait, un roi solitaire relégué par » de là la création sur le trône désert d'une éternité silencieuse et » d'une existence absolue qui ressemble au néant même de l'exis- » tence. C'est un Dieu à la fois vrai et réel, à la fois substance et » cause, toujours substance et toujours cause, n'étant substance » qu'en tant que cause, et cause qu'en tant que substance, c'est-à- » dire étant cause absolue, un et plusieurs, éternité et temps, espace » et nombre, essence et vie, indivisibilité et totalité, principe, fin et » milieu; au sommet de l'être et à son plus humble degré, *infini et* » *fini tout ensemble*, triple enfin, c'est-à-dire à la fois *Dieu, nature*

[1] *Ibid.*, p. 70.

» et humanité ; en effet, SI DIEU N'EST PAS TOUT, IL N'EST
» RIEN ; s'il est absolument indivisible en soi, il est inaccessible et,
» par conséquent, il est incompréhensible, et son incompréhensibilité
» est pour nous sa destruction. Incompréhensible comme formule et
» dans l'école, Dieu est clair dans le monde qui le manifeste, et pour
» l'âme qui le possède et le sent. Partout présent, *il revient en
» quelque sorte à lui-même dans la conscience de l'homme* dont
» il constitue indirectement le mécanisme et la triplicité phénomé-
» nale par le reflet de sa propre vertu et de la triplicité substantielle
» dont il est l'identité absolue [1]. » Ici, M. Cousin s'écrie avec une
satisfaction naïve : « Arrivée sur ces hauteurs, la philosophie s'é-
» claircit en s'agrandissant...... » Pour moi, chétif philosophe, je
confesse humblement que ces hauteurs me paraissent bien nuageuses,
et ma faible vue n'y voit clairement qu'une chose, le panthéisme : —
» *Dieu est infini et fini tout ensemble ; il est nature et humanité ;
» s'il n'est pas tout, il n'est rien.* » — Cela se comprend ; si le con-
texte est obscur, peu importe : voilà des formules qui s'expliquent
assez d'elles-mêmes. Ce n'est plus la théodicée abstraite de Parménide,
ce n'est plus la déification de l'être indéterminé, de la substance pure ;
mais c'est une autre erreur tout aussi grave : c'est la déification du
Grand-Tout.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'élever des doutes sérieux sur
la signification de ce texte ; mais veut-on encore quelques autres pas-
sages où la même erreur soit reproduite avec insistance ? En voici.
— « L'être unique, c'est Dieu. La première partie de la science de
» Dieu est comprise tout entière dans ce mot : Dieu est celui qui est.
» — La seconde partie de la science de Dieu traite des attributs di-
» vins et se réduit à la psycologie rationnelle [2]. » — Vous l'entendez :
*L'être unique, c'est Dieu ; et la science qui traite des attributs
divins se réduit à la psycologie rationnelle.* »

Qu'est-ce à dire, et comment justifier ces paroles, sinon en sup-
posant avec Hégel que Dieu, l'être unique et universel, s'élève pro-

[1] *Fragm. phil.*, t. 1, Préf. de la 1re édit., p. 76.
[2] *Fragm. philos.*, p. 314, 315.

gressivement à la conscience de soi-même par le développement de l'humanité ? N'est ce pas cette même théorie qu'indiquait ce texte cité plus haut : « Partout présent, Dieu revient en quelque sorte à » lui-même dans la conscience de l'homme dont il constitue indirec- » tement le mécanisme..... » N'est-ce pas là enfin la signification manifeste de ces paroles : « La raison, c'est l'être absolu, qui s'apparaît » à lui-même dans la conscience humaine. » — D'après ce système d'antropolâtrie, la théodicée se réduit en effet à la psycologie rationnelle.

III. *De la création et des êtres finis.* Il n'y a pas de substances créées ; car la création d'une substance (c'est-à-dire la création proprement dite) est impossible. « Toutes les idées que nous pouvons » nous faire de la création sont empruntées en dernière analyse à la » conscience de notre causalité personnelle. Or, dans la *causation*, » pour nous servir de ce mot anglais, il y a création d'une détermi- » nation intérieure ou d'un mouvement externe, c'est-à-dire création » de quelque chose de phénoménal. Partant de là, qui peut nous per- » mettre de concevoir légitimement la création de substances [1] ? »

Les êtres particuliers ne sont donc que des manifestations diverses, ou tout au plus des émanations de l'être divin. Le Moi, par exemple, n'existe pas *en soi* ; sa substance c'est Dieu. Le Moi est une cause, sans doute ; mais Dieu « est le sujet des causes de ce monde [2]. » Notre individualité est un phénomène qui change et périt à chaque instant. « Le Moi est la liberté en acte, non la liberté en puissance ; » c'est une cause, mais une cause phénoménale et non substantielle, » relative et non absolue [3]. » — C'est, comme nous l'avons vu, « un « point d'arrêt dans l'infini. » — Si l'on veut que le Moi soit une substance, il faudra dire qu'il est la substance éternelle, la substance divine elle-même. « La possibilité de la notion d'infini et d'éternité » tient à la nature éternelle et infinie de l'ame [4]. »

[1] *Fragm. phil.*, t. 1, p. 221, 222.
[2] *Ibid.*, p. 74.
[3] *Ibid*, p. 70.
[4] *Ibid.*, p. 222.

Pour mieux comprendre les rapports du fini et de l'infini, il nous faut approfondir davantage les notions de substance et de phénomène. — « Dans tout objet, il y a du phénomène, si dans tout objet, il y a » de l'individuel et du variable, du non essentiel, car toutes ces idées » équivalent à celles de phénomène ; et dans tout objet il y a de la » substance, s'il y a de l'essentiel et de l'absolu, l'absolu étant ce qui » se suffit à soi-même, c'est-à-dire équivalent à la substance. *Je ne » veux pas dire que tout objet ait sa substance propre, indivi- » duelle, car je dirais une absurdité ; substantialité et individua- » lité étant des notions contradictoires* ; l'idée d'attacher une sub- » stance à chaque objet conduisant à une multitude infinie de substances, » détruit l'idée même de substance ; car la substance étant ce au-delà » de quoi il est impossible de rien concevoir relativement à l'exis- » tence, *doit être unique pour être substance.... Je sais que l'on » distingue les substances finies de la substance infinie ; mais » des substances finies me paraissent fort ressembler à des phé- » nomènes*, le phénomène étant ce qui suppose nécessairement » quelque chose au-delà de soi relativement à l'existence. Chaque » objet n'est donc pas une substance ; mais il y a de la substance » dans tout objet, car tout ce qui est ne peut être que par son » rapport *à Celui qui est Celui qui est*, à Celui qui est l'existence, » la substance absolue ; *c'est là que chaque chose trouve sa sub- » stance* ; c'est par là que chaque chose est substantiellement.... » Si chaque chose a de l'absolu et de l'éternel par son rapport à la » substance éternelle et absolue, elle est périssable et changeante, » *elle change et périt à tout moment par son individualité, » c'est-à-dire par sa partie phénoménale, laquelle est dans un flux » et un reflux perpétuels* ; d'où il suit que l'essence des choses, ou » leur partie générale, est ce qu'il y a de plus réel et de plus caché » et que leur partie individuelle où paraît triompher leur réalité est » ce qu'il y a véritablement de plus apparent et de moins réel [1]. »

IV. *Observations*. Que d'observations il y aurait à faire sur ces textes ! D'abord, M. Cousin détourne les expressions de *substance* et de *phénomène* du sens qui leur est généralement attaché. Cette

[1] *Ibid.*, t. I, p. 348, 350.

violation des lois du langage n'est pas seulement une faute contre la grammaire, c'est une témérité dangereuse; car les lecteurs superficiels et inattentifs n'étant pas prévenus de cette infidélité et acceptant imprudemment les fausses notions qu'on leur suggère, se trouvent entraînés par une logique inflexible à toutes les conséquences les plus désastreuses du panthéisme. C'est ainsi que Spinosa déduit tout son système d'une définition de la substance identique, pour le fond, à celle de M. Cousin. Et voyez où mène cette méprise sur la véritable idée de la substance : elle mène à une idée également fausse du phénomène, et par suite des êtres finis. A quoi, en effet, M. Cousin réduit-il la nature des êtres finis? A deux élémens : l'un éternel, nécessaire, absolu, divin : c'est l'idée, le type abstrait de ces êtres, type que notre philosophe transforme en substance; — l'autre périssable et changeant : c'est l'individualité, qui, s'il faut l'en croire, périt à tout moment. Il n'y a ici qu'une chose omise, c'est la substance même des êtres finis, ou cette force persistante qui n'est ni un type abstrait, immuable, éternel; ni une collection, une série de modes fugitifs.

C'est ici que l'on peut toucher du doigt le vice radical de l'éclectisme, ou plutôt du syncrétisme; M. Cousin pose en principe qu'il n'y a pas de système faux, mais seulement des systèmes incomplets; d'où il suit que pour arriver à une théorie complète il suffit de juxta-poser convenablement tous ces systèmes incomplets. Notre auteur a donc pris successivement la psycologie de Reid, de Maine de Biran, de Kant, de Fichte, puis la métaphysique de Spinosa, de Schelling, de Hégel et de Schleiermacher. Mais il ne faut pas une grande pénétration pour reconnaître qu'il est impossible de souder ensemble des élémens aussi hétérogènes. Nous croyons donc que M. Cousin lui-même s'est apperçu de sa faute, et qu'il a manqué seulement du courage et de l'humilité nécessaires pour l'avouer.

S'il eût toujours été fidèle à l'observation psycologique, s'il fût resté dans la voie suivie par Leibnitz, par l'École Écossaise et par Maine de Biran; il serait arrivé en ontologie à des notions tout autrement exactes. Au lieu de poser *à priori* une définition arbitraire de la substance en général, il eût observé d'abord par le sens intime celle de toutes

les substances que nous pouvons étudier le plus facilement, le plus immédiatement, c'est-à-dire le *Moi*, et on ne l'eût jamais vu confondre cette force vive avec son type abstrait ou avec ses modes fugitifs. Il eût toujours considéré l'individu comme une réalité substantielle et non comme un phénomène défaillant et illusoire. Il n'eût pas divinisé la raison, il n'eût point identifié cette faculté du sujet pensant, cet élément essentiel de la personne humaine, avec la vérité objective, éternelle, immuable, absolue, que nous pouvons contempler en Dieu, mais qui certes n'est pas nous, et ne vient pas de nous. En un mot, il se fût bien gardé d'emprunter aux panthéistes allemands des théories hypothétiques, si ouvertement démenties par cette méthode d'observation intérieure qu'il a recommandée avec tant d'éloquence.

Chose étrange! tandis que M. Cousin méconnaît ainsi les faits que le sentiment intime nous atteste à chaque instant, tandis qu'il pose en principe et formule en axiômes les hypothèses les plus gratuites, il fait de l'expérience psycologique la mesure du possible! De ce que l'homme, cet être débile et infirme, ne crée point de substances, notre philosophe conclut que le Dieu tout-puissant ne saurait non plus en créer. Je le demande, combiner ainsi l'abus de la méthode *à priori* avec les excès d'un empirisme étroit et d'un anthropomorphisme sceptique, est-ce là un éclectisme judicieux, ou n'est-ce pas plutôt un grossier syncrétisme?

Et vers quel but M. Cousin paraît-il marcher à travers cette confusion d'idées et de méthodes? Nous l'avons déjà dit: vers le panthéisme, vers la déification du Grand-Tout.

Cependant, je veux le dire pour être juste, il est possible que M. Cousin n'ait jamais été complètement et rigoureusement panthéiste. Sans doute, on peut trouver le panthéisme dans bien des passages de ses écrits; j'en ai donné déjà et j'en donnerai encore des preuves nombreuses. Mais ce n'est peut-être pas un système bien arrêté et poursuivi logiquement jusqu'à ses dernières conséquences. Qu'on veuille y songer: la fermeté des convictions et l'immutabilité des doctrines ne sont pas l'apanage ordinaire des philosophes rationalistes: il en est fort peu qui se tiennent long-tems fixés à un symbole unique, et assurément M. Cousin n'est pas de ce nombre. Je n'oserais donc affirmer que, même en 1826 et 1828, le célèbre professeur fût réel-

lement panthéiste. Je dirai bien plus volontiers avec M. Lerminier : « Je n'en sais rien, et je crois qu'il n'en sait rien lui-même[1]. » Quoiqu'il ait toujours eu le désir de se faire une théorie ontologique, il n'est jamais arrivé à des idées nettes et à des convictions fermes que sur une ou deux questions d'idéologie expérimentale. Mais, pour soutenir la réputation qu'on lui avait faite, il crut devoir hasarder, dans la première *préface* de ses *fragmens* et dans son *cours* de 1828, tout un système métaphysique et historique. Par malheur, cette improvisation ne fut pas aussi solide que brillante, et plus d'une fois peut-être, l'éloquent écrivain a maudit le jour où l'impression en fixa irrévocablement le souvenir. Que de mal en effet, n'a-t-il pas eu pour se justifier ?

Je ne saurais mieux peindre M. Cousin qu'en lui appliquant avec de légères modifications les paroles dont il s'est servi lui-même pour caractériser Locke et son Essai sur l'Entendement humain. — Quand on étudie ses ouvrages, « ils se couvrent d'ombres d'autant plus » épaisses qu'on les médite davantage ; ils s'obscurcissent au point » de devenir le texte des interprétations les plus contradictoires et » d'échapper à la critique la plus pénétrante. Il y a de cela plusieurs » raisons : la première et la plus grave est qu'il faut distinguer, *dans* » *M. Cousin*, le système et le bon sens naturel, le philosophe et » l'homme, *le disciple judicieux des Ecossais et le sectateur aveu-* » *gle des panthéistes allemands.* L'homme se montre doué d'un » esprit positif et observateur qui le ramène sans cesse au sentiment » de la réalité ; mais le philosophe est, dès le début de ses recherches, » sous le joug d'une fausse théorie qui livre l'homme à toutes les » préoccupations systématiques, et lui inspire les habitudes les plus » contraires à sa nature, par exemple, une témérité qui va jusqu'à » braver les faits et les sacrifier, une souplesse qui trouve l'art de les » déguiser et de les dénaturer. En outre, *lorsqu'il a reconnu ses* » *erreurs*, il n'a pas eu le courage de briser et de refaire ses ébau- » ches..... Aussi, tout en conservant la couleur et l'empreinte habi- » tuelles de son génie, ses livres manquent d'unité et de vigueur, et » sa pensée, obéissant à la fois aux inspirations les plus contraires,

[1] *Lettres à un Berlinois.*

» au bon sens de l'homme et aux théories du philosophe, aux impres-
» sions *anti-religieuses* et aux préoccupations politiques, est pleine
» d'inconséquences et de contradictions[1]. » — Pour déterminer son système, pour le dégager du sein de mille obscurités, il faut donc se servir de la méthode que lui-même indique : il faut moins s'arrêter à un texte, « même formel et positif, qu'embrasser l'ensemble de sa
» doctrine ; et encore avec cette méthode, est-il difficile de saisir la
» vraie pensée du philosophe *éclectique*. Heureusement, l'histoire
» offre à la critique un moyen infaillible : elle nous enseigne que les
» vrais principes d'un penseur sont ceux qui ont engendré de nom-
» breuses et graves conséquences dans l'école dont il est le père[2]. »
— C'est cette règle que nous avons appliquée et que nous appliquerons toujours à M. Cousin.

En résumé, M. Cousin est sceptique..... Je dis mal, si l'on veut..... ; M. Cousin a été long-tems sceptique sur toutes les grandes questions de la philosophie ; et au milieu de ces incertitudes, il a été souvent fasciné par le panthéisme. Mais scepticisme ou panthéisme, au point de vue religieux, qu'importe ?

On demandait récemment à un des savans les plus renommés de notre époque ce qu'il pensait de la cause suprême et de la nature. « Ah ! mon cher, dit-il, en secouant la tête, je n'en sais rien,... c'est
» bien mystérieux ! » — On insista pour avoir une réponse plus précise ; durant assez long-tems on ne put obtenir que ces paroles mélancoliques : « C'est bien mystérieux ! » — Enfin, toujours pressé, le philosophe s'écria avec un geste d'impatience et d'incertitude : « Je
» crois que je suis panthéiste..... » Au fond, il était sceptique, ce qui ne vaut pas mieux[3].

Je dois le dire, pour qu'on ne m'accuse pas d'insinuations calomnieuses, le philosophe dont je parle ici n'est pas M. Cousin. Mais, si je ne me trompe, c'est un philosophe qui lui ressemble trait pour trait.

L'abbé H. DE VALROGER.

[1] *Cours de* 1819, 1re partie, p. 67, 69. — Les lettres italiques sont destinées à indiquer les modifications que j'ai fait subir à ce texte pour qu'il exprimât exactement ma pensée. — [2] *Ibid.*

[3] Je tiens ce fait de la source la plus authentique.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

TURQUIE. CONSTANTINOPLE. — *Arrivée de M. Eugène Boré. Sa mission nouvelle pour les colléges chrétiens.*

On écrit de Constantinople que M. Boré, ce savant voyageur et zélé missionnaire, est de retour dans cette capitale, pour continuer dans l'Orient, avec MM. les Lazaristes, ses travaux de propagande religieuse et civilisatrice. En passant par Rome, il a pu s'assurer du prix que le chef de l'Eglise attache à son zèle et à son talent. Non content de l'encourager par les paroles les plus flatteuses, le souverain Pontife a bien voulu ajouter une nouvelle décoration à celle que Sa Sainteté lui avait déjà accordée il y a deux ans.

Outre la direction du collége érigé par les Lazaristes à Bébec, sur les bords du Bosphore, à laquelle coopère M. Boré, il s'occupe encore de donner à une imprimerie déjà existante, dans le même établissement, le développement dont elle est susceptible. On y imprime en français, en italien, en grec, en turc et en arménien.

L'association de la Propagation de la Foi a également alloué une somme aux prêtres de Saint-Lazare, pour établir une presse arabe dans la mission qu'ils vont fonder à Alexandrie.

M. le ministre de l'Instruction publique de France, vient d'accorder au collége des Lazaristes les priviléges des colléges royaux de France; et les jeunes gens sortant de cet établissement seront admis à subir l'examen du baccalauréat pour les cours de médecine et de droit. Déjà plusieurs jeunes gens, sortis des divers établissemens des Lazaristes dans l'Orient, suivent en ce moment les cours savans de Paris. Mais jusqu'ici ils avaient été obligés de se livrer préalablement à des études supplémentaires.

Non-seulement le cours d'études du collége de Bébec remplit parfaitement le programme de l'Université, mais on y étudie le turc et le grec, tant ancien que moderne: avantage infiniment précieux pour l'avenir des jeunes gens destinés à vivre dans l'Orient, et que ne sauraient leur offrir les établissemens d'éducation de l'Europe.

Le ministre des affaires étrangères a aussi fondé dans cet établissemens six bourses en faveur des sujets du Grand-Seigneur, dans le but de répandre l'instruction et la civilisation en Orient. MM. les Lazaristes se proposent d'en fonder eux-mêmes six autres en faveur des sujets du shah de Perse.

OCÉANIE.

NOUVELLE-ZÉLANDE. — *État de la religion catholique en ce pays.*

Port Nicholson, 17 mars 1843.

A M. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne.*

Mon très cher et très honoré Monsieur,

Vous vous souviendrez, je l'espère, que j'ai eu le plaisir et l'honneur de vous voir chez vous, dans l'été de 1842, peu avant mon départ pour mon long voyage à la Nouvelle-Zélande, où, grâce à Dieu, je suis heureusement arrivé, après avoir couru quelques dangers. J'ai trouvé ici quatre volumes des *Annales*, et j'en suis bien satisfait; j'ai écrit à M. Booker, de Londres, pour le prier de ne pas manquer de m'en continuer l'envoi à l'avenir; je vous serai obligé, lorsque vous lui écrirez, de lui rappeler mon désir. Je regarde vos *Annales* comme une encyclopédie de la vérité catholique : puisse le Seigneur verser ses bénédictions sur les travaux multipliés auxquels vous vous livrez pour répandre la lumière de son éternelle vérité...... Elle sera toujours attaquée, par suite des vices de notre nature dépravée; mais les lecteurs de vos *Annales* trouvent l'antidote à côté du poison, et s'ils savent comprendre et goûter cette lecture, elle les préservera de la contagion de l'erreur.

Nous avons la satisfaction d'avoir ici quelques pauvres catholiques Irlandais. Ils sont partout, ainsi que les Juifs, mais non comme un obstacle à la vérité, mais comme propagateurs de la vraie lumière. Nous avons aussi quelques catholiques Anglais, Allemands et Italiens. Ils sont tous parmi les classes moyennes et sans fortune.

Nous n'avons pas de chapelle, mais seulement une chambre, placée à côté d'un cabaret. Je ne voudrais pour rien au monde vous occasionner le moindre embarras, mais je ne puis résister au désir de vous demander si vous ne pourriez pas faire connaître notre état de pauvreté à quelques-uns de vos bons et riches catholiques de France [1]. La Providence leur inspirerait peut-être de venir à notre aide. J'ai écrit à la *Propagation de la foi*, et j'espère que cette glorieuse association nous accordera quelques secours; mais nos be-

[1] Nous prions nos lecteurs de vouloir bien se souvenir dans leurs aumônes de cette voix qui se fait entendre d'un autre monde, et demande quelques secours pour le Christ et son Église, qui sont pauvres et nus dans ce pays; nous recevrons dans notre *bureau* les dons que l'on voudra bien nous adresser pour cette bonne œuvre.

soins sont immenses, tout est à faire dans un pays où la civilisation ne compte pas encore trois ans d'existence, et où tout est si loin de la vieille Europe.

Nous manquons d'écoles, de livres, d'ornemens d'Eglise, etc. etc. Jugez s'il nous est possible de ne pas implorer le secours de nos amis des nations chrétiennes.

Il n'y a pas encore assez longtems que je suis dans ce pays pour savoir la langue de la Nouvelle-Zélande; elle me semble facile. Les diphtongues sont simples et en petit nombre, et elles ne demandent qu'une seule règle qui n'a pas d'exceptions. Les diphtongues étant l'union de deux voyelles, il faut les prononcer sans hiatus dans les mots où elles se trouvent : comme *ai* dans *pain*, ou précisément comme le mot anglais *rely*. Le premier verset de la Bible, « Au » commencement Dieu créa le ciel et la terre », est rendu de cette sorte dans ce langage : « *I te timalanga i hanga tile Atua, te rangi me te whenuá.* »

Les habitans du pays que j'habite me paraissent bons et simples, incapables de faire du mal. Je fis un jour cadeau à l'un d'eux d'une petite bagatelle dont je croyais qu'il avait besoin, je ne pus lui faire comprendre que je n'attendais rien en retour, et enfin il partit ; mais ce fut seulement pour revenir quelques heures plus tard m'apportant du bois à brûler, comme une sorte de reconnaissance de ce qu'il avait reçu de moi. Ne pouvant lui parler dans le moment, je fus obligé de le laisser faire; et il s'en fut content de m'avoir payé..... Ces pauvres gens sont littéralement occupés à couper le bois et à tirer l'eau des Anglais. Mais je suis heureux de voir qu'ils sont d'ailleurs traités par eux avec bonté. Quelques-uns voudraient voir ces peuples obéissans aux lois comme s'ils étaient civilisés depuis des siècles, mais, en général on comprend la nécessité d'user d'indulgence, excepté dans les cas vraiment inexcusables.

Je crains que plusieurs achats de terre n'aient été faits d'une manière équivoque, pour ne rien dire de plus. Mais en définitive le gouvernement défend ces pauvres gens dans leurs droits. Mille pardons, monsieur, d'abuser de votre patience et de vous ravir un tems précieux; je réclame un souvenir dans vos prières et dans celles de nos bien-aimés frères et sœurs dans la foi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec un profond respect et affection dévouée, votre très humble serviteur.

A. P. O'REILLY,

Prêtre catholique.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 46. — Octobre. 1843.

Philosophie Catholique.

RECHERCHES SUR LES TRADITIONS ÉTRUSQUES.

Premier article.

Étude de l'antiquité. — Résultats généraux. — Recherches sur les traditions étrusques. — Difficultés qu'elles présentent. — Sources où l'on peut puiser. — Coup-d'œil sur les origines italiques. — Sa nécessité. — Réfutation du système de l'Etat de nature. — Origine des Étrusques. — Opinions diverses. — Quelques mots sur leur histoire.

Plusieurs fois déjà, les *Annales* ont signalé à leurs lecteurs la tendance générale qui pousse les intelligences vers l'étude de l'antiquité. Mais, aujourd'hui, Athènes et Rome ne suffisent plus à cette passion de connaître qui les dévore; il leur faut, pour se développer, un plus vaste théâtre: c'est l'humanité tout entière et non point seulement deux faibles fractions qu'elles veulent embrasser. Aussi, voyez avec quelle ardeur elles s'élancent par le monde, traversant les mers, s'enfonçant dans les déserts, au milieu des forêts, parmi les tribus errantes, afin de nous révéler l'origine, l'histoire, les croyances, les migrations et les établissemens divers des peuples qui ont laissé sur la terre la trace de leur passage. On remue donc toutes les ruines des deux

mondes; on en retourne toutes les pierres; on fouille au fond des vieilles chroniques qui datent du berceau des premiers hommes. Les théogonies, les cosmogonies, les fables mythologiques, les hymnes, les légendes, les littératures antiques de la Chine, de l'Inde, du Thibet, de la Perse, de l'Arabie, de l'Égypte, de l'Amérique, de l'Océanie, soumises à une étude approfondie, perdent leur mystérieux, et nous dévoilent les pensées des peuples qui nous ont précédés, le sens de leurs pratiques, la tournure de leurs idées, l'esprit de leurs croyances religieuses.

Or, ce travail entrepris pour restaurer l'antiquité et nous révéler les tems primitifs, a produit des résultats immenses que l'on était tout d'abord loin d'attendre. On sait, en effet, qu'au début de leurs recherches, les savans subirent l'influence des préjugés et des haines du 18e siècle; ils se posèrent en ennemis déclarés de nos croyances. Mais peu à peu la vérité a repris ses droits sur les intelligences; on a rougi de sacrifier au mensonge ses convictions et la gloire que lui seul ne donne pas. Si des voix s'élèvent encore pour continuer le travail de l'école voltairienne, elles perdent de jour en jour toute influence; d'autres, plus nombreuses et plus puissantes, renversent leurs erreurs; et, tout en les rappelant sur le terrain de la réalité et de l'histoire, elles apportent à l'appui de nos croyances des preuves fondées sur les faits et les monumens. « C'est au profond savoir des orien- » talistes, dit M. Balbi, que l'archéologie doit la solution de tant de » problèmes importans relatifs à l'origine et à l'antiquité des alpha- » bets et à plusieurs points obscurs de l'histoire des nations les plus » célèbres de l'Asie et de l'Afrique. C'est aux travaux de ces savans » infatigables que la Religion est redevable de la réfutation de ces sys- » tèmes exagérés de chronologie, enfantés par la vanité ou les spécu- » lations sacerdotales des nations de l'Orient, et que certains philo- » sophes s'empressaient d'admettre, peut-être parce qu'ils paraissaient » contraires aux récits de Moïse [1]. » On sait quelle large part les *Annales*, depuis treize ans, ont fait à ces travaux; on sait avec quel soin elles ont recueilli toutes les découvertes qui peuvent intéresser

[1] Balbi, Introduction à l'Atlas ethnographique du globe, t. I, Disc. prélim. p. x.

notre cause et celle de tous les catholiques, nos frères. A l'exemple des enfans de Jacob, elles ont rassemblé ces richesses profanes pour embellir le sanctuaire de l'Éternel. C'est ainsi que les traditions de tous les peuples nous ont montré le premier homme sortant innocent et pur des mains du Créateur; puis, tenté par le démon de l'orgueil, entraînant l'humanité dans sa chute; nous avons vu Dieu rompre les sources du grand abîme, ouvrir les cataractes du ciel, et engloutir l'ancien monde dans le déluge comme dans un tombeau; nous l'avons vu confondre à Babel la langue des descendans de Noé, puis les envoyer par toute la terre afin de répandre sur leur passage la révélation faite au premier homme. Que l'on se rappelle les articles sur les traditions chinoises, indiennes, américaines, etc., et l'on sera frappé de l'accord admirable qui règne entre le récit biblique et les découvertes modernes. Les études que nous allons publier sur les *Étrusques* ont aussi pour but de le faire ressortir.

Toutefois, en commençant ce travail, nous sommes loin de nous dissimuler les difficultés qu'il présente: la critique, en devenant chaque jour plus éclairée, rend aussi notre tâche plus épineuse. On a beaucoup écrit, il est vrai, sur l'histoire de l'Italie ancienne, sur les monumens, la langue, les institutions et les arts des peuples divers qui ont passé tour à tour sur le sol de cette contrée célèbre. Mais, comme le remarque M. Raoul-Rochette, « on s'est généralement, et même en Italie, beaucoup plus occupé de Rome et de ses citoyens que de l'Italie et de ses habitans. La grandeur de Rome a eu sur l'histoire de ces petits peuples presque la même influence qu'elle exerça jadis sur leurs destinées politiques. Elle les a pour ainsi dire absorbés dans sa propre histoire, comme elle se les était assujétis à titre d'alliés ou de sujets, ou de colons, ou de municipes. Rome avait fini par embrasser l'Italie entière dans l'enceinte d'une seule ville, en étendant, des bords de la mer de Sicile jusqu'au pied des Alpes, le titre et les droits de citoyens romains. Une foule de peuplades, différentes de nom, d'origine et de langage, s'étaient peu à peu fondues en un seul peuple; et l'on s'accoutuma ainsi à les comprendre toutes sous une dénomination commune, ou du moins, à ne plus voir, dans toute l'Italie, que des Romains, et à tout rapporter, dans l'Italie, à la grandeur de Rome.

» Cependant, avant que Rome eût acquis cette dénomination exorbitante et cette étendue démesurée, des peuples puissans, des villes célèbres, des républiques florissantes, avaient couvert la péninsule italique. Les Ombriens, les Étrusques, les Sabins, les Osques, les Samnites, les Bruthiens et les Grecs, y avaient eu longtems une existence prospère et une histoire indépendante. Plusieurs de ces peuples avaient lutté avec plus de courage que de succès, et avec une persévérance digne d'une meilleure issue, contre la domination romaine; d'autres avaient été, dans les lettres, les arts, la philosophie et la religion même, les précurseurs, les instituteurs et les modèles de cette Rome si fière et longtems si ignorante. Tous, ils avaient mérité qu'il restât d'eux un long et honorable souvenir, et surtout que la mémoire de leurs actions les plus célèbres et de leurs institutions les plus chères, fût séparée de l'histoire de Rome, dont le joug avait été si pesant pour eux, et dans le sein de laquelle ils étaient venus se confondre et s'anéantir [1]. » Mais jamais elle n'a rendu justice à ses rivaux; et si quelquefois elle s'est montrée magnanime et généreuse, ç'a été seulement à l'égard des peuples vaincus qu'elle traînait dans la poussière, à la suite de son char, et dont elle n'avait plus rien à craindre; quant à ceux dont la gloire égalait la sienne, mais que la fortune trahit, et qui pouvaient partager avec elle l'admiration de la postérité, sa grande tactique a toujours été d'ensevelir dans l'oubli leurs actions et leur nom [2]. Or, « lorsqu'on oppose à ce silence presque général de ses historiens sur l'éclat dont brilla l'Italie sous les Étrusques, les témoignages sans nombre de la grandeur et de la splendeur de ce peuple que nous révèlent chaque jour les moindres explorations d'un sol, seul dépositaire encore aujourd'hui de ses glorieuses archives, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible. Ce silence, calculé sans doute, ne semble-t-il pas, en effet, impliquer chez les maîtres du monde une basse rivalité, fondée sur les prétentions à une origine toute divine qui excluait les sujétions de l'enfance? Il leur importait dès lors de faire disparaître, avec la trace de leurs bégaiemens, avec le

[1] L'Italie avant la domination des romains, t. I, préface de l'édit., p. VI, VII, VIII.

[2] The Dublin Review, vol. XIII, n. XXVI, p. 487.

souvenir de leurs premières leçons, la reconnaissance pour leurs maîtres devenus leurs sujets, et les preuves d'une ère de splendeur italienne antérieure, et peut-être égale à celle qu'on vit briller, mais toujours par le concours d'autrui, sur leur sol dominateur, lorsque vainqueurs et spoliateurs de la Grèce, ils s'enrichissent à la fois des chefs-d'œuvre conquis et des moyens d'en perpétuer l'exécution par la captation des artistes et des savans qui pouvaient seuls leur transmettre ce monopole[1]. »

Privé ainsi presque entièrement du témoignage des Romains sur l'antiquité et la splendeur des peuples qui les ont devancés dans la civilisation, si l'on veut jeter quelque lumière sur les faits comme ensevelis par eux dans un éternel oubli, il faut, à l'exemple des Buonarruoti, des Gori, des Lami, des Lanzi, des Niebuhr, des Muller, etc., recourir à des sources étrangères, et interroger Hérodote, Diodore de Sicile, Plutarque, Athénée, etc. D'un autre côté, Rome, pendant de longs siècles, a foulé sous ses pieds les preuves irrécusables de leur grandeur et de leur supériorité. Les antiquaires modernes sont allés chercher dans les entrailles de la terre, les pierres monolithes taillées par eux, à l'instar des hypogées de l'Inde, de l'Égypte et de l'Amérique. Or, ces monumens, plus positifs encore que les traditions, pourront aussi nous servir de guide.

Mais avant de développer les conceptions théologiques et cosmogoniques des Étrusques, avant d'exposer les fragmens de traditions primitives qu'ils ont conservées, nous croyons devoir jeter un coup-d'œil sur l'histoire de l'antique Italie, et sur les révolutions des peuples qui y fleurirent avant la domination des Romains. « Ce coup-d'œil préliminaire, dit Creuzer, nous montrera qu'au milieu d'un tel mélange de races, des migrations, des colonies qui se succédèrent sur la terre italique, la religion ne pouvait que devenir un tout extrêmement complexe[2]. » — Les traditions anciennes, confirmées par les recherches des savans modernes, ont conservé le souvenir des grandes révolutions physiques qui bouleversèrent, à une époque inconnue

[1] Echo du monde savant, art. sur l'art étrusque, 1839, 6e année, n. 501, p. 810, sqq.

[2] Religions de l'antiquité, t. 2, 1re partie, p. 390.

du reste, la péninsule italique, et séparèrent la Sicile de la Calabre[1]. — Paraissent ensuite dans le Latium, sous un aspect évidemment mythologique, dit Creuzer[2], les Indigètes, les Aborigènes, espèce de sauvages nés du sol[3]. S'il faut en croire certains auteurs de l'antiquité, ils auraient été arrachés à cet état de barbarie et civilisés par les Dieux-mêmes, Janus, Saturne, Réus, Faunus, rois de l'âge d'or. Micali, rejetant l'idée que toute l'humanité descend d'un même

[1] « L'irruption de la mer qui produisit cette séparation, passait, dit Micali, pour un fait constant dans toute l'antiquité, comme on peut le voir par les témoignages que rapporte Cluvier (*Sicil. antiq.*, p. 1-6). En outre, la similitude surprenante qu'on observe dans la forme extérieure, l'organisation et la direction régulière des monts de Neptune et des Apennins, séparés par le phare de Messine, donnent à cette opinion un degré de certitude que fortifient encore la proximité des lieux et les nombreux indices d'un grand bouleversement. (*Voy.* Dolomieu, *Mém. sur les trembl. de terre de la Calabre, voyage aux îles de Lipari*, p. 134. *Voyez* aussi les *observations* de l'Académie royale de Naples, faites en 1783. Les *doutes* de M. Brocchi, Bibl. ital., t. XIX juillet 1820, p. 69). Ap. Micali, *l'Italie avant la domination des Romains*, t. I, p. 4-5.

[2] Ibid. p. 390.

[3] Nous croyons devoir faire connaître ici l'opinion de Niebuhr sur l'état sauvage dans lequel on place les premiers habitans de l'Italie : « Salluste et Virgile nous dépeignent les Aborigènes comme des sauvages divisés en hordes, sans mœurs, sans lois, sans agriculture, et vivant de leur chasse et de fruits. Ceci pourrait bien n'être qu'une vieille rêverie sur la marche progressive de l'humanité, depuis la brutalité animale jusqu'à la civilisation, rêverie du genre de celles qui, sous le nom d'histoire philosophique, ont été répétées à satiété, pendant la seconde moitié du siècle dernier (18e siècle), sans qu'on daignât nous épargner, dans ces fastidieuses répétitions, la privation de la parole qui ravalait l'homme à l'état de bête. Les philosophes observateurs ont à leurs ordres d'innombrables citations : mais ce à quoi ils n'ont pas pensé, c'est qu'il n'y a pas un seul exemple d'un peuple sauvage, passant de son plein gré à l'état de civilisation ; c'est que, même partout où celle-ci est imposée par une puissance extérieure, la conséquence en est le dépérissement et l'extinction physique de la souche qui la reçoit. Nous citerons, à ce sujet, les Juarannes, les missions de la nouvelle Californie et celles du Cap. Ce que les philosophes méconnaissent, c'est que le sauvage, loin d'être l'homme primordial, est un homme dégénéré. » Niebuhr, Histoire romaine, t. I, de la traduct. franç.

couple, vient d'une seule contrée et d'un seul climat, mais aussi regardant comme absurde l'opinion qui fait surgir ces Aborigènes du sein de la terre, pense qu'ils ont été créés sur le sol même de l'Italie. « Au reste, dit-il, la signification la moins contestée du mot *aborigènes*, est celle d'*indigènes*, ou naturels du pays[1]. » M. Raoul-Rochette prétend, au contraire, « que ce mot ne signifie pas précisément la même chose que *indigenæ*, que Micali lui donne pour synonyme. Dans la langue des Romains, à laquelle seul il appartient, il désigne le peuple qui, dès l'*origine*, *ab origine*, a occupé un pays, et peut conséquemment s'appliquer aussi bien à un peuple *indigène*, dans toute la rigueur du terme, qu'à un peuple étranger qui le premier serait venu habiter un pays désert et inculte[2]. » — Or, les récits historiques les plus détaillés et les mieux fondés nous montrent les Liguriens[3], les Ombriens[4], les Sicules[5], les Osques ou

[1] Micali, l'Italie, etc.; p. 2-10.

[2] M. Raoul-Rochette, Notes et éclaircissements sur l'ouvrage de Micali, t. I, n. 1, p. 323. — « L'idée que les anciens attachaient au nom d'*Aborigènes* n'exclut donc pas, ajoute-t-il (*ibid.*), celle d'une colonie étrangère, et la signification adoptée ici par Micali, et qu'il déclare la *moins contestée*, nous paraît au contraire la moins probable. Au reste, Virgile, qui, de l'aveu de cet auteur, est si instruit des traditions de son pays, avait des *Aborigènes* la même opinion que nous venons d'exposer, à n'en juger que par ces vers, où il fait évidemment allusion à l'étymologie de ce nom :

...... Italusque, paterque Sabinus....
Saturnusque senex, Janique bifrontis imago,
Vestibulo adstabant : aliique *ab origine* reges.
Æneid. VII, 178 sqq., et Servius ad h. l.

[3] Au rapport de Strabon (liv. III, p. 114), les Liguriens étaient les plus anciens de tous les peuples italiques. — Après avoir lutté pendant longtemps contre les Romains, ils furent entièrement assujétis sous le règne d'Auguste Dion. Cassius, LIV, p. 754 :

Et nunc, tonse Ligur, quondam per colla decora
Crinibus effusis toti prælate comatæ. Lucan. V. 442.

[4] Dionys. I, 19 : τὸ ἔθνος ἐν τοῖς πάνυ μέγα τε καὶ ἀρχαῖον. — Plin. III. 19. I. Umbrorum gens antiquissima Italiæ. — Flor. I. 17. Antiquissimus Italiæ populus.

[5] Varron (*De ling. lat.* IV, 10) Siculi... ut annales nostri veteres dicunt. Plin

Opiques[1], établis les premiers dans la péninsule italique. Leurs confédérations s'étendaient depuis les Alpes jusqu'au détroit de Sicile. — « Survinrent les premières colonies des Pélasges, auxquelles s'attachent les noms d'Œnotrus et de Peucétius[2], chefs, ou, pour mieux dire, représentans de deux peuplades méridionales, les Œnotriens et les Peucétiens. Ces Pélasges, sortis, dit-on, de la Thessalie et de l'Épire, dans les 17e et 16e siècles avant notre ère, couvrirent une portion de l'Italie, se mêlant partout aux populations antérieures, ou les refoulant les unes sur les autres. Ainsi furent expulsés les Sicules, qui émigrèrent du continent dans l'île dès lors appelée de leur nom, vers le 14e siècle[3]. Tandisque les Tyrrhéniens, venus des côtes de

(III, 5), Solin (c. 8), et Servius ad Æneid. (XI, 317), accordent aussi aux Sicules cette grande antiquité. Quant à leur origine, Micali (*ibid. p.* 72) en fait une nation indigène de l'Italie. Mais pour établir son système. dit M. Raoul-Rochette, « il ne parle pas de l'opinion de Philiste de Syracuse (*ap. Dionys. Hal. lib.* I, c. 22), suivant lequel les Sicules étaient des *Ligures*, peuple étranger à l'Italie ; mais surtout il a grand soin de dissimuler le témoignage d'Antiochus de Syracuse ; or, selon cet écrivain, dont les propres paroles nous ont été conservées par Denys d'Halicarnasse (*lib.* I, c. 2), les Sicules étaient originairement un peuple grec, issu des Œnotriens et Œnotriens eux-mêmes. On ne peut douter que cette tradition ne fût la plus ancienne, puisque nous la voyons adoptée par Pline (*Hist.natur.*, liv. II, c. 5), qui place le premier établissement de ces Sicules-Œnotriens dans le pays appelé depuis Lucanie et Samnium. » Note XVIe sur Micali, t. I. p. 342.

[1] Il paraît que, sous le nom célèbre des Ausones, des Opiques et des Osques, les anciens désignaient une même nation. V. Antioch. Syrac.. *ap. Strab. V. p.* 167 ; Arist. *de republic.* VII, 10 : Ὀπικοί, καὶ πρότερον καὶ νῦν καλούμενοι τὴν ἐπωνυμίαν Αὔσονες ; — Serv. VII, 725 : *Arunci isti græcè Ausones nominantur.* Ils les regardaient aussi comme l'un des premiers peuples établis dans l'Italie. Cf. Antioc. Syrac. *ap. Strab. V. p.* 167 ; — Dionys I, 11 ; — Serv. XI, 252 : *Antiqui Ausonii* (Virgil.); *quia qui primi Italiam tenuerunt Ausones dicti sunt.*

[2] Aristot. *Polit.* VII, 10 ; — Dionys. Halic. Antiqu. Rom. I. 11. Reisk.

[3] Dionys. Halic. I, 22, ex Hellanic. et Philist., coll. Thucyd. VI, 2. — Pline attribue aux Ombriens l'expulsion des Sicules : Siculi... Umbri eos expulêre hos Etruria, hanc Galli. lib. III, 19. I.

l'Asie-Mineure sous la conduite d'un certain Tyrrhénus[1], jetaient dans la Tyrrhénie ou Étrurie, les fondemens de la puissance étrusque, de nouveaux Pélasges-Arcadiens, amenés par Évandre, et mêlés d'Hellènes, occupaient le Latium et en chassaient les premiers habitans ou se fondaient avec eux[2]. D'autres traditions nous parlent ensuite d'une colonie de purs Hellènes, ayant Hercule à leur tête, et qui se fixèrent parmi les Arcadiens d'Évandre, peu avant la prise de Troie[3]; puis de nombreux établissemens formés en diverses parties de l'Italie par les chefs grecs et troyens, dispersés après cet événement mémorable, 1200 années avant Jésus-Christ. De ces établissemens, les plus célèbres étaient celui d'Énée chez les Latins, auquel se rattachait l'origine de Rome, et celui d'Anténor, son compatriote, au fond du golfe Adriatique, où il bâtit Patarium[4]. »

On a voulu révoquer en doute ces établissemens des Pélasges dans l'Italie; on a voulu nier leur influence sur le développement de la civilisation dans cette contrée, et conséquemment sur la culture des arts; mais pour bâtir ce système, il faut détruire les témoignages de l'histoire, substituer des théories plus ou moins ingénieuses aux faits les plus solidement, les plus généralement accrédités; il faut effacer toutes les traces de cette civilisation grecque si fortement empreintes sur tout le sol de l'Italie. — Les dénominations grecques appliquées *aux villes*, *aux provinces*, *aux mers*, *aux fleuves*, *aux hommes* d'une époque antérieure à la naissance de l'art historique; l'origine

[1] Dionys. Halic. I, 28, *ibi* Xanthus, Hellanicus, Myrsilus; — Herodot. I. 94, — Timæus ap. Tertullianum, de spectac., cap. 5. — *Conf.* Creuzer ad fragm. Histori græc. antiquiss., p. 152, sqq.

[2] Dionys. I, 31.

[3] Dionys. I, 34; — Servius ad Virgil. Æneid. VIII, 203 sqq.

[4] Dionys. Halicarn. I, 45 sqq.; Strabon, XIII, p. 607 de Casaub.; Tit. Liv. I, 1; Servius ad Æneid. I, 243. Cet exposé, dit M. Guigniaut, est conforme en général aux résultats vulgairement admis sur la foi du grand nombre des traditions, et qui ont été développés chez nous par Larcher, dans sa chronologie d'Hérodote, M. Raoul-Rochette dans son Histoire des colonies grecques (tom. I, p. 225 sqq., 294 sqq., 368, 391; t. II, liv. III, *passim*, surtout p. 345, 362 sqq.), et d'autres encore. » Religions de l'antiquité, t. II, 1re partie, p. 390-92.

incontestablement grecque des plus anciens idiômes de la péninsule[1], prouvent aussi l'établissement des colonies pélasgiques et leur influence puissante. « On doit donc, dit M. Niebuhr, regarder les Pélasges non comme une troupe de Bohémiens errans, mais comme composant des nations assises sur leur territoire, et puissantes et glorieuses[2]. » — Lorsqu'affaiblis par les dissensions intestines, ils eurent perdu leur existence politique, les peuples voisins, et surtout les Étrusques, s'emparèrent des terres qu'ils possédaient[3].

Or, de tous ces peuples de l'ancienne Italie, les Étrusques sont, sans aucun doute, le plus important et le plus curieux. On a toujours cherché à découvrir le berceau de cette nation ; et cette étude a fait naître, chez les anciens, comme chez les modernes, les systèmes les plus divers et les plus contradictoires. Hérodote, comme nous l'avons vu plus haut, les faisait venir de Lydie, sous la conduite de Tyrrhénus, fils d'Atys[4]. S'il faut en croire Hellanicus de Lesbos et

[1] V. Lanzi, Saggio di lingua Etrusca, etc., t. II, p. 17. Au rapport de Denis d'Halicarnasse (Antiq. rom, liv. 1, c. 90), les Romains primitifs parlaient un grec dérivé de l'éolien, qui était un des plus anciens dialectes de la Grèce. Athénée (*Deipnosoph.*, *liv.* x, c. 6) attribue au même peuple un attachement pour la langue éolienne qui se manifestait jusque dans la maniere affectée d'accentuer les mots. M. Raoul-Rochette, Notes sur Micali, n. IV.

[2] Histoire romaine, t. I, tr. fr.

[3] Dionys. I, 26.

[4] « Sous le règne d'Atys, fils de Manès, dit Hérodote, toute la Lydie fut affligée d'une grande famine, que les Lydiens supportèrent quelque tems avec patience; mais voyant que le mal ne cessait point, ils y cherchèrent un remède et chacun en imagina à sa manière. Ce fut à cette occasion qu'ils inventèrent les dés, les osselets, la balle, et toutes les autres sortes de jeux, excepté celui des jetons, dont ils ne s'attribuaient pas la découverte. Or, voici l'usage qu'ils firent de cette invention pour tromper la faim qui les pressait. On jouait alternativement pendant un jour entier pour se distraire du besoin de manger, et, le jour suivant on mangeait au lieu de jouer. Ils menèrent cette vie pendant dix-huit ans; mais enfin le mal au lieu de diminuer prenant de nouvelles forces, le roi partagea tous les Lydiens en deux classes et les fit tirer au sort, l'une pour rester, l'autre pour quitter le pays. Celle que le

d'autres encore, ils étaient issus des Pélasges [1] — Denys d'Halicarnasse, au contraire, soutient que la civilisation étrusque était indigène [2]; il s'appuie sur le silence de Xanthus, l'historien de la Lydie, lequel ne fait nulle mention de Tyrrhénus, ni d'aucune colonie Méo-

sort destinait à rester eut pour chef le roi même, et son fils Tyrrhénus se mit à la tête des émigrans..

Les Lydiens que le roi bannissait de leur patrie allèrent d'abord à Smyrne, où ils construisirent des vaisseaux, les chargèrent de tous les meubles et instrumens utiles et s'embarquèrent pour aller chercher des vivres et d'autres terres. Après avoir cotoyé différens pays, ils abordèrent en Ombrie, où ils bâtirent des villes qu'ils habitent encore à présent; mais ils quittèrent leur nom de Lydiens et prirent celui de Tyrrhéniens, de Tyrrhénus fils de leur roi, qui était chef de la colonie. » Histoire, trad. Larcher, liv. I, 94

On a voulu faire passer ce récit d'Hérodote pour une invention purement poétique, et suivie uniquement par les poëtes. Mais, remarque M. Raoul-Rochette (Notes sur Micali, n. XXI), quoiqu'un fait soit raconté dans un *esprit poétique*, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse avoir un fond de vérité. Ainsi les tragédies et les poëmes, où l'imagination des poëtes se donne tant de carrière, eurent toujours pour base quelque événement réel. Ainsi les chants d'Homère sont un recueil de traditions fidèles sur les faits qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la guerre de Troie. — D'un autre côté, Timée, Strabon, Plutarque, Appien d'Alexandrie, Velleius-Paterculus, Valére-Maxime, Justin, Pline, Festus et Servius, ont adopté le récit d'Hérodote sur l'établissement des Lydiens en Italie. V. l'abbé Zannoni, Dissertation sur les Etrusques, p. 11. — M. Raoul-Rochette (ibid., n. XXII) cite encore l'historien Ephore, antérieur à tous les autres, et dont l'opinion sur l'origine pélasgique des Etrusques nous a été conservée par Scymnus de Chio (*Perieges. V.* 224). Cf. Histoire des colonies grecques, t. I, p. 352-68.

[1] Hellanicus, *in Phoronide*, et Myrsilus Lesbius, ap. Dionys. I, 28, 29; Anticlid. ap. Strab. V, p. 153. Varron et Hygin embrasserent la même opinion, *Hyginus dixit Pelasgos esse qui Tyrrheni sunt: hoc etiam Varro commemorat.* Servius *ad Æneid.* VIII, 600. — M. Raoul-Rochette soutient (*Hist. des colon. grec*, t. I, p. 356-359) que ce sentiment d'Hellanicus est, au fond, le même que celui d'Hérodote; qu'ils ne diffèrent l'un de l'autre que par quelques circonstances indifférentes, et que ces deux traditions, faciles à concilier, se prêtent un mutuel appui.

[2] Liv. I, 26.

nienne conduite en Toscane[1]. — Une diversité d'opinions plus grande encore règne à ce sujet parmi les modernes. Ainsi Maffei, sur quelques rapports de mœurs et de langage, prétend qu'ils sont descendus des Chananéens[2]. D'autres présentent les Phéniciens et les Celtes comme leurs ancêtres. Ceux-ci rejettent comme fabuleux le récit d'Hérodote, et soutiennent, avec Xanthus et Denys d'Halicarnasse, qu'il n'existe aucune ressemblance de *langage*, de *religion* et de *mœurs* entre les Lydiens et les Étrusques; d'où ils concluent qu'il est impossible de leur supposer une origine commune[3]. Ceux-là détruisent l'argument tiré du silence de Xanthus[4], et, tout en abandonnant les parties accessoires dans le récit d'Hérodote, ils en conservent le fond, puis ils s'attachent à faire ressortir les analogies

[1] Xanthus vivait vers la 69e olympiade; il avait écrit quatre livres sur l'histoire des Lydiens. Cf. les Historic. græc. antq. Fragmenta, éd. Creuzer, p. 135, sqq.

[2] Bibl. Ital. t. III, p. 15, sqq.

[3] Micali, l'Italie, etc., t. I, p. 134, 199; Nieburh, *Rom. Gesch.*, p. 44, 122, sqq.; Schlegel dans sa *récension* de la 1re édition de cet ouvrage, *Heidelb. Iahrb.*, 1816, n° 54, p. 854. Ce dernier rejette la colonie Tyrrhénienne et donne aux Etrusques et aux Grecs une origine commune.

[4] « On oppose, dit l'abbé Zannoni, l'autorité de Denys d'Halicarnasse; mais je pense qu'en ce cas-ci il ne saurait mériter mon entière confiance, vu la faiblesse de ses raisonnemens. Premièrement, c'est d'après le silence de Xanthus sur l'établissement d'une colonie lydienne en Etrurie, que Denys se décide à regarder les Tyrrhéniens comme *indigènes*. Mais Hérodote, qui, au rapport d'Athénée (lib. XII, p. 515), avait lu les histoires de Xanthus, déclare positivement que cette tradition est appuyée sur le témoignages des Lydiens eux-mêmes; et les termes dont il se sert (liv. I, c. 94) ne permettent pas le moindre doute à cet égard. Si l'on persistait encore à imprimer à Hérodote la tache d'écrivain romanesque, tache dont il est de jour en jour purgé au jugement des hommes éclairés, il n'en serait pas moins impossible de nier que cette tradition n'eût prévalu chez les Lydiens, puisque nous lisons dans Tacite (*Annal.* liv. IV, c. 56), qu'au tems de Tibère, des ambassadeurs ayant été envoyés à Rome de diverses provinces de l'Asie pour revendiquer, chacun en faveur de leurs villes, la possession exclusive du temple qui devait être fondé sous les auspices de l'empereur, de sa mère et du sénat, les députés de

de mœurs et de coutumes qui existent entre ces deux peuples [1]. « Ils remarquent, dit Creuser, dans le caractère et les institutions étrusques une empreinte manifeste de l'Orient, tandis que la plupart de leurs adversaires y reconnaissent les traits distinctifs des populations celtiques ou tudesques des Alpes [2]. » Quant à lui, sans méconnaître l'origine septentrionale de l'une des principales souches d'où provint le peuple étrusque, il pense qu'il se forma du mélange de plusieurs races diverses, entre lesquelles les Pélasges et les Lydiens, également originaires d'Asie et probablement frères, exercèrent sur sa civilisation, sur sa langue, son culte et ses premiers arts la plus grande influence [3]. — Muller a développé une autre théorie ; il regarde les Étrusques comme un peuple Aborigène des Apennins ; ils quittèrent leurs montagnes pour s'etablir dans les vallées du Tibre et de l'Arno ; puis, devenus un peuple nombreux, puissant, élevé à un haut degré de culture, ils colonisèrent les riches plaines de la Lombardie, et étendirent leur influence jusqu'aux Alpes [4].

Entre ces opinions diverses et opposées, il est difficile de découvrir la vérité : ce que nous savons, c'est que, dans leur idiome national, les habitans de l'Étrurie s'appelaient *Rasena* [5] ; ce que nous savons

Sardes en Lydie firent valoir, pour autoriser leur prétention à cet honneur insigne, un décret d'Etrurie qui les reconnaissait comme un peuple de la même race et d'une commune origine. Avant Tacite, Sénèque (lib. *de Consolat.*, c. 6) avait dit : *Asia Etruscos sibi vindicat.* Ainsi, l'on ne doit rien conclure du silence de Xanthus, supposé même que ce silence fût réel ; et ce serait manquer au bon sens que de récuser, sur des motifs aussi légers, les traditions de tout un peuple. » Dissertation sur les Etrusques, p. 12 et 13. *Voy.* aussi Lanzi, *Saggio*, t. II, p. 12.

[1] Rickius, Dissertation *sur les premiers habitans de l'Italie, ad calc.* — Luc. Holsten. *not. ad Stephan. Byz.* c. VI, n° 13 ; — l'abbé Lanzi, *Saggio*, t. II, p. 103 ; — Wachsmuth, Die ältere Geschichte des Römischen staates, p. 85, sqq.

[2] Religions de l'antiquité, t. II, 1re partie, p. 396.

[3] *Ibid.*, p. 396.

[4] O. Muller, Die Etrusker, Breslau, 1828, t. I, p. 71, sqq. et *passim*, — The Dublin Review, November, 1842, n° XXVI, p. 449.

[5] Dionys. Halicarn. I, 30. Heyne (Nov. com. soc. reg. scientiar. Gotting.,

encore, c'est qu'à l'époque où ils tombent dans le domaine de l'histoire, nous les trouvons établis dans la partie la plus fertile et la plus riche de l'Italie centrale. Partis de ce point, et guidés par la valeur qui présidait à leur fortune, ils enlevèrent aux Ombriens trois cents villes, et le territoire qu'ils occupaient dans l'Italie supérieure. Les Liguriens, les Osques, les Sabins, etc., furent forcés de se soumettre à ces fiers dominateurs, et partout ils portèrent leurs armes victorieuses, partout ils établirent des colonies sur les débris des peuples vaincus. Triomphant ainsi de tous ses rivaux, la nation étrusque fonda un empire vaste et puissant qui s'étendait depuis les Alpes jusqu'au détroit de Sicile. Elle couvrit de ses vaisseaux les deux mers, visita la grande Grèce, la Sicile, la Corse, la Sardaigne et et poussa même jusque dans l'Archipel ses courses guerrières ou ses industrieuses entreprises [1]. Deux cents ans plus tard, la confédération du nord de l'Italie fut démembrée par les Gaulois sous la conduite de Bellovèse; les Étrusques perdirent la plus grande partie de leurs possessions au-delà du Pô; mais ils se maintinrent à Mantoue, à Adria, sur les bouches du fleuve, et dans la Rhétie, pays montagneux, dont la population conserva avec eux des rapports frappans,

t. III, hist. et phil., p. 38) explique le nom de *Tyrrhènes* ou *Tyrsènes* par *Tu-Rasena*, et pense que les noms *Tusci* et *Etrusci* n'en sont que des formes altérées. Du reste, avec Fréret et autres, il soutient leur origine celtique ou gallique. Plusieurs, entre lesquels le grand historien J. de Müller, et plus récemment M. Niébuhr, ont rapproché les *Rasena* des *Rhæti*, habitans des Alpes, et ont vu dans ceux-ci les pères des conquérans de l'Etrurie dominée avant eux par les Pélages-Tyrrhènes. D'autres séparent également le mot *Rasena* de ceux de *Tyrrhènes*, *Etrusques* ou *Tusques*, mais croient ce dernier d'origine *Tudesque*, teutonique ou germanique, aussi bien que la race qui le portait (Zoëga *Abhandlungen*, p. 327, etc.). Schlegel, au contraire, faisant abstraction complète du nom de *Rasena*, rapporte les *Tyrrhènes*, qu'il identifie de tout point avec les *Etrusques*, aux Pélasges, colons antiques de la Grèce et de l'Italie à la fois; Wachsmuth, à l'émigration lydienne ou méonienne dont il a déjà été question. » Creuzer, ubi sup. p. 393.

[1] T. Liv. I, 2; V, 33; Euseb. Chronic., p. 36; Hérodote, I, 166. Cf. Niebuhr, I, p. 142, sqq. 3e édi

Brahmas n'est pas fixé; quelques-uns les portent à trois, d'autres à sept, d'autres à douze, d'autres enfin à un plus grand nombre. Mais ceci est de peu d'importance. Il n'y a pas de sexe parmi ces nouveaux habitans. Les rayons de lumière, qui émanent de leurs personnes, éclairent au loin tous les corps sur lesquels ils se réfléchissent. Ils restent sur la terre pendant un *Acinguïé* sans user d'aucune nourriture, ne se repaissant que de pures délices (*pi-ti*).

Après cela, ils sentent le besoin de prendre quelque nourriture. Par la force ou la vertu de cette gloire inhérente à leurs personnes, parait une espèce de *corps onctueux* (*mié thsii*), qui a le goût d'un rayon de miel. Les habitans de la terre en prennent un peu de l'extrémité du doigt et le placent sur leur langue. Cette nourriture disparaissant, fait place à une sorte de rameau tendre et délicat qui servait à satisfaire l'appétit. Il disparut à son tour. Alors le fameux *Ça lé tsan* parut; les hommes s'en nourrirent.

Mais cette sorte de riz sans enveloppe était une nourriture grossière. Des issues par conséquent furent nécessaires; les sexes apparurent au-dehors, et au-dedans commencèrent à brûler les flammes de la concupiscence. Honteux de leur état, les hommes cherchèrent de quoi se couvrir; ils détachèrent de l'arbre *padéca*, les habits qui y étaient suspendus et s'en couvrirent le corps. Dès ce moment, les rayons de lumière qui brillaient sur leur personne, disparurent. Avant cela, ils pouvaient à volonté monter de la terre au ciel et en descendre. Après avoir mangé le funeste *Ça lé tsan*, ce glorieux privilége leur fut ravi. Attachés à la terre, ils ne purent plus que soupirer et pousser d'inutiles gémissemens du côté du fortuné séjour dont ils se voyaient exclus pour toujours. Nous avons dit que ces infortunés habitans se virent dépouillés de cette lumière qui brillait sur leur personne; une profonde obscurité s'en suivit. Ils soupiraient ardemment après la lumière, et voilà que parut le soleil pour la première fois. Le soleil ayant parcouru sa carrière disparut bientôt sous l'horizon. Nouvelles lamentations, qui cessèrent lorsque la lune sortant du sein d'un nuage épais, consola par sa présence, les pauvres habitans; les étoiles, les planètes vinrent à ce moment de leur plein gré orner le firmament. Le jour, la nuit, les mois, les années commencèrent leurs volutions périodiques.

La concupiscence importée dans l'homme par le funeste *Ça lé tsan*, produisit bientôt ces passions, les vrais fléaux de l'humanité. Le *mien* et le *tien* commencèrent à se faire jour; les querelles et les disputes eurent lieu. Les habitans de la terre sentirent le besoin de l'autorité, et la nécessité d'un chef. Dans une assemblée, on élut un roi, qui devait avoir le pouvoir sur les personnes et les choses de tous. On convint que la dixième partie des fruits de la terre lui serait assignée pour sa portion, et payée fidèlement en forme de tribut. Dès lors la société fut organisée.

Telle est l'histoire de l'apparition de l'homme sur la terre, de sa chute, des conséquences de sa chute et de ses commencemens comme être social. Que de vérités cachées sous ces lambeaux !!!

10. *Principes des actions humaines.* — Un système faux dans son principe est toujours fécond en contradictions. D'un côté, il faut admettre les conséquences qui découlent immédiatement; d'un autre côté, le sens commun et la raison élèvent leur voix et réclament leurs droits contre les empiètemens de l'erreur. Il faut aussi satisfaire leurs justes réclamations. C'est précisément ce qui a lieu dans la question qui nous occupe; si l'on demande à un Boudhiste, si l'homme est libre, il répond que oui et sans hésiter. On lit la même chose dans quelques endroits des livres sacrés. Mais prenons la question et efforçons-nous de la résoudre d'après les principes qui sont solennellement consignés dans les écrits les plus avérés, et nous arriverons sûrement à la conséquence que l'homme n'est rien moins qu'un agent libre.

L'homme a en soi trois passions qui sont la source de tous les démérites. Ces trois passions sont: la concupiscence, la colère et l'ignorance. Les trois passions qui leurs sont opposées se nomment: Principes des mérites. Il est inutile de suivre les principes inférieurs qui découlent de ces grands principes, cela ne touche en rien à notre question; ces deux principes opposés président à toutes les actions humaines. Celui qui suit le principe bon, pratique le bien; celui qui au contraire obéit à l'influence du mal, celui-là fait le mal. Après la mort ces deux principes ne sont pas anéantis, ils distribuent en souverains les récompenses et les châtimens. Que devient l'homme sous cette double influence, et quelle est l'action qu'exerce sa volonté?

La volonté est à peu près le jouet de l'une ou de l'autre de ces influences. Lorsque le principe bon domine, alors la volonté se dirige vers le bien ; son influence vient-elle à diminuer, alors le principe mauvais ne tarde pas à reprendre le dessus, et la volonté se porte naturellement vers le mal. Semblables à deux combattans acharnés l'un contre l'autre, l'influence du bien et celle du mal agissent sans cesse en opposition l'une contre l'autre. Le bien, le mal, le bonheur et le malheur, la prospérité et la misère, sont le résultat de l'influence des mérites ou des démérites. De là l'expression qu'un Birman a toujours à la bouche, lorsqu'il parle du bien ou du mal qui arrive à une certaine personne : c'est l'influence des mérites ou des démérites qui se fait sentir (*kou ço kan*, *a kou ço kan*). Un homme naît-il avec quelqu'infirmité, il en est redevable à la funeste influence de quelques fautes qu'il a commises dans une existence antécédente. Un homme naît-il fils d'un prince ou d'une personne riche, il en est encore redevable à l'influence des bonnes œuvres pratiquées dans une existence précédente. Plus de cent fois, j'ai demandé à des Boudhistes, si l'homme ne pouvait pas à sa volonté se déterminer librement au bien ou au mal. On me répondait que oui, mais aussitôt, on ajoutait : Son choix sera toujours influencé sans qu'il le sache par la loi des mérites ou des démérites. De sorte qu'il était clair que l'évidence les forçait au premier aveu, mais l'adhésion à leur principe leur dictait le second aveu qui était le correctif du premier. Mais ce n'est pas seulement en Birmanie que l'amour pour un système a étouffé les plus claires notions que dicte la raison.

11. *Récompenses et châtimens de l'autre vie.*—Un système athée ne peut établir aucun être qui soit le distributeur des récompenses et des châtimens que l'homme mérite de recevoir ou de subir après sa mort. Un tel système dans la tête d'un homme instruit, proclame l'anéantissement de tout être dès que la dissolution visible du corps a lieu. Mais lorsque le même système est professé seulement par de pauvres ignorans, et lorsque ce même système a été formé sans plan suivi, seulement pièces après pièces, et consu de lambeaux épais de ces vieilles traditions que le premier homme communiqua à ses descendans, il faut s'attendre à toutes sortes de contradictions qui sautent aux yeux. L'homme meurt dans le système boudhiste, et son

ame est accompagnée par ses mérites et ses démérites. Si les mérites sont plus nombreux que les démérites, alors l'influence du bien a le dessus, et sans le secours d'aucun agent introduit cette ame dans un lieu de bonheur, le pays des *Nats* par exemple. Le degré de bonheur ainsi que sa durée est proportionné à l'intensité de la force de l'influence; si au contraire, la somme des démérites l'emporte, l'influence mauvaise conduit dans un lieu de tourmens, l'enfer par exemple, et là le malheureux doit souffrir en durée et en intensité, dans la proportion de la force de l'influence mauvaise.

Ainsi on n'admet dans ce système ni juge ni jugement. L'influence dominant fait l'office de juge et décide sans appel. Les peines et les récompenses ne sont point éternelles, mais durent seulement aussi longtems que subsiste l'influence des mauvaises œuvres. Cette durée par conséquent est sans limites, et sans bornes fixes; dès qu'une de ces influences cesse de se faire sentir, alors l'autre reprend le dessus; ainsi supposant que la somme des démérites est 20, celle des mérites 10, la force de l'influence mauvaise est à celle de l'influence bonne, comme 20 est à 10. A la mort, il faudra donc aller souffrir dans un lieu de punition; mais ayant souffert en ce lieu suffisamment pour expier ses fautes, on passe alors dans un état, où l'on est heureux, sous l'influence des mérites. En repassant de l'enfer sur la terre, par exemple, on sera dans une situation à jouir des grands avantages temporels. Rien n'est perdu dans ce système, soit de mérite ou de démérite, tôt ou tard la récompense et le châtiment doivent avoir leur cours.

12. *Animaux.*—L'animal ne diffère pas de l'homme essentiellement et dans sa nature, mais seulement dans son plus ou moins de perfections, que procurent les mérites. L'être qui a obtenu la nature humaine a fait de plus grands progrès dans la voie des mérites que l'être qui est confiné dans l'état d'animal; le premier peut être comparé à un fruit mûr, et le second à un fruit vert ou à un embryon. L'embryon renferme en lui tous les élémens du fruit, et diffère du fruit non en nature, mais bien en degré de perfection. Il en est de même de l'homme et de l'animal, et la même différence existe entre l'un et l'autre. L'animal qui est fort bas dans l'échelle des êtres de son espèce, est entièrement privé de raison, et ne connaît pas la différence entre le bien et le mal; l'animal au contraire, qui par ses mérites a déjà

monté bien haut sur l'échelle des animaux, est doué de la raison pour discerner entre le bien et le mal et pour obtenir des mérites ou des démérites. La vie du *Phra* Gaudama en fournit une foule d'exemples. Les animaux qui ne sont pas doués de la raison, sont des êtres qui peuvent être considérés comme dans un état de châtiment, tristes victimes de la fatale influence des démérites qu'ils ont commis dans une existence précédente ; lorsque cette influence diminue et va en s'affaiblissant, l'animal avance insensiblement vers un état meilleur ; l'influence du bien prend des forces et ne tarde pas à affaiblir et même à détruire l'influence mauvaise.

Cette notion est bien suffisante pour savoir pourquoi les Boudhistes ont une aversion pour la destruction des animaux : ce crime est de la même nature que le meurtre, il en diffère seulement en énormité et en culpabilité, parce que l'être qui est homme est plus noble et plus élevé que l'être qui n'est qu'animal ; mais du reste l'un et l'autre appartiennent à la même famille, leur condition seule établit la différence entre eux.

13. *Loi de Phra.* — Mon intention n'est pas d'entrer dans le détail les différentes divisions des livres sacrés des Boudhistes, ni de donner une analyse de cette loi qui est noyée dans une immense quantité d'écrits épars çà et là, que l'on nomme généralement *Pitagat* ; je me bornerai simplement à indiquer le grand objet de la loi, prêchée par un *Boudh*, et les quatre grands points que cette loi enseigne.

Il paraît que la loi que publie un *Phra* est toujours essentiellement la même que celle qui avait été annoncée par les autres Boudhs ses prédécesseurs. De sorte que ce *Phra* ne fait que remettre en vigueur les préceptes qu'une longue suite de siècles, la corruption du cœur humain et différentes autres causes avaient affaiblis et presque fait disparaître entièrement ; ce qui confirme une idée énoncée plus haut, que l'idée de *Phra* réveille l'idée d'un réparateur, d'un sauveur, et non celle d'un Dieu éternel, créateur et conservateur de toutes choses. Serait-ce être téméraire que de dire, que c'est l'idée d'un Rédempteur, l'idée d'un Sauveur, conservée au milieu des familles éparses du genre humain qui a présidé à la création de ce monstrueux système qui nous occupe !!! La vie de *Phra*, que j'ai traduite, donne bien à croire que cette idée n'est pas hors du cercle des probabilités. On est

frappé de la multitude de points de ressemblance qui subsistent entre les actions du Dieu homme, dernier fondateur de la religion chrétienne, et celles qui sont attribuées à *Phra*.

La métempsycose, dogme fondamental du Boudhisme, est cet interminable passage d'une existence à une autre existence, de l'état de félicité à celui de malheur. Ce passage d'un état à un autre, ce manque de fixité est un malheur ; le bonheur dont on jouit dans un état est toujours mêlé d'amertume, d'où le Boudhiste conclut qu'exister est un grand malheur, et ne pas exister ou être délivré des misères de l'existence, cesser d'être la victime de l'influence du bien et du mal, c'est là la seule chose digne de l'ambition de l'homme ; c'est vers ce but là qu'il doit tendre constamment. Mais quelle est l'origine et la cause de ces misères de l'existence ? Voilà le grand point sur lequel la loi de *Boudh* s'efforce de donner toutes les explications désirables.

La concupiscence, la colère et l'ignorance sont les trois passions qu'un Boudh montre sans cesse à l'homme comme les vraies sources du mal, et les trois principes qui leur sont opposés sont proclamés comme principes créateurs du bien. L'influence des œuvres bonnes et mauvaises est comme le grand agent qui avec ses deux mains étendues sur le genre humain, distribue en souverain le bien et le mal, les récompenses et les châtimens ; la loi de *Boudh* ayant découvert ce grand point, ce principe des principes, descend aux conséquences qui en résultent. Le bonheur et le malheur des êtres découle de cette source ; les vicissitudes qui sont attachées à la condition d'être, sont produites par l'action continuelle de cet agent invisible dont nous avons parlé. *Phra*, en publiant sa loi, déplore amèrement les misères de l'existence, afin de faire sentir aux êtres l'abîme de leur malheur, faire naître en eux le désir d'en être délivrés, et les exciter à faire les efforts nécessaires pour arriver à ce but, qui est le *Neiban*, le repos, ou plutôt la cessation de l'être. Mais pour arriver à cela, il faut détruire en soi les deux principes qui produisent les phases de la métempsycose et occasionnent le plaisir et le déplaisir, c'est-à-dire, il faut arracher du cœur la concupiscence et ses deux compagnes, ainsi que ce qui lui est diamétralement opposé : par là on coupe la racine de l'influence du bien et de l'influence du mal. Lorsque ces deux influences n'ont plus d'action, il n'y a plus de raison possible

pour jouir d'aucune félicité ni d'aucun malheur. Mais un être ne peut exister sans ressentir du plaisir ou de la peine. La privation donc de toute jouissance emporte nécessairement la non-existence; c'est donc avec raison que je nomme le *Néïban*, qui est l'absence de tout sentiment de plaisir ou de peine, *l'état de non-existence*. En résumé, la loi de *Boudh* enseigne : la concupiscence est le principe du malheur; il faut détruire cette concupiscence; cette destruction conduit au *Néïban*.

Pour combattre la concupiscence, le Boudhiste est laissé à ses seules forces naturelles; il n'attend aucun secours d'en haut, puisque pour lui aucun Dieu n'existe actuellement. Le grec et le romain qui croyaient, se trouvaient excités à agir, par la pensée, que les dieux du haut de l'olympe contemplaient leurs efforts, et les encourageaient par leurs applaudissemens. L'amour, ce puissant ressort qui meut le cœur, est un mot vide du sens, dont l'influence ne s'est jamais fait sentir chez le Boudhiste; le désir du bonheur, qui porte l'homme à l'héroïsme, et le soutient au milieu des plus grandes difficultés, n'existe pas chez le boudhiste qui ne s'imagine pas qu'il puisse y avoir sincérité dans le bonheur, mais qui s'imagine toujours que la félicité ne peut exister sans son pendant, le malheur. Le grand objet vers lequel soupire le Boudhiste désespéré, c'est l'exemption de jouissances et de peines, un repos, qui emporte nécessairement la destruction de l'être. Le Boudhiste peut être comparé à un malheureux qui est accablé de tous les côtés par toutes les misères et les peines réunies; plus il lutte, plus il voit que ses efforts sont vains et sans succès; il tourne à la fin ses regards vers la mort, qui seule peut le tirer de cet abîme de calamités. Ainsi le Boudhiste soupire vers le *Néïban* qui est la cessation de l'existence qui seule peut le faire sortir de ce cercle dans lequel il tourne pour ne rencontrer qu'une insupportable succession de plaisirs, de peines, où la somme des peines surpasse infiniment celle du plaisir et des jouissances.

14. *Fin d'un monde.*—Lorsque le monde qui existe est près d'achever sa révolution, 100,000 ans seulement avant cette époque, le *Nat Lauka biou-ha* se rend au milieu des hommes, tenant en sa main un bouquet rouge, et les exhorte à la pratique de la loi et à l'observance des préceptes qu'elle impose. Les hommes, ayant présent devant

eux ce grand événement, comme s'il devait arriver le lendemain même du jour où la nouvelle leur est annoncée, travaillent avec ardeur à marcher dans les voies mêmes que la loi enseigne. Les 100,000 ans écoulés, la fin du monde arrive sans qu'elle ait été amenée par aucune cause extérieure; seulement le monde ayant parcouru cette série de myriades de centuries qui lui sont assignées pour sa durée, est arrivé au terme de la révolution qu'il doit parcourir : à peu près de même que le soleil, qui a fourni sa carrière diurnale, disparaît sous l'horizon.

Quelles sont les causes qui produisent la destruction de notre planète, ainsi qu'une partie des cieux qui sont au-dessus de sa surface? Le feu, l'eau et le vent sont les trois élémens qui concourent successivement à la destruction du monde dans la proportion suivante; le feu consume le globe sept fois successivement, et l'eau ne le détruit qu'une fois par son inondation; sur 65 fois que sa destruction a lieu par le feu, elle n'est produite qu'une fois par le vent. Lorsque le monde doit être détruit par le feu; deux soleils paraissent et dessèchent les 500 petites rivières; trois soleils paraissent ensuite, dessèchent les cinq grands fleuves; quatre soleils viennent à bout des quatre grands lacs; cinq font disparaître les eaux de la mer; six réduisent en cendre la terre, les six contrées des *Nats*, jusqu'à la demeure de Brahmas. Alors l'univers ne présente plus qu'un vide immense.

Que deviennent les différens êtres qui peuplent les enfers, la terre et les demeures des Nats, ainsi que les animaux? C'est un point que j'ai toujours trouvé fort embrouillé dans les livres birmans; quoique j'aie sous les yeux actuellement jusqu'a six narrations de la fin du monde tirées de divers écrits, j'ai de la peine à saisir l'idée que je cherche. Il est à remarquer qu'un système faux, lorsqu'il est développé, manque toujours d'un principe sur lequel il puisse être basé et d'une fin à laquelle il conduise. Le système boudhiste est strictement parlant un système sans principe et sans fin. Un Boudhiste est aussi embarrassé pour rendre raison de la fin que du commencement; que de fois je leur ai répété cette observation dont ils remarquaient la justesse, mais qu'ils refutaient victorieusement en me disant : Cela est ainsi écrit dans nos livres. Ceux parmi les êtres qui sont arrivés à la

demeure de Brahmas y restent sains et saufs ; ceux qui sont dans les demeures des *Nats*, ou dans les cieux inférieurs, obtiennent par leurs constantes supplications le *Dejane*, et de là s'élèvent jusqu'à la demeure de Brahmas ; les autres êtres, quoique actuellement ils ne méritassent pas une place dans ces cieux supérieurs, obtiennent néanmoins en cette occasion ce glorieux privilége par l'influence des bonnes œuvres qu'ils ont pratiquées dans des existences précédentes. Quant à ceux qui souffrent dans l'enfer inférieur que l'on nomme *Awidzi* (*a oui tsi*), ils passent dans le même enfer des mondes de la division qui n'est pas sujette encore à cette révolution, et y continuent leurs souffrances.

Telle est la fin des êtres animés ; quant aux êtres inanimés, comme les plantes, les arbres, etc., ils sont victimes de l'incendie. Quant à leur reproduction, les Boudhistes ne sont pas embarrassés. Ils considèrent tout ce qui appartient au règne végétal, minéral, etc., comme les ornemens essentiels à notre globe (*kamba ta thza*), comme quelque chose qui appartient essentiellement à sa *constitution* ; de sorte que supposant notre planète commençant à se former par degrés lents et successifs ; tout ce qui a rapport aux plantes et aux minéraux se forme de lui-même, et vient prendre sa place, poussé par une certaine force naturelle qui préside à la formation du globe.

15. *Enfer*.— On distingue quatre différens états ou situations dans lesquels les êtres coupables sont condamnés à expier leurs fautes (*a pè lé ca*). Le dernier est l'Enfer. Ici l'imagination orientale a exercé ses forces dans la distribution des différens enfers et l'énumération des châtimens qui sont infligés dans chacun de ces lugubres séjours. L'enfer est divisé en huit grands étages (*ngaie shi that*) ; chacun de ces huit enfers est de forme carrée, ayant une porte à chaque face, et quatre petits enfers, ce qui porte à 128 le nombre entier des enfers grands et petits.

Je ne veux pas entrer dans le ridicule détail de tout ce qui concerne chacun de ces enfers ; cela n'est bon qu'à amuser ceux qui n'ont rien à faire. Je ne dirai qu'un mot des grands enfers pour donner une idée des souffrances particulières qu'une imagination échauffée a préparées au crime.

Le premier étage en commençant par le sommet est l'enfer *Cè indzo;*

les souffrances consistent en ce que l'on verse sur le malheureux des métaux bouillans et liquéfiés. Dès que le coupable meurt, l'infusion cesse pour recommencer dès qu'il a repris un peu de force. La durée du séjour en ce triste lieu est de 500 ans. Ceux qui n'ont pas voulu discerner le bien du mal, les voleurs, les assassins souffrent en ce lieu.

Le 2e étage est *Kala çosut*. Les malheureux détenus en ce lieu, sont roulés et grillés sur des barres échauffées au plus haut degré. Ceux qui ont offensé leurs père et mère, leurs maîtres et supérieurs, les sectateurs de l'erreur souffrent en ce lieu pendant 1,000 ans.

Dans le 3e étage, nommé *Cing kata*. Les malheureux sont serrés, pressés, moulus entre deux poutres. Ceux qui ont tué des animaux, les chasseurs, les pêcheurs souffrent en ce lieu pendant 2,000 ans.

Dans le 4e étage, nommé *Hau rou wa*, une flamme dévorante pénètre dans le corps par toutes les ouvertures, et consume sans cesse pendant 4,000 ans ceux qui ont maltraité quelqu'être et trompé le prochain par un mensonge, etc.

Dans le 5e étage nommé le grand *Hau rou wa*, outre une flamme dévorante qui consume extérieurement et intérieurement, on arrache aux malheureux des lambeaux de chair, on le presse dans un pressoir jusqu'à ce qu'il soit broyé comme un pâté; puis on jette cette pâte, morceau après morceau dans le feu. Ceux qui ont endommagé ou pillé le butin des Ponghis, des Kiaongs, etc., souffrent ces supplices pendant 8,000 ans.

Le 6e étage se nomme *Ta pa na*. Là souffle un vent impétueux qui précipite le malheureux du haut d'une montagne, et le fait tomber sur des lames de fer rouge. Ceux qui ont offensé un Boudh, demi-Boudh, un Ponghi, souffrent en ce lieu pendant 16,000 ans.

Le 7e étage se nomme le grand *Ta pa na*. Là le malheureux est percé sans cesse avec des barres de fer rougies au feu. Quiconque osa blasphémer les trois choses précieuses *(ia ta na cong ba)* Phra, la Loi et l'Assemblée de ses disciples, est condamné aux supplices pendant une demi *andraka*.

Le 8e étage se nomme *Awidzi*. C'est une immense place échauffée en bas par une flamme d'une *yondjana* de long, et en haut par une flamme de la même dimension. Ceux qui ont tué leur père et mère

un Ponghis, blessé un Boudh, les schismatiques, les fauteurs d'hérésies, ceux qui détruisent les idoles, les pagodes, souffrent en ce lieu pendant une *andraka*, quelquefois pendant plusieurs *andrakas*. Quelques Boudhistes prétendent que celui qui arrive à l'enfer *Awidzi*, n'en sort jamais, et pour exprimer leur pensée, ils se servent de la comparaison suivante : Quiconque arrive à l'enfer *Awidzi*, ressemble à une pierre énorme jetée dans la mer. De même que cette pierre ne peut remonter la surface de l'eau, ainsi la victime de cet enfer ne peut jamais en sortir. Cette comparaison ne doit pas être prise à la lettre, elle tend seulement à bien faire sentir combien il est difficile de sortir de cet enfer, lorsqu'une fois on y est entré. Car c'est un point qui est évident, que les Boudhistes ne reconnaissent nullement une éternité de châtimens : un léger examen de ce système suffit pour convaincre de la vérité de l'assertion. D'ailleurs éternité de peines suppose nécessairement éternité de récompenses, or il est bien clair que ceux qui sont assez heureux pour habiter les différens cieux, depuis les contrées des Nats, jusqu'aux cieux immatériels, n'y restent que pendant une plus ou moins grande période. Il en est de même aussi des tourmens que les coupables ont à subir dans les différens enfers. Dans un système athée, il ne faut pas s'attendre à voir énumérer parmi les peines de l'enfer la peine du dam.

Outre l'enfer la condition de *Preitta* est une situation de châtiment. Le *Preitta* est une sorte de monstre à forme humaine que l'on suppose habiter sur le mont *Keitsa-koou*, vivant dans la solitude, dans des trous. Une flamme dévorante jointe à une faim et à une soif extrêmes, le tourmentent sans cesse, etc. Manquer de faire des aumônes aux Ponghis, se railler de ceux qui en font, médire, calomnier des Ponghis, se mettre en colère, etc., tels sont les crimes qui réduisent à la condition de *Preitta*.

Après le *Preitta* vient l'*Açourikè*, monstre dont la stature est de 3 *gavo ou*. Son sang est rouge, son corps maigre et effilé comme une feuille ; ses côtes sont disposées verticalement, ses yeux sortent en dehors comme ceux d'un crabbe, sa bouche est à peine large assez pour y introduire une mince aiguille. La faim, la soif tourmentent les Açourikès qui dans leurs transports de rage s'arment de couteaux et se frappent cruellement les uns les autres. Ceux qui sur la terre,

sans être vertueux, ont cherché à le paraître, les orgueilleux qui insultent aux gens de bien, sont ceux qui doivent passer à l'état d'*Açourikè*.

Enfin le 9ᵉ état de châtiment c'est celui d'*animal;* ceux qui sur la terre n'ont pas su veiller sur leur corps, sur les mouvemens de leur cœur, sur leurs paroles, deviennent animaux.

16. Le *Néiban*. Je ne fais qu'indiquer sommairement ce que j'ai écrit dans une dissertation sur cette importante et obscure matière. En Europe les opinions concernant la nature du *Néiban* sont divisées. Généralement on pense que le *Néiban* est un lieu de repos. Le docteur Wisemann, sur l'autorité du docteur Buckanan, adopte cette opinion dans ses *Conférences sur l'accord entre la religion et les sciences.*

Néiban est un mot pali qui signifie *repos* ou plus exactement *exemption de tout ce qui empêche le repos.* On dit d'un être exempt de passions, qu'il est arrivé au *Néiban* de ses passions. On distingue trois sortes de *Néibans*. Celui dont il s'agit se nomme *Khanda Néiban. Khanda* signifie *un être animé*. Cinq choses constituent un être animé, quel qu'il soit: la matérialité, la sensation, la perception, la volonté et l'intellect. Ainsi le *Néiban* de *Khanda* est l'exemption totale de ces cinq parties constitutives d'un être animé. Arriver au *Néiban*, c'est arriver à la destruction de ce qui constitue l'être. Ailleurs le *Néiban* est défini la fin de l'être, *finis essendi (ba wai a thsoong)*, c'est-à-dire cet état où le destin, l'âme avec ses passions bonnes ou mauvaises, les saisons, les sensations corporelles cessent d'agir. Or quiconque comprend le système boudhiste saura apprécier cette définition.

De l'aveu de tout le monde, celui qui est dit arriver au *Néiban* sort de l'*échelle des êtres (coongtsé ta boongh hma thouet lé-ï)* Mais les Boudhistes ne conçoivent rien au-delà des êtres qui existent dans les 31 états que nous avons énumérés plus haut. Au-delà ils n'imaginent ni place, ni lieu, ni êtres, ni état. Ils disent tous sans exception, qu'au-dessus des cieux invisibles est le vide, au-dessous de l'enfer est le vide, que le monde pris dans sa plus ample signification est environné par le vide. Par conséquent sortir de l'échelle des êtres, c'est entrer dans le *vide*, ou en d'autres termes, c'est se perdre.

Je ne me suis pas contenté de lire ce qu'enseignent les livres boud-

histes sur ce point; j'ai consulté, interrogé les Birmans de toutes les classes, tous ont unanimement répondu que le *Néïban* est la délivrance des vicissitudes de l'existence, de l'*influence* des bonnes et mauvaises œuvres, l'exemption de plaisir et de peine; la disparution, la fin de l'être, etc. etc., expressions qui tendent à laisser voir que le *Néiban* est l'*anéantissement* de l'être.

Quelques auteurs, confondant le système des Brahmines avec le Boudhisme, ont faussement conclu que dans ce dernier système les ames des justes sont absorbées dans la divinité. Ces auteurs ont prouvé jusqu'à l'évidence un point, c'est qu'ils ignoraient complétement le système religieux sur lequel ils écrivaient.

17. *Les trois choses précieuses.* Rien de plus fameux chez les Boudhistes que les trois objets précieux, littéralement parlant les *trois trésors précieux*, (*ia-ta-na-çoong-ba*). Ces trois objets précieux sont: *Boudh*, *sa Loi*, et l'*Assemblée des justes, de ses disciples* (*Phra*, *Ta-ra*, *Cin-ga.*) Ils sont le véritable objet des adorations du Boudhiste, et méritent au plus haut point sa plus profonde vénération. Aussi toute parole ou action qui tend à déprécier soit directement soit indirectement ces trois choses précieuses est considérée comme un crime qui ne manque pas d'attirer sur la tête du coupable un inévitable châtiment, même en cette vie. C'est un basphlème véritable qui est visité par des souffrances indicibles dans les enfers. Dans leurs prières les Boudhistes joignent toujours ensemble ces trois choses précieuses: la triple prostration qu'ils font dans les pagodes, ou lorsqu'ils vont visiter les Ponghis, se rapporte à chacun de ces objets. Au commencement de leurs livres, l'invocation qu'ils adressent à *Boudh*, est toujours suivie d'une autre à la loi de *Boudh* et à l'assemblée des justes. L'invocation qui se trouve au commencement de la vie de *Boudh* que j'ai traduite en français, en offre un parfait modèle.

Le haut respect, la profonde adoration que l'on rend à *Boudh* ne lui sont accordés qu'en considération de sa bonne qualité de *Phra*. Etant *Phra*, il est le plus parfait des êtres qui existent. La perfection qu'il n'a obtenue que par tant d'efforts, lui fait mieux connaître et apprécier les misères et les imperfections au milieu desquelles les autres sont comme ensevelis; l'épreuve qu'il a faite lui-même de

ces misères le rend plus sensible au sort des infortunés mortels. Sa science profonde lui fait retrouver cette antique et éternelle loi prêchée par les *Phras*, ses prédécesseurs, mais presque oubliée et perdue au milieu de la corruption naturelle et toujours croissante du cœur humain. Sa bonté le fait alors travailler au bonheur de l'homme en remettant en vigueur ces préceptes qui font connaître à l'homme ses misères, le portent au renoncement et à l'abnégation de lui-même pour arriver à l'exemption de ces misères, qui sont inséparablement unies à sa nature. Ce principe tout chrétien en apparence est outré chez le Boudhiste, puisque par une misérable conséquence, on n'arrive au complet renoncement de soi-même que par la destruction de son être.

Voilà les titres qui valent à *Phra* les honneurs extraordinaires et les louanges toutes divines qui lui sont prodigués. Il ne faut pas perdre de vue que les louanges qu'un Boudhiste donne à son *Phra* ne se rapportent pas à lui comme existant actuellement, mais bien à l'être qui autrefois étant *Phra*, était doué des plus hautes qualités et qui alors a travaillé à la réforme du genre humain en publiant sa loi. Un Boudhiste rirait quand on lui demanderait, s'il croit que *Phra* l'entend, le voit et peut exaucer ses prières, s'il s'addresse à lui comme le croyant existant actuellement.

La *Loi*, quoique éternelle et immuable ayant cependant été retrouvée et comme recrée par le génie tout puissant de *Phra*, est le second objet de la vénération du Boudhiste. Elle est toujours appelée *ta ra dan*, *loi par excellence*. Les épithètes les plus relevées lui sont données ; on l'appelle très profonde, très sublime, infiniment relevée, très agréable ; on la représente comme l'objet des plus grands désirs des hommes et des *Nats*, capable de laver les souillures de l'ame, etc., etc.

En troisième lieu, on honore l'*Assemblée des justes*, des parfaits, de ceux qui sont les plus avancés dans la pratique de la loi. Il faut ranger les *Ponghis* ou prêtres de *Boudh* au premier rang, parce qu'ils sont comme les représentans et les successeurs de *Phra*, gardiens de sa loi et chargés de la faire connaître aux autres. Aussi la vénération qu'on leur porte est au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Cette espèce de culte respectueux qu'on leur rend est égal à

celui qu'on fait aux Idoles et à tout ce qu'il y a de plus sacré dans la religion. Viennent ensuite les Justes; il faut entendre par ce terme ceux qui, dans un degré très élevé, pratiquent les préceptes de la loi, et qui après une ou deux existences pendant lesquelles ils doivent achever de se sanctifier, arriveront au *Néiban*. On nomme ces justes *Ariahs;* on les divise communément en huit classes. Ces justes, ces saints sont honorés à cause de leur perfection, de leur justice, qui les approche de la perfection et de la justice de *Boudh*, ou pour parler plus exactement, c'est plutôt la justice, la perfection et les vertus considérées abstractivement, qui sont honorées dans la personne de ces justes imaginaires.

18. *Culte idolâtrique des Boudhistes.*— En examinant de plus près le Boudhisme, dépouillé de tout ce que la *superstition*, l'ignorance et l'intérêt semblent y avoir ajouté, on verrait que ce système athée n'offre à la vénération de ses partisans que des idées abstraites de vertu, de renoncement à soi-même, de détachement de tout ce qui existe, sans leur présenter un ou plusieurs objets qui méritassent exclusivement une adoration réelle de latrie. Aussi l'auteur de ce système, quel qu'il soit, a dû être profondément frappé du ridicule et de la vanité du culte des idoles. Mais quel qu'ait été le Boudhisme primitif, celui qui a formulé le Boudhisme actuel, n'a pu s'élever à la reconnaissance de l'Être suprême, parfait et seul digne des adorations de toutes les créatures; il s'est jeté dans un excès opposé en ne proposant à ses disciples que des idées de vertu, de morale, des abstractions sans aucun objet réel auquel ils puissent rapporter leurs hommages. Ses efforts ont été vains et sans succès. L'homme a aussi besoin d'objet d'adoration, que son corps a besoin d'air pour vivre et de nourriture pour se soutenir; s'il n'adore pas le créateur, il se prosternera devant la créature et lui rendra les hommages qu'il se sent pressé d'adresser à quelque chose en dehors de lui. Les disciples de *Boudh* ou du fondateur du *Boudhisme* ne sont pas restés longtems sans idoles; on en trouve dans tous leurs temples, et quoiqu'elles ne soient pas aussi multipliées ni si variées que dans les temples des *Bhramines* de l'Inde, on peut être sûr que les pagodes boudhistes sont passablement bien pourvues de ce côté là.

Voici l'origine que les écrits boudhistes et les prêtres de cette religion donnent aux Idoles.

Le *Phra Gaudama* étant sur le point de disparaître, d'entrer dans son *Néïban*, c'est-à-dire de mourir, appela ses disciples et leur dit : « Voilà que dans peu, je ne serai plus au milieu de vous, mais je vous » laisse ma loi, mes statues et mes reliques ; ces statues, ces reliques » seront comme mes représentans au milieu de vous, elles tiendront » ma place et vous leur rendrez le même honneur que vous rendriez » à ma personne. » Par là la plus haute sanction est donnée au culte des idoles. Mais quelle est la nature de ce culte idolâtrique? est-il relatif ou absolu ? C'est une question qui a toujours excité ma curiosité et à la solution de laquelle je me suis appliqué d'une manière toute particulière. Voici le résultat de mes recherches.

Les Boudhistes ne reconnaissent dans les Idoles aucune vertu qui soit inhérente à leur nature ; ils ne croient pas que l'idole puisse leur accorder aucune faveur de quelque genre que ce soit ; ils ne croient pas que la vie ni l'intelligence même au moindre degré se trouvent dans ces statues. Si donc un Boudhiste se prosterne devant les idoles, il ne le fait que pour obéir au commandement du *Phra Gaudama ;* il regarde les prostrations devant ces images, les sacrifices qu'il leur fait, comme des actes bons et méritoires, prescrits par sa loi, et à l'accomplissement desquels sont attachés bien des mérites ; quand il fait une bonne œuvre quelconque, il sait qu'il gagne tels et tels mérites qui sont très soigneusement énumérés dans le livre de la loi, de même aussi quand il fait une idole, bâtit une pagode, fait des offrandes aux idoles, les adore, etc., etc., il ne le fait que pour gagner les mérites que la loi lui accorde fort libéralement pour tout cela. Le Boudhiste n'a rien autre chose en vue. Dire qu'il a intention de rapporter son culte au *Phra Gaudama*, c'est se tromper grossièrement, puisqu'il sait bien que son *Phra* n'est plus, qu'il a disparu, qu'il n'entre pour rien dans les affaires de ce monde, qu'en un mot il a cessé d'être (*cessavit esse*) ; or, un être qui n'est pas, ne peut être l'objet d'adoration, quelle qu'elle puisse être. Qu'on adore de fausses divinités que par une erreur l'on croit existantes quelque part, cela se conçoit : mais que quelqu'un pense à rapporter le culte qu'il rend à une image, ou à une statue, à son prototype, qu'il sait n'exister nulle part

sous aucune forme, c'est ce qui ne peut entrer dans l'imagination de personne.

J'ai souvent entendu des Birmans intelligens me dire, lorsque je disputais avec eux, que c'était par respect pour le *Phra Gaudama* qu'ils adoraient les idoles, en ce sens, que ces idoles représentaient la figure du *Phra*, et que d'ailleurs ils avaient son ordre formel de les adorer comme lui-même, comme ses représentans; mais pas un ne m'a dit qu'il pensait à rapporter au *Phra Gaudama*, les marques de respect, de vénération, les offrandes enfin qu'il faisait à ses idoles; tous au contraire avouaient qu'ils avaient en vue l'idole présente sous leurs yeux et rien au-delà. Combien sont donc mensongères et pitoyables les assertions des Protestans et de nos Incrédules? Les premiers prétendent que l'honneur que les Catholiques rendent aux images du Sauveur, de sa sainte Mère et des saints est semblable à celui que les idolâtres rendent aux idoles; ils ne veulent pas savoir que les catholiques ne se servent de ces objets visibles, que pour s'élever aux objets invisibles et sacrés qu'ils représentent, et que l'honneur rendu à une image, ils le rapportent tout entier à son type : ce que ne fait pas l'idolâtre. Et si la différence est si grande même à l'égard du Boudhisme qui est le moins grossier de tous les cultes idolatriques, que serait-ce si nous examinions les autres religions payennes? Les seconds, qui ont avancé tant de choses avec une grande hardiesse qui leur servait de preuve ont voulu trouver chez les idolâtres un culte relatif. Je ne veux pas parler des autres idolatries, pas même de celles du Boudhisme, qui sont pratiquées par près d'un quart du genre humain. Je puis assurer qu'en théorie et en pratique les Boudhistes adorent véritablement et strictement parlant les Idoles, comme étant avec la Loi et l'Assemblée des justes les seuls objets laissés à leur adoration.

J'ai avancé que les Boudhistes ne croyaient pas qu'aucune vertu particulière résidât dans les images de *Phra;* ils admettent cependant que les reliques de *Boudh*, comme parties d'un corps qui avait été doué des plus hautes perfections, ont conservé quelques vertus secrètes au moyen desquelles de grandes merveilles s'opèrent aux lieux où elles ont été déposées. Les Pagodes qui renferment ces précieux dépôt , sont quelquefois tout éclatantes de lumière pendant la nuit;

on les a vues se couvrir d'or subitement. Pendant mon séjour à Merguy, on vint m'annoncer un beau matin qu'une pagode avait été subitement dorée pendant la nuit : je me mis à rire ; mais pour satisfaire mes Birmans, je voulus m'y rendre avec eux ; arrivés sur les lieux, nous ne vîmes rien de tout ce que l'on anonnçait, alors on se contenta de dire que la vertu miraculeuse de la relique étant épuisée, la merveille avait disparu. Suivant la légende la plus authentique, les reliques de *Phra* étaient fort peu considérables ; mais l'intérêt et l'ignorance les ont multipliées à un point extraordinaire. Il n'y a presque pas de Pagode un peu fameuse qui ne se vante d'en posséder; quelques Ponghis et, charlatans birmans, pour se faire un nom et obtenir une nombreuse clientelle, ont la prétention d'en avoir aussi quelques portions.

Les hommages extérieurs que les Boudhistes rendent aux idoles, consistent en prostrations, et offrandes de fleurs, de parfums, de banderoles élégamment découpées, de parapluies blancs ou dorés, etc. Quelquefois, mais assez rarement, on leur offre des fruits, du riz, etc.; mais ces sortes d'offrandes sont réservées plus spécialement aux Nats. C'est aux quatre quartiers de la lune, mais surtout aux nouvelles et pleines lunes, que l'on voit les Pagodes, les maisons des Ponghis se remplir d'offrandes de toute espèce ; à ces fêtes-là aussi, les Pagodes sont plus ou moins illuminées, suivant le plus ou moins de fortune ou de piété de ceux qui doivent subvenir aux frais. Rarement on voit les Birmans réparer des idoles ou des Pagodes, parce qu'ils prétendent qu'il y a beaucoup plus de mérites à en faire de nouvelles ; ils croient aussi que les mérites, qui sont le fruit des réparations, tourneraient au profit du premier fondateur. En effet, disent-ils, de nombreux mérites sont accordés par nos livres saints à ceux qui font des Pagodes ou des idoles, mais on ne dit rien en faveur de ceux qui les réparent Cependant en pratique on ne suit pas toujours cette belle théorie.

Les prières que les Boudhistes font devant les idoles, dans les pagodes, consistent à rappeler des traits de la vie de *Phra*, à célébrer ses vertus, ses triomphes sur les passions, et sur tous les ennemis qui s'opposaient à son acheminement à la dignité de *Phra*. Mais jamais on ne trouve dans ces prières une seule expression qui indiquerait que l'on demande quelque grâce, quelques faveurs, la déli-

vrance de quelques périls. Le Boudhiste, fidèle à son principe de fatalité, dit toujours : de même que Phra a pratiqué telle vertu, puissé-je la pratiquer moi-même, etc., etc. Les prières renferment aussi de nombreuses citations de la loi ; on y trouve aussi les plus belles expressions pour louer cette loi sublime. Enfin on y trouve aussi des louanges à l'honneur des Ariahs ou des justes qui sont bien avancés dans la pratique de la loi ; mais encore une fois, il n'y a pas une seule expression qui donne une idée de prières, le mot pris dans sa signification première et naturelle. . .

Tout cela n'est qu'une esquisse et même très légère des principaux points du Boudhisme, tracés à la hâte. Plus tard je remplirai les lacunes en vous fournissant des détails plus développés.

L'abbé BIGANDET,
de la Société des Missions étrangères de Paris,
missionnaire à *Taway* et *Merguy*,
dans la presqu'île Malaise.

Traditions persanes.

LE SAINT ET LE PÉCHEUR,

ANECDOTE TIRÉE DU BOSTÀN DE SADI.

Monsieur le Directeur,

Au milieu des attaques que l'incrédulité et la philosophie dirigent sans cesse contre le dogme et la morale du christianisme, ce n'est pas une petite consolation, pour les vrais croyans, de trouver chez les peuples professant une autre religion des témoignages de respect, d'estime, je dirai presque de foi pour les objets de notre culte et de notre croyance. Déjà vos *Annales* en ont enregistré un grand nombre; mais à mesure que les sciences font des progrès, on trouve toujours de nouvelles pierres à apporter à ce monument que vous élevez pour la défense de la vérité.

C'est pourquoi je m'empresse de vous communiquer aujourd'hui la traduction d'un extrait curieux de *Sadî*, que l'on peut appeler à bon droit le prince des poètes persans.

Ce morceau rappelle involontairemnent la belle parabole du pharisien et du publicain; il est traité si convenablement et avec tant de dignité et de foi qu'on le croirait sorti de la plume d'un orthodoxe; chose d'autant plus remarquable que Sadî lui-même n'eut pas à se louer des chrétiens.

Ce savant homme naquit à Chiraz, l'an 571 de l'hégire (1176 de J. C.); pendant sa longue carrière, qu'il poussa jusqu'à l'âge de 116 ans, il voyagea dans la plupart des contrées de l'Orient. Zélé musulman, il s'appliquait à inculquer aux païens le dogme de l'unité de Dieu et à leur démontrer la vanité des idoles. Ce fut pendant le cours de ses longues pérégrinations qu'il fut pris par les croisés en Pales-

tine et condamné aux travaux les plus pénibles. Il raconte ainsi lui-même ce fait dans le *Gulistan* :

« Fatigué de la compagnie de mes amis à Damas, je me retirai dans le désert de Jérusalem, cherchant la société des animaux ; mais je fus fait prisonnier par les Francs, et ils m'employèrent au terrassement dans les fossés de Tripoli (de Syrie) en compagnie de quelques juifs. Un de mes anciens amis, qui occupait à Alep un rang distingué, venant à passer par cet endroit, me reconnut et me demanda comment je me trouvais là et à quoi j'étais occupé. Je lui répondis : « Je m'étais enfui dans les montagnes et les déserts pour éviter les » hommes, convaincu qu'on ne peut placer sa confiance qu'en Dieu. » Pense donc quelle doit être aujourd'hui ma situation, obligé que je » suis de rester dans la compagnie d'une bande d'êtres indignes même » du nom d'hommes..... Mon ami eut compassion de moi, il me » racheta des mains des Francs et m'amena à Alep avec lui. »

Ses principaux ouvrages sont le *Gulistan* ou l'Empire des Roses, le *Bostan* ou le Jardin, et le *Molámat*, les Rayons ou les étincelles : ces œuvres poétiques renferment des anecdotes curieuses, entre mêlées de préceptes de morale et de réflexions philosophiques. On lui attribue aussi le *Pend-námeh*, ou livre des conseils, que d'autres mettent sur le compte d'Attar.

C'est du *Bostan* qu'est tirée l'anecdote que je reproduis ici, d'après M. Forbes Falconer qui l'a insérée dans l'*Asiatic journal*, de Londres (décembre 1839), avec une traduction anglaise, des notes et des variantes fournies par douze manuscrits différens.

Cette pièce démontre la nécessité de la pénitence, les effets de la contrition parfaite, les funestes conséquences de l'orgueil pharisaïque et l'inutilité des bonnes œuvres lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de l'humilité ; toutes vérités hautement prêchées dans l'Évangile.

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Monsieur le Directeur,

Votre tout dévoué serviteur,

L'Abbé BERTRAND,
membre de la Société Asiatique.

LE SAINT ET LE PÉCHEUR.

J'ai recueilli dans de pieux chroniqueurs que du tems de Jésus (sur lequel soit la paix !),

Un homme avait follement dissipé sa vie et l'avait passée tout entière dans le désordre et dans l'erreur.

Le malheureux!... le livre de ses actions était noir, son cœur endurci; Iblis [1] même était honteux de sa dépravation.

Il avait dépensé ses jours sans aucun profit; jamais cœur humain n'avait éprouvé de consolation de sa part.

Sa tête était vide de jugement et pleine de vanités, son ventre était engraissé de mets prohibés.

Le pan de sa robe était souillé d'iniquités, et sa demeure était remplie d'impudence.

Ses pieds ne marchaient pas droit, comme le font ceux qui voient; son oreille n'était pas ouverte aux bons avis, comme celle d'un honnête homme.

Le monde l'abhorrait, comme on abhorre une année stérile; on se le montrait de loin comme on montre la nouvelle lune.

La convoitise et les passions avaient consumé toute sa moisson; il n'avait pas amassé un seul grain de bonne renommée.

Le misérable avait poussé à un tel excès ses ignobles jouissances, qu'il ne restait plus de place pour écrire dans le livre de ses œuvres.

Corrompu, sensuel, livré à ses appétits désordonnés, il s'abandonnait inconsidérément nuit et jour à l'ivrognerie et à la débauche.

J'ai appris que Jésus revenant du désert passa par la cellule d'un anachorète.

Celui-ci descendit de sa terrasse et se prosterna à ses pieds le front dans la poussière.

Le pécheur, dont l'étoile était changée, les considéra à une distance respectueuse, ébloui de leur présence, comme le papillon par la lumière.

[1] *Iblis* est, dans les langues musulmanes, la transcription corrompue du mot grec, διάβολος, le diable.

Il les contempla avec une sainte envie et plein de honte, comme un pauvre en présence d'un riche capitaliste,

Murmurant en accents plaintifs d'humbles prières de pardon pour ses nuits passées dans le désordre jusqu'au matin.

Des larmes de douleur tombaient en pluie de ses yeux : « Hélas! » disait-il, que ma vie a été criminelle!

» J'ai dissipé la monnaie d'un tems précieux et je n'ai recueilli au- » cun bien en retour.

» Peut-il exister un être qui ait vécu comme je l'ai fait? pour moi » la mort est de beaucoup préférable à l'existence.

» Heureux celui qui est mort dans la saison de l'enfance! car sa tête « blanchie par l'âge ne traînera pas la honte!

» Pardonne mon crime, ô créateur du monde! car s'il comparaît » avec moi *au jugement*, ce sera un mauvais compagnon [1]. »

D'un côté le vieux pécheur se lamentait en disant : « Ecoute mes » plaintes, ô protecteur! »

Et la honte lui faisait baisser la tête, et des larmes de repentir ruisselaient le long de ses joues.

De l'autre côté, l'ascète, d'un air plein de suffisance, fronçait dédaigneusement les sourcils sur le pécheur, et, le regardant de loin,

Il dit : « Pourquoi ce pervers recherche-t-il notre présence? ce » misérable infidèle se croit-il de même nature que nous?

» Lui qui s'est plongé volontairement dans le feu du *crime*, qui a » abandonné sa vie à tous les vents des passions.

» Quelle bonne action son âme impure a-t-elle jamais produite pour » vouloir ainsi s'associer au Messie et à moi?

» Qu'il ferait bien de me délivrer de son odieuse présence et d'aller » en enfer en compagnie de ses œuvres!

[1] Ces dernières paroles sont une citation du *Coran*, où on lit, surate XLIII, v. 35 et 37.

« Quiconque se détourne des avertissemens du Miséricordieux, nous enchaî- » nerons Satan avec lui, et il deviendra son compagnon...... jusqu'à ce que, » paraissant devant nous *au dernier jour*, il dise *au démon* : plût à Dieu » qu'il y eût entre toi et moi la distance qui sépare l'orient de l'occident ! » car ce sera un mauvais compagnon. »

» Je me sens gêné de son contact impur, dans la crainte d'être
» brûlé du feu qui lui est destiné.

» Au jour du jugement, lorsque l'assemblée des humains compa-
» raîtra devant toi, ô Dieu ! ne me ressuscite pas avec lui. »

Il finissait ces paroles, lorsque vint à Jésus (béni soit-il !) une révélation de la part de Celui qui est glorieux en attributs.

Il lui fut dit : « Bien que l'un ait vécu dans la sagesse et l'autre
» dans l'erreur, la prière de chacun d'eux est parvenue jusqu'à moi.

» Celui qui a passé ses jours dans la corruption, qui a mené une vie
» dépravée, a gémi devant moi avec larmes et avec componction.

» Or quiconque vient à moi dans la détresse, n'est jamais expulsé
» du seuil de ma bonté.

» Je lui pardonne ses actions honteuses ; je l'introduirai par ma
» grâce dans le paradis [1].

» Et puisque le dévot personnage aurait honte de s'asseoir avec lui
» dans l'éternité bienheureuse,

» Dis lui : Ne crains pas que ce pécheur te fasse honte à la résur-
» rection ; car l'un sera transporté dans le paradis et l'autre dans le
» feu de l'enfer ;

» Parce que le cœur de celui-là a saigné de douleur et de repentir,
» tandis que celui-ci a placé sa confiance dans sa propre dévotion.

» Il ignore qu'à la cour du Dieu, riche *en miséricorde*, un humble
» aveu de détresse vaut mieux que l'égoïsme et la présomption.

» Pour celui dont la robe est pure, mais dont les mœurs sont souil-
» lées, la porte de l'enfer n'aura pas besoin de clé.

» A cette porte l'humilité et l'indigence sont préférables à la dévo-
» tion accompagnée de l'amour-propre.

[1] *Hodiè mecum eris in paradiso.* Paroles du Sauveur en croix au bon larron. Luc. XXIII. 43.

Les Orientaux préconisent à l'envi l'efficacité de la contrition ; et regardent la pénitence comme l'unique moyen de justification pour le pécheur. On lit ce beau distique dans le poëme intitulé le *Miroir de Djemchid.*

La pénitence est le savon du vêtement de l'âme
La pénitence est l'huile de la lampe de la foi.

» Lorsque tu te mets au rang des bons, tu es mauvais par cela » même; la propre considération ne saurait s'allier à la dévotion.

» Si tu es brave, ne parle pas de ta bravoure, car tout bon cavalier ne » franchit pas le fossé [1].

» Cet homme sans vertu est devenu tout pelure, comme un ognon, » parce qu'il croit que, comme la pistache, il renferme une amande [2].

» Cette sorte de culte ne saurait profiter en rien ; va donc et tâche » d'obtenir le pardon de ta dévotion défectueuse [3].

» Cet homme sans jugement n'a pas mangé du fruit de ses pratiques » religieuses, parce que, s'il fut bon envers Dieu, il fut méchant envers » ses semblables. »

Garde en souvenir les paroles des sages; rappelle-toi seulement cet axiôme de Sadî [4].

MIEUX VAUT LE PÉCHEUR PÉNÉTRÉ DE REPENTIR DEVANT DIEU, QUE L'ANACHORÈTE QUI FAIT PARADE DE SA DÉVOTION.

[1] On lit la même pensée dans l'Ecclésiaste, ch. IX, v. 11. *Verti me ad aliud, et vidi sub sole nec velocium esse cursum, nec fortium bellum.*

[2] Les poëtes persans affectionnent cette figure ; ils comparent l'hypocrite à l'ognon qui, n'étant composé pour ainsi dire que d'écorces ou d'enveloppes, trompe ceux qui voudraient trouver autre chose au centre; la pistache, au contraire, qui sous une écorce rude cache un fruit délicieux, est pour eux la figure de l'humble dévot.

[3] On lit de même dans le *Miroir de Djemchid* :

Fais pénitence de ton péché et aussi de ta dévotion;
Car une fausse dévotion est une hypocrisie renforcée.

[4] Les poëtes musulmans ont la coutume de faire entrer leur nom dans le dernier vers de leurs pièces.

Philologie.

TABLEAU
DES PROGRÈS DES ÉTUDES ORIENTALES.

PENDANT L'ANNÉE 1841.

(Importance des études orientales pour la religion).

Ainsi que nous l'avons fait pour les années 1849 et 1840, nous allons offrir le résumé des études qui ont eu pour but de nous faire connaître les langues des peuples de l'Orient. Nous n'avons pas besoin de faire sentir ici l'importance de ces études, nous avons déjà fait voir qu'elles tournaient toutes au profit de nos croyances et qu'elles devaient servir de base à cette grande union des peuples, qui, dispersés et ennemis depuis la séparation dans la plaine de Sennaar, sont destinés à s'unir par une même foi, dans une même Eglise. Nous renvoyons pour plus de détails à l'article précédent [1], et nous nous contentons de répéter de nouveau ici deux des principaux résultats qui ressortent déjà de cette étude : le premier, c'est que *tous les peuples ont une origine commune;* le second, c'est que *toutes les religions ne sont que des dérivations, des altérations de la religion primitive et révélée,* dont on retrouve tous les jours des restes parfaitement reconnaissables.

Cet article, extrait du n° 75 du *Journal asiatique*, est, comme le précédent, de M. Mohl; nous l'abrégeons en quelques endroits.

A. B.

1. Progrès dans l'étude de la littérature arabe.

« La littérature arabe, qui, par des raisons différentes, mais également puissantes, restera encore longtems la branche la plus cultivée

[1] Voir 3e série, t. IV, p. 273.

des lettres orientales, au moins en France et en Allemagne, a reçu plusieurs accroissemens notables. Mais avant d'en parler, j'ai à remplir une lacune que j'ai été obligé de laisser dans le rapport de l'année dernière, parce que l'ouvrage que j'aurais dû annoncer n'était pas arrivé à Paris. C'est la traduction du *dictionnaire des plantes médicales d'Ibn al Beithar*, par M. de Sontheimer [1]. Tout le monde sait quel grand rôle la médecine arabe a joué au moyen-âge, et que c'est par elle que la science a pénétré dans les écoles juives et chrétiennes, où les noms d'Avicenne, de Rhazes, d'Averroës, d'Ibn al Beithar et d'autres, ont longtems fait autorité. Peu à peu, on les a oubliés, trop peut-être sous le rapport de la pratique, dans tous les cas trop sous le rapport de l'histoire des sciences. Aujourd'hui, on commence à réparer cette faute, et l'un des premiers fruits de cette nouvelle tendance des études est l'ouvrage de M. de Sontheimer. *Abou Mohammed Ibn al Beithar* était né à Malaga, vers la fin du 12[e] siècle. Après avoir consacré une grande partie de sa vie à l'étude de la médecine et à des voyages scientifiques en Orient, il composa son dictionnaire. Sa méthode est très-simple; il arrange la matière médicale alphabétiquement, commence chaque article par les noms que la substance dont il traite porte dans d'autres langues, en donne ensuite la description, et en énumère les propriétés médicales d'après Galien, Dioscoride, les médecins arabes, persans et syriens, et d'après ses propres observations. Il n'y a qu'un médecin qui pouvait traduire cet ouvrage, et M. de Sontheimer a rendu un véritable service aux sciences en le faisant connaître. Les difficultés de ce travail sont fort grandes et quelquefois insurmontables en Europe, parce que les descriptions botaniques sont souvent trop imparfaites pour permettre de reconnaître les plantes avec certitude. M. de Sontheimer a pris le meilleur moyen pour remédier à cet inconvénient : il annonce qu'il ajoutera au second et dernier volume de son ouvrage la liste des plantes qui lui ont laissé des doutes, et en appellera aux Européens en Orient qui pourront les retrouver à l'aide de leurs noms originaux, et ensuite les déterminer.

[1] *Zusammenstellung einfacher Heil und Nahrungsmittel von Ebu Beithar*, aus dem arabischen uebersezt von Dr. F. von Sontheimer. Stuttgard, 1840, vol. 1, gr. in-8°.

Le premier volume de la traduction du *dictionnaire Biographique d'Ibn-Khallikan*[1], par votre confrère M. de Slane, a paru, et les deux éditions du texte, qui se publient simultanément à Paris et à Gœttingen, ont fait des progrès, M. de Slane ayant publié la cinquième, et M. Wustenfeld la dixième livraison de leurs éditions. On ne peut s'étonner de voir cet auteur l'objet de travaux si multipliés, quand on réfléchit au rang qu'il occupe dans la littérature arabe. *Ibn-Khallikan* était un jurisconsulte du 13e siècle, qui passa sa vie dans la magistrature et dans l'enseignement. Il avait recueilli, pour son propre usage, pendant de longues années, sur un grand nombre de personnages et sur leurs œuvres, des notes dont il finit par faire un dictionnaire biographique. Les Arabes possédaient déjà, avant lui, de nombreux ouvrages de ce genre, mais qui étaient tous consacrés à des classes particulières, à des sectes, ou aux hommes marquans d'une ville. Ibn-Khallikan, le premier, entreprit une biographie générale; il s'était proposé d'en faire deux rédactions, d'abord une plus courte, ensuite une plus détaillée; mais, pendant la composition de son livre, il abandonna cette idée, et fit entrer dans la partie qui l'occupait alors, les matériaux qu'il avait destinés au second ouvrage. Ce changement de plan introduisit nécessairement un peu d'inégalité dans l'exécution; mais ce défaut n'empêcha pas son livre de remplir une lacune qui devait être fort sentie. Il eut le plus grand succès, et servit de modèle et de base à un grand nombre de supplémens et de continuations. Ibn-Khallikan s'attache moins à suivre pas à pas la vie des hommes dont il parle, qu'à montrer leur esprit par des extraits de leur poésie, et leur caractère par des anecdotes. Les nombreuses citations de vers dont il a parsemé son livre n'ont que peu d'intérêt pour nous, car les poèmes arabes, à partir du second ou du troisième siècle de l'hégire, ne sont que des pastiches de l'ancienne et belle poésie du désert; mais ses anecdotes ont une grande valeur, en ce qu'elles nous fournissent une infinité de traits du caractère arabe et de détails de mœurs. Cet ouvrage sera toujours un de ceux qu'on consultera le plus dans toutes les recherches sur l'histoire politique

[1] *Ibn-Khallikan's Biographical Dictionary*, translated from the arabic by the baron Mac Guckin de Slane. Paris 1842, in-4°.

et littéraire des Arabes, et avec d'autant plus de fruit que M. de Slane l'a complété par un commentaire qui est un modèle dans son genre, parce qu'il donne au lecteur tous les éclaircissemens dont il a besoin, sans étouffer l'ouvrage original par la répétition de ce qui est connu ou par des additions étrangères au sujet. La traduction, qui paraît aux frais du comité de Londres, formera quatre volumes.

M. Cureton[1] a publié à Londres le texte du premier volume de *l'histoire des sectes religieuses et philosophiques, par Sharistani.* Ce volume contient les nombreux prolégomènes de l'auteur et les chapitres relatifs aux sectes musulmanes, juives, chrétiennes et persanes. Le second volume, qui doit terminer l'ouvrage, est sous presse et contiendra les chapitres sur les Sabéens, les écoles philosophiques et les superstitions des anciens Arabes; c'est une édition correcte et bien exécutée, d'un livre important et rempli de difficultés. La société des textes de Londres, aux frais de laquelle elle paraît, ne pouvait pas choisir mieux pour commencer sa collection.

M. Veth[2] a publié à Leyde la seconde partie de l'ouvrage de *Soyouti*, sur les *noms usuels des Arabes.* Cette livraison comprend la fin du texte de Soyouti; elle sera suivie d'une troisième qui contiendra les prolégomènes de l'éditeur.

M. de Hammer[3] a fait paraître, dans plusieurs volumes des *Annales de Vienne*, un travail très-étendu sur la *géographie de l'Arabie*, dans lequel il donne, par district et par route, une liste infiniment plus complète que tout ce que l'on possédait, des noms de lieux, de montagnes, de fleuves, etc. de la presqu'île arabique; il ajoute des renseignemens nouveaux sur les lieux les plus remarquables, corrige les orthographes erronées de ses devanciers, et le soin qu'il a d'accompagner chaque nom de son orthographe en arabe augmente de beaucoup l'utilité de ces recherches, pour lesquelles il s'est servi des meilleures sources orientales tant imprimées qu'inédites.

[1] *Books of religions and philosophical sects;* by Muhammed al Sharastani. Now first edited by the Rev. Cureton. London, 1842, in 8° vol. I.

[2] *Pars reliqua libri As-sojutii de nominibus relativis inscripti Lubb-al-Lubab,* edidit P. J. Veth. Lugduni, 1842, in-4°.

[3] *Wiener Jahrbücher,* vol. 92-95.

M. Tornberg[1] a fait imprimer à Upsala des *extraits d'Ibn-Khaldoun, relatifs aux croisades*, en les accompagnant d'une traduction latine. Cette partie de l'ouvrage d'*Ibn-Khaldoun* n'est qu'un extrait du grand ouvrage d'*Ibn-al-Athir*, et chaque publication de ce genre ne fait qu'augmenter le regret de ce que les matériaux nécessaires pour une édition complète d'Ibn-al-Athir n'existent pas encore en Europe. Les bibliothèques de Paris et de Leyde en possèdent quelques volumes, et le gouvernement français en a fait copier à Constantinople quelques autres qui sont destinés à entrer dans la collection des auteurs arabes sur les croisades, dont M. Reinaud est chargé par l'Académie des inscriptions; mais il serait extrêmement à désirer qu'un gouvernement ou un corps savant se procurât une copie exacte et collationnée de l'ouvrage entier, et le fit publier; car l'histoire du khalifat est peut-être, de toutes les parties de la littérature arabe, celle qui a fait récemmeut le moins de progrès et qui a le plus d'avenir.....

Les nombreuses éditions et traductions du *Koran* qui ont paru pendant les dernières années ont dû considérablement étendre le cercle des lecteurs de ce livre, et faire sentir le besoin de nouveaux secours pour l'étudier. M. Flügel, à qui nous devons l'excellente édition stéréotypée de Leipzig, vient de publier dans la même ville une *concordance du Koran*, ouvrage indispensable à tous ceux qui s'occupent de la littérature arabe, et qui remplacera avec avantage le *Noujoum al Fourkan*, publié à Calcutta, dont l'usage n'était pas très-commode, et qui, de plus, était devenu extrêmement rare. Un autre travail, qui se rapporte au Koran, et certainement le plus considérable dont ce livre a été l'objet depuis bien longtems, est annoncé par M. Fleischer: c'est une édition complète du célèbre *commentaire de Beidhawi*. L'auteur de cet ouvrage s'est appliqué à réunir tout ce que les commentateurs antérieurs à lui contenaient de mieux sous le double rapport de l'interprétation grammaticale et de l'explication des traditions qui se rattachent au Koran et qui servent à nous en donner le sens. M. Fleischer ne pouvait mieux choisir parmi l'innombrable foule des

[1] *Expeditiones Francorum ex Ibn-Khalduno*. Ed. Tornberg. Upsalæ, 1841, in-4°.

commentateurs du Koran ; mais c'est un ouvrage d'une étendue fort considérable, et dont la publication a besoin d'être encouragée par tous ceux qui prennent de l'intérêt aux progrès de la littérature arabe.

2. Progrès dans l'étude de la langue Himiarite.

L'étude de la langue *himiarite*, qui se rattache si étroitement à celle de l'arabe, a fait pendant l'année dernière quelques progrès. D'un côté, les inscriptions trouvées dans le midi de l'Arabie par MM. Wellsted et Cruttenden ; de l'autre, la découverte de la *langue ekhheli*, faite par M. Fresnel, avaient attiré déjà l'attention sur la langue himiarite, que l'on ne connaissait que par le peu de renseignemens que les arabes nous en donnent. M. Gesenius[1] a, le premier, essayé l'interprétation de ces inscriptions et la lecture de l'alphabet himiarite. Bientôt après, M. Rœdiger[2] a publié, sur le même sujet, des *recherches* qu'il avait faites de son côté et en même tems que M. Gesenius. On ne peut trouver étonnant que ces deux savans diffèrent sur quelques points dans une matière si neuve et si obscure, et cette différence même doit inspirer plus de confiance quant aux points beaucoup plus nombreux sur lesquels ils sont tombés d'accord. On ne peut guère douter, aujourd'hui que la curiosité est éveillée sur ce point, qu'on ne parvienne à se procurer des copies du reste des inscriptions himiarites que l'on sait exister, à compléter les études commencées sur la langue ekhheli, et à obtenir par ces moyens la solution certaine des questions qui restent douteuses.

3. Progrès dans l'étude de la langue persane.

La *littérature persane* s'est enrichie d'une nouvelle *grammaire*[3], que des circonstances particulières recommandent à l'intérêt des orientalistes. L'auteur est *Mirza Mohammed Ibrahim* de Schiraz,

[1] *Ueber die Himjaritische Sprache und Schrift*, von Dr. W. Gesenius. Halle 1841, in-8°. (Tiré de la *Gazette litt.* de Halle.)

[2] *Versuche ueber die Himjaritischen Schrift-Monumente*, von Fr. E. Rœdiger. Halle, 1841, in-8°.

[3] *A Grammar of the Persian Language*, by Meerza Mohammed Ibraheem. London, 1841, in-8°.

qui, après avoir reçu une éducation savante en Perse, est venu en Angleterre, où il est entré au service de la compagnie des Indes, comme professeur de persan au collége de Haileybury, et a acquis une connaissance très étendue de la langue anglaise. Son but, en composant sa grammaire, a été moins d'exposer les règles de la langue des livres que celles de la langue parlée; mais son ouvrage n'en est pas moins digne d'être étudié par les orientalistes européens, non-seulement parce qu'il indique quelques règles qui ont échappé à ses prédécesseurs, ou qu'il corrige quelques fautes dans lesquelles ils ont pu tomber, mais encore parce qu'on y trouve des locutions particulières à la langue parlée, dont on entrevoit déjà l'usage dans les ouvrages classiques, quoique irrégulièrement et exceptionnellement. Une grande partie du volume est remplie d'exercices de syntaxe en forme de conversations. Cette méthode est peut-être moins commode pour une étude sérieuse que ne serait un traité en règle; mais personne ne lira cette partie de l'ouvrage sans en profiter.

Les travaux dont la littérature persane est l'objet paraissent avoir été dirigés, pendant l'année qui vient de s'écouler, plus particulièrement sur le *Livre des Rois de Firdousi*, et l'ardeur avec laquelle on recherche aujourd'hui les traditions populaires de toutes les nations explique facilement cette préférence. Le second volume de l'édition de *Firdousi*[1], qui fait partie de la collection orientale publiée par l'imprimerie royale, est achevé. Il comprend les épisodes de la guerre du Hamaveran, de Sohrab et de Siawusch, et le commencement du règne de Keï-Khosrou. MM. de Starkenfels et de Schwarzhuber[2] ont publié à Vienne une traduction, en vers allemands forts élégans, de l'épisode de *Firdousi* qui se rapporte à la *guerre de Keï-Kaous* dans le Mazenderan, et l'ont accompagnée

[1] *Le Livre des Rois par Firdousi*, publié par J. Mohl, t. II, Paris, 1842 in-folio.

[2] *Kej-Kawus in Masenderan aus dem Schahnameh des Ebul-Kasim Mansur el Firdewsi metrisch uebersetz*, von V. W. Edlem von Starkenfels und Th. Ritter von Schwarzhuber. Vienne, 1841, in-8°.

d'un commentaire. M. de Starkenfels [1] seul a fait imprimer, un peu plus tard, aussi en vers allemands, une traduction libre de l'*épisode de Zal et de Roudabeh*. M. Amthor [2] a fait paraître à Leipzig, sous le titre de *Voix de l'Orient*, un recueil de pièces arabes et persanes rendues en vers allemands, lequel comprend, outre *neuf makamats de Hamadani* et une collection de sentences, les *épisodes* du règne de Djemschid et de la naissance de Zal, tirés de *Firdousi*. On est étonné de l'exactitude de ces traductions de M. Amthor, quand on pense à la difficulté de rendre littéralement la poésie en vers. M. Amthor vient de publier, conjointement avec M. Fritsch [3], un recueil semblable de *traductions en vers latins*, dans lequel il a inséré des morceaux persans tirés de *Djalalledin-Roumi* et de *Sadi*, des poésies arabes empruntées à la *Chrestomathie* de M. Grangeret de Lagrange, et deux épisodes de *Firdousi* rendus en hexamètres latins : ce sont ceux de *Kaioumors* et du *combat de Rustem avec le dragon*.

C'est aussi à la littérature persane que nous sommes, avant tout, redevables d'un de ces grand ouvrages dont M. de Hammer-Purgstall [4] enrichit depuis longtems la littérature orientale : c'est l'*histoire des Mongols de Perse*, faisant suite à son histoire des Mongols de Russie. Le 1[er] volume, qui vient de paraître, comprend, en 5 livres, l'époque écoulée depuis Djenguiskan jusqu'à Baidou. Il est accompagné partout de notes, de renvois aux sources et de pièces justificatives. L'histoire des Mongols est une des parties des annales de l'Asie qui ont été, de notre tems, l'objet des travaux les plus remarquables. Les recherches de MM. Rémusat, d'Ohsson, Quatremère et de M. de Hammer lui-même ont jeté un grand jour sur ses différentes phases ;

[1] *Sal und Rudabeh. Frei nach dem persischen*, von Weiss Edlem, von Starkenfels. Vienne, 1841, in-8°.

[2] *Klænge aus Osten, uebersczt*, von Ed. Amthor. Leipzig, 1841, in-8°.

[3] *Horti persici et arabici, translulerunt* S. Amthorus et A. Fritschius. Melocabi, 1842, in-8°.

[4] *Geschichte der Ilchane, das ist der Mongolen in Persien*, von Hammer-Purgstall, Darmstad, 1842, in-8°, vol. I.

mais cette mine n'est pas encore épuisée. On trouve partout, dans le volume de M. de Hammer, de nouveaux faits qu'une lecture immense lui a fournis, et l'on y suit avec un intérêt toujours soutenu le tableau de cette horrible époque où la civilisation du khalifat périt sous une des conquêtes les plus barbares dont l'histoire ait conservé le souvenir.

Avant de quitter les littératures des pays musulmans, il me reste à parler de quelques entreprises importantes qui se rapportent à leur ensemble. L'administration de l'école des langues orientales vivantes de Paris a eu l'heureuse idée de commencer la publication d'une collection de *Chrestomathies* [1] qui embrassera les principales langues modernes de l'Asie, et qui, par l'importance et par l'étendue des morceaux choisis, paraît destinée à rendre les plus grands services à la littérature orientale. Les premières livraisons de quatre de ces chrestomathies ont paru jusqu'à présent. La *chrestomathie turque-occidentale de M. Jaubert* commence par la relation de l'ambassade de *Mohammed Effendi*, qui fut envoyé à la cour de France en 1720, et dont le rapport fut jugé assez intéressant pour être inséré dans les Annales officielles de l'empire ottoman. Le rapport de *Seïd-Wahid-Effendi* sur son ambassade en France dans l'année 1806 formera la seconde livraison. La *chrestomathie turque-occidentale de M. Quatremère* commence par deux traités du célèbre visir *Ali-Schir*, dont l'un porte le titre de *Dispute des deux Langues*; l'autre, d'*Histoire des rois de Perse*. Quelques autres ouvrages d'*Ali-Schir* et des extraits des *mémoires de Baber*, du *Miradj* et d'autres ouvrages classiques, termineront cette chrestomathie, qui sera accompagnée d'une traduction, de commentaires et d'une *vie d'Ali-Schir*, et formera un corps de littérature turque-orientale plus considérable que tout ce qui a été publié jusqu'ici dans ce dialecte. La *chrestomathie persane* commence par la vie de *Djenguiskan*, publiée par M. *Jaubert*. Cette partie de *Mirkhond* était restée inédite jusqu'à présent. Enfin le pre-

[1] *Chrestomathies orientales*, ou recueil de textes arabes, turcs, persans, grecs modernes, arméniens et indostani, publiées sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique, et par les soins de MM. les professeurs de l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes. Paris, 1841, in-8°.

mier fascicule de la *chrestomathie arabe moderne*, par M. *Caussin de Perceval*, nous donne un extrait très étendu du *roman d'Antar*.

L'Académie impériale de Vienne a fait publier par M. *Krafft*[1] le catalogue des *manuscrits arabes, persans et turcs* de sa bibliothèque, et le même savant travaille dans ce moment au catalogue des *manuscrits orientaux* de la grande bibliothèque de Vienne, l'une des plus riches de l'Europe. On ne peut qu'applaudir au zèle que montrent la plupart des établissemens consacrés à la science, pour faire connaître les trésors qui y sont déposés, et vous apprendrez avec plaisir que M. le ministre de l'instruction publique a chargé M. *Longpérier* de publier le *catalogue complet et raisonné des médailles orientales* du cabinet du roi à la bibliothèque de Paris. M. Longpérier accompagnera la description de chaque médaille de notes historiques et géographiques, et complétera son travail par la notice des pièces qui manquent encore au cabinet, et qui se trouvent dans d'autres collections; de sorte que l'on peut maintenant espérer de voir paraître une histoire complète de la numismatique orientale.

Le gouvernement danois, qui a donné de si fréquentes preuves de son amour pour la science, a nommé une commission chargée de faire connaître, par des notices et des extraits, les manuscrits inédits de la bibliothèque *de Copenhague*, qui est très riche en ouvrages *scandinaves et orientaux*. Un des plus savans philologues de l'Allemagne, M. *Olshausen*, professeur à Kiel, est chargé de la partie orientale de ce travail.

Enfin M. le baron *Rousseau*[2] a publié à Alger un *dictionnaire biographique des meilleurs poètes arabes, persans et turcs*. Cet ouvrage, préparé par le père de l'éditeur, il y a vingt ans, pendant son séjour à Alep, contient quelques données nouvelles, et l'époque où il a été composé explique pourquoi il est loin d'être aussi complet que l'état actuel de nos études pourrait le faire désirer.

[1] *Die arabischen, persichen und türkischen Handschriften der K. K. Akademie*, von A. Krafft. Wien, 1842.

[2] *Parnasse oriental*, ou Dictionnaire des meilleurs poètes de l'orient, par le baron A. Rousseau. Alger, 1841, in-4°.

4. Progrès dans l'étude de la langue arménienne.

La littérature arménienne s'est enrichie de l'*histoire de l'Arménie par Jean Catholicos*, traduite par M. *Saint-Martin* [1], et publiée, aux frais du gouvernement français, par M. Lajard. Jean Catholicos était patriarche d'Arménie à la fin du 9ᵉ et au commencement du 10ᵉ siècle. Il commence son ouvrage par un exposé rapide de l'ancienne histoire de l'Arménie, entre dans de plus grands détails à partir de la moitié du 5ᵉ siècle, où finit l'ouvrage de Moyse de Khorène, et termine par un récit très développé des événemens accomplis pendant la durée de sa longue vie, auxquels il a pris lui-même, comme homme d'état, une part très considérable. La traduction de M. Saint-Martin est très littérale, et elle a été publiée avec le plus grand soin par M. Lajard, qui y a ajouté une introduction, des notes et une table des matières. Cet ouvrage forme le second volume de la collection des œuvres posthumes de M. Saint-Martin, que le gouvernement, dans sa juste appréciation de la grande perte que les lettres ont soufferte par la mort prématurée de ce savant, fait publier aux frais de l'État. Leur position géographique mettait les Arméniens dans un contact forcé, tant avec les Persans qu'avec les maîtres de l'Asie-Mineure, et les malheurs continuels de leur pays obligent leurs historiens à parler d'événemens bien plus importans que ceux que fournirait l'histoire de leur nation. M. Saint-Martin a montré dans ses *mémoires sur l'Arménie* quel parti on pouvait tirer des historiens de ce pays pour combler la grande lacune qu'a laissée dans l'histoire la destruction des auteurs persans antérieurs à l'islamisme, et quel jour ils pouvaient jeter sur l'histoire de l'Asie moyenne; Jean Catholicos est une des principales sources où il a puisé.

5. Progrès dans l'étude de la langue bactriane.

En quittant l'Asie occidentale et en nous tournant vers l'Inde, nous trouvons sur notre route un pays qui, depuis quelques années, a fourni aux savans des matériaux pour les découvertes les plus cu-

[1] *Histoire d'Arménie*, par le patriarche Jean VI, dit Jean Catholicos, traduite par M. F. Saint-Martin. Paris, Imprim. royale, 1841, in-8°.

rieuses, et dont M. Wilson[1] vient de faire l'objet d'une publication considérable sous le titre d'*Ariana*. Tout le monde sait que l'histoire de la Bactriane restait, il y a peu de tems encore, parmi les parties les plus obscures de l'histoire de l'Orient. On possédait quelques médailles de ce pays, auxquelles on était embarrassé d'assigner une date, et l'on trouvait dans les auteurs chinois quelques indications sur des dynasties barbares qui auraient succédé aux rois grecs; mais rien ne promettait de nouvelles lumières sur la fin de l'empire bactrien et sur son sort pendant les siècles suivans, lorsque tout à coup un concours de circonstances extraordinaires a fait affluer, dans l'Afghanistan, des Européens de presque toutes les nations, et leur infatigable activité a découvert en peu d'années une immense quantité de monumens. On a fouillé de nombreux *topes*, dont on connaissait, il y a trente ans, à peine l'existence, et l'on a trouvé, tant dans ces constructions que dans la terre même, des inscriptions et des quantités inouïes de médailles bactriennes, romaines, persanes, indiennes et d'autres d'une origine barbare, couvertes de légendes en caractères alors inconnus. M. Prinsep, qui, dès le premier moment, avait pressenti l'importance de ces découvertes et consacré une grande partie de ses veilles à les faire connaître, a eu la gloire de lire l'alphabet qui se reproduit sur le plus grand nombre des médailles barbares et de porter la lumière dans ce chaos. Après lui, MM. Wilson, Lassen, Jacquet, Mionnet, Raoul-Rochette, Grotefend et autres savans ont classé, publié, commenté et en grande partie expliqué ces restes de l'antiquité. Les médailles romaines et persanes ont servi à fixer l'âge des topes, les médailles bactriennes ont rétabli la liste des rois grecs de ce pays, les médailles barbares ont fait connaître les dynasties bactro-scythiques qui ont renversé la domination des successeurs d'Alexandre, et les médailles indiennes ont confirmé ce qu'on pouvait pressentir, d'après les recherches de M. Rémusat, sur l'extension que le Boudhisme avait pris à l'ouest de l'Indus. C'est peut-être la première fois que la numismatique nous tient lieu des annales d'un pays et suffit pour nous enseigner les grands traits de son histoire; elle

[1] *Ariana antiqua. A descriptive account of the antiquities and coins of Afghanistan*, by H. H. Wilson. London, 1841, in-4°.

nous montre les différentes races qui ont prédominé dans la Bactriane, les révolutions que la religion y a subies, et les changemens que la langue et la civilisation y ont éprouvés. La compagnie des Indes, voulant contribuer à l'avancement de cette branche de l'archéologie orientale, a chargé M. Wilson de publier la *collection de médailles et d'antiquités bactriennes*, dont elle est propriétaire. Cette collection a été formée par M. Masson, pendant un séjour de plusieurs années dans l'Afghanistan, au prix de mille fatigues et de dangers de toute sorte. C'est la plus belle qui existe, et elle se compose de plus de 30,000 médailles. L'ouvrage de M. Wilson est divisé en quatre parties, dont la 1re contient l'*histoire des découvertes des antiquités bactriennes*; la 2e, un *mémoire* détaillé de M. Masson *sur les topes de l'Afghanistan*; la 3e, un exposé des *idées* de M. Wilson *sur la géographie ancienne* des pays qui séparent la Perse et l'Inde, et la 4e, la *description et la classification des médailles* de toute espèce qu'on y a trouvées, la lecture des légendes, autant qu'elles ont été déchiffrées jusqu'à présent, et un nombre considérable de planches. Les recherches dont ces antiquités sont l'objet ne sont pas encore arrivées à leur terme : il reste des leçons incertaines, des alphabets et des langues à déterminer, des légendes sanscrites à expliquer; mais on ne peut douter qu'à l'aide des méthodes si rigoureuses qu'on applique aujourd'hui à ces études, on ne parvienne à résoudre toutes les questions qui s'y rattachent. L'ouvrage de M. Wilson y contribuera puissamment, non-seulement par les éclaircissemens nouveaux qu'il fournit, mais par les matériaux inédits qu'il livre au public savant et par la précision avec laquelle il pose les problèmes à résoudre.

Le colonel *Sykes* [1] a publié, d'abord dans le Journal de la Société asiatique de Londres, et ensuite à part, un *mémoire* très-étendu dans lequel il tâche de prouver que le *Bouddhisme a précédé le Brahmanisme*. Ce n'est pas la première fois qu'on cherche à établir cette opinion; mais, jusqu'à présent, ceux qui la maintenaient s'attachaient à l'hypothèse d'un Bouddhisme ancien, dont celui que nous connais-

[1] *Notes on the religious, moral and political state of India before the Mahomedan invasion*, by lieut.-col. Sykes (*Journal of the royal asiatic society*, n. XII). London, 1841, in-8°.

sons historiquement ne serait qu'une forme moderne. M. Sykes, sans pour cela rejeter la supposition d'un Bouddhisme antérieur, prend celui de *Sakiamouni* pour le placer en tête du Brahmanisme, en se fondant surtout sur les renseignemens fournis par le *Fo-koue-ki* et sur l'absence d'inscriptions sanscrites d'une antiquité considérable. C'est une thèse hardie, et qui, malgré l'art avec lequel elle est présentée, a peu de chance de se soutenir contre les difficultés dont chacun est frappé au premier abord; mais de pareilles discussions sont toujours heureuses pour la science, parce qu'elles provoquent l'examen plus attentif de tout ce qui peut contribuer à porter la lumière sur les points contestés; et, dans le cas dont il s'agit ici, ces points sont de la plus grande importance pour l'histoire de la civilisation, des religions et des idées métaphysiques.

6. Progrès dans l'étude de la langue sanscrite.

On a publié peu de *textes sanscrits* dans l'Inde; au moins il n'en est venu en Europe qu'un seul qui est l'édition du *Mahanataka*, donnée par *Kali-Krishna* [1]. C'est un drame dont le sujet est le même que celui du Ramayana, et dont l'auteur n'est pas connu. On prétend que Kalidasa l'a revu; mais les fables dont cette tradition est entourée lui ôtent toute valeur. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'ouvrage est très populaire dans les écoles brahmaniques. Le maharaja *Kali-Krishna* a ajouté au texte une *introduction anglaise* et quelques *notes*. On voit dans sa préface qu'il en a déjà été fait une édition en caractères bengalis, qui paraît être du nombre de ces ouvrages qui, publiés dans l'Inde, sont restés entièrement inconnus aux Européens.

M. *Holtzmann* [2] a publié un recueil d'*extraits du Mahabharat et du Harivanza, relatifs à Indra*. Ces morceaux ont de l'intérêt, en ce qu'ils montrent sous quelle forme l'épopée indienne a représenté cette divinité, qui joue un rôle si considérable dans les hymnes des

[1] *Maha Nataka, a dramatic history of king Rama by Hanumat: translated into english from the original sanscrita*, by maharaja Kali-Krishna Bahadur. Calcutta, 1840, in-8°.

[2] *Indravidschaja. Eine episode des Mahabharata*, herausgegeben von Holtzmann. Karlsruhe, 1841, in-8°.

Védas. Le même auteur a fait paraître la *traduction d'un épisode du Ramayana*[1] et une *dissertation sur le zodiaque indien*, dans laquelle il examine les preuves qu'ont fait valoir récemment les défenseurs de l'antiquité de ce zodiaque.

La *grammaire sanscrite* a été l'objet de plusieurs travaux importans. M. Wilson[2] dont l'activité paraît redoubler d'année en année, a publié, à Londres, une *grammaire*, composée dans le but de donner aux élèves un manuel plus complet que la grammaire de Yates et plus facile pour l'usage que les grands ouvrages de Forster et de Colebrooke, et en même tems de simplifier la théorie du verbe sanscrit. A Paris, M. *Desgranges*, qui a été un des premiers élèves de M. Chézy, a mis la dernière main à une *grammaire sanscrite très-détaillée* dont il s'est occupé depuis de longues années; son ouvrage paraîtra aux frais de l'Imprimerie royale et sera la première grammaire sanscrite publiée en France.

7. Progrès dans l'étude de la langue pali.

De tous les dialectes dérivés du sanscrit, il n'y en a pas de plus important que le pali, qui avait été la langue officielle des dynasties bouddhiques dans l'Inde, et qui est encore aujourd'hui la langue sacrée du Bouddhisme, dans la presqu'île au-delà du Gange et à Ceylan. C'est votre Société qui a, la première, appelé l'attention des savans sur le pali, en publiant l'*Essai* de MM. Burnouf et Lassen. Plus tard, M. Clough a fait paraître, à Colombo, une *grammaire* plus détaillée et un *dictionnaire*; M. Turnour y a commencé la publication du texte et de la *traduction du Mahawansa*, qui est un document de la plus haute importance pour l'histoire du Bouddhisme; enfin M. Prinsep a lu et expliqué les grandes et belles *inscriptions en pali*, qui couvrent les temples souterrains de l'Inde, les piliers et le rocher de Guirnar. Une étude de cette importance ne pouvait rester plus longtems négligée par les savans du continent, et M. Spiegel vient de donner,

[1] *Bruchstücke aus dem Ramajana von Walmiki, uebersezt* von Holtzmann Karlsruhe, 1841, in-8°.

[2] *An introduction to the grammar of the sanscrit language for the use of early students*, by H. H. Wilson. Londres, 1841, in-8°.

sous le nom de *Kammavakia* [1], un petit traité *sur l'ordination des prêtres bouddhiques*. L'ouvrage lui-même était déjà connu par la traduction de Buchanan et celle de M. Clough, et par l'analyse que MM. Burnouf et Lassen en ont faite. C'est le premier texte pali qui ait été publié en Europe. M. Spiegel promet un *dictionnaire pali*, rédigé d'après tous les travaux publiés jusqu'à ce jour.

On peut espérer que la publication des textes sanscrits prendra dorénavant un grand accroissement en Allemagne, par suite de l'acquisition que le gouvernement prussien vient de faire de la célèbre collection des manuscrits sanscrits de feu Sir R. Chambers. Cette bibliothèque, qui se compose de plus de mille manuscrits, est la plus belle qu'on ait formée dans l'Inde, à l'exception de celle que M. Colebrooke y avait réunie et dont il a fait don à la compagnie des Indes.

6. Progrès dans l'étude du tibétain et du malai.

Parmi les langues qui, par leur origine ou par leur littérature, se rattachent à l'Inde, il y en a surtout deux qui ont été, pendant l'année dernière, l'objet d'études nouvelles; ce sont le *tibétain* et le *malai*. M. le ministre de l'instruction publique a fait ouvrir, à l'école des langues orientales vivantes, un *cours de langue et de littérature tibétaines*, qu'il a confié à M. *Foucaux*, et que celui-ci a commencé par un *discours* [2], sur l'état actuel des études dont cette langue a été l'objet. Plus tard, M. Foucaux a lithographié, pour l'usage de ses élèves, un *extrait du Kandjour*, intitulé *Le Sage et le Fou* [3], et l'a accompagné d'un *glossaire*. Le texte et la traduction allemande de ce petit ouvrage avaient déjà paru dans la *grammaire tibétaine* de M. Schmidt. Heureusement pour cette étude, les secours ne manquent pas. M. Schroeter, missionnaire allemand dans l'Inde, avait composé un *dictionnaire* qui contient un recueil très riche de mots

[1] *Kammavakia, liber de officiis sacerdotum buddhisticorum, paliè primus edidit* Fr. Spiegel. Bonn. 1841, in-8°.

[2] *Discours prononcé à l'ouverture du cours de langue et de littérature tibétaines près la Bibliothèque royale.* Paris, 1842, in-8°.

[3] *Le sage et le fou*, extrait du Kanjour; revu sur l'édition originale et accompagné d'un glossaire, par E. Foucaux. Paris, 1842, in-8°.

et de phrases tibétaines, et que John Marshman a publié, à Serampour, en 1828, sous le titre de *Dictionnaire de la langue du Boutan.* Plus tard, M. Csoma de Kôrôs, qui, par un dévouement héroïque, est parvenu à acquérir une connaissance très étendue de la langue et de la littérature tibétaine, a publié, à Calcutta, en 1829, un *dictionnaire et une grammaire* qui ont fondé l'étude de cette langue. M. Schmidt, de son côté, a fait paraître, à Saint-Pétersbourg, en 1839, une *Grammaire tibétaine,* et il vient de publier un *dictionnaire*[1] de cette même langue, dans lequel les matériaux dont s'était servi M. Csoma de Kôrôs se trouvent classés dans un ordre beaucoup plus commode et augmentés d'additions tirées des sources originales.

La *littérature malaie* va s'enrichir de la publication des *codes maritimes de Malacca, de Macassar, de Kedah et des Boughis,* que M. Dulaurier a trouvés dans la bibliothèque de la Société asiatique de Londres, et qu'il va insérer, accompagnés d'une traduction, dans la belle collection des lois maritimes de M. Pardessus. Le plus ancien de ces codes est celui de *Malacca,* qui fut compilé, vers la fin du 13e siècle, par ordre du sultan Mohammed Schah, premier prince musulman de Malacca; il faut, toutefois, faire remonter l'origine de ces lois à une date beaucoup plus haute, car la charte qui les accompagne atteste que les coutumes qu'elle sanctionne furent conservées, pendant des siècles, par la tradition orale, avant d'être mises par écrit. Le seul de ces codes qui ait jamais été publié est celui des *Boughis,* dont le texte a été imprimé à Singapour, en 1832, et dont Raffles a donné un extrait dans sa *Description de Java.* L'imprimerie royale a fait graver, pour la réimpression de ce code, un *corps de caractères boughis,* et elle fait préparer, dans ce moment, un *caractère javanais.*

La langue et l'histoire des Malais ont été, dans ces dernières années, l'objet des recherches les plus sérieuses. M. de Humboldt, dans son grand ouvrage *sur la langue kawi*, a démontré que la race malaie s'était étendue, sur toute la mer du sud, jusqu'à Madagascar.

[1] *Tibetisch-Deutsches Worterbuch*, von Schmidt. St-Pétersbourg, 1841, in-4°.

Maintenant, M. d'Eichthal[1] essaie de prouver, dans un mémoire fort curieux, qu'elle s'est répandue de même sur le continent de l'Afrique, et que la race jaune que l'on trouve aujourd'hui, depuis la Nubie jusqu'en Sénégambie, sous le nom des *Foulahs*, n'est autre que la race *malaie*. D'un autre côté, M. Bopp[2] a entrepris de remonter à l'origine des Malais, et est arrivé à la conclusion que leur langue était dérivée du sanscrit. Autrefois, quand on voulait identifier deux langues, on s'appuyait surtout sur les mots qu'elles avaient en commun; mais depuis que la philologie comparée a fait, grâce à une analyse plus savante, tant de progrès, on s'est adressé, avant tout, à la construction grammaticale des langues, et personne n'a contribué plus que M. Bopp, par ses admirables travaux de grammaire comparée, à établir et à consacrer les nouveaux et rigoureux principes de cette analyse. Ces principes ont fourni à leur tour, pour la comparaison des mots, des règles tirées des lois de permutation, et ont permis de reconnaître avec certitude l'identité des mots pour laquelle, auparavant, les connaissances ne fournissaient que des indices douteux et souvent trompeurs. M. Bopp, à l'aide de ces règles, a cru pouvoir démontrer l'identité du sanscrit et du malai en renonçant entièrement à la comparaison des grammaires, et en s'appuyant uniquement sur les ressemblances qu'offrent quelques classes importantes de mots, principalement les noms de nombre et les pronoms. C'est une question extrêmement grave, tant à cause de l'importance historique du résultat qu'à cause du principe qu'implique la méthode employée par M. Bopp. Tous les progrès qu'a faits la philologie comparée tendent à établir que la structure grammaticale d'une langue ne s'efface jamais entièrement, et ce serait un fait jusqu'à présent sans exemple, qu'un idiome ayant perdu entièrement sa grammaire et s'en étant formé une autre.

[1] *Histoire et origines des Foulahs ou Fellans*, par Gustave d'Eichthal. Paris, 1841, in-8°.

[2] *Ueber die Verwandschaft der malayisch-polynesischen Sprachen mit den indisch-europaeischen*, von Franz Bopp. Berlin, 1841, in-4°.

9. Progrès dans l'étude de la langue chinoise.

La *littérature chinoise*, tant ancienne que moderne, a été, pendant l'année dernière, l'objet de publications peu nombreuses, mais d'une grande importance. M. Stanislas Julien a publié une édition du *Tao-te-king de Lao-tseu* [1], accompagnée d'une traduction française et d'un commentaire.....

M. Julien paraît avoir senti le besoin d'entourer le *Tao-te-king* des lumières que peuvent fournir les autres *Tseu*, car il annonce dans sa préface qu'il prépare une traduction de *Tchoang-tseu*, philosophe du 4e siècle avant notre ère et l'un des plus anciens sectateurs de Lao-tseu.....

De notre tems, M. Rémusat a publié un *mémoire sur Lao-tseu*, dans lequel il a donné la traduction de quelques chapitres de ce philosophe, et M. Pauthier a commencé une *édition du texte* même de l'ouvrage, accompagné d'une traduction ; mais il n'a paru jusqu'à présent que le commencement de ce travail. M. Julien est le premier qui nous ait fait connaître *Lao-tseu* par une traduction complète, laquelle est suivie d'un *commentaire*, qui consiste entièrement en extraits tirés des commentateurs chinois les plus célèbres. Il a préféré ne nous donner que les opinions des Chinois sur son auteur, et ce système est d'une parfaite sagesse dans cette matière neuve et difficile, où il s'agissait, avant tout, de livrer aux réflexions des Européens une traduction aussi fidèle et aussi peu empreinte de leurs propres idées que posssible.

M. É. Biot a publié un *Catalogue des temblemens de terre, affaissemens et soulèvemens de montagnes, observés en Chine depuis les tems anciens jusqu'à nos jours* [2]. Ce travail, tiré entièrement de sources chinoises, est une nouvelle preuve de l'utilité dont l'étude du chinois peut être pour toutes les sciences ; car le peuple chinois est le seul de l'Asie qui ait enregistré, avec son esprit de méthode ordinaire, tous les faits, soit naturels, soit moraux, qui l'ont frappé.

[1] *Lao-tseu-tao-te-king*, le Livre de la voie et de la vertu, composé par le philosophe Lao-tseu, traduit et publié par Stan. Julien. Paris, 1842, in-8°.

[2] Dans les *Annales de chimie et de physique*, 1841.

M. Callery, ci-devant missionnaire catholique en Chine, a publié à Macao, sous le titre de *Système phonétique de l'écriture chinoise*[1], un ouvrage en deux volumes, dont le premier contient des *mémoires* sur la nature de la langue et de l'écriture chinoises, et le second un dictionnaire dans lequel les mots sont classés d'après une nouvelle méthode. Tout le monde sait que les caractères chinois se composent en général de deux parties, dont l'une indique la classe d'objets à laquelle le mot appartient; l'autre, la prononciation. La première partie est appelée généralement *radical* ou *clef*; la seconde, *groupe phonétique*. Les Chinois ont fait des clefs la base de leurs dictionnaires usuels; ils les ont réduites, après beaucoup d'essais et de tâtonnemens, à 214, les ont classées selon le nombre des traits qu'elles contiennent, et ont placé sous chacune de ces clefs les mots qui en dépendent. Ce système, qui permet à l'écolier de chercher chaque mot sans qu'il ait besoin d'en savoir la prononciation, a été adopté par les Européens dans la plupart des dictionnaires imprimés pour l'usage de leurs compatriotes. Mais il existe une seconde sorte de dictionnaires, dans lesquels on s'est servi des groupes phonétiques comme base de la classification. Dans ce cas les Chinois rangent les mots selon les quatre tons et selon la rime; les Européens, selon l'alphabet latin. M. Callery, qui voulait aussi prendre les groupes phonétiques pour base de son travail, a senti, avec raison, qu'aucune de ces deux dernières méthodes ne pouvait servir dans un ouvrage destiné aux commençans, parce qu'elles supposaient la connaissance de la prononciation. Il a donc appliqué aux groupes phonétiques le procédé qu'on avait suivis pour les clefs. En classant ces groupes d'après le nombre des traits dont ils se composent, il a obtenu 1040 divisions, qui remplacent dans son ouvrage, les 214 clefs usuelles, et les commençans

[1] *Systema phoneticum scripturæ sinicæ*, autore J. M. Callery. Macao, 1841, in-8°; 2 vol.

Pendant l'impression de ce rapport, M. Callery a publié, sous le titre de *Dictionnaire encyclopédique de la langue chinoise* (Paris, chez Didot, in-4°), le prospectus-spécimen d'une traduction du célèbre dictionnaire *Peï-weï-yun-fou*, qu'il se propose de rendre en entier en français, en l'accompagnant de notes et de gravures. L'ouvrage doit former 20 volumes in-4°.

peuvent réellement chercher, dans son *dictionnaire phonétique*, les mots sans en connaître la prononciation. Ce n'est pas la première fois qu'on a essayé de changer la forme que les Chinois ont donnée eux-mêmes à leurs dictionnaires; déjà M. Gonçalvez avait publié à Macao un *vocabulaire* dans lequel il réduisit les clefs à 127; mais toutes les modifications de ce genre, quand même elles simplifieraient réellement les procédés, ce qui est extrêmement douteux, ont un inconvénient très grave; car un élève qui a fait quelques progrès est toujours obligé d'avoir recours aux dictionnaires originaux, et de se familiariser, par conséquent, avec leur classification. Le grand perfectionnement dont les dictionnaires chinois ont besoin ne consiste pas dans une nouvelle méthode pour l'arrangement des mots, car celle des Chinois est, sinon parfaite, au moins suffisamment simple, mais dans l'insertion d'un nombre infiniment plus grand de ces mots doubles et de ces phrases toutes faites, qui forment la véritable difficulté de la langue chinoise. Il y a là une carrière longue à parcourir, et dans laquelle les lexicographes peuvent rendre les plus grands services à l'étude du chinois.

M. Bazin[1] nous a donné, dans la *traduction du Pi-pa-ki*, drame de la fin du 14e siècle, un ouvrage qui est très propre à faire apprécier en Europe l'intérêt qui s'attache à la littérature moderne des Chinois. Le *Pi-pa-ki* est une œuvre dramatique qui inspire à ce peuple la plus vive admiration, et M. Bazin, après avoir fait ressortir, dans sa préface, avec beaucoup d'habileté, les progrès que le drame avait faits en Chine à cette époque, a complété ses réflexions par la traduction très curieuse du feuilleton d'un critique chinois qui discute les beautés comparatives de ce drame et d'autres pièces célèbres.....

Il y a un roman célèbre en Chine, que le hasard a fait connaître en Europe, où il est resté longtems le seul représentant de la littérature moderne des Chinois: c'est le *Hao-kieou-tchouan*. L'évêque Percy en découvrit une traduction manuscrite portugaise, dont il fit une version anglaise sur laquelle on le traduisit en français et en alle-

[1] *Le Pi-pa-ki*, ou l'Histoire du luth, drame chinois de Kao-tong-kia, traduit par M. Bazin aîné. Paris 1841, in-8°.

mand. Il y a quelques années, M. Davis en publia une nouvelle et plus exacte traduction anglaise, sous le titre de *L'Union fortunée*, et M. Guillard d'Arcy vient de le traduire, de nouveau, du chinois en français [1].

Enfin, la seconde et dernière partie de la *Chrestomathie chinoise* de M. Bridgman [2] a paru à Macao. Ce n'est pas, comme le titre pourrait le supposer, un choix de morceaux de littérature, mais une série de chapitres dans lesquels l'auteur, tantôt sous forme de conversation, tantôt par des définitions ou des pièces officielles, explique tout ce qui est relatif à la vie ordinaire en Chine. Il serait difficile d'énumérer les nombreux points qu'il traite; mais ce qui peut donner une idée de la richesse de ce recueil, c'est que la table alphabétique qui termine l'ouvrage contient plus de douze mille termes techniques chinois. On voit aisément de quelle utilité ce livre doit être pour les Européens en Chine, et pour les Chinois qui étudient l'anglais; mais il est tout aussi intéressant pour les sinologues en Europe, parce qu'on trouve une grande partie de ces termes employés dans les ouvrages chinois modernes, et qu'on les chercherait en vain dans les dictionnaires. Cet ouvrage est imprimé sur trois colonnes : la première contient le texte anglais; la seconde, la traduction en chinois, et la troisième, la transcription selon la prononciation de Canton. Cette dernière partie, qui, au premier abord, ne paraît avoir qu'un intérêt tout local, est peut-être la plus importante pour la science, parce que les dialectes provinciaux chinois qui ont gardé les finales des syllabes nous mettent en état de suivre la parenté qui existe entre le chinois et les langues de la presqu'île au-delà du Gange. Le *Dictionnaire cochinchinois* de Taberd, le *Dictionnaire du dialecte du Fo-kien*, par M. Medhurst, et la *Chrestomathie* de M. Bridgman, offrent des secours de la plus grande valeur pour cette étude.

Telle est, messieurs, la liste, aussi complète que j'ai pu la faire, des ouvrages dont la littérature orientale s'est enrichie pendant l'année

[1] *Hao-khieou-tchouan*, ou la Femme accomplie, roman chinois, traduit sur le texte original par M. Guillard d'Arcy. Paris, 1841. in-8°. 1 vol.

[2] *A Chinese Chrestomathie in the Canton dialect*, by E. C. Bridgman Macao, 1841, in-4° (698 pages).

dernière. Elle est loin de comprendre tous les travaux qui ont contribué à mieux faire connaître l'Asie. J'aurais désiré dire quelques mots des découvertes des voyageurs et des artistes en Orient ; j'aurais voulu indiquer ce que nous devons à la belle collection des mémoires sur la Russie asiatique que publie l'Académie de Saint-Pétersbourg, aux voyages de M. Wood aux sources de l'Oxus, de M. Botta au Yemen, de M. Texier en Asie Mineure, de M. Ainswoorth en Arménie, de M. Grant en Chaldée, de M. Robinson dans l'Assam, de Moorcroft à Ladakh, de M. de Hugel dans le Kachmir, de M. Masson dans l'Afghanistan, de M. Fellows dans la Lycie, de M. Vigne dans le petit Tibet; j'aurais voulu vous entretenir des magnifiques collections de dessins d'antiquités que MM. Coste et Flandin ont rapportées de Perse; mais j'ai dû me renfermer dans ce qui touche directement les langues et les littératures de l'Orient, et je crains d'avoir déjà trop abusé de vos momens. »

J. MOHL.

Physiologie.

NOUVEAUX PROGRÈS DE LA PHYSIOLOGIE PSYCHOLOGIQUE.

DÉCOUVERTES DU DOCTEUR FOVILLE, ET CONSÉQUENCES QUI EN DÉCOULENT.

Dans tous les tems il a été reconnu qu'il y a entre l'âme et le corps des rapports nécessaires de facultés et d'organes, que le corps fournit, pour ainsi dire, des instrumens à l'âme; toujours aussi on a cherché à déterminer quel organe était spécialement le siége des fonctions intellectuelles et rectrices; mais autant la première vérité était évidente et facile à déduire des faits et de l'étude de l'homme même, autant les déterminations de la seconde étaient difficiles à atteindre: et de là les divergences d'opinions.

Depuis Démocrite, qui disséquait des cerveaux d'animaux pour trouver le siége de la folie chez l'homme; Hérophile, qui fit faire à l'anatomie du cerveau son premier pas; Érasistrate, qui formula le système qui fait des circonvolutions cérébrales le siége des facultés intellectuelles; Galien, qui, résumant tous les travaux de ses prédécesseurs, combattit Érasistrate, et plaça le siége des facultés dans les ventricules du cerveau; Albert-le-Grand, saint Thomas d'Aquin, Scot, saint Bonaventure, etc., qui tous, suivant Galien, faisaient des ventricules le siége des facultés, et les traduisaient par les formes extérieures du crâne, jusqu'à Vésale, la science n'avait marché que lentement; Vésale, anatomiste topographique distingué, lui imprima un nouveau mouvement, sans, toutefois, toucher à la physiologie, qui ne devait venir que plus tard.

Cependant, au milieu de la fluctuation des opinions diverses, les dogmes de l'immortalité de l'âme et du libre arbitre avaient toujours conservé leur haute prérogative. Sous la direction subversive du matérialisme moderne se fit très certainement un nouveau progrès

dans la connaissance organique de l'instrument qui sert de *substratum* matériel à l'intelligence : Gall en fut le principal auteur. Le système de Gall a été vivement saisi par les coryphées du matérialisme, qui n'ont pu s'élever plus haut que la conception d'une âme organique, *cerveau* et *moelle épinière*, qui, dès-lors, n'a plus été qu'un être soumis à la nécessité de son organisme, et destructible par sa décomposition même : ce ne pouvait pas être là le dernier mot de la science, qui n'est science qu'à condition d'être sociale.

M. le docteur Foville, médecin en chef de la maison royale de Charenton, par ses nombreux et longs travaux sur l'anatomie physiologique du système nerveux, nous semble donner à la science du plus compliqué comme du plus élevé de tous les systèmes organiques, ses bases les plus certaines, en même tems qu'il renverse par des faits positifs et nombreux toutes les théories du matérialisme. Plusieurs *Mémoires* ont déjà été publiés par ce savant anatomiste ; l'Académie des sciences et l'Académie de médecine les ont accueillis de la manière la plus flatteuse, et ont encouragé la poursuite de travaux qui avaient déjà apporté de si heureux résultats à la science, et qui lui promettaient des progrès ultérieurs « *de la plus haute portée*, » suivant le jugement du rapporteur de la commission du 11 mai 1840. Dans quelques mois, l'ensemble de ces travaux sera livré à la publicité, dans un ouvrage impatiemment attendu, et dont l'impression se continue avec patience et persévérance ; mais en attendant, le docteur Foville poursuit ses recherches avec ses découvertes, et il vient d'adresser à l'Académie des sciences un nouveau *Mémoire*, contenant des faits nouveaux qui nous paraissent du plus haut intérêt physiologique et psychologique. L'honorable amitié de ce savant nous a initiés à ses travaux ; nous avons vu avec lui les faits nouveaux qu'il introduit dans la science ; et il nous a paru utile d'en faire part en publiant un extrait de ce *nouveau Mémoire*, qu'il a bien voulu nous communiquer ; nous le ferons suivre de quelques réflexions, dont nous assumons la responsabilité.

Résultats sommaires des recherches nouvelles sur l'anatomie du cervelet, par le docteur Foville, médecin en chef de la maison royale de Charenton, extraits de la lettre adressée à M. le président de l'Académie des sciences. Janvier 1843.

. . . .

« Il existe entre le cervelet et les deux nerfs, qui se détachent de la base de son pédoncule, une continuité de tissu que personne, à ma connaissance, n'a soupçonnée depuis Galien ; quant à ce grand homme, il a dit : *Cerebrum verò est omnium nervorum mollium origo*, pensée susceptible d'interprétations diverses. Voici, d'ailleurs, comment est établie la continuité des nerfs auditif et trijumeau avec la substance du cervelet :

» Du tronc des nerfs auditif et trijumeau, au lieu de leur insertion aux côtés de la protubérance, se détache une membrane de matière nerveuse blanche, qu'on peut comparer à celle qui, sous le nom de rétine, existe à l'extrémité périphérique du nerf optique, et tapisse l'intérieur de l'œil.

» L'expansion membraniforme de matière nerveuse blanche, qui se détache du nerf auditif et du trijumeau, au lieu de leur insertion à la base du pédoncule cérébelleux, est beaucoup plus forte que la rétine du nerf optique ; elle tapisse d'abord le côté externe du pédoncule cérébelleux, et lui donne un aspect lisse différent de l'aspect fasciculé de la protubérance, de laquelle procède le faisceau pédonculaire externe du cervelet.

» Cette membrane nerveuse se prolonge ensuite sous les bases des lobes cérébelleux qui se trouvent soudés à sa face excentrique.

» Tous les lobes de la face supérieure du cervelet naissent par une extrémité simple d'une petite bordure fibreuse située sous la marge commune de tous ces lobes, à la partie supérieure de la face externe du pédoncule cérébelleux.

» Cette petite bordure fibreuse se prolonge dans la substance même du nerf trijumeau ; toutes les extrémités des lobes cérébelleux attachées sur cette bordure convergent avec elle dans la direction du nerf trijumeau, qui semble ainsi leur centre d'origine. De ce lieu d'origine, tous les lobes de la face supérieure de l'hémisphère cérébelleux se portent en divergeant dans l'éminence vermiforme supérieure.

» La doublure fibreuse immédiate de tous ces lobes, faisant suite

à la bordure fibreuse émanée du trijumeau, rayonne de cette bordure dans la direction de l'éminence vermiforme, répétant au-dessous de ces lobes, dont elle est la base, la direction qu'ils présentent eux-mêmes à la périphérie cérébelleuse.

» Voici pour les lobes de la partie supérieure de l'hémisphère cérébelleux.

» Ceux de la partie inférieure de ce même hémisphère se comportent exactement de même, par rapport au nerf auditif; tous ils convergent par leur extrémité externe dans la direction de ce nerf, et sont attachés à la surface excentrique de la membrane nerveuse qui en émane, et produit une petite bordure fibreuse au point de concours de tous ces lobes dans la direction du nerf auditif.

» La direction des fibres de cette membrane nerveuse, émanée du nerf auditif, est parallèle à celle des bases des lobes cérébelleux fixés à sa face externe.

» Ainsi les lobes de la face supérieure de l'hémisphère cérébelleux sont fixés sur une membrane nerveuse émanée du nerf trijumeau.

» Les lobes de la face inférieure de l'hémisphère cérébelleux sont également soudés à la surface externe d'une membrane nerveuse émanée du nerf auditif, de sorte que les replis de la couche corticale qui constituent la partie principale des lobes cérébelleux, pourraient être comparés aux ganglions développés sur les racines postérieures des nerfs spinaux ; surtout, si l'on remarquait que, par un prolongement ulterieur de matière fibreuse que ce n'est pas le lieu de décrire ici, ces mêmes replis de la couche corticale du cervelet se rattachent au faisceau postérieur de la moelle.

» Voici maintenant d'autres faits remarquables.

» Des replis internes, que présente la membrane nerveuse blanche, émanée des nerfs auditif et trijumeau et combinée avec la couche corticale du cervelet, se détachent des cloisons fibreuses dont les fibres, par leurs terminaisons périphériques, pénétrent la couche corticale, tandis que, par leur prolongement centripète, ces mêmes cloisons se rendent à la surface d'un noyau fibreux que revêtait la membrane nerveuse émanée de l'auditif et du trijumeau.

» La couche la plus superficielle de ce noyau fibreux est celle dans laquelle concourent toutes ses cloisons fibreuses qui procèdent

de l'intérieur des lobes cérébelleux. Cette couche fibreuse superficielle du noyau cérébelleux se rend enfin dans la partie fasciculée du pédoncule cérébelleux qui vient de la protubérance.

» De sorte que par sa doublure fibreuse immédiate, la couche corticale du cervelet communique directement avec les nerfs auditif et trijumeau et avec les organes sensoriaux auxquels se rendent les extrémités périphériques de ces nerfs, tandis que, par les cloisons fibreuses contenues dans les replis internes de l'espèce de rétine cérébelleuse de l'auditif et du trijumeau, cette même couche corticale communique avec les fibres transversales de la protubérance et par suite avec les faisceaux antérieurs de la moelle.

» Ces données sont loin de contenir toute l'anatomie du cervelet, elle révèlent simplement dans l'état normal de cet organe des dispositions inconnues que je crois importantes.

» L'inspection, *post mortem*, du cervelet chez les aliénés, m'a permis de constater, un assez grand nombre de fois depuis deux ans, un état pathologique de cet organe, consistant en adhérences intimes de sa couche corticale avec les parties correspondantes de la pie-mère et de l'arachnoïde. Cet état pathologique est surtout fréquent chez les allucinés. C'est quelquefois la seule altération qu'on rencontre dans l'encéphale de ceux dont le délire avait pour base unique des hallucinations.

» Un semblable résultat rapproché des données anatomiques précédentes me semble hautement significatif.

» J'ajouterai que dans bien des cas la maladie du cervelet à laquelle je fais allusion, a succédé à l'altération préalable de parties périphériques des nerfs auditif et trijumeau.

» Dans des cas de ce genre, la maladie du cervelet pourrait être comparée, par rapport à sa cause première, à la maladie d'un ganglion lymphatique, déterminée par la phlegmasie de quelqu'un des vaisseaux qui se rendent à ce ganglion.

» Il existe entre la couche corticale du cerveau et les nerfs olfactif et optique des connexions du même genre que celles que j'ai signalées entre la couche corticale du cervelet et les nerfs auditif et trijumeau........ »

Dans ces faits si nouveaux et si intéressans, il y a, nous semble-t-il,

un vaste champ ouvert à la pathologie, à la physiologie et à la philosophie psychologique. Pour ne nous occuper ici que d'un seul de ces points de vue, l'un des plus féconds pour la science, la théorie des sensations, sur laquelle on a tant travaillé presque sans aucun résultat satisfaisant, nous semble en grande partie résolue dans tout ce qu'elle a d'organique. En effet d'après les découvertes et les belles préparations du docteur Foville, chaque nerf des sens spéciaux se termine dans le cervelet et dans le cerveau par une membrane nerveuse, formant sac ou chambre, tapissée de substance grise ou corticale; ainsi pour rendre la chose plus claire le nerf optique s'épanouit d'une part dans l'œil, en une membrane appelée rétine, ouverte à l'extérieur et sur laquelle vient s'imprimer l'image de l'objet perçu par la vision; d'autre part ce même nerf optique se termine dans le cerveau par une membrane tout à fait analogue à la rétine, seulement plus forte et plus fermée, en espèce de sac qui s'ouvre vers le nerf, comme pour en recevoir l'image apportée. La même disposition a lieu pour le nerf acoustique et pour les autres nerfs. En sorte que le nerf n'est qu'un conducteur qui transmet, de la périphérie à chaque rétine qui le termine dans le cerveau ou le cervelet, l'impression des objets sensibles et leur image.

Pour comprendre toute la portée de la thèse actuelle, il faut se rappeler que le système nerveux est composé de deux substances distinctes; une substance blanche, fibreuse, regardée comme conductrice; et une substance grise ou corticale, pulpeuse, regardée comme impressionnable ou percevante. La rétine périphérique et la rétine interne découverte par le docteur Foville, sont toutes deux tapissées de substance grise, pulpeuse, impressionnable; le nerf qui les unit est au contraire plus spécialement composé de substance blanche conductrice.

Il faut savoir en outre ce que c'est qu'un organe des sens, une sensation, etc.; ce que M. de Blainville va nous apprendre par ses définitions si claires et si précises.

« Les organes des sens mécaniques sont des organes qui aperçoivent mécaniquement les vibrations des corps plongés dans le même milieu et en reproduisent l'image. L'image est la représentation sensoriale d'un être, d'un phénomène ou d'un acte, dans un plus ou moins grand

nombre de ses qualités distinctes et propres, par les organes des sens, appropriés, et aperçus par l'intelligence.

» Une vibration est un phénomène dans lequel chacun des points d'un corps entre en mouvement, qui se transmet à travers un milieu convenable, de manière à donner une image.

» Une image de vibration est celle dans laquelle il se reproduit, sur quelques parties de notre organisation sensoriale, une représentation diminuée ou augmentée de ce phénomène.

» Si ces vibrations se font à la surface du corps, on aura une image de surface ; si c'est à l'intérieur, on aura une image de vibration dans le tems.

» L'intensité du mouvement donne le sentiment de la lumière dans la vision et du son dans l'audition. La vitesse donne les couleurs et les tons.

» De là sort la définition d'un organe de vision et d'un organe d'audition, et celle d'une image optique et d'une image acoustique.

» L'image optique, par exemple, est celle dans laquelle un phénomène de vibration est répété, réduit et augmenté dans un degré plus ou moins grand d'intensité et de rapidité de mouvement dans un organe sensorial approprié [1]. »

Cela posé, les vibrations transmises, par l'éther de tous les points superficiels d'un corps, dans l'œil, impriment sur la rétine une image complète de ce corps ; mais cette image y est renversée. Le nerf optique transmet à son tour ces même vibrations, modifiées sans doute, à la rétine interne plus forte que l'externe, mais là l'image est rétablie dans sa position naturelle ; et voici sur quoi nous fondons cette affirmation ; il est assez vraisemblable que les fibres des nerfs optiques se croisent entre elles, soit dans leur trajet de la rétine externe à leur point d'émergence de l'encéphale, soit dans leur continuation profonde dans la moelle allongée ou le cerveau ; les nombreux entrecroisemens suivis par le docteur Foville dans toute l'étendue de la moelle allongée nous semblent autoriser notre manière de voir ; mais mieux, la rétine interne, à laquelle viennent aboutir les nerfs, est en sens inverse et opposée à la rétine externe ; par conséquent on conçoit que l'image

[1] *Cours d'anatomie comparée* au muséum d'hist. nat, 1842.

transmise doit s'y redresser. Ce point sans doute ne manquera pas d'être confirmé, maintenant que nous sommes sur la voie.

Dans l'organe de l'audition, les vibrations sonores perçues par le nerf acoustique, mesurées ou modifiées par la rampe nerveuse du limaçon, sont transmises au sac membraneux en forme de rétine, qui termine dans le cervelet le nerf acoustique; et là l'image s'imprime encore sur la substance grise qui tapisse ce sac. Enfin pour les autres sens le même phénomène, pour ainsi dire mécanique, a lieu. En sorte que pour chaque sensation spéciale, il y a dans l'organe cérébral, un point déterminé, préparé pour recevoir l'impression de l'image; et c'est là sans doute, dans ce point, que l'intelligence perçoit l'image, et en extrait l'idée qui est l'image de l'image, le type de l'objet senti. Mais comment et par quels moyens l'intelligence lit-elle ainsi sur l'organe qui est le siége de ses opérations? Ici l'observation nous échappe, nous touchons au mystère insondable de l'union de l'esprit avec la matière.

De ce que nous venons de dire ressortent pourtant de graves et imposantes conséquences. Dans la succession des phénomènes de la sensation l'organe est toujours et complètement passif; ainsi, dans la vision, l'image de l'objet visible est imprimée sur la rétine de l'œil; elle est transmise, par vibrations continuées dans le nerf, à la rétine intérieure du cerveau; cette rétine tapissée de substance grise, pulpeuse reçoit l'impression, et l'image se reproduit sur elle; jusqu'ici tout est passif, le cerveau n'a rien produit, il a reçu une action, et voilà tout. Le passage de l'image à l'idée ne lui appartient plus; il s'opère là une transformation immatérielle qui n'a plus aucune place dans le cerveau, et sur laquelle il n'a aucun empire. Maintenant de l'idée réfléchie, des idées comparées et combinées, naissent les pensées qui sont le propre unique de l'âme, de l'intelligence. Le cerveau ne secrète rien, comme on l'a malheureusement dit, ne produit rien; c'est un organe purement mécanique et par conséquent passif.

On conçoit maintenant comment les lésions diverses dans une partie quelconque de l'organe peuvent troubler les opérations de l'intelligence. Ainsi si la rétine de l'œil est lésée, l'image ne s'y reproduisant plus avec la netté convenable, est transmise avec ses défauts en plus ou en moins à la rétine interne, où l'intelligence là lit comme elle s'y

trouve et par conséquent avec ses vices; et de là les hallucinations, les idées incomplètes, décousues et tous les phénomènes de l'aliénation; il en sera de même pour tous les autres sens; l'état pathologique du cervelet chez les hallucinés, observé par le docteur Foville et rapproché de ses nouvelles découvertes, confirme cette thèse; puisque « l'altération du cervelet a succédé à l'altération préalable des « parties périphériques des nerfs auditif et trijumeau. »

Une lésion dans la rétine intérieure ou dans les parties qui en dépendent, un vice de conformation, etc., doivent conduire à des résultats psychologiques analogues. Mais dans aucun de ces cas on ne peut dire que l'intelligence en elle-même soit viciée; elle demeure toujours ce qu'elle est, seulement l'organe chargé de lui fournir le sujet de ses opérations, ne fonctionne plus ou fonctionne mal.

Faut-il conclure de là que les causes morales n'occasionnent pas d'aliénations? cela ne serait pas logique, puisque l'intelligence agit sur les organes, et par suite d'excitations trop fortes ou d'abus, l'organe peut être lésé momentanément ou même perpétuellement. Dès lors si la lésion n'est pas trop profonde pour espérer une guérison, les moyens curatifs moraux, en rétablissant peu à peu l'équilibre, peuvent faire disparaître la cause du mal.

Nous n'avons fait qu'effleurer le sujet; car bien d'autres conséquences importantes pour la science suivent des travaux du docteur Foville; nous y reviendrons quand l'ouvrage sera terminé.

L'abbé MAUPIED,
Docteur ès-science.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE, PARIS. — *Nouvelles des missions catholiques*, extraites du n. 89, t. XV, des *Annales de la propagation de la foi*.

1. Suite de la lettre du père *de Smet*, jésuite, datée des bords de *la Plate*, (Amérique) et racontant quelques traits des mœurs barbares des *Kants* et des *Paunees* qu'il traverse pour se rendre aux montagnes Rocheuses.

2. Lettre du *même*, datée d'*Eau Sucrée*, 14 juillet 1841 ; le missionnaire est enfin arrivé, mais on lui annonce que les sauvages sont allés plus loin ; le missionnaire les poursuit ; il continue à raconter son voyage, parle des objets d'histoire naturelle qu'il a rencontrés, et finit par une *liste* des mammifères, reptiles, oiseaux, poissons, arbres, plantes, fruits et fleurs qu'il a examinés.

3. Lettre du *même*, datée de *Fort-Hall*, 16 août 1841, racontant la rencontre qu'il fait des députés des *Têtes plates* qui étaient venus, à 150 milles, à sa rencontre ; il continue la description du pays qu'il a parcouru.

4. Lettre du *même*, datée du *Camp du grand visage*, 1er septembre 1841, et annonçant son arrivée au milieu de ses chers sauvages après une route de quatre mois ; il amène deux pères, le père *Point* et le père *Mengarini*, trois frères, trois ouvriers et de nombreux instrumens d'agriculture.

5. Extrait d'une lettre de Mgr *Ed. Barron*, vicaire apostolique des *Deux-Guinées* (Afrique), envoyé par la Propagande pour évangéliser les nègres de la côte occidentale de l'Afrique. Parti de Baltimore (décembre 1841), avec Jean *Kelly*, prêtre, et Denis *Pindar*, catéchiste, il fonde une mission dans la *Liberia*, colonie américaine sur le sol africain et asile d'esclaves devenus libres ; bien reçus par les habitans, ils bâtissent une chapelle et une école à *Palmas* : de tous côtés les sauvages demandent des instructeurs.

6. Extrait d'une lettre de M. l'abbé *Kelly* (5 août 1842), annonçant que la colonie de *Palmas* est dans un état de confusion et de trouble provenant de ce que les ministres protestans ayant voulu accaparer tout le commerce, on a volé la boutique de la mission presbytérienne. Pour se faire justice, le ministre en ayant appelé à un capitaine américain, les peuplades se sont révoltées, mais les missionnaires catholiques vacquent paisiblement à leur mission.

7. Extrait d'une lettre de Mgr *Griffiths*, datée du *Cap* (Bonne-Espérance)

14 avril 1841, et donnant quelques détails sur les différentes phases de cette mission depuis 1802. Mgr espère avoir bientôt des religieuses pour élever les petites filles, et deux autres missionnaires, qui sont nécessaires et attendus.

8. Extrait d'une lettre du *même*, octobre 1842, racontant une visite qu'il a faite à la mission de *Georges Town*, où le catholicisme est en progrès.

9. Extrait d'une lettre de Mgr *Ardoini*, visiteur apostolique en *Moldavie*, datée de *Jassy* 18 février 1842, et racontant l'état actuel de la mission, où la foi fait tous les jours des progrès, surtout parmi les calvinistes.

10. Lettre de Mgr *Hillereau*, vicaire apostolique de *Constantinople*, du 24 juillet 1842, racontant la visite qu'il a faite dans la moitié de sa mission d'Asie. Il donne en particulier des détails sur des chrétiens d'Ancyre, de Tokat, etc. — La foi y est en progrès, mais les populations y sont pauvres et gémissent sous le joug des Turcs.

11. Lettre de Mgr *Guglielmi*, évêque de *Scutari*, datée du 5 août 1841, et parlant de l'état pauvre et affligé de sa mission d'*Albanie*; les fidèles y sont remplis de foi, mais n'ont pas d'église pour les recevoir.

12. Lettre de M. *Masson*, des missions étrangères, datée du *Tongking*, 25 juillet 1842 et racontant le martyre d'un prêtre indigène, Pierre *Khanh*, première victime du nouvel empereur, *Thieu-try*.

13. Lettre de M. *Miche*, des missions étrangères, datée des prisons de *Hue*, 14 juin 1842, racontant son arrestation, les tortures qu'il a subies au nombre de quatre, et le désir et l'espoir qu'il a de pouvoir bientôt donner sa vie pour la foi de Jésus-Christ. Mais l'espoir de ce digne confesseur du Christ, a été trompé, ainsi que celui de ses confrères, MM. *Charrier*, *Berneux*, *Gally* et *Duclos*. La corvette française l'*Héroïne*, s'étant présentée dans ces parages, pour négocier un traité de commerce; son commandant M. Favin Lévêque, refusé sur ce point, a demandé qu'on lui livrât les cinq français qui gémissaient dans les prisons. On a accédé à sa demande sur la promesse qu'il a faite de son chef que les missionnaires ne reviendraient plus en Cochinchine. C'est ainsi que, contre leur gré, ces confesseurs ont été délivrés, protestant contre les promesses peu dignes et peu nobles du commandant.

ITALIE. ROME. — *Décret de Sa Sainteté portant condamnation du livre de François Forti, ayant pour titre : Lettres sur la direction des études.*

Grégoire XVI, pape. Ad perpetuam rei memoriam.

Entre les plus grandes et les plus cruelles calamités de la religion catholique dont, en ces tems de trouble et de tempête, nous avons à gémir, la principale est sans contredit la multitude des livres pestilentiels qui, comme *les sauterelles sorties du puits de l'abîme*, inondent presque tout entière la vigne du Seigneur, pour la dévaster, et qui sont comme *la coupe remplie*

d'abominations que vit Jean *dans les mains de la grande Prostituée*, abreuvant de toutes sortes de poisons ceux qui y portent leurs lèvres. Tel est, en vérité, le libelle qui a pour titre : *Lettres sur la direction des études*, publié sous le nom de *François Forti*, avec la marque typographique : *Genève*, 1843, œuvre de volume assez mince, mais par la variété des matières qu'il traite, et par la multitude des erreurs qu'il accumule, digne d'être regardé comme équivalent à de gros tomes réduits à peu de feuilles avec tout l'art et toute la malice des maîtres d'iniquité, afin que, la commodité du format et la modicité du prix en rendant la propagation plus facile, on puisse le mettre dans toutes les mains et empoisonner ainsi toute étude, corrompre la jeunesse de tout âge et de toute condition, et ruiner la religion, si cela était possible. L'auteur a pris des plus astucieux ennemis de la foi et de la morale chrétienne, qu'il cite et qu'il loue, il a pris dans leurs ouvrages condamnés ses maximes erronées et perverses, les liant par des sophismes contre la doctrine catholique, contre la morale chrétienne, de sorte qu'on peut dire qu'il a rassemblé dans ce seul libelle les principales erreurs et les extravagances de tous ses devanciers. C'est pourquoi on peut lui appliquer ce que saint Léon écrivait à Turribio (Epit. xv), du dogme des Priscillianistes. « Il n'est pas d'ordure vomie par quelque impie qui n'ait sa place » dans *ce libelle*, l'auteur ayant fait comme un mélange de tout ce qu'il y a » d'immonde dans les opinions dépravées, de telle manière qu'il boit à lui seul » tout ce que les autres n'ont fait que goûter en partie. » Et pour montrer manifestement qu'il en est ainsi, il suffira de noter, entre les autres, les propositions suivantes, soutenues dans cet ouvrage :

L'auteur affirme qu'il est impossible de répondre victorieusement aux argumens des philosophes sceptiques. — A propos de la Cosmogonie Mosaïque, il insinue encore le scepticisme. Il met en avant des doutes périlleux et fallacieux sur la nature et les facultés de l'âme. — Suivant lui, on ne doit juger des vertus et des vices que relativement au bonheur du genre humain et à la conservation de l'ordre de la nature dans la société civile.—Et par conséquent sans aucun égard à la loi divine et à la moralité religieuse des actions. — Bien plus, il pousse l'impiété jusqu'à tenir pour absurde et immoral *tout principe dogmatique* propre à servir de frein aux passions humaines, et il a l'audace, déposant toute honte, de demander au pouvoir politique l'impunité de la plus honteuse et de la plus effrénée de toutes les passions. — Il enseigne que l'état de nature est l'état de guerre, et comme celui des brutes. En outre il rend grâces à Luther et au protestantisme de la réforme philosophique et de la réforme politique, comme d'un bienfait pour la société, assurant que ces pretendues réformes ont rendu meilleure la condition des peuples de presque toutes les nations. — Il est donc clair que la religion ima-

ginée par cet auteur diffère essentiellement de la religion révélée, et n'est purement qu'une religion politique, que le pouvoir politique de chaque État peut et doit déterminer, régir et réformer selon son bon plaisir, ainsi que cela se pratique dans les Etats protestans.

Quant à la religion catholique, il reproche à l'Église le nombre des dogmes et les préceptes moraux qui limitent la liberté de penser; et il propose un système au moyen duquel les gouvernemens, dans les États desquels elle est en vigueur, pourront la réduire et la rendre utile à la société selon que les politiques l'entendent. Il dit ensuite que cette religion serait utile à la société qui aurait peu de dogmes et les exercices les plus simples, et qui *substituerait le cœur*, ainsi qu'il s'exprime, *aux prétentions de la métaphysique*, c'est-à-dire comme il résulte du contexte, une religion qui substituerait les mouvemens et les affections du cœur aux préceptes moraux de la religion chrétienne. Pour ce qui est des délits contre la religion, l'auteur insinue que l'on doit avoir plus de soin de maintenir la tolérance que de protéger le dogme.

Il est donc manifeste que le but et les maximes de l'auteur tendent à réformer ou pour mieux dire à renverser de fond en comble la religion catholique d'après les principes des protestans. Les principes posés et établis par lui comme la règle des législateurs et de ceux qui tiennent le gouvernement, ont, relativement à la religion, pour objet direct d'obtenir ceci : 1° *que* le clergé soit exposé à la défiance et à la risée des peuples, et l'autorité ecclésiastique à la jalousie; 2° *que* l'on détache d'un seul coup ou que l'on aliène peu à peu du Siége Apostolique, centre de l'unité catholique, les cœurs des fidèles, 3° *que* toute juridiction ecclésiastique, dans le for extérieur et sur toutes les actions extérieures, soit abolie; 4° *que* la puissance politique puisse régler et varier à son gré les institutions ecclésiastiques et les élémens même de l'instruction religieuse, discuter la doctrine de l'Eglise catholique, la soumettre à son propre jugement et en empêcher la propagation; 5° *que* le gouvernement de l'Eg'ise appartienne au seul gouvernement civil, ou du moins lui soit entièrement subordonné; en un mot, toutes ces maximes tendent à rendre l'Eglise esclave des gouvernemens.

Nous donc, pesant avec attention tout cela, et, les larmes dans les yeux, au pied du crucifix, considérant de quels immenses dangers serait pour les âmes la lecture de ce libelle pestilentiel, après avoir pris l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, inquisiteurs généraux de toute la république chrétienne, de notre propre mouvement, de science certaine et après mûre délibération et dans la plénitude de notre puissance apostolique, par nos présentes lettres, sous les clauses ordinaires et les peines portées dans l'*index* des livres prohibés, nous condamnons, réprou-

vons et prohibons le susdit libelle, en quelque lieu et en quelque langue qu'il ait été ou (ce qu'à Dieu ne plaise) qu'il doive être imprimé, quelle qu'en soit ou en puisse jamais être l'édition et la traduction, comme contenant des doctrines et des assertions :

« Induisant au scepticisme et à l'incrédulité, scandaleuses contre les bon-» nes mœurs, impies, respectivement fausses, téméraires, captieuses, erro-» nées, approchant de l'hérésie, suspectes d'hérésie, injurieuses et calom-» nieuses en haine du sacré ministère ecclésiastique, dérogeant aux droits di-» vins de l'Eglise, subversives de la foi et de la divine constitution de l'Eglise, » favorables au protestantisme, schismatiques. »

Nous exhortons cependant et nous conjurons dans le Seigneur nos vénérables frères, les patriarches, archevêques, évêques et autres ordinaires de chaque lieu, de se rappeler qu'en vertu du ministère d'enseignement que Dieu leur a confié, ils sont étroitement obligés d'instruire leur troupeau dans la doctrine, et de s'employer de toutes les manières, avec toute la sollicitude et toute la fermeté apostoliques, pour que leurs ouailles soient éloignées de pâturages remplis de tant de poisons, de la lecture de ce libelle impie et exécrable.

Afin que les présentes lettres parviennent plus facilement à la connaissance de tous, et pour que personne n'en puisse prétexter cause d'ignorance, nous voulons et décrétons qu'elles soient, selon l'usage, publiées par nos huissiers, aux portes de la Basilique du prince des apôtres, de la chancellerie apostolique ainsi qu'aux portes du tribunal général, au Mont-Citorio, et dans la place du Champ-de-Flore de cette ville, et que des exemplaires en demeurent affichés en ces divers lieux ; et que lesdites lettres, ainsi publiées, aient auprès de tous et de chacun de ceux qu'elles concernent leur entière force, tout comme si elles avaient été notifiées et intimées personnellement à chacun d'eux.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 5 août 1843, dans l'an 13 de notre pontificat.

L. C. LAMBRUSCHINI.

TOSCANE. PESCIA. — *Réclamation de la famille de François Forti contre la publication du livre condamné par le bref précédent.*

« Antonio Cosimo Forti, et le vicaire capitulaire de Pescia, chanoine prieur, Pierre Forti, regardent comme un devoir de faire connaître :

« 1° Qu'ils n'ont jamais eu en leur possession et qu'ils n'ont jamais lu ni l'autographe ni aucun manuscrit de la *Lettre sur la direction des Études* de Francesco Forti, récemment publiée sous la date de Genève, et condamnée pour les erreurs qu'elle contient, dans un bref du 5 août dernier, par le

Saint-Siége apostolique, au jugement duquel les susnommés se soumettent en y adhérant de toute leur âme.

« 2° Que ladite lettre a été publiée sans qu'ils en aient eu connaissance, à leur extrême déplaisir et au mépris de tous leurs droits, ou tout au moins des égards qui leur étaient dus comme héritiers, et l'un comme père, l'autre comme frère de l'auteur supposé.

« 3° Que si cette lettre, tout-à-fait contraire aux sentimens qu'ils ont toujours professés, écrite comme on le prétend par Forti, à l'âge de 19 ans, révèle qu'il avait, dans sa première jeunesse, couru les voies de l'erreur, les susnommés trouvent une grande consolation dans la certitude de son retour au droit sentier et de sa persévérance jusqu'à ses derniers momens, qui furent ceux de l'homme le plus profondément pénétré des sentimens de la pure piété catholique, ce dont ont été témoins, à leur grande édification, *des personnes étrangères aussi bien que celles de sa famille, des laïques aussi bien que des ecclésiastiques.*

« 3° Je soussigné, en mon nom et au nom de mon père Antonio Cosimo Forti, prie le directeur de la *Feuille de Modène* de vouloir bien insérer dans son journal cette déclaration.

« Le chanoine prieur, PIERRE FORTI,
vicaire-général capitulaire de Pescia.

» Pescia, le 6 septembre 1843. »

ASIE.

INDE.—POSSESSIONS BRITANNIQUES. *Pétition contre la coopération du gouvernement au culte idolâtrique des Indiens.* Nous trouvons dans le n. de juillet, de l'*Asiatic journal* de Londres, la pétition suivante, adressée par les missionnaires Baptistes aux propriétaires de l'honorable compagnie des Indes. On a peine à concevoir un tel abus au sein d'une nation chrétienne.

Ils vous représentent : 1. que la société dont les missionnaires font partie entretient plusieurs missionnaires dans la province d'Orissa, et dans le voisinage du fameux temple de Jaggarnat ;

» 2. Que les missionnaires de cette société, tandis qu'ils étaient employés à leurs travaux, ont été fréquemment témoins du spectacle le plus révoltant de morts et de misères, occasionnées par le culte de l'idole de Jaggarnat, ayant vu souvent sur la route du temple des pèlerins morts ou mourans de faim, de fatigue et d'épuisement, et ayant compté plusieurs fois de 40 à 140 cadavres, et davantage, gisant pêle-mêle dans un petit espace de terrain ;

3. Que ce culte est impur et abominable à un tel degré que les pétitionnaires n'osent le décrire ;

« 4. Les pétitionnaires demandent humblement la permission de vous exposer la grande satisfaction que leur a causée l'abolition de la taxe perçue par le gouvernement sur les pélerins de Jaggarnat', Gaya et Allihabad; mais ils regrettent vivement que le gouvernement continue à faire des dons au temple de Jaggarnat. En effet, des lettres récentes qu'ils ont reçues portent qu'une grande illusion a été faite au monde chrétien relativement à l'abolition de la taxe, laquelle a seulement changé de nom, un équivalent de cette taxe ayant été accordé par le gouvernement pour le soutien de l'idolâtrie; puisqu'après qu'elle a été abolie, le gouvernement a accordé à perpétuité une somme de 35,000 roupies pour les dépenses du culte idolâtrique, outre 1,000 roupies destinées à l'ornement du char de l'idole, somme plus que suffisante pour entretenir sa splendeur, surtout si on ajoute à ces sommes celles qui proviennent du produit des terres appartenant au temple, et que les officiers du gouvernement sont chargés de faire valoir à son profit: en sorte que toutes ces sommes réunies forment un revenu annuel de plus de 60,000 roupies (150,000 francs), pour l'entretien de Jaggarnat;

5. Les pétitionnaires ne trouvent pas à redire à ce que les adorateurs des idoles possèdent des terres dont les revenus soient affectés à l'entretien de leur culte; mais ils sont affligés de voir que le gouvernement de l'Inde, par des contributions tirées du trésor public, coopère puissamment, et s'identifie au culte des idoles, l'honore et l'encourage implicitement par le paiement d'une somme si considérable prélevée sur les revenus publics pour servir à l'entretien du culte idolâtrique. Grâce au paiement de ces sommes, les idoles sont honorées, leurs fêtes rendues plus brillantes, un plus grand nombre d'adorateurs sont attirés aux temples, et les Indous séduits sont portés à croire que la Compagnie des Indes croit à la divinité de leurs idoles, puisqu'elle contribue si généreusement à leur entretien;

» 6. Les pétitionnaires vous font observer que cet appui donné à l'idolâtrie est une grave offense envers Dieu, dont l'horreur pour l'idolatrie nous est si fortement révélée dans nos saintes écritures, et qu'une telle manière d'agir, en nous faisant encourir la disgrâce du Souverain maître des nations, ne peut manquer de compromettre la sécurité de l'empire Britannique dans l'Inde, d'une manière bien plus à craindre que les machinations de ses ennemis.

» 7. Les pétitionnaires vous supplient donc d'user de votre autorité pour que les idoles de l'Inde ne reçoivent plus l'appui que leur assure cet argent, tiré des fonds publics, ou par l'intervention des magistrats britanniques; mais que les idoles et leurs temples, avec ce qui leur appartient, soient entièrement laissés aux soins et à la direction de leurs propres sectateurs.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 47. — Novembre 1843.

Archéologie Chrétienne.

INSCRIPTION CHRÉTIENNE

TROUVÉE A CONSTANTINE ET EXPLIQUÉE PAR MM. CARETTE, HASE ET QUATREMÈRE.

Quand il y a à peu près deux ans, les journaux annoncèrent qu'une inscription chrétienne, fort curieuse et fort importante, avait été trouvée à Constantine, nous ne voulûmes pas publier la transcription sommaire et rapide qui en avait été faite. Nous crûmes que, pour ne rien admettre à la légère, il valait mieux attendre que le *fac simile* de cette inscription fût connu, et pût être mis sous les yeux de nos lecteurs. Nous fîmes d'abord quelques démarches pour nous le procurer ; mais nous apprîmes que l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* voulait le publier elle-même. C'est en effet ce qui vient d'avoir lieu dans le 1er volume de la 2e série, imprimé en 1843.

Cette publication se compose d'un *mémoire* de M. le capitaine de génie Carette, auteur de la découverte, qui se borne à faire voir la coïncidence évidente qu'il y a entre ce monument et les *actes* du martyre de saint Marien et de saint Jacques déjà connus, et à en tirer la conséquence que *Constantine* est bien l'ancienne *Cirta* des Romains.

2° D'un court travail de M. Hase, qui donne un premier essai de

lecture et de restitution de l'inscription. Nous publions ces deux pièces telles qu'elles se trouvent dans ce volume des *mémoires* de l'Académie.

3° Mais nous y ajoutons une excellente dissertation que M. Quatremère a lue tout récemment à l'Académie des Inscriptions, et dans laquelle le savant académicien, avec l'érudition et les profondes lumières qui lui sont propres, examine de nouveau ce monument, corrige quelques endroits de la version de M. Hase et propose une lecture bien plus plausible et plus certaine.

Nous ne doutons nullement que ces recherches n'intéressent vivement nos lecteurs. Ils remarqueront cependant que, malgré ces travaux, bien des choses restent encore à éclaircir dans ce monument. Nous pensons même qu'un nouvel examen sur les lieux est nécessaire. Il nous semble que M. Carette a dû fixer des signes qui, sur le rocher, sont frustes, et laissés en conséquenee à la sagacité de l'interprète; c'est un avis donné aux voyageurs éclairés qui visiteront Constantine.

Quoi qu'il en soit, une chose est acquise avec certitude : c'est que ce monument se rapporte au martyre de saint *Marien* et de saint *Jacques*, et qu'il devient une preuve encore subsistante de la véracité des *actes* de nos martyrs.

A. B.

Rapprochement d'une inscription trouvée à Constantine, et d'un passage des Actes des martyrs fournissant une nouvelle preuve de l'identité de Constantine et de Cirta; par M. E. Carette, capitaine du génie, membre de la commission scientifique d'Algérie.

« Les dernières années du règne de Valérien furent signalées par une persécution violente qui ensanglanta l'Afrique. Parmi les chrétiens qui perdirent la vie dans ces jours d'épreuve, l'église recommande surtout au pieux souvenir des fidèles, Cyprien, évêque de Carthage, Théogène [1], évêque d'Hippône, et deux habitans de Cirta nommés *Marien* et *Jacques*, dont la mémoire fut pendant long-tems en grande vénération dans la Numidie. Leur martyre dut avoir lieu l'an 259 de

[1] S. Augustin, *Serm.* 273, n° 10.

notre ère ; saint Augustin composa un sermon [1] pour le jour de leur fête [2].

L'Afrique n'est pas la seule contrée qui ait honoré d'un culte spécial la mémoire de ces deux martyrs : il existe une ville en Ombrie dont la cathédrale a été dédiée sous leur invocation. Quelques auteurs italiens assurent même que leurs restes y sont conservés.

La relation de leur martyre, consignée dans le recueil de Ruinart [3], a été écrite par un de leurs amis, qui en fut témoin. C'est, pour l'Afrique, un des monumens précieux de cette époque, sur laquelle l'histoire nous a transmis si peu de détails ; nous allons en donner un extrait, où nous ne reproduirons que les passages relatifs aux faits que nous nous proposons de discuter.

Martyre de Marien, de Jacques et d'un grand nombre d'autres chrétiens en Numidie.

« Frères, vous connaissiez *Marien* et *Jacques* ; vous savez, outre » la communauté de vie et de foi, les liens de famille qui nous unis- » saient. Toujours animés de la même pensée, nous voyagions en » Numidie, lorsque nous arrivâmes en un lieu appelé *Mugua*, qui » touche au faubourg de la colonie de *Cirta*. Cette ville était alors li- » vrée, plus que toute autre, aux horreurs de la persécution [4]. Le » président de la province faisait rechercher et saisir tous les chré- » tiens, non-seulement ceux qui, échappés aux persécutions précé- » dentes, avaient conservé la liberté, sans qu'il en coûtât rien à la » foi, mais encore ceux qui, chassés de leur pays, languissaient de- » puis long-tems dans l'exil.

[1] S. Aug. *Serm.* 284, n° 2.

[2] Le calendrier de l'Église de Carthage le place au 6 mai ; d'autres martyrologes le renvoient au 30 avril. D'après le monument que nous allons examiner, on aurait encore célébré cette fête au 2 novembre, ce qu'explique la réunion de ces nombreux martyrs, qu'on a pu vouloir fêter en commun et séparément.

[3] *Acta primorum martyrum sincera et delecta*, p. 193 et suiv. édit. de Vérone, 1731, ou édit. d'Amsterdam, 1723, p. 223 et suiv.

[4] In quâ tunc maximè civitate, gentilium cæco furore et officiis militum, persecutionis impetus quasi fluctus seculi tumescebant.

» Parmi ces derniers, on amena à son tribunal deux évêques,
» *Agapius* et *Secundinus ;* ils ne dédaignèrent pas les soins hospi-
» taliers que nous leur rendîmes jusqu'au jour de leur martyre, et
» laissèrent, en partant, *Marien* et *Jacques* exaltés par leur exem-
» ple. Deux jours après, la villa que nous habitions, signalée comme
» une retraite connue pour être ouverte aux chrétiens, fut envahie
» par une multitude furieuse qui me saisit tout d'abord et me traîna
» de *Muguæ* à *Cirta.* Le tour de nos frères arriva bientôt; car ils
» s'écriaient ; « Nous aussi, nous sommes chrétiens. » On les inter-
» rogea ; ils persistèrent et furent jetés en prison. Bientôt ils eurent à
» souffrir mille tortures. Ce ne fut point assez du soldat stationnaire;
» cet exécuteur des œuvres de cruauté fut encore assisté, dans son
» office, par les magistrats de *Centuriones* [1] et de *Cirta.* Jacques,
» déjà éprouvé par la persécution de Décius, déclara qu'il était chré-
» tien, et de plus diacre ; Marien n'était que lecteur. Quels supplices
» n'imagina-t-on pas pour ébranler leur foi ? Marien fut suspendu par
» l'extrémité des pouces, ayant les pieds chargés de poids inégaux;
» mais leur courage triompha. Reconduits dans la prison, ils joigni-
» rent leurs prières à celles des autres chrétiens, pour rendre grâce à
» Dieu.

» Quelques jours s'étaient écoulés lorsqu'on les fit sortir pour com-
» paraître au prétoire ; le juge de *Cirta* les renvoyait au président
» avec le procès-verbal de leur confession. Après avoir renouvelé de-
» vant lui leurs efforts pour hâter l'issue de cette longue et laborieuse
» épreuve, ils rentrèrent encore dans cette prison de *Lambèse* qui les
» revoyait pour la troisième fois. Les prisons ! c'est la seule hospitalité
» qu'on accorde aux justes.

» Cependant le sang chrétien ruisselait ; chaque jour un grand nom-
» bre de fidèles retournaient à Dieu ; mais le tour de nos frères n'arri-
» vait pas, et ils commençaient à s'affliger, tant la victoire leur pa-
» raissait lente et tardive.

» Enfin la promesse divine s'accomplit ; Marien, Jacques et tous les
» clercs furent conduits sur les bords du fleuve, au lieu qui devait les
» voir mourir. La vallée était resserrée entre deux collines, dont la

[1] Voyez la note de Ruinart sur cette ville de *Centuriones*, p. 196, note 9.

» grande hauteur, dominant chaque rive, se prêtait commodément
» au spectacle[1].

» Comme il n'y avait, pour trancher tant de têtes, qu'un seul bras
» et un seul glaive, le bourreau, pour faciliter l'exercice de son mi-
» nistère, imagina de les placer tous sur une même ligne qu'il devait
» parcourir lui-même. Il évitait ainsi les embarras et les lenteurs qui
» eussent résulté de l'accumulation de tant de corps sur un même
» point. Suivant l'usage, on banda les yeux aux victimes; mais leur
» âme resta libre et languissante.

» Quand tout fut consommé, la mère de Marien se précipita sur le
» corps de son fils, ivre de la joie des Machabées; elle se glorifiait de
» lui avoir donné le jour, et elle imprimait ses lèvres, animées de
» tendresse et de ferveur, sur ces restes glorieux et sur cette tête san-
» glante. »

Dans quelle ville a eu lieu ce martyre? Est-ce à *Lambèse?* Est-ce à *Cirta?* Dans celle-ci se passent les premières scènes; il semble naturel d'y placer aussi le dénouement; mais la *prison de Lambèse*, où les principaux personnages se trouvent tout-à-coup transportés, paraît d'abord détruire une supposition si vraisemblable, et jette dans l'esprit du lecteur une confusion que la fin du récit ne fait pas cesser.

L'abbé Fleury, en rapportant le fait, ne cherche pas à l'éclaircir; il traduit la difficulté sans la résoudre; il la complique même par un contre-sens qui le fait pencher pour *Lambèse*.

Dans les recherches publiées en 1835, par une commission de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, on n'a point mis la chose en question, et l'on a placé de même la scène à *Lambèse*[2]. Voici par quels motifs et par quelles observations nouvelles nous nous hasardons à émette une opinion différente.

[1] Perducti sunt ad coronæ locum qui riparum collibus hinc et inde sublimis mediâ fluminis convalle subsederat: sed et spectaculo erat celsa utrinque altitudo aggeris; alveus ipse medio sinu.....

[2] Voici le passage: « On apprend des actes du martyre de Jacob et de Marianus, en 259, que *Lambèsa* était la résidence du *præses*, et on a une description exacte du lieu de l'exécution... Le fleuve de *Lambasa* est le *Serkah*. » p. 129, note 4.

Nous avions étudié, avant de parcourir la province de *Constantine*, le texte rapporté dans la collection des *actes de Ruinard*; et le résultat de cet examen avait été de nous convaincre, dès lors, que tous les faits relatifs à Marien et à Jacques s'étaient passés à *Cirta*, et non pas à *Lambèse*.

Il est certain d'abord que le martyre eut lieu dans la ville où siégeait le gouverneur de la province; et les magistrats résidaient habituellement dans la capitale, et les édits de persécution étaient des mesures politiques assez graves pour que ces magistrats dussent alors s'éloigner moins que jamais de leur poste. Mais ceci n'est encore qu'une présomption.

Suivant les actes, *Cirta* était la ville où la persécution sévissait le plus. Comment expliquer ce triste privilége? C'est, répondent-ils, que le président faisait rechercher, saisir et traîner à son tribunal tous les chrétiens de la province. Ce tribunal pouvait-il être ailleurs qu'à *Cirta*?

Le martyre d'*Agapius* et de *Secundinus* fournit une nouvelle preuve. Amenés du fond de leur exil au président, ils s'arrêtent à *Cirta*, sans doute parce que c'est là qu'il était; ils y séjournent, *in eo transitu quo ad beatum passionis prælium temporaneâ præsidis potestate pergebant*; ils y sont condamnés par ce même président, qui, suivant l'interprétation admise jusqu'ici, aurait dû en même tems siéger à *Lambèse*. Enfin, ils reçoivent encore, au dernier moment, les embrassemens et les adieux de l'auteur du récit, qui n'a pas quitté *Cirta*.

Marien et *Jacques* interrogés et appliqués à la torture par le magistrat municipal de *Cirta*, sont ensuite renvoyés au président, seul juge des causes criminelles. Voici le texte: *et jam transmissi ad præsidem, negotiosum ac difficile iter cum voluptate properaverunt.* Ce que l'abbé Fleury traduit ainsi: « Ils allèrent le trouver en diligence par un chemin long et difficile [1]. » Voilà assurément une de ces étranges distractions que l'auteur de la *Tradition de l'église* [2] repro-

[1] *Hist. ecclés.*, l. VII, ch. XLV.

[2] *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, t. II, p. 25, 1814.

che à l'abbé Fleury; comment un ecclésiastique aussi versé dans l'étude des livres chrétiens a-t-il pu méconnaître dans cette phrase, le sens purement métaphorique qu'elle renferme? Cet *iter*, c'est le *transitus* dont il est question plus haut; image familière aux fidèles des premiers siècles, qui, suivant l'expression de saint Basile, se regardaient, même dans leurs demeures, comme des étrangers. C'est ce pénible et laborieux voyage de la vie dont ils couraient avancer le terme, en soutenant, devant le représentant de l'empereur, des convictions qui faisaient leur crime.

Au sortir du prétoire, on ne les *conduit* pas, on les *reconduit* dans la prison de *Lambèse*, qui déjà deux fois les avait vus et éprouvés [1]. C'était donc pour la troisième fois qu'ils revoyaient cette fatale prison. Or, Jacques seul avait eu à souffrir des persécutions précédentes; il ne pouvait donc être question pour l'autre que d'une prison sise à *Cirta*, laquelle en effet s'était déjà ouverte deux fois pour eux, la première après leur arrestation à *Muguæ*, la seconde après leur application à la torture.

La ville dans laquelle Marien et Jacques reçurent le martyre est située près d'un fleuve; ce n'est pas à l'*Oüad-Serka*, qui prend sa source à quelques lieues de *Lambèse* dans les gorges de l'*Aurase*, que la dénomination de fleuve peut convenir; elle sied au contraire fort bien au *Rummel*.

Enfin, aussitôt après l'exécution, la mère de *Marien* se précipite sur le corps de son fils : elle assistait donc à cette terrible scène. Elle aurait pu, à dire vrai, le suivre à *Lambèse*; mais le texte n'en parle point, et c'est un détail intéressant qu'il n'eût pas manqué de faire connaître, que ce long voyage entrepris, dans de telles circontances, par une femme et par une mère.

C'est donc à *Cirta* même, sur les bords de l'*Ampsaga*, et nullement à *Lambèse* qu'eut lieu le martyre de Marien et de Jacques; mais pourquoi cette épithète de *Lambesitanus* appliquée à une prison de *Cirta*? C'est que les noms sont une affaire de caprice et de hasard.

[1] Jam bis eis notus, bis usitatus, iterum Lambesitanus carcer accepit.

Lambèse était une ville de Numidie assez importante pour que son nom eût été donné à des édifices publics. Il y avait sans doute une prison de *Lambèse* à *Cirta*; il y avait peut-être une prison de *Cirta* à *Lambèse*, comme nous voyons une prison de *Clichy* et un *pont de Constantine* à Paris, comme il y avait en Afrique une ville qui s'appelait *Cellæ Picentinæ*.

Il est peu de faits historiques dont le théâtre ait été décrit en termes plus précis; des indications aussi claires donnent le désir de visiter les lieux et l'espoir de tout remettre en place. Par un heureux concours de circonstances, la topographie bizarre de *Constantine* resserre encore le champ des conjectures. Les deux hauteurs si connues qui dominent les rives du *Rummel*, sont les seules auxquelles la description puisse s'appliquer; car en amont il n'en existe pas d'autres, et en aval la rivière entre presque aussitôt dans une crypte profonde qui dispense de toute recherche de ce côté.

Le lieu de la scène se trouve ainsi bien déterminé; c'est au bord du *Rummel*, entre le *Mansoura* et le *Coudit-âti*, un peu avant l'entrée du fleuve, dans le gouffre où il disparaît.

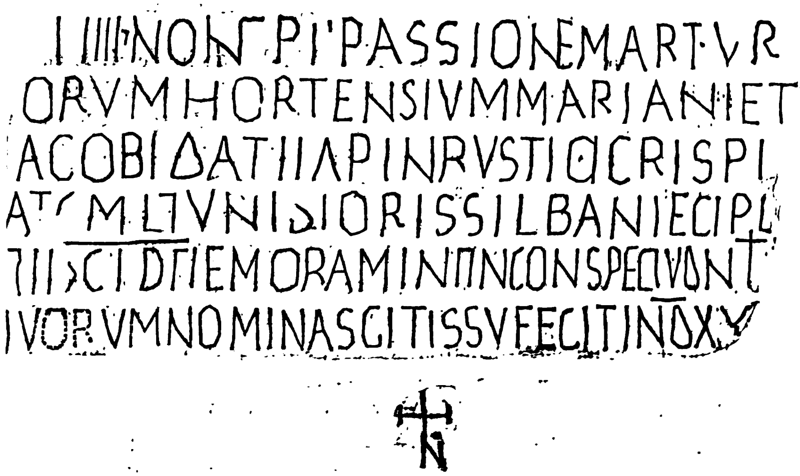
Ce fut souvent le but de nos promenades durant notre séjour à Constantine, et nous fûmes frappés de la ressemblance des lieux avec l'image que nous nous en étions faite. Nous allions souvent nous placer sur les derniers gradins du *Coudit-âti*; du haut de cet amphithéâtre naturel, où une foule avide venait, il y a 1600 ans, s'enivrer d'un horrible spectacle, nous assistions par la pensée à cet épisode sanglant de nos premiers siècles.

Un matin, nous avions gravi plus tôt que de coutume les pentes raides de la colline, nous nous étions assis sur un reste de construction antique, et nous admirions, aux premiers rayons du soleil, les riches découpures de l'horizon.

Il existait sur la rive opposée un rocher taillé à pic. Quoiqu'il régnât sur une assez grande longueur, il n'avait point encore attiré notre attention parce qu'aux heures de nos visites, il était éclairé de face et ne réfléchissait qu'une clarté uniforme; mais en ce moment, les rayons qui tombaient obliquement, dessinaient avec une fidélité minutieuse, toutes les aspérités de la surface. Parmi ces jeux d'ombre et de lumière nous crûmes distinguer des lignes régulières; et, descendant aussitôt

pour examiner de plus près, ce n'est pas sans surprise que nous trouvâmes l'inscription suivante gravée sur le roc :

PLANCHE 26.



A côté est une petite chapelle pratiquée également dans le rocher. Certaines lettres sont frustes et bien difficiles à reconnaître, comme on le voit dans la copie exacte que nous donnons de cette inscription [1]; mais les mots *passionem*, *Mariani* et *Jacobi*, parfaitement nets et lisibles, ne permettent pas de douter que l'inscription ne soit relative au martyre de ces deux saints, et si l'on compare la configuration du sol et la description qu'en donnent les *Actes*, on sera convaincu qu'elle a dû être gravée en face du lieu que le sang des deux martyrs avait rougi et consacré.

[1] Nous ne nous sommes pas rendu compte encore du sens littéral de cette inscription ; nous avons d'ailleurs si peu de ressources en Afrique, qu'il faut nous réduire presque entièrement au rôle d'observateurs. Avec quelques livres des plus vulgaires, et un petit bagage de notes apportées de France, on n'est pas en état d'entreprendre des recherches sérieuses. — Ce *fac simile* a été pris sur une échelle de 10 centimètres pour un mètre.

Nous pensons avoir démontré que le martyre avait eu lieu à *Cirta*, et le monument que nous en retrouvons à *Constantine* établit d'une manière incontestable l'identité de ces deux villes. »

(Essai de restitution de l'inscription par M. Hase.)

Pour compléter ici le rapprochement plein de sagacité de M. le capitaine *Carette*, et donner toute l'authenticité possible aux inductions que lui fournit l'inscription de *Constantine*, nous présenterons la restitution d'une grande partie de cette inscription, d'après les conjectures d'un membre de l'académie, M. *Hase*.

« Il y avait probablement, au commencement de l'inscription, le nom, aujourd'hui effacé, du prélat, présidant à la cérémonie religieuse dont on a voulu consacrer le souvenir. Venaient sans doute immédiatement les premiers mots actuels qui donnent la date de cette cérémonie, et où l'état du monument permettrait de lire, à peu près indifféremment, *nonas apriles* ou *nonas novembres*. Le calendrier de l'église de Carthage a pu lever ce doute. Aucune fête n'y est portée au 4e des *nones d'avril*, tandis qu'au 4e des *nones de novembre* tombe la fête de saint *Juste*, martyr, l'un de ceux qui sont nommés sur l'inscription.

. . . .

QUARTO NONAS NOVEMBRES, PASSIONE MARTYR(UM)
PI)ORUM HORTENSIUM : MARIANI ET
JACOBI, DATII, APTI [1], RUSTICI, CRISPI-
NI, MELITUNIS, PASTORIS [2], SILBANI, EGIPTII,
JUSTI, SANCTI DIEI MEMORIAM HIC, IN CONSPECTU OMNIUM,
QUORUM NOMINA SCITIS [3], SUFFECIT IND. XV.

[1] Ou *pri*.

[2] Un *Hymne* de Prudence réunit le nom de ce saint à celui de saint Juste, dont il est fait mention ensuite. (Voyez l'*Hymne* IV du Livre περὶ στεφάνων, t. I, p. 115, éd. de Parme, in-4°.

[3] Cette manière vague de s'exprimer paraît avoir été employée ici par l'évêque consécrateur pour désigner, soit les puissances supérieures invisibles, soit les magistrats laïques, sans consigner les noms de ceux-ci sur la pierre de l'inscription commémorative.

C'est-à-dire :

« Le 4 des nones de novembre, jour où souffrirent le martyre les
» pieux patrons de nos jardins, Marien et Jacques, Datius, Aptus,
» Rustique, Crispinus, Mélitune, Pastor, Sylvain, Ægyptius, Juste
» (N.... évêque de Cirta) a consacré la mémoire de ce jour saint, de-
» vant tous ceux dont les noms sont connus, en la XVe indiction. »

Observations sur cette inscription chrétienne, par M. Quatremère.

Dans le 1er volume des *Mémoires de savans étrangers*, que vient de publier l'académie des inscriptions et belles lettres, il s'en trouve un qui a pour auteur M. Carette, capitaine du génie, et dont voici le titre : *Rapprochement d'une inscription trouvée à Constantine, et d'un passage des Actes des martyrs, fournissant une nouvelle preuve de l'identité de Constantine et de Cirta*. L'inscription indiquée ici, et qui a été découverte par M. Carette, est gravée sur un rocher, à peu de distance de *Constantine*. Comme elle offre les noms de deux martyrs, *Marien* et *Jacques*, l'auteur a rapproché cette désignation des actes publiés par D. Ruinard, et qui racontent en effet le martyre de *saint Marien* et de *saint Jacques*. Je ne suivrai point M. Carette dans la discussion détaillée à laquelle il a soumis les faits contenus dans cette relation ; je me bornerai seulement à ce qui concerne l'inscription dont l'existence nous a été révélée par M. Carette. Comme cette inscription a été gravée sur le roc avec assez de négligence, l'auteur du *mémoire* n'a point essayé d'en fixer le texte et de déterminer avec une rigoureuse exactitude le sens des expressions dont il se compose ; mais un de nos confrères, dont l'opinion, pour tout ce qui concerne l'antiquité, est du poids le plus imposant, s'est chargé de cette tâche, et a reproduit le contenu de l'inscription [1].

Qu'il me soit permis de proposer, avec une extrême réserve, quelques doutes sur le contenu de l'inscription, tel qu'il nous est donné par mon savant confrère, et sur l'interprétation qu'il a cru devoir admettre.

D'abord, il me semble difficile de lire *IV non. Novembris*; si je ne me trompe, on serait plus fondé à croire que le graveur a voulu écrire

[1] Voir cette reproduction dans le travail précédent.

IV non. Aprilis. « Le quatre des nones d'avril. » En second lieu l'épithète *Piorum* convient-elle à des martyrs ? Ce titre s'applique parfaitement à un homme qui se distingue par son zèle pour la gloire de Dieu, pour les pratiques de la véritable religion. On a pu quelquefois le donner à un martyr, au moment où il se présentait devant les juges païens, pour rendre témoignage à la vérité, puisque c'est à coup sûr un acte de piété éminente, que de venir avec un courage héroïque, confesser la foi et faire à la religion le sacrifice de sa vie. Mais, quand il s'agit de saints, de martyrs qui sont déjà en possession de la gloire du ciel, l'expression devient trop faible, et par conséquent impropre ; je crois donc que l'on doit lire *Sanctorum* ou plutôt *Beatorum* ; car c'est là l'expression consacrée. Il ne faut qu'ouvrir les monumens ecclésiastiques, les bréviaires, les proses, pour y trouver à chaque page, l'emploi de ce mot. 3° L'adjectif *Hortensis* peut-il signifier « *celui qui préside aux jardins ?* » J'oserai ne pas le croire. *Hortensis*, si je ne me trompe, désigne simplement « *qui a rapport aux jardins ;* » on dit *cultura hortensis*, la culture des jardins. Mais il ne saurait exprimer « celui qui a l'inspection des jardins. » D'ailleurs, le christianisme n'admet pas « des saints qui président aux jardins ; » c'est là une idée purement païenne. Or, nous voyons, par l'examen des monumens de l'histoire ecclésiastique que le nom des martyrs est toujours suivi d'un adjectif qui indique dans quelle ville ces confesseurs de la foi ont reçu la couronne. Nous trouvons *Martyres Lugdunenses*, *Martyres Scillitani*, etc. La même chose, probablement, doit exister ici ; on pourrait donc, au lieu de *Hortensium*, lire *Horreensium*, c'est-à-dire « *de la ville de Horrea.* » Nous apprenons, par le témoignage des notices ecclésiastiques de l'Afrique, que cette contrée renfermait plusieurs places nommées *Horrea* : et il est à croire qu'elles devaient cette dénomination aux greniers que les Romains y avaient établis. Il est fait mention d'un évêque d'Horréa, *Episcopus Horreensis.*

Il est, toutefois, une conjecture, qui, bien qu'elle paraisse au premier abord, un peu hardie, n'en présenterait pas moins un assez grand caractère de vraisemblance. Il s'agirait de lire *Cirtensium* au lieu de *Hortensium*. En effet, on se demande pourquoi dans la ville de *Cirta*, des martyrs appartenant à la ville de *Horrea*, avaient été l'objet d'une

ovation, d'une cérémonie solennelle, dont on avait cru devoir transmettre le souvenir à la postérité, par un acte gravé sur le roc, en caractères ineffaçables, et cela, de préférence à tant d'autres martyrs qui, depuis la naissance du christianisme avaient dans les différentes persécutions, répandu leur sang pour confesser la véritable religion. Au lieu que, si on admettait la leçon *Cirtensium*, tout s'expliquerait d'une manière simple et naturelle. On conçoit parfaitement que les habitans de *Cirta* aient voulu consacrer par une cérémonie imposante la mémoire de plusieurs martyrs, natifs de cette capitale, ou qui avaient, dans ses murs, affronté la mort pour le triomphe de la foi, et dont le nom, les vertus, le trépas glorieux devaient être pour cette ville un titre d'honneur si noble, si imposant. D'ailleurs, en parcourant l'histoire ecclésiastique de l'Afrique, nous ne trouvons pas que la ville d'*Horrea* ait donné naissance à des martyrs dont les noms aient été célébrés dans les fastes de l'Église. Au lieu que ces monumens, le calendrier de Carthage, le martyrologe d'Afrique nous retracent les noms de saint Marien et de saint Jacques et de leurs compagnons, qui souffrirent le martyre dans la ville de *Cirta*, et dont les actes ont été publiés par le docte Ruinart : et, toutefois, je n'hésite pas à préférer la première leçon. D'abord, le changement de *Hortensium* en *Cirtensium*, serait peut-être un peu hardi ; en second lieu, l'épithète ajoutée au nom des martyrs dans les monumens ecclésiastiques, se rapporte, tantôt à la ville où ces confesseurs avaient pris naissance, tantôt à celle où ils avaient accompli leur sacrifice. On sait que, dans une persécution, on rassemblait les chrétiens de plusieurs villes, et on les conduisait à la capitale de la province, pour les faire comparaître devant le tribunal du proconsul, ou du gouverneur. Ainsi, il est très possible que les martyrs dont il est question ici, et dont parle le martyrologe (car ce sont évidemment les mêmes) eussent été amenés de la ville de *Horrea* dans celle de *Cirta*, où ils confessèrent la foi et furent mis à mort. Ainsi, les uns faisant attention à la patrie de ces confesseurs, les désignèrent par l'épithète de *Horreenses*, tandis que d'autres faisant allusion au lieu de leur martyre, les nommèrent *Cirtenses*.

Dans une inscription du genre de celle qui nous occupe on doit trouver le nom du prélat consécrateur ; or, la fête ayant eu lieu aux portes de *Cirta*, il y a tout à présumer que la cérémonie fut présidée

par l'évêque de cette ville. Il est peu probable que le nom du prélat se doive trouver en tête de l'inscription, dans une ligne complètement effacée. Dans des actes de ce genre, il est d'usage que le nom des saints en l'honneur desquels la fête est célébrée se trouve placé d'abord ; ensuite vient celui de l'évêque ou du prêtre qui a officié dans cette occasion imposante. C'est donc dans le corps même de l'inscription que nous devons chercher la désignation du personnage ecclésiastique qui préside à la cérémonie ; or, je trouve ici le nom *Silbani*, où je crois pouvoir reconnaître celui de *Silbanus*. Je lis *Cirtæ episcopus memoravit.*

Dans la dernière ligne, notre savant confrère lit *quorum nomina scitis, suffecit.* Mais plusieurs raisons m'empêchent d'adopter cette transcription, et l'interprétation qui en résulte. D'abord, à qui s'adresserait cette allocution? Si l'évêque avait eu en vue ses diocésains, il n'aurait pas manqué de les désigner par un titre affectueux, celui de *charissimi, fratres dilectissimi.* En second lieu, un acte de ce genre, gravé sur la paroi d'un rocher, est bien moins destiné pour les contemporains que pour la postérité. Par conséquent une allocution directe ne peut pas être ici à sa place. Enfin une cérémonie aussi pompeuse, aussi solennelle n'avait pu manquer de réunir une foule infinie de spectateurs, attirés soit par un sentiment religieux, soit par la simple curiosité. Il est probable que, de plusieurs lieues à la ronde, on était accouru pour célébrer le triomphe des martyrs. Dans une pareille circonstance, il était impossible de dire que la fête avait été célébrée en présence de personnes dont on *connaissait* les noms. Enfin, le verbe *sufficere* ne saurait, dans mon opinion, avoir le sens qu'il faudrait lui attribuer, si l'on adoptait l'interprétation proposée par mon honorable confrère. Il signifie quelquefois *fournir, réaliser pour quelqu'un, une chose qui n'existait pas*, comme dans ce vers de Virgile :

> Ipse pater Danais animos vires que secundas
> Sufficit [1].

On ne peut pas dire ; *Memoriam sufficere*, pour exprimer l'idée

[1] Æneid. II, 618.

de célébrer la commémoration, la fête d'un saint, d'un martyr, je crois devoir lire : « *quorum nomina scit is qui fecit*, c'est-à-dire, » dont les noms ne sont connus que de leur créateur, que de Dieu. » On sent qu'une pareille façon de parler a pu être employée d'une manière naturelle, pour désigner une assemblée immense, composée d'une agglomération d'individus accourus de tous les cantons d'une vaste province, inconnus les uns aux autres, et qui n'étaient réunis que par un seul sentiment, le zèle pour la gloire des martyrs et le triomphe de la véritable religion.

Si l'on voulait, à l'exemple de notre confrère, traduire « sous les » yeux des anges, des saints » l'expression telle que je l'ai indiquée serait encore parfaitement exacte : puisque Dieu seul peut connaître les noms de tous les saints auxquels il a accordé les récompenses du ciel. Quant aux magistrats de la ville, je ne crois pas qu'ils soient désignés dans la phrase dont il est ici question. Il est probable qu'on les aurait indiqués d'une manière tout-à-fait explicite, et qu'eux-mêmes auraient tenu à grand honneur de se voir nommés ouvertement, dans un acte solennel, qui devait être, auprès de la postérité, un monument indélébile de la gloire et de la piété des habitans de *Cirta*.

Voici donc de quelle manière je crois devoir lire l'inscription.

DIE IIII° NONAS APRILIS PASSIONĒ MARTVR(VM)
(SANCT)ORVM HORREENSIVM, MARIANI ET
IACOBI, AGAPII, APRI, RVSTICI, CRISP(INI),
DONATI, MOMINI, ZEONIS, SILBANVS CIRT(AE)
EPISCOPVS COMMEMORAVIT, IN CONSPECTV OMNI(VM)
(Q)VORVM NOMINA SCIT IS QVI FECIT. INDICTIONE XV.

Le quatrième jour des Nones d'avril, le triomphe des saints martyrs, Marien et Jacques, Agapius, Aper, Rusticus, Crispinus, Donatus, Mominus, Zéon, a été célébré par Silbain (Silvain) évêque de Cirta, en présence de tous ceux dont les noms sont connus de celui qui les a créés. L'indiction XV°.

En restituant plusieurs des noms que contient cette liste, j'ai pris pour guide l'indication donnée par le *Martyrologe* d'Afrique, tel qu'il a été publié par Morcelli[1].

[1] *Africa christiana*, t. II, p. 266.

Je n'ai point admis les noms de *Juste* et de *Victor*, quoique ces martyrs, ainsi que l'a fait observer mon confrère, se trouvent indiqués dans un *hymne* de Prudence. Mais dans les vers du poète chrétien, il est fait mention de martyrs qui appartiennent exclusivement à l'Espagne. Tandis que, dans notre inscription, nous devons trouver seulement, si je ne me trompe, les noms de martyrs dont le courage a honoré l'Afrique.

Il est difficile de déterminer la date de l'inscription. Les mots *indictione XV* présentent quelque chose de tout-à-fait vague, et les caractères sont gravés avec trop de négligence pour que la forme des lettres puisse offrir un caractère chronologique tant soit peu certain ou probable.

Il est à présumer que l'époque n'en est pas aussi récente que le règne de Justinien ; car, dans la liste des martyrs, tels que nous la donne l'inscription, nous ne trouvons les noms d'aucuns des confesseurs de la foi, qui souffrirent la mort, sous le règne des princes Vandales, et dont la mémoire nous a été conservée par *Victor de Vite*.

Nous trouvons, dans l'histoire ecclésiastique de l'Afrique, un personnage nommé *Sylvain*, qui fut nommé, l'an 305, évêque de *Cirta* par le crédit des Donatistes. Est-ce à lui qu'il faut rapporter l'acte de consécration mentionné dans notre inscription ? C'est ce que je n'oserais décider ; car il est clair que plusieurs évêques du même nom, ont pu, à diverses époques, occuper le siége de *Cirta*. Si, suivant l'opinion la plus reçue chez les chronologistes, le calcul des Indictions a pris naissance vers l'an 313 de J.-C., l'indiction XVe tomberait à l'année 328. Dans ce cas, Sylvain, à l'époque de l'acte solennel dont il nous a conservé le souvenir, aurait été dans la 23e ou 24e année de son épiscopat ; mais comme je l'ai dit, il est fort difficile d'émettre, sur ce sujet, une conjecture tant soit peu probable. On pourrait même croire que l'hypothèse dont je viens de faire mention est peu admissible. En effet, c'est dans le code Théodosien que le calcul des Indictions se trouve pour la première fois employé. Il serait donc peu vraisemblable qu'on en eût fait usage en Afrique, au commencement du 4e siècle de notre ère. Ainsi, suivant cette opinion, la date de notre inscription serait bien plus récente, et l'évêque *Sylvain*, dont ce monument nous a conservé le nom, serait du nombre de ceux sur lesquels l'antiquité ecclésiastique ne nous a conservé aucun détail.

Toutefois, comme il est impossible de déterminer d'une manière précise quand et dans quel pays le calcul des Indictions a pris naissance, il pourrait se faire qu'il eût été en usage en Afrique et ailleurs, avant l'époque où il en est fait mention dans les monumens de la jurisprudence romaine.

On me demandera peut-être pourquoi, si l'inscription est d'une date un peu récente, on n'y trouve pas le nom de *Constantine* substitué à celui de *Cirta*. Je répondrai que ce changement eut lieu, à la vérité, l'an 313 de Jésus-Christ, lorsque cette ville, ruinée dans la guerre de Maxence, fut rebâtie par ordre de Constantin. Mais, suivant toute apparence, ce changement n'était exprimé que dans les actes de l'administration de la chancellerie romaine. Pour les habitans du pays, *Constantine* était toujours *Cirta*. Ce dernier nom était conservé chez eux avec une sorte de vénération, parce qu'il leur rappelait des souvenirs de gloire, d'indépendance, tandis que l'autre dénomination les faisait trop bien souvenir qu'ils étaient assujettis à une domination étrangère ; et, en effet, si l'on consulte les monumens ecclésiastiques, qui ont rapport à l'Afrique, on y trouve plus souvent le nom de *Cirta* que celui de *Constantine*. Nous trouvons dans l'Orient, des exemples qui attestent, d'une manière bien frappante, l'attachement des populations pour les anciens noms de leurs villes. Les Séleucides, durant l'époque de leur domination, avaient donné à un grand nombre de villes, en Syrie, en Mésopotamie, en Babylonie et ailleurs, des dénominations grecques. Les villes fondées par ces princes ont conservé leurs noms grecs ; et nous trouvons encore aujourd'hui ceux d'*Antioche*, de *Laodicée*, de *Séleucie*, d'*Apamée*. Mais, de plus, les monarques Séleucides prétendirent imposer à des villes antiques des noms puisés dans le langage des Grecs. Or cette tentative échoua complétement; les nouvelles dénominations ne furent admises qu'à la cour et dans les actes de la chancellerie. La population continua obstinément à conserver les noms antiques. Ceux qu'avaient imaginés les rois grecs tombèrent en désuétude. De nos jours encore, les noms de *Roha*, *Hamah*, *Alep*, *Manbedj*, *Akka*, s'offrent encore à nos yeux, et ont fait complétement oublier ceux d'*Edesse*, de *Berrhoé*, d'*Epiphanie*, de *Hiérapolis*, de *Ptolémaïs*. Il en fut de même de l'Egypte, où les noms grecs imposés par les Ptolémées à un grand nombre de

villes, ne furent jamais adoptés par les habitans du pays, et disparurent avec la domination de ces princes.

Avant de terminer ces observations, je dois prévenir une objection que l'on ne manquerait pas de me faire. Dans le *Martyrologe* de Morcelli, la liste des martyrs est plus longue que sur le monument qui nous occupe. Mais il faut se rappeler que ce martyrologe a réuni dans une même série les martyrs de *Cirta*, et ceux de *Lambèse*. Or, l'évêque de la première de ces villes, ayant à célébrer une fête commémorative et solennelle, aura choisi exclusivement les martyrs qui appartenaient à la ville dont il était le premier dignitaire ecclésiastique. Tandis qu'il n'a pas cru devoir faire mention des autres saints qui avaient déjà été ou devaient être, dans la ville de *Lambèse*, l'objet d'une cérémonie du même genre.

QUATREMÈRE
de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Paléographie catholique.

DISSERTATION SUR UN VIEUX PARCHEMIN

CONTENANT LES CANONS APOSTOLIQUES ET UN FRAGMENT INÉDIT DU V. BÈDE.

Deuxième article [1].

Au moyen de notre manuscrit, nous pouvons éclaircir, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, le sens du canon 28ᵉ, ainsi conçu dans Labbe et les autres auteurs : « Nous ordonnons de déposer l'évêque, le prê- » tre ou le diacre qui frappe, ou les fidèles qui commettent une faute, » ou les infidèles qui leur font injure, et veut ainsi leur inspirer la » terreur [2]. »

Nous lisons dans notre exemplaire : *Et per hujusmodi violentiam temerè agentes*, variante qui éclaircit beaucoup la pensée exprimée ici, en qualifiant de violence et d'actions téméraires des voies de fait qui ne conviennent pas aux ecclésiastiques, à ces hommes que J.-C. a envoyés comme des agneaux au milieu des loups. Ce *volentem timeri*, cette intention de vouloir se faire craindre, est bien présentée comme n'étant pas un motif capable de justifier de semblables procédés ; mais aussi cette phrase ne donne-t-elle pas lieu à une objection ?

[1] Voir le 1er article, au n° 45, ci-dessus, p. 225.

[2] Episcopum aut presbyterum aut diaconum percutientem fideles delinquentes aut infideles iniquè agentes, et per hujusmodi volentes timeri, dejici ab officio suo præcipimus. Voir *Labbe* et *Summa conciliorum* — Dans le *Corpus juris canonici*, et le *Corpus juris civilis*, ces canons sont traduits du grec.

Ne laisse-t-elle pas à penser que les mêmes voies de fait peuvent être permises pour d'autres motifs?

Dans le *statut de Gratien*, à la distinction 45, ce canon, rapporté comme il l'est dans Labbe, est le sujet de graves discussions, comme paraissant enlever aux pasteurs le droit d'employer les châtimens corporels à l'égard de ceux qui se rendent coupables envers l'Église, et c'est ce que s'efforcent de prouver les hérétiques. Mais nous savons que Salomon nous avertit « de frapper le fils qui s'écarte du devoir[1]. Jésus-Christ lui-même s'arma d'un fouet, et en frappa les profanateurs du temple. L'apôtre condamne l'incestueux de Corinthe à *être tourmenté corporellement par le démon*, et il *punit d'aveuglement* Simon le magicien, qui s'arrogeait le droit de prêcher l'Evangile[2]. Le pape Syricius « commande de châtier les enfans et les jeunes filles qui » manquent à leur devoir. » Saint Grégoire-le-Grand nous raconte comment saint Benoît ramena un moine à une vie meilleure, au moyen de châtimens corporels. Il expose la pratique et les lois pénales de l'Eglise, devant lesquelles ce canon pouvait à peine se soutenir.

A cette difficulté, les commentateurs répondent, en faisant cette distinction : Il est vrai que les ecclésiastiques ne peuvent frapper *pour se faire craindre*, mais ils le peuvent *pour corriger les fidèles*. Cette distinction est certainement autorisée par le texte *per hujusmodi volentem timeri*. Mais, pour combattre les ennemis de l'Eglise sur un point d'une si grande importance, cet argument, dicté par une misérable scolastique, est, il faut l'avouer, d'une faiblesse extrême. En effet, l'intention de se faire craindre n'est pas tout-à-fait blâmable dans les ecclésiastiques constitués en dignité. Saint Augustin, dans sa *règle*, veut que le supérieur se fasse *craindre quand il commande*[3], tout en ayant cependant pour but principal de se faire aimer. En effet, dans tout gouvernement bien réglé, la vigueur et l'autorité de la loi doivent produire dans les sujets la crainte et le respect pour les chefs: sans cette crainte et ce respect, une société quelconque est bientôt dissoute. Le Sauveur du monde a accordé à son Eglise la juridiction

[1] Percute filium tuum virgâ et liberabis animam ejus à morte, *Proverb.*, 23.

[2] *Epist.*, I, c. 6.

[3] Metuendus imponat.

extérieure et intérieure, tel est le fondement du droit canonique, défendu avec vigueur contre les attaques de Puffendorf, Fébronius et autres par Mamacchi, au IVe livre de *ses Antiquités chrétiennes*, et dans ses *lettres* au même Fébronius. C'est là qu'il déploie, pour soutenir sa thèse, une immense érudition sacrée où le célèbre Dévoti puisa les argumens du IVe livre de ses *Institutions canoniques*. Donc, l'intention de se faire craindre n'est pas un motif blâmable ; c'est une conséquence de la bonne constitution du gouvernement ecclésiastique.

Toute difficulté disparaît, au moyen de la leçon de notre manuscrit. Le canon, ainsi corrigé, « défend aux évêques, prêtres et diacres » de frapper les fidèles qui se rendent coupables de quelque faute, » non plus pour vouloir se faire craindre, mais en tant qu'ils agissent » témérairement dans ces violences, *per hujusmodi violentiam te-* » *merè agentes.* »

Ainsi, ce canon qui semblait ébranler la discipline ecclésiastique, en devient au contraire l'appui. Il ne défend, en effet, que la violence et une précipitation téméraire, *per hujusmodi violentiam temerè agentes.* Qui pourra jamais, en effet, justifier une manière d'agir violente et précipitée, surtout en matière de justice répressive, où le juge doit unir la modération à la sévérité [1]. Tel est le véritable sens du décret apostolique traduit par Denys ; et, ici, le traducteur a voulu corriger le texte grec, si toutefois il est vrai qu'alors il était tel qu'on le lit aujourd'hui dans Labbe, καὶ διὰ τοιούτων φοβεῖν τέλοντα (par cela voulant effrayer) ; c'est ainsi que porte le canon 26e qui correspond au 28e des Latins.

Et, en examinant bien ce même canon, nous voyons qu'il est fondé sur les paroles même de saint Paul. L'apôtre, parmi les qualités qui doivent orner l'évêque, demande qu'il ne soit point porté à frapper, *non percussorem* [2] ; sur quoi D. Calmet fait les réflexions suivantes : « Il n'y a rien de plus indigne d'un évêque que ces excès de colère

[1] Judices semper sequentur mediocritatem. *Loc. cit.*, in notâ margin. p. 290.

[2] *I Timoth.* III, 3.

» qui portent à frapper et à blesser. C'est pourquoi saint Chrysostome,
» Théodoret, Théophylacte, saint Jérôme, Estius et d'autres inter-
» prêtes entendent ce mot des réprimandes trop amères et trop fré-
» quentes, et de ceux qui troublent sans raison la conscience de leurs
» frères [1]. » Voilà ce qui nous fait connaître le véritable esprit de l'Église, esprit qu'elle a reçu de Jésus-Christ. Elle veut éloigner de la dignité épiscopale tout excès blâmable; mais elle ne veut pas que le pasteur s'endorme et se laisse aller à l'indolence : elle veut, comme nous l'enseigne Gratien, que « l'indulgence accompagne toujours la
» sévérité, et que la sévérité marche toujours de pair avec l'indul-
» gence [2]; car la sévérité et l'indulgence sont nécessaires au corps
» mystique, comme le vin et l'huile aux plaies du Samaritain [3]. » Et, dans le chapitre suivant, il prouve que la miséricorde n'est pas incompatible avec la justice : *Justè judicans misericordiam cum justitiâ servat.*

Donc le canon dont il s'agit, tel qu'il est rapporté dans le manuscrit de la bibliothèque Casanate, nous fait connaître à merveille la discipline ecclésiastique, et la sévérité qu'elle met à réprimer les abus qui sont la violence et la précipitation; la violence, opposée à la mansuétude et au caractère pastoral qui est tout charité; la précipitation, contraire à la vraie manière de procéder dans les jugemens; où il faut employer les voies légales, faire preuve d'une rigoureuse équité; et en même tems il nous enseigne, au moins implicitement, la véritable et légitime manière de procéder à la punition des coupables.

L'histoire ecclésiastique prouve encore que tel est le véritable sens de ce canon. Nous y voyons, en effet, que la précipitation, dont certains évêques des Gaules, de la Germanie et d'autres pays, usaient dans la punition des coupables, fut condamnée par le souverain pontife [4].

[1] Calmet *in hunc locum.*

[2] Disciplina non est servanda sine misericordiâ, nec misericordia sine disciplinâ. *Distinct.* XLV, cap. 9.

[3] Ut per vinum mordeantur vulnera, per oleum foveantur. *Ibid.*

[4] Episcopi in Galliâ, Germaniâ statim cum perpendebant, clericos suos delinquere, eos judicabant, et ejiciebant ab ecclesiâ, de quo Papa eos reprehendit. *Distinct.* XLV. cap. 3. in notâ marg.

De tout ce qui vient d'être dit, je tire la conséquence suivante : Si les impies veulent encore, comme ils l'ont fait, se servir de ce canon, tel qu'il a été lu jusqu'à présent, pour attaquer les châtimens corporels dont l'Eglise use avec une rigueur sainte et modérée à l'égard des violateurs publics et obstinés de ses lois, nous pouvons les combattre avec leurs propres armes, et nous servir, nous aussi, d'un monument si antique et si respectable. Je ne veux pas, pour cela, condamner les canonistes qui ont mal défendu leur cause par la pitoyable distinction que nous avons rapportée. On n'avait pas de meilleurs exemplaires, et le canon lui-même, en défendant à l'évêque de frapper dans la vue de se faire craindre, *volentem timeri*, donnait bien lieu à cette distinction. Or, cette restriction, apportée par les apôtres, est infiniment plus claire dans notre manuscrit, où on lit à la place, *per hujusmodi violentiam temerè agentes*. Ces paroles excluent par elles-mêmes toute objection ; et confirment la véritable doctrine des apôtres en matière de discipline. Elles montrent que cette discipline n'admet ni la violence, ni la précipitation, puisque un de ces axiômes est qu'il *ne faut pas être juste sans miséricorde, ni miséricordieux sans justice* [1].

Le 30e *canon* nous offre une variante fort remarquable. C'est dans ce canon qu'est lancé contre les simoniaques ce redoutable anathème : « Si quelque évêque, prêtre ou diacre a obtenu sa dignité à prix d'ar- » gent, qu'il soit déposé, lui et celui qui l'a ordonné, et qu'il soit » retranché absolument de la communion des fidèles, comme Simon- » le-Magicien l'a été *par moi*, Pierre [2]. »

Tous les manuscrits latins rapportent ce canon de la même manière ; mais dans aucun on ne lit les mots *par moi* ; il y a seulement, *comme Simon-le-Magicien l'a été par Pierre*. Ce *par moi* qu'ajoute notre exemplaire donne au commandement plus d'énergie et d'auto-

[1] Disciplina non est servanda sinè misericordiâ, nec misericordia sinè disciplinâ. *Decret.* Gratian dist. 45, cap. 9.

[2] Si quis episcopus, aut presbyter, aut Diaconus per pecunias hanc optinuerit (*p* pour *b*, ce qui est fréquent dans les manuscrits) dignitatem, dejiciatur, et ipse, et ordinator ejus, et à communione modis omnibus absidatur, (*Labbe lit* absindatur; *mais le manuscrit du Vatican porte* absidatur), sicut Simon magus *à me* Petro.

rité ; en le mettant dans la bouche du prince même des apôtres. Et puisque cette leçon est aussi celle du texte grec [1], il s'en suit évidemment que le manuscrit de la bibliothèque Casanate est un des plus anciens. En effet, l'omission que nous signalons ici n'a pu venir que de la négligence des copistes ; une fois qu'elles se sont glissées dans les premières copies, de semblables inadvertances se reproduisent dans les suivantes, et il est presque impossible de les corriger sans recourir aux sources.

Voilà certes une preuve évidente de la vénération que, dès les tems les plus anciens, les pères, les conciles et l'Eglise entière professèrent toujours pour le pontife de Rome, dans la personne duquel ils voyaient revivre saint Pierre, selon l'expression de saint Pierre-Chrysologue : » En toutes choses, dit ce père, nous vous exhortons, frère » vénérable, à vous soumettre humblement aux décisions du bienheu» reux évêque de Rome, parce que saint Pierre, qui revit en lui, est » assis sur son siége et donne la vérité à ceux qui la cherchent [2]. » On connaît l'applaudissement éclatant que les pères du concile de Chalcédoine donnèrent aux lettres du pape saint Léon. A peine furent-elles lues qu'ils s'écrièrent d'une voix unanime : « Pierre a parlé par la bouche de Léon [3] ! »

On trouve, dans les pères et dans les conciles, une infinité de passages où ils déclarent que rien ne fait autorité à leurs yeux que ce qui est sanctionné par l'autorité de saint Pierre, toujours vivante dans ses successeurs. Mais bornons-nous à notre manuscrit, et faisons voir que dans toutes les opinions qui furent soutenues au sujet des canons apostoliques, on peut trouver une preuve invincible de la primatie d'honneur et de juridiction dont jouit toujours l'évêque de Rome.

[1] Ὡς Σιμών ὁ μάγος ἀπὸ ἐμοῦ Πετροῦ. — Alibi ὑπ' ἐμοῦ. — Vide apud Labbe Tom. *Conc.* I, p. 30. Venetiis, 1728.

[2] In omnibus hortamur te, frater honorabilis, ut his quæ à beatissimo papa Romanæ civitatis scripta sunt, obedienter attendas, quoniam B. Petrus qui in propriâ sede et vivit et præsidet præstat quærentibus sibi veritatem. *Epist.* ad *Eutychetem* quæ refertur I, p. concilii *calcedonensis*, n. 15.

[3] Petrus per Leonem locutus est. Amatus, *Appar. ad Theol.*, lib. VI, p. 257, Venetiis, 1727.

En effet, si, comme le soutiennent un grand nombre d'auteurs, ces canons sont vraiment l'ouvrage des apôtres, pourquoi Pierre parle-t-il seul, et avec une autorité si absolue ? C'est assurément parce qu'il fut toujours regardé comme le prince du collége apostolique. Aussi, dans le premier concile que tinrent les apôtres, Pierre prit seul la parole, et, après un excellent discours, il proposa de recourir à la voie du sort, et tous unanimement se rendirent à ses paroles [1].

Quant à l'opinion de ceux qui croient que ces canons ont été composés dans le second ou le troisième siècle, elle est tout aussi favorable à notre thèse. Elle prouve, en effet, que les premiers pères ont regardé l'autorité du Souverain Pontife comme nécessaire pour sanctionner toute institution canonique. Aussi, dans la lettre synodique que les pères du concile de Sardique envoyèrent au pape Jules, on lit ces mots : « Il a paru très-bon et très-convenable que les seigneurs-prê- » tres en réfèrent, sur chacune de leurs provinces, au chef, c'est-à- » dire au siége de l'apôtre Pierre [2]. »

Et saint Jérôme, écrivant au pape Damase, dit : « Je parle au suc- » cesseur du pêcheur et au disciple de la croix. Ne suivant aucun chef » si ce n'est le Christ, je m'unis de communion à votre Béatitude, » c'est-à-dire au successeur de Pierre [3]. »

La preuve serait encore beancoup plus forte dans l'opinion de ceux qui regardent ces canons comme supposés par les hérétiques. Que peuvent donc dire, en effet, les ennemis modernes de la suprême juridiction du Pontife romain, si les anciens hérétiques l'ont respectée au point de nous montrer Pierre imposant seul à ces règles le sceau de son autorité ? C'est saint Augustin qui apprend à combattre ainsi nos ennemis avec leurs propres armes : « Si par hasard, dit ce saint » docteur, ils ont avancé quelque vérité, non-seulement il ne faut pas

[1] *Act.*, cap. I, 15 et seq.

[2] Hoc optimum et valdè congruentissimum esse videbatur si ad caput, id est ad Petri apostoli sedem, de singulis quibusvis provinciis referant Domini Sacerdotes. Apud Natal. Alex., *Sec.* I, t. III, p. 75.

[3] Cum successore piscatoris et discipulo crucis loquor. Ego nullum primum nisi Christum sequens, Beatitudini tuæ, id est cathedræ Petri, communione consocior. *Epis.* 57; *ad Damas.*, t. I, p. 29, édit. de Migne.

» la craindre, mais la leur enlever, comme à d'injustes possesseurs,
» et la tourner à notre avantage [1]. »

Ce manuscrit, comme tant d'autres, existait avant que Luther eût levé contre le successeur de saint Pierre l'étendard de la révolte. Triste condition de l'hérésie ! Avant de naître elle est déjà condamnée, elle est morte avant de voir le jour. Certes, Bingham, Tengellius, Richer, Stracchius, Neumann, King, Pearson, Witz, Kiesling et tant d'autres protestans qui se livraient avec ardeur à l'étude de l'antiquité, devaient souvent, dans leurs recherches archéologiques, rencontrer des preuves aussi solides et aussi anciennes de la vérité que nous venons de défendre. Mais il n'est pas donné à tous, selon la terrible parole d'Isaïe, de voir ce qu'ils voient et d'entendre ce qu'ils entendent. Oui, il y en eut parmi eux qui trouvèrent, dans les anciens exemplaires grecs et latins des évangiles, des preuves certaines que la primauté a été donnée à saint Pierre ; mais au lieu de se soumettre à une vérité qui brillait à leurs yeux comme le soleil en plein midi, ils aimèrent mieux, dans leur délire, fermer les yeux, et dire que tout cela n'est que l'œuvre de quelque fanatique partisan de Rome. Elle est bien désespérée la cause des hérétiques ! Ils nous montrent que, pour renoncer à la foi, ils sont obligés de renoncer aussi à la raison, et de se mentir à eux-mêmes, *mentita est iniquitas sibi*. Donc, dans toutes les opinions, ces mots, *par moi*, *Pierre*, rapportés seulement dans le manuscrit de la bibliothèque Casanate, sont une preuve irréfragable que l'autorité souveraine et universelle de l'évêque de Rome a été de tout tems hautement reconnue.

Le 38[e] canon est ainsi conçu : « Que deux fois par an les évêques
» se réunissent en concile, afin d'examiner ensemble les dogmes de la
» foi, et de terminer les disputes qui s'élèvent dans l'Eglise ; une fois,
» la 4[e] semaine de la Pentecôte, et une seconde fois, le 12[e] jour du
» mois hyperberètes [2]. »

[1] Si qua fortè vera dixerunt, non solum formidanda non sunt, verùm etiam ab eis tanquam ab injustis possessoribus in nostrum usum vindicanda. Lib. I, *De Doct. Christ.*, c. 40.

[2] Bis in anno episcoporum concilia celebrentur, ut inter se invicem dogmata pietatis explorent, et emergentes ecclesiasticas contentiones amoveant;

Là se termine ce canon dans les manuscrits cités par les illustres auteurs de la collection des conciles. Le nôtre ajoute l'explication de ce dernier mot grec *hyperberètès*, « c'est-à-dire, selon les Romains, » le 4ᵉ jour avant les ides d'octobre [1] », éclaircissement qu'on n'avait obtenu qu'au moyen des commentaires des interprètes.

Le mot *hyperberètes* désignait un des mois de l'année syro-macédonienne, correspondant à l'octobre du calendrier Julien, et appelé, dans la paraphrase arabe, *Tisrin vadmia*. On sait que les Syriens commençaient l'année au premier jour de *Tisrin*, en même tems que les Alexandrins, ainsi qu'on peut le voir dans la *table* de Cotelier, dans les *annales* d'Eutychius, dans l'*année solaire macédonienne* d'Ussérius et dans les *époques syro-macédoniennes* de Norisius.

Certainement, cette coutume de se réunir deux fois l'année en concile, vient d'une ordonnance apostolique ; et le concile d'Antioche en fait foi dans son 20ᵉ canon, où il établit que « c'est une bonne » coutume que, dans chaque province, les évêques se réunissent en » concile deux fois l'année [2]. » C'est ce que confirme encore le pape Anaclet dans sa première lettre, ainsi que le premier concile de Nicée. Tertullien, qui vivait avant cette époque, rappelle cette sainte coutume de l'évêque [3].

Il faut remarquer ensuite, dans notre manuscrit, les 46ᵉ et 47ᵉ canons. Beaucoup d'écrivains, même catholiques, les ont crus entachés d'erreurs favorables à l'hérésie des anabatistes, c'est pourquoi on soulève des doutes sur la collection entière. Mais si on les examine attentivement, tels qu'ils sont rapportés ici, on verra que cette hérésie s'y trouve condamnées littéralement. Voici ces fameux canons : « Nous » ordonnons que l'évêque qui admet le baptême des hérétiques soit » condamné [4]. »

semel quidem quartâ septimanâ Pentecostes; secundo verò duodecimâ die mensis hyperberetî.

[1] Id est juxtà Romanos, quartâ idûs octobris.

[2] Rectè habet quod in singulis provinciis bis quolibet anno concilia habeantur.

[3] Aguntur .... certis in locis concilia ex universis Ecclesiis.

[4] Episcopum aut presbyterum hæreticorum suscipientes baptisma damnari præcipimus.

Au premier abord ce décret semble favorable aux anabaptistes ; mais en le joignant au suivant, on en découvrira le véritable sens qui est controversé. « Si un évêque ou un prêtre baptise de nouveau celui » qui a déjà reçu le baptême selon la vérité, ou bien s'il ne rebaptise » pas celui qui a reçu un baptême souillé de la main des impies, » qu'il soit déposé [1]. »

Dans les autres exemplaires il manque la particule disjonctive et conditionnelle *ou bien si*, au second membre de la proposition. La syntaxe grammaticale en était quelque peu blessée, et les scolastiques y ont suppléé par des raisons théologiques pour ôter toute équivoque. Mais au moyen de cette simple particule on obtient une victoire décisive, en ramenant les termes à leur simple signification grammaticale et logique. En effet, selon les logiciens, les adverbes conditionnels et disjonctifs indiquent une opposition entre les deux membres de la proposition. Or, ici l'on distingue deux espèces de baptême ; l'un appelé *selon la vérité* (secundum veritatem) ; et l'autre *souillé* (pollutum), qui doivent être en opposition absolue, en vertu de la particule disjonctive, et par conséquent, l'un doit exclure l'autre, comme le vrai exclut le faux, le licite, l'illicite; car deux choses contradictoires ne peuvent être vraies en même tems. Donc, dans ces canons le Baptême *secundum veritatem* exclut le *pollutum* et réciproquement, comme la vérité exclut l'erreur. Donc il y est ordonné de déposer celui qui renouvelle le baptême *secundum veritatem*, c'est-à-dire le véritable et valide sacrement, quoique conféré par des hérétiques. La même peine y est prononcée contre celui qui ne confère pas de nouveau le baptême à ceux qui en ont reçu un *pollutum*, c'est-à-dire nul et non valide, d'une main sacrilége. La nullité du baptême était un cas qui se présentait alors assez souvent, parce que les hérétiques corrompaient la forme essentielle du sacrement, comme saint Irénée le raconte des Gnostiques. C'est pourquoi le concile de Nicée, dans son 19e canon, ordonne qu'en rentrant dans le véritable bercail de J.-C., ceux qui avaient été baptisés par les Paulianistes reçussent le vrai

[1] Episcopus aut presbyter, si eum qui secundum veritatem habuerit baptisma denuò baptizaverit, aut si pollutum ab impiis non baptizaverit, deponatur.

sacrement de la régénération. Nicéphore raconte qu'au moment un évêque arien était sur le point de prononcer la formule hérétique et corrompue, l'eau qu'il versait déjà d'une main sacrilége pour conférer le baptême, disparut miraculeusement.

C'était donc mal entendre ce mot *pollutum*, que de l'expliquer, comme le faisaient certains auteurs, dans le sens d'*illicite*. Cette interprétation n'établissait pas une opposition réelle entre ce membre de la proposition et le *secundum veritatem* du premier membre. La vérité, en effet, ne consiste pas dans le mode, mais dans l'essence même de la chose qui existe ou n'existe pas, et cela *absolument*. Donc les canons dont il s'agit, bien que pris au pied de la lettre, contiennent évidemment, du moins avec la variante de notre manuscrit, un sens catholique et dogmatique.

J'ai assez discuté ce qui a rapport aux canons apostoliques : J'arrive maintenant à la seconde partie de ma dissertation.

Je n'ai que quelques mots à dire au sujet du fragment qui fut mis plusieurs siècles après les canons, sur la dernière page de notre manuscrit. Selon les règles données par le célèbre Walter, qui employa plus de 20 ans à compléter son *dictionnaire diplomatique*, le genre d'écriture de ce fragment est du 12[e] siècle (voir la *lithographie* insérée dans le 1[er] article, n. 45 ci-dessus, page 225), et c'est aussi ce dont me convainquent les abréviations et les ligatures toutes propres à cette époque. Le fragment en question traite brièvement des sujets suivans: « Pourquoi les trois dimanches qui précèdent le carême sont-» ils appelés par ordre de succession *septuagésime, sexagésime et quin-» quagésime.—Du nom du carême lui-même et de la différente obser-» vance du jeûne quadragésimal*[1]. » —Il porte le nom du vénérable Bède. Mais après l'avoir examiné avec attention, je n'ai pu y reconnaître ni le style, ni la doctrine de ce père. On y voit quelques passages du *libellus de officiis* qui lui est faussement attribué ; on y remarque des raisons futiles et même puériles, par exemple celle par laquelle l'auteur veut persuader qu'on ne doit pas jeuner le jeudi : « parce que, dit-il,

[1] Cur septuagesima, sexagesima et quinquagesima in ordine per Dies Dominicas ante Quadragesimam dicantur ? — De ipsius Quadragesimæ nomine, deque variâ ejus jejunii observantiâ.

Ne laisse-t-elle pas à penser que les mêmes voies de fait peuvent être permises pour d'autres motifs?

Dans le *statut de Gratien*, à la distinction 45, ce canon, rapporté comme il l'est dans Labbe, est le sujet de graves discussions, comme paraissant enlever aux pasteurs le droit d'employer les châtimens corporels à l'égard de ceux qui se rendent coupables envers l'Église, et c'est ce que s'efforcent de prouver les hérétiques. Mais nous savons que Salomon nous avertit « de frapper le fils qui s'écarte du devoir[1]. » Jésus-Christ lui-même s'arma d'un fouet, et en frappa les profanateurs du temple. L'apôtre condamne l'incestueux de Corinthe à *être tourmenté corporellement par le démon*, et il *punit d'aveuglement* Simon le magicien, qui s'arrogeait le droit de prêcher l'Evangile[2]. Le pape Syricius « commande de châtier les enfans et les jeunes filles qui » manquent à leur devoir. » Saint Grégoire-le-Grand nous raconte comment saint Benoît ramena un moine à une vie meilleure, au moyen de châtimens corporels. Il expose la pratique et les lois pénales de l'Eglise, devant lesquelles ce canon pouvait à peine se soutenir.

A cette difficulté, les commentateurs répondent, en faisant cette distinction : Il est vrai que les ecclésiastiques ne peuvent frapper *pour se faire craindre*, mais ils le peuvent *pour corriger les fidèles*. Cette distinction est certainement autorisée par le texte *per hujusmodi volentem timeri*. Mais, pour combattre les ennemis de l'Eglise sur un point d'une si grande importance, cet argument, dicté par une misérable scolastique, est, il faut l'avouer, d'une faiblesse extrême. En effet, l'intention de se faire craindre n'est pas tout-à-fait blâmable dans les ecclésiastiques constitués en dignité. Saint Augustin, dans *sa règle*, veut que le supérieur se fasse *craindre quand il commande*[3], tout en ayant cependant pour but principal de se faire aimer. En effet, dans tout gouvernement bien réglé, la vigueur et l'autorité de la loi doivent produire dans les sujets la crainte et le respect pour les chefs : sans cette crainte et ce respect, une société quelconque est bientôt dissoute. Le Sauveur du monde a accordé à son Eglise la juridiction

[1] Percute filium tuum virgâ et liberabis animam ejus à morte. *Proverb.*, 23.

[2] *Epist.*, I, c. 6.

[3] Metuendus imponat.

extérieure et intérieure, tel est le fondement du droit canonique, défendu avec vigueur contre les attaques de Puffendorf, Fébronius et autres par Mamacchi, au IV[e] livre de *ses Antiquités chrétiennes*, et dans ses *lettres* au même Fébronius. C'est là qu'il déploie, pour soutenir sa thèse, une immense érudition sacrée où le célèbre Dévoti puisa les argumens du IV[e] livre de ses *Institutions canoniques*. Donc, l'intention de se faire craindre n'est pas un motif blâmable; c'est une conséquence de la bonne constitution du gouvernement ecclésiastique.

Toute difficulté disparaît, au moyen de la leçon de notre manuscrit. Le canon, ainsi corrigé, « défend aux évêques, prêtres et diacres » de frapper les fidèles qui se rendent coupables de quelque faute, » non plus pour vouloir se faire craindre, mais en tant qu'ils agissent » témérairement dans ces violences, *per hujusmodi violentiam te-* » *merè agentes.* »

Ainsi, ce canon qui semblait ébranler la discipline ecclésiastique, en devient au contraire l'appui. Il ne défend, en effet, que la violence et une précipitation téméraire, *per hujusmodi violentiam temerè agentes.* Qui pourra jamais, en effet, justifier une manière d'agir violente et précipitée, surtout en matière de justice répressive, où le juge doit unir la modération à la sévérité [1]. Tel est le véritable sens du décret apostolique traduit par Denys; et, ici, le traducteur a voulu corriger le texte grec, si toutefois il est vrai qu'alors il était tel qu'on le lit aujourd'hui dans Labbe, καὶ διὰ τοιούτων φοβεῖν τέλοντα (par cela voulant effrayer); c'est ainsi que porte le canon 26[e] qui correspond au 28[e] des Latins.

Et, en examinant bien ce même canon, nous voyons qu'il est fondé sur les paroles même de saint Paul. L'apôtre, parmi les qualités qui doivent orner l'évêque, demande qu'il ne soit point porté à frapper, *non percussorem* [2]; sur quoi D. Calmet fait les réflexions suivantes: « Il n'y a rien de plus indigne d'un évêque que ces excès de colère

[1] Judices semper sequentur mediocritatem. *Loc. cit.*, in notâ margin. p. 290.

[2] *I Timoth.* III, 3.

» qui portent à frapper et à blesser. C'est pourquoi saint Chrysostome,
» Théodoret, Théophylacte, saint Jérôme, Estius et d'autres inter-
» prètes entendent ce mot des réprimandes trop amères et trop fré-
» quentes, et de ceux qui troublent sans raison la conscience de leurs
» frères [1]. » Voilà ce qui nous fait connaître le véritable esprit de l'Église, esprit qu'elle a reçu de Jésus-Christ. Elle veut éloigner de la dignité épiscopale tout excès blâmable; mais elle ne veut pas que le pasteur s'endorme et se laisse aller à l'indolence : elle veut, comme nous l'enseigne Gratien, que « l'indulgence accompagne toujours la
» sévérité, et que la sévérité marche toujours de pair avec l'indul-
» gence [2]; car la sévérité et l'indulgence sont nécessaires au corps
» mystique, comme le vin et l'huile aux plaies du Samaritain [3]. » Et, dans le chapitre suivant, il prouve que la miséricorde n'est pas incompatible avec la justice : *Justè judicans misericordiam cum justitiâ servat.*

Donc le canon dont il s'agit, tel qu'il est rapporté dans le manuscrit de la bibliothèque Casanate, nous fait connaître à merveille la discipline ecclésiastique, et la sévérité qu'elle met à réprimer les abus qui sont la violence et la précipitation; la violence, opposée à la mansuétude et au caractère pastoral qui est tout charité; la précipitation, contraire à la vraie manière de procéder dans les jugemens; où il faut employer les voies légales, faire preuve d'une rigoureuse équité: en même tems il nous enseigne, au moins implicitement, la véritable et légitime manière de procéder à la punition des coupables.

L'histoire ecclésiastique prouve encore que tel est le véritable sens de ce canon. Nous y voyons, en effet, que la précipitation, dont certains évêques des Gaules, de la Germanie et d'autres pays, usaient dans la punition des coupables, fut condamnée par le souverain pontife [4].

[1] Calmet *in hunc locum.*

[2] Disciplina non est servanda sine misericordiâ, nec misericordia sine disciplinâ. *Distinct.* XLV, cap. 9.

[3] Ut per vinum mordeantur vulnera, per oleum foveantur. *Ibid.*

[4] Episcopi in Galliâ, Germaniâ statim cum perpendebant, clericos suos delinquere, eos judicabant, et ejiciebant ab ecclesiâ, de quo Papa eos reprehendit. *Distinct.* XLV. cap. 3. in notâ marg.

De tout ce qui vient d'être dit, je tire la conséquence suivante : Si les impies veulent encore, comme ils l'ont fait, se servir de ce canon, tel qu'il a été lu jusqu'à présent, pour attaquer les châtimens corporels dont l'Eglise use avec une rigueur sainte et modérée à l'égard des violateurs publics et obstinés de ses lois, nous pouvons les combattre avec leurs propres armes, et nous servir, nous aussi, d'un monument si antique et si respectable. Je ne veux pas, pour cela, condamner les canonistes qui ont mal défendu leur cause par la pitoyable distinction que nous avons rapportée. On n'avait pas de meilleurs exemplaires, et le canon lui-même, en défendant à l'évêque de frapper dans la vue de se faire craindre, *volentem timeri*, donnait bien lieu à cette distinction. Or, cette restriction, apportée par les apôtres, est infiniment plus claire dans notre manuscrit, où on lit à la place, *per hujusmodi violentiam temerè agentes*. Ces paroles excluent par elles-mêmes toute objection; et confirment la véritable doctrine des apôtres en matière de discipline. Elles montrent que cette discipline n'admet ni la violence, ni la précipitation, puisque un de ces axiômes est qu'il *ne faut pas être juste sans miséricorde, ni miséricordieux sans justice* [1].

Le 30ᵉ *canon* nous offre une variante fort remarquable. C'est dans ce canon qu'est lancé contre les simoniaques ce redoutable anathème : « Si quelque évêque, prêtre ou diacre a obtenu sa dignité à prix d'ar-» gent, qu'il soit déposé, lui et celui qui l'a ordonné, et qu'il soit » retranché absolument de la communion des fidèles, comme Simon-» le-Magicien l'a été *par moi*, Pierre [2]. »

Tous les manuscrits latins rapportent ce canon de la même manière; mais dans aucun on ne lit les mots *par moi*; il y a seulement, *comme Simon-le-Magicien l'a été par Pierre*. Ce *par moi* qu'ajoute notre exemplaire donne au commandement plus d'énergie et d'auto-

[1] Disciplina non est servanda sinè misericordiâ, nec misericordia sinè disciplinâ. *Decret.* Gratian dist. 45, cap. 9.

[2] Si quis episcopus, aut presbyter, aut Diaconus per pecunias hanc optinuerit (*p* pour *b*, ce qui est fréquent dans les manuscrits) dignitatem, dejiciatur, et ipse, et ordinator ejus, et à communione modis omnibus absidatur, (*Labbe lit* absindatur; *mais le manuscrit du Vatican porte* absidatur), sicut Simon magus *à me* Petro.

rité; en le mettant dans la bouche du prince même des apôtres. Et puisque cette leçon est aussi celle du texte grec [1], il s'en suit évidemment que le manuscrit de la bibliothèque Casanate est un des plus anciens. En effet, l'omission que nous signalons ici n'a pu venir que de la négligence des copistes; une fois qu'elles se sont glissées dans les premières copies, de semblables inadvertances se reproduisent dans les suivantes, et il est presque impossible de les corriger sans recourir aux sources.

Voilà certes une preuve évidente de la vénération que, dès les tems les plus anciens, les pères, les conciles et l'Eglise entière professèrent toujours pour le pontife de Rome, dans la personne duquel ils voyaient revivre saint Pierre, selon l'expression de saint Pierre-Chrysologue: » En toutes choses, dit ce père, nous vous exhortons, frère » vénérable, à vous soumettre humblement aux décisions du bienheu» reux évêque de Rome, parce que saint Pierre, qui revit en lui, est » assis sur son siége et donne la vérité à ceux qui la cherchent [2]. On connaît l'applaudissement éclatant que les pères du concile de Chalcédoine donnèrent aux lettres du pape saint Léon. A peine furent-elles lues qu'ils s'écrièrent d'une voix unanime: « Pierre a parlé par la bouche de Léon [3]! »

On trouve, dans les pères et dans les conciles, une infinité de passages où ils déclarent que rien ne fait autorité à leurs yeux que ce qui est sanctionné par l'autorité de saint Pierre, toujours vivante dans ses successeurs. Mais bornons-nous à notre manuscrit, et faisons voir que dans toutes les opinions qui furent soutenues au sujet des canons apostoliques, on peut trouver une preuve invincible de la primatie d'honneur et de juridiction dont jouit toujours l'évêque de Rome.

[1] Ὡς Σιμὼν ὁ μάγος ἀπὸ ἐμοῦ Πετροῦ. — Alibi ὑπ' ἐμοῦ. — Vide apud Labbe Tom. *Conc.* I, p. 30. Venetiis, 1728.

[2] In omnibus hortamur te, frater honorabilis, ut his quæ à beatissimo papa Romanæ civitatis scripta sunt, obedienter attendas, quoniam B. Petrus qui in propriâ sede et vivit et præsidet præstat quærentibus sibi veritatem. *Epist.* ad *Eutychetem* quæ refertur I, p. concilii *calcedonensis*, n. 15.

[3] Petrus per Leonem locutus est. Amatus, *Appar. ad Theol.*, lib. VI, p. 257, Venetiis, 1727.

En effet, si, comme le soutiennent un grand nombre d'auteurs, ces canons sont vraiment l'ouvrage des apôtres, pourquoi Pierre parle-t-il seul, et avec une autorité si absolue ? C'est assurément parce qu'il fut toujours regardé comme le prince du collége apostolique. Aussi, dans le premier concile que tinrent les apôtres, Pierre prit seul la parole, et, après un excellent discours, il proposa de recourir à la voie du sort, et tous unanimement se rendirent à ses paroles [1].

Quant à l'opinion de ceux qui croient que ces canons ont été composés dans le second ou le troisième siècle, elle est tout aussi favorable à notre thèse. Elle prouve, en effet, que les premiers pères ont regardé l'autorité du Souverain Pontife comme nécessaire pour sanctionner toute institution canonique. Aussi, dans la lettre synodique que les pères du concile de Sardique envoyèrent au pape Jules, on lit ces mots : « Il a paru très-bon et très-convenable que les seigneurs-prê- » tres en réfèrent, sur chacune de leurs provinces, au chef, c'est-à- » dire au siége de l'apôtre Pierre [2]. »

Et saint Jérôme, écrivant au pape Damase, dit : « Je parle au suc- » cesseur du pêcheur et au disciple de la croix. Ne suivant aucun chef » si ce n'est le Christ, je m'unis de communion à votre Béatitude, » c'est-à-dire au successeur de Pierre [3]. »

La preuve serait encore beancoup plus forte dans l'opinion de ceux qui regardent ces canons comme supposés par les hérétiques. Que peuvent donc dire, en effet, les ennemis modernes de la suprême juridiction du Pontife romain, si les anciens hérétiques l'ont respectée au point de nous montrer Pierre imposant seul à ces règles le sceau de son autorité ? C'est saint Augustin qui apprend à combattre ainsi nos ennemis avec leurs propres armes : « Si par hasard, dit ce saint » docteur, ils ont avancé quelque vérité, non-seulement il ne faut pas

[1] *Act.*, cap. I, 15 et seq.

[2] Hoc optimum et valdè congruentissimum esse videbatur si ad caput, id est ad Petri apostoli sedem, de singulis quibusvis provinciis referant Domini Sacerdotes. Apud Natal. Alex., *Sec.* I, t. III, p. 75.

[3] Cum successore piscatoris et discipulo crucis loquor. Ego nullum primum nisi Christum sequens, Beatitudini tuæ, id est cathedræ Petri, communione consocior. *Epis.* 57; *ad Damas.*, t. I, p. 29, édit. de Migne.

dement commun, et nous n'osons lui refuser une place dans la variété des langues *ariennes*. L'*Arran* était séparé par l'*Araxe* du pays des *Mèdes* qui furent les *Aris* par excellence, et que gouverna une dynastie de rois dont la résidence était *Ecbatane*, la ville actuelle d'*Hamadan*. La langue arménienne a conservé dans le qualificatif d'*ari*, qui signifie *courageux*, *fort*, un souvenir de leur vaillance. La *Parthyène* unissait la *Médie* à une contrée appelée *Arie* par Strabon, et, en descendant en droite ligne au midi, on retrouve l'*Elam* des saintes lettres que la philologie a récemment ramené au radical d'*Iran* ou d'*Ilan*, tel qu'il est écrit dans les inscriptions pehlvies de Kermanchâh. Enfin, sur le littoral de la mer Erythrée, et le long de l'*Indus*, s'étendait un autre vaste pays que Strabon et Pline nomment *Ariane*, et la réunion de toutes ces provinces désignées par des mots analogues composait l'ensemble de l'empire d'*Iran*, nom national et unique que les Persans donnent actuellement encore à leur patrie. Quand la domination des *Aris* ou des *Mèdes* devint la succession de Cyrus, une race rivale, les *Anaris* paraissent et s'élèvent à des destinées politiques non moins éclatantes. Ces *Anaris* ou *Aris non purs* sont les *Perses*, et les souverains de cette nouvelle dynastie s'honorèrent, sur les rocs de Persépolis, du titre de *rois des rois d'Iran et d'Aniran*.

Les Arméniens, branche anciennement détachée de la même souche, campèrent dans les plaines d'*Ararad*, qu'arrose l'Araxe, et occupèrent comme un poste avancé les montagnes plus occidentales de la Haute-Arménie. Ils refoulaient au midi et à l'ouest la race chaldéenne que nous pouvons considérer comme plus ancienne, et qui a laissé par tous ces lieux des traces ineffaçables de son passage. Les combats de *Bélus* contre *Haïg*, chef de la tribu arménienne, lequel défait les Arméniens sur les bord du lac de Van, les conquêtes d'*Aram* sur *Parcham*, souverain de l'Assyrie septentrionale, la guerre d'*Ara*, vaincu et tué par *Sémiramis*, tous ces souvenirs de l'histoire primitive, conservés dans des chants et des poèmes, sont les preuves de la lutte des deux races qui se disputaient ce territoire. L'avantage resta aux envahisseurs, et ils constituèrent une sorte de monarchie qui ne parvint jamais à se maintenir dans une pleine et solide indépendance. Elle releva toujours plus ou moins des autres monarchies puissantes qui l'avoisinaient. Le symbole du Magisme, en se propageant dans la

nation, l'unit à celle de l'Iran par les nouveaux rapports d'une subordination spirituelle. De plus, un vice national et originel, rompant sans cesse les liens d'unité politique qui font la force et la vie des nations, alimentait au sein de celle-ci les haines, les divisions, les guerres et l'anarchie, en sorte qu'elle était vulnérable aux coups de tous ses ennemis extérieurs. La charité de la loi chrétienne, abolissant les superstitions de l'idolâtrie et le culte du feu, ne guérit point radicalement les âmes de cette maladie, et les pages de l'histoire moderne nous offrent un tissu de trames ourdies par le frère contre son frère, pour vendre ou livrer le pays aux Persans, aux Grecs, aux Géorgiens, aux Arabes, aux Mongols et aux Turcs seldjoucides, tandis que l'amour vaniteux d'une vaine suprématie précipitait l'église arménienne dans le schisme, et consommait ainsi ses infortunes sociales par la dernière des trahisons.

La province d'*Ararad* fut le centre privilégié de la monarchie arménienne. Six villes bâties non loin de l'Araxe et décorées du titre de capitales, nous révèlent elles seules les vicissitudes de sa fortune et ce goût d'instabilité qui la conduisit, comme nous le disions, à sa ruine religieuse et politique. D'abord nous avons *Armavir*, l'*Armauria* de Ptolémée, qui nous offre le même radical d'*ar* ou d'*ari* et qui fut le siége des souverains jusqu'au tems d'*Erovant II*, c'est-à-dire jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne. Elle était ombragée par ces arbres sacrés dont le frémissement et l'agitation des feuilles étaient consultés dans les mystères de la divination. On suppose qu'elle était dans le district d'Archarouni, vers l'ombouchure du Khasag. Ensuite, deux autres villes se disputent l'honneur de la résidence royale, *Erovantachad*, vis à vis de l'embouchure de l'Akhouréan, et *Vagharchabad*, consacrée par le paganisme à la déesse Diane. Les rois l'habitèrent jusqu'au milieu du 4ᵉ siècle de notre ère, et lorsque saint Grégoire l'Illuminateur la convertit à la foi chrétienne, il y éleva l'église patriarcale d'Echtmiazin. Là, dans l'enceinte du cloître qui l'entoure, nous avons trouvé des fûts et des chapiteaux de colonnes dont le style, beau malgré sa rudesse, remonte certainement à cette époque. Saint Grégoire, en choisissant ces lieux pour la métropole de l'Église arménienne, voulait porter le coup mortel au culte idolâtrique qui paraît y avoir eu son principal sanctuaire. En effet, près

d'Erovantachad, était un canton nommé *Pakrevant*, c'est-à-dire le *pays des idoles*, et son chef-lieu était *Pakvan* ou *Pakaran*. On y avait transféré les statues des Dieux vénérés à Armavir, et Erovaz, frère du roi Erovant, en était le grand prêtre. Le magisme y avait aussi ses autels, et selon l'historien Agathange, le roi de Perse, Ardachir, restaurateur du culte de Zoroastre, avait ordonné qu'on y entretînt un feu perpétuel. Le feu fut éteint par l'eau du baptême qui ruissela des mains de Grégoire sur la tête des habitans, et le temple devint une église dédiée à saint Jean-Baptiste.

Au confluent de l'Araxe et du Medzamor, était une autre ville très ancienne et pareillement un foyer du Magisme. Elle s'appelait *Ardachad*, et lorsque les armées du roi sassanide Chapour II la saccagèrent, ils y détruisirent, au témoignage des historiens, neuf mille maisons juives. L'établissement de cette colonie israélite pouvait remonter à la dispersion des tribus qui prirent la direction de la Parthyène et de la Médie. Les enfans d'Israël devaient être attirés de préférence dans un pays où, depuis l'arrivée de la puissante famille des Pagratides, plusieurs autres émigrations juives s'étaient retirées à cause des privilèges politiques qu'on leur concédait. Un autre document de Fauste de Byzance semble favoriser cette opinion. Il rapporte que huit mille maisons juives peuplaient Zarehvan, ville voisine du même canton de Pakrevant. . . . .

De Nagharchabad, les rois allèrent à *Tovin*, au nord d'Ardachad, sur la même rivière du Madzamor. Elle fut la résidence des derniers Arsacides, des *Marzbans* ou *gardiens de frontières* sous la suzeraineté persane, et des gouverneurs préposés par les khalifes de Damas et de Bagdad. Les émirs musulmans la détruisirent en même tems qu'*Ani*, cité dont nous décrirons ensuite longuement la position, les ruines et les malheurs politiques.

Enfin, dans la partie septentrionale de l'*Ararad*, en se dirigeant vers les montagnes qui se joignent à la chaîne du *Tcheldir*, portant chez les anciens géographes le nom remarquable de *Monts Chaldéens*, nous trouvons *Kars*, dont nous parlerons aussi, comme rentrant dans la ligne de notre itinéraire. Il suffit ici de dire qu'elle forma une souveraineté particulière pendant un siècle environ. Pour compléter cette liste des capitales, nous pourrions ajouter les noms de *Van*, de *Khe-*

lath, *d'Amid*, de *Miafarekin*, sous les *Orthokides*, de *Sis* en Cilicie, sous la dynastie Rhoupénienne, et nous aurions alors la liste générale des changemens du pouvoir le plus changeant de l'Asie.

La vallée dans laquelle nous descendions de la haute Arménie, formant le territoire d'Erzéroum, porte le nom de *Pasen* et semble correspondre à la *Phasiane* des Grecs du Bas-Empire. Elle se divise en deux districts distingués, d'après leur élévation réciproque en *Pasen supérieure* et *inférieure*. Le premier où nous étions, commençant un peu au-dessous des sources de l'Araxe qui sort des monts *Bin-gueul*, s'étend sur la rive gauche, jusqu'à *Tchoban-Kuprisi* ou le *pont du berger*, tandis que, sur la rive droite, il se prolonge sept lieues plus à l'est, vers le village de *Delibaba*. Anciennement, il s'élargissait en cercle du côté du nord, rasait le pied des *monts Moschiques*, et comprenait même le territoire de la ville de Kars. Cent-vingt ans environ avant l'ère chrétienne, une colonie de barbares appelés *Vant* ou *Vount*, du nom de son chef, s'établit dans ce lieu même qui prit le nom de *Vanant*. Moïse de Khoren dit Bulgares cette horde qui avait des mœurs si féroces qu'elle considérait comme licites le meurtre, le rapt et le brigandage. Les Lazes et les Lesghis, retranchés dans la partie avoisinante du Caucase, se livrent encore sans retenue à ces excès, et il serait possible que ces *prétendus* Bulgares fussent une de leurs tribus. Au 10e siècle de notre ère, lorsque Moucheg, frère d'Achod III, fonda la principauté de Kars, il parvint à réprimer les désordres et à policer les mœurs sauvages des hommes du Vanant. Ce même pays portait encore le nom de Pasen *anpaïd*, c'est-à-dire *sans bois*, et la nudité de son sol le distinguait ainsi de la partie inférieure de Pasen, plantée d'arbres. Actuellement, si l'on excepte le mont Soghanlu, couvert de sapins, et quelques autres localités, les montagnes et les vallées sont également nues et dépouillées; ce qui confirmerait l'opinion émise précédemment, que les ravages de guerres qui ont sans relâche dévasté l'Arménie, et l'apathie de habitans, sous le joug étranger, sont les deux causes premières de disette de bois. La terre, en effet, est trop fertile et trop richement arrosée par l'eau des neiges, des sources et des rivières, pour leur refuser cette production nécessaire.

Etant partis assez tard d'Erzéroum, la nuit nous surprit au premier

village de la vallée, à cinq lieues environ. On l'appelle *Kordjan*, et il est habité par des Turcs et des Arméniens. Le 9 août 1838, peu après le lever du soleil, nous atteignions *Hassan-Qualeh*, distant de deux heures. Pendant qu'on changeait les chevaux, nous visitâmes les ruines du bourg et de la forteresse que des géographes confondent avec Erzéroum, nommé *Théodosiopolis*, comme nous l'avons dit précédemment. Sa situation est avantageuse. La nature lui a taillé dans le roc l'assiette où elle domine la vallée qui se déroule magnifiquement à ses pieds. Les Romains, habiles connaisseurs des positions militaires, ont dû choisir celle-ci pour tenir le pays en échec. Nous pensons qu'elle est la ville ou citadelle de *Léontopolis*, mentionnée par Eustathe, et que Procope place dans la vallée de Pasen, à une distance de trois milles, mesure qui s'accorde avec son éloignement du territoiré d'Erzéroum. Seulement il la nomme *Justinianopolis*, parce que l'empereur *Justinien* l'honora ensuite de son nom. Elle fut aussi connue sous celui de *Vasani* ou *Pasani*. Au commencement de ce siècle, elle comptait encore 1700 maisons ; mais la dépopulation croissante de l'empire ottoman a réduit ce nombre à 400 tout au plus. Les familles arméniennes ont suivi l'armée victorieuse des Russes. Le château, autrefois assez fortifié, est désert, et les murs sont à moitié démolis. Un souterrain intérieur communiquait avec la rivière qui coule au bas, sous les murailles de la ville. C'est l'ancienne *Mourts* des auteurs arméniens, formée des eaux du Nabou, ruisseau qui traverse le bourg de Nabi, et du Kournidj, sortant du mont Gharghalagar. Nous indiquerons ensuite le point où elle mêle ses eaux à l'Araxe. Là, sur ses bords, jaillit une source abondante d'eau sulfureuse. Vers l'an 1760, Ismaël-Effendi, directeur de la douane d'Erzéroum, l'enferma dans une espèce de tour voûtée, pour la commodité des baigneurs. Une semblable fondation est sacrée aux yeux des musulmans. Djâfar Mohammed Sâdiq, auteur du Kâfi, somme théologique fort importante pour la connaissance de l'islamisme, enseigne que cinq sortes d'œuvres survivent au croyant, et lui transmettent en l'autre monde leurs mérites : 1° un fils intercédant pour lui auprès de Dieu, preuve, dirons-nous en passant, que les Turcs sont plus près que les protestans de la vérité du dogme catholique, touchant la croyance du Purgatoire et les pratiques de l'intercession pour les

morts; 2° un exemplaire du Coran, copié de sa main; 3° un champ ensemencé; 4° l'ouverture d'un nouveau puits; 5° les aumônes; 6° parmi les aumônes, celles qui ont un effet reversible, c'est-à-dire qui conservent après le décès du bienfaiteur un caractère d'utilité publique. Elles comprennent les legs religieux, les fontaines élevées sur les chemins pour les voyageurs, les ponts, les écoles, les caravansérails et ce qui sert même aux animaux des caravanes. A ce sujet, le même auteur raconte qu'un musulman ayant laissé dans le lieu de sa halte nocturne l'anneau en fer auquel on attache les chevaux et les mulets, Dieu lui fit connaître qu'il avait fait une action charitable. Mais, la nuit suivante, un autre musulman qui passait en cet endroit, ayant engagé, par mégarde, son pied dans le même anneau, tomba rudement à terre; et, pour prévenir un pareil accident, il le retira. Alors une seconde révélation lui apprit qu'il avait également agi avec charité.

La cime de la montagne qui s'élève au-dessus d'*Hassan-Qualeh*, offre un phénomène remarquable. C'est un puits d'eau vive près du lieu appelé *Hassan-Dédé*, où les chrétiens et les musulmans vont en pélerinage. Du côté de l'orient, sur une colline inférieure de la plaine, est le monastère de *Pasenoi*, dit aussi *couvent d'Hassan-Qualeh*. Sa chapelle, petite, mais bâtie avec goût, contient les restes d'un écrivain distingué chez les Arméniens par son savoir et par l'élégance de sa diction. Il était de l'ancienne famille des *Pahlevounis* ou *Pahlvies*, et se nomme *Grégoire Magistros*. Il florissait au 11e siècle et avait reçu à Constantinople toutes les lumières de l'éducation classique. L'empereur *Constantin Monomaque* lui conféra la dignité de gouverneur de la Mésopotamie. Au milieu des occupations administratives, il trouvait le loisir de traduire en sa langue les ouvrages les plus estimés des littératures chaldéenne, arabe et grecque. Il composa une grammaire arménienne pour son fils aîné, *Vahram*, lequel monta ensuite sur le siège patriarcal. Il possédait si parfaitement l'arabe, qu'il composa pour un poète, son ami, dans l'espace de trois jours, un poème de mille vers, où il résumait l'histoire et les vérités traditionnelles des Testamens ancien et nouveau. Il cherchait surtout à prouver la fausseté de ce préjugé, érigé en dogme chez les musulmans, que leur livre, le Coran, n'est point un modèle inimitable de

style, et il avait réussi dans son dessein. Plusieurs fois le monastère de Pasenoi servit de refuge aux patriarches chassés de leurs métropoles par les invasions des Perses, des Arabes et des Turcs. On raconte qu'il fut aussi la retraite de *Méchitar*, fondateur de l'ordre des religieux qui, retirés à Venise et à Vienne, travaillent à régénérer leur nation avec la double lumière de l'orthodoxie et de la science.

Au-delà d'Hassan-Qualeh, nous suivions la route qui va directement à l'est ; elle traversait une plaine grasse, mais peu cultivée, et dépouillée en cette saison, comme le désert. Le soleil de midi dardait ses rayons avec force et les cigales accompagnaient seules de leur chant aigu le bruit des pas de notre caravane. La vue de tombes gisantes à l'écart nous attira vers un cimetière très ancien. Le tems avait effacé sur les pierres les noms arméniens de ceux qui sont déjà passés à l'éternité, et il ne restait que le signe toujours ineffaçable de la croix. Nous remarquâmes quelques marbres funéraires sculptés en forme de brebis ou bélier, emblème commun dont nous avons parlé, et l'un d'eux figurait aussi un cheval équipé pour le combat. Au bout de deux heures, nous atteignions un village arménien dit *le village du pont*. A côté étaient les restes d'un grand caravansérail que ses arabesques et ses arceaux presque gothiques nous firent prendre d'abord pour une église. En face, est un pont hardiment jeté sur l'*Araxe*, qui reçoit en ce lieu les eaux de la *Mourts* ou rivière d'Hassan-Qualeh. On l'appelle le *pont du berger*, *Tchoban-Kuprisi*, et l'on rapporte que la violence des eaux du fleuve renversant tous les ouvrages des architectes qui tâchaient d'élever des arches dans le courant, un simple berger l'entreprit et le termina heureusement, donnant de la sorte un démenti à la muse de Virgile :

. . . . . pontem indignatus Araxes.

Il faut vraisemblablement placer là ou dans la position de *Kupri-Keni*, *village du pont*, l'ancienne ville de *Vagharchavan* que Moïse de Khoren dit avoir été fondée par le roi *Vagarch*, dans le 2ᵉ siècle, en mémoire de sa naissance. La princesse sa mère y avait été surprise dans un voyage par les douleurs de l'enfantement.

La route tournant alors au nord-est, une autre vallée plus rétrécie

s'ouvre parallèlement au fleuve, et nous la suivîmes pendant quatre heures, jusqu'à la venue de la nuit. Les étoiles commençaient à briller, quand nous entrâmes dans le village de *Khorassan*, limite et chef-lieu de la vallée inférieure de *Pasen*. Le bey qui y commande, est Kurde, et il exerce l'inspection sur les tribus nomades de sa race qui conduisent l'été leurs troupeaux dans les montagnes environnantes de Gharghebaghar, d'Hemnar, de Gudjur et d'Aladagh. La population de Khorassan, assez considérable, est un mélange de chrétiens et de musulmans.

Le 9, dès le matin, nous marchions plus au nord-est, à travers des vallées fleuries, mais changées en solitudes par les incursions des Kurdes. Le bey nous avait donné des cavaliers d'escorte et nul ennemi ne se montra. A trois heures de distance, nous traversâmes le village d'*Akali*, dont les huttes en terre étaient groupées au fond d'un ravin. Il en sortit quelques enfans, le corps nu, noirci par le soleil, et semblables à des nègres. Ce lieu semblait être un domicile de la souffrance et de la misère.

De la route exhaussée tout à coup sur des collines, l'œil embrassait un horizon vaste, mais uniforme, dans la confusion des montagnes qui le sillonnaient en tout sens. Vers le nord, de rares bouquets de pins apparaissaient comme des taches de verdure. Deux lieues plus loin, nous descendions dans le vallon de *Medjengerd*, ainsi nommé de la forteresse qui couronnait autrefois une colline détachée et dont les rocs ont été découpés par la nature en mille formes fantastiques [1]. Les unes imitent des obélisques, les autres des pyramides, et quelques pointes ressemblaient aux statues d'anges que la foi catholique suspendait aux flèches et aux voûtes des temples du moyen âge. Plusieurs cavernes creusées dans leurs flancs, paraissent avoir servi de sépulture. On monte à la citadelle par un sentier qui serpente sur le revers oriental. Sa plate-forme ovale a cent vingt mètres de longueur sur quarante-cinq de large. Les fortifications premières ont disparu et il ne reste que des pans de murs élevés depuis l'arrivée des Turcs. Le

[1] Dans une *lettre* précédemment envoyée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nous avons confondu *Medjengerd* avec *Manazgerd*, situé dans le Douroupéran, province limitrophe de celle d'Ararad.

nom de Medjengerd est cité dans l'histoire des *Orpélians* [1]. Là est un chétif hameau où vivent cinq ou six familles arméniennes confondues avec d'autres d'origine kurde, par le costume, le langage et peut-être par leur ignorance religieuse. Des habitans nous dirent qu'on appelait aussi ce lieu *Zévine*, probablement à cause de la fontaine d'*eau chaude* voisine qui porte le même nom.

Remarquons dans le mot *Medjengerd* sa terminaison *gerd* exprimant à peu près comme l'autre radical arménien *pert*, un *château*, une *forteresse*. Il se rencontre à la fin de beaucoup de noms de lieux de l'Arménie et aussi de la Perse, comme dans *Oloudjerd*, *Bouroudjerd*. *Gerd* existe dans la langue russe sous la forme *gorod*, avec la signification de *ville*.

Le 10 juillet, nous partîmes à la fraîcheur du matin, accompagnés de dix hommes, Turcs et Kurdes, qui devaient nous protéger contre les attaques de leurs frères infestant la contrée et rançonnant les voyageurs. Leur équipement consistait en un sabre et de vieux fusils à pierre, plus une paire de pistolets à peine en état de faire feu ; quelques-uns avaient une longue lance qu'ils brandissaient, en galopant, sur leurs chevaux maigres, petits, mais alertes. Leurs haillons, leur barbe négligée, et la rudesse de leurs traits, les assimilaient très-bien aux brigands que nous redoutions, et quelquefois la conscience était prête de céder à ses scrupules sur leur fidélité. Néanmoins, ils furent irréprochables, et semblèrent même regretter de n'avoir pas l'occasion de signaler leur bravoure. Après avoir prélevé la taxe convenue, ils nous quittèrent à un large plateau, d'où l'on voit, sur la droite, dans la montagne, un château célèbre dans l'histoire locale de *Keur-Oglou*, chef de voleurs, qui, au commmencement du dernier siècle, s'était, par ses hauts-faits, constitué souverain indépendant de ce pays. D'autres souvenirs militaires plus récens rendaient ce même lieu digne de notre intérêt. Là, dans la guerre des Russes, les Turcs, commandés par le pacha d'Erzéroum, étaient venus leur livrer bataille. Mais le désordre et l'inhabileté de la milice ottomane n'avaient pu résister à la tactique régulière et à l'organisation supérieure de l'ennemi, et sa

[1] Elle a été traduite par feu M. Saint-Martin. Voy. *Mémoires sur l'Arménie*, t. II, chap. 5.

victoire fut complète. Quelques-uns de nos guides, trompés par les préjugés du patriotisme, attribuaient leur défaite à la trahison, au lieu d'avouer ce qui est dans la pensée des esprits éclairés, qu'aujourd'hui les pouvoirs musulmans de l'Asie sont impuissans à lutter contre la force, sans cesse croissante, des puissances chrétiennes de l'Europe. L'Islamisme a épuisé chez ses enfans les sources de courage, d'énergie et d'espérance que la doctrine de la vraie révélation ouvre plus larges et plus intarissables dans nos sociétés. Un vieillard, témoin actif de cette journée, m'indiquait, en soupirant, les fosses actuellement effacées où furent entassés ses compagnons. C'était un janissaire de l'ancien régime, et il en avait la fierté. Il nous dit avoir fait ses premières armes en Egypte, contre les Français, dont il louait encore les bataillons carrés, et sur son épaule était la marque d'un coup de feu reçu au siége de Saint-Jean-d'Acre.

De là, nous descendîmes, par une pente rapide, dans une vallée qu'environnait un rempart de monts rougeâtres et arides. Nous changeâmes de chevaux à son village appelé *Pardez* ou *Bardez*, ce qui signifie *jardin* dans la langue arménienne, et qui n'est rien moins que notre mot *Paradis*. Si jamais l'Arménie a été le lieu du paradis terrestre, ainsi que le pensent certains commentateurs des saintes lettres, parce qu'ils y trouvent les *têtes* des *quatre* fleuves, dont l'un d'eux, l'*Euphrate*, est *textuellement* désigné dans la Genèse, il faut reconnaître en même tems que la malédiction encourue par l'homme coupable pesa de tout son poids sur la nature qui avait été le témoin et l'occasion de sa chute, et ce serait pour cette raison qu'elle conserve un caractère frappant de tristesse et de désolation. A ce sujet, il n'est pas inutile de citer le nom que les Arméniens donnent à ce séjour primitif de la félicité et de l'innocence. Ils l'appellent *Trakhd*; or, le mot *Trakhd* n'est que le mot *derakht* du persan actuel et des langues ariennes, sœurs de l'arménien, comme nous le disions précédemment, lequel signifie *arbre* en général. Ainsi, un mot unique d'un idiôme parlé par le peuple dont le pays fut peut-être le berceau de l'humanité, ou qui, du moins, l'avoisine, conserve et résume la tradition de l'*arbre* mystérieux *de la science du bien et du mal.*

Bardez est l'assemblage d'une soixantaine de maisons, la plupart musulmanes. On y remarque une mosquée qui fut probablement une

église avant l'invasion des Turcs, et un château perché sur le ravin au fond duquel écume et gronde un torrent. Après avoir laissé tomber la chaleur du jour qui est extrême dans l'enfoncement de la vallée, nous repartîmes, en grimpant, au nord, sur des rocs, et allâmes coucher à *Tchermig*, plus éloigné de deux heures. Tous les Arméniens ont déserté ce village, et il n'y reste que quelques familles turques. Le nom de *Tchermig*, tenant au radical *tcherm* (le *guerm* des Persans), nous fit demander si, dans les environs, il ne se trouvait pas une fontaine d'*eaux chaudes*. La nature volcanique des montagnes autorisait encore cette question. On répondit que la source était dans le village même, et nous y trouvâmes effectivement une eau d'un goût acide, mais agréable, dont la chaleur s'élevait à cinquante-cinq degrés Réaumur. On nous la dit très-efficace pour les rhumatismes et les maladies de peau.

Le 11, nous montâmes avec diligence le mont *Soghanlu*, couvert de sapins, dont quelques-uns étaient d'une venue vigoureuse. Sous leurs rameaux l'herbe croissait en abondance, entretenue par des sources ruisselant de tous côtés. Cette végétation et cette vie inattendues présentaient un agréable contraste avec l'universelle aridité qui fatiguait habituellement nos regards. Le Soghanlu est uni à une montagne appelée *Echek-Meidani* ou *le Champ-de-l'Ane*. Les Kurdes, cachés dans l'épaisseur de la forêt, attaquent avec avantage les voyageurs, et se contentent de les dépouiller, s'ils n'opposent aucune résistance. Les hommes qui nous escortaient, avaient la mémoire ornée de cent aventures fort peu rassurantes et qu'ils racontaient, soit comme un avertissement, soit pour se mieux faire valoir. Certainement une attaque était possible, et nous étions sur nos gardes; mais la Providence nous en délivra comme de beaucoup d'autres accidens. Car souvent nous avons eu lieu d'admirer, avec M. Scafi, la facilité avec laquelle nous franchissions des passages représentés comme dangereux ou même infranchissables. Au revers de cette chaîne, une immense plaine s'étend au nord-est et va se joindre à l'ancien plateau de *Chirag*, si elle-même n'en est point un prolongement. A une heure de distance, nous laissâmes sur la gauche le village de *Vérichou* et son ancien château. Un peu plus loin, nous vîmes les traces d'autres bourgs abandonnés depuis la venue des Russes, par la population ar-

ménienne. Le pays est fertile, et il est arrosé par la rivière de Kars, qui va se jeter dans l'Araxe. Après six heures de marche, nous atteignions le village de *Kodja-Pounar*, situé sur un versant d'où l'œil embrassait la chaîne des monts qui viennent du nord-ouest se nouer à l'*Arakadz*, et au-dessus des pics blanchis de celui-ci, dominait la tête de l'*Ararat*, que séparait encore de nous un espace de plus de trente lieues.

Ce jour-là, notre gîte fut la maison d'un Kurde, chef du village. Comme il était absent, l'épouse fit à sa place les honneurs de la réception. Ce peuple nomade, et réputé barbare par les Turcs, comprend mieux qu'eux néanmoins la constitution patriarcale de la famille et les droits légitimes de la femme à l'affranchissement qu'elle a obtenu du Christianisme dans nos sociétés. La polygamie est plus rare chez eux, et moins révoltante dans son oppression. La maîtresse du logis était l'unique compagne de son mari, et, comme les femmes turques, elle ne fuyait pas notre présence. Elle avait même quelque chose de la hardiesse décente des femmes chrétiennes, et elle témoignait de l'empressement à notre service. M. Scafi et moi, nous lui en exprimâmes notre satisfaction, en l'invitant, après le repas du soir, à prendre le thé, offre qu'elle accepta franchement, et elle s'étonnait que nous la fissions asseoir, honneur inouï pour les femmes en ces contrées où elles se tiennent toujours debout en présence de l'homme, et dans la posture humiliante d'une esclave.

La richesse principale des Kurdes consiste dans leurs troupeaux. Le soir, nous vîmes descendre de la montagne plusieurs centaines de brebis entourées des leur agneaux bêlans et un grand nombre de chèvres au poil soyeux et à la mamelle traînante. Un seul enfant paissait ces animaux, mais il avait sous ces ordres plusieurs mâtins d'une taille énorme et d'une vigilance dangereuse, surtout pour l'étranger qui attire leur défiance par la singularité de son costume. Pendant que nous tournions autour de la bergerie, l'un d'eux se jeta à l'improviste sur nous, saisit notre jambe et bien que heureusement le cuir de la botte offrît à ses dents une résistance, néanmoins il nous a laissé un souvenir *ineffaçable* de Kodja-Pounar. Depuis, à l'approche des villages et des campemens, il fallait avancer avec précaution et livrer une espèce de combat à ces gardiens inhospitaliers.

Le 12, nous continuâmes la route au nord-est, le long de ce versant couvert de moissons et de villages en partie dépeuplés par le départ des Arméniens. Nous marchâmes quatre heures avant d'arriver à la plaine proprement dite de Kars, où la rivière qui traverse la ville, décrit une parabole en accourant de la vallée inférieure de Pasen. Nous chevauchâmes encore une heure et demie sous un soleil ardent et au milieu de tourbillons de poussière soulevés par un vent du sud, de sorte que notre caravane et nos personnes étaient en piteux état pour répondre à la politesse de Scander-Pacha, qui avait envoyé aux portes de la ville la garde de son palais, pour nous recevoir. La lecture de notre firman, porté d'avance par Ali qui en relevait les termes favorables par son costume constantinopolitain et par un air de discrétion diplomatique, avait fort mal à propos occasionné cette cérémonie qu'il fallait de plus reconnaître autrement que par des paroles de gratitude.

Nous entrames donc dans *Kars* au milieu de ces cavaliers et une foule de curieux moins surpris sans doute que nous-mêmes d'un semblable honneur. Reçus dans la maison et la chambre du *maire* ou *kidia* qui les avait préparées avec soin, M. Scafi commença à les sanctifier par la célébration de la sainte messe. En un clin d'œil, deux malles superposées l'une sur l'autre, formaient un autel et nous avions régulièrement chaque dimanche, la consolation d'observer un commendement essentiel de l'Église et d'unir à ses prières les nôtres, au milieu de ces populations rachetées par la même victime et qui ne participent point encore au prix ni aux mérites de son sacrifice. Bien que le logis de nos hôtes fut souvent très mal disposé pour cette cérémonie et qu'il fut assez difficile de se soustraire aux regards de leur curiosité, cependant tout finissait par s'arranger de manière que nous restions parfaitement libres dans nos exercices spirituels, et jamais, à cet égard, nous n'avons éprouvé un seul désagrément.

A peine ce devoir religieux avait-il été accompli, que les gardes du pacha venaient de sa part nous inviter à monter à son palais situé dans la partie supérieure de la ville, au pied de la citadelle qui la couronne en amphithéâtre. *Scander-Pacha* était un jeune homme d'une trentaine d'années, ayant des manières et un langage polis, et l'intérêt de son discours témoignait qu'il entrait pleinement dans les idées de

réforme et de régénération. Son uniforme bleu était orné de la grande décoration en diamans. Il nous fit cadeau d'un livre historique turc, et mit à notre disposition les hommes nécessaires pour l'excursion des ruines d'Ani.

La position de Kars offre un agréable coup-d'œil en s'entr'ouvrant au midi, sur les bords de la rivière qui lui dessine de ce côté le contour d'un fossé naturel. Les remparts extérieurs sont en ruine et abandonnés; son château a été flanqué de tours et de bastions dans le style turc par le sultan Mourad, vers l'an 1580. On nous raconta qu'une poignée d'artilleurs russes s'en empara sans coup férir, à la dernière campagne. Le gouvernement le sait; mais telle est sa faiblesse ou son insouciance, qu'il ne pense aucunement à le fortifier.

Le nom de *Kars* est rapporté au radical géorgien *gari* ou *kari*, lequel signifie *porte*, cette place étant en effet le lieu d'*entrée* ou de *sortie* de ceux qui se dirigent vers les deux royaumes de Géorgie ou d'Arménie. Chez les auteurs anciens, elle a simplement la qualification de *Pert* ou *citadelle*. Vers l'an 961 de notre ère, Kars fut élevé au rang de ville et même de capitale du *Vanant*, et trois petits souverains y résidèrent consécutivement. Mais, l'an 1064, *Kakig*, petit-fils de *Moucheg*, la céda à l'empereur *Constantin Ducas*, en échange de la ville de *Dzamentav*, dans l'Asie-Mineure. L'an 1394, un certain *Firouz Bakht* livra la place aux armées de *Timour Leng*. Ayant été reprise par les Persans, elle passa aux Osmanlis vers l'an 1579.

Au commencement du dernier siècle, la Propagande catholique, si zélée pour la conversion de ces contrées, avait établi à Kars une succursale de l'église d'Erzéroum. Le choix de ce lieu témoignait seul de l'intelligente sagesse qui dirigeait toutes les opérations de ses ouvriers. Kars, en effet, doit servir de point de réunion aux églises et aux fidèles dispersés sur les frontières extrêmes des Géorgiens et des Arméniens. Aujourd'hui, son occupation serait encore plus importante, parce que, de là, on peut, avec facilité, surveiller, secourir et consoler les catholiques des provinces russes voisines, qu'une fausse politique cherche à isoler entièrement du reste de la catholicité.

Avant la guerre, soixante familles arméniennes habitaient la ville, ce nombre se borne aujourd'hui à quelques maisons; mais il augmenterait rapidement, si un lien religieux les groupait, et si les bien-

faits de l'éducation étaient offerts aux enfans. Les chrétiens étaient alors sous la direction d'un vartabed appelé *Balquapan*, constantinopolitain d'origine, qui nous reçut avec affabilité. Il avait l'instruction et une douceur de caractère propres à l'amener à une conciliation de doctrine, si, dès le lendemain, nous ne l'avions quitté.

Nous eûmes la visite, non moins agréable, d'un autre Arménien. C'était un catholique de Tiflis, d'une quarantaine d'années, et investi, à Kars, de la dignité d'agent consulaire russe. Il portait à sa boutonnière la médaille de l'empereur, et il était coiffé de la casquette européenne, symbole d'honneur et de liberté chez les nations musulmanes de l'Asie. Il nous salua avec la cordialité et l'ouverture d'âme que les Orientaux, sous l'oppression mahométane, ne peuvent même simuler. Il nous fit voir, dans le bazar, les produits que quelques marchands russes, placés sous sa protection, tirent de la Turquie. Ce sont des pelleteries, du suif et surtout du bois de construction que le gouvernement russe achète et fait amener, à haut prix, du mont *Soghanlu*, pour l'achèvement de la forteresse d'*Alexandropole*, l'ancienne *Gumru*. Les Turcs sont ainsi assez complaisans pour fournir les matériaux d'un ouvrage militaire qui commande et menace leur frontière.

La chaleur était forte, et le thermomètre marquait, à l'ombre, dix-neuf degrés Réaumur. Le lendemain, 13 août, nous partîmes après midi, marchant vers l'est, à travers des plaines couvertes d'herbes et se perdant dans le vague d'un horizon sans limites. Nous foulions l'ancien plateau de *Chirag*, célèbre par la fécondité de ses pâturages. Actuellement, il est en partie inculte et vide de toute habitation. Avec la nuit, nous arrivions au village de *Sou-Batan*, qui compte plusieurs familles arméniennes Le 14, levés avec le soleil, nous descendions précipitamment la plaine inclinée vers le sud, et, à deux heures de distance, nous traversions un village appelé *Djola*, tout peuplé d'Arméniens. De là, nous galopions avec empressement vers les ruines d'*Ani*, qui, une lieue plus loin, dans la même direction, se montrait comme une ville de guerre, armée et vivante, avec ses remparts, ses tours crénelées, ses dômes de chapelles et d'églises. Mais cette vie n'était qu'apparente, et après avoir franchi la grande porte d'entrée, nous avions seulement sous les yeux la désolation, la mort et le silence.

Eug. BORÉ.

Djoulfa, près Ispahan, 20 décembre 1840.

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES [1].

DOMINICAINS, ou *frères Prêcheurs*. L'ordre des frères Prêcheurs prit son origine en France, mais ce fut un Espagnol qui le fonda. Né dans la ville de Colervoga, dans le diocèse d'Osma, province de la vieille Castille, Dominique, issu d'une famille noble, se distingua dans sa jeunesse par une rare piété et un grand amour pour l'étude; entré dans la carrière ecclésiastique, il fut remarqué de son évêque, qui le nomma, à l'âge de 24 ans, chanoine de son église, et l'attacha en quelque sorte à sa personne; aussi l'emmena-t-il avec lui, dans les voyages qu'il fit dans le nord de l'Europe et à Rome. C'était alors l'époque où un composé de croyances moitié musulmanes, moitié chrétiennes s'était formé dans le midi de la France; ses partisans avaient séduit une grande partie de la population, et étaient parvenus à implanter et à populariser au sein de la France et du Catholicisme, une sorte de Manichéisme, et tous les désordres de morale pratique qui en découlent. Justement alarmés d'un pareil état de choses, les autorités spirituelles et temporelles cherchèrent à s'y opposer, mais en vain; le mal prévalait, une épouvantable anarchie désolait les populations, des excès intolérables se commettaient de part et d'autre. Les ordres religieux existant et le clergé, avaient en grande partie perdu de vue la morale et l'exemple de l'évangile; ils vivaient dans le faste et souvent dans une scandaleuse mondanité; le peuple

[1] Voir le précédent article, au n. 32, t. VI, p. 145

végétait dans une ignorance profonde de la vraie doctrine évangélique; les plus grossières superstitions, les croyances les plus impies et les plus absurdes avaient gagné les esprits des habitans des campagnes et des villes. C'est dans cet état que Dominique trouva la religion et la société dans le midi de la France.

Alors il forma le projet d'appliquer à ce mal invétéré deux remèdes nouveaux: *L'exemple d'une vie vraiment chrétienne et l'enseignement de la doctrine évangélique par le moyen de la prédication.*

C'est ce qu'il exécuta avec une constance et une fermeté de volonté que l'on peut à peine concevoir en notre tems. Nous ne suivrons pas minutieusement les débuts de cette grande œuvre, nous la prenons toute formée, et nous allons dire quels étaient les ouvriers qu'elle façonna.

Celui qui voulait entrer dans l'Ordre devait subir un noviciat d'un an, ce n'est qu'au bout de ce tems qu'il obtenait la *faveur* d'être reçu. Or voici quelques-unes des choses qu'on exigeait de lui [1].

Le prieur chargé de l'instruction des novices devait surtout leur apprendre l'hmilité du cœur et celle du corps, à abandonner leur propre volonté; comment ils devaient demander et obtenir pardon de leurs fautes; se prosterner devant ceux qu'ils auraient scandalisés et ne se relever qu'après en avoir obtenu pardon; — comment ils ne devaient disputer avec personne, ni juger personne, interprêter toutes les actions en bien.

Les frères ne devaient ni rire d'une manière désordonnée, ni jeter leurs regards sur toutes choses, ni dire des paroles inutiles; ne point traiter ses livres ou ses habits avec négligence; ce qui était une faute légère.

Etre en discussion avec quelqu'un d'une manière déshonnête en présence des séculiers; avoir coutume de rompre le silence; garder quelque rancune ou quelque injure à celui qui a proclamé ou découvert ses manquemens au chapitre; aller à cheval, manger de la chair, porter de l'argent en voyage, regarder une femme ou parler

[1] Voir *Constitutiones fratrum ordinis prædicatorum*, édit. in-32, Paris, Débécourt, 1841. Ces constitutions furent rédigées ou coordonnées en 1238 par le trésorier général Raymond de Pennaforte.

seul avec elle ; écrire une lettre ou en recevoir sans permission ; c'étaient des *fautes graves*, pour lesquelles on infligeait des prières et des jeûnes au pain et à l'eau.

Résister à son supérieur, frapper quelqu'un, cacher quelque chose qu'on a reçue commettre quelque action digne de mort dans le siècle ; c'était une *faute très-grave*. Qu'il soit flagellé, dit la règle, dans le chapitre ; qu'il mange à terre dans le réfectoire un pain grossier ; que personne ne lui parle, si ce n'est les anciens pour l'exhorter au repentir.

Commettre le péché de la chair ; accuser faussement quelqu'un d'une faute grave ; jouer aux jeux de hasard ; intriguer contre ses supérieurs, tout cela était puni de la prison et d'autres peines dont la dernière était d'être renvoyé de l'Ordre.

Tous les jours, une cérémonie lugubre, extraordinaire venait encore dompter ces volontés rebelles ; la communauté s'assemblait, et là tous ceux qui avaient commis quelque faute, se prosternaient tout de leur long contre terre, sur le côté, afin que la honte parût sur le visage, et le prieur ordonnait une punition, souvent une flagellation qui était exécutée séance tenante. Bien plus, ceux qui avaient vu quelque fautes à la règle étaient obligés de les révéler, pourvu qu'ils pussent prouver leur dire par quelqu'un de présent. L'accusé s'humiliait, remerciait celui qui l'avait proclamé, subissait la pénitence, et tous ensemble ils chantaient ce cantique : « Toutes les nations, louez » le Seigneur ; notre aide est le nom du Seigneur. »

On voit ce que devaient être, dans la société, de tels hommes, trempés, durcis, purifiés de la sorte et maîtres jusqu'à ce point d'eux-mêmes. D'ailleurs il était enjoint de laisser parfaitement libres les novices qui voulaient quitter le couvent, de leur rendre tout ce qu'ils avaient apporté, et de ne pas même les molester par des paroles.

Les études étaient toutes dirigées pour faire non des payens ou des rhéteurs, mais des hommes connaissant parfaitement la foi évangélique, et capables de l'enseigner et de la faire goûter aux autres.

Voici ce que dit à ce sujet un historien : « Dominique exhortait » constamment ses frères à être toujours occupés de la lecture du » Nouveau et de l'Ancien Testament ; lui-même portait toujours sur » lui l'évangile de saint Matthieu et les épitres de saint Paul, et les lisait

» si souvent, qu'il les savait à peu près par cœur. Car aimant et imitant » l'évangile et la vie et la doctrine des apôtres, il faisait fort peu de » cas des inventions philosophiques [1]. » Dans une lettre qu'on a conservée de lui il insiste encore sur la nécessité de la lecture des écritures et le soin de ne s'occuper que de l'étude des choses utiles et d'éviter toute dépense de curiosité.

Les novices ne devaient donc pas étudier dans les livres des payens et des philosophes, mais seulement en prendre connaissance en passant. —Ils ne devaient point, communément, apprendre les sciences séculières, ni les arts libéraux, mais seulement les livres de théologie; — mais qu'ils y soient tellement attentifs, dit la règle, que le *jour, la* nuit, dans le couvent, en voyage, ils lisent ou méditent quelque chose qui y ait rapport, et, autant que possible, l'apprennent par cœur.

Ceux qui paraissaient aptes aux études devaient être envoyés aux universités; toutes les provinces devaient en envoyer deux à celle de Paris, — et, outre cela, chaque province, excepté celle de Grèce, de l'Asie et de la Terre-Sainte, devait avoir, dans un de ses couvents, une université ou étude générale.

Chaque province devait fournir à ceux qu'elle envoyait sa bibliothèque, des livres d'histoire et des sentences. — Tous les jours, conférence et discussion. — Permission d'écrire, de lire, de prier, et même de veiller à la lumière, pour étudier dans les cellules.

Les bacheliers étaient obligés de subir un nouvel examen en entrant dans l'ordre. — On ne pouvait être maître ou docteur, si l'on n'avait étudié, pour ce grade, au moins quatre ans dans une université.

Aucune personne ne devait lire dans la Bible un autre sens littéral que celui qui était approuvé par les saints pères.

Le prix de tout livre vendu devait être appliqué à acheter de nouveaux livres ou manuscrits; aucun livre ne pouvait être publié sans la permission du supérieur.

Personne ne devait être promu aux ordres, s'il ne savait la grammaire, et parler et écrire en latin, sans fausse latinité.

Chaque couvent devait avoir au moins douze frères, dont dix de-

[1] Theod. de Appoldia in *Vit. Dom.*, l. IV, c. 4, apud Nat. Alex, *Hist. eccl*, tome VII, p. 239.

vaient être clercs. Ces maisons ne devaient avoir ni curiosités, ni superfluités notables, dans la sculpture, peinture, pavés, comme choses contraires à la pauvreté. — Les frères ne devaient avoir ni biens-fonds, ni rentes, ni église ayant charge d'âmes.

Les supérieurs étaient élus par la majorité des frères. Aucun prieur ne pouvait être élu ou confirmé, à moins qu'il ne sut parler selon les règles de la grammaire, sans fausse latinité, et qu'il ne sût la morale de l'Ecriture, pour pouvoir convenablement l'exposer dans le couvent.

On a reproché aux Dominicains d'avoir été chargés de l'inquisition des hérétiques. Sur cela, nous dirons que la part qu'ils y prirent leur est commune avec d'autres ordres, ceux de Cîteaux et des Franciscains, et surtout avec les conciles, les papes, les peuples, qui, tous, la voulurent, et la crurent nécessaire pour réprimer les envahissemens des hérétiques, qui ne visaient à rien moins qu'à dominer par la crainte l'ordre temporel et spirituel des sociétés. L'inquisition formulée dans le concile de Véronne en 1184, en exercice dans le Languedoc en 1198, sous la direction des Cisterciens, était depuis vingt ans établie, quand Dominique entra en scène. On peut dire que les moyens qu'il mit en œuvre furent directement opposés au principe de l'inquisition; ce principe d'ailleurs, celui de pardonner au coupable qui avoue sa faute, était un progrès à cette époque, et fut dénaturé entre les mains de l'autorité civile [1].

Tels furent au commencement les collaborateurs de Dominique; aussi ne doit-on pas s'étonner de la sensation profonde qu'ils firent sur les populations.

« Les frères Prêcheurs se recommandaient surtout, dit un historien » renommé par sa partialité contre les moines, par leur pauvreté vo- » lontaire; on les voyait, dans les grandes villes, au nombre de six » ou sept ensemble, ne songeant point au lendemain; et, conformé- » ment au précepte de l'Evangile, ils vivaient de l'Evangile; ils don-

[1] Voir sur cette question l'excellent ouvrage du P. Lacordaire, *Memoire sur le rétablissement en France de l'ordre des frères prêcheurs*. — *La vie de saint Dominique* par le même. — Une *lettre* du comte de Maistre *sur l'inquisition d'Espagne*, et le *Tableau des institutions et des mœurs de l'Église au moyen-âge*, t. III, p. 63, par Hurter.

» naient sur-le-champ aux pauvres les restes de leurs repas ; ils cou-
» chaient dans leurs habits et avec des nattes pour toute couverture,
» n'ayant pour oreiller qu'une pierre, et toujours prêts à annoncer
» l'Evangile [1]. »

De tous côtés on courait les voir et les entendre ; tous les évêques, tous les princes voulaient les avoir pour prêcher la parole de Dieu. Aussi quand Dominique mourut saintement en 1221, c'est-à-dire neuf ans seulement après l'approbation de son institut, par Honorius, en 1216, toute l'Europe catholique avait reçu les *Frères prêcheurs* ; ils formaient 8 provinces qui comprenaient 60 couvens.

Comme nous l'avons fait pour divers autres ordres religieux, nous allons analyser ici la plupart des bulles des papes qui les concernent. C'est selon nous la vraie manière de faire connaître l'histoire intime de ces religieux, leur position vis-à-vis des fidèles et des évêques, les discussions qu'ils ont eues avec ceux-ci, et l'immence influence qu'ils ont exercée sur le renouvellement de la foi parmi les populations catholiques. On y verra aussi exposés par une voix non suspecte, les défauts et les défaillances diverses de l'ordre.

1216. Honorius III, par une bulle adressée à Dominique, prieur de l'église Saint-Romain de Toulouse, approuve l'ordre sous la règle de saint Augustin, leur permet de posséder des biens [2], et en particulier énumère ceux qu'ils possèdent déjà ; les exempte des dîmes, leur permet de recevoir les clercs et les laïques, libres et absous, qui veulent fuir le siècle ; défend aux frères de quitter l'ordre ; leur permet de choisir pour leur église des prêtres qu'ils présenteront à l'évêque auquel ils rendront compte du spirituel, et à eux du temporel ; défense de leur imposer des charges ou de les excommunier ; permission sur les terres interdites, de célébrer les offices dans leurs propres églises à voix basse, les portes fermées et sans le son des cloches ; permission de demander l'huile sainte, les consécrations d'autel et les ordinations

[1] Mat. Paris, p. 131.

[2] Dominique renonça à ce privilège, donna tout ce qu'il possédait et se déclara *mandiant* dans le chapitre général tenu à Bologne en 1220 ; ce fut Sixte IV qui sur la fin du 15e siècle permit à l'ordre d'acquérir et de posséder.

à leur évêque ou à tout autre, en communion avec Rome; permission donnée d'ensevelir dans leurs églises ceux qui en auront manifesté le désir; droit d'élire un prieur à la majorité des voix, à la mort de Dominique; approbation des immunités attachées à son église [1].

Cette bulle donnée à Sainte-Sabine le 22 novembre 1216, est signée en outre de dix-huit cardinaux.

1229. Grégoire IX s'adresse à toutes les autorités ecclésiastiques et les conjure de recevoir avec bonté les frères qui par leur profession sont destinés à la prédication; qu'ils puissent prêcher et confesser les fidèles sans empêchement. Que si quelques-uns des frères déshonoraient leur religion qui fait profession de pauvreté, et s'occupaient de recherches d'argent, qu'ils soient saisis comme des faussaires et condamnés comme tels [2].

1386. Le même pontife met Dominique au nombre des saints. Cette bulle est remarquable par les images terribles et lugubres qui en font l'exposition. Le pontife déplore de voir que les chrétiens en augmentant en nombre ont crû en présomption, et la liberté dont ils ont joui n'a engendré que la malice. Il reconnaît le doigt de Dieu dans la création des frères Prêcheurs et Mineurs, les vrais chevaux robustes dont parle Ezéchiel. « Sous les flèches de Dominique, dit le » pontife, les délices de la chair ont frémi, et sous les coups de ses » foudres les esprits durs comme des pierres se sont sentis brisés; » tous les hérétiques ont été remplis de crainte et toute l'assemblée « des fidèles a tressailli de joie. » Le pontife parle ensuite des nombreux miracles qu'il a faits, et il rend témoignage lui-même à ses vertus, à cause de la grande amitié qui les avait unis, lorsque lui-même était encore dans les emplois subalternes. Il compte comme une grâce du ciel, d'avoir eu sur cette terre le soulagement de sa gracieuse amitié, et établit sa fête le 5 du mois d'août, veille de sa glorieuse mort; il accorde en même tems diminution d'un an de pénitence pour tous ceux qui le jour de sa fête visiteront son tombeau [3].

[1] *Religiosam vitam* dans le *Bullarium mag.*; édit. de Luxem. tome I, p. 64.
[2] *Quoniam*, t. IX, p. 46.
[3] *Fons sapientiæ*, t. I, p. 77.

1243. Innocent IV s'adressant en particulier aux Dominicains de l'Allemagne, leur recommande une exacte obéissance à leurs supérieurs, et enjoint à ceux-ci de censurer, d'ôter l'habit ou de transférer dans une autre ordre les récalcitrans [1].

1243. Le même pontife défend à tout frère élu évêque ou à une autre dignité ecclésiastique, d'accepter avant d'avoir obtenu l'agrément de ses supérieurs ; prohibition est faite aux évêques de les ordonner, et les ordonnations sont déclarées nulles [2].

1250. Le même pontife, cédant aux prières du roi d'Angleterre; accorde aux frères qu'il voudra conduire avec lui au-delà de la mer, la permission de monter à cheval, toutes les fois qu'il le leur ordonnera, nonobstant les statuts de leur ordre [3].

1254. Alexandre IV révoque les lettres d'Innocent IV, qui défendaient aux reguliers de recevoir dans leurs églises, les dimanches et fêtes, les paroissiens d'autres églises [4].

1254. Le même pontife défend aux frères de se confesser à d'autres qu'à leurs supérieurs [5].

1255. Le même pontife demande aux évêques de laisser les frères qui seront dans leurs diocèses, faire un libre usage de leurs observances, statuts et indulgences apostoliques ; « il les qualifie de frères » choisis de Dieu et des hommes, et prêchant la vertu du nom de Dieu » par toute la terre [6]. »

1256. Défense par le même pontife au général des frères mineurs de recevoir dans son ordre un frère prêcheur [7].

1256. Le même pontife défend sous peine d'excommunication, de suspense du pouvoir de recevoir dans la suite et de nullité de profession, d'admettre un frère dans l'ordre avant l'année entière de no-

[1] *In conspectu*, t. IX, continuatio, *par.* III, p. 49.
[2] *Petitio tua*, *ib.* p. 50.
[3] *Celcitudinis*, ib., addenda, p. 9.
[4] *Non insolitum*, ib. 51.
[5] *Cum magister*, id. ib.
[6] *Patris æterni*, id. 52.
[7] *Quo vos*, id. ib.

viciat, ou de l'empêcher à la fin de l'année de passer à un autre ordre, s'il le désire [1].

1256. Défense à tout évêque, même de l'ordre, de retenir près de lui un frère sans la permission du supérieur [2].

1257. Le même pontife considérant que quelques frères attachés à la personne des archevêques et évêques, se conduisaient de manière à scandaliser leur ordre, permet aux supérieurs de les corriger et même de les faire rentrer dans leur couvent [3].

1265. Clément IV, sur les observations qui lui sont faites que quelques prélats, clercs et laïques, prétendant que les frères prêcheurs et mineurs, morts au monde, et ne devant rien posséder en propre, cherchaient à les priver de toute succession, déclare qu'ils peuvent succéder à tous les biens auxquels ils auraient succédé dans le monde, entrer en possession de ces biens, les vendre, et en appliquer le prix selon qu'ils le jugeraient convenable [4].

1268. Le même pontife, apprenant que quelques frères, nommés à différentes dignités ecclésiastiques, conservaient en leur possession les livres, et autres objets dont l'ordre leur avait donné l'usage, déclare cet usage contraire à la profession qu'ils ont faite de n'avoir rien en propre, leur ordonne, sous peine d'être suspendus de leur grade, de restituer avant leur ordination les biens aux couvens qui les leur avaient confiés. Le pontife en exempte les cahiers (*quaterniones*), et les papiers où ils auront pris des notes ou consigné quelques sermons [5].

1268. Le même pontife défend aux archevêques, évêques et prélats des différentes églises, de s'arroger le droit d'interpréter en aucune manière, les différentes indulgences concédées à l'ordre par les souverains pontifes, « parce que, dit-il, celui-là seul a le droit d'inter« terpréter la loi, lequel a le droit de la faire [6].

[1] *Non solum*, tome IX, p. 52.
[2] *Petitionibus*, id. ib. 53.
[3] *Sacræ religionis*, ib. addenda, p. 16.
[4] *Obtentu*, tome I, p. 133.
[5] *Providentia*, t. I, p. 147.
[6] *Ordinis vestri*, ibid.

1296. Boniface VIII, considérant que si, dans la correction et la répression des délits et fautes parmi les religieux, il fallait suivre toutes les règles et préceptes du droit canon, la rigueur de la règle s'amollirait et se relâcherait bientôt, donne aux supérieurs de l'ordre le droit de procéder, sans faire attention au droit, contre les délinquans, selon les coutumes approuvées dans l'ordre, et défend aux frères d'appeler de ces jugemens[1].

1374. Grégoire XI, considérant qu'il s'était élevé plusieurs difficultés dans l'ordre, décide que le général gouvernera librement l'ordre aussitôt après son élection, mais que les définiteurs du chapitre général pourront le déposer; — que tous ceux des frères qui auront été choisis pour lecteurs ou professeurs de théologie, pourront sans aucune autre permission, enseigner dans les maisons de l'ordre, excepté dans les lieux où il y a une université; qu'ils n'auront point d'ordre à recevoir des Ordinaires en ce qui concerne l'institution et la destitution des prieurs.

8. Que tous les frères qui seront présentés par eux aux évêques, devront être ordonnés par ceux-ci sans aucun examen, promesse ou obligation préalable; (privilége aboli plus tard par le Concile de Trente[2].).

9. Qu'ils pourront avoir des oratoires et des autels portatifs dans tous les lieux où ils demeurent.

10. Qu'ils pourront célébrer les offices divins dans les lieux interdits, pourvu qu'eux-mêmes n'aient pas donné lieu à l'interdiction; et en outre administrer les sacremens à tous ceux qui demeurent dans leurs dépendances; de même leurs domestiques, procurateurs, ouvriers seront à couvert des effets de l'interdiction ou de l'excommunication; à cause qu'eux-mêmes ont embrassé au nom du Christ la plus grande pauvreté, il leur est permis de séjourner sur les terres des excommuniés, et de leur demander les choses nécessaires à la vie.

11. Pouvoir est accordé aux supérieurs quelconques de l'ordre, d'absoudre les frères des sentences d'excommunication, d'interdit ou de suspense prononcées par le droit ou par le juge, avant ou après

[1] *Ad augmentum*, t. I, p. 174.
[2] Session VII, c. 11; XXI, c. 12.

leur entrée dans l'ordre, excepté pour les cas réservés au siége apostolique.

12. Tous les frères pourront absoudre leurs supérieurs.

14. Les frères ne pourront être requis à l'avenir, même par lettres apostoliques, de faire des collectes d'argent, ou nulle autre charge de correction, de visite, d'inquisition, ou connaissance de causes, citations de parties, dénonciations de sentences, d'interdiction ou d'excommunication, ou de prendre le soin de religieuses, ou de visiter leurs monastères. — Aucun archevêque, évêque ou prélat ecclésiastique, ne pourra les charger de porter des lettres, de dénoncer des sentences contre des princes séculiers, communautés ou peuples ; — ni aucun délégué ou juge ordinaire ne pourra, par quelque cause, les citer devant eux sans la permission du Saint-Siége [1].

15. Les supérieurs pourront toujours révoquer et punir les frères employés par les archevêques et évêques, et ceux-ci ne pourront en employer aucun, qu'avec leur consentement.

16. Bien plus, le général pourra changer et révoquer ceux que le siége apostolique aurait chargés de prêcher la croisade ou de rechercher la pravité hérétique.

17. Toute personne qui, après sa profession, sortira de l'ordre sans permission, pourra être excommuniée, ainsi que les monastères et les églises qui la conserveront.

18. Ceux qui, après avoir reçu la permission de passer à un autre ordre, n'en auront pas fait profession après deux ou trois mois, ou seront passés dans le siècle, pourront être ramenés par toutes les voies de rigueur.

19. Quant aux apostats de l'ordre, il est loisible aux supérieurs, avec l'aide du bras séculier, de les excommunier, appréhender, enchaîner, emprisonner, et les soumettre à toute la rigueur de la discipline.

20. Quant à ceux qui auront été chassés de l'ordre, ils ne pourront remplir aucune fonction ecclésiastique; si quelqu'un les fait prêcher qu'il soit excommunié.

[1] Voir *Concile de Trente*, § xv, c. 12.

21. Défense à qui que ce soit d'usurper l'habit de l'ordre, ou un semblable, sous peine de censure.

22. Au reste, comme leur humilité ne s'est réservée sur toute la terre, des maisons, des jardins et bruyères qu'en vue des biens du ciel, le pontife les exempte de toutes dîmes et impôts.

23. Quant à ceux qui, en entrant dans l'ordre, ont à faire des restitutions à des personnes inconnues, ils peuvent les appliquer à l'ordre.

24. Permission d'établir des lieux de sépulture dans leurs maisons; et d'y ensevelir les personnes qui le désireraient, sauf les droits des églises où les corps sont morts.

25. Défense à toutes personnes de les forcer à enterrer qui que ce soit, ou de faire quelque service dans leur église, sans leur consentement.

26. Défense à tous les frères de se confesser à d'autres qu'à leurs supérieurs.

27. Défense aux évêques d'empêcher leurs confessions, de les appeler à leurs synodes ou assemblées, ou processions, ou de leur demander fidélité par serment, ou de les empêcher de s'établir dans les villes où les populations les appellent et d'y établir des maisons et églises.

28. Défense de rien exiger d'eux pour la fabrique ou portions canoniques, et de rien retrancher de ce qui leur est donné par testament.

29. Licence, lorsqu'ils changent de résidence, de transporter tous les meubles, ornemens, de vendre tous les immeubles, les églises consacrées exceptées.

30. Exemption de payer quoi que ce soit pour frais de légats, nonciatures, dépenses diocésaines, collectes, subsides d'aucune sorte.

31. Exemption, pleine et entière de l'ordinaire et de sa juridiction et justice [1].

1474. Sixte IV voulant assurer la paix, la prospérité et l'accroissement d'un ordre qui a étendu ses branches de la mer à la mer, et même jusqu'aux nations barbares, confirme toutes les faveurs déjà

[1] *Virtute conspicuos*, t. I, p. 265.

accordées par ses prédécesseurs, et de plus il les étend aux frères et sœurs du tiers ordre de saint Dominique dit *de la pénitence*; et de plus il ajoute :

9. Et parce que les curés des paroisses se montrent parfois difficiles à administrer l'eucharistie ou l'extrême-onction à ceux qui se sont confessés aux frères, il est accordé à ces mêmes frères la permission d'administrer eux-mêmes ces deux sacremens.

10. Droit de prendre possession de tous les biens des religieuses de leur ordre, dans les maisons qui sont destituées de religieuses sans espoir de réforme, et d'en disposer.

11. En outre, comme quelques fidèles portant une dévotion particulière à cet ordre, ordonnent que leurs corps seront ensevelis avec l'habit du tiers-ordre de la pénitence, de peur que ce ne fût une injure pour cet ordre, que ces corps fussent portés dans d'autres églises, permission est donnée d'ensevelir ces corps dans le cimetière des frères, quand même ces morts auraient choisi un autre endroit, à moins que les frères n'y consentent.

13. Condamnation de ceux qui disent que ceux qui se sont confessés aux frères sont encore tenus de se confesser à leurs curés.

14. Communication de toutes les faveurs spirituelles accordées à l'ordre de saint François [1].

C'est la bulle dite *mare magnum.*

1479. Le même pontife appelle les deux ordres des Dominicains et des Franciscains, les deux fleuves sortant du paradis des voluptés et des délices célestes, les deux séraphins qui se soutiennent sur leurs ailes, les deux trompettes du Seigneur ; puis considérant que les précédentes lettres ne leur ont pas donné le repos qu'il voulait leur faire, et qu'il y avait des personnes qui leur contestaient leurs priviléges, renouvelle tous ces privilèges et y en ajoute encore.

4. Voulant pourvoir à ce que les églises commencées soient achevées, conservées et convenablement ornées, il décide que les fidèles qui auront aidé de leurs mains à les élever, visiteront les églises et oratoires de l'ordre, les jours des fêtes de saint Dominique et de saint François, gagneront 100 ans et tout autant de quarantaines d'indul-

[1] *Regimini universalis*, ibid, t. I, p. 395.

gences, ainsi que pour les fêtes de saint Pierre martyr, de saint Thomas d'Aquin, de saint Vincent et de sainte Catherine de Sienne.

5. Faculté pour tous ceux qui entrent dans l'ordre de s'y choisir un confesseur qui, une fois, pourra les absoudre de tous leurs péchés, selon les formes de la confession faite au pape même, et de plus indulgence plénière à l'article de la mort.

7. Communication au tiers ordre de la pénitence de toutes les grâces et faveurs spirituelles de l'un et de l'autre sexe accordées aux frères prêcheurs et aux franciscains.

8. Sachant que quelques Ordinaires voulaient empêcher qu'on ne leur donnât des aumônes, il défend ces insinuations sous peine *d'interdiction* de l'entrée de l'église, de suspense de leur charge pour les prélats, curés, « et d'excommunication pour les autres. »

11. Faculté donnée aux supérieurs d'examiner la conduite de ceux de leurs frères qui sont chargés de la fonction d'inquisiteur des hérétiques, et de les destituer et punir s'ils venaient à excéder leurs pouvoirs, et droit d'en nommer de nouveaux, pourvu que ce ne soit pas dans le même diocèse, mais non de juger ou condamner les inquisiteurs d'un autre ordre.

12. Communication de toutes les faveurs accordées aux Augustins Carmélites, et serviteurs de Marie [1].

1516. Léon X considérant que quelques abus et mésintelligences s'étaient introduits entre les ordinaires et les ordres mendians à cause des priviléges qui étaient accordés à ceux-ci, règle que les évêques et leurs délégués pourront visiter les églises desservies par les frères ; examiner leur conduite en ce qui regarde le soin des paroissiens et l'administration des sacremens, et les punir selon les règles de leur ordre.

4. Permission donnée aux évêques et aux prêtres séculiers de célébrer la messe dans les églises de l'ordre ; injonction aux frères de les recevoir avec faveur.

5. Ordre d'assister aux processions où ils auront été appelés par les évêques, pourvu que ce ne soit pas plus loin d'un mille.

6. Ordre aux supérieurs de présenter aux évêques les frères qu'ils auront choisis pour entendre la confession ; pouvoir aux évêques

[1] *Sacri prædicatorum*, ib. t. I, p. 418.

d'examiner, s'ils sont pourvus d'une instruction suffisante, et d'une connaissance raisonnable de ce sacrement.

7. Les frères ne peuvent absoudre les laïques et les clercs des sentences portées par l'ordinaire ; ils ne peuvent conférer les sacremens de l'Eucharistie, de l'Extrême-Onction et les autres sacremens ecclésiastiques, même à ceux qu'ils auront confessés, lorsque leur propre pasteur les leur aura refusés, à moins que ce refus ne soit fait sans cause légitime sur le témoignage des voisins, ou avec réquisition d'un notaire public.

9. Défense d'entrer avec la croix dans les paroisses de ceux dont ils vont lever les corps sans la permission des curés, à moins qu'il n'y ait usage antique, tranquille et non contesté.

10. Permission à tout fidèle de se faire ensevelir sous l'habit des frères, et de choisir sa sépulture parmi eux.

11. Aucun des frères ne pourra être ordonné que par l'ordinaire des lieux et après un examen sur la grammaire et sur une science suffisante.

12. Défense de faire consacrer ou poser la première pierre d'aucune église, ou autel, sans avoir prié convenablement deux ou trois fois l'évêque diocésain de le faire.

13. Défense de donner la bénédiction nuptiale sans le consentement du curé.

14. Défense le samedi-saint de sonner la cloche de leur église, avant que l'église métropolitaine ou majeure en ait donné le signal.

15. Ordre de publier dans leurs églises les censures portées par l'ordinaire.

16. Injonction d'obliger les personnes qu'ils confessent à payer les dîmes et fruits, d'en prêcher le devoir, et de refuser l'absolution aux récalcitrans.

18. Les excommuniés qui voudront entrer dans l'ordre, ne pourront être absous avant qu'ils aient satisfait à leur sentence, lorsqu'il s'agira des droits de tiers. Les procureurs, agens d'affaires, ouvriers, domestiques de l'ordre, seront soumis comme les autres aux effets de l'excommunication.

19. Les frères et sœurs du Tiers-Ordre pourront choisir leur sépulture où ils voudront, mais ils seront tenus de recevoir de leur pro-

pre pasteur, l'Eucharistie, le jour de Pâques, l'extrême-Onction et les autres sacremens ecclésiastiques, la confession exceptée, et en outre supporteront toutes les charges imposées aux laïques ; comme de se présenter devant le juge séculier quand ils seront cités. Et pour ne pas avilir les censures ecclésiastiques, ni diminuer l'autorité de l'interdit, lesdits frères du Tiers-Ordre ne pourront être admis dans les églises de l'ordre, lorsqu'eux-mêmes auront donné cause à l'interdit, ou en favoriseront les auteurs.

20. En outre, ajoute le pontife, nous avertissons les frères en vertu de la sainte obéissance, de vénérer, avec l'honneur convenable et l'obéissance due, les évêques qui tiennent la place des apôtres, à cause de la révérence qu'ils nous doivent et au Siège Apostolique. Et nous recommandons aux évêques de traiter avec bonté et libéralité, les frères comme leurs meilleurs coopérateurs. — Le tout sous l'indignation de Dieu et des apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome dans la session publique du concile de Latran[1].

1563. Le Concile de Trente, dans la session xxve, s'occupe de la réforme de tous les ordres religieux, et restreint une partie de leurs priviléges[2].

1564. Pie IV retire, conformément au vœu formé par le Concile de Trente, tous les priviléges accordés aux frères prêcheurs et aux autres ordres religieux, pour ce qui concerne l'administration des sacremens, et celui de la Pénitence en particulier, et ordonne de s'en tenir à la décision du Concile[3].

1565. Pie V exempte les frères mendians, leurs possessions, et leurs ouvriers, colons, rentiers, locataires, et agens d'affaires, de toutes exactions de ville et de campagne, dons, gabelles, péages, impôts, collectes, impositions, charges ordinaires et extraordinaires, réelles et personnelles, entières et mixtes, subside triennal, augmens et feux, taxe des chevaux, logement de soldats, impôts sur les marchés, foires, par mer, par fleuve ou par terre, ou pour animaux morts, ou vivans, ou pour droit de vente, d'achat, ou d'échange ; même du paiement

[1] *Dum intra*, t. I, p. 581.

[2] Sessio xxv, *de regularibus*. Nous avons donné la plupart de ces nouvelles prescriptions, en parlant des religieux de Cluny, dans notre t. IV, p. 146.

[3] *In principis*, t. X, p. 138.

du quart pour chaque livre de chair des animaux qu'ils peuvent tuer de leurs troupeaux; et de tout impôt pour ponts, chemins, aqueducs, murs, retranchemens à faire ou à reparer. — Que rien aussi ne puisse être détourné ou prélevé sur leurs fruits, aumônes, etc.

5. De plus que dans toute la juridiction de la chambre apostolique le sel nécessaire leur soit donné gratis tous les ans.

6. Le tout sous la peine contre les contrevenans, quels qu'ils soient, d'une excommunication majeure, et d'une amende de 2,000 ducats d'or de la chambre, applicables, la moitié à l'église de Saint-Pierre de Rome, et l'autre moitié à l'ordre qui aura été molesté. — L'exécution à la charge de toutes les autorités ecclésiastiques [1].

1567. Le même pontife, considérant que les archevêques et évêques, au lieu de favoriser les ordres mendians, détournent en sens faux les décrets du Concile de Trente, leur font souffrir toutes sortes de contrariétés, et violent leurs priviléges, ainsi :

1. Quelques évêques ne voulaient pas laisser prêcher, même dans leurs propres églises, certains réguliers, quoiqu'ils fussent approuvés de leurs supérieurs ; d'autres les obligeaient à se faire examiner plusieurs fois par an, et exigeaient de l'argent pour cette permission qu'ils ne voulaient donner que par écrit ; d'autres, malgé l'ancienne coutume, prétendaient avoir le droit de choisir ou de rejeter ceux qu'ils voulaient d'entre les réguliers.

Le pontife décide que le chap IV de la 24e session du Concile de Trente, qui prescrit à tous les réguliers de ne point prêcher sans la permission de l'évêque, ne comprend pas les frères des ordres mendiants quand ils sont approuvés de leurs supérieurs ; et leur donne le droit de prêcher dans leurs propres églises, même malgré l'évêque, à moins qu'il ne prêche lui-même en ce moment.

2. Quelques ordinaires ne voulaient pas admettre à entendre les confessions, les réguliers approuvés de leurs supérieurs : ils voulaient qu'ils se présentassent à eux plusieurs fois l'année ; ou bien les empêchaient d'entendre les confessions des malades, ou des valides, excepté dans leurs propres églises et monastères.

Le pontife décide que le chap. XV de la 23e session n'emporte pas

[1] *Dum ad uberes*, t. II, p. 204.

cette défense, et qu'un frère approuvé par ses supérieurs peut entendre toutes les confessions, et en quelque lieu que ce soit ; en outre qu'un frère approuvé une fois par l'évêque d'un diocèse, est approuvé pour toujours.

3. Quelques ordinaires prétendaient examiner les confesseurs des religieuses, qui de droit sont soumises aux réguliers, ou des frères pour confesser leurs frères, quoique cela ne soit pas exprimé par le Concile.

Le pontife leur donne pleine autorité sur ces deux points, et de plus exempte pour les prédications et la confession, de tout examen épiscopal, les lecteurs et les gradués en théologie.

4. Quelques ordinaires voulaient empêcher les fidèles de recevoir l'Eucharistie dans les églises des réguliers.

Le pontife permet à tous les fidèles de recevoir l'Eucharistie dans ces églises, le jour de Pâques excepté.

5. Quelques évêques osaient donner selon leur bon plaisir la permission d'entrer dans les couvens de femmes.

Le pontife décide que le chap. v., session 25e du Concile, ne se rapporte qu'aux couvens qui sont sous la direction immédiate de l'ordinaire, et que les évêques n'ont même pas le droit de visiter les couvens qui sont commis aux soins des réguliers.

6. Quelques ordinaires, sous prétexte de rechercher la volonté des jeunes novices, les faisaient sortir du couvent, et les retenaient quelque tems ailleurs, les soumettant à des questions indiscrètes.

Le pontife décide que les questions, si elles ont été forcées ou séduites, qu'ils doivent leur faire d'après le concile, devront être faites dans la 15e, où les ordinaires en auront été requis, lesquelles questions seront faites, au parloir, à travers la grille.

7. Quelques évêques ne voulaient pas admettre aux ordres les réguliers des autres diocèses, quoique présentés par leurs supérieurs.

Le pontife déclare que le ch. VIIIe de la 23e session du concile, disant que personne ne sera ordonné par que son évêque, ne regarde pas les réguliers, et que tout évêque peut les ordonner dans les maisons de leur ordre.

8. Quelques ordinaires annonçaient tous les dimanches, au son des cloches, à leurs paroissiens, qu'ils ne pouvaient, sous peine d'excom-

munication, assister aux messes, sermons et offices que dans leurs paroisses; d'autres ne voulaient pas qu'il y eût, dans les maisons des religieux, des discours sur l'Ecriture sainte, ou des oraisons funèbres, prétendant acquitter eux-mêmes les messes et offices qui leur avaient été légués; d'autres, sous peine d'excommunication, et d'être chassés pendant dix ans du diocèse, avaient défendu aux religieux de dire des messes, les jours de fêtes, avant le recteur de l'église paroissiale, ou de prêcher pendant que l'on prêche dans la cathédrale.

Le pontife blâme toutes ces contrariétés et persécutions, et autorise tous les fidèles à entendre messes, sermons et offices dans les maisons des réguliers, de leur laisser ou donner de l'argent pour les prières, et défend aux évêques de les molester en aucune manière pour cela.

9. Quelques ordinaires troublaient tout ordre et tout repos, en réveillant les anciennes querelles sur les préséances, et en établissant de nouveaux réglemens.

Le pontife décide que le ch. XIII de la 25e session, qui a chargé les évêques de terminer ces disputes, ne se rapporte qu'à celles qui duraient encore, et non à celles qui étaient décidées, et sur lesquelles il défend de revenir.

10. Quelques évêques voulaient que les réguliers fussent exclus du soin des âmes, et qu'elles ne fussent confiées qu'aux prêtres séculiers.

Le pontife décide que les réguliers auront le droit d'avoir charge d'âmes, selon la prescription du ch. XI de la sess. 25e du concile.

11. Quelques ordinaires voulaient étendre aux messes et aux legs laissés aux religieux, le quart qui leur revient pour les funérailles.

Le pontife décide que ce quart des funérailles dont parle le concile, ch. XIII, s. 25, ne doit s'entendre que de la cire et autres dons, que l'on a coutume de faire, en certaines localités, au moment où l'on enterre les corps; et seulement des monastères fondés avant quarante ans, et où cette coutume subsistait.

12. D'autres ordinaires prétendaient prélever ce quart sur toutes les choses, ornemens, linges, etc., même sur les alimens que l'on donnait aux religieux.

Le pontife exempte tous ces dons de toute contribution.

13. Quelques curés prétendaient avoir droit à tout ce qui était donné bénévolement aux religieux en sus du droit de sépulture, menaçant d'empêcher qu'on ne porte les corps chez eux.

Le pontife défend d'exiger rien autre chose que le droit ordinaire de sépulture.

14. Quelques ordinaires exigeaient des ordres mendians le décime pour les séminaires; d'autres en exigeaient le subside royal.

Le pontife décide que ni eux ni leurs biens quelconques ne doivent aucun de ces impôts, et qu'ils ne sont point compris dans le chap. XII de la 25e session du Concile.

15. Quelques ordinaires voulaient empêcher ces religieux de demander des aumônes pour leur subsistance, et s'ils les trouvaient portant du pain, menaçaient avec injure de le leur enlever; quelques évêques et chapitres les forçaient à donner dîmes et prémisses de leurs biens.

Le pontife défend ces exactions et déclare qu'ils ne sont pas compris dans le chap. VIII, session 21e du Concile.

16. Quelques évêques intentaient des procès aux religieux pour des fautes commises dans le cloître avant toute censure de leurs supérieurs; d'autres se permettaient d'entrer dans les maisons des religieuses et de leur faire des procès, sans en avoir requis leurs supérieurs; quelques-uns prétendaient avoir une autorité temporelle sur les religieuses; quelques-uns citaient très-souvent les réguliers par devers eux, esseyaient de les soumettre à leur juridiction, et s'emparaient de leurs couvens: d'autres les jetaient en prison, sans connaisssance de cause, et agissaient des pieds et des mains pour les soumettre à leur juridiction, au détriment des droits des provinciaux et des généraux.

Le pontife leur défend de rien intenter contre les religieux, si ce n'est dans le cas d'un scandale patent, et encore si ce n'est que les supérieurs avertis négligent de le faire; déclare nul tout ce qui aura été fait.

17. Quelques évêques défendaient aux prieurs et gardiens des couvens de recevoir et règler les comptes avec les syndics de ces couvens.

Le pontife leur défend de se mêler en aucune manière du gouvernement de ces couvens.

18. Les évêques empêchaient les prieurs et les gardiens de punir les frères qui avaient recours à eux, leur défendaient de leur intenter des procès, et exerçaient sur eux le bras séculier.

Le pontife permet et ordonne de punir ces sortes de frères, nonobstant les défenses des évêques.

19. Quelques évêques mettaient sous leur protection les religieux demeurant hors de leurs couvens, et les retenaient malgré leurs supérieurs.

Le pontife blâme et défend ces abus.

20. Quelques évêques s'appropriaient les biens des réligieux morts hors de leur couvent, ou ne voulaient pas les rendre à ceux qui rentraient dans leur ordre.

Le pontife blâme et défend ces abus.

21. Quelques évêques empêchaient les unions faites ou à faire des bénéfices ecclésiastiques, avec menaces et coups d'excommunication.

Le pontife leur défend d'empêcher ces sortes d'unions.

22. Quelques évêques voulaient empêcher les réguliers de sonner leurs cloches les jours de fêtes,, ou de célébrer des messes pendant qu'ils en célébraient eux-mêmes.

Le pontife permet aux frères de sonner leurs cloches, et de célébrer leurs messes, en quelque jour et en quelques heures que ce soit ; et en outre d'associer les corps des morts, et de les ensévelir dans leurs églises, sans que la présence du pasteur soit nécessaire.

23. Quelques évêques n'avaient pas rougi d'exiger 30 et 40 ducats, pour accorder la permission de construire des maisons régulières.

Le pontife décide que la permission exigée dans le chap. IV, session 25 du Concile, doit être donnée gratuitement, et qu'elle ne peut être refusée sans cause légitime signifiée aux supérieurs.

24. Quelques-uns ne leur permettaient pas d'associer les corps des morts, ou d'exercer les fonctions en commun avec le pasteur, à moins que la majeure partie du chapitre n'intervînt.

Le pontife défend aux ordinaires d'empêcher les réguliers d'associer les corps, ou de faire l'office qui se fait le jour de la Cène du Seigneur, ou de prêcher ce jour à l'heure qu'ils voudront.

25. D'autres voulaient empêcher de faire les offices des morts dans les églises des réguliers, si ce n'est en leur présence ; ou bien ils em-

pêchaient d'enterrer les religieuses et autres personnes, à l'enterrement desquelles le pasteur ne doit pas intervenir, avant qu'on n'eut payé quelque chose à celui-ci ; ou bien lorsqu'ils savaient que quelqu'un avait choisi la sépulture dans une église régulière, ne permettaient point qu'on l'y portat avant qu'on ne l'eut porté à l'église paroissiale, et qu'on n'y eut célébré l'office.

Le pontife défend aux ordinaires de permettre aux pasteurs d'exercer les fonctions mortuaires dans les églises des frères sans leur permission ; ou d'exiger d'eux aucun salaire pour les enterremens des religieuses, ou d'autres personnes qui auront choisi leur sépulture chez eux.

26. Enfin ils empêchaient de faire un testament sans la présence des pasteurs ; et si quelque chose y avait été laissée aux réguliers, ils le faisaient casser comme contraire au Concile.

Le pontife, attendu que la volonté de tout testateur doit être libre, abroge comme vicieuse la coutume qui s'était introduite depuis peu, de ne pouvoir tester sans la présence d'un prêtre.

27. Quant à la présence des réguliers aux processions, le pontife décide que le chap. XIII de la session 25 ne doit s'appliquer qu'aux processions déjà existantes, ou à celles qui auraient pour objet la paix de l'église, et les victoires contre les infidèles, et encore en exceptant ceux qui, dans les colléges du couvent, ne doivent y vaquer qu'aux études et aux leçons.

28. Le pontife appelle à lui tous les procés pendants entre les ordinaires et les religieux, et leur enjoint le silence, sur les choses décidées dans cette bulle [1].

1567. Le même pontife, considérant que quelques ordinaires voulaient forcer les ordres mendians à payer la contribution établie par le Concile de Trente, pour créer dans chaque ville un séminaire de clercs, et cela parce que, par un indult apostolique, ils peuvent posséder des biens immeubles, — le pontife, dis-je, sachant que du revenu de ces biens résulte une grande utilité pour la république chrétienne ; puisqu'ils sont appliqués à doter les maîtres et les docteurs qui forment les novices, qui ensuite par leurs prédications, leurs conseils, les

[1] *Etsi mendicantium*, t. II, p. 243.

confessions, les prières aident et paissent le troupeau chrétien, en sorte que leurs maisons peuvent être appelées *séminaires* à meilleur droit que celles pui ont été établies par l'ordinaire, — pense qu'il serait injuste qu'à cause de cela ils perdissent le nom de mendians.

En conséquence déclare que les quatre ordres mendians, quand même ils possèdent des biens meubles et immeubles, doivent cependant jouir du nom et de tous les priviléges des ordres mendians, et défend à quelque autorité que ce soit de les molester pour le payement du subside des séminaires, ou de décimes quelconques [1].

1568. Le même pontife considérant que les dominicains étant le premier ordre mendiant approuvé par le St-Siége, il s'en suivait que dans les processions et autres cérémonies publiques et privées, dans la chapelle du pontife, dans les conciles et les congrégations, et dans toutes les parties du monde chrétien; ils avaient la préséence sur tous les autres ordres mendians, et venaient immédiatement après les chanoines, les clercs séculiers et les anciens ordres religieux. Mais il arrivait que dans les villes où les autres ordres mendians avaient établi des maisons avant les dominicains, ceux-là voulaient conserver leur préeminence comme plus anciens dans ces villes. — De là des querelles, des procès, et des disputes scandaleuses. — Le pontife ordonne de cesser tous ces procès, prescrit à toutes les parties le silence. — Et cependant assigne la première place aux dominicains sur tous les autres ordres mendians [2].

1570. Le même pontife accorde aux novices qui durant leur noviciat tombent dans une maladie mortelle, le droit de faire profession avant la fin de l'année, pourvu qu'ils aient l'âge requis, afin qu'ils ne soient pas privés des grâces spirituelles attachées à la profession de religieux [3].

1571. Le *même pontife* défend aux frères d'user des priviléges de la bulle *cruciata*, les oblige à ne choisir pour confesseurs que ceux qui auront été désignés par leurs supérieurs, et accorde à ceux-ci

[1] *Romanus pontifex*, t. II, p. 256.
[2] *Divina*, ibid., p. 285.
[3] *Summi*, ibid., p. 336.

les droits de dispense accordés aux évêques sur les clercs dans le ch. VI, ss. 24 du concile de Trente [1].

1571. Le même pontife défend à tous les réguliers, même mendians, lecteurs ou gradués en théologie, d'entendre les confessions des séculiers, sans avoir été examinés et approuvés par l'ordinaire [2].

1572. Grégoire XIII révoque tous les priviléges accordés aux réguliers par Pie V [3].

1580. Le même pontife, considérant qu'il n'y a rien qui porte plus de trouble dans l'état religieux que la recherche et la captation des faveurs et des suffrages des séculiers, lesquelles pervertissent l'esprit des supérieurs, et les empêchent de rendre à chacun de leurs inférieurs, selon leur mérite, défend aux supérieurs d'accorder aucune récompense, ou d'infliger aucune punition, à l'instigation d'aucune personne séculiére, évêque ou ecclésiastique, fût-ce même un cardinal [4].

1583. Le même pontife, considérant qu'il s'était élevé de graves débats, dégénérant en scandale sur la préséance des divers ordres et confréries, décide que là où la coutume accorde le pas à quelque ordre, cet ordre soit maintenu dans ses droits; et qu'ailleurs la préséance appartienne à l'ordre ou à la maison qui s'est établie le plus anciennement sur le lieu même; reprochant d'ailleurs, à tous, ces débats si indignes de personnes qui ont abandonné le siècle, et serviteurs d'un Dieu qui a mis l'humilité en tête de toutes les vertus [5].

1592. Clément VIII, regrettant de voir des personnes qui ont renoncé au monde se disputer cependant sur les préséances dans les processions et actes publics, décide que, dans la province d'Aragon, les Dominicains marcheront avant tous les frères mendians, immédiatement après les chanoines, clercs réguliers, et les anciens ordres monastiques, ainsi que cela se pratique à Rome [6].

[1] *Romani*, t. II, p. 367.
[2] *Romani*, ibid., p. 368.
[3] *In tantâ rerum*, t. X, p. 156.
[4] *Cum nihil*, t. II, p. 472.
[5] *Exposcit*, ibid. p. 501.
[6] *Inter cætera*, t. III, p. 17.

1604. Le même pontife, considérant que les frères du royaume du Portugal et des Algarves se plaignent de ce que les PP. hermittes de saint Augustin portent un habit qui était tellement semblable au leur qu'on les prenait les uns pour les autres, et que de scandaleuses disputes avaient eu lieu, décide que les frères Prêcheurs auront la chappe noire, et les frères Augustins la tunique noire, et qu'ils ne pourront sortir qu'avec ces habits [1].

1608. Paul V confirme les lettres de ses prédécesseurs, qui défendent à tous frères d'avoir recours à la recommandation d'une personne quelconque pour avoir un grade ou dignité dans l'ordre, que ce soit un laïque, ecclésiastique, duc, roi ou empereur, sous peine d'excommunication [2].

1623. Grégoire XV modère à leur égard la défense faite par Paul V, de soutenir, en public ou en particulier, que la Vierge a été conçue avec le péché originel, et leur permet de traiter cette question; mais seulement entre eux, et non avec d'autres [3].

1624. Urbain VIII révoque les autorisations données de bâtir des monastères sans la permission de l'évêque diocésain [4].

1626. Le même pontife, considérant l'importance de conserver intactes les bibliothèques, défend à tout frère, quel que soit son grade, de prendre ou de conserver, chez lui, les livres, cahiers, in-fol., imprimés ou manuscrits, ou de les laisser sortir, sous peine d'excommunication [5].

1628. Le même pontife révoque toutes les permissions données aux réguliers d'entendre les confessions des personnes séculières sans l'approbation de l'ordinaire [6].

1633. Le même pontife permet au général de supprimer les petits couvens qui ne peuvent entretenir un nombre suffisant de religieux, et de réunir leurs biens aux autres grands couvens [7].

[1] *Ex injuncto*, t. III, p. 172.
[2] *Admonemur*, ibid. 256.
[3] *Eximii*, ibid. 479.
[4] *Romanus pontifex*, t. IV, p. 62.
[5] *Cum sicut*, ibid., p. 112.
[6] *Cum sicut*, ibid., p. 161.
[7] *Cum sicut*, t. V, p. 408.

1634. Le même pontife, sur la demande du procureur-général, défend aux frères qui sont dans les Indes, d'habiter hors des couvens et maisons de l'ordre, sans la permission des supérieurs [1].

1635. Le même pontife décide que les frères qui ont fait profession dans les couvens, non désignés pour servir de noviciat, feront une profession nouvelle, mais sans avoir besoin de l'acceptation des frères ayant voix [2].

1635. Le même pontife renouvelle la défense faite à tous les frères de poursuivre à la cour romaine aucune affaire quelconque, ni directement ni indirectement, sans la permission du procureur-général [3].

1639. Le même pontife fixe à vingt le nombre des maîtres de théologie, avec place et voix, que l'on appelle communément *accep-tati*, pour la province de Rome [4].

1639. Le même pontife décide que les prieurs de la province romaine resteront en charge deux ans au lieu de quatre [5].

1640. La même disposition est étendue aux prieurs de la province de la Pologne [6].

1643. Le même pontife décide, que les provinciaux, prieurs et autres dignitaires de l'ordre, devront exercer leur charge en réalité et en effet, durant tout le tems prescrit par les constitutions, de manière que le tems où par des circonstances indépendantes de leur volonté, ils n'auront pu l'exercer, ne leur sera pas compté [7].

1643. Le même pontife expose d'abord, qu'une grande scission avait eu lieu dans l'ordre. Le chapitre général convoqué à Gênes avait déposé le général Nicolas Rodulphe, et à sa place deux factions avaient nommé deux autres généraux ; en conséquence le pontife suspend le

[1] *Injunctum*, t. v, p. 268.
[2] *Alias*, ibid , p. 272.
[3] *Exponi nobis*, ibid., p. 290.
[4] *In his*, ibid., 315.
[5] *Nupes*, ibid., 315.
[6] *Domini*, ibid., p. 349.
[7] *Ex incumbenti*, t. v, p. 391.

procès fait à Nicolas, annule et casse toutes les décisions et évoque l'affaire au siége apostolique, puis annule la déposition, rétablit Nicolas, impose silence aux deux compétiteurs, convoque un chapitre général à Rome pour l'année suivante, lequel devra examiner le procès du général ; seulement ledit Nicolas demeurera suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il se soit excusé des excès qu'on lui reproche, et en attendant, deux protecteurs cardinaux administreront l'ordre [1].

A. B.

[1] *Cum inter*, t. v, p. 394.

Bibliographie.

L'ORDRE DES JÉSUITES défendu contre les attaques et les calomnies de leurs ennemis; instruction pastorale par Mgr l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont; suivie des témoignages et jugemens en faveur des jésuites par les papes, les évêques, le clergé, les rois, les peuples, les plus célèbres écrivains catholiques, philosophes et protestans des trois derniers siècles. Documens recueillis, annotés, augmentés d'une introduction et d'une conclusion, par un homme d'état, un grand et beau vol. in-8°. Prix : 3 fr., et par la poste : 4 fr. Paris, Debécourt, libraire-éditeur, rue des Saints-Pères, 64.

Les ennemis de l'Eglise n'ont encore pu, de nos jours, rien inventer de plus neuf et de plus terrible que les vieilles calomnies contre l'institut des jésuites. Puisqu'on le veut, suivons nos philosophes sur ce terrain, et prouvons aux hommes de bonne foi qu'il n'y a que mensonges dans les attaques débitées contre les Jésuites dans les chaires et journaux universitaires. Ce but ne pouvait être mieux atteint que par la curieuse publication dont le titre qui précède fait connaître toute l'importante. L'auteur est M. de Saint-Chéron. Dans son *introduction* il expose l'état de la question entre l'Eglise et ses ennemis; il raconte de quelle manière il a été amené à faire réimprimer la célèbre *Instruction pastorale de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont*, puis il explique la division de l'ouvrage. La première partie, intitulée *l'Archevêque de Paris*, contient l'instruction pastorale de Christophe de Beaumont, et en note le renvoi à chaque page du libelle de MM. Michelet et Quinet, réfuté, dès 1763, par l'illustre archevêque.

La 2e partie, *les Papes*, est consacrée à citer les témoignages des souverains pontifes.

La 3e partie, intitulée *les Evêques*, contient les témoignages de l'épiscopat et du clergé.

La 4e partie, *les Rois et les Peuples*, est composée des jugemens exprimés par les plus illustres souverains et par les peuples, depuis trois siècles.

La 5e partie, *les Philosophes et les Protestans*, renferme un choix très-piquant des jugemens portés sur les jésuites par les plus célèbres écrivains, historiens, de l'Europe, pendant les trois derniers siècles.

La 6e partie, *les Catholiques*, expose les jugemens des grands écrivains catholiques. L'ouvrage se termine par une conclusion qui le résume, et dont nous croyons devoir placer l'extrait suivant sous les yeux de nos lecteurs :

« Les débats de ce solennel procès sont terminés. On vient de lire les jugemens prononcés par les illustres membres de ce jury, composé, en majorité, de philosophes et de protestans; voici la conclusion de cet arrêt définitif, rédigés par les plus grands génies des trois derniers siècles :

» Les dénonciateurs et les juges de la Société de Jésus ont été animés par l'esprit de secte et de parti [1].

» Ils ont été les complices et les instrumens des hommes qui avaient conspiré la ruine de l'Eglise catholique [2].

» Dans la Société de Jésus, c'est l'Eglise catholique elle-même que ses ennemis attaquent et veulent détruire [3].

» En Portugal et en Espagne, l'abolition et l'expulsion de la Société de Jésus ont été executées par des ministres complices et instrumens de la philosophie anti-catholique; ils ont procédé à cette iniquité par la calomnie et les plus inhumaines violences [4].

» En France, l'abolition et l'expulsion de la Société de Jésus ont été préparées et exécutées par un ministre esclave de la philosophie anti-catholique et des sectes hérétiques, et par une prostituée qui redoutait de voir l'influence des Jésuites ramener un monarque avili au repentir, à la dignité d'un chrétien et d'un roi [5].

» L'abolition de la Société de Jésus par le pape Clément XIV a été une nécessité politique imposée par la violence des souverains de l'Europe, nécessité à laquelle le pape s'est soumis pour prévenir de plus grands malheurs [6].

» Les écrivains qui rendent la Société de Jésus responsable, en corps, des doctrines émises par quelques-uns de ses membres, sont des imposteurs [7].

» Plusieurs des membres de la Société de Jésus n'ont été accusés de doctrines impies, immorales et anti-sociales, qu'à l'aide des plus odieuses falsifications [8].

» Dans toutes les contrés du monde qui ont été fécondées par les sueurs et le sang de la Société de Jésus, on a vu la foi chrétienne se propager, la civilisation s'établir, les mœurs se policer, l'autorité respectée, les arts, les lettres et les sciences fleurir [9].

[1] Ainsi jugé par la grande majorité des membres de ce jury.

[2] Ainsi jugé par d'Alembert, Jean de Muller, Schlosser, Schoel, Lacretelle, Ranke, Macauley, Lalande, de Maistre, de Bonald, Châteaubriand, de La Mennais, Balmes.

[3] Ainsi jugé par les mêmes.

[4] Ainsi jugé par Jean de Muller, Schlosser, Schoell, Ranke.

[5] Ainsi jugé par d'Alembert, Jean de Muller, Schlosser, Schoel, Lacretelle.

[6] Ainsi jugé par Jeau de Muller, Schlosser, Schoell, Ranke: tous les quatre protestans.

[7] Ainsi jugé par Leibnitz, Voltaire, d'Alembert.

[8] Ainsi jugé par les mêmes (Voir id., et surtout l'*Instruction pastorale* de Mgr de Beaumont)

[9] Ainsi jugé par l'unanimité du jury.

» L'abolitiou de la Société de Jésus a été une cause d'affaiblissement pour le Saint-Siége et l'Eglise, une cause de ruine pour les gouvernemens[1].

» Quel est l'homme doué de son bon sens, et tenant à quelque réputation d'esprit, qui oserait laisser infirmer une sentence signée de pareils noms, par les déclamations de quelques professeurs et journalistes qui ont assez de talent pour faire un bruit de quelques jours, mais non pour conquérir une renommée ?

» La question n'est plus entre les Jésuites et leurs ennemis, cette manœuvre est usée et ne peut plus être qu'une ridicule comédie. La question est maintenant tout entière entre le Catholicisme, l'Eglise, la Papauté, l'Episcopat et ce rationalisme moderne qui, dans ses orgueilleuses prétentions, n'a encore réussi qu'à doter l'humanité d'idéologies écossaises, anglaises et allemandes.

» La question est aussi entre l'Eglise et les gouvernemens modernes. Il s'agit de savoir quelle part de liberté les institutions politiques nouvelles nées des révolutions de ce siècle, veulent laisser à l'Eglise, à son autorité, à ses institutions ; tout l'avenir de l'Europe est dans la solution de ce problème qui s'agite simultanèment en France, avec la vieille queue des sectes philosophiques, hérétiques et politiques; en Belgique, avec une minorité de faux libéraux et de francs-maçons ; en Suisse, avec les radicaux et les protestans; en Allemagne, avec la suprématie luthérienne ; en Russie, avec les ruses et les férocités d'une autocratie qui veut éteindre la foi catholique dans le sang des peuples; dans la Grande-Bretagne, avec une aristocratie protestante qui a enseigné au czar russe l'art de tuer une nationalité pour anéantir un culte; en Espagne, avec cette démagogie ignorante et cruelle, fille de nos sectes philosophiques et révolutionnaires... Il ne faut donc pas s'y tromper, la polémique commencée, en France, sous prétexte des Jésuites, n'est que le commencement de cette grande lutte qui doit décider s'il est vrai, comme le prétendent certains écrivains soi-disant conservateurs, que les révolutions et les constitutions modernes n'ont été faites qu'au profit des ennemis du Catholicisme. Laissez décider la question contre les Jésuites, elle le sera bientôt aussi contre tous les autres Ordres religieux et contre l'Eglise toute entière... » S.

DICTIONNAIRE ICONOGRAPHIQUE des monumens de l'antiquité chrétienne et du moyen-âge, depuis le bas-empire jusqu'à la fin du XVIe siècle, indiquant l'état de l'art et de la civilisation à ces diverses époques, par L. G. Cuenebault (1re livraison). Paris, Leleux, libr.-édit., rue Pierre-Sarrazin, 9, 1843. Prix : 2 fr.

Nous annonçons enfin la première livraison de l'ouvrage de M Guenebault, déjà plusieurs fois signalé dans nos *Annales*, et sur lequel nous nous proposons de revenir. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit plusieurs fois, que cet ouvrage remplit une lacune importante dans la science.

[1] Ainsi jugé par Jean de Muller, Schlosser, Schoel, Ranke, de Maistre, de Bonald, de La Mennais.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 48. — Décembre 1843.

Droit ecclésiastique.

MANUEL DU DROIT ECCLÉSIASTIQUE

DE TOUTES LES CONFESSIONS CHRÉTIENNES;

Par M. **FERDINAND WALTER**, traduit de l'allemand, avec la coopération de l'auteur, par A. de Roquemont docteur en droit [1].

Huit éditions attestent le mérite de cet ouvrage, que M. de Roquemont a traduit sur la dernière. L'écrivain allemand avait donné au public un excellent livre, et il aurait été bien fâcheux qu'un travail aussi remarquable fût perdu pour nous.

L'importance du sujet frappe tous les yeux. Le droit ecclésiastique ou droit *canonique*, c'est-à-dire l'ensemble des règles d'ordre et de discipline qui gouvernent la société religieuse, touche aux intérêts les plus graves, aux besoins les plus réels de l'humanité. Cependant, il faut le reconnaître, cette branche d'enseignement, qui jeta tant

[1] Poussielgue-Rusand, libraire, rue Hautefeuille, n° 9. Prix : 7 fr. 50 c.

d'éclat durant le moyen-âge, est chez nous, sinon abandonnée, du-moins très négligée aujourd'hui. Diverses causes, dévoloppées par M. de Roquemont dans des considérations fort intéressantes qu'il a mises en tête de sa traduction, ont contribué à amener un pareil état de choses, qu'on ne saurait assurément trop déplorer. Que de titres, en effet, recommandent le droit ecclésiastique à l'étude et aux sérieuses méditations !

« Le droit ecclésiastique, dit M. de Roquemont, est le droit de la grande société chrétienne. Quel membre de cette société peut rester indifférent au droit qui la régit ?

» Ce droit a pénétré nos institutions et nos lois. Comment, *dans* leur étude, peut-on négliger une des sources dont elles émanent ?

» On étudie le droit romain pour y puiser des leçons de sagesse et de prudence. Le droit ecclésiastique n'offre-t-il pas aussi de riches et féconds enseignemens au législateur et au jurisconsulte ? Quelle législation plus noble dans son objet, plus élevée dans ses vues, plus fine dans ses détails ? où trouver plus de modération et de circonspection, plus de respect des droits, plus de douceur et de charité ? Dans le droit public, dans le droit civil, dans la procédure, dans le droit pénal elle a servi de précurseur et de modèle aux législations modernes. Qui nierait qu'elle puisse encore leur fournir d'utiles et de nombreux préceptes ? L'esprit qui la dirige et l'éclaire, n'est-ce pas cet esprit chrétien qui seul peut donner la vie aux institutions et aux lois, et leur imprimer le cachet de la durée ? Où donc le législateur et le jurisconsulte peuvent-ils puiser de plus heureuses inspirations ?

» Le clergé, dépositaire du pouvoir dans l'église, peut-il ignorer la nature, l'étendue et l'exercice de ce pouvoir, la constitution de l'Église, la suprématie, le culte, la discipline, en un mot les institutions de la société qu'il est appelé à gouverner ? Peut-il se borner à un aperçu pratique de ce qui existe, sans en puiser la raison dans l'étude des lois présentes et passées ? Élite de la milice chrétienne, ne doit-il pas être en état de repousser toutes les attaques dirigées contre elle ? Et la plupart ne portent-elles pas sur son organisme, sa hiérarchie et les diverses branches de son droit ?

» Le droit ecclésiastique n'est pas moins nécessaire pour étudier le moyen-âge et la civilisation de l'Europe. C'est par l'église et en

grande partie par ses lois et ses tribunaux que l'élément civilisateur a pénétré dans le monde. Dans l'ignorance de ce droit, la papauté a jusqu'ici presque toujours été calomniée, le moyen-âge mal compris, les bienfaits de l'église méconnus.

» Le droit ecclésiastique offre, de nos jours, un intérêt tout spécial. C'est dans son domaine que s'agitent et s'agiteront longtems les principales questions du droit public de la plupart des nations de l'Europe. Né au nom de la liberté, le protestantisme n'avait produit que la licence. Les réformateurs eux-mêmes sentirent bientôt le besoin d'une autorité; ils interposèrent la leur; mais cette autorité d'un jour et sans mission était impuissante. A défaut de la hiérarchie qu'ils avaient détruite, ils invoquèrent le pouvoir temporel et prostituèrent la religion aux souverains. De là un vaste système de despotisme organisé dans les pays protestans contre les confessions dissidentes, et surtout contre le Catholicisme ennemi de toutes; de là une oppression d'autant plus lourde de nos jours qu'elle est plus contraire aux idées existantes et, au besoin des peuples qui tendent à rentrer dans la majestueuse unité du catholicisme. Les luttes engagées à ce sujet entre les gouvernemens et la conscience des peuples sont, sans contredit, une des phases les plus curieuses de l'histoire moderne. Or, comment les apprécier, sans connaître le terrain sur lequel elles s'agitent? »

Voilà des réflexions d'une grande justesse, des choses bien pensées et bien écrites. Nous citons d'autant plus volontiers ce passage qu'il fera juger du style de M. de Roquemont, style clair, précis, et qui ne manque pas de couleur ni de mouvement. Quant à l'exactitude de la traduction, le concours prêté par l'auteur en serait, au besoin, la meilleure garantie. Il est facile, du reste, de s'apercevoir qu'habitué dès longtems aux hautes questions que traite M. Walter, M. de Roquemont e suit sans peine et s'est, en quelque sorte, identifié avec lui.

Après avoir donné au traducteur des éloges mérités, arrivons à l'ouvrage même qu'il a transporté dans notre langue.

Le *Manuel du droit ecclésiastique* est le fruit de patientes recherches et de longs travaux. Il fallait une grande persévérance et en même tems un rare esprit d'analyse et de méthode, pour réunir et coordon-

ner tant de matériaux divers qui, malgré leur nombre, devaient trouver place dans un cadre assez restreint. La tâche de M. Ferdinand Walter était difficile ; il a su la remplir avec beaucoup de bonheur et de talent.

Ainsi que l'indique le titre du livre, l'auteur ne s'est pas occupé seulement du droit ecclésiastique catholique, mais aussi de celui des autres confessions chrétiennes. En présence des statuts de l'Église et de l'éternelle sagesse de ses règles, il a mis les usages que se sont créés les cultes dissidens. De là, une continuité de rapprochemens, de parallèles, qui font briller de plus vives splendeurs encore la vraie religion.

Dans l'impossibilité d'analyser d'une manière complète le *manuel du droit ecclésiastique*, nous voulons du moins en indiquer le plan, tel que l'a tracé M. Walter lui-même : Le présent ouvrage, dit-il, est divisé d'après les points de vue suivans. « Le 1er livre renferme, comme une sorte d'*introduction*, les doctrines générales qui sont la base du sujet ; le 2e, les sources du droit canonique. Les *quatre* suivans comprennent le droit public de l'Église ou les dispositions qui concernent l'église prise en corps. Le 3e livre traite donc de la constitution de l'Église ou des personnes qui gouvernent ; le 4e, des branches diverses de l'administration ; le 5e, du clergé et des bénéfices[1] ; et le 6e, des biens de l'Église comme moyen de subvenir à ses besoins extérieurs. Le 7e livre a pour objet la vie dans le sein de l'Église et les rapports des individus ; le 8e, enfin, offre le tableau de l'influence que l'esprit et la vie de l'Église ont exercée sur le droit profane et les changemens qui en sont résultés. Les rapports de l'Église avec l'état sont esquissés, quant aux points généraux, dans le premier livre, et quant aux points particuliers, sous l'exposé de chaque doctrine. »

[1] Le mot *bénéfices* est ici employé pour *offices*. Suivant la définition de M. Walter, l'office ecclésiastique est tout à la fois *le droit et le devoir d'exercer le pouvoir ecclésiastique dans des proportions déterminées et avec un titre permanent*. La dotation de l'office, c'est-à-dire le revenu qui y est attaché, constitue le *bénéfice* et n'est qu'un accessoire. Néanmoins, dans l'acception commune, l'accessoire a été pris souvent pour désigner la chose principale, et on dit *bénéfice* au lieu *d'office*.

Nous avons remarqué la partie du *Manuel* qui traite des *sources du droit ecclésiastique*. Les sources du droit ecclésiastique catholique, sont d'abord et au-dessus de tout les préceptes que Jésus-Christ a posés lui-même comme base de la constitution et de la discipline de l'Église, comme lois fondamentales de son existence. A la divine parole du Sauveur viennent se joindre les enseignemens des apôtres et les traditions des premiers âges du catholicisme. Aux époques ultérieures, le droit *écrit* se compose des canons des Conciles, des constitutions des papes, des concordats, de certaines lois séculières touchant la religion. Les divers diocèses et églises peuvent avoir leurs sources particulières, telles que les statuts des synodes diocésains, les mandemens des évêques, les priviléges des papes, empereurs et princes, les réglemens des chapitres, etc..... Les usages uniformément suivis et les précédens respectables forment un droit *coutumier*, un appendice nécessaire au droit écrit, une autorité de jurisprudence et de pratique. Enfin le droit écrit proprement dit trouve un important et dernier complément dans l'autorité de la doctrine ou, en d'autres termes, dans les opinions qu'ont professées des hommes éminens par l'érudition et par la vertu ; l'Église a ses pères et ses docteurs, dont elle consulte les travaux avec une confiance particulière. Ces données générales établies, M. Walter aborde les détails ; et ses explications, ses commentaires, qui portent sur un si grand nombre d'objets, dénotent des études profondes et un savoir bien rare de nos jours.

On lira également avec beaucoup d'intérêt ce qui est relatif à la *constitution de l'église*. Après nous avoir montré l'église catholique dans son unité admirable, dans les caractères de sa grandeur et de son imposante hiérarchie, l'auteur passe en revue les sociétés schismatiques et protestantes, et en fait connaître l'organisation aux diverses époques.

En Russie, il y eut d'abord un métropolitain pour tout le pays. Ce métropolitain, dont le siége fut établi à Kiow, puis à Wladimir, puis transféré à Moscou, était nommé et sacré par le patriarche de Constantinople. Profitant de conjonctures favorables, le grand-duc Vasile III, au lieu de déférer au patriarche l'élection d'un nouveau métropolitain, le choisit lui-même et eut seulement le soin de faire admettre par les évêques le nouvel élu (1447). Iwan III s'affranchit

de cette dernière obligation et conféra purement et simplement l'investiture. Féodor Ier alla plus loin encore et éleva son métropolitain à la dignité de *patriarche*. A dater de ce moment, l'église Russe eut pour chef le *patriarche de Moscou*. Ce haut dignitaire était environné d'honneurs et investi d'une influence réelle; on le consultait sur les affaires les plus graves de l'état, et ni la paix ni la guerre ne se décidaient sans son concours. L'humeur ombrageuse de Pierre Ier et son esprit de domination despotique ne pouvaient pas s'accommoder d'un tel ordre de choses; à la mort du patriarche Adrien (1700), Pierre Ier ne lui désigna point de successeur, et, quelques années après, il institua et fit reconnaître par le patriarche même de Constantinople ce qu'on a appelé le *Saint-Synode*, c'est-à-dire un collége permanent, exerçant la suprématie de l'église Russe sous l'autorité toute-puissante du Czar. Le nombre des membres de ce Synode, qui était primitivement de douze, a varié depuis. L'empereur les choisit parmi les évêques. Il leur est adjoint un membre séculier, à titre de procureur de la couronne. Nous n'avons pas besoin de dire que l'existence du Saint-Synode ne gène en rien la volonté de l'autocrate, et que cette volonté est la loi suprême.

Dans le nouveau royaume de Grèce, il y a aussi un Saint-Synode organisé sur le même plan. Il se compose de cinq membres ecclésiastiques nommés par le gouvernement, dont trois évêques au moins, d'un délégué de l'état et d'un secrétaire. Une déclaration royale, rendue en 1833, avec l'adhésion des évêques, a entièrement soustrait l'administration de l'église au patriarche, pour en investir le Saint-Synode.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions suivre M. Walter dans l'examen auquel il se livre de la constitution du protestantisme, selon les différentes sectes et les différentes contrées. Le fait général et dominant, le fait qui se reproduit presque partout est la suprématie religieuse aux mains du pouvoir temporel. Voici comment M. Walter parle de la constitution ecclésiastique de l'Angleterre et de quelques pays du Nord :

« La constitution de l'église d'Angleterre est extérieurement restée, à peu de chose près, ce qu'elle était au commencement du 16e siècle ; seulement le roi a, tant de nom que de fait, pris la place du

pape[1]. Au-dessous de lui figurent en Angleterre les archevêques de Cantorbéry et d'York; celui-là jouit de la prééminence, et porte le titre de primat ou métropolitain de toute l'Angleterre; aussi a-t-il une sorte de cour ecclésiastique où l'on compte jusqu'à quatre évêques. En Irlande, il y a quatre archevêques. Ensuite viennent les évêques dont les attributions sont les mêmes que dans l'église catholique. Chaque évêque a près de lui un chapitre (*chapter*); à la tête de ce chapitre est un doyen (*dean*) avec droit de juridiction. Les évêchés sont divisés en archidiaconats (*archideaconries*), et ceux-ci en décanats ruraux (*rural deanries*). L'archidiacre a encore un tribunal ecclésiastique spécial qu'il fait occuper par un official. Quant aux décanats ruraux, ils sont éteints ou devenus de purs titres.

» L'état des paroisses (*parishes*, *parsonages*[2]) se lie encore à l'organisation d'autrefois : là aussi, et de bonne heure, les cloîtres avaient acquis par incorporation (*appropriation, impropriation*) près de la moitié des cures du pays. Cette appropriation était de deux sortes; parfois elle comprenait spirituel et temporel; les fonctions curiales étaient alors exercées ou par les moines en personne, ou par un vicaire à leurs gages et de leur choix; d'autres fois l'appropriation ne portait que sur le temporel, et le ministère était confié à un vicaire à vie, jouissant d'une dotation régulière. Les lois ultérieures exigèrent à la vérité que dans le premier cas aussi le cloître servît une dotation fixe; mais cette disposition ne reçut point partout son exécution. Lors de la suppression des cloîtres au 16e siècle, les cures appropriées échurent à la couronne, et peu-à-peu celle-ci les concéda de nouveau à des corporations ecclésiastiques ou à des laïques, sous les conditions auxquelles les moines en avaient joui[3].

[1] *Anglic. conf.*, art. XXXVII. Aux termes d'une loi d'Henri VIII (35 Henr. VIII, c. 3), le roi porte, entre autres titres, le titre de *protecteur de la foi* et celui de *chef suprême de l'Eglise d'Angleterre et d'Irlande sur la terre*. Le titre de protecteur de la foi avait aussi été conféré à Henri par Léon X, en reconnaissance de ce que, peu de tems auparavant, il avait écrit contre Luther.

[2] *Persona* est déjà employé dans les anciennes sources pour désigner celui qui a charge d'âmes. C. 4, c. 1. 9. 3. (Urban. II, a. 1095.)

[3] 31. Henr. VIII, c. 13. Impropriations shall be held by laymen as they were held by the religious houses from which they were transferred.

» Il y a donc maintenant des cures dont les principaux revenus sont affectés à une dignité ou corporation ecclésiastique ou à un laïque, et les fonctions exercées par un vicaire nommé à vie, régulièrement doté avec des fonds de terre ou des taxes, ordinairement avec les menues dîmes ; d'autres où la vicairie n'est qu'une charge d'âmes concédée et rétribuée par le propriétaire de la cure (*stipendiary curacy*). Toutefois, dans ce dernier cas même, on ne tolère plus de déposition arbitraire. Indépendamment de ces cures impropriées, il en est encore beaucoup qui se confèrent à des recteurs réguliers. Néanmoins ceux-ci n'administrent pas non plus eux-mêmes ; la plupart se font suppléer par un curé qu'ils soldent sur leurs riches revenus ; de tels curés sont souvent entretenus même par les vicaires nommés à vie. Outre les cures il y a beaucoup de chapelles : les principales sont celles de Saint-James et de Windsor ; le clergé de la cour se compose d'une centaine de personnes, parmi lesquelles le doyen de la chapelle royale et le grand-aumônier tiennent le premier rang..... »

« La constitution ecclésiastique du royaume de Dannemark est encore basée, en apparence, sur l'épiscopat ; mais les évêques, dépouillés de toute juridiction, n'y ont conservé qu'un droit de surveillance, et ne sont, au fond, que des surintendans généraux. Le roi est le suprême évêque, législateur et juge, et tous les évêques relèvent de lui directement. Pour l'exercice de ces droits royaux, Christiern VI avait institué (1737), à Copenhague, une commission d'inspection générale de l'Eglise ; mais elle a été supprimée en 1791, et ses attributions ont été dévolues en partie à la chancellerie royale, en partie au collége des missions. Parmi les évêques, celui de Copenhague a la prééminence ; mais celui de Seeland est le véritable métropolitain auquel il appartient de sacrer les autres évêques et le roi. A chaque évêque est adjoint, comme commissaire du roi, un bailli qui règle toutes les affaires extérieures de l'évêché. Sous l'évêque sont des prévôts, un dans chaque *herred :* ces prévôts exercent la surveillance sur leur district, et aussi une certaine juridiction en matière ecclésiastique ; ils sont élus dans les rangs des pasteurs de l'herred par ceux-ci, et approuvés par l'évêque ; ils se réunissent annuellement en un synode présidé par l'évêque et le bailli, et, à leur retour, communiquent à leurs pasteurs

ce qui y a été publié. Les pasteurs peuvent, si leur âge, leurs infirmités ou l'étendue de leur paroisse l'exigent, se faire assister d'un diacre ou chapelain, mais à la charge de le solder eux-mêmes. Enfin il est élu, dans chaque commune, un certain nombre d'*adjuteurs* destinés à seconder le pasteur, particulièrement dans le maintien de la discipline. La même constitution a été introduite en Norvége et en Islande.

» Le chef de l'Eglise de Suède est le roi, qui, selon l'expression du réglement ecclésiastique, est, à cette fin, béni de Dieu. Les droits attachés à ce titre sont exercés par l'expédition ecclésiastique, qui forme une section de la chancellerie royale instituée en 1809. Après le roi viennent les évêques, parmi lesquels l'archevêque d'Upsal a la prééminence. L'épiscopat s'est maintenu dans ses anciens droits, même d'administration extérieure et de juridiction. Chaque évêque a un chapitre ou consistoire ecclésiastique qu'il préside, et avec lequel il règle en commun certaines affaires; les membres qui le composent sont le prévôt ou pasteur de l'église cathédrale, à Upsal et à Lunden les professeurs ordinaires de théologie; dans les autres évêchés les lecteurs, c'est-à-dire les maîtres ordinaires du lycée, dont quatre au moins doivent être ordonnés... Un évêché se divise en *contrats*, dont les supérieurs portent le nom de prévôts et exercent un droit de surveillance. La plupart des prévôts de cathédrale sont à la fois prévôts d'un contrat. Les contrats se subdivisent en *pastorats* régis par un pasteur; ces pastorats renferment plusieurs paroisses et presque toujours autant d'églises. La commune où réside le pasteur porte le nom de *commune mère*, et les autres celui d'*annexe*. Assez souvent les pastorats sont affectés en prébende à une dignité ecclésiastique ou à une chaire de professeur, soit pour toujours, soit en faveur du titulaire actuel seulement, et alors ils sont administrés par un vice-pasteur ou adjoint, moyennant une rétribution moindre. »

Dans le IVe livre nous signalerons particulièrement les pages consacrées à la *juridiction ecclésiastique*. Cette juridiction, dont M. Walter expose les principes et retrace l'histoire, a été fort étendue à une époque. Elle embrassait alors *toutes les matières contentieuses où se trouvait engagée, même indirectement, la question des devoirs de religion et de conscience*. Comme moyens de contrainte à l'appui de

leurs décisions, les tribunaux ecclésiastiques n'avaient à leur disposition que des peines spirituelles; mais les tribunaux séculiers devaient leur prêter assistance au besoin. « Depuis le 16e siècle, dit M. Walter, » la juridiction de l'Eglise a successivement été ramenée, dans la plu» part des pays catholiques, aux matières purement religieuses, et n'a » conservé des matières mixtes à peu près que les causes matrimo» niales. » L'auteur ajoute que les tribunaux ecclésiastiques ont même été supprimés chez quelques nations, notamment en France.

Le passage suivant rappelle une antique et touchante coutume: « Aux yeux de l'Eglise, la lutte des procès est au moins contraire à la charité chrétienne, et même un péché, s'il y a mauvaise foi. *Aussi*, dès le tems des apôtres, était-il recommandé aux chrétiens de ne pas déférer au juge séculier leurs différends, mais de les vider amiablement par transaction ou par l'intermédiaire de l'évêque. Ce n'était néanmoins qu'une exhortation, non un devoir absolu, et, comme pour toute procédure arbitrale, l'assentiment des deux parties était nécessaire; mais l'évêque une fois saisi, sa sentence devait, aux termes d'une constitution de Constantin reproduite par ses successeurs, être exécutée sans appel par le pouvoir séculier. Les avantages résultant d'une justice aussi simple et la confiance dont jouissaient alors les évêques, leur attirèrent une foule d'arbitrages de la sorte. Chez les Germains aussi la piété donna toujours plus de crédit à cette exhortation, et beaucoup de différends furent aplanis par la seule entremise des évêques et des prêtres. Du reste, il n'y avait jamais rien là que de volontaire de la part des parties. Mais peu à peu l'usage s'en est perdu. Chez les Grecs seulement, la plupart des contestations se résolvent encore par le même mode. »

Quand il s'est occupé du *clergé*, M. Walter a été naturellement amené à la grande question du célibat, et il l'a traitée sous ses divers aspects. On nous saura gré de reproduire ici les réflexions générales par lesquelles il termine: « I. Le célibat des ecclésiastiques a principalement pour fondement le caractère et la dignité du sacerdoce, lequel ne peut être conféré qu'à ceux qui ont compris cette haute mission dans toute son étendue, et renoncé aux choses du tems avec une ferme et inébranlable détermination. Dans l'antiquité, le célibat était déjà l'objet d'une vénération spéciale, et les ministres des autels as-

treints à une continence partielle ou absolue. L'Eglise n'a donc fait ici, comme en beaucoup d'autres institutions, que saisir et développer une vérité signalée par le sentiment universel.

» II. Les devoirs étendus que la discipline de l'église catholique impose à l'ecclésiastique, comme pasteur des âmes, ne sont pas non plus conciliables avec la vie conjugale. Des soins domestiques détournent l'esprit des intérêts généraux, paralysent le dévouement au lit du malade, le courage dans les tems de persécution, la libéralité envers les pauvres, et dérobent les heures de loisir qui doivent être consacrées à la prière et aux sciences. Conséquemment, si l'Eglise peut exiger de celui qui a choisi ce ministère qu'il soit complétement, sans partage, le père de sa commune, le précepte du célibat est par là établi et justifié.

» III. L'Eglise considère toute vocation, tant dans l'Etat que dans l'Eglise, comme une destination divine indiquée par les dispositions et penchans intérieurs. Elle laisse donc une liberté de choix entière; mais aussi elle exige que la détermination soit réfléchie, et que la vocation une fois embrassée soit accomplie dans le cours de la vie avec une ferme résignation.

» Ainsi, à côté de l'obligation du célibat pour les ecclésiastiques, figure, pour les laïques, la loi non moins pesante de l'indissolubilité du mariage, et une appréciation superficielle, entachée de sensualité, explique seule comment le mariage paraît à certains esprits exiger moins de force morale que le célibat. C'est principalement par le haut sens moral avec lequel l'Eglise conçoit et règle les situations de la vie qu'elle a inspiré aux nations la vénération de sa sainteté, et commandé même le respect à ses adversaires impartiaux. Aussi, ses ennemis savent-ils très-bien pourquoi ils dirigent sur ce point précisément d'aussi vives attaques.

» IV. Dans l'Eglise d'Orient, il est vrai, les ecclésiastiques séculiers sont ordinairement mariés; mais c'est aussi pour ce motif que l'état monastique s'est élevé beaucoup au-dessus d'eux dans l'opinion publique, qu'il est presque exclusivement en possession du confessionnal et du domaine de la science. Il en serait de même en Occident, si le mariage était permis aux ecclésiastiques. Ceux qu'une plus haute intelligence de leur ministère éloignerait de ce lien, formeraient un

état monastique volontaire; ils jouiraient particulièrement de l'estime et de la confiance de la commune....

» V. Quant au mariage des évêques, il est absolument inconciliable avec les institutions de l'Eglise. Il exposerait, comme l'Eglise anglicane en fournit l'exemple, les offices au plus étroit népotisme, et les revenus ecclésiastiques aux plus fâcheuses dissipations.....

» VI. Autoriserait-on le mariage des prêtres, non celui des évêques? Il y aurait là désapprobation tacite du mariage des prêtres, encouragement et reconnaissance de l'état monastique volontaire, et la constitution serait livrée à cette contradiction intérieure qui embarrasse l'Eglise grecque [1].

» VII. L'objection ordinaire que le célibat conduit à l'immoralité naît d'un défaut de confiance dans la force morale de la volonté. D'ailleurs, dans l'état actuel de la société, le plus petit nombre est à même de se marier à l'âge où la passion a le plus d'énergie, et ainsi l'objection se résume en un stigmate contre notre jeunesse entière. Le mariage même, ainsi que le démontre l'expérience, ne garantit pas l'homme faible de la lubricité. Tout état exige donc l'empire sur soi-même; et quant à ce, les ecclésiastiques sont le moins exposés à manquer de force, si leur éducation reçoit une sage direction ascétique, et que la conscience de leur dignité, comme hommes et comme prêtres, soit en eux entretenue vivante.

» VIII. L'objection que le célibat est préjudiciable à l'état ne mérite plus de réfutation, quand tous les jours on voit dans les émigrans

[1] M. Walter a antérieurement exposé la situation actuelle de l'Eglise d'Orient quant à la question du célibat. Les ecclésiastiques des ordres supérieurs ne peuvent maintenant encore se marier après l'ordination. Des hommes mariés peuvent être ordonnés; seulement on n'admet pas à l'ordination ceux qui ont convolé à de secondes noces, ou qui ont pris pour femme une veuve. Il est aussi interdit aux ecclésiastiques, sous peine de destitution, de se remarier. *Les évêques doivent vivre dans un célibat absolu*, ce qui fait qu'on les choisit habituellement dans l'état monastique.

Les protestans n'ont pas érigé en loi le célibat ecclésiastique, tout en en reconnaissant l'excellence. Quelques évêques anglicans ont profité de leurs richesses pour faire de belles fondations; mais M. Walter fait remarquer que précisément ceux-là *n'étaient pas mariés*.

et ceux qui, comme les Suisses, engagent leur vie au service étranger, les malheureuses victimes de la politique de population. »

Une histoire complète des *biens ecclésiastiques* met dans tout leur jour les principes de cette matière importante ; et toutes les questions qui en dépendent sont, de la part de M. Walter, l'objet d'une discussion claire et solide. Mais au nombre des choses les plus intéressantes de l'ouvrage, il faut ranger sans contredit les notions comprises sous ce titre général : *la Vie dans le sein de l'Eglise*. On conçoit quelle vaste carrière était ouverte à l'érudition de l'auteur. Il avait à parler des sacremens, de la liturgie, des indulgences, des hospices et établissemens de charité, des corporations religieuses, etc...

La grande question des *mariages mixtes* ne pouvait échapper à M. Walter. C'était pour lui, habitant des provinces rhénanes, un sujet brûlant ; il l'a abordé avec modération, mais avec franchise. M. Walter pose cette règle, proclamée en maintes occasions par le Saint-Siége, que les prêtres catholiques ne doivent concourir à la célébration des mariages mixtes que s'il ont des garanties complètes sur l'éducation des enfans à naître, et que, dans le cas contraire, ils ne peuvent pas prêter leur assistance.

» I. Dans un pays où catholiques et non catholiques jouissent de droits égaux, dit-il plus loin, l'Église catholique ne peut requérir le pouvoir séculier d'appuyer les garanties qu'elle a à réclamer au sujet de l'éducation religieuse des enfans ; autrement, l'autre confession serait dépouillée de l'égalité de droits ; ou bien, si elle élevait les mêmes prétentions, il en naîtrait pour l'Etat un conflit inextricable.

» II. *Vice versâ*, le pouvoir temporel ne peut forcer l'Eglise à se désister de ces garanties, parce que ce serait exiger d'elle une indifférence religieuse incompatible avec le principe fondamental de son existence.

» III. L'Eglise catholique doit donc être libre, selon que ces garanties lui sont ou non consenties, d'accorder ou de refuser sa participation à la célébration du mariage.

» IV. Sur son refus, les contractans ne peuvent se prétendre lésés dans leurs droits : le catholique, parce que s'il demande les bénédictions de son Eglise, il doit remplir les conditions qu'elle y attache ; le non catholique, parce qu'il n'a aucun droit aux actes religieux

d'une Eglise qui n'est pas la sienne. » — Suivent quelques modifications que, pour certaines localités et à raison de circonstances particulières, l'Eglise a cru devoir apporter aux prescriptions générales.

Nous en avons dit sans doute assez pour faire apprécier le mérite et l'utilité du *Manuel du droit ecclésiastique*. Cet ouvrage substantiel sera lu par tout le monde avec intérêt et profit. Ce n'est pas seulement, ainsi qu'on pourrait le croire, une bonne compilation ; car on y trouve des explications, des commentaires et une foule de détails précieux, que l'on chercherait vainement ailleurs. Un livre pareil est un vrai service rendu à la religion et à la science.

M. Ferdinand Walter, dont le nom et les travaux sont trop pe connus chez nous, est professeur de droit à l'université de Bonn, ville située à quelques lieues de Cologne. On a de lui plusieurs ouvrages estimés, notamment une remarquable *Histoire du droit romain*. Ecrivain érudit, catholique fervent, M. Walter jouit de la plus haute considération en Allemagne, et le *Manuel du droit ecclésiastique* a étendu sa réputation à l'étranger. Cette publication importante a valu à son auteur d'éclatans suffrages, que l'approbation du père commun des fidèles est venue confirmer. Le souverain-pontife a adressé à l'honorable professeur un bref conçu dans des termes remplis de bienveillance, et lui a envoyé la décoration de saint Grégoire le Grand. Dans cette faveur, assurément bien méritée, il y a à la fois une récompense du passé et un puissant encouragement pour l'avenir.

R. de BELLEVAL.

Voyages.

INCIDENS D'UN VOYAGE
DANS L'AMÉRIQUE CENTRALE.

PAR J. L. STÉPHENS.

Succès de l'ouvrage de M. Stéphens. — Divers travaux antérieurs sur les antiquités américaines. — Importance des recherches de M. Stéphens. — Villes qu'il a visitées. — Ruines de Copan. — Idoles. — Autels. — Secours fournis à l'auteur par le clergé américain. — Son heureuse influence sur les indigènes. — Ruines de Quiriguá et de Tecpan-Guatémala.

M. Stéphens a déjà publié un volume intéressant, ayant pour titre : *Incidens d'un voyage dans l'Égypte*, *l'Arabie Pétrée* et *la Terre-Sainte*. Le nouvel ouvrage dont nous allons rendre compte a obtenu dans sa patrie un succès sans exemple. Déjà dix mille exemplaires de l'édition américaine ont été vendus ; une traduction a paru en France, et l'*Advertiser* des États-Unis annonce qu'une autre se prépare en Allemagne ; il ajoute que l'auteur doit entreprendre une seconde expédition à Guatémala, afin de continuer et de compléter ces recherches qui présentent un intérêt si frappant.

Nous ne nous arrêterons pas à exposer les vues de M. Stéphens sur la situation politique et sociale des provinces qu'il parcourt ; nous ne le suivrons pas non plus dans son examen approfondi sur la possibilité d'établir une ligne de navigation entre l'Atlantique et l'Océan pacifique ; ce serait sortir du cercle dans lequel les *Annales* doivent se renfermer. Nous nous bornerons à recueillir quelques uns des détails

qu'il nous donne sur les restes de l'architecture gigantesque et mystérieuse des races premières de l'Amérique; car, bien qu'elle ait été explorée jusqu'à ce jour d'une manière très imparfaite, on sait que ces restes y surabondent. Ce sujet ne laissera donc pas de paraître nouveau, malgré la multitude des matériaux qui existent déjà; bien plus, il nous paraît devoir présenter un grand intérêt. En effet, déjà plus d'un demi siècle s'est écoulé depuis que les ruines de Palenque ont été explorées par Del Rio; il y a plus de trente ans que M. De Humboldt a livré au public ses Recherches sur Mexico, et cependant les vues sceptiques de Robertson exercent encore sur les esprits une influence au moins négative. Nous parlons toujours du Nouveau-Monde, bien qu'il se trouve posséder des œuvres d'art aussi anciennes apparemment que le nôtre, et toutes les découvertes modernes n'ont pas encore fait disparaître cette opinion traditionnelle, « que l'Amé-
» rique n'a pas été peuplée par une nation de l'ancien continent,
» avancée déjà dans la civilisation [1]. »

Quant à la cause de ce *statu quo*, on doit l'attribuer à la nature même des ouvrages publiés sur ce sujet, ouvrages ordinairement volumineux et inabordables, à cause de leur prix excessif, à la masse des lecteurs. Les historiens espagnols qui ont décrit la conquête de l'Amérique, présentent à chaque page la description des temples superbes, des palais somptueux qui couvraient ce pays et dont la magnificence le disputait à celle de nos villes européennes les plus riches. Mais les écrivains plus récens, comme Robertson, regardaient ses descriptions comme autant de fictions, ou au moins comme des exagérations palpables, dont le but était de faire ressortir, aux yeux des nations européennes, la grandeur de leurs conquêtes. Puis, après quelques générations, quand les relations avec le nouveau-monde se bornèrent presque aux villes maritimes, tout fut oublié, même par les Espagnols. Vers le milieu du siècle dernier, des voyageurs découvrirent dans l'intérieur, les restes d'une ville primitive, très vaste, appelée par les indiens *Casas di Piedras* (maisons de pierres). Cette ville inconnue, ainsi découverte, fut depuis nommée *Palenque*, du village près duquel elle se trouve.

[1] Robertson's *America*, vol. II, p. 33.

En 1786, le roi d'Espagne organisa une commission pour faire des recherches, et, l'année suivante, le gouvernement local chargea Antonio del Rio d'explorer ces ruines et d'en faire un rapport. Toutefois, pour des motifs que l'on ne connaît pas, ce rapport intéressant et le commentaire du docteur Paul Cabrera, restèrent longtems inédits. Mais enfin, après la révolution du Mexique, le manuscrit tomba entre les mains d'un gentilhomme anglais, qui le traduisit et le publia en 1822.

Cet ouvrage, quoique antérieur de plusieurs années, forma un supplément intéressant aux *Recherches* de M. de Humboldt *sur Mexico*, et il montra d'une manière évidente que la civilisation dénotée par les débris de l'art ancien, trouvés à Mexico, n'avait pas été resserrée dans cette province, mais qu'elle s'était répandue au moins dans toute la Péninsule.

Quoique les résultats de la première commission espagnole n'eussent pas encore été livrés au public, Charles VI en envoya une seconde sous la direction de M. Dupaix. Il poursuivit ses recherches dans le cours des années 1805, 1806 et 1807. Les dessins furent exécutés par M. Castaneda qui accompagnait l'expédition en qualité de dessinateur. Mais les troubles politiques interrompirent aussi la publication de cet ouvrage. Le manuscrit et les planches restèrent à Mexico entre les mains de Castaneda qui les déposa ensuite au Muséum d'histoire-naturelle. Le gouvernement mexicain autorisa M. Baradère à poursuivre les recherches de ses prédécesseurs. Avant son retour en Europe, on lui communiqna les dessins originaux de Castaneda et il obtint une copie authentique du rapport de Dupaix. En Angleterre, lord Kingsborough l'a inséré dans le quatrième volume de sa magnifique *collection des Antiquités Américaines*, qui parut en 1829. Cette collection, quoique laissant beaucoup à désirer sour le rapport de l'ordre et de la classification, doit cependant être regardée comme la mine la plus abondante où l'on puisse trouver des détails relatifs aux antiquités du Nouveau-Monde. L'ouvrage de Dupaix lui-même a été publié à part, au bureau des *Antiquités Américaines*, Paris 1834-5, avec illustrations, notes et autres documens, par MM. Baradère, Farcy, Lenoir. etc. On n'a pas oublié, sans doute, les articles que les *Annales* ont

consacrés à l'examen de cet ouvrage [1]. MM. Waldek et C. Nebel se sont occupés des Antiquités Américaines [2]. Le premier a depuis long-tems annoncé un second ouvrage qui doit être le fruit de deux ans de résidence dans l'Amérique centrale.

L'énumération de ces travaux qui sont les principaux publiés sur ce point, montre assez qu'ils ne sont pas de nature à rendre ce sujet populaire. Tous ces ouvrages ne peuvent être possédés que par un petit nombre de lecteurs, et quelques uns, comme celui de lord *Kingsborough*, dépassent les ressources même des bibliothèques publiques et ne sont accessibles qu'à des fortunes colossales. Les *recherches* peu nombreuses du colonel *Galendo*, dont M. Stéphens rapporte la fin déplorable, ont été publiées par la société géographique de Paris, et sont maintenant insérées dans la même collection que le travail de Dupaix. Quant à l'ouvrage de M. *Stéphens*, moins volumineux et comparativement moins coûteux, nous le regardons comme un grand service rendu au vulgaire des lecteurs, et nous ne doutons pas qu'il ne contribue autant que les dispendieux in-folio de lord Kingsborough, à appeler l'attention sur ce sujet intéressant.

Les premiers voyageurs étaient chargés d'une mission officielle; pour lui, il a été presque entièrement abandonné à ses propres ressources, et, si son caractère diplomatique l'a servi dans certaines circonstances, il lui a aussi suscité des embarras. Son ami, M Catherwood, dont les gravures illustrent le texte, et un seul serviteur formaient tout son cortége. Cependant, malgré cette faible suite et les dangers inséparables d'un voyage à travers un pays non civilisé et déchiré par la guerre civile, il forma le projet d'explorer, dans un espace de tems très court, grand nombre de villes anciennes, dont quelques unes n'avaient jamais encore été visitées. Ainsi la ville de *Quirigua* paraît avoir été inconnue jusqu'au moment où il a, par hasard, découvert son existence. N'ayant pu la visiter lui-même, il l'a décrite sur les notes de son compagnon, M. Catherwood. Beaucoup

[1] Voir quatre articles sur cet ouvrage, dans les tom. XI et XII, avec de nombreuses planches.

[2] *Voyage pittoresque et archéologique dans la province de Yucatan* (Amérique centrale), par M. Waldeck. — *Voyage pittoresque et archéologique dans le Mexique*, par M. C. Nebel.

de ces ruines sont très étendues, et elles devaient être magnifiques autrefois. On a depuis long tems entièrement perdu le souvenir de leur nom, et celui qu'elles portent aujourd'hui, elles le doivent à quelque circonstance accidentelle ; généralement elles ont pris la dénomination du village ou *hiacendu* le plus proche. Beaucoup, nous n'en doutons pas, restent encore à découvrir et présentent peut-être un intérêt aussi grand que celles qui ont été explorées jusqu'à ce jour. Si l'on veut juger combien peu nous connaissons les trésors anciens de ce pays, que l'on se rappelle le récit du curé de Quiché dont les *Annales* ont déjà parlé[1].

Les villes actuellement explorées par M. Stephens et son compagnon, sont au nombre de neuf : *Copan*, *Quirigua*, *Tecpan*, *Guatemala*, *Quiché*, *Gueguetenango*, *Ocosingo*, *Palenque* et *Uxmal*.

Il serait impossible de donner, dans ces limites étroites, une analyse méthodique du résultat de ces recherches ; et, si nous avions quelque reproche à adresser à l'auteur, ce serait d'avoir trop compté sur les illustrations de son habile compagnon. Il eût beaucoup augmenté l'intérêt et la clarté de son ouvrage, en ajoutant un chapitre général sur les particularités principales qui distinguent ces restes d'architecture de ceux de l'ancien continent ; sur les points de coïncidence les plus frappans et sur les affinités qui lient l'ancien monde au nouveau, et établissent l'identité d'origine des races qui ont peuplé l'un et l'autre, bien qu'elles fussent isolées. Ainsi, nous avions droit d'attendre d'un voyageur qui a parcouru l'Orient, une vue comparative des hiéroglyphes égyptiens et américains, au moins en ce qui regarde leur caractère général, et, tout en reconnaissant volontiers qu'il a beaucoup ajouté à la masse des matériaux fournis par Dupaix et lord Kingsborough, nous sommes persuadés que ceux qui s'occupent de ces recherches eussent été puissamment secondés par quelques remarques descriptives de M. Stéphens, faites tandis que les impressions produites par l'observation actuelle étaient encore récentes, sur le caractère dominant des symboles employés, ce qu'il est souvent difficile de montrer par des planches, quelque parfaite que soit leur exé-

[1] Voir 3e série, t. VI, p. 81, 85.

cution. Mais, au reste, ce sont là des défauts que le résultat de ses recherches postérieures peut faire disparaître.

Nous transcrirons, en suivant l'ordre de son voyage, quelques-unes des descriptions qu'il a faites de ces restes ; puis nous terminerons par quelques observations sur sa théorie relative à leur origine et à leur antiquité.

Ses premiers travaux furent parmi les ruines de *Copan*, situées sur la rive gauche du fleuve qui porte ce nom, dans l'état de Honduras. Si l'on excepte les notes de Francisco de Fuentes, le chroniqueur de Guatemala, et une communication du colonel Galindo publiée avec l'ouvrage de Dupaix, ces restes paraissent avoir été entièrement inconnus ; au moins aucune gravure n'en avait jamais encore été publiée, circonstance qui ajoute beaucoup à l'intérêt de celles qui accompagnent, au nombre de vingt-neuf, le premier volume. La première vue de ces ruines est parfaitement décrite. Traversant la rive droite de la rivière Copan, nos voyageurs se dirigèrent à travers des bois épais et difficiles jusqu'au pied de la longue muraille qu'ils avaient aperçue du coté opposé.

« Elle était construite en pierres de taille, bien rangées et dans un état parfait de conservation. Des escaliers aux larges degrés, les uns encore entiers, les autres renversés par des arbres qui s'étaient élevés entre les crevasses, nous conduisirent à une terrasse dont il nous fut impossible de déterminer la forme, tant la forêt qui l'enveloppait de toutes parts était épaisse ! Notre guide nous ouvrait une voie avec son *machete*. Après avoir passé un énorme fragment de pierre sculpté avec beaucoup d'art, mais que la terre cachait à moitié, nous arrivâmes à l'angle d'un édifice, sur les côtés duquel étaient des degrés. Ces côtés, autant que les arbres nous permirent de le distinguer, ressemblaient à ceux d'une pyramide. A une certaine distance de la base, quand nous nous fûmes avec beaucoup de peine frayé un passage à travers ces bois épais, une colonne en pierres, haute de 14 pieds sur 2 pieds carrés, se présenta devant nous. Des hauts-reliefs la couvraient entièrement de la base au sommet. La partie antérieure représentait un homme paré avec pompe et élégance, la face était évidemment un portrait grave et sévère, disposé de manière à inspirer la terreur. Sur le dos de la colonne se trouvaient des dessins différens, tels que nous

n'en avons jamais vu de semblables; des hiéroglyphes couvraient les côtés. C'est une *idole*, nous dit notre guide. Devant cette idole, à une distance de trois pieds, était un énorme bloc de pierre également chargé de figures et de devises emblématiques; il ajouta que c'était un *autel.* La vue de ce monument inattendu fit alors et pour toujours disparaître de notre esprit toute incertitude sur le caractère des antiquités américaines; et il nous donna l'assurance que les objets de nos recherches étaient très-intéressans, non-seulement comme restes d'un peuple inconnu, mais encore comme œuvres de l'art. Ils prouvent en effet, ainsi que les monumens historiques récemment découverts, que les peuples qui habitaient autrefois le continent américain n'étaient pas sauvages. Pressés par un intérêt plus grand peut-être que celui que nous éprouvions en parcourant les ruines de l'Egypte, nous suivions notre guide qui, tout en s'égarant quelquefois, nous conduisit à travers des bois épais et des débris à moitié recouverts, à quatorze monumens ayant le même caractère et la même apparence. Quelques-uns étaient chargés de dessins élégans, et d'autres travaillés avec autant d'art que les monumens de l'Egypte les plus achevés. Ceux-ci avaient été renversés de leur piédestal par d'énormes racines, des branches d'arbres enlaçaient ceux-là et les soulevaient presqu'au-dessus de terre. Un autre s'élevait avec son autel placé devant lui, au milieu d'un groupe d'arbres qui avaient grandi à ses côtés. Ils semblaient le couvrir et le défendre comme un objet sacré; et, dans ce silence profond et solennel, on eût dit une divinité pleurant sur un peuple qui n'est plus. Le seul bruit qui troublât le repos de cette ville cachée à nos regards, c'était le cri des singes courant sur la cime des arbres, ou bien le craquement des vieilles branches brisées par leur propre poids. Les singes couraient avec rapidité sur nos têtes par bandes de quarante ou cinquante à la fois. Quelques-uns tenaient leurs petits enlacés dans leurs longs bras, se montraient à l'extrémité des branches, et s'y accrochant à l'aide de leur queue, ils s'élançaient dans l'arbre le plus proche, puis ils faisaient entendre un bruit semblable à un courant de vent, et disparaissaient dans la profondeur de la forêt. C'est la première fois que cette dérision de l'humanité nous fut donnée en spectacle, et, au milieu des étranges monumens qui nous entouraient, on les eût pris pour les esprits

errans du peuple qui n'était plus, gardant les ruines de leur première demeure.

» Revenus à la base de l'édifice pyramidal, nous montâmes des degrés disposés par couches régulières ; ils nous conduisirent dans des enceintes dont les unes étaient isolées par des buissons et de jeunes plantes, les autres détruites par des arbres gigantesques, ou bien conservées encore dans leur état primitif. Des figures sculptées et des rangées de têtes de morts leur servaient en général d'ornement. De là, nous passâmes dans une terrasse couverte d'arbres ; puis nous descendîmes par des degrés en pierre sur une plate-forme que les arbres obstruaient au point qu'il nous fut d'abord impossible de déterminer quelle était sa forme. Mais quand le *machete* de notre guide nous eût ouvert un passage, nous reconnûmes que c'était un carré ayant sur les côtés des degrés presque aussi parfaits que ceux d'un amphithéâtre romain. Ces degrés étaient sculptés, et, du côté du midi, vers le milieu, se trouvait une tête colossale (évidemment un portrait) que les racines avaient déplacée. Ces degrés nous conduisirent sur une large terrasse, haute de 100 pieds, dominant la rivière, et supportée par la muraille que nous avions aperçue du côté opposé. Toute la terrasse était couverte d'arbres ; et à cette hauteur s'élevaient deux gigantesques cabas, ou cotonniers sauvages de l'Inde. Ils avaient plus de vingt pieds de circonférence ; leurs racines, s'étendant à 50 ou à 100 pieds de distance, enlaçaient les ruines, et leurs larges branches les couvraient de leur ombre. Quel peuple avait jeté les fondemens de cette ville ? Dans les villes ruinées de l'Egypte, même dans celle de Pétra, détruite depuis longtems, l'étranger connaît l'histoire du peuple dont les débris l'entourent. L'Amérique, disent les historiens, a été peuplée par des sauvages. Mais les sauvages ont-ils jamais élevé des constructions semblables ? Ont-ils jamais taillé ces pierres ? Nous interrogeâmes les Indiens, et ils nous firent cette réponse stupide : *Quien sabe?* Qui sait [1]. »

Les ruines se prolongent, le long de la rivière, sur un espace de plus de deux milles ; mais, comme on n'a pas encore pénétré dans

[1] Stephens' *Incidents of Travel in central America, Chiapas, au Yucatan*, vol. I, p. 101-4.

l'intérieur de cette épaisse forêt, il est impossible de déterminer leur étendue dans cette direction. Cependant tout ce qui reste paraît avoir appartenu exclusivement à des édifices publics. On n'a encore découvert aucunes traces d'habitations particulières. Les matériaux qui les composaient, moins durs probablement, ont entièrement disparu, en sorte que nous n'avons aucun moyen de fixer actuellement quelle était la grandeur de la ville habitée. La plus remarquable de ces ruines est celle que l'on prétend être le temple ; — édifice oblong, aux proportions véritablement colossales. La façade s'étend le long de la rivière sur un espace de 620 pieds ; sa hauteur varie de 60 à 90 pieds. Les pierres qui entrent dans sa construction sont taillées régulièrement ; elles ont de 3 à 6 pieds de longueur et un pied et demi d'épaisseur. Ceux des côtés qui n'ont pas encore été renversés sont pyramidaux ; des rangs de degrés, s'élevant par couches régulières, forment la surface. Cependant, soit par suite du plan primitif ou de quelque dégradation accidentelle, la hauteur de la surface plane n'est pas uniforme ; elle varie de 30 à 140 pieds. Il serait impossible de donner une notion complète de sa forme ; cependant on peut se faire une idée de ses proportions gigantesques, si nous ajoutons à ce que nous avons déjà dit, que « tout l'ensemble a 2,866 pieds. »

L'extrait précédent fait allusion à certains monumens colossaux que les indigènes appellent des *idoles*. Le nombre de ceux qui ont été examinés par M. Stéphens paraît s'élever a *onze*; mais il n'est pas certain que ce soient les seuls qui existent. Comme il renvoie ses lecteurs aux planches qui accompagnent son ouvrage, il ne les a pas décrits. Nous allons essayer de donner une idée générale de leur forme, d'après les planches elles-mêmes. On les a comparées aux pilastres d'Osiris à Medineh-About ; mais, pour ne point citer d'autres points de différence, la nudité des derniers nous paraît s'opposer à toute ressemblance. S'ils avaient des parallèles dans les ruines de l'Egypte, ce dont nous doutons, ce seraient peut-être les piliers de Carnak, décrits par M. Hamilton, comme ayant la forme « de figures » humaines, dans le genre d'Hermès ; la partie inférieure du corps » est recouverte et difforme ; les bras sont croisés [1]. » Mais nous pen-

[1] *Egyptian antiquities*, vol. I, p. 103.

chons à croire que ces monumens sont uniques et sans analogues.

Ce sont des prismes en pierre, quadrangulaires et massifs, hauts de 11 ou 12 pieds ; les quatre côtés sont sculptés avec beaucoup d'art. Quelques-uns sont encore debout comme autrefois : d'autres ont été renversés ou penchés. L'un d'eux, qui paraît être le plus beau, a disparu complétement, à l'exception de la tête et de la poitrine ; on n'aperçoit d'un autre que les pieds qui percent à travers les masses de rocher qui le recouvrent. Le sujet est évidemment religieux. En général, c'est une figure humaine parée d'une robe riche et éclatante ; une coiffure massive des plus compliquées, et même d'un dessin inintelligible, leur couvre la tête. Les oreilles, généralement parlant, ont une longueur étrange et qui n'est pas naturelle ; les mains sont croisées sur la poitrine dans l'attitude du repos. Une robe, riche et brodée avec beaucoup d'art, cache les parties inférieures de leur corps, et descend jusqu'à mi-jambe ; on doit cependant excepter une de ces idoles dont la tunique est très-courte. Des socques ou brodequins, richement travaillés, sont attachés à leurs pieds..

En général, la barbe et les moustaches, qui se trouvent jointes ensemble d'une manière étrange, indiquent que ces idoles, — si ce sont véritablement des idoles, — sont du sexe masculin. Cependant l'attitude et la figure de l'une d'entre elles, — la mieux conservée de toutes, — montrent évidemment que c'est une femme. Une expression extraordinaire de mollesse respire dans tous ses traits ; sa coiffure se fait remarquer par sa richesse et ses ornemens ; ses bras portent des bracelets précieux, et un médaillon, espèce de tête d'animal, repose sur sa poitrine, soutenu dans ses deux mains. Deux bandes étroites, sculptées, couvertes d'hiéroglyphes, et qui ressemblent à l'étole de nos prêtres, descendent le long de sa tunique ; cette dernière est plus ornée que celle des figures mâles. Nous ignorons si d'autres ont vu quelque chose de semblable ; mais tous les traits, la parure, l'attitude, le caractère général nous paraissent présenter une analogie frappante avec les antiques statues de la Diane d'Ephèse, dont trois ou quatre sont conservées au Vatican, dans le musée *Pio-Clementino*, si nous avons bon souvenir.

Les surfaces latérales des idoles sont couvertes d'hiéroglyphes ; mais le dos présente à-peu-près le même dessin que le devant, quoi-

que, généralement parlant, non seulement les traits, mais encore l'expression diffèrent entièrement. L'une de ces idoles représentée sur les planches, a la bouche ouverte, les regards fixes, les yeux terribles, de manière à inspirer le comble de la terreur ; tandis que l'expression des dessins qui couvrent le dos est douce et agréable, et, sous tous les rapports, entièrement opposée à ceux de la partie antérieure. Mais ce qui surtout est très remarquable, c'est que les traits ont un type entièrement différent, et *doivent appartenir à une race différente* de celle qui est représentée par les autres sculptures de Copan et par celles de Palenque. Dans ces dernières, la forme comique de la tête, le front étroit et très fuyant, le nez épaté et proéminent, et surtout la grosseur dégoûtante de la lèvre inférieure, dont la disposition du menton fait encore davantage ressortir la laideur, indiquent une race qui a complétement disparu dans le nouveau continent, et dont l'histoire naturelle n'a jamais trouvé et ne trouve pas encore l'analogue dans l'ancien monde. Mais aucune des idoles ne présente ces particularités ; la forme du visage est ovale et agréable, le front plein et bien proportionné, le nez a plutôt la coupe égyptienne que mexicaine ; les lèvres, quoique l'ouverture de la bouche les défigure, paraissent agréables, élégantes et gracieuses. Ce fait est important et doit entrer pour beaucoup dans la discussion relative à l'origine des races mystérieuses qui peuplèrent autrefois ces solitudes. M. Stéphens n'a pas remarqué cette circonstance, ou du moins elle ne lui a suggéré aucune observation.

Devant chaque idole se trouve un *autel*. Ces autels diffèrent beaucoup dans les détails ; mais l'un d'eux a un accompagnement trop remarquable pour être passé sous silence ; c'est *une tête de crocodile* dont les mâchoires à moitié distendues montrent les dents formidables, de manière à inspirer la terreur. Nous aurons occasion de revenir sur cette singulière association égyptienne ; nous nous contenterons pour le moment de faire observer que l'idole devant laquelle il s'élève, figure une *croix égyptienne* fortement marquée. Au sommet se trouve un ornement qui ressemble beaucoup à la trompe d'un *éléphant*, animal inconnu dans le nouveau monde. Ce qui est encore plus effrayant, c'est la découverte d'une longue rangée de morts, au regard terrible, grimaçant du lieu de leur silencieux repos, comme en déri-

sion des ruines auxquelles, emblêmes elles-mêmes de la destruction, elles ont survécu plusieurs siècles. Ce sujet étrange est encore gravé sur le devant d'un autre autel, et nous ferons observer qu'on y remarque une ressemblance beaucoup plus grande avec le crâne humain.

« On trouve, au pied de ces édifices et dans différentes parties de la surface quadrangulaire, des restes nombreux de sculpture. Parmi eux est un monument colossal, richement sculpté, tombé et ruiné. Derrière ce monument, des fragmens de sculpture renversés par les arbres, sont étendus et gisent sur le côté de la pyramide, de la base au sommet; mais ce qui attira fortement notre attention, ce fut une rangée de têtes de morts aux proportions gigantesques, qui *sont encore* restées à leur place, vers le milieu du côté de la pyramide; l'effet était extraordinaire.

» Au moment de notre visite, nous ne doutions pas que ce ne fussent des têtes de morts, mais on m'a fait remarquer que la gravure représente plutôt le crâne d'un singe que celui d'un homme. Et je dois ajouter à cette remarque une particularité qui attira aussi notre attention, mais non pas au même degré. Parmi les fragmens épars sur ce côté, se trouvaient les restes d'un *ape* ou *babouin* colossal, qui ressemble beaucoup, et pour le contour et pour la forme, aux quatre animaux monstrueux que l'on voyait autrefois accolés à la base antérieure de l'obélisque de Luxor, transporté à Paris. On adorait ces animaux à Thèbes, sous le nom de *Cynocéphales*. Ce fragment avait 6 pieds de haut. La tête avait été arrachée; le tronc gisait sur le côté de la pyramide. Nous le roulâmes de plusieurs degrés; mais il tomba dans un amas de pierres d'où il nous fut impossible de le retirer. Nous n'avions pas alors cette idée, mais il n'est pas absurde de supposer que les crânes sculptés soient des têtes de singes, et que ces animaux étaient adorés comme des divinités par les habitans de Copan [1]. »

Cette conjecture n'est pas dénuée de probabilités, quoique les crânes d'une race qui avait l'angle facial aussi étroit, le front aussi fuyant, les joues aussi proéminentes que celle qui est représentée sur les monumens de Copan, nous paraissent ressembler d'une manière frappante aux crânes des planches qui accompagnent l'ouvrage de

[1] T. 1, p. 134-6.

M. Stéphens. L'autre supposition peut servir de fondement à une nouvelle analogie avec l'Egypte.

Nous ne pouvons quitter les ruines de *Copan* sans donner la description d'un autel très remarquable. Il s'élève en face d'une idole qui diffère de toutes les autres en ce qu'elle est plus étroite vers la base et s'élargit graduellement vers le sommet. De plus, la sculpture est très belle, et l'art paraît davantage dans l'exécution de ses mains que dans celle des autres figures.

« Près de cette idole est un autel remarquable qui présente peut-être un sujet d'observation plus curieux qu'aucun autre monument de Copan. Les autels, ainsi que les idoles, sont toujours formés d'un seul bloc de pierre. En général, ils ne sont pas richement ornés, et ils sont plus usés, plus ternes ou plus couverts de mousse. Quelques uns sont complétement cachés; on n'aperçoit plus que la forme des autres. Tous diffèrent quant à la coupe, et ils ont sans doute un rapport particulier et spécial avec les idoles devant lesquelles ils s'élèvent. Celui dont nous parlons repose sur quatre globes taillés dans le même bloc de pierre. La sculpture est un bas-relief, c'est le seul exemple de ce genre que l'on trouve à Copan. La sculpture de tous les autres est un haut-relief saillant. Il a 6 pieds carrés et 4 pieds de haut. Le sommet est divisé en 36 tablettes d'hiéroglyphes, qui, sans doute, rappellent quelque événement dans l'histoire du peuple mystérieux qui habitait cette ville. Les lignes sont encore très visibles. »

» Les deux planches qui accompagnent le texte montrent les quatre côtés de cet autel; quatre individus sont représentés sur chaque côté. Du côté de l'ouest se trouvent les deux personnages principaux, placés en face l'un de l'autre; ils paraissent engagés dans une discussion ou dans une négociation. Les quatorze autres, distribués également sur deux rangs, semblent suivre leurs chefs. Ces derniers sont assis, les jambes croisées, à la manière de l'Orient, sur un groupe d'hiéroglyphes qni probablement indique leur nom, leur mission ou leur caractère, et dans trois de ces hiéroglyphes, on remarque le *serpent*.

» Entre les deux personnages principaux se trouve un cartouche remarquable qui renferme deux hiéroglyphes bien conservés, ce qui nous rappelle d'une manière frappante la méthode égyptienne de faire connaître le nom des rois ou des héros à la mémoire desquels les monu-

mens ont été érigés. Les coiffures sont remarquables par leur forme curieuse et compliquée. Toutes les figures ont des cuirasses, et l'un des principaux personnages tient à sa main un instrument que l'on pourrait peut-être regarder comme un sceptre ; les autres portent un objet qui peut donner lieu aux hypothèses et aux conjectures. C'est peut-être une arme offensive ; et, s'il en est ainsi, c'est le séul objet de ce genre que l'on trouve représenté à Copan. Dans les autres contrées, les batailles, les armées, les armes offensives sont les parties les plus saillantes des sculptures ; leur absence totale à Copan porterait à croire que ses habitans n'étaient pas guerriers, mais amis de la paix et faciles à subjuguer. »

Les gravures de cet autel sont extrêmement curieuses, et méritent un examen minutieux. Le *serpent* dont le texte fait mention (et qui est aussi un symbole égyptien), se rencontre fréquemment à Palenque; mais il nous est impossible de reconnaître, à la manière dont les hiéroglyphes sont représentés, aucune ressemblance avec le cartouche ou avec le bouclier. Nous ne pouvons découvrir aucune trace de lignes entourant les caractères, comme au cartouche bien connu qui forme, dans les monumens égyptiens, un cercle autour du nom et des caractères hiéroglyphiques. Peut-être ont-elles été omises par accident ou par méprise.

De Copan, M. Stephens se rendit à *Guatemala*, laissant M. Catherwood compléter ses dessins. Dans ce voyage, et même partout dans l'intérieur, où il trouva la maison d'un curé, il fut certain d'être très-bien accueilli. Le clergé local le seconda beaucoup dans ses recherches; il rend à sa bienveillance un témoignage très-favorable, quoiqu'il le critique avec beaucoup de liberté. Son ton, il est vrai, est loin d'être acerbe; cependant il y règne un mélange de légèreté qui fait souvent peine à voir. Aussi, pour cette raison, ses descriptions des cérémonies religieuses deviennent fréquemment des caricatures palpables; et cette inexactitude provient ou de ce qu'il ne comprend pas leur esprit, ou du désir de fixer l'attention sur tout ce qui peut présenter un côté comique. Nous ne voulons pas citer des exemples particuliers, car il est évident que ses intentions ne sont pas hostiles. Il rend complétement justice à l'influence salutaire exercée

par le clergé sur le peuple grossier et fantasque au milieu duquel il passe sa vie.

« J'ai eu l'occasion de voir, ce que j'ai ensuite observé dans toute l'Amériqne centrale, la vie de labeur et de responsabilité que le curé passe dans un village indien ; il se consacre tout entier au peuple confié à ses soins. Mon digne hôte faisait exactement le service divin, visitait les malades, inhumait les morts, et tous les Indiens du village le regardaient comme leur conseiller, leur ami, leur père. La porte du cloître était toujours ouverte, et ils y affluaient constamment. Celui qui avait une contestation avec son voisin, une femme maltraitée par son mari, un père privé de son fils mort à la guerre, une jeune fille abandonnée par son amant, tous ceux qui étaient dans le trouble et l'affliction venaient lui demander des consolations et des conseils, et pas un ne s'en retournait sans être satisfait. De plus, il était l'agent principal des affaires publiques et le bras droit de l'alcado [1]...

A Guatemala, M. Stéphens apprit qu'ils avaient laissé derrière eux, près d'*Encuentras*, sur la rivière Montagna, les ruines d'une ville appelée *Quirigua*, dont ils n'avaient pas même entendu prononcer le nom, quoiqu'elle ne soit pas éloignée de Copan. Forcé, probablement par suite de sa mission, de se rendre à San-Salvador, il se contenta d'envoyer M. Catherwood pour les explorer. La description, comme nous l'avons déjà observé, est faite d'après les notes de son journal.

Ces restes présentent le même caractère général que ceux de Copan ; mais ils ne sont ni aussi nombreux ni aussi étendus. Les dimensions des constructions pyramidales sont de beaucoup inférieures ; mais les idoles sont plus hautes, et approchent plus de la forme des obélisques que leurs prototypes de Copan qui sont plus écrasés. Notre voyageur examina sept de ces singuliers monumens. La hauteur du premier était de 20 pieds ; les surfaces antérieures et postérieures avaient 5 pieds et demi, et les côtés 2 pieds 8 pouces. Il diffère de ceux qui avaient été observés jusqu'alors, en ce qu'il présente en avant le corps d'une femme, et en arrière celui d'un homme. Les côtés, comme ceux des autres, étaient couverts d'hiéroglyphes, ou de caractères semblables. Un autre avait 23 pieds de

[1] Tom. 1, 170, seq.

étaient desservies par les Dominicains; à chacun de ces districts présidait un prieur, qui tous les deux ou trois ans était élu par les curés. Or cette élection exigeait souvent que les curés quittassent leurs paroisses un ou même plusieurs mois, ce qui était très-contraire à l'intérêt et à la commodité des fidèles, et principalement aux mourants. On régla donc que ces prieurs seraient choisis, non par les curés, mais par les provinciaux, sur les votes secrets de douze des plus anciens frères du couvent le plus important. De plus, on ne pouvait choisir pour prieurs que ceux qui savaient bien l'idiome des fidèles; et ils étaient tenus de résider assiduement au milieu de leurs paroissiens, de manière qu'ils ne devaient assister au chapitre paroissial, s'il était éloigné de leur paroisse de plus de 3 lieues, sans avoir laissé un vicaire sachant la langue, qui pût les remplacer [1].

1666. Le même pontife confirme les règlemens suivans :

Quelques semences de division existaient dans la province teutonique. On voulait des divisions, des séparations de maisons et de couvens. Le général défendit à tous les frères de cette province de tenter directement ou indirectement une semblable séparation. — Quelques frères de la Styrie, récemment incorporés à cette province, voulaient encore s'en séparer et même la démembrer; le pontife le leur défend.

1667. Clément IX expose que la foi était malheureusement persécutée en Irlande. Le provincial des Dominicains était renfermé, les autres missionnaires étaient ou dispersés ou mis dans les fers, les communautés en fuite. Or, pour venir à leur secours, il fallait établir des maisons et des colléges dans les autres royaumes catholiques, où les missionnaires chassés trouvassent un asile et où les jeunes gens irlandais fussent formés aux controverses et aux études sacrées, pour y pouvoir remplir, sans discontinuation, la mission apostolique. Soutenu d'ailleurs par le vœu et par la générosité des principales familles de ce pays, le général avait donné au provincial le droit de former, à Madrid et ailleurs, un collége de sa nation, à l'effet d'y préparer des missionnaires nationaux pour l'Irlande; mais où pourront aussi être reçus les Anglais et les Ecossais. — Ces colléges, en quelque endroit qu'ils

[1] *Militantis*, ibid., tom. VI, p. 207.
[2] *In supremo*, ibid., p. 231.

étaient situés, seront réputés de la province d'Irlande, et ne pourront dépendre d'aucune autre; libres de toutes les redevances et impôts auxquels les autres couvens sont soumis. — Les autres couvens ne pourront rien exiger d'eux pour droit d'hospitalité, si ce n'est la célébration de la messe quotidienne. — Ils pourront eux-mêmes se loger dans les autres maisons régulières ou séculières. — Prières aux autres de les aider. — La même chose pour les religieuses. — Prières de recevoir aussi les frères arméniens qui seront en voyage ou qui viendront étudier[1].

1677. Innocent XI, considérant que les maîtres et les autres gradués étaient à charge à l'ordre, à cause des soins particuliers qui leur étaient fournis; à cause des dépenses qu'ils occasionnaient à la communauté pour assister aux chapitres provinciaux; à cause des exemptions du chœur et autres prérogatives; — ils étaient devenus trop nombreux par la trop grande facilité et indulgence des généraux; — quelques-uns même n'avaient pas rempli les prescriptions fixées par la constitution pour recevoir les grades; — les généraux avaient aussi créé des surnuméraires.... Le pontife ordonne de les examiner de nouveau devant un conseil de religieux graves, et ceux qui seront trouvés remplissant les conditions, jouiront seulement du titre jusqu'à ce qu'il y ait des vacances du grade. — Il révoque les faveurs d'exemption du chœur et autres données par les généraux[2].

1678. Le même pontife, considérant que c'est un scandale pour les peuples de voir des religieux capables résider là où leur zèle n'est pas nécessaire, tandis que les lieux où ils seraient nécessaires en sont dépourvus, et que c'est aux supérieurs à placer les religieux là où ils peuvent être le plus utiles; or qu'ils ne pouvaient le faire à cause des conventualités ou assignation de couvent concédées par le saint-siége ou les supérieurs; — permet aux supérieurs de distraire du couvent de Lisbonne, où il y avait 25 religieux qui se servaient de cette conventualité pour vivre avec licence, inutiles au couvent, et peu propres au salut des âmes, de les transférer là où ils les croiront plus utiles[3].

[1] *Nuper*, t. VI, p. 251.
[2] *In supremo*, t. XI, p. 218.
[3] *Alias pro*, ibid., p. 220.

1679. Le même pontife décide que les généraux, après leur élection, et avant de descendre à l'église pour y être reconnus par les frères, devront jurer devant le chapitre :

1. D'observer les statuts apostoliques en ce qui concerne la convocation du chapitre général tous les trois ans, laquelle convocation, quant au tems et au lieu, sera fixée à la fin de chaque chapitre.

2. Que le général sera obligé de visiter tous les couvens qui sont situés en Europe ou au moins la plus grande partie et pas seulement les principaux; que cette visite soit faite avec toute la modestie possible, et quant à sa suite, qui ne pourra être de plus de six personnes, et quant à sa nourriture et autres dépenses qui ne devront pas excéder quatre écus par jours; que son séjour soit de peu de durée; que le chapitre général ne puisse le dispenser de cette visite pour quelque raison que ce soit.

3. Quant aux grades, qu'il soit tenu de suivre la constitution de Boniface IX, *Dilectos filios*.

4. Défense de supprimer ou changer les actes et décrets établis par le chapitre général, lesquels devront être signés du cardinal protecteur et de quatre frères choisis par le chapitre, sous peine de n'être pas valables [1].

1687. Le même pontife rappelle qu'Innocent X, en 1645, avait élevé un collége à *Manille* dans les îles Philippines, confié aux frères prêcheurs, où l'on enseignait à 30 élèves séculiers la grammaire, la rhétorique, la logique, la philosophie, la théologie scolastique et la morale; et de plus une académie, jusqu'à ce qu'il fût établi une université, avec droit de conférer les grades; mais comme on n'y pouvait étudier les canons, les lois civiles et la médecine, si ce n'est en fesant remplir les chaires par des personnes séculières, le pontife donne ce droit nouveau [2].

1683. Le même pontife casse une délibération d'un chapitre tenu à Rheims, par laquelle les provinciaux renonçaient à la place d'honneur qui leur était due quand ils sortaient de charge, afin que ces ex-provinciaux pussent tenir la main à l'observance des choses qu'ils

[1] *Cum nos*, cont., t. VII, p. 29.
[2] *Inscrutabili*, t. XI, p. 360.

avaient ordonnées, et qu'ils ne fussent pas exposés aux insultes des rebelles [1].

1684. Le même pontife leur permet d'avoir dans leurs maisons et églises plus d'une cloche, avec droit de la sonner et faire sonner selon leur volonté [2].

1685. Le même pontife accorde aux Dominicains le droit de préséance sur les Franciscains mineurs de la province de Quito dans les cérémonies publiques, le droit de faire la procession le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, dans la ville de Quito, et aux Franciscains de la faire seulement dans leur couvent et leur église, le dimanche après l'octave [3].

1685. Le même pontife est informé des faits suivans par Jac. Rivius, procureur général de la province de Grenade, en Amérique. Grégoire XIII avait fondé une université dans le couvent du Saint-Rosaire, dans le collége de Saint-Thomas et dans le collége supérieur pour les laïques nobles de Santa-Fé, avec obligation d'y enseigner la doctrine de saint Thomas; mais les chapitres opposés aux thomistes refusaient d'admettre les gradués aux bénéfices; alors le pontife ne voulant pas que ce collége, qui est un vrai séminaire de lettrés, devienne vacant, et que les doctrines de saint Thomas périssent dans ces contrées, déclare que ces colléges forment une véritable université dont les grades donnent droit à tous les bénéfices [4].

1690. Alexandre VIII approuve les lettres du général qui supprimait certains abus introduits dans la province du Portugal. Ces abus consistaient en ce que certains frères jouissaient des droits et priviléges de *présentés*, sans avoir droit à ce grade; quelques laïques portaient l'habit des frères de l'ordre au lieu de celui des frères servans [5].

1695. Innocent XII érige deux nouvelles provinces sous les noms de Sainte-Sabine de Lombardie et de Saint-Marc de Rome, et deux couvens, pour que les religieux y vivent sous l'observance la plus

[1] *Exponi nuper*, t. xi, p. 398.
[2] *Exponi nobis*, ibid., p. 456.
[3] *Emanavit*, ibid., p. 462.
[4] *Exponi nobis*, ibid., 463.
[5] *Commissi*, t. xii, p. 6.

rigide de la règle, selon les décrets du Concile de Trente et du pape Clément VIII [1].

1696. Le même pontife accorde aux étudians de la province de Saint-Marc, de pouvoir être examinés dans leur collége, comme dans une université, pour les grades de lecteur, par 5 examinateurs, le vicaire général ou le prieur, deux lecteurs de scholastique, un de théologie morale, et l'autre de philosophie [2].

1699. Le même pontife décide que dans la province de Saint-Jean-Baptiste du Pérou, il faut observer strictement les constitutions qui défendent que le frère ou le parent au premier ou au deuxième degré, ne puisse succéder immédiatement à l'office de provincial *ou de* prieur [3].

1701. Clément XI expose que le cardinal Jérome Casañate avait donné sa bibliothèque au couvent de la sainte Vierge-sous-Minerve, et avait assigné des capitaux pour les pensions des bibliothécaires, les professeurs du texte de saint Thomas, et de six théologiens, et pour acheter les livres qui devaient être soumis aux congrégations des cardinaux, ou aux inquisiteurs des livres hérétiques, ou pour ceux qui devaient être soumis à la censure de l'index. Or, dans cette bibliothèque il y avait beaucoup de livres que les saints canons et les constitutions apostoliques défendent de lire. Le pontife accorde la permission de les garder, mais séparément et sous clef, pour n'être lus que par ceux qui en ont le droit [4].

1701. Le même pontife confirme les dispositions suivantes : les frères de la congrégation de Saint-Jacques de Venise, pour couper court à toute ambition, à tout espoir de rétribution temporelle, et afin de pouvoir se livrer en entier à l'étude des lettres et à la prédication du verbe divin, et se proposant seulement la gloire de Dieu et l'utilité des fidèles, avaient renoncé à tous leurs grades, privilèges et faveurs personnelles, de maître, de régent, de bachelier, de maître des études, de prédicateur général, de manière qu'il n'y eut plus parmi eux au-

[1] *Ad pastoralis*, t. XII, p. 241.
[2] *Exponi nobis*, ibid., p. 273.
[3] *Exponi nobis*, ibid., p. 334.
[4] *Cum sicut*, ibid., p. 356.

cune prééminence, mais que tous prissent place après les supérieurs par rang d'ancienneté de profession, n'admettant le titre d'aucun office à moins qu'il ne fût rempli actuellement, et se contentant du seul titre de religieux ; pareillement ils avaient renoncé au privilège d'envoyer, de recevoir ou de lire des lettres, à toute excuse de suivre le chœur ou d'exercer les fonctions de semainier, de manière qu'on observât une entière égalité et uniformité en toutes choses et pour tous [1].

1702. Le même pontife confirme le décret par lequel il avait été statué que les frères de la congrégation de l'étroite observance de Saint-Marc de la Cava, dans le royaume de Naples, bien qu'ils étudient dans les universités et qu'ils y prennent des grades, ces grades ne pourront leur servir de privilèges ; aussi ils devront être habillés et nourris comme les autres religieux [2].

1703. Le même pontife approuve un décret par lequel le général avait, sans en donner connaissance aux parties, choisi douze couvens dans l'Autriche, le Tyrol et la Styrie, et les avait ajoutés à la province de Hongrie [3].

1706. Le même pontife défend que, sous aucun titre ou prétexte, on reçoive à l'ordre aucun enfant illégitime, quand même ce serait de père et mère libres, à cause des abus qui s'y étaient glissés [4].

1713. Le même pontife décide que l'on suivra les coutumes établies dans tous les couvens des Indes occidentales, en ce qui concerne les suffrages qui étaient portés par les couvens, sans avoir égard au nombre des religieux qui y demeuraient encore [5].

1715. Le même pontife confirme le décret du général qui abolit toute alternative pour l'élection du provincial dans la province de Saint-Antoine de la Nouvelle-Grenade, c'est-à-dire que dans chaque couvent on devait élire celui qui en serait jugé le plus digne, sans

[1] *Exponi nobis*, t. XII, p. 369.
[2] *Alias pro*, ibid., p. 383.
[3] *Alias pro*, ibid., p. 385.
[4] *Exponi nobis*, ibid., p. 455.
[5] *Alias pro parte*, ibid., p. 535.

avoir égard à la filiation des couvens, et ordonne le silence sur toutes les disputes qui s'étaient élevées à cette occasion[1].

1724. Benoit XIII, sur la plainte formée par les frères, de ce que quelques-uns abusant de la bulle *unigenitus* prétendaient que cette bulle avait condamné la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, les rassure sur leur doctrine, les loue de leur attachement à la doctrine de saint Thomas, traite de calomnie contre eux et contre sa bulle les reproches qu'on leur fesait, les accusations intentées contre leur opinion sur la grâce efficace par elle-même et *ab intrinseco*, sur la gratuite prédestination à la gloire, sans aucune prévision des mérites, qu'on enseignait dans leurs écoles, d'après saint Augustin et saint Thomas; défend, sous des peines sévères, de renouveler ces calomnies, et les exhorte à continuer l'étude de leur saint docteur[2].

1725. Le même pontife confirme la coutume où était l'ordre de faire la procession du Saint-Rosaire, le premier dimanche du mois d'octobre, et d'entrer pour cela dans les limites des paroisses, sans la permission de l'ordinaire ou du curé, et de la célébrer avec toute la ompe possible[3].

1726. Le même pontife se souvenant avec plaisir que c'est dans la province de Lombardie qu'il a été reçu dans sa jeunesse, et qu'il a fait profession, remet sous la juridiction du prieur de cette province le couvent de Ste-Sabine de Rome, et quelques autres qui en avaient été soustraits par Innocent XII, et ajoute les prescriptions suivantes :

Que la vie commune et la rigueur de l'observance régulière y soient maintenues, même à l'égard des supérieurs qui les visiteront; — que la maison du noviciat y soit conservée, et que toutes les cellules y contiennent autant de novices; — que les élèves de Ste-Sabine ne puissent faire leurs études que dans les couvens de cette région; — que les études se continuent au moins pendant sept ans dans les couvens, avant qu'on puisse faire passer les élèves à une autre étude; — on devra y faire non-seulement les études *matérielles*, mais encore les *formelles*, c'est-à-dire y faire trois ans de théologie pour se préparer au

[1] *Exponi nobis*, t. XII, p. 561.
[2] *Demissas preces*, t. VIII, p. 478.
[3] *In supremo*, t. XIII, p. 154.

grade de lecteur; mais les examens se feront devant l'université de Bologne. — On ne pourra élire pour supérieur que celui qui aura passé au moins quatre ans dans ces couvens. — Les élèves pourront être choisis à tous les grades dans toutes les maisons[1].

1727. Le même pontife rappelle tous les priviléges accordés aux frères par les pontifes ses prédécesseurs, cite le titre de toutes leurs bulles, sur chacune des questions, modifie, confirme ou amplifie ces priviléges, et entre autres choses :

Règle toutes les indulgences accordées à l'ordre ou à ceux qui y sont affiliés, et tout ce qui concerne les congrégations, sous la direction de l'ordre, c'est-à-dire du Saint-Nom-de-Jésus, du Rosaire et du Cordon-de-Saint-Thomas, et réprime les abus qui s'y sont introduits ;

— Renouvelle la permission pour eux seuls de faire la procession du Saint-Sacrement, le dimanche après l'octave de la Fête-Dieu, avec permission de passer par les rues qu'ils auront choisies, à cause, dit-il, du célèbre fils de leur ordre, saint Thomas, qui, par ses incomparables et presque divines hymnes, a si grandement contribué à augmenter la gloire de ce très-saint Corps.

— Permission de faire la procession du Rosaire, le 1er dimanche d'octobre,

— Et celle du Saint-Nom-de-Jésus, le 1er jour de l'an, même hors de leur couvent.

— Les frères ne sont tenus à assister qu'aux processions de la Fête-Dieu, des grandes Litanies et des Rogations, ou à celles qui seraient faites dans un but d'intérêt public.

Confirme l'indult sur les autels privilégiés; — permet de transférer les indulgences quand les fêtes elles-mêmes sont transférées.

Confirme aux supérieurs la faculté d'absolution et de dispense à l'égard des frères, des membres des confréries et même des séculiers, comme les évêques en usent envers les clercs.

Confirme les priviléges accordés aux frères qui sont missionnaires dans les pays étrangers.

Donne les permissions suivantes : Bénir les habits ecclésiastiques;

[1] *Quod apostolicæ*, ib., t. x, p. 283.

— être ordonné hors les 4 temps ; — confesser les religieuses qui ont sous leur juridiction, — et leur prêcher; — avoir l'administration temporelle de leurs couvens ; — juridiction sur la clôture ; — pouvoir de renvoyer les récalcitrantes.

Le pontife recommande spécialement la doctrine de saint Thomas; cite les brefs des papes qui l'ont préconisée, renvoie à sa bulle *Demissas preces*, où il l'a vengée de ses calomniateurs; défend, sous les peines canoniques, d'attaquer, par des paroles, des injures, ou de confondre avec les doctines jansénistes cette doctrine, sous le rapport de la grâce efficace par soi *et ab intrinseco*, et de la gratuite prédestination à la gloire, sans aucune prévision des mérites.

Faculté pour les écoles de l'ordre de donner des grades de la doctrine de saint Thomas, même aux écoliers séculiers.

Révision et confirmation de tous les brefs qui concernent le tiers-ordre des Pénitens de Saint-Dominique, qu'il soumet au général et exempte de l'ordinaire.

Les lois de l'ordre seules à suivre dans les corrections; les appels, hors de la règle, sont défendus.

Réglemens concernant l'habit, — les préséances, les exemptions de tributs, — le quart des funérailles, — les sépultures, etc., — et enfin déclare tous les procès éteints, et défend d'en commencer de nouveaux [1].

1728. Le même pontife confirme la constitution de Grégoire XIII, qui avait donné aux Dominicains l'église de Bagnera, dans la Calabre, pour y établir un prieur avec au moins 15 frères, avec tous les droits parochiaux, et exercer la juridiction comme épiscopale. — Le clergé séculier avait réclamé contre la compétence de cette juridiction, sur la manière de l'exercer, la teneur de quelques ordonnances, les prééminences, la participation des émolumens parochiaux, l'administration des monts-de-piété, le service de ladite église, l'obligation de marcher sous la croix des frères, la sépulture des élèves, les dépouilles des prêtres séculiers; enfin sur le mode d'exiger certaines portions des poissons et autres comestibles aux fêtes des Pê-

[1] *Pretiosus*, ib., t. x, p. 313, expliquée en quelques points par la déclaration : *Magister*, ib., p. 376.

cheurs, etc., etc. Les choses n'ayant pu s'arranger à l'amiable, le pontife évoque la cause à lui, impose silence aux parties, confirme les priviléges accordés, sépare de nouveau cette église et son territoire de tout évêché, et les soumet immédiatement au siége apostolique,— leur donne droit sur toutes les choses contestées, et en particulier sur la dépouille des clercs, qui consistait à avoir leur cotte, leur bréviaire et leur bonnet [1].

1732. Clément XII confirme les statuts dressés par Thomas Rippol, général de l'ordre, pour la chaire créée dans l'université de Modène, pour enseigner la vraie doctrine de saint Augustin et de saint Thomas; n'élire, pour professeur, que celui qui se distingue par des mœurs honnêtes et par sa ferme adhésion à la doctrine de saint Thomas. — Que cette élection ne se fasse que pour un tems déterminé, afin que l'on puisse juger s'il remplit dignement sa place, et le remplacer ou le confirmer en conséquence, pour que les séculiers, amis de la doctrine de saint Thomas, ne manquent pas de professeur. — Il faut qu'il ait professé au moins six ans; qu'il ne puisse interrompre ses leçons, dicter et expliquer, tenir ses conférences et ses conclusions, tant publiques que privées, qu'avec la permission du supérieur, et pour quelques jours seulement, sous peine d'être traité comme un simple religieux par le prieur [2].

1733. Le même pontife, pour montrer sa dévotion envers saint Thomas, sa bienveillance à l'égard de l'ordre, et parce que la science qui traite des choses divines et humaines est appuyée sur la parole de Dieu écrite et traditionnelle, et voulant exciter par quelque récompense les jeunes gens du siècle à l'étude de saint Thomas, accorde à tous ceux qui auront étudié pendant trois ans la théologie, de recevoir les grades de docteurs, de présentés, de licenciés et de bacheliers, comme à l'académie romaine de la Sapience [3].

1748. Benoît XIV, considérant l'exposé suivant : Clément XI, en 1700, avait approuvé un accord par lequel les frères de la congrégation de Saint-Marc de Rome avaient été mis en possession du couvent

[1] *Contentiones*, t. x, p. 365.
[2] *Exponi nobis*, t. xiv, p. 221.
[3] *Verbo Dei*, ibid. p. 289.

de Sainte-Marie-du-Rosaire, sur le mont Marius, à condition qu'ils y établiraient, avant six ans, six professeurs, qui y demeureraient, y exerceraient les fonctions ecclésiastiques, et y formeraient un séminaire de missionnaires, sous l'obéissance du Collége de la propagation de la foi. Ces conditions, sous différentes raisons, n'avaient pu être remplies; mais toutes choses étant prêtes pour cela, le pontife approuve donc les statuts suivans : — Ne pourront être choisis pour élèves de ce séminaire que des jeunes gens qui auront fait leurs études de philosophie et de théologie, au moins de théologie morale, ayant au moins 25 ans, et non plus de 35, en bonne santé, choisis sur tous les couvens de la congrégation. — Ces élèves, après 10 jours de retraite, devront prêter le serment de ne point sortir du séminaire volontairement et sans cause légitime approuvée par les supérieurs; en second lieu, d'être prêts à aller, sans répugnance, en tous les lieux qui leur seront désignés pour propager la foi catholique et convertir les infidèles.

Leurs études y devaient être continuées trois ans, et il devait y avoir, par semaine, trois leçons de controverse, deux de morale, utiles aux missions où ils étaient destinés, et après vêpres des conférences. — Défense de s'absenter; punition pour ceux qui seraient négligens et qui n'écriraient pas leurs leçons. — Tous les six mois, des thèses de controverse et de morale. — Obligation d'expliquer, tous les dimanches et fêtes, le catéchisme romain dans une église. — A la fin des trois ans, être envoyé en mission [1].

Tel est l'ensemble des différentes dispositions prises par les papes à l'égard des Dominicains, nous en avons omis plusieurs, mais ce que nous venons de citer peut faire juger des grands services qu'ils ont rendus à la cause de l'Église. Voici maintenant un rapide tableau de leur établissement en France.

Les Dominicains furent établis à Paris par le P. Matthieu, qui y fut envoyé par Dominique en 1217. Un doyen de Saint-Quentin, régent en théologie, nommé Jean, leur donna, dans la rue *Saint-Jacques*, une maison et un oratoire dédiés à saint *Jacques*, d'où leur vint, en

[1] *Exponi nobis*, t. xv, p. 1.
[2] *Ecclesiæ*, t. xvii, p. 267.

·, le nom de *Jacobins*. Les bourgeois de Paris lui cédèrent la place où ils s'assemblaient. Puis saint Louis et Louis-le- augmentèrent et embellirent cette première demeure des Domi- ·. C'est là qu'ils eurent, dans la suite, la célèbre école dite de Thomas, où les premières disputes eurent lieu en 1611, après lutté longtems contre l'université, qui, alors, comme aujour- prétendait avoir seule le droit d'enseigner les sciences et les ·, c'est-à-dire, en réalité, toutes les vérités aux hommes. Ce ne pas, au reste, les seules luttes qu'ils eurent à soutenir. En 1303, Philippe-le-Bel fit, contre le pape Boniface VIII, son fameux au futur concile et au futur vrai pape, les Dominicains furent nés de le signer, comme le clergé du royaume. Les frères de Pa- au nombre de 132, le signèrent, « afin, disent-ils, que parmi tant de si hauts signataires, nous ne soyons pas remarqués comme ne singularité, que nous ne paraissions pas nous regarder avec des ux de complaisance, et aussi pour que nous n'encourions pas l'in- ignation du roi. » Les provinces de Toulouse et de Navarre signè- t aussi; mais celle de Montpellier refusa; pressés par les officiers roi, les frères répondirent « qu'ils ne pourraient le faire que sur ordre de leur général, » et, sur ce refus, ils furent forcés de sor- du royaume dans l'espace de trois jours [1].

Les Dominicains avaient en France six provinces :

1. Toulouse,	2e de l'ordre,	avec 24 couv. d'hom.		
2. France,	8e	— 34 — —	16 de fem.	
3. Provence,	17e	— 22 — —	9	—
4. Occitanie,	32e	— 32 — —	11	—
5. Paris,	35e	— 27 — —	2	—
6. St-Louis,	45e	— 12 — —	3	—
7. D'aucune province.		6 — —	3	—
		157	44	

Supprimés en 1790, comme tous les ordres religieux, les Domini- cains semblaient n'y devoir jamais revivre, quand un homme dévoré, comme Dominique, du désir de répandre la parole de l'Evangile, sen-

[1] Noel Alexand., *Hist. eccl.* Sæcul. XIV, dissert. 9; t. VII, p. 401.

tant l'impossibilité où est le clergé séculier de faire les études propres à former des prédicateurs capables d'attirer à eux tous ces esprits flottans, irrésolus, non croyans encore, mais qui, dans leur désir de connaître, commencent à se tourner vers l'Eglise, a cru ne pouvoir mieux répondre au besoin des esprits, ne pouvoir mieux aider et soulager l'action des évêques, qu'en faisant revivre le zèle et la science des frères Prêcheurs primitifs. M. l'abbé Lacordaire s'est fait lui-même Dominicain, et a appelé à lui ceux qui se sentiraient la vocation d'instruire leurs frères. Son œuvre compte en ce moment quatorze frères qui font leur noviciat au couvent de Bosco, en Piémont, et trois frères qui habitent une maison qu'on leur a donnée à Nancy; lui-même fait entendre sa voix dans les principales villes de la France, et excite partout les vives sympathies de la jeunesse actuelle. Puisse-t-il réussir dans ses évangéliques projets!

Les Dominicains forment encore un des principaux ordres de l'Eglise; ils ont des missions en Chine et en Amérique; à Rome, ils exercent la charge de *maîtres du Sacré-Palais,* et, à ce titre, donnent seuls l'autorisation d'imprimer les livres.

Si nous recherchons les causes de leur décadence, nous les trouverons, 1° dans la permission qu'ils eurent d'avoir des biens fonds et des rentes, d'où entrèrent dans l'ordre le relâchement, et surtout des procès sans nombre;

2° Dans leurs querelles sur les primautés, préséances et priviléges, qui les mirent en rivalité avec le clergé séculier et les autres ordres, au grand scandale des populations; ces hommes, qui étaient prêts à donner leur vie pour la foi du Christ, n'eurent pas la force de déposer un peu de vanité pour le bien de l'Eglise;

3° Dans leurs disputes théologiques avec les Franciscains et autres théologiens. Ils ne prêchaient plus les infidèles et les pécheurs, mais ils disputaient contre leurs frères, avec les Réaux et les Nominaux, sur le degré précis d'efficacité de la grâce, sur mille subtilités pour lesquelles les papes furent obligés de leur imposer un silence qui ne fut pas toujours observé. Dans leur admiration exclusive pour saint Thomas, qui avait été de leur ordre, ils repoussèrent tous les autres docteurs. Ils ne savaient pas que l'Eglise n'a jamais accordé à un seul docteur d'avoir dit le dernier mot pour la défense des vérités révélées. La

méthode de saint Thomas, complète pour son tems, ne peut également convenir aux époques où l'erreur humaine a revêtu des formes nouvelles. C'est ainsi qu'on peut, à bon droit, reprocher aux Dominicains d'avoir continué, au milieu des écoles catholiques, l'autorité d'Aristote, substituée presque à celle des savans chrétiens. A force de citer Aristote comme *autorité*, ils firent presque oublier que, dans les questions de doctrine, nos pères ne sont cités que comme *témoins;* cet oubli fit mépriser peu à peu aux fidèles la tradition, qui, seule pourtant, a une valeur réelle dans les vérités qui, révélées par le Christ, n'ont besoin, pour être crues, que de nous être présentées par des témoins qui les ont conservées fidèlement. C'est de l'amour de ces méthodes et de ces doctrines particulières que naquirent aussi ces funestes rivalités qui divisèrent les missionnaires dans les pays infidèles, et principalement en Chine, et qui, poussées jusqu'à la violence et jusqu'au scandale, perdirent la religion en ce pays.

Et pourtant que ces paroles ne soient pas prises pour un blâme absolu. Même dans ces défauts, c'était l'amour de la vérité qui conduisait ces hommes dévoués. Souvenons-nous que c'est à eux, en grande partie, que l'on doit la conservation de la foi et de la morale dans l'Eglise, et surtout la conversion de peuples entiers. Sous Innocent IV, nous les voyons envoyés en Prusse, en Norvège, en Poméramie, en Pologne, en Ethiopie, dans l'Inde, au soudan de Babylone, en Tartarie, où ils refusent de se prosterner trois fois devant le grand Khan, au sultan des Turcs. Les Dominicains ont trempé de leur sueur et de leur sang toutes les parties du monde; ils ont donné à la science saint Thomas d'Aquin, Albert-le-Grand, saint Vincent Ferrier, Jean Tauler, Savonarole, Barthélemy de Las-Casas.

Ils ont fourni à l'Eglise 4 papes, Innocent V, Benoît XI, saint Pie V, et Benoît XIII, 60 cardinaux, 150 archevêques, plus de 800 évêques, et un nombre très-grand de martyrs dans toutes les parties du monde[1].

[1] Voir le *Palma fidei S. ordinis Prædicatorum*, descriptore F. Pet. Malpæo. Antuerp., 1635; on y trouvera de très curieux détails sur tous les Dominicains qui ont péri dans les contrées catholiques par la main des hérétiques.

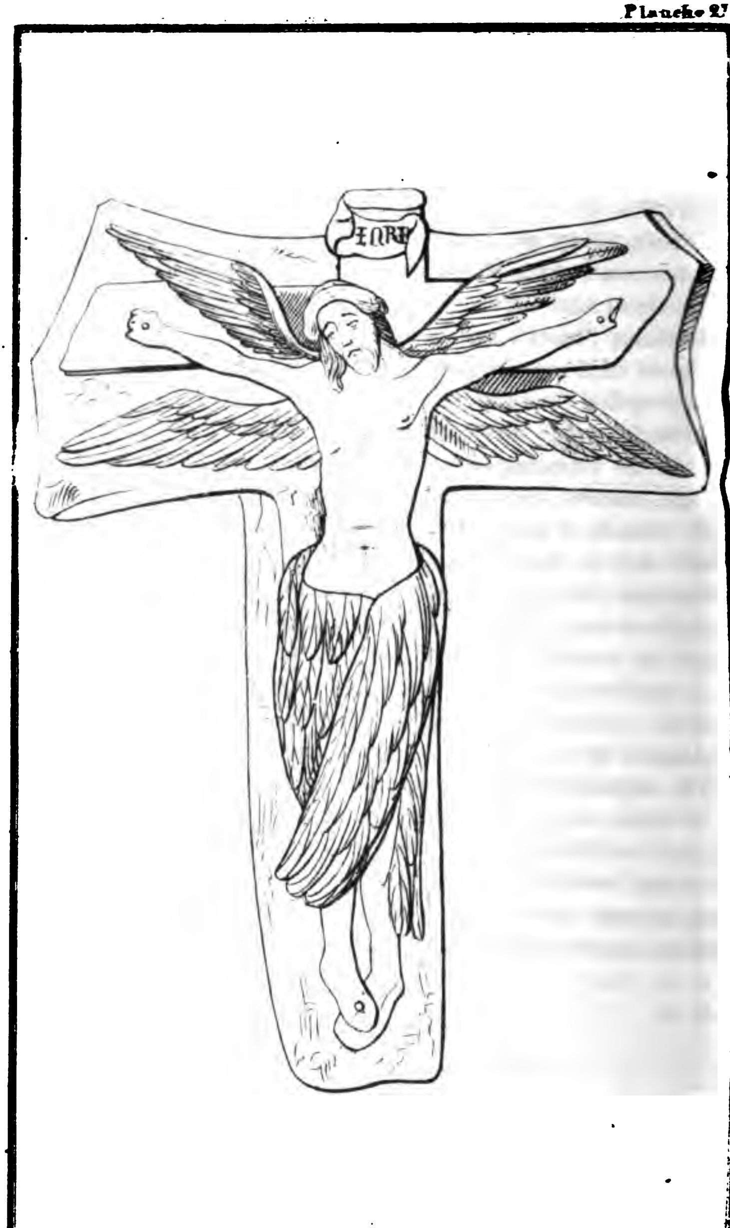
Saint Dominique avait d'abord donné à ses religieux l'habit de chanoines réguliers, savoir : une soutane noire et un rochet ; mais, en 1219, cet habillement fut changé en celui qu'ils portent aujourd'hui, et qui consiste en une robe, un scapulaire et un capuce blancs pour l'intérieur de la maison, et une chape noire, avec un chaperon de même couleur pour le dehors.

TIERS-ORDRE DE SAINT DOMINIQUE. — On appelle ainsi une association de personnes faisant profession de suivre d'une manière plus parfaite les préceptes de l'Évangile. Fondé par saint Dominique sous le titre de *La milice du Christ*, il avait d'abord, principalement, pour but de défendre par les armes les personnes et les biens de l'Église contre les violences des Albigeois ; mais après la dispersion de ces hérétiques, les associés s'appelèrent les *frères de la pénitence*.

Cette association vient encore de recommencer en France, le R. P. Lacordaire a reçu vingt-neuf associés, avocats, médecins, peintres, sculpteurs, musiciens, artistes pour la plupart. Voici les prescriptions qu'il leur a données, en modifiant un peu l'ancienne règle : Aucun changement dans la forme du costume, mais seulement dans la couleur, qui sera noire, blanche ou grise pour les hommes, et de couleur sévère pour les femmes. — Une ceinture de cuir sous leur vêtement. — Point d'ornemens d'or ou des pierreries. — Après sa mort, on pourra se faire revêtir de la robe blanche, du manteau et du capuce noirs, que l'on aura fait bénir le jour de l'admission. — Récitation tous les jours du petit office de saint Dominique et du *Salve Regina*. — Confession et communion une fois par mois. — Jeûne le vendredi de chaque mois. — Interdiction des théâtres sans motifs légitimes, tels que nécessité d'état, pour les musiciens, par exemple ; — du bal, proprement dit ; — des noces et festins signalés par l'intempérance. — Réunion au domicile des confrères morts, pour y réciter l'office en commun [1].

A. B.

[1] Voir *La règle du tiers-ordre*, chez Sagnier, libraire.



Ann. de Phil. 5 Série N.48 tom. VIII p. 451.

Lith. Desportes aux Sourds Muets.

CHRIST EN SÉRAPHIN.

Archéologie Chrétienne.

NOTICE SUR UN CHRIST AILÉ

DÉCOUVERT DANS L'ÉGLISE DE MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE.

M. l'abbé Marminia, mon collègue, vient de découvrir dans les combles de la petite église de Margny, un Christ ailé en pierre, qui offrira beaucoup d'intérêt aux archéologues, tant à cause de son antiquité qu'à cause de la rareté et de la singularité de ses sculptures. Je vais essayer d'en donner une description aussi claire que possible, et puis je discuterai son origine et le symbolisme de ses formes.

Description. Le monument est très-simple en lui-même : c'est une pierre plate en forme de croix, haute de 50 centimètres, et large, d'un bras à l'autre, de 48 centim. C'est sur cette croix plate qu'est formée une autre petite croix à laquelle adhère le Christ en question, toujours aux dépens de la même pierre. Ce Christ a 40 centim. de hauteur, et l'envergure de ses bras est de 38 cent. Ce qui le rend curieux et intéressant, ce sont les ailes dont il est revêtu. Elles sont au nombre de six : deux partent de dessus les épaules et se déploient vers le ciel; deux autres prennent naissance sous les aisselles et s'étendent vers la terre, et les deux dernières, partant des os coxaux, viennent se replier sur le milieu du corps, d'où elles tombent presque jusqu'aux pieds. Le Christ est polychrome; mais les peintures ne paraissent pas anciennes; elles sont très-communes, et sont, sans aucun doute, le travail d'un mauvais barbouilleur; quoi qu'il en soit, elles doivent être citées, d'abord parce qu'elles peuvent avoir remplacé d'anciennes peintures effacées par le tems, et ensuite parce qu'on peut en tirer des inductions assez importantes. Ainsi les ailes sont peintes en rouge couleur de feu (symbole des flammes de

l'amour), la couronne d'épines qui entoure la tête est verte, les cheveux et la barbe sont noirs, et les stigmates sont saignans. Le coup de lance est placé au côté droit; les pieds sont croisés l'un sur l'autre et percés du même clou. La tête du Sauveur est penchée sur l'épaule droite; les yeux sont fermés, et toute sa physionomie respire un air de souffrance et de douce résignation assez bien rendu. Les proportions principales ne sont pas mal gardées; mais il y a des défauts de détail qui accusent un ciseau peu exercé, ou du moins étranger aux règles de la sculpture et du dessin.

Son origine. Maintenant quelle est l'origine et l'ancienneté de ce Christ? Un savant de notre ville avait pensé, dès l'abord, qu'on devait le faire remonter aux premiers siècles du christianisme. Il croyait y reconnaître quelque analogie avec les *abraxas* de la secte des Gnostiques, qui représentent Mithras, dieu de la lumière chez les Perses, et leur principale divinité, tantôt sous la figure d'un taureau à quatre ailes, tantôt sous les traits d'un homme ayant quatre et même quelquefois six ailes. On voit, en effet, dans l'ouvrage du P. de Montfaucon, des abraxas sur lesquels le dieu Mithras est représenté sous la figure d'un homme nu avec quatre ailes disposées autour des bras, à peu près de même que celles de notre Christ. Il en est même un qui a six ailes; mais les deux qui prennent naissance au milieu du corps ne sont que deux pennes étalées horizontalement. D'autre part, on lit dans les écrits de saint Jérôme, que la secte des Gnostiques infesta les Gaules et l'Espagne de ses monstrueuses erreurs; et saint Irénée, qui a fait l'histoire de cette secte, rapporte qu'elle confondit les idées chrétiennes avec ses idées païennes et ses extravagances religieuses. Elle adopta Jésus-Christ comme un esprit supérieur à qui elle rendait un certain culte; ce qui le prouve, c'est une pierre symbolique du genre des abraxas, portant sur sa face un homme nu, à la tête radiée, et sur le revers de laquelle on lit ces mots ainsi orthographiés :

ЄICVYC XRЄCTVZ ΓABRIЄ ANANIA AMЄ [1]

Voilà bien Jésus-Christ devenu l'objet d'un culte superstitieux de la part des Basilidiens, et l'on pourrait inférer de là, avec quelque vrai-

[1] *Antiquité expliquée*, t. II, p. 370, planche CLXVII.

idées chrétiennes, avaient pu représenter Jésus-Christ comme étant la lumière du monde, revêtu d'ailes à l'instar de leur dieu par excellence. Ces rapprochemens pouvaient donc faire augurer que le Christ de Margny était le produit de ces erreurs; mais un examen plus sérieux de ce monument fait bientôt rejeter cette supposition.

En effet, le Christ représenté ici est plein d'une noble et divine expression. La pudeur et la chasteté y brillent tant sur la figure aux yeux inclinés que sur les parties inférieures du corps, recouvertes comme d'un voile par les deux dernières ailes. Or l'on sait par l'histoire que la secte des Gnostiques, jusqu'à son extinction complète, s'est toujours montrée affreusement lubrique et immorale et dans ses actions et dans ses représentations [1]. On ne peut donc pas raisonnablement lui attribuer une œuvre où respire la chasteté la plus admirable. C'est là, il me semble, la plus forte preuve que l'on puisse invoquer.

De plus, la pierre dont il s'agit est trop fraîche et trop bien conservée pour avoir traversé un millier d'années et plusieurs siècles encore, sans subir presque aucune altération. On ne comprendrait pas comment ce petit monument, au milieu de tant de vicissitudes que le tems et les révolutions ont fait subir à notre pays, aurait pu nous rester aussi intact; car il n'y a de mutilé que les extrémités des doigts aux pieds et aux mains, et un peu le nez et le menton. — Encore les *abraxas* étaient beaucoup plus petits et s'emportaient sous les vêtemens, pour servir de talismans dans les voyages, etc., tandis que notre Christ est d'une dimension assez grande pour ne pas pouvoir être transporté commodément. Enfin, la secte des Gnostiques a disparu avant la fin du 2ᵉ siècle, au dire de saint Irénée, qui en a fait l'histoire; or, à cette époque, le christianisme était chaudement persécuté; c'était dans les lieux secrets, dans les souterrains, au fond des catacombes que les fidèles se réunissaient pour la célébration des saints mystères; ils ne pouvaient guère se livrer à l'art de la sculpture et de la peinture religieuse, ni travailler aucun monument durable sans s'exposer à être

[1] Voir *l'Hist. de l'Église* et les Abraxas dessinés dans le P. Montfaucon, *Antiquité expliquée*, livre III, et les nombreuses planches qui y sont jointes.

découverts et à payer de leur vie leur imprudence. Et pourtant le Christ que nous possédons a été fait évidemment pour être incrusté dans un mur [1], et servir de monument durable aussi bien que d'aliment à la piété. Il paraît donc plus simple et plus raisonnable d'admettre que ce Christ est tout-à-fait une œuvre plus récente, une œuvre d'un christianisme plus pur, un monument enfin tout-à-fait catholique. Sa forme, l'expression de la figure, l'inclinaison de la tête, ne laissent point de doute à l'esprit sous ce rapport.

Dire après cela quelle est l'époque précise de son origine, serait peut-être chose assez difficile; il n'est pas encadré dans une niche, dans un médaillon, comme beaucoup, que l'on remarque sur les murs des églises. Cependant, à voir la raideur des formes, l'irrégularité du dessin, la fausseté de certaines positions, et, d'autre part, l'expression divine de la figure, son air de souffrance et de douce résignation, je serais assez porté à croire que ce Christ ne monte pas au-delà du 15ᵉ siècle, et qu'il appartient à cette époque où la statuaire manquait de perfection, et où cependant on modelait beaucoup de statuettes représentant les saints avec leurs attributs ou les instrumens de leur supplice, et les différentes scènes de la passion. Dans tous les cas, il ne paraît pas qu'il y ait eu des Christs ailés avant le 13ᵉ siècle. Et plusieurs archéologues pensent, avec assez de fondement, qu'on n'aura commencé à représenter ainsi N.-S. qu'après son apparition à saint François d'Assise, sous la forme d'un séraphin, qui lui perça les pieds, les mains et le côté droit. Cette apparition est célèbre dans l'histoire du saint, à cause de l'impression du stigmate qu'il reçut et qu'il conserva toute sa vie, au rapport de saint Bonaventure. Le pape Alexandre IV l'a vérifiée par lui-même, et le judicieux Fleury a démontré qu'elle est hors des atteintes d'une critique équitable. Voici, du reste, comment saint Bonaventure raconte cet événement miraculeux: « Le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix étant venu; comme » il était, le matin, en prières, à côté du mont (Alverne), le cœur » embrasé du feu de l'amour divin, et transporté en son sauveur, il » vit descendre un séraphin du ciel avec six ailes de feu clair et luisant, lequel, d'un vol léger, se tint en l'air assez près de lui. Entre les

[1] On voit par derrière un trou évidemment percé pour recevoir un écrou et servir à le fixer.

» ailes apparaissait un corps humain; ayant les pieds et les mains atta-
» chés sur une croix. Deux ailes s'élevaient dessus la tête du crucifix;
» deux autres couvraient le corps, et les deux dernières étaient éten-
» dues comme pour prendre leur vol. En cette vision, les plaies fu-
» rent imprimées aux mains, aux pieds et au côté du père séraphi-
» que, en même caractère qu'il les avait vues gravées en ce séra-
» phin. » Reste maintenant à expliquer le symbolisme des six ailes.

Symbolisme. Isaïe, rapportant une vision dont il fut favorisé l'année de la mort d'Ozias, et dans laquelle Dieu lui apparut sur un trône sublime et élevé, dit que des séraphins l'entouraient et avaient chacun six ailes. De deux ils voilaient sa face, de deux autres ils voilaient ses pieds, et des deux autres ils volaient. Saint Jean, dont l'Apocalypse, rapporte qu'il a vu devant le trône de Dieu quatre animaux ayant chacun six ailes. Ezéchiel dit aussi que les animaux mystérieux qu'il vit, et qui représentent les quatre évangélistes, au témoignage des saints docteurs, étaient revêtus de quatre ailes chacun. Plusieurs autres passages des Saintes-Lettres font mention de chérubins, de séraphins, d'anges aux ailes déployées.... . . . .

Voilà donc les quatre et six ailes données aux esprits qui entourent le trône de Dieu, pour marquer l'amour et l'empressement avec lequel ils exécutent ses volontés. Conséquemment, c'est une idée toute biblique, toute pieuse. Les artistes chrétiens ont donc pu très-bien revêtir N.-S. de ces ailes de l'amour, pour personnifier en lui la perfection de la charité, dont l'Incarnation et la Rédemption nous offrent un si grand exemple. Le Christ ailé ne serait donc autre chose que l'emblême du pur et parfait amour dont Jésus-Christ est le modèle par excellence. . . . .

En conservant toujours cette idée de l'amour, ne pourrait-on pas supposer que les deux ailes supérieures seraient l'emblême de la charité de Jésus-Christ pour son Père; les deux intermédiaires qui s'étendent sous les aisselles et semblent se diriger vers la terre, l'emblême de son amour pour les hommes; et les deux inférieures l'emblême de sa chasteté et de son amour pour cette vertu. Je hasarde ces conjectures plutôt pour provoquer de nouvelles observations que pour affirmer un sentiment positif. Pour baser une opinion, il faudrait pouvoir comparer ce monument avec d'autres semblables, et surtout voir

quelles figures les entourent..., comment ils sont placés dans les églises...; or rien de tout cela n'a pu nous guider dans nos recherches... D'abord, il existe fort peu de monumens de ce genre; et de plus, ici, notre Christ est complétement isolé...; il était relégué dans les combles d'une église à laquelle vraisemblablement il n'a jamais appartenu; car les habitans du pays qui le connaissaient, croient qu'il avait été apporté de Compiègne...

Tous ces détails ne font qu'augmenter son prix et le rendre plus curieux et plus intéressant pour les amateurs. Espérons que d'autres découvertes achèveront de jeter la lumière sur ces questions que j'ai essayé de traiter.

L'abbé DUPONT,
Vicaire à la paroisse royale de Saint-Jacques.

Compiègne, décembre 1843.

Cette découverte ayant été signalée récemment au *Comité historique des Arts et monumens*, par M. Didron, le comité, sur l'inspection du dessin même, fut d'avis, comme l'auteur de la lettre, que c'est un Christ en séraphin, comme on en voit beaucoup en Allemagne, en Italie et en France.

M. Didron fit observer que cette sculpture devait faire partie d'un bas-relief représentant saint François d'Assise qui reçoit les stigmates. La pierre qui porte le Christ est irrégulière et mutilée. On aura brisé saint François et conservé le Christ, qu'on se sera contenté de reléguer dans les combles de l'église. A une certaine époque, au commencement du 18e siècle, on était incrédule, même dans le clergé, aux stigmates de saint François. Charles de Vintimille, archevêque de Paris, supprima, dans le bréviaire qu'il fit imprimer en 1736, jusqu'à la simple mention des stigmates [1]. Ce nouveau bréviaire avait été rédigé par Mésenguy et Coffin, jansénistes déclarés, et par Vigier, oratorien suspect de jansénisme. C'est alors probablement que l'esprit du diocèse de Paris réagissant dans une grande partie des diocèses de France, on brisa le saint François de Margny, et qu'on en jeta le Christ dans les plâtres des combles. Du reste, le Christ à six ailes est

[1] Dom Guéranger, *Instit. liturg.* t. II, p. 305.

très-fréquent. M. Tournal, correspondant historique à Narbonne, a envoyé au comité le dessin d'un Christ à trois paires d'ailes, datant de 1477, et qu'on voit à Cimier, près de Nice en Piémont. Dans les églises de la Grèce, Jésus est représenté souvent avec deux ailes seulement, et il est appelé l'Ange de la grande volonté.

Nos manuscrits à miniatures offrent plusieurs Christs à deux ailes et à six ailes; il en sera donné des gravures dans les instructions sur l'iconographie chrétienne.

Le comité a recommandé à MM. les corespondans de lui signaler les particularités de ce genre qu'ils pourraient trouver dans leurs explorations. Il faut recueillir tous les types que peuvent offrir les portraits des personnes divines, des anges et des saints divers.

Nécrologie.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR M. BELLEMARE.

L'année 1842 a vu terminer la carrière de deux hommes de bien, deux écrivains religieux, qui nous fesaient l'honneur de nous compter au nombre de leurs amis, et auxquels aussi nous étions unis par des liens d'une affection sincère. Ce sont M. le marquis de Fortia d'Urban, et M. Bellemare. Nous réservons pour notre article *Nécrologie*, la notice sur la vie et les nombreux ouvrages de M. le marquis Fortice d'Urban; mais qu'il nous soit permis dès à présent de payer un juste hommage à la mémoire de M. Bellemare en publiant ici la notice suivante, qui a été insérée dans l'*Ami de la religion*, journal auquel il travaillait habituellement :

« Jean-François Bellemare, né le 1er mars 1768, à Ambenay (*Eure*), fit ses études au petit séminaire d'Évreux. Il s'y fit remarquer par son talent précoce. Un trait caractérisera le jeune Bellemare.

Il était alors d'usage de donner par classe un prix unique le jour de la Saint-Nicolas. On le décernait avec grande pompe, et la composition la meilleure était lue publiquement. Le jeune Bellemare, alors en troisième, avait pour professeur l'abbé P., qui donna, pendant la révolution, le scandale d'une apostasie et d'une union sacrilége. L'abbé P. recevait de fréquens cadeaux de la famille d'un de ses élèves, et il voulait profiter de l'occasion de la Saint-Nicolas pour s'acquitter à son égard. En effet, le prix est décerné à R. de S. La composition est lue publiquement par le supérieur, et l'élève couronné. Tout à coup, le jeune Bellemare se lève, et, de sa place, il s'écrie : « Monsieur le supérieur, ma composition est-elle perdue? — Pour- » quoi, mon brave! — C'est qu'elle vaut mieux que cela. » On cherche

en effet la composition, qui se trouve noyée au milieu de toutes les autres copies. R. de S. est découronné, et le jeune Bellemare reçoit le prix qu'il avait mérité, aux acclamations de tous ses condisciples.

Ses études terminées, il vint à Paris, suivit les cours de l'école Polytechnique telle qu'elle existait alors, et s'y adonna à l'étude des hautes mathématiques. En 1793, il en sortit sous-lieutenant, et entra dans un régiment de hussards. En 1794, il fut enfermé à la Force, puis à la Conciergerie, dans la tour de Montgommery; mais la chute de Robespierre lui sauva la vie. Le 5 octobre 1795, époque de l'insurrection parisienne contre la Convention, les sections ayant été mises en déroute, on le conduisit prisonnier dans un hôtel de la place du Carrousel, d'où le général Solignac le fit évader. Cette année, lorsque M. Bellemare donna sa démission, il était capitaine au 6e régiment.

Il fonda, au mois de frimaire an V (novembre 1796) le journal le *Grondeur*. Cette feuille, qui paraissait le soir, dut son immense succès tant à son esprit mordant et incisif, qui fit la désolation de Chénier, de Louvet et de Poultier, qu'à son système d'opposition. *Le Grondeur* justifia si bien son titre, qu'au 18 fructidor (4 septembre 1797) son auteur fut enveloppé dans la proscription commune et condamné à la déportation. M. Bellemare parvint à se soustraire aux recherches, et resta longtems caché à Paris, chez madame de B... d'A..., espérant voir la tourmente se calmer. Mais, au mois de juillet 1798, il se décida à partir pour Hambourg, et de là, il gagna les États-Unis d'Amérique.

Au premier dîner que M. Bellemare fit en débarquant à Baltimore, il se trouva assis à la même table que le duc d'Orléans (aujourd'hui roi des Français), le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, ses frères.

Arrivé aux États-Unis, M. Bellemare se mit à l'étude de l'anglais, qu'il parlait avec facilité, et pendant les trois ans et demi qu'il passa dans l'exil, il parcourut l'Amérique septentrionale, le Canada, les îles du Vent, la Louisiane, recueillant des notes, qu'il consigna dans un ouvrage dont nous parlerons plus tard. Washington, qui avait pour M. Bellemare beaucoup d'amitié, lui facilita les moyens de visiter ces contrées, alors peu connues.

La nouvelle du rappel des déportés trouva M. Bellemare sur les

rives du lac Ontario, aux chutes du Niagara, et, en 1802, il revint à Paris.

Le 24 thermidor an X, M. Bellemare acheta de Thurot la propriété *pleine et entière* de la *Gazette de France* : il ne fut donc pas, comme l'a dit dernièrement ce journal (numéro du 19 novembre), attaché à la rédaction de cette feuille, *dirigée par M. Stevenin.* M. Stevenin était simplement caissier de la *Gazette de France* et directeur du matériel.

Le 28 du même mois, M. Bellemare vendit à M. Durand la moitié de la propriété de la *Gazette de France.* Plus tard, M. Durand céda la moitié de sa part à MM. Boichard et Gibassié. En 1805, M. Bellemare vendit une part semblable à M. Bérard. La propriété se trouva ainsi divisée, en 1805, en quatre parts égales, sauf quelques avantages que M. Bellemare s'était réservés, comme directeur du journal. Il resta dans cette position jusqu'en 1807.

M. Bellemare fut appelé cette année aux fonctions de commissaire-général de la police à Anvers, avec rang de préfet.

Il n'est peut-être pas indifférent pour l'histoire de connaître à quelle occasion on lui confia le poste difficile qu'il remplit pendant sept ans.

Co-propriétaire de la *Gazette*, il comprit que, pour faire réussir un journal, à l'époque surtout du blocus continental, il fallait l'approvisionner de nouvelles. Il se rendit donc en Hollande, et s'entendit avec des contrebandiers qui passaient journellement en Angleterre. Ces hommes, moyennant 500 fr. par mois, devaient procurer à M. Bellemare les papiers anglais et lui envoyer les nouvelles les plus importantes. C'est ce qui eut lieu.

Un jour (c'était à l'époque de l'expédition du général Leclerc à Saint-Domingue) la *Gazette* rendit compte d'un combat naval livré par une partie de l'escadre française contre quelques vaisseaux anglais dans les mers des Antilles, et où nous avions eu l'avantage. Aussitôt, M. Bellemare fut mandé chez Fouché, alors ministre de la police, qui lui demanda d'où il tenait ces détails. M. Bellemare ne crut devoir rien déguiser, et avoua les moyens indirects par lesquels ces nouvelles lui étaient parvenues. Fouché lui apprit que l'empereur ignorait tout ce qui se passait, et que l'on avait été très inquiet sur le sort de l'expé-

dition. Il dit à M. Bellemare qu'il ne pouvait approuver publiquement cette contrebande de nouvelles; mais qu'il fermerait les yeux, à deux conditions. La première, c'est que M. Bellemare partirait pour la Hollande, afin d'organiser secrétement ce service; la deuxième, qu'il communiquerait au ministre de la police les nouvelles avant de les imprimer dans la *Gazette*.

M. Bellemare partit en effet immédiatement pour la Hollande, et mit la dernière main à son système de contrebande. A son retour, le ministre de la police ayant voulu lui rembourser les frais de cette mission, il ne voulut point y consentir, de peur d'être couché pour une somme quelconque sur les registres de la police. Fouché y vit sans doute toute autre raison, et en sut un gré infini au directeur de la *Gazette*.

Les nouvelles urent fournies au ministre de la police. Enfin arriva à M. Bellemare la funeste annonce de la bataille de Trafalgar. Il court chez Fouché : on l'ignorait encore. L'empereur se trouvait à Milan : le ministre lui envoie un courrier extraordinaire, et obtient que la terrible nouvelle ne soit pas insérée dans la *Gazette* sans une autorisation spéciale.

L'année suivante, M. Bellemare fut mandé chez le ministre, qui lui présenta sa nomination, signée par l'empereur, à une place de commissaire général de police, créée par lui à Anvers. Il devait surtout chercher à procurer des nouvelles d'Angleterre.

M. Bellemare, pendant son administration, eut à traverser des époques difficiles.

La première fut celle des billets faux de la banque d'Angleterre, avec lesquels on était parvenu à faire croire à l'empereur que l'on ruinerait son ennemie. M. Bellemare refusa de se mêler de cette odieuse affaire, et renvoya par le même courrier les douze millions qu'on lui avait adressés pour les faire passer en Angleterre.

Cette affaire de billets, peu connue, était une véritable duperie. Un négociant se chargeait de faire passer 300,000 fr. de billets faux en Angleterre, et les payait. Pour le récompenser, on lui accordait une *licence*; c'est-à-dire la permission d'aller s'approvisionner en Angleterre. Cette licence devait lui rapporter 500,000 fr. Le négociant

brûlait les *bank-notes*, et se contentait de gagner 200,000 fr. sans courir le danger de se faire pendre en Angleterre.

La deuxième affaire où M. Bellemare eut des difficultés à surmonter, fut celle des douanes d'Anvers. Le maire Verbroek et ses adjoints avaient trouvé moyen, avec des faux, de se faire adjuger les douanes moyennant 500,000 fr., tandis qu'elles rapportaient 5,000,000. Le crédit de Verbrock et l'argent peut-être, le firent acquitter devant le jury de Bruxelles. L'Empereur cassa l'arrêt du jury (c'est le seul exemple d'une cassation semblable), et l'affaire fut renvoyée devant la cour impériale de Douai. Verbrock se donna la mort en prison, avec du vin empoisonné que ses amis réussirent à lui faire passer.

M. Bellemare se trouvait à Anvers lors du siége du lord Chatam en 1809. Il montra beaucoup d'activité dans cette circonstance, et déploya toutes les ressources de la haute police. M. le colonel de Bricqueville lui dut plusieurs heureux coups de main dont il n'avait pas besoin, du reste, pour augmenter sa réputation de bravoure.

Le prince de Pontecorvo, gouverneur d'Anvers en 1809, écrivit le 21 septembre 1810 à M. Bellemare :

« Mon cher commissaire-général, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée; je suis sensible à vos félicitations et suis reconnaissant des vœux que vous formez pour mon bonheur.

» Dans quelque position que je me trouve, ce sera toujours pour moi un souvenir bien agréable que celui où j'ai eu le plaisir de vous connaître, et je ne penserai jamais à la défense d'Anvers sans me rappeler avec quel zèle et quel dévoûment vous m'avez secondé en tout ce qui était de votre ressort. J'ai conçu pour vous en cette circonstance un sentiment d'estime qui ne peut varier, et je saisirai avec empressement toutes les occasions de vous en renouveler l'assurance.

» *Signé*, J. BERNADOTTE,
« Maréchal, prince et duc de Pontecorvo. »

En 1814, M. Bellemare, après la reddition d'Anvers, revint à Paris et se remit à écrire dans la *Gazette de France*, dont il était toujours co-propriétaire.

Au mois de juillet de la même année, il fut appelé à remplir une mission extraordinaire dans les départemens de la Champagne, de la Lorraine, de l'Alsace et de la Franche-Comté, afin de sonder l'opinion sur le retour des Bourbons.

Arrivé à Colmar, il eut vent d'une conspiration entretenue par un prince de la famille de Bonaparte, alors à Bâle. Avec le concours de M. de la Vieuville, préfet de Colmar, tous les papiers furent saisis, et entre autres 1,500,000 francs en mandats sur les principales maisons de Strasbourg. Le tout fut envoyé à M. Beugnot, ministre de la police, après que MM. Bellemare et de la Vieuville en eurent pris copie. Le pli n'arriva pas à sa destination, et fut arrêté dans les bureaux.

Tout cela ne fut pas capable d'ouvrir les yeux au ministre de la police, et lorsqu'à son retour M. Bellemare lui communiqua ses minutes, le ministre l'accusa d'être un esprit craintif, *de voir tout en noir*. Dans cette correspondance, que la famille nous a communiquée, tout cependant était prédit, jusqu'au nom du *père la Violette*. Mais rien ne put convaincre le ministre, qui se contenta d'adresser au roi quelques passages détachés, *et de mettre sous ses yeux les vérités les moins affligeantes* (Lettre de M. Beugnot). La police elle-même commençait donc à perdre ses anciennes franchises et à se réduire au métier de flatteur!

M. Bellemare, voyant la tournure que prenaient les affaires, refusa l'offre de M. Beugnot, qui lui promettait la place qu'il demanderait, et rentra dans la vie privée, travaillant à la rédaction de la *Gazette de France*.

Depuis lors, M. Bellemare consacra sa plume à la défense de la royauté et des principes religieux. En 1814 il publia une petite brochure qui fit un grand bruit; *Les remontrances du Parterre ou Lettre d'un homme qui n'est rien à tous ceux qui ne sont rien*. Cet ouvrage remarquable, publié sous le pseudonyme de Jérome Lefranc, fut attribué au duc d'Otrante.

En 1816, M. Bellemare, libre des soucis de la vie publique, consacra ses loisirs à mettre en ordre ses notes sur l'Amérique. Il fit paraître un roman intitulé *le Chevalier Tardif*, avec cettre épigraphe : *tardè venientibus*. Cet ouvrage eut deux éditions. Loué beaucoup par les uns, il fut dénigré par les autres, qui n'y virent rien autre chose que la noblesse tournée en ridicule. Telle n'était pas certes l'intention de l'auteur. Le roman du *Chevalier Tardif* est la peinture des mœurs de l'Amérique à l'époque où M. Bellemare l'avait visitée.

En 1818, il publia une brochure intitulée : *Lettre à M. Secousse* [1], sur la liberté de la presse. A cette époque, il vendit sa dernière part dans la *Gazette*, et lui retira sa collaboration. En 1820, il publia une autre brochure après l'attentat du 13 février, intitulée : *La police de M. Decazes*. Cet ouvrage, où l'on trouve plusieurs détails intéressans sur la police impériale, attira à l'auteur l'inimitié du ministre.

Sous l'administration de M. de Corbière, M. Bellemare entra comme homme de lettres au ministère de l'intérieur. Il fut chargé, à l'époque de la persécution des Jésuites, en 1827, de faire un ouvrage contre eux. Tous les documens et les mauvais livres écrits contre la Société de Jésus lui furent remis. Mais, en lisant ces ouvrages, M. Bellemare se convainquit de l'absurdité des reproches qu'on adressait aux Jésuites, et, au lieu de les accuser, il prit la plume pour les défendre.

C'est ainsi qu'il publia successivement : 1° *Les trois Procès dans un, ou la Religion et la Royauté poursuivies dans les Jésuites* (mai 1827) ; 2° *Le Conseiller des Jésuites* (1827) ; 3° *Le Collége de mon Fils* (1827) ; 4° *La Fin des Jésuites et de* BIEN D'AUTRES (1828) ; 5° *Les Jésuites sauvés, ou la Vérité demandée par le roi* (1828) ; 6° *Le Siècle de fer des Jésuites, ou la Persécution après décès* (1828).

En 1828, M. Bellemare fut attaché à la rédaction de l'*Ami de la Religion*, auquel il fournit, depuis cette époque jusqu'à sa mort, les articles où nos lecteurs ont trouvé tant de verve et de trait Un esprit fin et enjoué s'y mêlait à une raison forte et éclairée.

En 1830, il publia une brochure intitulée : *Le Procès des quatre Ministres* ; en 1832, *Le Fléau de Dieu*, qui eut un immense succès ; et, en 1834, *Les Entretiens de Nancy*, à l'occasion de M. de Forbin-Janson, que d'injustes préventions tenaient éloigné de son diocèse. Depuis cette époque, M. Bellemare travailla à plusieurs journaux qui suivaient sa foi religieuse et monarchique. Ils durent beaucoup au concours de sa plume élégante et incisive.

En 1840, il publia l'ouvrage intitulé : *M. de Quelen pendant dix*

[1] M. Secousse était censeur royal au commencement du 18e siècle. C'était lui qui était chargé de donner les approbations et priviléges.

ans[1]. Il y consigna les souvenirs que l'amitié dont l'honorait l'illustre et saint archevêque lui avait permis de recueillir. Cette amitié de M. de Quelen pour M. Bellemare, est un des plus beaux titres du loyal et spirituel écrivain à l'estime des amis de la religion.

Jusqu'au dernier moment, il conserva toute la grâce et la fraîcheur de son esprit. Sous les formes les plus agréables et une gaîté communicative, on découvrait une véritable portée dans les idées et un sûr discernement des hommes et des choses. Des pages d'une haute éloquence succèdent souvent, dans ses écrits, à des récits d'une verve malicieuse, où il se joue avec le trait; et, dans le même article, une noble et touchante inspiration précède quelquefois l'épigramme qu'il aiguise contre ses adversaires politiques. C'est le cachet de son talent, d'ailleurs si pur, et qui rappelait la bonne école littéraire; car M. Bellemare, nourri de nos meilleurs auteurs, continuait heureusement la chaîne des écrivains classiques.

Son rare désintéressement lui avait fait traverser de hautes ou lucratives positions, sans y rien recueillir pour l'avenir. Du caractère le plus généreux, il aidait ses amis des élans de son cœur comme de la prudence de ses conseils. Au feu roulant de ses bons mots, à la grâce attique de sa conversation, au riche fonds d'anecdotes qu'il exploitait sans l'épuiser et sans se répéter, aux saillies heureuses de sa muse, à cette surabondance d'esprit qui s'épanchait incessamment en prose et en vers, on eût dit que M. Bellemare ne vivait que par l'intelligence. Ceux qui l'ont intimement connu savent qu'il vivait encore plus par le cœur, et qu'il était un modèle accompli des vertus de famille. Nous n'en dirons pas davantage, pour ne point ajouter aux regrets si amers d'une veuve et d'un fils si tendrement aimés.

Mais surtout M. Bellemare était chrétien. Sa conduite loyale à l'égard des Jésuites qu'il reçut la mission de flétrir, et qu'il se donna généreusement la mission de défendre, l'avait prouvé avec assez d'éclat. Sa fin douce et chrétienne, au milieu des consolations de la religion, en fut une touchante et dernière preuve. Le 16 novembre,

[1] Le rédacteur a oublié les *Méditations du roi Charles* X, où M. Bellemare exprime quelles devaient être les réflexions du roi sur l'état de la France.

deux ans et un jour après la mort de M. Picot, dont il avait été le spirituel collaborateur, M. Bellemare entra, avec le calme de la résignation, dans cette vie nouvelle, objet de son espérance, laissant à un fils digne de lui de beaux exemples de foi et d'honneur à imiter. »

Nous nous unissons de toute notre âme à ce jugement porté sur M. Bellemare ; nous nous permettrons seulement d'y ajouter comme trait principal de son caractère, un penchant à obliger et à rendre service qu'on ne pouvait s'empêcher d'admirer. Pendant l'espace de 14 ans que nous avons eu l'avantage de vivre avec lui dans une grande intimité, nous pouvons dire que nous n'avons jamais vu son *crédit*, sa plume, sa bourse, mis en réquisition sans qu'il y ait répondu. Que la personne qui s'adressait à lui fût haut ou bas placée, riche ou pauvre, amie ou presque inconnue, pourvu qu'il s'agît d'un service à rendre, démarches, sollicitations, lettres, instances de toutes sortes, il n'est rien qu'il ne mi ten œuvre ; il fallait, comme il le disait quelquefois lui-même, que son protégé eût ce qu'il désirait ; c'était son affaire. On ne saurait aussi compter le nombre de personnes qu'il a obligées pendant le cours de sa longue carrière et dans les positions diverses qu'il a occupées. Nous répéterons encore, ce qui, du reste, a déjà été dit, que c'était un chrétien sincère, convaincu, dévoué. Ayant vécu dans l'intimité de la plupart des personnes qui depuis 50 ans ont été à la tête de nos destinées, il nous assurait souvent qu'il ne fallait chercher la cause de tant de chutes d'hommes et de gouvernemens que parce que ni les uns ni les autres n'étaient sincèrement chrétiens ; tous ces défenseurs de l'autel et du trône, étaient à peine croyans. C'était donc par le fond de son esprit et de son cœur, qu'il avait embrassé la défense des principes catholiques. Jusqu'à la fin de sa vie il y a consacré sa plume, et on peut dire qu'il est mort sur la brèche.

C'est ce qui console ses nombreux amis ; ce qui les console encore, c'est qu'il laisse un fils, qui en tout, et principalement sous ce dernier rapport, suivra les traces de son père. Habile arabisant dans un âge où l'on étudie encore, nous avons nous même inséré de lui, dans *l'Université catholique*, des articles de critique littéraire et religieuse qui annoncent un écrivain de plus à joindre à ceux qui dans ce siècle défendent l'église de Dieu : c'est la meilleure consolation qu'il puisse donner à sa mère et à ses amis de laperte si regrettable de son père. A. B.

Compte-Rendu.

A NOS ABONNÉS.

Ayant peu de place à consacrer à ce *compte-rendu*, nous nous bornerons à dire quelques mots seulement, non des travaux qui entrent dans ce volume, mais de ceux que nous nous proposons d'insérer dans le volume suivant. Comme par le passé, ils auront pour but de ramener les études et les discussions religieuses et philosophiques à l'étude des monumens historiques. La vie de l'homme, celle de l'humanité, leur état actuel, leurs destinées futures, sont des faits, non des suppositions ou des théories. C'est donc dans les faits et non dans la métaphysique ou les réflexions purement humaines, qu'il faut chercher les règles de l'humanité, ses lois, ce qu'elle est, quels sont ses droits, ses devoirs, quel doit être son avenir. C'est donc l'histoire que nous continuerons à rectifier; car elle a été prodigieusement obscurcie; l'histoire à introduire dans nos études, car elle y a été trop longtems négligée ou oubliée; l'histoire à éclaircir, car il s'en faut de beaucoup qu'elle soit convenablement connue.

Ainsi nous continuerons d'une manière plus suivie le travail sur les *Traditions étrusques*, qui jettera un grand jour sur la religion des prédécesseurs des Romains en Italie. — Nous allons publier dans le prochain cahier la suite des *Preuves de la propagation de la révélation primitive parmi les Gentils avant la naissance de Jésus-Christ*, et ce travail une fois repris sera suivi avec exactitude. — Nous avons aussi tout prêt un travail curieux, œuvre d'un ancien missionnaire chinois, et que le hasard a mis entre nos mains sur les *Traditions chinoises*; et nous espérons recommencer notre traduction des curieux travaux du P. *Premare* sur le même objet, interrompue depuis trop longtems. — Nous continuerons les renseignemens si neufs donnés par M. l'abbé Bigandet sur les doctrines Boudhistes, en

publiant la traduction du *Ka-ma-wa-tsa* ou *Livre des ordinations* des prêtres de cette religion. — Nous avons entre les mains une dissertation de M. le chevalier Drach sur *La prononciation du nom de Jéhovah*, dans laquelle, en opposition à tous les hébraïsans, il prouve que les voyelles qui y sont jointes en ce moment indiquent la vraie manière de le prononcer. — On s'était plaint que nous eussions interrompu notre *Dictionnaire de diplomatique*; nous l'avons repris, et nous comptons en publier un article dans tous nos cahiers. C'est dans le prochain volume que nous commencerons la lettre E, qui doit comprendre l'article *Ecriture*, où nous publierons *onze gravures*, donnant la forme de toutes les espèces d'écritures, soit des inscriptions soit des manuscrits. — M. Quatremère, qui nous a donné une si curieuse dissertation sur l'*Inscription chrétienne trouvée à Constantine*, nous fait espérer de nouveaux travaux. Peut-être prendra-t-il la parole dans la grande question qui s'agite en ce moment touchant le lieu où repose le *cœur de saint Louis*, qu'il ne croit pas être celui qui a été découvert dans les fondations de la Sainte-Chapelle; dans tous les cas, il nous communiquera quelques-uns de ses nombreux manuscrits sur la *Babylonie ancienne*.

Nous ne parlons pas des ouvrages parus récemment et dont nous examinerons ceux qui ont le plus d'importance, comme nous l'avons fait jusqu'ici; et à ce propos, nous prions de nouveau ceux de nos amis qui nous envoient leurs publications, de nous excuser si nous ne leur consacrons pas des articles spéciaux. Si les *Annales* devaient examiner en détail tous les ouvrages en prose et en vers qu'on leur envoie, elles seraient obligées d'en remplir leurs pages; elles seraient nécessairement à la suite de toute la science et de toute la littérature actuelle. Or nous osons dire que dès leur apparition, en juillet 1830, les *Annales* ont toujours cherché à préparer les voies, à éclaircir les questions, à indiquer la route, à fournir des matériaux aux différens défenseurs des croyances catholiques; c'est là leur mission et leur but, et bien qu'il ait été incomplétement rempli, nous pouvons dire pourtant qu'il n'a pas été tout-à-fait incompris ou infructueux; en effet il a paru peu d'écrits pour la défense de nos croyances, qui n'aient emprunté quelque chose à nos pages. C'est donc dans cette voie que nous persévérerons.

C'est aussi ce qui fait que nous n'entrerons pas plus que par le passé dans les discussions qui sont en ce moment l'objet de la polémique quotidienne, la liberté d'enseignement et la liberté des associations religieuses. Mais en nous abstenant de traiter ces questions, nous tenons à ce que nos abonnés sachent que tous nos vœux, toutes nos sympathies sont pour ceux de nos pasteurs et de nos amis qui combattent pour ces deux grands intérêts. Notre opinion est soutenue par la conviction que nous avons que ces deux libertés donneront non-seulement plus de gloire et de vie à notre Église, par laquelle nous sommes à Dieu, mais encore à notre Patrie à laquelle sont dévoués notre amour et nos travaux. Oui, c'est parce que nous aimons cette belle France, parce que nous lui croyons des destinées toutes providentielles, que nous désirons voir les jeunes générations qui s'élèvent imbues non-seulement de science, mais encore de foi, et de vertu. Les Français sont essentiellement apôtres des nations, pour le mal comme pour le bien. Rien n'est sympathique comme leur parole, communicatif comme leur action : les nations ont toutes le visage tourné vers la France, et elles écoutent les paroles qui leur viennent de cette terre des Francs. Ce sont des missionnaires français qui changent en ce momens la face de la dernière partie du monde connu ; sans ostentation et presque sans se faire connaître, ils chassent la barbarie pour faire place à la civilisation chrétienne, le fétiche pour faire adorer le grand Dieu de l'évangile. Que ne feraient-ils pas si toute la jeunesse était plus chrétienne, plus catholique. Or, nous le disons ici sans haine et surtout sans intention d'injure, si *l'université* fait des savans, elle ne fait pas des catholiques. Qu'elle donne donc un peu de cette liberté due, et si souvent et si solennellement promise.

Voici maintenant la liste annuelle de nos abonnés.

ABONNÉS DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Ain	5	Report	275	Report	481
Aisne	2	Indre-et-Loire	4	Saône-et-Loire	15
Allier	2	Isère	8	Sarthe	16
Alpes (Basses-)	17	Jura	7	Seine	128
Alpes (Hautes-)	6	Landes	4	Seine-Inférieure	6
Ardèche	8	Lojr-et-Cher	2	Seine-et-Marne	1
Ardennes	1	Loire	4	Seine-et-Oise	12
Ariège	3	Loire (Haute-)	3	Sèvres (Deux)	6
Aube	2	Loire-Inférieure	4	Somme	8
Aude	13	Loiret	5	Tarn	4
Aveyron	4	Lot	2	Tarn-et-Garonne	13
Bouches-du-Rhône	25	Lot-et-Garonne	3	Var	13
Calvados	11	Lozère	6	Vaucluse	6
Cantal	11	Maine-et-Loire	11	Vendée	6
Charente	8	Manche	1	Vienne	6
Charente-Inférieure	6	Marne	5	Vienne (Haute-)	7
Cher	4	Marne (Haute-)	3	Vosges	6
Corrèze	5	Mayenne	9	Yonne	6
Corse	1	Meurthe	20	Algérie	1
Côte-d'Or	5	Meuse	10	Angleterre	5
Côtes-du-Nord	9	Morbihan	7	Autriche	1
Creuse	2	Moselle	5	Belgique	9
Dordogne	2	Nièvre	2	États de l'Église	18
Doubs	3	Nord	17	Pologne	2
Drôme	7	Oise	9	Prusse	4
Eure	7	Orne	9	Hollande	2
Eure-et-Loir	2	Pas-de-Calais	7	Russie	5
Finistère	3	Puy-de-Dôme	10	Savoie	17
Gard	7	Pyrénées (Basses-)	4	Suisse	7
Garonne (Haute-)	21	Pyrénées (Hautes-)	2	Canada	8
Gers	29	Pyrénées-Orientales	2	Cayenne	1
Gironde	6	Rhin (Bas-)	4	Ile-Bourbon	2
Hérault	18	Rhin (Haut-)	3	Sénégal	1
Ille-et-Villaine	10	Rhône	21	Etats-Unis	20
Indre	9	Saône	4	Chine	2
Total	275	Total	481	Total général	841

La liste de nos abonnés de 1842 s'élevait à 843 ; nous avons donc perdu 2 abonnés pour cette année-ci. Nous n'avons pas à nous en plaindre. Nous devons plutôt remercier nos abonnés de nous témoigner une si longue et une si constante sympathie. Nous ferons au reste tous nos efforts pour nous montrer digne d'une si haute faveur.

Nous ne finirons pas sans prier nos amis de vouloir bien excuser le retard apporté dans la publication des cahiers d'octobre, de novembre et de décembre. Ce retard tient à un voyage que nous avons fait, en partie pour des raisons de santé, en Angleterre. Nous tenions depuis longtems à faire une *visite à cette Église* qui fut jadis la fille bien aimée de Rome, l'île des saints. Nous avons visité le centre de l'action catholique que nous croyons fixé à Oscott et qui y a Mgr Wiseman

pour interprète; puis nous avons voulu faire une visite de sympathie à cette nouvelle école, qui d'Oxford s'étend sur toute l'Angleterre. Nous y avons vu MM. les docteurs Pusey et Neuman, et leurs amis et leurs disciples; mais nous espérons raconter cela plus au long dans un de nos prochains cahiers. Nous nous contenterons de citer les paroles si catholiques que nous a adressées M. le docteur Pusey : « Nous avons « surtout beaucoup besoin de prières; dites à vos amis de la France de « prier beaucoup pour nous. » Puisse Dieu nous donner à tous de voir accomplir une union complète dans le Christ et dans son Église, entre des chrétiens qui, si long-tems, n'ont eu qu'un seul père et qu'une seule mère.

Le directeur-propriétaire,

AUGUSTIN BONNETTY,

De l'Académie de la Religion catholique de Rome et de la Société royale asiatique de Paris.

P. S. Nous ferons remarquer encore qu'ayant égard à quelques observations de nos abonnés, nous avons, depuis le mois de septembre, imprimé nos *Annales* avec un caractère neuf, de manière qu'en ce moment, il n'est aucun journal, qui pour les caractères ordinaires, ou pour les caractères étrangers, soit imprimé avec plus de soin, et plus de luxe.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE, PARIS. *Nouvelles des Missions Catholiques*, extraites du n. 90 des *Annales de la propagation de la foi.*

1. Lettre des dix-sept *évêques* présens au 5ᵉ Concile de Baltimore du 20 mai 1843, au conseil de la Propagation de la foi, pour le remercier du puissant secours qu'il apporte à la propagation de la foi catholique.

2. Lettre de Mgr *Purcell*, évêque de Cincinnati (10 février 1843), dans laquelle il expose l'état et les besoins de son diocèse. Liste de ses collaborateurs 50 prêtres : 9 américains, 12 allemands, 11 français, 10 irlandais, 4 italiens, 3 belges et 1 espagnol.

3. Lettre du P. *Matthias Gracia* ; supérieur de la mission de *Nukahiva* (îles Marquises), racontant les événemens qui se sont passés depuis 1839 : oratoire bâti au vrai Dieu, conversion, pénurie des prêtres, guerres intestines ; les missionnaires font l'école aux petits enfans, pour s'assurer des générations futures.

4. Lettre du R. P. *Martial Jean*, de la société de Picpus, datée des îles *Sandwich*, 1ᵉʳ novembre 1841. Les missionnaires, quoique persécutés par les méthodistes, sont bien vus. Ils instruisent les petits enfans, ont composé une histoire de l'église en vers, que les enfans chantent ; partout la foi y fait de grands progrès.

5. Lettre du P. *Barnabé Castan*, de la société de Picpus, datée d'*Honolulu* (îles Sandwich), 11 novembre 1841, racontant un examen que plus de 600 enfans ont passé sur la doctrine chrétienne, la lecture, l'écriture, la géographie, l'arithmétique, l'histoire et le chant. Ils montrent de merveilleuses dispositions, et opèrent tout en chantant.

6. Lettre du P. *Martial Jean*, datée des îles *Sandwich*, 2 novembre 1841, et il y rend compte des écoles qu'il a établies pour les jeunes enfans, d'un grand ouvroir où les filles et les femmes du pays viennent fabriquer des nattes, des sacs et des paniers, et d'un terrain pour apprendre l'agriculture ; tout cela prospérait.

7. Extraits d'une lettre de M. *Eugène Boré*, juin 1842, racontant son départ de *Mossoul* et son voyage depuis Mossoul jusqu'à *Diarkebir*, et décrivant l'état des populations catholiques.

8. Lettre du P. *Bataillon*, datée de l'île *Wallis* (Océanie occidentale), 2 mai

1842, et apprenant que tous les habitans sont devenus chrétiens ; île la plus corrompue de toute l'Océanie, elle en est maintenant le modèle.

9. Lettre du P. *Chevron*, lazariste, datée de *Ouvea* (Wallis), 9 mai 1842, et racontant les prodiges de cette église, renouvelant la foi et la piété de la primitive église.

10. Lettre du P. *Viard*, lazariste, datée de *Wallis*, 8 novembre 1842, racontant encore la foi de toute la population composée de 2,600 habitans. Quelques protestans sont venus calomnier les catholiques; les missionnaires composent, pour les réfuter, un cantique sur les vérités de l'écriture, que chantent les naturels; les missionnaires leur apprennent tous les arts de la civilisation, et les guérissent des maladies de la peau.

11. Lettre du F. *Luzy*, lazariste, datée de *Wallis* (8 novembre 1842) parlant de la reconnaissance que lui témoignent les bons insulaires.

12. Lettre de *cinq insulaires* de *Wallis* aux chrétiens de Lyon ; ils les remercient de leur avoir envoyé des missionnaires qui leur ont appris à connaître Dieu.

13. Lettre de *deux femmes* chrétiennes aux chrétiennes de Lyon : elles leur demandent de leur envoyer des sœurs pour les instruire.

14. Lettre du P. *Viard*, lazariste, datée de la *baie des îles de Kororareka*, 19 février 1842, racontant le voyage fait à bord de la corvette l'*Allier*, chargée d'aller requérir les restes du P. *Chanel*, massacré par les sauvages de *Fouluna*.

15. Lettre du P. *Comte*, lazariste, datée d'*Akaroa* (Nouvelle Zélande), 5 mai 1842, citant une lettre d'un officier de marine, qui raconte comment ils ont eu le corps du père *Chanel*, le repentir des naturels, et leurs bonnes dispositions pour la foi.

16. Lettre du P. *Chevron*, lazariste, datée du *Tonga*, 11 juillet 1842, renfermant quelques extraits sur la conversion des habitans de *Wallis*, et des détails sur la conversion de ceux de *Fouluna* et en particulier pour le meurtre du Père Chanel; quelques détails sur les habitans de *Tonga*, encore presque tous idolâtres.

17. Lettre de Mgr *Odin*, lazariste, datée de *Galveston* (Texas), 7 février 1842, racontant la visite qu'il a faite au milieu des catholiques désolés, ruinés par la guerre civile, mais conservant encore la foi.

18. Lettre de M. *Lepavec*, lazariste, datée de *Smyrne*, 29 juin 1842, racontant la visite qu'il a faite aux églises dont il est parlé dans l'apocalypse; *Ephèse*, *Pathmos*, où il visite la grotte de l'apôtre livrée aux hérétiques; il y a plus de 300 chapelles et pas un seul catholique (La suite au prochain cahier).

19. Lettre de Mgr *Mouly*, lazariste, datée de *Sivan* (Mongolie), 10 novembre 1942, racontant l'état de sa mission; il a d'abord songé aux anciens catholiques ; ils sont confirmés dans la pratique de la religion ; des écoles ont été

établies pour les garçons et pour les filles. Les Mongols sont bien disposés pour l'évangile; deux *Lamas* ou prêtres de *Foe* se sont convertis ; beaucoup semblent disposés à suivre cet exemple. On a fondé un séminaire où l'on élève 12 chinois. Tout se fait par le secours des aumônes européennes.

20. *Annonce* de la délivrance des 5 missionnaires qui étaient en prison au *Tong-king*.

SYRIE. — JÉRUSALEM. — *Manuscrit du Pentateuque trouvé dans le tombeau d'Absalon.* — On a fait dernièrement à Jérusalem, dans le tombeau d'Absalon, situés sur les bords de la vallée de Josaphat, une trouvaille précieuse.

Le nommé *Ben-ha-Barjona*, élève chaldéen à la *Propaganda fide*, à Rome, retournait, en qualité de missionnaire, dans son pays, après avoir terminé ses études. Arrivé à Beyrouth, il résolut d'aller visiter les saints lieux avant de quitter la Syrie. Il partit le 6 novembre de Beyrouth, et arriva le 12 à Jérusalem. Le 13, après avoir visité le mont et le jardin des Oliviers, la grotte de Getzemani, etc., il se trouvait à la tombe pyramidale d'Absalon, et, en observant ses alentours, il aperçut un trou que l'abondance des pluies avait récemment découvert. Sa curiosité de visiteur ne voulut pas même épargner ce petit coin : il se glissa donc sur son ventre, et il parvint dans une chambre sépulcrale; il avait avec lui des bougies. De cette première salle, il pénétra de la même manière dans une seconde, puis dans une troisième, et finalement dans une quatrième. Cette dernière, au dire de l'abbé, se trouve tout à fait dessous le tombeau d'Absalon; elle est, comme toutes les autres, taillées dans le roc. Là, il trouva des débris de caisses dévorées par le tems et des ossemens humains. Au milieu de ces débris, il aperçut divers rouleaux de parchemin qu'il ramassa soigneusement. Il reconnut bientôt que ces parchemins renfermaient deux exemplaires des cinq livres de Moïse écrits en langue hébraïque, et sans ponctuation. Il est notoire que, long-tems avant Jésus-Christ (cela n'est pas du tout certain), les Hébreux avaient adopté les points dans leurs écritures. Cette circonstance atteste, de la manière la plus authentique, l'antiquité des parchemins.

L'abbé se rendit aussitôt au couvent latin, où il était logé, emportant avec lui tous les parchemins qu'il avait trouvés. Sa trouvaille fit du bruit à Jérusalem; les salles souterraines du tombeau d'Absalon furent, le même jour, visitées par le ministre et le consul anglais à Jérusalem. Ils ne trouvèrent rien; l'abbé chaldéen avait tout enlevé. Ces autorités britanniques se rendirent alors chez l'abbé; elles virent les parchemins. Une somme d'argent fut proposée : le missionnaire chaldéen ne voulut en aucune manière livrer sa trouvaille à des ennemis, disait-il, de la religion catholique ; mais il déposa divers rouleaux, qui, à son dire, formaient un exemplaire de l'Ancien Testament, dans les mains du révérendissime pour être envoyés de sa part au Saint-Père, à Rome.

(*Écho du monde savant.*)

Bibliographie.

GRAMMAIRE RAISONNÉE DE LA LANGUE LATINE, par l'abbé J.-H.-R. Prompsault, Aumonier de la maison royale des Quinze-Vingt, 1re partie, 2e livraison — La livraison qui vient de paraître complète la première partie de l'ouvrage de M. Prompsault, celle qui traite des *élémens des mots*, c'est-à-dire des lettres, de l'orthographe et de l'accentuation.

Nous avons rendu compte de la première livraison dans notre numéro de février (tome VII, p. 62): celle-ci contient la fin du *dictionnaire d'abréviations*, commencé dans la précédente, et un traité d'*accentuation*.

Le dictionnaire est aussi complet que possible; mais ce qui en fait surtout le mérite, c'est l'exactitude des explications. M. Prompsault n'en a admis aucune d'arbitraire; n'en a négligé aucune à laquelle peut donner lieu la même abréviation, et n'a pas manqué d'indiquer, chaque fois qu'il a été possible, la source d'où elle est tirée.

Une petite note, mise par M. Prompsault, à la fin de ce dictionnaire, montre mieux que ce que nous pourrions dire, combien son travail est consciencieux, la voici : « J'avais recueilli encore quelques signes particuliers, lorsque j'ai voulu » les mettre en ordre, je me suis apperçu que leur signification n'était pas » toujours en rapport avec leur conformation. Il est donc présumable qu'ils » ont été, pour la plupart, fort mal copiés. J'attendrai, pour les faire con- » naître, qu'il m'ait été permis de consulter les monumens originaux dont on » les a tirés. »

On voit de suite l'importance de ce dictionnaire. S'imposer la tâche fastidieuse de réunir ces élémens sous une forme facile à consulter; nous épargner la peine de trouver des explications ou de les aller chercher là où elles sont éparses, abréger ainsi notre travail, c'est nous rendre un service éminent

Dans le traité d'accentuation, M. Prompsault met dans leur véritable jour un grand nombre de points contestés jusqu'ici, réforme beaucoup de règles fausses ou trop absolues, et, après un examen consciencieux, établit des principes surs et vrais.

Plusieurs personnes ont regretté que M. Prompsault n'ait pas indiqué les passages ni des auteurs qu'il discute, ni de ceux sur lesquels il s'appuie. Mais les indications seraient si nombreuses qu'elles envahiraient une grande partie des pages. Je pense qu'une table des auteurs et des ouvrages cités, mise à la fin de la grammaire, pourrait tenir lieu de ces indications.

ANNALI DELLE SCIENZE RELIGIOSE, *Compilati da monsig. Ant. de Luca*, à Rome, chez l'éditeur Pietro Capobianchi, via dell' Impressa, n. 29, et au bureau des *Annales de philosophie chrétienne*. Prix : 26 paoli ou 13 f. 78 c., plus 1 f. par numéro à payer à la poste en le recevant.

TOME XVe, n° 46. Janvier et Février 1843.

I. On ne peut améliorer la condition sociale des peuples sans l'aide des doctrines et des institutions de l'Eglise catholique; impiété et stérilité des doctrines opposées, et des systèmes des soi-disant socialistes modernes, Saint-Simon, Fourrier et Owen, par Mgr *de Luca*. — II. Du rétablissement du chant et de la musique ecclésiastique, considérations écrites à l'occasion des réclamations faites contre les abus introduits dans différentes églises d'Italie et de France, lesquelles servent de réponse à la question sur le chant dit en France faux-bourdon, exécuté aux obsèques du duc d'Orléans à Paris, et d'un article publié par M. Didron contre les rites de Rome (1er art.), par P. *Alfieri*. — III. De la calomnie d'indifférence pour les dogmes, dirigée par M. de Potter contre les premiers chrétiens. par G, *Quadrari*. — IV. Sur le traité des lieux théologiques du R. P. Perrone. (2e art.), par J. *Arrighi* — Appendice.

N° 47. Mars et Avril.

V. Du rétablissement du chant et de la musique ecclésiastique, etc. (2e art.) par P. *Alfieri*. — VI. Sur l'histoire du duc et électeur de Bavière, Maximilien I, et du colonel baron de l'Arétin, par C. *Antici*. — VII. Documens historiques sur l'état de la religion catholique en Hollande depuis la réforme. — VIII. Réflexions sur la méthode introduite, par Hermès, dans la théologie catholique, et sur quelques-unes de ses principales erreurs théologiques (1er art.), par le R. P. *Perrone*. — Appendice.

N° 48. Mai et Juin.

IX. Du rétablissement du chant et de la musique ecclésiastique, etc. (3e art.), par P. *Alfieri*.— Sur l'immaculée conception de Marie, par S. E. le cardinal Lambruschini; par le P. *Perrone*.—XI. Du catholicisme dans les sociétés modernes, etc., par l'abbé Raymond; par P. *Mazio*. — XII. Réflexions sur la méthode introduite, par Hermès, dans la théologie catholique (2e et dern. art.) par le R. P. *Perrone* — Appendice.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

Voir page 5 la Table des articles.

FIN DU 8e VOLUME.